

LES FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

Textes de

JACQUES RUEFF

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

et essais rédigés en son honneur



PAYOT, PARIS



Pour messieurs Touquet,
en témoignage de profonde
bonne conscience
avant de partir à l'administration
du Collège

LES
FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES
DES
SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

avec l'aide et l'attention
de

Touquet

**LES FONDEMENTS
PHILOSOPHIQUES
DES
SYSTÈMES ÉCONOMIQUES**

Textes de

JACQUES RUEFF

et essais rédigés en son honneur

23 août 1966

Textes et essais rassemblés et publiés sous la direction de

Emil M. CLAASSEN



PAYOT - PARIS

106, boulevard Saint-Germain

1967

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. © Copyright 1967 by Payot, Paris.

Felix qui potuit rerum cognoscere causas
Atque metus omnis et inexorabile fatum
Subiecit pedibus strepitumque acherontis avari.

VIRGILE

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage a été préparé en l'honneur de M. Jacques RUEFF à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire.

L'amicale spontanéité avec laquelle nous ont répondu les différents auteurs fut telle que le problème posé à l'ordinaire par une *Festschrift* est devenu un peu moins difficile. Afin de contourner l'écueil que constitue l'hétérogénéité d'un ouvrage de jubilé, un accord a pu être réalisé entre eux pour que leurs contributions s'orientent vers deux thèmes principaux : la méthodologie et l'ordre social.

A un autre égard encore, le recueil présenté ici s'écarte de la formule traditionnelle. Aux idées des différents auteurs, on s'est efforcé de juxtaposer les propres idées de celui auquel l'ouvrage est destiné. Ont été reproduites à cet effet un certain nombre d'études et de conférences de M. Jacques RUEFF, peu connues, épuisées ou non encore publiées. Pour témoigner en outre de l'influence exercée par M. Jacques RUEFF sur la politique économique dans plusieurs pays et pratiquement à chaque époque, divers documents, pour une part d'ordre historique, ont été insérés à la fin du volume.

Il nous reste à adresser nos remerciements à tous les auteurs pour leur coopération. Les uns et les autres ont été douloureusement touchés par le décès du professeur Wilhelm Röpke, dont un texte figure dans le volume.

Pour la réalisation de ce projet, M. le Professeur René Roy nous a prodigué de manière active son aide et ses conseils. Nous remercions également M. Pidoux-Payot, dont l'indispensable concours nous a été si précieux. Nous ne voudrions pas clore cet avant-propos sans exprimer notre gratitude à M^{me} Jalat qui assumait avec compétence et minutie la charge du secrétariat.

E. M. C.

LISTE DES AUTEURS

Professeur Maurice ALLAIS

École Nationale Supérieure des Mines de Paris. Institut de Statistique
de l'Université de Paris, Paris (France).

Professeur Fernand BAUDHUIN

Université Catholique de Louvain, Louvain (Belgique).

Professeur Maurice BYÉ

Centre Universitaire d'Étude des Communautés Européennes, Faculté
de Droit et des Sciences Économiques de Paris, Paris (France).

Drs. Emil M. CLAASSEN

Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, Paris (France).
Wirtschafts- und Sozialwissenschaftliche Fakultät der Universität
Köln, Köln (Deutschland).

Professore Dr. Giovanni DEMARIA

Università Commerciale Luigi Bocconi, Milano (Italia).

Bundeskanzler Professor Dr. Drs. h. c. Ludwig ERHARD

Bundeskanzleramt, Bonn (Deutschland).

Professor Dr. Milton FRIEDMAN

Department of Economics, University of Chicago, Chicago, Ill. (U. S. A.).

Professeur Henri GUITTON

Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, Paris (France).

Professor Dr. D. Sc. Friedrich A. von HAYEK

Fellow, British Academy

Volkswirtschaftliches Seminar der Universität Freiburg, Freiburg i.
Br. (Deutschland).

Professeur Michael HEILPERIN

Institut Universitaire des Hautes Études Internationales, Genève (Suisse).

Professor Dr. Carl IVERSEN

Rektor ved Københavns Universitet, København (Danmark).

Professor Dr. Reinhard KAMITZ

Präsident der Österreichischen Nationalbank, Wien (Österreich).

Professor Dr. René KÖNIG

Direktor des Forschungsinstituts für Soziologie der Universität Köln,
Köln (Deutschland).

Professeur Gaston LEDUC

Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, Paris (France).

Professor Dr. Friedrich A. LUTZ

Sozialökonomisches Seminar der Universität Zürich, Zürich (Schweiz).

Professor Dr. LL. D. Fritz MACHLUP

Director of the International Finance Section, Department of Economics, Princeton University, Princeton, N. J. (U. S. A.).

Professor Dr. Dr. h. c. Ludwig von MISES

777 West End Avenue, New York, N. Y. (U. S. A.).

Professor Dr. Oskar MORGENSTERN

Department of Economics, Princeton University, Princeton, N. J. (U. S. A.).

Professore Dr. Giuseppe Ugo PAPI

Rettore dell'Università di Roma, Roma (Italia).

Professor Sir Karl POPPER, F. B. A.

London School of Economics and Political Science, London (Great Britain).

Professor Dr. Drs. h. c. Wilhelm RÖPKE †

Institut Universitaire des Hautes Études Internationales, Genève (Suisse).

Dr. Robert V. ROOSA

59 Wall Street, New York, N. Y. (U. S. A.).

Professeur René ROY

Institut de Statistique de l'Université de Paris. Membre de l'Institut, Paris (France).

Professor Dr. Drs. h. c. Erich SCHNEIDER

Direktor des Instituts für Weltwirtschaft an der Universität Kiel, Kiel (Deutschland).

Professeur Daniel VILLEY

Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, Paris (France).

Professor Dr. Theodor WESSELS

Direktor des Staatswissenschaftlichen Seminars der Universität Köln, Köln (Deutschland).

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	9
LISTE DES AUTEURS	11
JACQUES RUEFF, SA PERSONNE, SON ŒUVRE, René ROY	17
LE PHÉNOMÈNE JACQUES RUEFF, Michael HEILPERIN	25

PREMIÈRE PARTIE

DES SCIENCES PHYSIQUES AUX SCIENCES MORALES

I. — JACQUES RUEFF COMME PHILOSOPHE DES SCIENCES, Emil M. CLAASSEN	37
II. — RÉFLEXIONS DE JACQUES RUEFF SUR LA PHILOSOPHIE DES SCIENCES	63
La valeur des sciences morales	64
L'économie politique, science statistique	69
Éloge de la théorie	79
III. — ESSAIS EN L'HONNEUR DE JACQUES RUEFF SUR LA PHILOSOPHIE DES SCIENCES	87
Science et exactitude, Henri GUITTON	88
Résultats de l'action des hommes, mais non de leurs desseins, Friedrich A. von HAYEK	98
Modèles, théories, catégories, René KÖNIG.....	107
L'homo œconomicus et ses collègues, Fritz MACHLUP ..	117
L'attitude de la nature et le comportement rationnel, Oskar MORGENSTERN	131
La rationalité et le statut du principe de rationalité, Sir Karl POPPER.....	142

DEUXIÈME PARTIE

L'ORDRE SOCIAL

I. — JACQUES RUEFF, UN LIBÉRAL MODERNE, Daniel VILLEY	153
II. — RÉFLEXIONS DE JACQUES RUEFF SUR L'ORDRE SOCIAL .	173
Préface à la troisième édition de <i>L'ordre social</i>	174
La crise du capitalisme	183
Sur les fondements de l'ordre dans les sociétés humaines	192

Le concept de liberté	206
Regards sur le libéralisme moderne	211
Un instrument d'analyse économique : la théorie des vrais et des faux droits	215
Quelques remarques sur la programmation économique	225
Des plans d'irrigation pendant le déluge	232
III. — ESSAIS EN L'HONNEUR DE JACQUES RUEFF SUR L'ORDRE SOCIAL	235
A. — L'ÉTAT ET L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ	236
L'État dépensier, Wilhelm RÖPKE †	237
Le « jeu normal de la concurrence » : la Cour de Justice et l'interprétation économique du droit de la C. E. C. A., Maurice BYÉ	249
La loi de Rueff : une confirmation par la théorie de l'équilibre global du type keynésien, Emil M. CLAASSEN	258
La détermination de la dimension optimale des services publics à l'aide de la méthode des multiplicateurs de Lagrange, Giovanni DEMARIA	271
Le rôle de l'économie dans la politique d'aujourd'hui, Ludwig ERHARD	276
Essai d'une politique économique coordonnée au Danemark, Carl IVERSEN	282
Le concept de nationalisation dans le monde moderne, Reinhard KAMITZ	294
La pensée libérale devant les problèmes du développement, Gaston LEDUC	303
Du caractère atavique de quelques idées économiques, Ludwig von MISES	317
Éthique du capitalisme, éthique du socialisme, Giuseppe Ugo PAPI	320
L'État et l'économie, Erich SCHNEIDER	340
La concurrence, principe d'organisation de l'économie, Theodor WESSELS	348
B. — LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL	355
Caractéristiques comparées des systèmes de l'étalon-or, des changes à parités libres et de l'étalon de change-or, Maurice ALLAIS	356
L'étalon de change-or en Belgique de l'avant à l'après-guerre, Fernand BAUDHUIN	373
L'économie politique des accords monétaires internationaux, Milton FRIEDMAN	384

Le Gold Exchange Standard et l'inflation importée, Friedrich A. LUTZ.....	395
Le climat nécessaire à l'accroissement des liquidités internationales, Robert V. ROOSA.....	402

TROISIÈME PARTIE

INTERVENTIONS DE JACQUES RUEFF
DANS LES DÉBATS POLITIQUES

I. — LA STABILISATION POINCARÉ	415
Sur un point d'histoire : le niveau de la stabilisation Poincaré, Jacques RUEFF.....	415
II. — LE CHOMAGE EN ANGLETERRE	425
L'assurance-chômage, cause du chômage permanent, Jacques RUEFF.....	427
Nouvelle discussion sur le chômage, les salaires et les prix, Jacques RUEFF.....	439
III. — LE MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS	443
Quelques notes adressées par Jacques RUEFF au Ministre des Finances en 1937	445
IV. — LE NÉO-LIBÉRALISME	457
Interventions de Jacques RUEFF au cours de la première séance de travail du Centre International pour la Rénovation du Libéralisme (1939).....	459
V. — LA MAGISTRATURE EUROPÉENNE ET L'ASSAINISSEMENT FINANCIER	473
Lettre secrète adressée par Jacques RUEFF à M. Antoine Pinay, Ministre des Finances et des Affaires Économiques, le 15 décembre 1958, lors de la présentation du rapport sur la situation financière de la France.	474
Souvenirs de neuf années de magistrature européenne et de deux comités d'assainissement financier, Jacques RUEFF.....	476
VI. — LA DÉFENSE DE L'ÉTALON-OR	489
Extrait du procès-verbal de la séance du 16 mai 1933 au Sénat	490
Le système monétaire international, Jacques RUEFF ..	491
LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS DE JACQUES RUEFF....	513

JACQUES RUEFF, SA PERSONNE, SON ŒUVRE

René Roy, *Paris*

Polytechnicien, inspecteur des Finances, bientôt célèbre par ses travaux sur les questions monétaires, administrateur, économiste d'action, professeur, diplomate, écrivain au sens le plus compréhensif du mot, tels étaient les titres de Jacques RUEFF à une notoriété qui, dès avant la seconde guerre mondiale, s'étendait bien au-delà de nos frontières. Son élection en 1944 à l'Académie des sciences morales et politiques marqua la reconnaissance officielle de ses mérites par l'Institut de France qui ne s'en tint pas là, puisque Jacques RUEFF est aujourd'hui membre de l'Académie française et Chancelier de l'Institut.

D'un père médecin, disparu en 1912, Jacques RUEFF recueillit très tôt de sages préceptes ; il en hérita le goût de la géométrie et de la réflexion philosophique, fondements durables de sa formation intellectuelle. Admis à l'École polytechnique en 1919, usant des assouplissements alors en vigueur pour les démobilisés, il se souvint encore des conseils paternels : « science d'abord, biologie ensuite. » Ainsi se résolut-il après le P. C. N. à prendre deux inscriptions de médecine, puis à devenir stagiaire chez le professeur GILBERT à l'Hôtel-Dieu.

La guerre avait pris fin depuis près d'un an ; il en était revenu titulaire de trois citations durement conquises dans une batterie de campagne. Ce ne fut pas en définitive « la voie royale de la biologie » qu'il suivit ; il se décida pour l'École polytechnique d'où il sortit en 1921, confirmé dans son goût du cartésianisme par l'application de raisonnements rigoureux et du langage mathématique aux sciences physiques. S'il avait ainsi renoncé à s'engager dans la voie tracée par son père, il n'en demeura pas moins sous l'influence de ses premiers contacts avec la biologie, dont l'action fait défaut à la plupart des économistes.

* * *

C'est dans notre vieille École de la rue Descartes qu'il eut le privilège de recueillir l'enseignement du grand maître que fut Clément COLSON. Fondant ses théories sur le mécanisme de la formation des prix, cet auteur exerça une influence profonde sur la pensée économique de son temps. Jacques RUEFF devait ériger ce mécanisme en

principe général d'analyse des rapports de cause à effet dans le déroulement des faits observables.

Sous l'empire de cette influence, Jacques RUEFF publia dès 1922, à vingt-six ans seulement, son premier ouvrage, « Des sciences physiques aux sciences morales ». Dans cet essai philosophique, le jeune auteur défendait la thèse soutenue au siècle dernier par COURNOT, WALRAS et PARETO, en vue d'étendre aux sciences sociales les disciplines qui avaient fait leurs preuves en matière de sciences exactes. La même année, son mémoire intitulé « Le change, phénomène naturel » présentait une illustration de la méthode qu'il préconisait, en utilisant le principe de LE CHATELIER sur les équilibres physiques pour l'intelligence des mouvements du change, qui déjà retenaient l'attention des milieux financiers. Cependant, Jacques RUEFF n'en poursuivait pas moins la préparation du concours de l'inspection générale des Finances à laquelle il accéda en 1923.

Vinrent ensuite deux études concernant, la première, une théorie de l'inflation, la seconde, les variations du chômage en Angleterre, question à laquelle il s'attachera ultérieurement, puis en 1927, son traité de statique monétaire intitulé « Théorie des phénomènes monétaires ». Dans ce dernier ouvrage, il se révélait économètre avant même que ce néologisme eût été forgé, en marquant l'intime association de la théorie et de la démarche statistique. Par l'importance attribuée à la notion de « disparité », comme à ses rapports avec les variations de la balance des comptes, cette œuvre consacra la réputation de son auteur tant auprès des hommes de science, que dans les cercles de la politique et des affaires, attentifs aux problèmes du commerce international et des finances publiques.

Ce traité constituait à vrai dire la mise au point et le développement des leçons originales que Jacques RUEFF avait données depuis 1923 à l'Institut de statistique de l'Université de Paris, fondé au lendemain de la guerre par Émile BOREL et Clément COLSON, afin de favoriser l'enseignement de la statistique et des branches de la connaissance qui font appel à ses techniques. Contraint par ses obligations d'abandonner ce cours en 1931, Jacques RUEFF ne s'est pas désintéressé pour autant de l'enseignement, puisqu'il fut titulaire de 1930 à 1950 d'une chaire à l'École libre des sciences politiques.

Loin de se confiner en de solitaires méditations, il affirma très tôt sa volonté de se partager entre l'étude et l'action. Les circonstances favorisèrent ses desseins : chargé de mission au cabinet de Raymond POINCARÉ, notre ami se vit confier notamment la tâche de rechercher s'il était possible d'établir sur des bases rationnelles, en accord avec le niveau des prix et l'état des finances publiques, le cours optimum de stabilisation du franc. La note qu'il rédigea en vue de cette opération dans un domaine encore peu exploré à l'époque, fut publiée en 1959 dans la Revue d'économie politique.

Aujourd'hui, où nous ne sommes plus à une dévaluation près, nous avons peine à imaginer les difficultés que soulevait un problème de cette nature et de cette ampleur. La plupart de nos concitoyens ne

réalisent pas non plus la force de caractère et le don de persuasion qu'impliquait à l'époque l'acceptation du principe même d'une dévaluation qui sanctionnait l'abandon définitif du franc de germinal. Les lendemains de la seconde guerre mondiale et nos vicissitudes politiques devaient réserver à Jacques RUEFF le périlleux honneur d'assumer de plus lourdes responsabilités encore à l'occasion du rajeunissement de notre étalon monétaire, sur lequel nous reviendrons bientôt.

Nommé en 1927 membre de la section économique et financière du secrétariat de la Société des Nations, il participa en cette qualité à la stabilisation des monnaies grecque et bulgare. Les propositions relatives au Portugal n'aboutirent qu'après l'instauration d'un nouveau régime dans ce pays.

Attaché financier à Londres en 1930, il y observe, y noue des relations et des amitiés dans les milieux diplomatiques et dans celui de la Cité. Un an plus tard, il publie dans la Revue d'économie politique son étude sur l'assurance-chômage, qui eut un profond retentissement surtout en Angleterre où elle suscita de vives controverses à la suite de la traduction parue dans le Times les 11 et 12 juin 1931.

La dévaluation de la livre en septembre de la même année lui fournit à nouveau l'occasion de réfléchir aux questions monétaires, dont il traite en 1932 dans son article de la Revue des Deux Mondes, « Défense et illustration de l'étalon-or », par lequel il affirmait une position qui ne s'est jamais démentie, malgré les remous de la politique et leurs multiples incidences.

En corrélation avec ce problème fondamental, Jacques RUEFF marqua son hostilité à l'opinion de Lord KEYNES sur les transferts : tandis que celui-ci voyait dans la balance des paiements d'un pays une donnée structurelle, qui ne permettait qu'un montant limité de transferts, Jacques RUEFF a toujours soutenu que le volume des transferts possibles présente une grande souplesse, du fait des phénomènes de disparité qui tendent à rétablir constamment l'équilibre de la balance des paiements. L'article qu'il avait publié sur ce sujet en 1928 fut reproduit dans son récent ouvrage « Le lancinant problème des balances de paiements ».

* * *

Mis en congé sur sa demande à la fin de 1933 et de retour à Paris, il se consacra entièrement à la rédaction de son ouvrage sur l'ordre social qui ne vit le jour qu'en 1946. Son congé ne dura que trois mois. Directeur adjoint en 1934, puis directeur du Mouvement général des fonds au ministère des Finances en 1936, il eut dans ces postes maintes occasions d'enrichir son expérience au moment où la France, abandonnant l'étalon-or, était vouée pour longtemps aux incertitudes monétaires.

Sous-gouverneur à la Banque de France en 1939, il fut chargé d'organiser le contrôle des changes à l'heure où survint la seconde guerre

mondiale ; la tâche parut d'autant plus ingrate qu'elle se trouvait en opposition flagrante avec un libéralisme publiquement et inlassablement affirmé envers et contre tous. L'occupation du territoire le libéra de ses fonctions en 1941 et, si l'homme d'action en pâtit, l'écrivain y gagna de pouvoir mener à bien l'achèvement de l'ouvrage qu'il se promettait de publier depuis fort longtemps.

Paru en 1946 et primitivement destiné à compléter son traité de 1927 par une dynamique monétaire, « L'ordre social », ouvrage que nous léguèrent ces années de recueillement passées pour une large part dans une propriété familiale en Ardèche, ne se limite pas à des considérations de pure technique monétaire : il expose en réalité l'essentiel des opinions professées par l'auteur en matière sociale ou même en fait de politique. Qu'il s'agisse de morale, d'économie ou d'organisation des communautés humaines, la notion d'ordre constitue la préoccupation dominante à laquelle Jacques RUEFF se réfère en toute circonstance pour édifier ses propositions sur de solides assises. Cette œuvre magistrale concluait par une adjuration : « Exigez l'ordre financier ou acceptez l'esclavage. »

Lorsqu'il était directeur du Mouvement général des fonds et qu'il se heurtait chaque jour aux pires difficultés, il affirmait déjà : « les problèmes financiers ne sont jamais insolubles pourvu qu'on accepte les mesures propres à les résoudre. » La paix revenue, il tiendra un langage plus ferme encore, ainsi qu'en témoigne ce passage de « L'épître aux dirigistes » parue en 1949 : « ou l'inflation avec la contrainte, ou la liberté avec l'ordre financier. » N'avait-il pas dès 1929 dénoncé l'innovation, déplorable à ses yeux, que constituait l'étalon de change-or, puis insisté en 1932 dans sa « Défense et illustration de l'étalon-or » sur les périls qui menaçaient la liberté des hommes après l'abandon des disciplines monétaires ?

* * *

A l'heure où notre pays s'efforçait de relever ses ruines, il se devait de faire appel au talent et à l'expérience de Jacques RUEFF, qui jouissait par surcroît d'un prestige incontestable auprès des économistes et des financiers du monde entier. Aussi fut-il effectivement choisi pour exercer les plus hautes fonctions dans les organismes internationaux créés depuis la libération du territoire. Voici les principales étapes d'une carrière à tous égards exceptionnelle :

— en 1944, président de la délégation économique et financière de la mission militaire pour les affaires allemandes et autrichiennes ;

— en 1945, conseiller économique du commandant en chef en Allemagne, délégué de la France à la commission des réparations à Moscou, président de la Conférence de Paris sur les réparations allemandes ;

— en 1946, délégué à la Conférence de la Paix à Paris, délégué adjoint à la deuxième assemblée des Nations Unies, membre français du comité économique et de l'emploi des Nations Unies ;

— en 1946, délégué de la France à l'Agence interalliée des réparations et président de cette institution jusqu'en 1952, commissaire français à la commission tripartite de l'or monétaire ;

— en 1949, Ministre d'État de la Principauté de Monaco, où il réside pendant dix mois ;

— de 1952 à 1958, juge et président de chambre à la Cour de Justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier à Luxembourg ;

— de 1958 à 1962 enfin, juge et président de chambre à la Cour de Justice des Communautés européennes.

Mais là ne devait pas se borner le concours souvent déterminant de Jacques RUEFF au rétablissement de nos affaires. La crise politique de 1958, la menace qui pesait alors sur nos finances publiques, le désignaient pour assumer de nouvelles responsabilités en un temps où se posait le problème du rajeunissement de nos institutions.

* * *

Dès le 10 juin, il remettait à M. Antoine PINAY une note sur l'état de nos finances ; trois mois plus tard, fut constitué, sous la présidence de Jacques RUEFF, un petit groupe de travail ayant pour mission d'établir un « rapport sur la situation financière de la France ». Ce rapport définissait les grandes lignes d'une politique d'ensemble ou plus précisément d'une stratégie de l'assainissement financier. Le décret du 27 décembre 1958 promulga les dispositions prévues par ce plan.

Dans sa conférence du 7 janvier 1959 « Promesses et perspectives de l'assainissement financier », Jacques RUEFF commenta publiquement l'essentiel des mesures adoptées :

— assainissement, sans précédent par son ampleur, des finances publiques et de certaines structures économiques malthusiennes ou désuètes ;

— dévaluation de 17,5 %, du fait de la disparité entre prix français et prix étrangers ;

— institution du nouveau franc.

Le succès tint du prodige : en quelques semaines fut rétabli l'équilibre de notre balance des paiements, qui n'était plus assuré depuis de longues années. Ne doutant pas de l'efficacité d'une stratégie fondée sur son incomparable expérience et sur la mise en œuvre d'un mécanisme dont il possédait la pleine maîtrise, Jacques RUEFF avait engagé sa responsabilité personnelle dans cette opération, qui n'était d'ailleurs à son sens que la première étape de notre redressement.

Par décret du 13 novembre 1959, le premier ministre M. DEBRÉ avait en effet créé un « comité pour la suppression des obstacles à l'expansion économique » dont il assumait la présidence ; Jacques RUEFF en était le premier vice-président et Louis ARMAND le second. Le travail considérable de ce comité fut consigné dans un rapport dénommé RUEFF-ARMAND ; les mesures proposées par ce document

s'étendaient à presque toutes les branches de l'économie. Comme il fallait s'y attendre, les intérêts menacés se conjuguèrent pour entraver l'application des remèdes préconisés. L'assainissement ne fut donc que partiellement réalisé, en dépit de l'atout majeur que constituait la réforme monétaire, si magistralement accomplie.

Notre ami ne s'est jamais incliné devant ces défaillances : par ses interventions auprès des autorités responsables et surtout au Conseil économique et social, ses articles dans les revues et la grande presse, ses conférences à l'étranger comme en France, il n'a cessé d'alerter l'opinion, quant à l'insuffisance des réformes opérées. Non moins énergiques furent ses adjurations relatives aux périls que fait courir le maintien de l'étalon de change-or, responsable des maux survenus en 1931 : « C'est incontestablement l'effondrement de la double pyramide de crédit issue du système, qui a fait de la dépression de 1929 la grande dépression des années 1931-1933. » Ces propos ne sont aucunement le fait d'un pessimisme foncier ; ils résultent directement des thèses soutenues par leur auteur en toute circonstance et qui se résument ainsi : « Un ordre n'est jamais l'effet du hasard. Il n'existe que si un mécanisme approprié le choisit parmi tous les possibles et lui donne la durée. »

* * *

Grand officier de la Légion d'honneur, titulaire de flatteuses décorations étrangères, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique et de l'Académie italienne dei Lincei, Jacques RUEFF a également participé de façon très active aux travaux d'organismes scientifiques français et internationaux. Bornons-nous à rappeler qu'il compta parmi les premiers « fellows » de la Société d'économétrie, qu'il fut, très jeune, élu membre de l'Institut international de statistique et en devint plus tard vice-président, qu'il exerça les fonctions de président à la Société d'économie politique, à la Société de statistique de Paris, au Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, qu'il créa en 1949 sous les auspices de l'Union académique internationale et de l'UNESCO. Depuis 1964, il est membre de l'Académie française et Chancelier de l'Institut de France.

Ainsi, depuis plus de quarante ans, Jacques RUEFF est parvenu avec un égal bonheur à maintenir un harmonieux et difficile équilibre entre les exigences de l'action et celles de la vie spéculative, les responsabilités qu'il assumait au titre de l'action l'ayant affermi dans une position doctrinale fondée à la fois sur la raison et sur des observations conduites avec une rigoureuse probité. Rares sont en toutes matières les exemples de cette sorte et, parmi les économistes disparus au cours de ce siècle, on ne peut guère songer qu'à Clément COLSON ou à Irving FISHER pour illustrer un tel accord entre l'action et la pensée.

Cet accord s'est manifesté de manière éclatante à deux reprises

et dans les circonstances où l'avenir de notre monnaie et de notre économie se trouvait gravement engagé. Nous lui devons en particulier le retour de notre étalon monétaire à la convertibilité, étape indispensable de notre accession au marché commun et corrélativement, l'atténuation d'un protectionisme qui avait longtemps sclérosé les structures de notre appareil productif. A l'étranger même, il fut récemment l'inspirateur et l'ouvrier du plan qui engendra la Fédération de Malaysia.

* * *

De son libéralisme, qui ne s'est jamais démenti, nous dirons qu'il n'est pas le fait d'un étroit dogmatisme établi a priori, en vertu d'un postulat réfractaire à toute démonstration, mais bien la conséquence d'une longue pratique des hommes et des institutions, qu'il a scrupuleusement observés en logicien dépourvu de passion. Nous ajouterons que ce libéralisme ne se limite pas à l'économie car il s'étend à toutes les manifestations de la pensée. Pareille attitude est assez exceptionnelle pour commander à tout le moins l'estime et même la sympathie des libres esprits.

Est-il besoin d'ajouter qu'à ses vertus propres d'action, Jacques RUEFF joint le goût de l'universel, conforme à nos plus solides traditions, celui de la philosophie, des lettres et des échanges humains sous leurs formes les plus désintéressées. Une compagne digne de lui, deux filles aussi cultivées que charmantes, composent au cœur du faubourg Saint-Germain son cercle de famille ; il aime à s'y délasser, à s'y divertir aussi dans la compagnie de quelques intimes.

Puisse l'ami découvrir en ces pages le reflet de sentiments qui n'ont fait que grandir depuis l'époque déjà lointaine où l'après-guerre de 1918 nous réunit sur les flancs de cette montagne Sainte-Geneviève, éternelle colline inspirée, qu'anime inlassablement le souffle de l'esprit.

LE PHÉNOMÈNE JACQUES RUEFF

Michael A. HEILPERIN, *Genève*

La singularité du « cas Jacques RUEFF », M. André Maurois l'a bien fait observer sous la Coupole en répondant au discours du Récipiendaire, réside dans la multiplicité des études qu'il a poursuivies, de ses intérêts, de ses activités et de ses réalisations. Non content d'être polytechnicien, il devint aussi inspecteur des finances ; non content d'être fonctionnaire dans l'administration française, il devint aussi fonctionnaire économique international de la jeune Société des Nations. On pourrait encore allonger la liste. On pourrait dire que non content d'être un savant économiste à tendances mathématiques, il est aussi philosophe et que l'un de ses premiers ouvrages, que M. André Maurois mentionna d'ailleurs, s'intitule : *Des sciences physiques aux sciences morales*. Ce livre fut publié en 1922, donc par un auteur âgé à peine de 26 ans, et préfacé par son maître, le professeur M. C. Colson (31 ans plus tard, j'ai eu la joie de recevoir un exemplaire de M. RUEFF lui-même, avec la dédicace suivante : « Ce livre d'un autre âge auquel je crois toujours »).

La carrière de Jacques RUEFF, dont il est question ailleurs dans ce volume, fut surtout, jusqu'à la guerre de 1939, celle d'un inspecteur des finances qui gravit les plus hauts échelons du Ministère des Finances et aboutit au poste de Sous-Gouverneur de la Banque de France. Elle fut interrompue par la guerre d'abord, par l'invasion de la France ensuite. Pendant cette occupation, RUEFF rédigea un ouvrage majeur intitulé : *L'ordre social*. Pour quiconque fait une étude approfondie de la pensée de Jacques RUEFF, ce livre, difficile à lire, est fondamental. En tant que suite d'un volume publié en 1927 déjà, il aurait dû s'intituler « Théorie des phénomènes monétaires : dynamique ».

L'adoption du nouveau titre représente une évolution de la pensée de Jacques RUEFF, de l'économique, au sens restreint du mot, au philosophique, dans le sens de philosophie sociale et naturelle. Ainsi, vingt ans environ après avoir publié *Des sciences physiques aux sciences morales*, RUEFF se trouve lancé une fois de plus sur l'orbite philosophique. Nous verrons qu'au moment même où paraissent ces pages, celui qui en est l'objet est en train d'achever un ouvrage qui apportera le point culminant à ses réflexions philosophiques.

La guerre finie, notre ami ne retrouvera plus jamais le chemin où mène d'habitude l'inspection des finances. Étant donné que parmi

les nombreux concours que passa le jeune RUEFF ne figurait pas celui de l'agrégation, il ne fut pas tenté de s'engager dans la carrière académique, voie normale d'un penseur. Par ailleurs, l'action était une composante trop forte du « phénomène Rueff » pour qu'il puisse volontiers y renoncer.

A la fin de la guerre commence la période la moins orthodoxe de la carrière de Jacques RUEFF. Tout d'abord, il devint membre de l'administration française dans la zone française d'occupation de l'Allemagne ; chargé de questions économiques et financières (ce qui est normal) il reprend son ancienne carrière de rétablissement des finances qu'il avait déjà exercée dans divers pays au nom de la Société des Nations et qu'il exercera encore, à l'apogée de son influence, dans son pays natal.

Mais d'autres tâches vinrent réclamer ses exceptionnels talents. Le problème des réparations se posait entre l'Allemagne occupée et les quatre Puissances occupantes ; or c'est là un problème sur lequel se penchait déjà, dans les années 20, le jeune RUEFF, en controverse avec des autorités telles que le célèbre économiste anglais J. M. Keynes. C'était presque trop beau pour être vrai : Jacques RUEFF, qui savait tout ce qu'il y avait à savoir sur le sujet, fut nommé, en 1946, président de l'Agence interalliée des réparations, établie à Bruxelles.

L'Agence interalliée des réparations ne dura pas longtemps : elle fut victime de la guerre froide et de l'attitude déraisonnablement excessive de l'Union soviétique. Les Puissances occidentales, opposées au démantèlement de ce qui restait de l'industrie allemande et engagées, de ce fait, dans un conflit fondamental avec l'Union soviétique, virent ce conflit s'aggraver sous l'effet de la guerre froide et décidèrent finalement d'abandonner le programme de réparations pour les trois zones d'occupation occidentales.

Privé de la gestion des réparations, M. RUEFF ne se trouva pas pour autant dépourvu d'une fonction, très différente mais ensoleillée et agréable : à la demande du Prince de Monaco, que, sous le nom de sous-lieutenant Grimaldi, il avait eu pour collaborateur dans le corps d'occupation française en Allemagne, il fut nommé ministre d'État français à Monaco (c'est-à-dire chef du gouvernement monégasque) pour rétablir les finances de cette petite principauté qui étaient, à cette époque, en fort mauvais état. D'autres se seraient peut-être attardés dans un cadre aussi luxuriant et plaisant : pas Jacques RUEFF !

En 1952 se formait la Communauté économique européenne (dont il avait prévu les grandes lignes en Sorbonne dès le 27 février 1933 (1)). Il était normal qu'il fût associé à la nouvelle organisation. Il était également normal qu'il le fût d'une façon peu orthodoxe. Cet éco-

(1) Cette conférence fut reproduite, en 1957, sous le titre de : « Une proposition de marché commun vieille de vingt-quatre ans », dans la *Rivista Internazionale di Scienze Economiche e Commerciali*, IV, n° 12, Padoue.

nomiste déjà célèbre devint donc, dès 1952, membre de la Cour de justice de la C.E.C.A. (avec siège au Luxembourg) qui venait d'être fondée, et plus tard, après la signature des traités de Rome, il devint membre de la Cour de justice des communautés européennes.

A y regarder de plus près, ce n'était pas tellement extravagant de nommer un économiste à un poste d'apparence juridique : il était certain que cette cour de justice différerait de toutes les autres du fait qu'elle aurait à statuer sur des questions économiques et, en particulier, sur celle de savoir ce qui était et ce qui n'était pas un marché libre et concurrentiel. Par un biais inattendu, notre ami se retrouva donc dans son ambiance propre et en mesure de rendre des services que presque personne d'autre n'aurait pu rendre. Déjà auparavant, d'ailleurs, alors qu'il était encore ministre d'État de la Principauté de Monaco, Jacques RUEFF s'inclina brièvement devant son ancienne spécialité à laquelle il devait se vouer à nouveau plus tard avec un singulier éclat. Cette brillante conférence, prononcée en 1950, porte le titre suivant : « L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas » (1). Ce titre, souvent cité depuis, nous amène à noter ici un trait de caractère de RUEFF écrivain : bien que son œuvre écrite comporte un certain nombre de gros volumes et un grand nombre de monographies extrêmement théoriques, le genre littéraire dans lequel il excelle, c'est l'aphorisme. Il serait facile de composer une anthologie des aphorismes de M. RUEFF et il est à espérer que, ses principaux articles monétaires ayant été réunis en deux volumes, on n'oubliera pas de nous faire cadeau d'un volume de ses aphorismes. Le titre sus-mentionné devrait, bien entendu, en faire partie.

Ce n'est qu'en 1958 que l'avènement du général de Gaulle donna à Jacques RUEFF la possibilité d'inspirer la grande réforme monétaire française dont il rêvait depuis longtemps et qui fut accomplie en décembre 1958. Il en sera question plus loin, car c'est cette réforme qui constitue l'essence même de ce que j'ai appelé « le phénomène Jacques RUEFF » dans le titre de cet article. Ce qu'il convient de noter dès à présent, ce sont les circonstances dans lesquelles M. RUEFF se trouva aux prises avec la réforme monétaire française et en mesure d'en influencer définitivement la forme et le contenu. Cela commença peu de jours après la prise de pouvoir par le général de Gaulle et continua pendant les mois qui devaient séparer ce jour de l'élection du Général au poste de Président de la République française. M. Antoine Pinay, le premier de ses ministres des Finances, avait déjà eu l'expérience d'une collaboration étroite avec Jacques Rueff en 1952, alors que M. Pinay était Président du Conseil. Les conseils économiques et monétaires que Jacques RUEFF lui avait donnés à l'époque, mais qui n'avaient pas été suivis, n'étaient pas essentiellement dissemblables de ceux qu'il devait donner en 1958. Cette fois-ci le nouveau

(1) *Synthèses*, 4^e année, n° 45, 1950.

Ministre des Finances fit appel aux services de Jacques RUEFF pour présider un comité limité d'experts chargé de donner des avis techniques au Ministre des Finances sur de nombreux sujets.

L'été 1958 passa, l'automne vint et le moment de la mise en vigueur des traités de Rome approchait à grands pas. Or la France n'était pas en mesure de se joindre au Marché commun, ni sur le plan financier, ni sur le plan monétaire, sans avoir recours à de fort nombreuses clauses échappatoires (prévues d'ailleurs dans les traités de Rome, mais dont le Général n'avait aucune envie de se servir). M. RUEFF, qui depuis longtemps était l'avocat d'une véritable réforme monétaire en France, estimait que l'entrée au Marché commun offrait une occasion unique d'exécuter ce dessein. En effet, la France, reconstituée par de profondes réformes monétaires et financières, pouvait fort bien prendre sa place dans la communauté des Six sans invoquer aucune des clauses échappatoires que ses négociateurs avaient si laborieusement incorporées dans les traités de Rome dans les années 1956-1958.

M. RUEFF — qui continuait à exercer ses fonctions au Luxembourg tout en présidant à Paris le comité d'experts constitué par M. Pinay — fit valoir ce point de vue dans les hautes sphères du gouvernement français, qui lui étaient facilement accessibles. Le résultat désiré fut atteint : son comité d'experts reçut de M. Pinay le mandat de préparer un plan de réforme monétaire. Il n'y avait, à cette époque, aucun autre organe en France qui pût être chargé d'une pareille tâche. Au début de décembre 1958, les travaux du « Comité Rueff » furent menés à bonne fin, mais il restait d'importants désaccords au sein de ce comité ainsi qu'entre la majorité de celui-ci et le Ministère des Finances. Il fallait donc décider, et le général de Gaulle était la seule personne occupant un rang suffisamment élevé pour le faire. Comme on le sait, le général de Gaulle décida en faveur de la solution forte, de la solution difficile. Le franc fut sauvé grâce au fait que le « plan Rueff » fut suivi à la lettre, nonobstant le scepticisme largement répandu à l'égard de ce plan dans les milieux politiques et universitaires.

M. RUEFF n'occupait aucun poste dans la vie publique française à l'époque. Il n'avait aucune autorité autre que son influence personnelle et, plus fondamentalement encore, que sa foi dans le bien-fondé de la doctrine qu'il prêchait.

On a parlé fréquemment du « miracle économique allemand », entendant par là le redressement rapide d'un pays presque totalement détruit par la guerre, redressement dû (M. RUEFF était le premier à le proclamer) à la latitude que le gouvernement allemand a laissée au fonctionnement du mécanisme des prix. On a parlé du « miracle économique italien », associé aux politiques monétaires et financières du regretté Luigi Einaudi (seul économiste académique à avoir jamais été élu Président de son pays) ; on a parlé d'autres « miracles » encore. Or, il y a eu un miracle économique également en France. Chacun de ces miracles a ses qualités propres et cela nous entraînerait trop loin

d'en faire ici une étude détaillée. Il faut dire toutefois que dans un seul cas — celui de la France — l'évolution économique décrite comme « miraculeuse » a été l'œuvre d'un seul homme, ne faisant pas partie du gouvernement. Cependant il convient de reconnaître qu'aussi bien la réforme monétaire française que le caractère personnel de son auteur auraient pu souffrir de l'élévation de M. RUEFF au poste de ministre des finances *avant* la réforme. N'étant pas membre du gouvernement, M. RUEFF disposait d'un degré de liberté intellectuelle et de liberté de toutes pressions extérieures que n'aurait jamais connu un ministre. Sa réforme — car c'est bien la sienne — aurait inévitablement souffert des influences et des compromis si étrangers à la nature profonde de Jacques RUEFF. Étant indépendant, il pouvait s'opposer à tel ou tel compromis et insister sur la pureté de la formule adoptée pour la réforme.

Si donc la réforme monétaire française a un aspect unique, nulle part plus clairement que dans le cadre de cette réforme et dans son ambiance n'apparaît le « phénomène Jacques RUEFF ».

Jacques RUEFF, nul ne l'ignore, est depuis longtemps l'un des principaux représentants dans le monde occidental du « nouveau libéralisme » (aussi désigné souvent par l'expression qui me paraît moins heureuse de « néo-libéralisme »). L'objet de cet article n'est pas de discuter en détail le renouveau du libéralisme économique et les différences entre le libéralisme du XIX^e siècle et le « nouveau libéralisme » du XX^e. M. RUEFF en a souvent parlé, nulle part mieux peut-être que dans l'article paru dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1953, intitulé « La résurrection de l'Allemagne » (1). Citons-en quelques passages particulièrement frappants (2) :

« La demande globale ne pouvant plus s'écarter sensiblement de la valeur globale des offres, le niveau général des prix est à l'abri de toute variation importante. Si un prix augmente, un autre diminue dans la même mesure, puisqu'il ne saurait y avoir afflux de demandes sur un marché sans contraction équivalente sur un autre.

« Ainsi c'est sans intervention d'aucune sorte que l'équilibre global, vainement recherché par le rationnement généralisé, est obtenu.

« L'impossibilité de demander sans offrir affecte notamment les échanges internationaux. Si un demandeur prétend utiliser à l'étranger le produit d'une de ses offres, la demande globale interne est diminuée à due concurrence. De ce fait, des richesses équivalentes aux importations accomplies sont laissées disponibles pour l'exportation. Celle-ci augmente en même temps que celles-là. L'équilibre de la balance des comptes est, lui aussi, spontanément établi...

« Sur le plan moral, la transformation n'est pas moindre.

« Hier, pour acquérir, il suffisait de frauder. Aujourd'hui, il faut pro-

(1) Reproduit dans *L'âge de l'inflation* (Payot, Paris, 1963), sous le titre : « Une vérification *a contrario* : la résurrection de l'Allemagne ».

(2) *Revue des Deux Mondes*, pp. 597-608 *passim*.

duire. Hier, pour être honnête, il fallait renoncer à demander des richesses que la Société vous avait donné le moyen d'obtenir. La porte étroite n'ouvrait au juste qu'un domaine infime dans le champ immense de tous les possibles. Pour s'y tenir, il lui fallait cheminer, les yeux baissés, sourd à tous les appels que la détention d'encaisses surabondantes lançait à sa concupiscence.

« *Aujourd'hui, tout le possible est licite.* (1)... C'est le front haut, le regard clair, que chaque producteur, chaque consommateur peut considérer toutes les possibilités que les marchés lui offrent pour déterminer, sans vain scrupule, sans débat de conscience, ceux de ses désirs dont il fera des actes.

« *La réforme monétaire a ramené l'honnêteté à l'échelle humaine.* (1)

« Ainsi, dans tous ses aspects, le miracle n'était qu'une œuvre de raison. »

Quel contraste entre le marché libre et l'économie planifiée! Ici encore quelques citations s'imposent :

« La réforme monétaire a rétabli l'ordre en Allemagne, parce qu'elle entraînait ou rendait possible la reconstitution des mécanismes propres à l'établir :

- elle a fait disparaître les moyens de demander sans offrir ;
- elle a rendu aux producteurs des raisons de produire et elle a orienté leur effort dans les voies de l'utilité maximum ;
- elle a restreint les incitations au mensonge et à la fraude.

« Mais, dira-t-on, la politique de planification antérieure avait, précisément, les mêmes objets...

« Et pourtant le mécanisme des prix a fait, en quelques heures, ce que la planification — même assortie de moyens d'exécution sans précédent — n'avait pas réussi, en plusieurs années, à faire...

« Le plan laisse à la contrainte le soin de faire vouloir aux hommes ce qu'ils doivent vouloir pour que la structure économique et sociale soit ce que les auteurs du plan veulent qu'elle soit. Bien plus. Fort du pouvoir qui lui permet de fixer directement le comportement des individus, le plan se désintéresse des conditions susceptibles de leur inspirer des désirs ou des tentations qu'ensuite il devra les empêcher de satisfaire...

« Ainsi, en fait, le plan s'oblige à faire faire aux hommes, par action directe sur leur volonté, le contraire de ce que les circonstances qu'il laisse se créer les incitent à vouloir faire...

« Ce qui caractérise la politique allemande, au lendemain de la réforme monétaire, c'est qu'elle n'a pas été introduite subrepticement, par des habiletés de couloir, mais qu'elle a été formulée en pleine lumière, tous pavillons au vent...

« Seule, je crois, en Europe elle a osé affirmer que l'ordre qu'elle voulait instaurer serait établi par le mécanisme des prix. Afin que nul ne puisse se méprendre sur son orientation, elle s'est qualifiée de *Soziale Marktwirtschaft*, économie sociale de marché. »

En concluant cette admirable étude, M. RUEFF récapitule ainsi la nature du « néo-libéralisme » :

(1) Les italiques ne sont pas dans le texte.

« Le néo-libéralisme ne se réclame pas d'une orthodoxie. Il s'affirme l'effet d'un choix conscient, fondé sur la connaissance des faits et sur l'interprétation de l'expérience.

« Il ne poursuit pas un absolu mais recherche, compte tenu de ce que sont les hommes et des moyens dont, dans notre pays, en notre époque, le Gouvernement peut espérer disposer, la politique susceptible de procurer, à l'échelle humaine, le moins mauvais des ordres sociaux.

« Le miracle allemand, dans sa réalité, n'est qu'un produit rationnel de la doctrine néo-libérale, expressément formulée et systématiquement appliquée.

« Pascal affirme " qu'il n'est pas possible de croire, raisonnablement, contre les miracles. " (1) Serait-il davantage possible de ne pas croire, raisonnablement, à une doctrine qui a fait, seule et contre toutes les forces conjurées de la géographie et de l'histoire, le plus improbable des miracles ? »

Tout en se partageant entre de multiples tâches pratiques, Jacques RUEFF devient désormais l'un des défenseurs les plus éloquents et les plus convaincants du nouveau libéralisme. Dans cette lutte inexorable et ininterrompue, il se trouve être membre d'une petite minorité répandue en Europe occidentale et en Amérique du Nord. La réforme monétaire française de 1958 est la réalisation la plus éclatante, mais non la seule, du libéralisme économique de Jacques RUEFF.

Traiter en détail de cette réforme dépasserait très largement le cadre du présent article et, en fait, de tout article. C'est là un beau thème pour un ouvrage documenté et sérieux dont nous attendons toujours la parution.

Ce qu'il convient de dire, car ce point se rattache à notre sujet, c'est que le succès de la réforme monétaire française de décembre 1958 est certainement dû à la largeur de vues de son auteur. Ce n'était pas une simple réforme monétaire au sens technique du mot. Il s'agissait de bien plus que d'une dévaluation — d'une dévaluation *de plus*. Des dévaluations, la France en a connu toute une série depuis la fin de la guerre et aucune n'avait amené l'ordre dans le mécanisme des prix français et dans le déroulement de l'économie française, soit à l'intérieur, soit dans ses relations internationales. La raison en est que pour une « bonne » réforme monétaire, il faut plus qu'une modification de la parité... bien plus ! Or le « plan RUEFF » est bien plus qu'une proposition de nouvelle dévaluation du franc. On est presque tenté de dire que la dévaluation du franc prévue par cette réforme n'est qu'un des aspects mineurs de l'ensemble des opérations envisagées. Ce qui est beaucoup plus important, c'est la réforme budgétaire, d'une part, et le rétablissement de la « vérité des prix », d'autre part. La suppression d'une grande partie des indexations est un élément du même ensemble. La dévaluation du franc n'intervient qu'en dernier lieu, pour pouvoir intégrer la nouvelle monnaie française dans le contexte international dans des conditions réalistes.

(1) *Pensées*, art. XXV, 95.

Et n'oublions pas les mesures très importantes dans le domaine du commerce extérieur qui accompagnent la réforme monétaire même, au sens large du terme : désormais les importations françaises seront beaucoup plus libres qu'elles ne l'étaient depuis des décennies. Le marché français devra subir la concurrence internationale d'une manière beaucoup plus rigoureuse qu'auparavant. L'expérience montrera qu'avec une monnaie stable, le marché est parfaitement capable de s'adapter aux exigences d'une concurrence internationale accrue. Ainsi l'effet sur la balance des paiements de la France sera exactement ce que prévoyait le « plan Rueff » et le contraire de ce que prédisaient les adversaires de ce plan.

L'auteur de ces lignes a eu la chance d'être un visiteur fréquent de M. RUEFF pendant toute la période de la réforme monétaire, comme il l'avait été depuis 1952 et comme il continue de l'être. C'était un spectacle admirable et rare de voir la formation des idées de M. RUEFF et leur transformation en réalisations pratiques et efficaces.

La réforme de décembre 1958 était à peine terminée que son auteur était déjà à la recherche de réformes supplémentaires. Le premier Rapport RUEFF parut le 8 décembre 1958 et les réformes qui y étaient prévues furent annoncées le 27 décembre. Mais l'année 1959 n'était pas encore à moitié révolue que notre ami demandait de nouvelles réformes. Lorsqu'il n'obtint pas l'appui du gouvernement, il s'adressa directement au Président de la République. En fin de compte, c'est une décision présidentielle qui conduisit, en automne 1960, à la nomination d'un nouveau comité chargé d'une *étude approfondie des obstacles à l'expansion économique en France*.

Dès le début, Jacques RUEFF insista sur le caractère non doctrinal du comité dont il proposait la création au général de Gaulle. Il tenait beaucoup, par exemple, à avoir la participation d'un « dirigiste » tel que Alfred Sauvy et, à côté de représentants du monde industriel, des représentants du monde syndical non communiste. Quand je l'entendis un jour m'exposer ses idées sur la composition de ce comité, je m'écriai : « Mais comment pourrez-vous jamais arriver à un accord au sein d'un comité aussi largement conçu ? » — « Vous verrez, me répondit Jacques RUEFF, nous y arriverons *certainement*, et nous y arriverons parce que ce qui est un obstacle à l'expansion économique sous un régime social l'est également sous un autre : ceci me paraît tellement vrai que personne ne pourra le nier. Je n'ai pas l'intention, d'ailleurs, que ce soit un « rapport libéral ». Ce doit être un rapport valable en toutes circonstances dans le cadre social et institutionnel dans lequel se trouve la France. »

Nous connaissons la suite. Pour obtenir le concours des syndicalistes, le général de Gaulle confia la présidence du comité au Premier Ministre d'alors, M. Michel Debré, tandis que MM. Jacques RUEFF et Louis Armand occupaient les postes de vice-présidents. Le travail accompli en moins d'une année par ce comité dépasse l'imagination. M. RUEFF prit congé de la Cour de Luxembourg pour pouvoir se consacrer entièrement à cette nouvelle tâche.

Un aspect particulier de celle-ci mérite d'être relevé ici : ce grand expert monétaire, dont on aurait pu croire que, comme presque tous ses confrères universitaires, il reste enfermé dans le cadre de son étroite spécialité, se trouve chargé d'une enquête conçue et voulue par lui et qui ne comporte aucun élément monétaire quelconque ! En effet, pour donner satisfaction au Ministre des Finances d'alors, il fallut exclure le crédit des matières dont la deuxième commission RUEFF avait le droit de s'occuper. Le rapport fut écrit, adopté par une commission unanime, et publié. Mais j'ai le sentiment que relativement peu a été fait jusqu'à présent pour le mettre en application. Dans ce cas, contrairement au premier, il ne s'agit pas d'une seule grande réforme pouvant, et devant même, être adoptée d'un coup, en l'espace de quelques heures ou de quelques jours, mais de tout un ensemble de réformes, petites et grandes, devant nécessairement s'échelonner sur un laps de temps plus long. Le fait que l'animateur de l'ensemble de ces réformes n'était pas membre du Cabinet constitua certainement un obstacle au succès de l'effort.

Après cette passionnante excursion dans le monde économique non-monnaire, notre ami revient, par deux biais, à la monnaie. L'un de ces biais, c'est la réforme du crédit en France. On connaît le remarquable *Discours sur le crédit* (1) que Jacques RUEFF prononça en sa qualité de Président du Collège libre des Sciences sociales et économiques. C'est un document important que seules les dimensions restreintes de cette étude nous interdisent d'analyser plus à fond. Notons aussi l'activité de M. RUEFF au sein du Conseil économique et social, où il est souvent aux prises avec les problèmes du crédit intérieur en France.

L'autre biais est international et a attiré depuis quelque temps beaucoup d'attention, dans le monde occidental, sur les doctrines de M. RUEFF. C'est en tant que principal défenseur de l'étalon-or et éloquent Cassandre mettant l'Occident en garde contre une nouvelle crise mondiale du crédit, que M. RUEFF revient sur le terrain de ses activités de jeunesse.

Toutefois, il n'y aurait pas de « phénomène RUEFF » si notre ami s'en tenait là. Il est nécessaire, pour que ce phénomène continue à nous apparaître, de ne jamais perdre de vue l'ensemble des activités de M. RUEFF.

Dans la phase la plus récente de ses activités, il trouve enfin son cadre approprié ! Chancelier de l'Institut de France et membre de l'Académie française, il aura désormais le cadre académique qui, toute sa vie durant, était une partie intégrante (mais pas toujours acquise) de son activité. Académicien français, il n'est pas surprenant

(1) Daté du 12 décembre 1961 et publié au premier trimestre de 1962.

qu'il fût le premier économiste élu par les Immortels à siéger parmi eux. Le sort ayant voulu qu'il se présente au siège occupé précédemment par Jean Cocteau, c'est de ce poète que parlera notre savant économiste et philosophe. « Si je suis élu, me confia M. RUEFF en m'annonçant qu'il avait posé sa candidature, ce sera vraiment passionnant de rédiger un discours sur Cocteau. » Si M. RUEFF n'était qu'économiste, ce discours n'aurait certainement pas été une réussite, mais étant aussi philosophe et homme de lettres, et peut-être un peu poète, il produisit un chef-d'œuvre. André Maurois, qui le reçut comme il avait reçu au même siège, dix ans auparavant, Jean Cocteau lui-même, paraissait fort ému des propos du nouvel académicien.

Et maintenant? Au moment où ces pages vont sous presse, M. RUEFF, sans abandonner aucune de ses préoccupations et de ses activités, se concentre depuis plus d'un an sur l'achèvement de ce qu'il considère comme l'œuvre majeure de sa vie, un ouvrage traitant de l'ordre dans la nature et dans la société. Il serait impertinent de vouloir résumer ici les idées maitresses de cette œuvre encore inachevée, mais je sais qu'elle sera passionnante, qu'elle sera aussi discutée que tout ce que Jacques RUEFF a jamais écrit, et qu'elle exercera une profonde influence sur la pensée humaine.

Les premiers germes du *magnum opus* de Jacques RUEFF se trouvent dans les derniers chapitres de son *Ordre social* auquel allusion a déjà été faite. Ayant consacré une bonne partie des 600 et quelques pages à la dynamique monétaire, M. RUEFF aboutit à une discussion de l'ordre social qui dépasse de beaucoup le cadre monétaire du reste du livre. L'avenir de la pensée de notre auteur venait se greffer sur son passé. Il eut l'occasion plus tard, en 1955, de reprendre ce thème dans un discours prononcé devant l'Académie royale de Belgique, dont il venait d'être élu membre. Intitulé « Les sociétés humaines, ces belles choses artificielles », ce discours démontre à quiconque a encore besoin de pareille démonstration, que Jacques RUEFF est philosophe et poète en plus d'être économiste et homme d'État. Reproduite presque aussitôt, dans le numéro d'avril de la revue *Diogène*, sous un titre plus sobre : « L'ordre dans la nature et dans la société », cette étude, courte mais saisissante, marque un tournant très important dans le cheminement de la pensée de Jacques RUEFF. Son grand ouvrage, qu'il achève ces jours-ci, en sera le développement.

Ce ne sera, bien entendu, *pas* l'apothéose finale de notre ami. On a peine à croire en la vérité de ce que proclame ce volume-ci, à savoir qu'il atteint cette année l'âge biblique de « trois fois vingt plus dix ». Toujours jeune, toujours plein d'idées nouvelles et d'énergie pour les mettre en exécution, il suscitera certainement encore d'autres manifestations du « phénomène Jacques RUEFF ». Le cœur battant, nous les attendons avec impatience et entre temps adressons nos vœux les meilleurs à celui auquel nous devons l'existence parmi nous de ce remarquable et extrêmement rare phénomène.

PREMIÈRE PARTIE
DES SCIENCES PHYSIQUES
AUX SCIENCES MORALES

I. — JACQUES RUEFF COMME PHILOSOPHE DES SCIENCES

Emil M. CLAASSEN, *Paris et Cologne*

« La science théorique n'est pas une photographie du réel ; elle est l'expression des propositions dont l'esprit des hommes a besoin pour transformer les liens de succession, qu'il observe, en rapports de causalité, qu'il exige. Elle est, dans toute la force du terme, une création des causes. »

Jacques RUEFF

(*Discours de réception à l'Académie française*)

En 1922, à l'âge de 26 ans, Jacques RUEFF publia *Des sciences physiques aux sciences morales. Introduction à l'étude de la morale et de l'économie politique rationnelles* — un livre qui, vu de l'état actuel de la philosophie de la science, justifiait parfaitement l'opinion de son maître, Colson, lorsqu'il écrivait, dans la préface, que ce travail traitait *de omni re scibili et quibusdam aliis*. Comme nous le verrons, maints points du raisonnement, exprimés il y a 44 ans, correspondent à la philosophie moderne dans l'acceptation de la « logique de la science ». Car cette œuvre ne fut pas seulement révolutionnaire à son époque, mais à l'heure actuelle elle n'a en rien perdu de son ampleur, de sa précision, de son actualité.

D'après Jacques RUEFF, on peut juger la validité d'une théorie sous deux aspects divers. En empruntant à la philosophie moderne des sciences sa terminologie, on peut les appeler l'aspect syntactique et l'aspect sémantique. Les possibilités logiques selon lesquelles des théories sont construites (aspect syntactique) et éprouvées (aspect sémantique) seront traités successivement en confrontant les vues que Jacques RUEFF exprime dans son étude *Des sciences physiques aux sciences morales* avec celles de la « logique de la science ».

L'expression logique de la science est souvent employée comme synonyme de « philosophie des sciences », « philosophie sémantique », « positivisme logique », « néo-positivisme », ou « empirisme logique ». La logique de la science remonte à ce courant philosophique qui prit naissance dans le « Cercle Viennois » au début du siècle. Refusant, par principe, toute métaphysique, la philosophie ne vise qu'à être une analyse logique du langage (L. Wittgenstein : « On doit taire les choses

dont on ne peut parler » (1). L'idée essentielle de cette analyse conçoit la méthodologie comme l'application des lois logiques à la pratique de la pensée, qui ne doit pas se consacrer à l'objet lui-même, ni aux caractéristiques de la discipline étudiée, mais plutôt à sa formulation linguistique. Parler d'une théorie, c'est parler des domaines spécifiques à une langue. Déterminer la validité d'une théorie signifie procéder à une analyse logique de ses énoncés : d'une part, quant aux relations *syntactiques* des mots entre eux, c'est-à-dire à la construction et à la composition formelle des mots ; d'autre part, quant aux relations *sémantiques* des mots, c'est-à-dire à leur relation avec leur signification empirique. La notion de sémantique doit être comprise *au sens étroit*. Elle est souvent employée au sens large. Il s'agit alors de la construction logique de la langue et de sa signification (2).

Mais pourquoi confronter précisément les idées méthodologiques de Jacques RUEFF à celles de l'empirisme logique et non pas à celles d'autres Écoles ? Nous concédons que nous acceptons au départ un certain jugement de valeur « existentiel », à savoir que nous sympathisons avec les règles du jeu d'une science, qui ont été établies par la logique de la science. Mais, même s'il en était autrement, il n'en reste pas moins — notre étude le montrera — que l'œuvre méthodologique de Jacques RUEFF, conçue en 1922, constitue une prognose du chemin suivi par la philosophie moderne de la science.

Les titre et sous-titre de cette œuvre en révèlent déjà le thème général, celui de l'identité complète des principes méthodologiques sur lesquels reposent sciences physiques et sciences morales. Il se propose de montrer que les sciences économiques ne diffèrent des autres que par leur objet et qu'elles sont, exactement au même titre que les autres et que les sciences physiques en particulier, des « sciences rationnelles ».

L'idée directrice de l'empirisme logique est également qu'il n'existe qu'une seule méthode scientifique et qu'elle est applicable à chaque type de science. Cette méthode prescrit de nombreuses règles syntactiques et sémantiques et maints problèmes restent encore irrésolus. Aussi, dans la suite, ne traitons-nous que quelques-unes de ces règles et quelques-uns de ces problèmes, à savoir ceux auxquels RUEFF se réfère.

(1) Voir à ce sujet, par exemple, I. M. BOCHENSKI, *Die zeitgenössischen Denkmethoden*, Munich, 1954, p. 56 et A. SCHAFF, *Introduction to Semantics*, Oxford-Londres-New York-Paris, 1962, 1^{re} partie, chap. III.

« La philosophie des sciences est, au sens très précis de ce mot, une métascience, c'est dire que son objet n'est pas celui des différentes sciences auxquelles elle se rapporte ; elle prend plutôt ces sciences elles-mêmes pour objet, en analysant et en étudiant d'une manière critique leurs problèmes, leurs méthodes, leurs énoncés, leurs théories et leurs systèmes. Elle ne traite pas ces sciences comme des faits sociaux, lorsqu'elle examine leur origine, leur cause, leur divulgation, leur développement et leur action sur la structure sociale et le progrès social, mais comme des structures logiques, puisqu'elle étudie le statut logique de leurs problèmes, le degré de confirmation de leurs hypothèses et les conséquences logiques de leurs théories et de leurs systèmes. Elle n'est donc pas une sociologie, mais une logique de la science ; elle n'est pas une analyse de leurs effets, mais du contexte de justification. » H. ALBERT, « Probleme der Wissenschaftslehre in der Sozialforschung », dans *Handbuch der empirischen Sozialforschung*, ouvrage publié sous la direction de R. KÖNIG, tome I, Stuttgart, 1962, p. 38.

(2) A. SCHAFF, *op. cit.*, p. 30.

Or, l'empirisme logique, qui est la source des principales préoccupations des auteurs anglo-saxons et germaniques, n'est pas très répandu en France. Quelle en est la raison ? Ce problème relève des sociologues de la science. André Marchal, par exemple, y répond de la manière suivante : « ... si les grands principes méthodologiques sont universels, la manière de les mettre en œuvre varie avec les tempéraments et les climats : un cerveau latin ne fonctionne pas exactement comme un cerveau anglo-saxon ou germanique. Au surplus, les soucis méthodologiques sont propres aux arrière-petits-neveux de Descartes. Le besoin de se tracer un cadre bien délimité avant de procéder à un travail d'introspection ou d'observation est une attitude qui nous est commune. Les Anglo-Saxons refusent généralement de se plier à une telle discipline et ne s'en portent pas plus mal... Chez les auteurs germaniques, le cadre est, au contraire, plastique : il se détend sous la pression des faits et des idées accumulées. Ce n'est pas tant de méthode qu'il s'agit que d'une philosophie de la recherche, qui n'en finit jamais de se définir. » (1) Qu'il nous soit permis d'attirer l'attention sur un courant méthodologique chez les auteurs anglo-saxons et germaniques, celui de l'empirisme logique, qui se plie à une « discipline » rationnelle extrêmement rigoureuse et de montrer également qu'un « cerveau latin peut fonctionner exactement comme un cerveau anglo-saxon ou germanique ».

I. — L'ASPECT SYNTACTIQUE DE L'ŒUVRE MÉTHODOLOGIQUE DE M. JACQUES RUEFF

Déterminer la validité d'une théorie du point de vue syntactique, c'est examiner la concordance de son caractère purement formel avec les règles de la logique, sans soulever la question de sa conformité à la réalité, problème qui relève de la sémantique (au sens étroit).

Par la suite, nous verrons que RUEFF postule les mêmes principes pour construire une théorie, que les partisans de l'empirisme logique. Ce sont les principes de la logique formelle, (i) sous la forme syllogistique ou (ii) sous la forme mathématique, et (iii) on peut les appliquer aux théories relatives aussi bien aux domaines de la physique qu'aux domaines de la morale, en particulier, aux phénomènes économiques.

1. — *La méthode de la logique formelle sous la forme syllogistique*

D'après Jacques RUEFF, les mots ou les symboles nous permettent d'échanger nos idées. L'activité scientifique est soumise à des règles qui régissent l'association de ces mots ou symboles, règles que résument les principes de causalité et de non-contradiction. La logique formelle est l'application de ces principes à l'enchaînement des termes. Elle revêt principalement la forme du raisonnement déductif, qui peut se ramener au syllogisme ou à l'analyse mathématique, cette dernière

(1) A. MARCHAL, *Méthode scientifique et science économique*, tome I, Paris, 1952, p. 11.

n'étant que la logique formelle appliquée à l'association d'une catégorie particulière de termes. En respectant le principe de causalité, l'emploi des termes permet d'enchaîner des séquences de raisonnements qui conduisent à des propositions toujours vraies, pourvu que les enchaînements qui y aboutissent répondent au principe de non-contradiction :

« ... tout raisonnement peut se mettre sous la forme d'une chaîne de syllogismes, les prémisses des syllogismes successifs n'étant que les conclusions d'un certain nombre de syllogismes primitifs. Dans ces syllogismes primitifs, les prémisses sont soit des axiomes, soit des définitions.

... Si l'on tient deux propositions pour vraies, une troisième en résulte nécessairement et cette troisième peut se déterminer automatiquement, en dehors de nous, par l'application de règles purement formelles, fondées sur la place des termes dans chacune des deux propositions initiales. Si ces propositions sont dépourvues de contradiction, la proposition résultante le sera également, nous en avons la certitude absolue. » (1)

Cette vue, exprimée par RUEFF en 1922, précède, d'une façon étonnante, les résultats de la logique moderne de la science. Son point de départ est la définition formelle du concept de théorie : une théorie (économique) est un système d'énoncés scientifiques relatifs à un domaine déterminé (celui de la réalité appelée économie).

Sous l'angle syntactique, une théorie n'exige pas d'être représentée nécessairement dans ses relations avec la réalité. En ce sens, la théorie est un système d'énoncés qui s'inscrivent dans le cadre des règles de pensée de la logique. Selon Carnap, c'est une construction de logique formelle, un calcul, ou en d'autres termes, un système de symboles non interprétés, par lequel on fera abstraction de la signification des termes et des énoncés et, lorsque ceux-ci entrent en jeu, des chiffres (2). Elle devra aboutir à l'institution de propositions nomologiques. Un des systèmes les plus représentatifs susceptibles d'embrasser un tel calcul, est le système axiomatico-déductif ou hypothético-déductif « dont les axiomes (énoncés de base) et les théorèmes (énoncés dérivés) sont interprétables en tant qu'hypothèses générales. Tous les énoncés d'un tel système se déduisent de ses axiomes à partir des concepts de base, grâce aux règles de définitions... ». (3)

La syntaxe exige de la théorie économique l'absence de contradiction. Pour qu'une théorie ne comporte aucune contradiction, il faut, non seulement que n'importe quelle constatation n'y rencontre pas, mais encore, ne puisse pas y rencontrer sa négation (4). Il faut distin-

(1) J. RUEFF, *Des sciences physiques aux sciences morales*, Paris, 1922, p. 17.

(2) R. CARNAP, *Logische Syntax der Sprache*, Vienne, 1934, p. 4.

(3) H. ALBERT, *op. cit.*, p. 52.

(4) « Cette preuve, que diverses méthodes peuvent apporter, est donc nécessaire car la logique mathématique démontre que de toute contradiction tout énoncé de ce domaine peut être déduit ; mais cela signifie qu'il n'y aurait plus de différence entre les énoncés reconnus (vrais) et les énoncés non reconnus (faux), ce qui réduirait toute science à néant. » I. M. BOCHENSKI, *op. cit.*, p. 80.

Un postulat moins rigoureux du système hypothético-déductif et empiétant déjà sur

guer une théorie valable sur le plan syntactique, d'une théorie qui — considérée sous l'angle sémantique — part de fausses suppositions et aboutit à des contradictions avec la réalité.

2. — *La méthode de la logique formelle sous la forme mathématique*

Nous voyons que les vues de RUEFF ne s'opposent en rien à celles de la philosophie moderne de la science regardant la dimension syntactique de la théorie. Cela vaut également pour la possibilité d'appliquer les mathématiques au raisonnement scientifique. Ainsi, RUEFF constate que

« l'analyse mathématique est une machine à raisonner spécialisée, une machine qui ne peut plus engrener qu'avec une catégorie spéciale de propositions, celles qui représentent des grandeurs et qui sont condensées sous la forme d'un symbole par l'intermédiaire d'une définition. A ce titre, elle n'est, comme dit Leibniz, qu'une promotion particulière de la logique générale. Les prémisses des raisonnements analytiques sont des axiomes ou des définitions. Les axiomes sont des propositions très générales qui semblent traduire des lois de notre esprit. ... Les définitions attachent à un symbole un certain nombre de caractères et permettent d'appliquer à ce symbole les règles du raisonnement syllogistique, en traduisant en mots les propriétés qui y étaient incluses. » (1)

« ... la puissance déductive de l'homme est beaucoup plus limitée sous la forme syllogistique que sous la forme analytique. Les raisonnements, s'ils paraissent facilement accessibles, sont longs et pénibles, et la complication du procédé empêche qu'on puisse indéfiniment rapprocher les résultats nouvellement acquis, des axiomes ou des propositions déjà démontrées. De ce fait, le cours des déductions se trouve arrêté, avant qu'on ait pu retrouver toutes les apparences de la vie économique. » (2)

Les partisans de la logique de la science prennent la même position. Le reproche souvent adressé à la théorie mathématique de l'économie s'appuie, avant tout, sur la conviction que le comportement humain se dérobe à la mesurabilité et que l'élément décisif de ce comportement réside dans des choses, « qui sont aussi éloignées des mathématiques qu'une lettre d'amour ou une fête de Noël, riches en forces spirituelles et morales, en réactions et en sentiments, se situant bien au-delà des graphiques et des équations, dans l'éternel incalculable et imprévisible. » (3)

La recherche mathématique fondamentale ne borne plus actuelle-

le domaine de la sémantique, est celui de la perfection et de l'indépendance. « On dit qu'un système est parfait lorsque tous les énoncés vrais de ce domaine dérivent de ses axiomes ; les axiomes sont indépendants, lorsque aucun d'entre eux ne dérive des autres. » *Ibid.*, p. 80. Voir aussi A. G. PAPANDRECU, *Economics as a Science*, Chicago-Philadelphie-New York, 1958, pp. 17-19.

(1) J. RUEFF, *op. cit.*, pp. 24-25.

(2) *Ibid.*, p. 144.

(3) W. RÖPKE, « Der wissenschaftliche Ort der Nationalökonomie », *Studium Generale*, VI, 1953, p. 380.

ment son domaine à la dimension et au nombre. Justifier l'application de la méthode mathématique à la théorie économique par un désir de la quantifier doit être considéré comme insuffisant, bien que les tenants de l'économie politique mathématique allèguent encore souvent ce motif (1).

Le postulat de la continuité et la forme quantitative des énoncés ne doivent être considérés que comme des cas particuliers de cette science de relations. « La mathématique pure est, selon la conception moderne, une science de relations hypothético-déductive universelle. Elle développe la théorie de modèles logiques sans pour cela s'attacher à l'interprétation de leur contenu. » (2) On doit, de plus, insister sur le fait que les axiomes qui permettent de déduire les thèses par des opérations purement logiques, étant donné que les règles de pensée sont bien définies, ont un caractère conventionnel ; « ... l'axiomatique de la mathématique n'est, au sens propre, qu'hypothétique, ses données ne sont que des jugements assertifs. » (3) La langue ne reproduit pas directement l'étant (« das Seiende »), mais les concepts objectifs et les énoncés objectifs. « Nous n'exprimons pas l'étant (« das Seiende ») tel qu'il est, mais tel que nous le pensons. » (4) Ce raisonnement est également valable pour la mathématique qui est une langue de symboles, dont les éléments représentent des contenus conceptuels, qui existent seulement dans une conscience pensante. Elle forme un « monde logique » possible de la langue scientifique, c'est-à-dire de la langue qui ordonne les connaissances de façon systématique selon les règles de la pensée logique (5).

Mathématiser l'économie politique ne voudrait pas dire mathématiser son objet, ce qui supposerait la « mesurabilité » ; cela signifie plutôt la mathématisation du contexte de justification des hypothèses relatives à la science économique, la possibilité d'interpréter une théorie dans une langue mathématique de précision, dans laquelle un concept consécutif est défini mathématiquement (6). La transition de la théorie

(1) Voir par exemple E. SCHNEIDER, *Einführung in die Wirtschaftstheorie*, 4^e partie : *Ausgewählte Kapitel der Geschichte der Wirtschaftstheorie*, tome I, Tübingen, 1962, pp. 10-16.

WICKSELL, que SCHNEIDER cite, à côté de QUESNAY, VON THÜNEN, COURNOT et JEVONS, comme le champion de la méthode mathématique, écrit par exemple : « Il s'agit donc ici de quantités substantielles, c'est-à-dire de grandeurs mesurables, de a et b , de $+$ et $-$; expliquer ces relations d'une façon concrète et convaincante pour tout individu pensant et exempt de préjugés, ne peut donc être considéré comme exclu du domaine de la recherche économique et devrait être au contraire l'objectif principal de ses aspirations. » K. WICKSELL, *Föreläsningar i Nationalekonomi. Teoretisk Nationalekonomi*, cahier 1, Lund, 1911, p. VII.

(2) H. WEYL, « Philosophie der Mathematik und Naturwissenschaften », dans *Handbuch der Philosophie*, ouvrage publié sous la direction de A. BAEUMLER et M. SCHRÖTER, Munich-Berlin, 1927, p. 23.

(3) G. KADE, « Die Verdächtigung der exakten Wirtschaftstheorie », *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, CLXIX, 1957, p. 26.

(4) I. M. BOCHENSKI, *op. cit.*, p. 12.

(5) Voir à ce sujet C. H. COOMBS, H. RAIFFA et R. M. THRALL, « Some Views on Mathematical Models and Measurement Theory », dans *Decision Processes*, ouvrage publié sous la direction de R. M. THRALL, C. H. COOMBS et R. L. DAVIS, New York-Londres, 1957, p. 24.

(6) M. BENSE, *Konturen einer Geistesgeschichte der Mathematik*, Hambourg, 1948, p. 12.

de l'utilité cardinale à la théorie de l'utilité ordinaire est l'exemple d'une transition de la mathématisation de l'objet à la mathématisation des relations logico-formelles. Mathématiser concerne la science, mais non son objet ; aussi peut-on concevoir qu'un objet soit mathématisé sans que la science elle-même le soit. Lorsque nous parlons de mathématisation, nous nous référons explicitement au sens de la *mathesis universalis*, et ceci également pour les sciences dont les objets ne sont pas mathématiques (1).

Comme la logique en termes verbaux, la logique exprimée en langage mathématique équivaut absolument à transformer un énoncé en un autre. Ces transformations n'entraînent rien de plus qui ne soit déjà contenu dans les prémisses. Elles ne procurent pas d'informations supplémentaires sur le monde réel. Elles sont des nécessités *a priori* et en ce sens elles sont tautologiques. Mais une tautologie n'est pas nécessairement triviale. Il va de soi que $1 + 1 = 2$. Par contre, il est beaucoup moins évident que l'équation

$$x_t = a_1 x_{t-1} + a_2 x_{t-2} \quad (t = 0, 1, 2, \dots)$$

décrira des fluctuations si

$$-2\sqrt{a_2} < a_1 < 2\sqrt{a_2}$$

Par exemple, x représente, soit la quantité d'un produit agricole offerte sur le marché, soit son prix. Les conditions des fluctuations de la quantité et du prix ne peuvent pas se déduire « verbalement » ou, tout au moins, la déduction logico-verbale pose quelques problèmes lorsqu'il faut contrôler la compatibilité logique des propositions (2). Or, à ce niveau, peut s'expliquer l'utilisation accrue des outils mathématiques à l'heure actuelle — une nécessité que RUEFF a toujours postulée et dont les développements récents ne font que confirmer ses prévisions.

Quant au moment où il convient d'appliquer les mathématiques à la construction d'une théorie, il n'est qu'une question d'opportunité, à condition toutefois de pouvoir expliquer l'objet de connaissance par un système axiomatique et que les mathématiques soient suffisamment développées. Le principe de l'économie de pensée revêt ici une signification prépondérante. S'il s'agit de données reposant sur un enchaînement de relations, le passage aux mathématiques est facile à saisir. « La théorie économique se soucie de contextes multiples et divers... De ce fait, il résulte obligatoirement qu'elle doit recourir à la logique de relation. » (3) A cela s'ajoute encore l'ambiguïté des formes d'expression logico-verbales que la langue mathématique de symboles ne connaît pas et dont l'avantage, cependant, n'est acquis qu'au prix d'un ésotérisme considérable.

(1) *Ibid.*, p. 82.

(2) Voir à ce sujet R. RICHTER, « Methodologie aus der Sicht des Wirtschaftstheoretikers », *Weltwirtschaftliches Archiv*, XCV, 1965, pp. 247-248.

(3) O. MORGENSTERN, « Logistik und Sozialwissenschaft », *Zeitschrift für Nationalökonomie*, VII, 1936, p. 9.

3. — *La méthode de la logique formelle applicable aux sciences physiques et morales*

Ce qui fait de Jacques RUEFF, quant à l'aspect syntactique de la théorie, le précurseur des philosophes de la science, ce n'est pas tant qu'il postule la construction de théories sous la forme syllogistique ou sous la forme mathématique. Là où il est véritablement un précurseur, c'est lorsqu'il postule qu'une seule méthode — celle de la logique — vaut pour n'importe quel domaine scientifique et lorsqu'il conclut à une identité parfaite de principes entre les sciences dites physiques ou naturelles et les sciences dites morales (la psychologie, les morales, l'économie politique, etc.).

« Nous ne distinguerons ni des sciences mathématiques, ni des sciences physiques ou naturelles, ni des sciences morales. Nous prétendons que toutes les sciences sont du même type... » (1)

« Il n'y a pas une science, mais des sciences, qui toutes emploient le même outil sous l'une de ses deux formes, logique formelle ou analyse. » (2)

Cette prise de position a été longtemps critiquée, aussi bien pendant les années vingt qu'à l'heure actuelle. On doit rappeler la querelle des méthodes qui opposait (et oppose encore) les partisans d'une économie politique « compréhensive » (« *verstehende Nationalökonomie* ») et ceux d'une économie « ordonnatrice » (« *ordnende Nationalökonomie* »). Cette différenciation en « compréhensive » et « ordonnatrice » est tributaire de Sombart (3). Par économie « ordonnatrice » il entend appliquer aux faits économiques les méthodes propres aux sciences naturelles. Elle se préoccupe de la construction des lois exactes relatives au domaine des phénomènes strictement quantitatifs. Selon Sombart, c'est l'économie politique « compréhensive » (il est encore redevable à la tradition de l'École Historique) qui vient en tête en se préoccupant de la connaissance réelle de l'économie, et qui peut répondre aux questions : d'où ? par quoi ? pourquoi ? (4). Les représentants de cette

(1) JACQUES RUEFF, *op. cit.*, p. 31.

(2) *Ibid.*, p. 90.

(3) W. SOMBART, *Die drei Nationalökonomien. Geschichte und System der Lehre von der Wirtschaft*, Munich-Leipzig, 1930. Les considérations s'appuient en très grande partie sur G. KADE, *op. cit.*

(4) La troisième méthode concevable, selon SOMBART, est celle de l'économie politique « directive » (« *richtende Nationalökonomie* »). La prise en considération « directive » des phénomènes économiques provient d'une attitude philosophique, éthique ou religieuse située en dehors de l'économie.

Comme nous l'avons déjà noté, SOMBART est redevable à l'enseignement scientifique de l'École Historique. Aussi s'en réfère-t-il, quant à sa conception des trois économies politiques (*ibid.*, pp. 158 et *sequ.*), à l'historien J. G. DROYSEN, qui écrit dans son traité d'histoire de l'année 1868 : « d'après les objets et la nature de la pensée humaine, il existe trois méthodes scientifiques possibles : la méthode spéculative (philosophique ou théologique), la méthode physico-mathématique, la méthode historique. Leurs tâches respectives essentielles : reconnaître, expliquer, comprendre... ». *Historik. Vorlesungen über Enzyklopädie und Methodologie der Geschichte*, ouvrage publié sous la direction de R. HÜBNER, 2^e éd., Munich-Berlin, 1943, p. 330.

Les doutes suscités par la méthode théorique, dans la mesure où elle provient de la différenciation, devenue classique entre-temps, que fit SOMBART entre « compréhensive

méthode « compréhensive » ou « morale » (« geisteswissenschaftlich »), ont coutume de prôner la compréhension comme la forme de connaissance la plus « proche de l'être » (« seinsadäquat ») vu que les sciences économiques et les sciences morales, à l'inverse des sciences naturelles, appréhendent en général leur objet de l'« intérieur », partant de l'identité du sujet de connaissance et de l'objet de connaissance. Par ce processus, ils accèdent à une connaissance qualitative « du tout » (« ganzheitlich »). La pensée « compréhensive » part d'une expérience immédiate. Elle se réfère directement à la réalité vécue. La pensée « ordonnatrice », au contraire, se satisfait d'une appréhension « externe » et transforme l'objet scientifique en « penser abstrait ».

Prendre position pour l'une de ces deux méthodes, « ordonnatrice » ou « compréhensive », ne peut résoudre le problème du choix entre « ordonner » et « comprendre ». De plus, cette alternative ne cesse pas pour autant d'exister si, par compris, on aboutit à un simple dosage des deux méthodes de connaissance. Ainsi, les défenseurs de la méthode « morale » (1) préconisent pour les sciences économiques le seul emploi de la méthode « compréhensive » ; d'un point de vue « ontologique », cela se justifie généralement par une référence au rapport « interne » qui existe entre le sujet de connaissance et son objet. Établir une théorie économique sur de telles bases amène à donner une interprétation « intuitive » des phénomènes économiques qui implique une généralisation des expériences personnelles. Nous soulignons ici, qu'incontestablement, le mérite de l'économie politique « compréhensive » est d'aller à l'encontre de la tendance unilatérale qu'ont les sciences naturelles à l'opposé des sciences économiques, en orientant la recherche vers l'aspect spécifiquement humain de l'économie, ce qui est, souvent et intentionnellement, laissé de côté par les représentants de la théorie mathématique en économie, puisqu'ils choisissent quelques prémisses de base.

Mais cela ne veut pas non plus dire que la méthode d'une science particulière doive être liée à son objet ou « conforme à l'être » (« seinsadäquat »), ni que les sciences physiques qui se préoccupent « d'objets et de processus matériels », devraient pareillement utiliser la méthode « ordonnatrice », ni enfin que les sciences morales qui étudient les « objets et processus psychologiques et intellectuels », devraient adopter la méthode « compréhensive » (2),

sive » et « ordonnatrice », ne sont pas seulement apparus à l'époque du conflit de méthode entre les épigones de l'École Historique Allemande et ceux de l'École Autrichienne. Ils ont, selon toute vraisemblance, persisté du point de vue de la *Dogmengeschichte* jusqu'aux tous premiers débuts de notre science.

(1) Voir par exemple F. OTTEL, « Zwei Nationalökonomien », *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, CLXVIII, 1956.

(2) « On a toujours affirmé que les sciences sociales avaient leur propre langage, caractérisé par une conceptualisation individualisante qui recherche des propositions singulières et affirmatives, tandis que les sciences naturelles sont nomothétiques, caractérisées par une conception généralisante qui recherche des propositions apodictiques. Ces dernières doivent traiter des rapports de magnitude que l'on peut mesurer et qui peuvent être sujets aux expériences, tandis que les sciences sociales ne permettent aucune mesure ni aucune expérience. Il reste établi en général que le domaine des sciences naturelles est celui des objets et processus matériels, tandis que les

méthode que Popper appelle « essentialisme méthodologique » (1).

Le fait de postuler une méthode liée à son objet devient équivoque puisque c'est associer une logique propre à un domaine scientifique déterminé (2). Il n'y a pas de « formes particulières de la logique qui soient réservées à un domaine restrictif du savoir, pas plus une logique des mathématiques, ou des sciences naturelles, qu'une logique de l'histoire ou des sciences morales. La logique est une et telle que celui qui méprise ses lois ne peut faire progresser la recherche scientifique en quelque domaine que ce soit. » (3) C'est également l'opinion de RUEFF qui démontre qu'il n'y a qu'une seule « machine à raisonner », celle de la logique, applicable tant aux sciences physiques qu'aux sciences morales. Sous cet aspect qui est également celui de l'empirisme logique, il faut interpréter le « comprendre » comme une méthode heuristique qui, selon Abel, trouve sa place dans le contexte de la découverte (« context of discovery ») relatif aux hypothèses concernant les sciences économiques et, de ce fait, dans la psychologie de la science. L'« ordonner », au contraire, appartient au domaine de la justification (« context of justification ») de ces hypothèses construites par l'intermédiaire de la logique ; l'« ordonner » entre dans le champ de recherche des énoncés et de leur contrôle intersubjectif (4).

En résumé, la conception que RUEFF élabore en 1922, relativement aux principes logiques de la construction d'une théorie, s'est montrée justifiée du point de vue de l'empirisme logique : on ne peut baser des théories relatives aux domaines physiques et moraux que sur des règles de logique formelle, sous la forme syllogistique ou sous la forme mathématique ; lorsque des théories ainsi construites ne contiennent aucune

sciences sociales s'étendent aux domaines psychologiques et intellectuels ; pour cette raison, il s'agit dans le premier cas d'expliquer et dans le second de comprendre. » A. SCHURZ, « Concept and Theory Formation in the Social Sciences », *Journal of Philosophy*, LI, 1954, p. 257.

(1) K. R. POPPER, *The Poverty of Historicism*, 3^e éd., Londres, 1961, p. 28.

(2) « Ce n'est pas la « nature de la chose », mais l'emploi du langage, ce n'est pas un problème ontologique, mais logique, qui entre ici en considération. La tendance à aborder les problèmes logico-méthodologiques sous un angle ontologique qui se manifeste surtout chez des savants trop férus de métaphysique, semble être un obstacle à une solution objective. D'ailleurs, les sciences naturelles ne forment en aucun cas un groupe homogène de disciplines, comme on pourrait le croire d'après la base ontologique de la dichotomie de la compréhension et de l'explication. Entre l'astronomie et la météorologie, la physique et la géologie, la physiologie et la phylogénie, il existe de telles différences relativement au domaine de l'objet que l'on devrait, en tant que philosophe de la science ayant une formation « ontologique », s'étonner de leur unité logique. » H. ALBERT, *op. cit.*, p. 40.

(3) K. DÜRN, « Die Einheit der Wissenschaften », *Erkenntnis*, VII, 1937-38, p. 76. Cependant, comme l'indique O. MORGENSTERN (« L'attitude de la nature — en particulier le comportement rationnel », *infra*), l'évolution de certaines sciences — en particulier la théorie de quantas — révèle une différenciation de la logique. Ainsi, à côté de la « logique proprement dite », il y a la « logique quantique ».

(4) T. ABEL, « The Operation Called "Verstehen" », *American Journal of Sociology*, LIV, 1948, réimprimé dans *Readings in the Philosophy of Science*, ouvrage publié sous la direction de H. FEigl et M. BRODBECK, New York, 1953. Voir également à ce sujet : R. KÖNIG, « Beobachtung und Experiment in der Sozialforschung », dans *Beobachtung und Experiment in der Sozialforschung*, ouvrage publié sous la direction de R. KÖNIG, Cologne, 1956 ; H. ALBERT, *op. cit.*, p. 39 et « Der moderne Methodenstreit und die Grenzen des Methodenpluralismus », *Jahrbuch für Sozialwissenschaft*, XIII, 1962, p. 146.

contradiction, elles sont vraies sur le plan syntactique. Reste à savoir si les critères de validité seront sous l'aspect sémantique, vers lequel nous allons nous tourner, les mêmes pour RUEFF et les partisans de la logique de la science.

II. — L'ASPECT SÉMANTIQUE DE L'ŒUVRE MÉTHODOLOGIQUE DE M. JACQUES RUEFF

Nous avons vu que, pour RUEFF et pour les adhérents à l'empirisme logique, la méthode de la logique formelle s'applique à la construction de tous les types de sciences, les sciences physiques comme les sciences morales. Mais de quelle manière éprouver la conformité à la réalité d'une théorie logiquement vraie (c'est-à-dire non contradictoire) ?

Il va de soi qu'une analyse logique n'est pas capable de déterminer la validité empirique d'une théorie non contradictoire. Pour cela, une observation des faits est indispensable. Cependant, la logique permet d'expliquer les conditions sous lesquelles une théorie est empiriquement acceptable. En effet, l'empirisme logique s'interroge précisément sur le problème de la relation dite sémantique qui se formule dans la question : quelle est la relation entre les termes et énoncés logiquement construits et leur signification ?

Jacques RUEFF a également traité cette question dans les termes suivants : (i) la branche empirique d'une science observe les faits et constate un ordre empirique « probabiliste » qui découle des lois ; si les conséquences d'une théorie correspondent aux lois empiriques, elle sera « vraie » ; (ii) si la théorie se trouve de la sorte confirmée par les faits, elle sera dite « euclidienne » ; par contre, une théorie que les faits ne confirment pas — c'est-à-dire une théorie basée sur des axiomes dont le contexte spatio-temporel diffère de celui des axiomes conformes aux faits — sera dite « non euclidienne » ; (iii) enfin, chaque théorie est une création de causes, imposées au monde, par l'invention de termes abstraits et qui ne sont « vraies » qu'avec sursis, dans la mesure où les faits observés n'ont pas encore réfuté les conséquences déduites des causes créées.

Dans la suite, nous essaierons d'esquisser les idées de Jacques RUEFF et de les confronter aux propositions faites par les théoriciens de l'empirisme logique. Nous verrons que, vu de l'état actuel de l'empirisme logique, certaines des idées qu'il exprima en 1922 n'ont aucunement perdu leur validité et restent remarquables, au regard de l'histoire de la logique de la science.

1. *Les théories « vraies »*

Lorsqu'une théorie est logiquement vraie, quel critère choisir pour déterminer si elle est également empiriquement « vraie » ? Jacques RUEFF a élaboré les propositions suivantes. Grâce à la logique formelle, on peut déduire des causes inventées (axiomes) les conséquences les plus lointaines (théorèmes). Ces causes sont vraies pour nous aussi

longtemps que nos déductions ne sont pas contredites par les faits issus de nos sensations. Lorsque cette correspondance cesse d'exister, nous devons modifier nos axiomes afin de rétablir la conformité entre les faits et les conséquences de nos théories.

« Les prémisses posées, la machine à raisonner ne s'arrête plus. De leur rapprochement, elle tire tout un ensemble de propositions qui constituent la science rationnelle ou science proprement dite. Ces propositions doivent exprimer les lois du monde sensible. Si ces lois sont déjà connues, la théorie s'en trouve confirmée. Si elle ne le sont pas encore, le savant doit rechercher par l'observation et l'expérience à les retrouver dans la nature. S'il n'y réussit pas, les causes cessent d'être vraies ; elles doivent être remaniées ou remplacées. » (1)

« La machine à raisonner... est un outil automatique, dont la marche est absolument déterminée par le choix des propositions initiales. Il en résulte que le seul moyen dont nous disposons pour adapter les conclusions aux apparences observées, c'est la modification de ces propositions. Là, seulement, la machine peut être réglée. Le reste nous est inaccessible. » (2)

Les théorèmes « doivent toujours être considérés comme provisoires. Ils ne sont vrais que lorsque l'observation a retrouvé dans le monde sensible quelque loi qui en soit l'expression. Jusque-là ils sont seulement des nécessités logiques... » (3)

Quelle est alors la position de l'empirisme logique au sujet de la « vérification » ? Remarquons d'abord que les débats récents sur ce problème ont remplacé la notion de vérité (empirique) par un concept plus large, celui de signification empirique. Or, ces débats se sont attachés à déterminer la « signification de la signification » (« meaning of meaning ») sans avoir toujours abouti à des résultats définitifs.

Selon la position « classique », une théorie est significative lorsqu'elle est vérifiable par rapport à l'« évidence », qui peut être une évidence pour la raison ou une évidence pour l'observation (4).

Quant à l'évidence pour la raison, toutes les propositions « intelligibles à la raison » sont significatives. Dans le domaine de l'économie politique, Lionel Robbins soutient cette thèse et constate dans son essai fameux sur la nature et la signification des sciences économiques : « Les propositions, en théorie économique comme pour chaque théorie scientifique, sont de toute évidence déduites d'une série de postulats. Et la matière même de ces postulats contient toutes les affirmations y compris, d'une façon ou d'une autre, les simples faits irréfutables issus de l'expérience qui relate la manière dont se manifeste la rareté des biens dans le monde réel, puisque c'est là le sujet qui préoccupe notre science... Nous n'avons pas besoin de mettre à

(1) J. RUEFF, *op. cit.*, p. 33.

(2) *Ibid.*, p. 67.

(3) *Ibid.*, p. 194.

(4) Voir à ce sujet D. PILISI, *La signification empirique de la théorie économique*, thèse complémentaire, soutenue à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de Paris, 1966.

l'épreuve cette expérience pour établir la validité des postulats : ils sont à tel point pétris de la matière même de notre expérience quotidienne qu'il suffit de les exprimer pour établir aussitôt leur évidence.» (1)

Outre cette vérification par « self-evidence », certains théoriciens posent que seules les confrontations directes avec les faits réels permettent de vérifier des théories : les propositions théoriques ou « phénoménales » (qui ont trait aux perceptions de l'observateur) doivent correspondre aux propositions « physiques » qui sont des énoncés du langage, représentant les faits du monde physique. Les propositions « phénoménales » peuvent se référer aux axiomes d'une théorie ou à ses théorèmes. Ainsi, par exemple, Hutchinson demande « une vérification empirique... de toutes les suppositions fondamentales » et il constate qu'une théorie plus réaliste implique « des suppositions plus réalistes » (2). Cependant, RUEFF semble d'avis que seuls les théorèmes sont à vérifier par la confrontation des faits « physiques » avec les théorèmes « phénoménaux ». Mais, nous le verrons ultérieurement, du fait que RUEFF envisage les faits « physiques » sous forme de loi statistique, on peut interpréter sa position d'une autre manière.

Envisageons d'abord une critique générale du critère de la vérifiabilité de propositions théoriques par l'observation. Popper, en particulier, a démontré qu'une proposition n'est pas significative pour autant qu'elle se trouve confirmée dans les faits observés. On peut aisément trouver un certain nombre de faits qui sont conformes à la théorie. Mais une vérification rigoureuse exige que *tous* les faits auxquels une théorie se réfère soient conformes à ses propositions. Cependant, le concept « tout » est potentiellement infini. Aussi nous est-il impossible de vérifier définitivement une théorie. Il est toujours *concevable* qu'il se trouve parmi le « tout infini » des cas contraires. Par conséquent, une théorie « vérifiée » par un certain nombre de faits reste toujours sujette à une réfutation, parce que nous ne connaissons pas le « tout ». Une théorie n'est jamais quelque chose de définitif. Pour qu'elle devienne « plus vraie », c'est-à-dire plus significative, nous devons systématiquement essayer de la réfuter afin de la rectifier dès que surgiront des cas contraires (3).

A première vue, la substitution du critère de réfutabilité au critère de vérifiabilité rend la position de RUEFF contestable. Cependant, il faut d'abord préciser ce que RUEFF entend par la réalité ou par les faits « physiques ».

Pour RUEFF, chaque science comprend une branche empirique qui recueille des apparences et exprime, sous forme de lois, leurs caractères communs, et une branche rationnelle qui en crée les causes. La branche empirique est l'observation de la réalité. RUEFF conçoit la réalité comme des rapports de succession constatant l'existence d'une détermi-

(1) L. ROBINS, *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, Londres, 1937, pp. 78-79.

(2) G. W. HUTCHINSON, *The Significance and Basic Postulates of Economic Theory*, Londres, 1938, pp. 83 et 120.

(3) R. K. POPPER, *The Logic of Scientific Discovery*, Londres, 1959, pp. 112 et 119.

nation. Nos sensations nous fournissent des images dans lesquelles nous trouvons des successions constantes. Ces relations, constatées dans les faits, obéissent à des lois statistiques qui répondent au calcul des probabilités. Ainsi, en ce qui concerne l'économie, il n'est pas nécessaire que tous les hommes se comportent de la même manière, pour qu'il y ait des lois économiques. Du fait que les lois économiques se basent sur la loi des grands nombres, elles permettent de définir l'*homo oeconomicus*, c'est-à-dire l'homme moyen, comme les lois auxquelles obéissent les gaz dans la théorie cinétique ; et c'est pourquoi, conclut RUEFF, il n'y a pas plus d'économie politique de l'individu que de thermodynamique de la molécule.

« ... toutes les sciences sont du même type, chacune d'elles comportant une branche expérimentale ou d'observation qui glane les faits et en extrait des lois empiriques et une branche rationnelle qui « crée les causes ». ... Le point de départ c'est l'homme qui vit, l'homme aux prises avec ce quelque chose qui lui résiste, qu'il appelle réalité, et qui ne se révèle à lui que par une succession de sensations. Tout le réel, tout ce qui lui est donné, c'est la suite de ces sensations, et rien d'autre. En observant, en expérimentant, en vivant, il en tire des règles générales qui sont l'expression du caractère commun d'un certain groupe de sensations... » (1)

Au sujet de l'économie politique, par exemple, ces règles constituent des lois économiques qui sont

« des lois statistiques, en ce sens que les rapports de succession qu'elles énoncent résultent de la présence et de l'action simultanée d'un grand nombre d'éléments isolés. Elles sont ainsi tout à fait comparables aux lois des gaz, les individus jouant, dans l'économie politique, le rôle des molécules dans la théorie cinétique. Les apparences qu'elles permettent de prévoir ne seront donc jamais que l'état le plus probable, et la probabilité de sa réalisation sera d'autant plus grande que les conditions dans lesquelles elles ont été observées seront mieux réalisées. » (2)

Il faut d'abord exprimer certaines réserves en ce qui concerne les idées de Jacques RUEFF sur le déterminisme et les lois statistiques. Comme Henri Guitton l'indique, les successions des apparences sensibles ne se présentent pas nécessairement dans un ordre empirique statistique qui présuppose la croyance à la loi des grands nombres et ainsi une interprétation acquise de la réalité. A première vue, elles ne révèlent qu'« un ordre sans ordre » et l'on ne peut pas dire avec précision « si cet ordre sans ordre est l'ordre statistique ». On peut laisser la réalité dans l'état même où elle se présente à nos yeux et puis la confronter avec l'ordre axiomatique (3).

(1) J. RUEFF, *op. cit.*, pp. 31-32.

(2) *Ibid.*, pp. 137-138. Cette idée est largement traitée dans ses articles figurant dans la liste des principales publications (*infra*), sous le titre méthodologie.

(3) H. GUITTON, « Science et exactitude », *infra*.

Plus sévère est la critique que lui adresse André MARCHAL regardant sa croyance dans le déterminisme et les lois statistiques : « ... l'observation de la réalité d'aujourd'hui ».

Revenons maintenant à notre question de départ, à savoir si RUEFF considère la vérifiabilité ou la réfutabilité comme le critère d'une théorie empiriquement significative. Bien qu'un ordre empirique du type probabilité soit une proposition *a priori* (qui reste à être éprouvée comme, nous le verrons, toute autre proposition logique), RUEFF ne se contente pas de confirmer une théorie par un nombre restreint de faits observés qui lui sont conformes, pour la rendre significative. Par contre, les lois empiriques sont le résultat d'un très grand nombre de faits observés ; dès qu'ils se révèlent conformes au théorème d'une théorie, ces faits auront un degré de probabilité assez fort, et la théorie n'est plus dès lors une nécessité logique, mais elle devient empiriquement significative.

Vue sous cet aspect, la pensée méthodologique de Jacques RUEFF sur la signification empirique d'une théorie se rapproche plus de ceux qui soutiennent qu'une théorie significative doit être réfutable, plutôt que des partisans du critère de vérifiabilité. En juxtaposant les faits observés, estimés sur une base probabiliste, et les conséquences d'une théorie, on obtient malgré tout une information sur le *degré de confirmation* de cette théorie sans la qualifier de « vraie » ou de « fausse »

Cependant, cela ne veut pas dire que la probabilité est un fait objectif du même titre que la théorie objectiviste de la probabilité - fréquence le prétend. RUEFF semble également l'interpréter ainsi, quand il voit la réalité se manifester dans un ordre empirique statistique qui répondait à la loi (« objective ») des grands nombres. La probabilité est plutôt une valeur d'estimation basée sur des connaissances incomplètes (1), des propriétés du langage, c'est-à-dire au sens de Carnap, des propriétés logiques qui restent assujetties aux risques d'être empiriquement réfutées (2).

Remarquons finalement que la pensée méthodologique de RUEFF reste encore proche de la logique de la science sous un autre aspect. Il trace une frontière assez nette entre la zone d'observation et celle de rationalisation d'une science — fait accepté depuis longtemps par l'empirisme logique, bien que l'on ne respecte pas toujours cette distinction. Ainsi, par exemple, la branche empirique ou « expérimentale »

d'hui a démontré que ces deux concepts d'un homme moyen et d'une somme d'hommes moyens ne correspondaient à rien dans le concret. La réalité nous fait apercevoir des individus isolés dont chacun est sans influence sur le fonctionnement et la structure du marché, des individus groupés et coalisés (trusts, syndicats, etc.) dont l'action relève plutôt d'une théorie nouvelle : la théorie des ensembles (théorie des jeux) et non du simple calcul des probabilités, et enfin la collectivité comprenant l'État, les groupes et les individus isolés, dont la réaction globale échappe encore à toute détermination théorique. » A. MARCHAL, *op. cit.*, p. 25.

Voir à ce sujet aussi O. MORGENSTERN, « L'attitude de la nature et le comportement rationnel », *op. cit.*

Quant aux différentes interprétations possibles de la notion d'*homo oeconomicus*, voir l'étude fort intéressante de F. MACHLUP, « L'*homo oeconomicus* et ses collègues », *infra*.

(1) En ce sens, KEYNES a développé une théorie de la probabilité « subjective ». J. M. KEYNES, *A Treatise on Probability*, Londres, 1921.

(2) R. CARNAP, « The Two Concepts of Probability », dans *Readings in the Philosophy of Science*, *op. cit.* Voir à ce sujet aussi G. G. GRANGER, *Méthodologie économique*, Paris, 1955, pp. 313-315.

peut également comporter le « comprendre » — une méthode qui, nous l'avons vu, trouve sa place dans le contexte de la découverte (« context of discovery ») des hypothèses. De ce fait, le « comprendre » précède l'« expliquer » (1). Il trouve sa légitimité, par exemple, dans la formulation des prémisses de théories (par exemple, les hypothèses sur le comportement), alors que l'« expliquer » ne nous donne sur ce problème aucun renseignement. De cette manière, on peut obtenir des hypothèses fructueuses dans le domaine de l'« observation intuitive », qui, cependant, doivent résister, dans la perspective sémantique d'une théorie, à un contrôle empirique (2). La branche empirique comprend également les systèmes de description (systèmes classificateurs ou typologiques ou encore métriques) par opposition aux systèmes axiomatico-déductifs qui constituent la branche rationnelle. L'objet de ces systèmes de description est souvent d'établir un ordre de faits (qui ne doit pas être nécessairement un ordre statistique obéissant à la loi des grands nombres) ; on a ainsi affaire à une analyse descriptive. Cependant, elle ne contient aucune théorie nomologique. Les analyses descriptives ne sont applicables aux analyses théoriques que dans la mesure où leurs constatations, théoriquement conformes, sont pertinentes, et servent de tremplin à une interprétation théorique, contenant une explication et non une description (3).

2. — *Les théories euclidiennes et non euclidiennes*

Il existe la géométrie euclidienne, « univers à trois dimensions », qui diffère de la géométrie non euclidienne, « espace-temps à quatre dimensions », dans les définitions et les axiomes ; les règles de déduction de l'une et de l'autre restent les mêmes et sont celles de la logique formelle (4).

Cette distinction est également valable, nous dit Jacques RUEFF, pour la morale et pour l'économie politique. Il y a une morale euclidienne fondée sur les notions du bien et du devoir, et une morale non euclidienne caractérisée, par exemple, par des intérêts purement utilitaires. Il y a une économie politique euclidienne, celle de la libre initiative des individus, qui régit la vie pratique, et une économie politique non

(1) « Il faut remarquer, d'ailleurs, que la voie dans laquelle progressera la machine à raisonner et qui résulte du choix arbitraire des propositions rapprochées, sera, en général, celle vers laquelle l'attention aura été attirée par les découvertes expérimentales du moment. » J. RUEFF, *op. cit.*, p. 33.

(2) « On doit donc bien distinguer la netteté de la méthode de la fertilité de la théorie. Il est douteux que ces deux qualités soient toujours en corrélation. Il serait peut-être profitable de sonder le réservoir des théories et hypothèses économiques traditionnelles qui peuvent être transformées dans une forme empiriquement contrôlable et être prouvées au moyen de faits. » H. ALBERT, « Probleme der Wissenschaftslehre in der Sozialforschung », *op. cit.*, p. 45.

(3) « ... pensons, par exemple, aux systèmes comptables de la comptabilité nationale en économie politique (souvent désignés sous le nom « théorie » du circuit) qui ne peuvent expliquer quoi que ce soit, mais qui prennent de plus en plus d'importance en tant que schéma d'enregistrement et de transformation pour des aspects particulièrement bien définis, délimités quantitativement, de rapports de marché ». *Ibid.*, p. 56.

(4) Voir à ce sujet H. POINCARÉ, *Science et méthode*, Paris, 1908.

euclidienne dans laquelle les tendances interventionnistes ou socialistes ont conquis le terrain. Selon l'espace-temps, l'économie politique euclidienne (non euclidienne) peut devenir une économie politique non euclidienne (euclidienne), si, par exemple, l'esprit de dévouement à l'intérêt général vient à se développer pour dépasser ce qu'il est de nos jours [1922]. Les théories, euclidiennes ou non euclidiennes, restent toujours logiquement vraies, mais les conditions dans lesquelles elles s'appliquent, sont ou ne sont pas réalisées.

Les théories non euclidiennes de l'économie politique « sont des théories rationnelles construites à partir d'un système de prémisses dont l'une au moins est en contradiction avec l'une des prémisses d'une théorie euclidienne. Les théorèmes qu'on en tire ne coïncident évidemment pas avec les lois empiriques qui constituent la réalité économique du *moment*. Les théories non euclidiennes de l'économie politique sont nombreuses. Nous n'en prendrons qu'une pour exemple, le socialisme... Voyons si elle peut... devenir vraie quelque jour. Il suffirait pour cela que le régime social sous lequel nous vivons fût entièrement bouleversé, que la production et la répartition des produits fussent organisées comme le demandent les collectivistes. Le socialisme, théorie logique, retrouverait et expliquerait les lois du monde sensible. Il deviendrait une théorie euclidienne. » (1)

RUEFF attribue ainsi aux théories (ou, tout au moins, à certaines théories) une relativité qui se mesure d'après le contexte spatio-temporel. Bien que les théories dites euclidiennes ou non euclidiennes restent des généralisations (c'est-à-dire, elles sont universelles), elles ne s'appliquent pas toujours ni partout, mais elles font partie d'un contexte fini dans l'espace-temps (c'est-à-dire, elles sont conditionnelles) : ce sont des généralisations non limitées (« universelles ») dans un contexte spatio-temporel fini (« conditionnelles ») (2).

La logique moderne de la science donne raison à la conception de RUEFF. Elle reconnaît la validité de l'existence de théories conditionnelles, qu'elle appelle des « quasi-théories (3) » ou des « théories *ad hoc* » (4). Ainsi, l'espace-temps confère le caractère de « quasi-invariances » (5). L'observation empirique nous montre en effet des relations constantes qui sont en contradiction avec des relations dans d'autres régions ou à d'autres époques. König nous fournit un exemple en statistique démographique qui constate une fécondité plus élevée à la campagne par rapport à la ville. Dans d'autres espaces on constatera le contraire, ou encore les fluctuations considérables de ces phénomènes à travers le temps. Ainsi, la démographie a dû établir des théories pour

(1) J. RUEFF, *op. cit.*, pp. 186 et 188 (souligné par nous).

(2) Pour une étude approfondie des termes « universel » et « conditionnel », voir D. PILISI, *op. cit.*

(3) H. ALBERT, « Probleme der Theoriebildung », dans *Theorie und Realität*, ouvrage publié sous la direction de H. ALBERT, Tübingen, 1964, pp. 39-42.

(4) R. KÖNIG, « Modèles, théories, catégories », *infra*.

(5) Ainsi certains courants d'idées, tels le marxisme, l'historicisme ou l'institutionnalisme ont — dans les sciences économiques — attiré à juste titre l'attention sur ces « quasi-invariances ». Cf. O. LANGE, *Économie politique*, tome I, Paris-Varsovie, 1962, chap. VI.

une région donnée à des époques bien définies, c'est-à-dire des théories *ad hoc*, dans l'incapacité où elle s'est trouvée de formuler une théorie générale, indépendante du contexte spatio-temporel (c'est-à-dire une théorie « inconditionnelle ») (1).

Cependant, beaucoup de théories, et particulièrement en économie politique, n'ont pas surmonté l'état de théories *ad hoc* ou, selon la terminologie de RUEFF, de théories euclidiennes ; toutefois ce fait n'implique pas une impossibilité à construire des théories inconditionnelles. Bien que l'état de nos connaissances actuelles soit encore très limité, on ne peut conclure à une inexistence *a priori* de lois indépendantes du contexte spatio-temporel — position qui est encore celle de l'historicisme (2). Pour le moment, une « quasi-théorie » est mieux qu'une absence de théorie. Mais, évidemment, l'effort scientifique doit tendre vers une recherche continue (i) afin d'élever la théorie *ad hoc* au niveau d'une « théorie de portée moyenne » (« middle range theory ») (3) dont la caractéristique est une série d'invariances, valables pour différentes coordonnées de l'espace et du temps ; (ii) le but final étant de faire d'une « théorie de portée moyenne » une théorie encore plus générale, fondée sur des relations complexes entre les divers domaines scientifiques (4) ; nous reviendrons à ce problème au dernier chapitre de notre étude.

Remarquons que la distinction faite par RUEFF entre théories euclidiennes et non euclidiennes ne comporte aucun jugement de valeur, explicite ou implicite. Il ne dit pas qu'une théorie économique euclidienne est bonne parce qu'elle est fondée sur l'idée de la liberté d'action des individus. Il dit simplement qu'une théorie économique est euclidienne parce qu'elle se réfère au contexte spatio-temporel qui règne actuellement en France, caractérisé par la liberté d'action des individus ; elle peut devenir non euclidienne, c'est-à-dire non informative sur la réalité, lorsque le contexte spatio-temporel n'est plus celui du moment ou/et de l'espace, par exemple, si l'État vient à diriger l'initiative individuelle ou même à s'y substituer entièrement.

On a longtemps contesté (5) (et, en fait, on conteste encore (6)) que la construction de théories puisse se passer de jugements de valeur. Certains exigent l'inclusion de jugements de valeur dans la théorie, car ils les considèrent comme des prémisses « essentielles » ayant

(1) R. KÖNIG, « Modèles, théories, catégories », *op. cit.*

(2) Voir à ce sujet H. ALBERT, « Probleme der Theoriebildung », *op. cit.*, pp. 38-39.

(3) La notion de « middle range theory » est de R. K. MERTON, *Social Theory and Social Structure*, Glencoe (Ill.), 1957. Voir aussi R. KÖNIG, « Modèles, théories, catégories », *op. cit.*

(4) *Ibid.*

(5) Ici nous nous référons en particulier à la querelle de méthodes que l'article de Max WEBER sur l'objectivité des sciences sociales a suscitée au « Verein für Socialpolitik » en Allemagne.

Cf. M. WEBER, « Die " Objektivität " sozialwissenschaftlicher und sozialpolitischer Erkenntnis », *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, XIX, 1904, réimprimé dans M. WEBER, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, 2^e éd., Tübingen, 1951 ; *Schriften des Vereins für Socialpolitik*, tome CXXXII, Leipzig, 1910.

(6) G. Myrdal, *Value in Social Theory. A Selection of Essays on Methodology*, Londres, 1958.

un fondement « ontologique », c'est de là qu'ils concluent à une différence fondamentale entre les sciences physiques et les sciences morales ; par ailleurs, ceux-ci jouissent d'un grand crédit auprès des économistes « compréhensifs », étant donné qu'ils soutiennent que l'homme en tant qu'être moral devrait être considéré d'une autre façon que les choses de la nature. Tout ce que nous avons critiqué de cette dernière théorie, peut également s'appliquer aux partisans qui postulent des jugements de valeur pour l'élaboration de théories. Il n'y a pas, du point de vue de l'empirisme logique, une validité *a priori* des prémisses de valeur (1). Une théorie ne peut être éprouvée que dans les faits observés. Elle ne s'éprouve pas par une référence à certaines valeurs « essentielles ». Si la théorie n'est pas réfutée par la réalité, elle sera empiriquement significative, mais elle restera toujours sujette au risque d'une réfutation. Les théories encourent toujours un risque de révision. Une référence à des valeurs inhérentes n'a aucune chance de les protéger contre une réfutation ; une spéculation ontologique ou axiologique ne peut pas remplacer la « vérité », voire le progrès théorique (en ce sens qu'une théorie réfutée aboutit à une nouvelle théorie réfutable (2)).

Par contre, l'empirisme logique ne rejette aucunement les « systèmes normatifs » qui permettent une prévision, à partir d'une « transformation technologique » des théories empiriquement significatives. Une théorie peut toujours être traduite du langage explicatif en langage pronostique ou prévisionnel. L'opération d'expliquer et celle de prévoir ont la même structure. Si l'on veut « appliquer » une théorie (par exemple, une théorie qui explique l'influence des variations de la masse monétaire sur l'équilibre de la balance des paiements), il faudra d'abord faire une décision sur l'objectif de l'application « normative » (par exemple, un certain excédent de la balance des paiements). Ayant choisi un objectif, la théorie se laisse transformer d'un système informatif en un système prescriptif avec force maximales de comportement, d'impératifs et en ce sens de jugements de valeur (3). Par ailleurs, c'est dans cette voie que RUEFF conçoit la possibilité de la double interprétation (informative et normative) d'une théorie (4).

(1) « Les valeurs et les normes qui sont reconnues dans des couches et des groupes sociaux bien définis, ne sont tout d'abord rien d'autre que des faits sociaux, qui pourront être décrits à l'aide d'énoncés empiriques. Admettre leur existence pour justifier que le savant sociologue devrait exprimer des jugements de valeur, serait tout aussi rationnel que d'exiger qu'il écrive des mots injurieux (ordres), parce que de telles expressions apparaissent dans son domaine objectif comme des faits sociaux ». H. ALBERT, « Probleme der Wissenschaftslehre in der Sozialforschung », *op. cit.*, p. 44.

(2) « Nos idées, nos théories peuvent être un facteur de l'évolution de notre univers. Elles ne la déterminent pas. C'est l'immense synthèse de tout ce qui est, de tout ce qui a été, qui dirige son progrès, dont nous ignorons le terme. Notre science se borne à observer la réalité du moment et à en tirer des lois, et c'est pour expliquer ces lois qu'elle construit des théories qui sont euclidiennes aujourd'hui et ne le seront peut-être plus demain. » J. RUEFF, *op. cit.*, p. 189.

(3) Voir à ce sujet, par exemple, G. KADE, « Theorie-Prognose-Programm. Über einige Grundkategorien wirtschaftspolitischer Entscheidungsprozesse », *Konjunkturpolitik*, X, 1964.

(4) « Toutefois, pour qu'une théorie puisse être pour l'action le guide efficace et sûr que nous venons d'évoquer, il faut qu'elle soit « vraie », au sens où peut l'être une théorie physique, autrement dit que ses conséquences se trouvent confirmées par toutes les

Mais, il existe encore un autre type de jugements de valeur qui s'insère dans chaque construction théorique, ou, en d'autres termes, qui forme la base « existentielle », au sens non logique du mot, de la recherche. Il s'agit des règles du jeu d'une science, à savoir ses principes de construction et ses tâches. Ainsi, l'acceptation de ou la renonciation à certaines théories posent un problème de décision. Il peut consister, par exemple, dans l'acceptation ou le rejet d'une construction théorique selon les règles positivistes, c'est-à-dire accepter ou non de fonder une théorie sur les principes de la logique formelle (les « principes de causalité et de non-contradiction », selon la terminologie de RUEFF); c'est accepter ou refuser que ses propositions aient une signification empirique seulement lorsque l'observation empirique permet de les réfuter. Évidemment, on peut agir tout autrement et construire une science, par exemple, qui se propose de stimuler les actions de certains hommes, de canaliser leurs sentiments ou de justifier l'état actuel d'un ordre social (1). Savoir si de tels systèmes méritent la qualification de propositions « scientifiques » ou « théoriques » n'est qu'une question de terminologie, à laquelle RUEFF et les partisans modernes de l'empirisme logique répondent négativement (2).

3. — *Les théories en tant que créations de causes*

Comme nous l'avons vu, Jacques RUEFF ne s'intéresse pas à « un essentialisme méthodologique ». Pour lui, il n'existe pas de propositions de nature « essentielles » ou « ontologiques ». Il s'attache uniquement à l'étude de la méthode logique de la science : son fondement syntactique et sa signification sémantique. Nous ne connaissons que notre esprit. Notre connaissance de la réalité n'est édifiée que sur nos sensations, qui nous fournissent un système d'apparences et d'images dans lesquelles nous constatons des successions constantes.

Pour expliquer ces successions, nous inventons des unités de mesure, des concepts, nous imposons au monde des causes en supposant

propriétés du réel. S'il n'en était pas ainsi, si la théorie envisagée n'expliquait pas l'ensemble des phénomènes connus, elle pourrait être parfaitement rationnelle et infiniment séduisante, mais ne saurait servir en rien à la prévision des effets de toute réforme politique que l'on pourrait être tenté de réaliser.

Une réserve toutefois s'impose : une théorie vraie ne peut servir à la prévision des faits et, en particulier, à l'appréciation d'un projet de réforme, que dans le régime économique auquel elle se rapporte. La théorie des prix, celle des salaires ou de l'es-compte, par exemple, ne peuvent pas plus rendre compte des phénomènes en régime communiste que la théorie cinétique des gaz ne peut expliquer les propriétés des gaz raréfiés. D'une manière générale une théorie n'est vraie et ne constitue par suite un instrument de prévision que lorsque se trouvent réalisées les conditions dans lesquelles elle a été établie. » J. RUEFF, *Théorie des phénomènes monétaires*, Paris, 1927, pp. 24-25.

(1) « On comprend maintenant la vanité de l'effort qui veut justifier l'état social de fait par des théories rationnelles. Les théories morales ou économiques ne déterminent pas plus la forme de notre société que la théorie cinétique ne crée les propriétés des gaz. L'état social existe, réalisé par la vie totale de notre univers, et nos théories, euclidiennes aujourd'hui et qui ne le seront peut-être plus demain, n'ont été créées qu'*a posteriori* pour en fournir les lois. » J. RUEFF, *Des sciences physiques aux sciences morales*, *op. cit.*, p. 195.

(2) Voir à ce sujet H. ALBERT, « Probleme der Wissenschaftslehre in der Sozialforschung », *op. cit.*, pp. 47-48.

une ou plusieurs volontés divines analogues à la nôtre, des droites, des molécules, des atomes, de l'énergie, etc. Les causes que nous avons ainsi créées sont « vraies » pour nous, tant que les faits fournis par nos sensations répondent à nos déductions. Elles sont vraies avec sursis tant que les déductions ne sont pas contredites par les faits et elles seront modifiées ou supprimées lorsque la coïncidence n'aura plus lieu.

« ... les théories morales ne sont, comme toutes les théories scientifiques, que des systèmes rationnels, destinés à transformer les rapports de succession que nous observons, en rapports de causation que nous voulons. Les propositions qui leur servent de prémisses sont des causes, au sens logique du mot, mais des causes créées par nous, dans le seul but de retrouver par voie déductive des lois qui relient les apparences sensibles. En aucun cas, et d'une manière plus évidente encore dans les sciences morales que dans les sciences physiques, ces causes, qu'elles soient Dieu, le plaisir ou le besoin, ne nous sont données. Elles sont posées *a priori*, et leur justification ne peut se trouver que dans la coïncidence des théorèmes qu'on en tire avec les règles empiriquement observées. » (1)

Que le théoricien soit un « créateur de causes » se trouve déjà confirmé par son activité créatrice de concepts qui constituent des éléments de théories, mais qui ne sont pas des propositions de nature.

La définition d'un concept a pour objectif de préciser des propositions scientifiques. Elle permet de clarifier le mode d'emploi du terme en question. La définition des concepts « bon » ou « vrai » ne contient ni une proposition sur la nature d'une chose, ni un choix entre vrai et faux. Les réponses aux questions relatives à la nature d'une chose, posées souvent sous forme de questions « Qu'est-ce que... ? » par exemple : « qu'est-ce que l'économie, le prix, la monnaie ? », n'informent que sur la seule acception donnée par l'auteur à ce terme. Les caractéristiques d'un concept ne représentent point celles de la nature d'une chose, car la définition d'un concept permet le transfert de signification du *definiens* (les caractéristiques du concept) au *definiendum* (le concept lui-même). Toutefois, des explications peuvent accompagner le transfert progressif de signification lorsqu'il s'agit d'un terme déjà existant et qui ne semble pas clair ou approprié. Une telle explication a pour but de constituer, parmi la variété infinie de certains phénomènes, un complexe déterminé avec un nombre limité de caractéristiques et de le rattacher à une composition de la pensée, adéquate au problème théorique posé. Cependant, on ne peut pas concevoir les caractéristiques de définition ainsi élaborées comme des propositions de nature, puisque ces dernières postulent une validité *a priori*. Du point de vue de l'empirisme logique (2), n'importe quel postulat de validité *a priori* doit être repoussé, puisque seules les théories sont susceptibles de donner une information, dans la mesure où elles sont

(1) J. RUEFF, *Des sciences physiques aux sciences morales*, op. cit., p. 192.

(2) Voir au sujet de la formation de concept, du point de vue de l'empirisme logique, par exemple H. ALBERT, « Probleme der Theoriebildung », op. cit., pp. 20-22, 45-46.

empiriquement testables et ne sont pas réfutées par la réalité. Or, les concepts ne sont que des éléments de théories et, par là, ne peuvent former que des éléments de propositions informatives. Dans ce sens, les concepts ne sont ni « vrais » ni « faux ». Ils sont, ou non, utilisables. Leur utilité se mesure par leur résistance à être réfutés par la réalité au sein des théories qu'ils ont aidés à établir.

Ce qui vaut pour la « création de concepts », vaut plus encore pour les théories elles-mêmes. Elles ne sont rien d'autre que des « créations de causes » en ce sens qu'elles ne représentent pas non plus de propositions de nature, mais des propositions informatives. Elles ne sont ni « vraies » ni « fausses ». Elles sont simplement empiriquement significatives — et en ce sens, utiles — dans la mesure où elles (ou du moins leurs conséquences, c'est-à-dire, les théorèmes) sont réfutables et ne sont pas encore réfutées.

On peut proposer avec Ysander que les termes abstraits (comme la concurrence parfaite, une demande absolument élastique, certains types d'anticipation et de comportement) soient traités comme des « variables théoriques » caractérisées par la possibilité d'une « interprétation empirique partielle », c'est-à-dire, de n'éprouver que leurs conséquences à travers les faits observés. « Une difficulté surgit lors de l'interprétation empirique de termes abstraits, tels électrons, ondes d'énergies, fonctions de préférence et pour de nombreuses expressions subjectives telles l'anticipation ou le but du comportement. Ces notions apparaissent le plus souvent dans les propositions théoriques qui ont des conséquences empiriques. En ce sens, on peut dire que les termes abstraits gagnent à une partielle interprétation empirique... Dans cet ordre d'idées on a été obligé d'admettre l'utilité et la nécessité des « variables théoriques », c'est-à-dire de certaines notions et parties de théories que l'on peut seulement interpréter de manière partielle et indirecte mais qui, malgré tout, occupent une position utile dans la structure de notre connaissance et dont la signification est déduite par leurs conséquences observables. » (1)

Nous trouvons exactement les mêmes idées chez RUEFF. Définissant β , l'intensité du besoin qu'un individu a d'un bien dont la quantité est q et dont le prix est p , par l'égalité $\beta = -\frac{dq}{dp}$ (2), il le conçoit comme un terme théorique qui

« n'est donc pas la mesure d'un état de conscience. Il est un symbole entièrement arbitraire, créé à propos d'un état que nous révèle la conscience et lui ressemblant autant qu'un nombre peut ressembler à un sentiment. La justification de la définition qui l'a créé ne peut se trouver que dans la coïncidence des conséquences qu'on en pourra tirer avec les lois empiriques. » (3)

(1) B. C. YSANDER, « Truth and Meaning of Economic Postulates », dans *Money, Growth, and Methodology and Other Essays in Economics*, ouvrage publié sous la direction de H. HEGELAND, Lund, 1961, p. 329.

(2) Dans une terminologie plus familière, β est la « propension marginale à consommer un bien par rapport au prix ».

(3) J. RUEFF, *Des sciences physiques aux sciences morales*, op. cit., p. 147.

Une pareille opinion se trouve chez Milton Friedman dans son essai « *The Methodology of Positive Economics* », où il constate que des postulats économiques ou des prémisses scientifiques ne peuvent être testés qu'indirectement par le test de leurs conséquences (1). Il donne un exemple qui se réfère à l'observation comme des feuilles sur l'arbre qui tendent à se répartir *comme si* chaque feuille s'efforçait de maximiser la quantité de lumière qu'elle peut recevoir du soleil. Théoriquement, ce qui est important, c'est l'existence d'une théorie expliquant cette répartition particulière (2). Une telle explication scientifique peut avoir une valeur heuristique — où bien dans la terminologie d'Ysander, elle admet des « variables théoriques » — mais elle est significative en tant que ses conséquences sont testables.

De la même façon, Machlup caractérise des raisonnements abstraits et idéalisés comme des explications heuristiques qui ne doivent pas être « objectivement vraies » : La « très grande difficulté de mesurer », le fait que « ce serait finalement inutilisable » de chercher à déterminer et à certifier les grandeurs exactes des variables que le théoricien prétend significatives, prouve bien que *l'explication* d'un acte doit souvent englober plusieurs séquences du raisonnement que l'individu en cause ne réalise pas lui-même *consciemment* (parce que l'acte est devenu une habitude) ; peut-être même ne serait-il jamais *capable* de parvenir à l'exactitude scientifique (parce qu'une pareille exactitude est inutile dans la vie quotidienne). Sur de telles bases, qualifier la théorie de « non valable », « d'irréaliste », ou « d'inutilisable », revient à montrer une faille dans la compréhension du fondement de la constitution méthodologique pour la plupart des sciences sociales. » (3)

Envisageons, par exemple, le « réalisme » de l'analyse marginale. Il est assez improbable que les entrepreneurs étudient les courbes de coût marginal et de recette marginale pour déterminer leur politique de prix. Au moins, il sera difficile d'obtenir des informations sur l'existence de telles courbes ou sur la supposition que les entrepreneurs cherchent effectivement à maximiser leurs profits (4). Cependant, ce qui importe, c'est d'avoir une explication, une « création de causes » (la cause est ici la maximation de la fonction de profit), à l'égard de la fixation de prix, observée dans la réalité.

La signification empirique de ces variables théoriques, de ces

(1) Dans M. FRIEDMAN, *Essays in Positive Economics*, Chicago, 1953, pp. 3 et *sequ.*

(2) *Ibid.*, pp. 19-20.

(3) F. MACHLUP, « Marginal Analysis and Empirical Research », *American Economic Review*, XXXVI, 1946, pp. 534-535.

(4) Voir, par exemple, l'étude d'un groupe d'économistes d'Oxford qui essayait de tester par interview un certain nombre d'entrepreneurs pour savoir si leur comportement se base sur la maximation des profits. La plupart répondaient qu'ils recherchaient un profit « normal » en ajoutant au coût une certaine marge de profit. Cf. R. HALL et C. HITCH, « Price Theory and Business Behaviour », *Oxford Economic Papers*, II, 1939.

Cependant cette information empirique sur le comportement effectif des entrepreneurs reste extrêmement vague, car l'expression de profit « normal » (ou encore du « fair profit ») ne permet pas d'élaborer une théorie rigoureuse pouvant expliquer la politique des prix.

« causes que nous voulons » n'est concevable qu'indirectement, en confrontant les conséquences du raisonnement aux faits observés : si le théorème énonce qu'une augmentation du coût variable entraîne une augmentation du prix et que la réalité constate cette dépendance, la théorie sera significative, puisqu'elle est réfutable et non encore réfutée.

Ce postulat que les conséquences d'une théorie empiriquement significative doivent être éprouvées par l'observation empirique est conforme aux idées de RUEFF. Nous avons montré qu'il était, pour la testabilité empirique des théorèmes, plus proche des partisans du critère de réfutabilité que des protagonistes du critère de vérifiabilité. Certains théoriciens, dits pragmatiques, n'acceptent pas cette position. Ainsi, Friedman et Machlup ne proclament pas une testabilité statistique rigoureuse, mais ils acceptent des critères tels simplicité, compatibilité avec d'autres théories, crédibilité, etc. On peut trouver dangereuse une semblable attitude, puisqu'elle laisse à n'importe quelle théorie le loisir d'être nommée significative en reléguant de la sorte l'interprétation empirique sur un plan secondaire et non essentiel. Bien qu'on ne puisse interpréter empiriquement une théorie, dans la plupart des cas, que par l'intermédiaire de ses conséquences, son but est, toutefois, d'assurer qu'il ne s'agit pas de conséquences contraires à la réalité observée et, par là, des théories telles de simples nécessités logiques sans valeur explicative de la réalité. Une sélection des théories, par un effort continu pour réfuter leurs conséquences, est indispensable — au moins pour les adeptes de l'empirisme logique (1).

Après avoir exposé les idées de Jacques RUEFF sur la théorie en tant que création de causes qui, nous l'avons montré, est une « création de causes empiriquement significatives » au sens de l'empirisme logique, on peut se poser une autre question adjacente à ce problème. Si l'on exige que la science ne se limite pas à une simple description du « fait tel qu'il est » (des « So-seins »), mais qu'elle doit expliquer le pourquoi (des « Warum-so-sein ») — et par là créer des causes —, on sera amené par une réduction infinie d'énoncés scientifiques à d'autres énoncés. Il faudrait alors, pour chaque énoncé scientifique, « créer d'autres énoncés », à partir desquels on pourrait déduire l'énoncé en question (2). Sans doute, une telle réduction infinie nous fournirait, selon la terminologie de Grunberg, des « théories sur un niveau plus élevé » (3). Cela signifierait, par exemple, que l'on réduit la théorie économique à une science générale des modes du comportement humain, ou bien encore, selon la thèse de la cybernétique, aux bases plus profondes, telles que les origines physiologique, chimique et physique des modes

(1) R. RICHTER, *op. cit.*, p. 257.

(2) Cf. M. R. COHEN et E. NAGEL, *An Introduction to Logic and Scientific Work*, New York, 1934, p. 397.

(3) E. GRUNBERG, « Notes on the Verifiability of Economic Laws », *Philosophy of Science*, XXIV, 1957.

de comportement humain (1). Évidemment, nous sommes encore loin d'un tel réductionnisme futuriste (et utopique), autant que du concept de « système scientifique général ». Pour le moment, le problème de la « création des causes » ne peut être précisé que par la modalité de son intégration dans un système axiomatico-déductif « moins général », mais dont les théorèmes doivent être empiriquement significatifs.

CONCLUSION

L'œuvre méthodologique de M. Jacques RUEFF, révolutionnaire en maints endroits lors de la parution de son livre *Des sciences physiques aux sciences morales*, reste conforme aux thèmes les plus vivaces de l'empirisme logique et nous apporte des solutions pour résoudre les difficultés auxquelles les sciences économiques sont exposées.

Tout d'abord, il propose d'axiomatiser l'économique, préoccupation qui est actuellement — entre autres — celle des promoteurs de la science économique (tâche relevant de la branche « rationnelle » d'une science). Les principes de construction des théories économiques appartiennent, indifféremment, à chaque type de science, qu'elle se réfère au domaine de la physique ou au domaine de la morale : c'est l'application rigoureuse de la méthode de la logique formelle, qui peut elle-même revêtir la forme syllogistique ou mathématique ; leur validité « syntactique » se mesure, d'après le postulat de non-contradiction, relativement aux énoncés contenus dans un système axiomatico-déductif.

Toutefois, cette tentative de structuration logique doit être accompagnée par un deuxième effort, celui de l'observation empirique (tâche de la « branche empirique » d'une science). Les théories logiquement vraies n'ont une signification « sémantique » que lorsqu'elles produisent des propositions testables. Du fait que la structure d'une théorie démontre une symétrie entre les causes (axiomes) et les conséquences (théorèmes), il faudra, tout au moins, mettre indirectement à l'épreuve les causes créées par l'intermédiaire de tests continus de leurs conséquences. Si l'observation permet de réfuter une théorie, par contre, elle ne permet jamais de la confirmer définitivement. Quand les faits observés révèlent un ordre empirique probabiliste, on peut reconnaître à la théorie en cause un degré de confirmation, une vérité « avec sursis », sans plus, puisque la loi des grands nombres ainsi que les énoncés de la théorie, malgré leur soumission préalable à des tests sévères, comportent toujours le risque de se voir réfutés. Cela est valable aussi bien pour les théories dont le statut est inconditionnel que pour les « quasi-théories », qui ont une temporalité « historique » et une localisation « géographique ».

(1) « On suppose que la vie et les processus physiques peuvent être en principe expliqués entièrement par la composition et l'interdépendance physique des éléments de l'organisme. » K. STEINBUCH, *Automat und Mensch. Kybernetische Tatsachen und Hypothesen*, 2^e éd., Berlin-Göttingen-Heidelberg, 1963, p. 9.

Cette conception est, en effet, contraire à la croyance traditionnelle que nature et esprit, corps et âme sont deux choses séparées, ce que contestent les théoriciens de la cybernétique. Voir à ce sujet aussi R. RICHTER, *op. cit.*, pp. 252-253.

De ces deux postulats, axiomatisation et signification empirique, naît une dialectique constructive qui fait passer, par exemple, du système d'équilibre walrasien au modèle économétrique. Cependant, les théories qui suivent ces deux postulats, ne permettent pas l'accès immédiat à la vérité, ni ne garantissent la vérité, mais gardent toujours leur caractère hypothétique. Elles sont des inventions, des constructions, tributaires de la fantaisie humaine. Elles peuvent s'approcher de la vérité en se soumettant à des tests sévères. Mais chaque test reste provisoire et les théories les plus éprouvées risquent toujours d'être réfutées, c'est-à-dire révisées. La manifestation de la connaissance est remplacée par une approximation de la connaissance.

Cette idée de l'approximation de notre connaissance du monde réel a suivi Jacques RUEFF toute sa vie, depuis son premier essai sur les sciences physiques et morales jusqu'à son discours de réception à l'Académie française. Dans ce discours, il répète qu'il n'y a dans la nature des choses, ni équations, ni vertus. Il n'y a que des phénomènes, auxquels l'homme impose des causes. Comme la poésie, la science renonce à la description servile du réel. Toutes deux sont création et jamais imitation, la poésie par l'appréhension directe, la science par l'étude logique.

« Qui peut nier que la physique théorique, depuis la mécanique quantique... ait délibérément substitué à la description passive d'une réalité incertaine un formalisme logique, qui explique, mais sans imiter. Les êtres mathématiques, qui en sont les principaux acteurs, sont des produits de notre esprit, non des images tirées du monde sensible. Assurément, ils permettent au physicien — et c'est leur principal objet — de retrouver par voie déductive les apparences que lui livrent les appareils subtils à l'aide desquels il observe le monde. Les définitions, axiomes et postulats versés dans sa machine à raisonner, qu'elle soit électronique ou simplement humaine, permettent de descendre des causes aux effets. Mais, qui voit l'envers du décor ne peut s'en étonner, sachant que ces prémisses n'ont été créées qu'en remontant des effets observés aux causes propres à les expliquer. La science théorique n'est pas une photographie du réel ; elle est l'expression des propositions dont l'esprit des hommes a besoin pour transformer les liens de succession, qu'il observe, en rapports de causalité, qu'il exige. Elle est, dans toute la force du terme, une création des causes. »

Ce qui vaut pour la science, vaut également pour la poésie qui est création :

« Ce sera la gloire de Jean Cocteau que d'avoir rendu au mot ' poésie ' son sens étymologique, en prouvant qu'elle n'est jamais imitation mais création et que tous les vrais créateurs, écrivains, peintres, sculpteurs, musiciens, architectes, mathématiciens, physiciens et même, permettez-moi de le dire, juristes, économistes ou financiers, sont des poètes, que ' le poème n'est pas un automate en qui quelque magicien fixe une seule pensée, mais un organisme apte à mettre au monde des significations, que ces significations sont innombrables, qu'elles échappent aux ouvriers du Temple et que le Temple seul pourrait leur révéler le secret final de leur besogne '. »

*II. — RÉFLEXIONS DE JACQUES RUEFF
SUR LA PHILOSOPHIE DES SCIENCES*

- La valeur des sciences morales
- L'économie politique, science statistique
- Éloge de la théorie

LA VALEUR DES SCIENCES MORALES (1)

Jacques RUEFF

Toute étude sur la valeur des sciences morales doit évidemment comporter deux parties, l'étude des lois empiriques qu'elles énoncent et l'étude des théories rationnelles, qui font de ces lois des nécessités logiques.

Tout ce qui a été dit des sciences physiques reste vrai. Les lois empiriques de la morale ou de l'économie politique sont des faits, et tout ce que nous créons dans ces faits c'est le langage qui les énonce. Mais nous avons montré qu'en les isolant artificiellement dans l'ensemble de nos sensations, nous les déterminions en grande partie et surtout qu'ici, comme en mécanique, le choix de l'unité de valeur fixait, à lui seul, et la forme et le sens de nos lois empiriques. Nous avons montré que les sensations brutes n'obéissaient pas nécessairement au principe de causalité, mais que les conventions génératrices de nos méthodes de mesure l'imposaient au monde.

Les lois empiriques, néanmoins, ne sont pas arbitraires. Elles sont avant tout des règles d'action et pourraient s'intituler, comme celles de la géométrie d'Ahmes, « règles pour acquérir du vin en échange de farine », ou « des vêtements en échange de pièces d'or ».

La loi de l'offre et de la demande, comme les règles qui nous tracent notre devoir, régissent en fait la vie humaine depuis des siècles. Elles sont bien une réalité. Toutes ces lois, aussi bien dans le monde moral que dans le monde physique, ont un caractère commun : elles expriment un rapport de succession, jamais un rapport de causation. Les lois nouvelles, que l'observation nous fait connaître, semblent incompréhensibles tant qu'elles n'ont pas été rattachées à quelque théorie existante — ce qui ne peut nous étonner, puisque ces théories n'ont été créées que dans le seul but de les expliquer. En fait, le mécanisme suivant lequel se réalise la succession que ces lois énoncent ne nous est jamais donné, mais toujours est créé par nous. Et ceci explique que les lois empiriques nouvelles soient toujours pour nous un grand sujet d'étonnement.

Ceci posé, nous croyons avoir montré que les théories morales ne sont, comme toutes les théories scientifiques, que des systèmes rationnels, destinés à transformer les rapports de succession, que nous observons, en rapports de causation, que nous voulons.

(1) Extrait du livre *Des sciences physiques aux sciences morales*, Paris (Alcan, 1922, actuellement Presses Universitaires de France), chap. XVI et XVII.

Les propositions qui leur servent de prémisses sont des causes, au sens logique du mot, mais des causes créées par nous, dans le seul but de retrouver par voie déductive les lois qui relient les apparences sensibles. En aucun cas, et d'une manière plus évidente encore dans les sciences morales que dans les sciences physiques, ces causes, qu'elles soient Dieu, le plaisir ou le besoin, ne nous sont données. Elles sont posées *a priori*, et leur justification ne peut se trouver que dans la coïncidence des théorèmes qu'on en tire avec les règles empiriquement observées.

Voilà, certes, qui enlève bien du lustre aux théories morales. Elles prétendaient représenter la nature profonde des choses, la cause première ou l'ultime fin de notre monde, et nous les réduisons à n'être plus que des explications commodes d'une réalité que nous ne comprenons pas. Dire qu'une théorie morale est vraie c'est une affirmation qui n'a aucun sens. Tout ce que nous pouvons prétendre, c'est qu'à un instant donné une théorie morale ou économique est bonne, lorsqu'elle explique intégralement tous les faits moraux ou économiques connus à l'époque considérée. Elle est mauvaise dans le cas contraire, comme la géométrie euclidienne, bonne pour des êtres qui ignorent la théorie d'Einstein, devient insuffisante dès que l'on connaît la relativité généralisée.

Et l'on comprend ainsi que la principale objection que l'on adresse à l'emploi de la méthode déductive en économie politique ne puisse être retenue. On dit souvent que l'homme que nous avons considéré, résumé dans le principe de l'utilité maximum, n'est pas un homme réel, que la psychologie nous révèle l'infinie variété des mobiles qui dirigent notre action et qu'une formule unique ne permettra jamais de prévoir la conduite des individus...

Tout ceci est parfaitement exact, mais n'est d'aucun intérêt scientifique. Nous n'avons nullement prétendu étudier les hommes, mais seulement les apparences présentées par un assemblage d'un grand nombre d'individus. Nous avons créé, pour expliquer ces apparences, un « être économique », tout à fait comparable aux molécules de la théorie cinétique, et dont tous les caractères sont contenus dans la définition de la grandeur besoin... L'ensemble des causes créées a interprété la totalité des apparences sensibles que présente le monde économique. Comme ces causes ne sont en contradiction avec aucune loi connue et aucune théorie existante, elles sont vraies, au sens habituel du mot.

Cette manière de voir montre que les sciences morales existent, au même titre que les sciences physiques, et qu'elles ne sont, comme ces dernières, qu'une « création des causes ».

Elle entraîne certaines conséquences que nous allons exposer.

La première est relative au caractère des théorèmes que la machine à raisonner peut tirer des causes ainsi posées. Ces théorèmes, qui constituent le droit, doivent toujours être considérés comme provisoires. Ils ne sont vrais que lorsque l'observation a retrouvé dans le monde sensible quelque loi qui en soit l'expression. Jusque-là ils sont

seulement des nécessités logiques et le redeviennent, en cessant d'être vrais, lorsque les lois qu'ils permettent de retrouver ont cessé de régir la succession des phénomènes à l'instant considéré.

Ainsi se trouve justifiée notre affirmation que les théories morales tirent de leur identité avec la géométrie toute leur incertitude. Comme toutes les sciences, les sciences morales ne peuvent progresser qu'en restant en contact avec le réel, et le pont qui assure le contact, c'est le système des propositions initiales, axiomes et définitions. Pour faire coïncider les théorèmes de nos géométries morales ou économiques avec les lois empiriquement observées, nous ne disposons que d'un moyen, la modification des propositions initiales. Voilà qui donne toute sa valeur à l'art des définitions, qui est en quelque sorte, la seule partie physique des théories scientifiques.

On comprend maintenant la vanité de l'effort qui veut justifier l'état social de fait par des théories rationnelles. Les théories morales ou économiques ne déterminent pas plus la forme de notre société, que la théorie cinétique ne crée les propriétés des gaz. L'état social existe, réalisé par la vie totale de notre univers, et nos théories, euclidiennes aujourd'hui et qui ne le seront peut-être plus demain, n'ont été créées qu'*a posteriori* pour en retrouver les lois.

On comprend aussi que les opinions politiques de chaque individu soient, à quelques exceptions près, déterminées par la classe sociale à laquelle l'individu appartient. En effet, chacun de nous est amené, d'après son tempérament, sa fortune, sa naissance et les conditions matérielles de sa vie, à mettre au premier plan un certain nombre de règles sociales pratiques, qui selon lui devraient régir le monde. Et les opinions politiques qu'il fait siennes ne sont jamais qu'un système de causes non euclidiennes destinées à retrouver et à justifier les règles qu'il voudrait voir adopter.

Ici encore nous ne croyons pas que notre conception entraîne le scepticisme. La connaissance des causes que nous avons créées nous permettant de prévoir la succession des phénomènes, nous pouvons agir comme s'il y avait des causes dans la nature et que leur véritable essence nous fût connue. La nature des choses que nous avons « adoptée » ne l'a pas été au hasard, mais précisément dans le but de faciliter notre action. Et d'ailleurs, pas plus que le chimiste dans son laboratoire, l'homme qui vit dans le monde ne peut échapper au besoin de croire, qui nous fait affirmer la vérité absolue de nos théories. La coïncidence entre les conséquences rationnellement déduites et les lois empiriquement observées est trop parfaite et trop profonde pour que le doute soit possible. Seul le philosophe, dans l'instant de répit qu'il s'accorde, peut en considérer la véritable nature.

Notre conception des théories morales, si elle ne change rien à leur valeur pratique, est, par contre, riche de conséquences quant à leur étude et à leur exposé.

La partie fondamentale de toutes les sciences morales sera la recherche des lois empiriques. Les matériaux dont nous disposons pour faciliter cette recherche sont l'histoire, les statistiques et les mercu-

riales de toutes sortes. Leur étude, systématiquement conduite, peut seule amener la découverte de lois nouvelles ou la vérification de lois rationnelles supposées vraies.

Pour fonder les théories, on devra énoncer avec la plus grande netteté les axiomes et les définitions qui leur serviront de bases. Les règles de Pasch devront être rigoureusement observées.

On tirera ensuite de ces propositions initiales, par voie déductive, toutes les conséquences qu'elles comportent ; et toutes les fois qu'on aboutira à un théorème nouveau, on devra rechercher si on peut trouver, dans la nature, quelque loi empirique qui en soit la vérification.

A cette condition et à cette condition seulement, on pourra poursuivre le développement de la théorie, qui sera d'autant plus vraie qu'un plus grand nombre de ses conséquences auront été vérifiées. Et l'on comprend ainsi le progrès des sciences théoriques, qui deviennent des outils de plus en plus efficaces, de plus en plus sûrs.

Nous avons suivi cette voie dans la théorie d'économie politique que nous avons ébauchée. Nous croyons qu'elle peut l'être en morale et qu'elle donnerait en esthétique même des résultats intéressants.

Exposées systématiquement sous cette forme, beaucoup de théories actuellement admises se révéleraient insuffisantes à l'explication des faits. Il en subsisterait néanmoins plusieurs, entre lesquelles on pourrait choisir. La meilleure serait évidemment celle qui utiliserait le plus petit nombre d'axiomes et se rattacherait le mieux aux théories voisines, comme la physique se rattache à la mécanique.

Nous sommes persuadés que l'adoption systématique de ces vues conduirait à d'immenses progrès dans toutes les sciences morales, dont elles montrent l'existence et la nature, et nous croyons fermement que ces progrès mettraient entre nos mains une puissance comparable à celle que nous a livrée la physique moderne.

Nous avons étudié, dans les pages qui précèdent, la plupart des sciences humaines. Nous avons constaté qu'elles étaient toujours, aussi bien dans le monde moral que dans le monde physique, un édifice purement logique, nous permettant de retrouver, par voie déductive, à partir d'axiomes et de définitions posés *a priori*, l'ensemble des lois empiriques connues à l'instant considéré. Dans tous les cas, l'édification d'une science est bien ainsi une « création des causes ».

Nous sommes maintenant en état de comprendre ce que nous voulons dire en affirmant que nos sciences sont vraies. Il ne peut s'agir de la vérité des causes que nous avons créées ; nous n'aurions aucun moyen de la constater. Nous sommes sûrs, par contre, de la coïncidence des conséquences qu'elles entraînent avec les lois du monde sensible. C'est là le seul critérium de vérité qui soit en notre possession.

La question de savoir si le monde extérieur existe en dehors de nous ne se pose donc plus et n'a plus aucun sens, pas plus que celle qui recherche si notre logique est celle des choses. Les « choses » qui sont

objet de science ont été créées par nous et choisies telles que notre logique puisse en tirer les lois qui relient les apparences sensibles. Ces lois sont la réalité, toute la réalité.

Elles nous sont empiriquement connues et cependant nous avons vu qu'elles ne nous étaient pas imposées. Le choix de nos unités les détermine en grande partie et leur imprime ce caractère commun qui est d'obéir au principe de causalité.

Enfin nous avons été amenés à reconnaître que cette réalité même n'était pas immuable. Le progrès de nos méthodes d'observation et l'évolution de la vie font que des lois qui nous semblent régir aujourd'hui la suite des apparences sensibles ne le feront plus demain. Les théories qui les expliquent resteront logiques, mais cesseront d'être euclidiennes et les causes sur lesquelles elles étaient fondées ne seront plus vraies.

Ainsi, la vie va son cours. Et le savant s'efforce, à chaque instant, en créant des causes, de rendre pensable l'infinie variété des choses.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE, SCIENCE STATISTIQUE (1)

Jacques RUEFF

Les Sciences de la nature se présentent au profane sous deux formes bien distinctes. Les unes, toutes de rigueur et de précision, recherchent et étudient les propriétés des corps inanimés. Elles conduisent à des formules générales, à des lois précises et d'une approximation toujours croissante, qui donnent des phénomènes physiques une connaissance approfondie.

Les autres, les Sciences de la vie, n'aboutissent qu'à des études descriptives qui, sans vouloir fixer en règles universelles l'enchaînement des phénomènes, se bornent à peindre l'ensemble des apparences que l'observation immédiate révèle au savant. Parmi elles l'économie politique, par l'importance du domaine qu'elle explore, occupe une place prépondérante, alors que, par le défaut de généralité de ses recherches, elle s'écarte plus encore peut-être que la biologie ou la psychologie de la forme habituelle des disciplines scientifiques. Ce caractère, d'ailleurs, semble lui être imposé par la nature même des phénomènes qu'elle analyse et qui sont essentiellement des phénomènes humains.

Les faits économiques, en effet, ne trouvent pas directement leur cause dans les événements du monde extérieur, mais seulement dans les réactions psychologiques que ces événements font naître chez les individus. Pour suivre dans leur enchaînement la succession des phénomènes il faudrait à l'économiste toute la subtilité du psychologue ; il lui faudrait saisir dans ses nuances fugitives, dans ses associations incertaines, la vie consciente des individus et renoncer à enfermer en de rigides formules impersonnelles et générales des phénomènes qui participent à l'infinie diversité de la pensée humaine.

Mais il y a plus. Le libre arbitre, s'il existe — et aucune science ne saurait être fondée sur une hypothèse aussi discutable que celle qui consisterait à en nier l'existence, — doit impliquer, pour l'individu, la faculté de choisir entre plusieurs voies possibles et, par suite, de modifier à son gré le cours des événements. Par là il serait vain de chercher à prévoir des successions qui, par leur nature même, doivent être imprévisibles. Partout où est l'homme il faudrait renoncer à découvrir, en des études systématiques, des lois universelles et per-

(1) Publié dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* en 1925.

manentes, et bannir à tout jamais la rigueur impersonnelle du savant.

Et, cependant, l'expérience nous révèle qu'en de certaines limites des événements humains se prêtent immédiatement à l'analyse scientifique. La théorie des assurances est tout entière fondée sur l'hypothèse qu'il existe, en matière démographique, des lois permanentes, propres à rendre possibles les prévisions des actuaires, et le succès des entreprises qui assurent la vie humaine montre d'une manière péremptoire que cette hypothèse n'est pas dépourvue de fondement. On ne saurait, cependant, la justifier en considérant les phénomènes de natalité ou de mortalité comme purement inconscients, et comparables, par suite, aux phénomènes du monde inanimé. Ils dépendent grandement, au contraire, des circonstances dans lesquelles se placent les individus eux-mêmes, partant de leur volonté, mais se distinguent des faits individuels en ce sens qu'ils en combinent les effets en un phénomène unique, bien déterminé, qui résulte du libre jeu des activités élémentaires, mais s'en distingue autant que le bruit de la mer du clapotis des vagues. C'est le phénomène global, et lui seulement, qui semble obéir à des lois constantes, alors que reste imprévisible la multitude des actions élémentaires qui concourent à le former.

Ainsi donc, selon que l'on considérera les phénomènes démographiques sous leur aspect individuel ou sous leur aspect collectif, les méthodes de recherche habituellement employées dans les sciences de la nature seront ou non applicables. Or il est un domaine, dès longtemps exploré, qui présente ce double caractère, celui de la physique des gaz, où la science moderne cherchant à découvrir la cause profonde d'innombrables phénomènes, minutieusement observés, a vu s'imposer pour expression du réel les admirables rêves des poètes philosophes de la Grèce ancienne. Pour retrouver, aux termes de ses calculs, les apparences infiniment diverses que présente le monde sensible, elle a dû admettre, comme jadis Démocrite et Leucippe, qu'il n'était en la matière qu'édifices atomiques diversement assemblés. Mais, plus heureux qu'Épicure, plus adroit que Lucrèce, qui n'avait pour nous convaincre que l'art de ses poèmes, le physicien, dans son laboratoire, lorsqu'il affirme que les fluides sont constitués d'un très grand nombre de molécules en perpétuel mouvement, met presque sous nos yeux la preuve sensible de ses théories. Il nous montre, sous l'objectif du microscope, que des particules très fines et très légères, noyées dans une goutte de liquide rigoureusement immobile, prennent un mouvement rapide, absolument désordonné — le mouvement brownien — seulement explicable lorsque l'on imagine les chocs innombrables qui surviennent, à tout instant, entre les particules dont nous observons le mouvement et les projectiles moléculaires se déplaçant avec une grande vitesse sur leurs trajectoires invisibles pour nous (1).

(1) On a pu établir, par six groupes de méthodes entièrement différentes et indépendantes les unes des autres, que le nombre de molécules existant dans un volume de 22 litres 4 d'un gaz quelconque, observé dans des conditions normales, doit être d'environ 60.10^{22} (60 suivi de vingt-deux zéros). Voir, en particulier, les beaux travaux de M. Jean PERRIN dans son livre sur *Les Atomes*.

De la même façon, la théorie atomique donne à toutes les propriétés que nous présentent les fluides un sens physique qui permet de les comprendre. La pression, par exemple, n'est que l'effet du bombardement continu de molécules que subit un élément quelconque de paroi. La température, qui s'élève avec l'intensité de l'agitation moléculaire, n'est qu'un aspect de leur force vive moyenne. Voilà donc un milieu composé d'un grand nombre d'éléments isolés, évoluant, semble-t-il, indépendamment les uns des autres, mais tels dans leurs dimensions que les propriétés résultantes, celles qui fondent en un phénomène unique la multitude des actions élémentaires, sont seules observables pour nous. Leur étude constitue la physique des gaz dont les lois essentielles, facilement vérifiables, peuvent être considérées comme solidement établies.

Imaginons alors qu'une molécule pensante ou, mieux, une très petite bactérie, réduite presque aux dimensions moléculaires, se propose de découvrir les lois du milieu qui l'entoure. Autour d'elle vont s'élever les protestations unanimes des molécules, ses pareilles, qui n'auront aucune peine à prouver la vanité d'une semblable entreprise. Montrant les innombrables trajectoires imprévisibles dans leur enchevêtrement, les molécules différant entre elles quant à leur vitesse, quant à leur nature même dans les mélanges de gaz, elles concluront nécessairement à l'impossibilité de prévoir les événements moléculaires, la réaction au choc, par exemple, d'éléments dont les caractéristiques ne peuvent être connues. « La Science, diront-elles, n'a que faire dans un domaine où il faut tenir compte de l'infinie diversité des éléments en présence. En voulant enfermer en de rigides formules des phénomènes aussi complexes, on les défigurerait irrémédiablement, et le savant doit se borner à décrire, en termes appropriés, l'aspect extérieur du milieu qui l'entoure, sans vouloir soumettre l'activité spontanée des molécules à des lois universelles applicables à tous les gaz. On pourra, concéderont-elles, citer un chiffre de temps en temps pour préciser dans le discours certaines caractéristiques de forme, immédiatement observables ; mais il serait vain de rechercher entre plusieurs groupes de chiffres des relations numériques permanentes, qui ne peuvent exister. »

Et, cependant, nous savons bien, nous, qu'il existe des lois des gaz, et si nous ne pouvons le mettre en doute, c'est que nous n'avons pas les doigts assez fins, la vue assez perçante, pour suivre dans une masse gazeuse les molécules elles-mêmes. Les propriétés qui, seules, sont pour nous directement observables sont des propriétés moyennes qui résultent de l'action simultanée d'un très grand nombre d'éléments isolés. La pression, par exemple, est due au choc incessant des molécules contre les parois. Si donc nous avions les sens assez subtils pour considérer distinctement un élément de paroi infiniment réduit, de l'ordre de grandeur des dimensions moléculaires, nous ne saisirions plus l'effet global de ce bombardement, mais seulement les rebondissements successifs des molécules qui viendraient rencontrer l'élément observé. Comme ces molécules se déplaceraient dans des directions

différentes, avec des vitesses inégales, la violence du choc varierait constamment, sans que puisse être découverte aucune loi à ses variations. Et nous serions amenés alors à adopter le point de vue de notre molécule pensante. Heureusement, il est vrai, nos sens sont plus grossiers. Tout élément de surface qui est pour nous appréciable est immensément grand relativement aux dimensions moléculaires. Dans un court intervalle de temps, c'est une véritable grêle de projectiles innombrables qui le vient frapper. Et puisque la pression qu'observent nos manomètres est rigoureusement constante, nous sommes obligés d'admettre que ce bombardement, dans ses effets mesurables, est lui-même permanent. Or cette propriété, conséquence presque immédiate des faits que l'expérience révèle, s'interprète aisément si l'on admet que dans la masse de projectiles dont il vient d'être parlé, la distribution des vitesses, en grandeur et en direction, est invariable dans le temps, autrement dit que sur un milliard de molécules qui viennent frapper la paroi dans une direction déterminée, la proportion de celles dont la vitesse sera comprise entre certaines limites est, elle-même, bien déterminée et garde, toutes conditions égales, une valeur permanente, bien qu'il nous soit impossible, lorsque nous considérons une molécule isolée, de savoir quelle sera sa vitesse en un instant donné. Ces vues, d'ailleurs, doivent être étendues à toutes les grandeurs qui peuvent caractériser une molécule quelconque, prise dans un gaz ou un mélange de gaz. Dans certaines conditions de choc, nous ne savons pas comment réagira telle ou telle molécule, mais il nous faut admettre que, parmi celles qui occupent le volume étudié, il en est une proportion bien déterminée qui réagira de telle ou telle manière. C'est en ce sens que l'on doit considérer les phénomènes que nous présentent les gaz comme des phénomènes statistiques, c'est-à-dire comme la résultante d'un grand nombre de phénomènes inconnus dont nous observons seulement les manifestations moyennes.

Toutefois, il importe de remarquer que, dans l'énoncé précédent, se glisse implicitement une hypothèse sur la nature même de ces phénomènes inconnus. Nous supposons, en effet, que le phénomène moyen permanent existe, ce qui implique nécessairement, pour toutes les caractéristiques des éléments isolés, une distribution elle-même permanente. Si, pour le phénomène global, l'expérience nous révèle l'existence de lois constantes, cette hypothèse s'impose. Il faut la rejeter, au contraire, lorsque de pareilles lois ne peuvent être découvertes et se borner alors à décrire, dans leur évolution, les éléments isolés. C'est donc l'expérience, et l'expérience seule qui peut, en définitive, nous permettre d'affirmer qu'il existe ou non des lois statistiques dans le domaine étudié.

Or, pour certains phénomènes humains, — ceux qui sont à la base de la théorie des assurances, — l'expérience, nous l'avons vu, révèle d'une manière indiscutable des rapports sensiblement constants et permet d'affirmer qu'il existe entre les phénomènes démographiques et les réalités moléculaires une analogie profonde. Si, en effet, nous considérons un enfant à sa naissance, nous ne pouvons, en aucune

façon, prédire la durée de sa vie : nous ignorons sa trajectoire individuelle ; mais, sur un millier d'enfants par contre il nous est possible, sans grande chance d'erreur, de prévoir, toutes conditions égales, l'échelonnement des décès dans le temps.

C'est pourtant là un phénomène infiniment complexe, dont toutes les causes nous échappent. L'expérience nous oblige à admettre qu'il obéit aux lois du hasard et nous permet de considérer les phénomènes démographiques, dans les groupes humains d'un grand nombre d'individus, comme des phénomènes essentiellement statistiques.

Ils ne constituent pas, d'ailleurs, un exemple isolé dans l'ensemble des phénomènes sociaux. L'Administration des Postes, dans une de ses pratiques courantes, nous en offre une illustration particulièrement nette. Elle admet, en effet, que lorsque dans un bureau la quantité totale des timbres utilisés en une période donnée pour surtaxer les lettres insuffisamment affranchies est inférieure, en valeur, à la centième partie du produit de la vente des timbres de toute espèce, il y a présomption de négligence dans le contrôle de la taxation des correspondances. Cette règle, on le voit immédiatement, implique l'existence d'une relation que, seule, l'expérience pouvait révéler entre le nombre total des correspondances expédiées et celui des lettres irrégulièrement affranchies.

Et, pourtant, l'omission de timbre sur une enveloppe est le fait d'une distraction individuelle, phénomène essentiellement psychologique qu'il paraît impossible de prévoir. Nous ne pouvons, en aucune façon, affirmer que, si Pierre ou Paul expédient cent lettres dans l'année, l'une d'elles ne sera pas timbrée. Mais l'expérience nous révèle au contraire que, toutes conditions égales, la proportion du nombre des lettres non timbrées au nombre total des lettres expédiées reste sensiblement permanente dans le temps. C'est là un nouvel exemple d'un phénomène imprévisible à l'échelon élémentaire et soumis, quant à son aspect global, à une loi régulière.

Il est, en économie politique, de nombreux exemples analogues, malheureusement peu connus. Le plus caractéristique, peut-être, a été mis en lumière par le Comité d'Études économiques de l'Université Harvard, qui a montré, en d'admirables travaux, qu'il existe aux États-Unis, entre trois courbes représentant essentiellement : l'une, les variations d'ensemble du cours des valeurs à revenu variable, la seconde, les variations des prix et de la production, la troisième, celles du taux de l'intérêt, une correspondance constante telle qu'à tout maximum de la première succèdent, dans des délais déterminés, des maxima de la seconde et de la troisième. A l'échelle individuelle, la liaison entre ces trois phénomènes nous échappe ; elle apparaît, au contraire, au point de vue collectif, comme un fait expérimental du type des vérités statistiques.

L'étude des phénomènes monétaires est particulièrement fertile en relations de même nature qui unissent, à l'activité des échanges et au niveau général des prix, les grandeurs qui caractérisent la circulation de la monnaie sous ses différentes formes. C'est à l'exposé

de ces relations que sera consacré le prochain ouvrage dont la présente étude constitue l'introduction (1). Et, d'ailleurs, l'Économie politique classique n'enseigne-t-elle pas dans ses principaux chapitres l'existence de liaisons permanentes, souvent discutées, il est vrai, mais que confirment, en toutes circonstances, le caractère inéluclable des faits économiques et la quasi-impossibilité, pour les gouvernements, d'en modifier le cours. Par là ne nous conduit-elle pas à reconnaître qu'il existe entre les phénomènes qu'elle étudie — qu'ils soient ou non numériquement exprimés — des rapports de succession invariables.

Cette conclusion, toutefois, ne laisse pas d'apparaître quelque peu paradoxale. On ne saurait l'interpréter, en effet, en tenant les individus pour comparables entre eux et réagissant d'une manière analogue aux circonstances qui les entourent, pas plus qu'en considérant leur conduite comme rigoureusement déterminée. Mais, si l'on s'en tient alors aux indications de l'expérience, on est obligé d'admettre, conformément aux vues précédemment développées, l'existence d'une loi de répartition permanente, exprimant que, dans un ensemble d'un grand nombre d'individus, la proportion de ceux qui réagissent de telle ou telle manière à certaines circonstances bien déterminées, garde, toutes conditions égales, une valeur uniforme dans le temps. Et ceci nous conduit à considérer les phénomènes économiques, lorsqu'ils existent, comme des phénomènes statistiques, qui résultent du jeu simultané d'un très grand nombre d'activités individuelles dont les caractéristiques sont réparties au hasard.

Par là nous sommes renseignés sur la véritable nature des lois économiques et le caractère de leur nécessité. Faites d'une infinité de phénomènes élémentaires, elles ne sont pas des lois absolues, susceptibles seulement d'être ou non vérifiées, mais des lois limites, d'autant plus vraies que les conditions dans lesquelles elles ont été établies sont mieux réalisées. La loi de Mariotte (2), par exemple, n'exprime que très imparfaitement, dans la plupart des cas, les phénomènes observés. Mais on remarque que pour un gaz donné elle est d'autant mieux vérifiée que la température est plus élevée, la pression plus faible, c'est-à-dire les molécules plus éloignées les unes des autres. Par extension, on est ainsi conduit à conclure que la loi de Mariotte serait parfaitement vraie pour des gaz dont les molécules, très éloignées les unes des autres, n'exerceraient entre elles, en dehors des chocs, aucune action réciproque. Ces gaz, toutefois, n'existent pas ; ils constituent le modèle des gaz dits « parfaits » dont les gaz réels se rapprochent plus ou moins. Pour ces derniers, la loi de Mariotte, qui ne donne des phénomènes qu'une idée imparfaite, en exprime toujours le sens et rend ainsi de grands services pratiques.

De la même façon, la loi de formation des prix par le jeu de l'offre et de la demande, très sensiblement vérifiée lorsque, la concurrence

(1) *Théorie des phénomènes monétaires*, Paris, 1927.

(2) La loi de Mariotte s'énonce ainsi : « A une même température, le produit du volume d'une certaine masse de gaz par sa pression est constant ».

jouant librement, les individus agissent indépendamment les uns des autres, n'est plus qu'une expression approchée des phénomènes lorsqu'il y a groupement entre certains acheteurs et certains vendeurs et peut même n'être plus vérifiée du tout en cas de coalition. Comme on vient de le voir à l'occasion des gaz réels, on ne saurait tirer argument de ce degré d'approximation variable des lois économiques, pour en nier l'existence, les lois statistiques étant par essence des lois limites, qui ne peuvent être rigoureusement vérifiées que lorsque toutes les hypothèses qu'exige l'emploi du calcul des probabilités se trouvent effectivement réalisées.

On voit, en outre, qu'en tout état de cause les lois économiques doivent donner des phénomènes une image moins exacte que les lois des gaz, le nombre des éléments qui constituent les milieux auxquels on les applique étant en économie politique infiniment moins élevé qu'en physique. Si, par exemple, il existe 60×10^{22} molécules dans un volume de vingt-deux litres d'un gaz quelconque, le nombre des molécules humaines qui constituent la France ne dépasse pas quarante millions, soit, suivant la même notation, 40×10^6 .

Mais il y a plus. Même lorsqu'on se trouve en présence d'univers dit « parfaits », au sens où les gaz peuvent l'être, la réalisation du phénomène que la loi permet d'escompter ne peut être considérée comme certaine, mais seulement comme infiniment probable, d'une probabilité que le calcul permet d'évaluer. Considérons, par exemple, le deuxième principe de la thermodynamique ou principe de Carnot. Il exprime l'impossibilité d'obtenir du travail mécanique sans transport de chaleur d'un corps chaud sur un corps froid, autrement dit, il affirme qu'on ne saurait transformer en travail l'énergie calorifique d'un milieu dont tous les éléments se trouvent à la même température.

L'énergie calorifique, c'est, nous l'avons vu, celle qu'emmagasinent les molécules dans leur perpétuel mouvement. L'énergie mécanique, au contraire, c'est celle qui permet d'obtenir un travail bien déterminé, comme le déplacement d'un piston dans un cylindre. On pourrait, évidemment, réaliser un tel déplacement en faisant subir au piston, sur l'une des ses faces, un bombardement de molécules se déplaçant toutes dans la même direction. Dire que, pratiquement, ce résultat est impossible dans un milieu en équilibre thermique, c'est dire que, dans une masse de gaz dont les molécules innombrables se déplacent au hasard, on ne peut obtenir qu'en un instant donné toutes les molécules aient leurs vitesses parallèles.

On se rend compte, alors, immédiatement, qu'il n'y a pas là une impossibilité absolue. On peut imaginer que, par un hasard extraordinaire, pendant un intervalle de temps très court, toutes les molécules se déplacent dans le même sens, et le deuxième principe de la thermodynamique cesserait momentanément d'être vrai. Mais ce serait là l'effet d'un concours de circonstances véritablement inconcevable et dont la probabilité est si faible qu'on ne peut en envisager la réalisation. Pour en donner une idée il faut recourir à la belle image qu'utilise M. Émile Borel lorsqu'il calcule que cette probabilité serait

du même ordre de grandeur que celle qu'auraient des singes, lâchés dans un magasin de machines à écrire, de reconstituer, en tapant au hasard sur les claviers, tous les livres de la Bibliothèque Nationale. Et l'on voit que, tant que subsiste le chaos moléculaire, les lois statistiques, sans être certaines, sont infiniment probables, d'un degré de probabilité tel qu'il équivaut pratiquement à la certitude.

Par contre, elles cessent purement et simplement de régir les phénomènes dès que l'on peut ordonner les activités élémentaires, dès que l'on a prise sur les éléments isolés. Et ceci n'est pas inconcevable. Maxwell imagine l'existence d'un petit démon aux sens très subtils, capable d'ouvrir ou de fermer rapidement une porte minuscule percée dans une paroi. Le démon, convenablement stylé, laisserait passer les molécules se déplaçant dans une certaine direction, et repousserait impitoyablement toutes les autres. On obtiendrait ainsi un flot de molécules parallèles, utilisable par exemple pour pousser un piston. Il serait possible de faire avancer une automobile en refroidissant l'air ambiant, et le deuxième principe de la thermodynamique cesserait d'être vrai.

Or, il est une science statistique où, ayant cette prise sur les individus isolés, nous pouvons rendre parallèles les activités élémentaires. Les lois économiques, parfaitement vraies lorsque règne le chaos individualiste, lorsque acheteurs et vendeurs agissent indépendamment les uns des autres, cessent purement et simplement de régir la succession des phénomènes lorsqu'on peut obtenir des individus qu'ils concertent leur action et lui donnent une direction unique. En cas de grève, par exemple, la théorie de la production qui suppose que l'offre et la demande de travail varient en fonction du salaire, ne rend plus compte des phénomènes. De la même façon lorsque, dans un pays en guerre, les devises ne sont plus obtenues par la rencontre des offres et demandes individuelles sur les marchés monétaires, l'État se procurant tous ses moyens de paiements à l'étranger par ouvertures de crédit librement consenties, les principes qui généralement régissent les phénomènes de change ne peuvent plus avoir aucun sens expérimental. Et ceci suffit à montrer que si le démon de Maxwell est plus facilement réalisable en économie politique qu'en physique, les exceptions apparentes auxquelles il donne lieu ne diminuent en rien la portée des lois statistiques antérieurement découvertes. Elles sont et restent vraies toutes les fois que se trouvent réalisées les conditions dans lesquelles elles ont été établies.

Si, de ce fait, elles expriment une vérité permanente, il convient de remarquer que les apparences par lesquelles elles se révèlent au savant dépendent autant des dimensions de l'observateur que de la matière qu'il observe. Dans notre situation vis-à-vis des gaz, par exemple, nous ne percevons pas les mouvements élémentaires, mais seulement les phénomènes complexes qui en sont la manifestation globale. Il nous suffit alors de considérer ces grandeurs, volume, température ou pression, qui sont, à notre échelle, les seules direc-

tement observables, pour découvrir immédiatement, par simple rapprochement, les lois du milieu qui nous entoure.

Mais supposons un instant que nous soyions de dimensions infiniment plus réduites, que nous vivions à l'échelle moléculaire, dans la situation de la très petite bactérie qui voudrait découvrir les lois des gaz. Nous n'aurions, du fait statistique, aucune notion directe alors que nos sens nous feraient connaître immédiatement et complètement les phénomènes élémentaires. Dans ces conditions difficiles, pour ne pas abandonner ses recherches, l'observateur éclairé devrait, comme nous l'avons montré, négliger les protestations unanimes des molécules, ses pareilles, qui, incapables de s'élever au-dessus de leurs impressions premières, proclameraient à l'envi l'inutilité de ses tentatives. Trouvant dans ses vues générales la force de tenir pour nulles des critiques fallacieuses, d'autant plus redoutables qu'elles semblent le fait du bon sens, il lui faudrait déterminer avec soin, par l'observation statistique, les caractéristiques individuelles d'un très grand nombre de molécules isolées. Puis, calculant des sommes ou prenant des moyennes, il arriverait à reconstituer, par un puissant effort d'abstraction, les grandeurs qui sont, à l'échelle humaine, l'expression de la réalité sensible, et dont le rapprochement mettrait en lumière des rapports de succession permanents.

Pour mesurer une pression, par exemple, notre observateur devrait déterminer le nombre, la vitesse et la masse des molécules qui, pendant l'unité de temps, viendraient rencontrer un certain élément de surface. Pour observer une température, il lui faudrait, dans la masse du gaz, établir un portique, et mesurer les vitesses instantanées des molécules qui le viendraient traverser. La moyenne des carrés de ces vitesses lui fournirait un coefficient variant comme la température, telle qu'elle nous est connue, ce qui montre que si, dans le langage habituel de la physique, la pression et la température sont des faits statistiques, c'est qu'à l'échelle élémentaire seul l'emploi des méthodes classiques de l'observation statistique eût permis de les faire apparaître.

Et l'on voit ainsi se préciser les méthodes qui pourront nous conduire à la découverte des lois économiques. Nous sommes les molécules d'un immense univers où se développent, dans une agitation désordonnée, d'innombrables activités individuelles. A notre échelle il n'est pas de phénomène économique, mais seulement des caractères élémentaires, des successions imprévisibles, et il serait aussi vain d'espérer établir une économie politique de l'individu qu'une thermodynamique de la molécule. Seule la connaissance d'éléments globaux pourra nous permettre de découvrir des liaisons permanentes et, pour les mettre en lumière, nous devons nous placer dans la situation d'une molécule qui voudrait étudier les lois des gaz.

Il nous faudra, par l'emploi des méthodes statistiques, calculer ces nombres abstraits, ces moyennes particulières, qui combinent en un chiffre unique les caractéristiques individuelles d'une multitude d'éléments isolés.

Quelquefois, il est vrai, l'observation directe nous livrera des chiffres qui sont eux-mêmes des moyennes ou des sommes et traduiront par là des faits statistiques immédiatement utilisables. C'est ainsi que le cours des changes ou celui des valeurs mobilières composent, en un chiffre unique, les opérations individuelles d'achats ou de ventes et nous permettent d'observer les phénomènes d'échange à l'échelle à laquelle nous étudions les gaz, comme un géant considérerait les phénomènes humains.

C'est dans le rapprochement de ces éléments statistiques, patiemment établis ou directement observés, que l'on pourra découvrir, l'expérience l'a déjà montré, les lois qui régissent la succession des phénomènes dans les groupes constitués d'un grand nombre d'individus isolés.

Le domaine économique et le domaine individuel apparaissent ainsi comme deux ordres distincts. L'un engendre l'autre, mais ne le détermine pas, puisque, entre le fait global et les éléments qui le constituent, se place cette réalité nouvelle d'une distribution permanente, conforme aux lois du hasard. Et l'on entrevoit, dans le brouillard doré des rêves métaphysiques, que la liberté individuelle pourrait n'être pas exclusive d'un déterminisme statistique, pliant à ses lois rigoureuses l'histoire économique des collectivités humaines.

ÉLOGE DE LA THÉORIE (1)

Jacques RUEFF

On dit souvent des polytechniciens : « ce ne sont que des théoriciens ». Au terme d'une expérience assez longue, je suis arrivé à la conviction que l'on devrait dire : « gloire à eux, parce que ce sont des théoriciens ».

Le théoricien est généralement opposé au praticien. Il y a pourtant, dans leurs comportements respectifs, un trait commun : c'est qu'ils pratiquent tous deux l'action consciente, choisissant leurs moyens en vue des fins auxquelles ils souhaitent parvenir.

Leur commune attitude est fondée sur une commune croyance, que les philosophes expriment dans un principe dit « de légalité » : « les mêmes antécédents produisent les mêmes conséquents ».

Le principe de légalité est le fondement de la possibilité de prévoir et la base du vieux déterminisme. La possibilité de prévision est fondée sur deux affirmations : la première, énoncée par Painlevé : « les mêmes causes, transportées dans l'espace et le temps, produisent les mêmes effets » ; la seconde, précisée par Duhem et Poincaré : « des causes à peu près semblables produisent des effets à peu près semblables », ou encore : « les effets sont fonction continue des causes ».

C'est sur la base de ce principe de légalité que le praticien construit son expérience. Elle est le recueil des recettes, dont il a constaté qu'elles étaient efficaces dans le passé et dont il attend qu'elles le soient encore dans l'avenir.

Toute sa philosophie est condensée dans un couplet que mes filles chantaient constamment il y a environ deux ans et dont le refrain écarte et refuse par avance toute explication causale, en affirmant « qué sera, sera what ever will be, will be ». C'est dans la conviction que ce qui a été sera, que le praticien trouve le moyen, en reproduisant ce qui a été, de faire renaître à son gré ce qui sera.

De ce fait, plus son expérience est étendue, plus est grande son emprise sur les choses.

Le théoricien va plus loin. Toute la formation qu'il a reçue l'a conduit à faire du principe de causalité : « il n'y a pas d'effet sans cause », le fondement de sa pensée. Il l'a élaboré sous une forme plus générale

(1) Conférence prononcée à l'occasion de l'Assemblée générale de la Société Amicale de Secours de l'École Polytechnique, le 12 juin 1961, et reproduite dans *La Jaune et la Rouge*, Bulletin de l'École Polytechnique, 1961.

encore dans le principe de raison suffisante : « toute chose a une raison d'être ». Le théoricien a si complètement assimilé la notion de causalité qu'il en fait la trame de tout son univers. Il a oublié que, dans la plupart des cas, il n'est lui-même remonté des effets aux causes que pour pouvoir ensuite plus commodément descendre des causes aux effets. Pour lui, « la raison d'être » des choses n'est pas seulement ce qu'elle est : un ensemble de propositions choisies de telle façon que la raison puisse en tirer, par voie déductive, d'autres propositions qui décrivent les phénomènes sensibles, mais l'expression véritable de la réalité des choses.

Le miracle, c'est que de cette réalité verbale la machine à raisonner ait pu déduire des conséquences encore inconnues, qui se sont trouvées confirmées par l'expérience. Tout se passe comme si, dans une zone qui déborde sensiblement celle de l'expérience antérieure, les phénomènes s'enchaînaient dans la nature comme les propositions dans notre esprit. Ce que nous savons de Dieu, avant tout, c'est qu'il est géomètre, disait récemment James Jeans.

Ainsi, le théoricien s'est trouvé pourvu d'un instrument qui lui a permis, non seulement de retrouver les phénomènes déjà connus, mais de découvrir ceux qui étaient encore ignorés, dans la pénombre qui entoure tous les domaines de notre expérience sensible.

C'est de cette faculté d'extraire de tout système de causes le jus précieux d'effets encore inconnus que le théoricien a tiré sa prodigieuse puissance d'action sur les choses. C'est elle qui le distingue si profondément du praticien.

Celui-ci, le praticien, peut indéfiniment refaire ce qui a déjà été fait. Celui-là, le théoricien, peut prévoir dans un large domaine encore inexploré ce qui est susceptible d'être, s'il crée les conditions nécessaires pour que cela soit. Le premier répète, le second innove, le premier reproduit, le second crée.

C'est au théoricien qu'est due la croissance continue des connaissances humaines et la montée des pouvoirs qu'elle nous a donnés sur le monde.

Je crois bien qu'aucun physicien ne me démentira si je vois dans la théorie physique la principale source de notre emprise croissante sur le monde. « L'homme peut autant qu'il sait », disait Francis Bacon, « car on ne peut vaincre la nature autrement qu'en lui obéissant » (1).

Mais pour Bacon la théorie n'est pas un édifice purement rationnel. Elle doit retrouver le réel et l'expliquer. « Ceux qui ont pratiqué les sciences ont été des empiriques ou des dogmatiques ; on peut fonder de bons espoirs sur une alliance étroite et sacrée — qu'on n'a jamais vue jusqu'à présent — entre ces deux facultés : je veux dire l'expérimentale et la rationnelle » (2).

C'est ce mariage entre l'expérience et la raison — Bacon et Descartes — qui a produit la théorie explicative moderne et donné au théoricien le secret de l'action efficace. Désormais la pratique n'apparaît plus

(1) *Cogita et visa* III 611.

(2) *Ibid.* 616 et *Novum organum* 1. 95.

que « comme un simple tâtonnement, analogue à celui auquel on a recours la nuit, en essayant tout, pour voir si par hasard on a la chance de tomber sur un bon chemin. Mais il serait tellement plus sage d'attendre le jour, ou d'allumer une lumière, et de reprendre son chemin ensuite » (1).

Vous tous qui êtes ici, vous savez autant et mieux que moi quelle lumière la théorie physique a projetée sur la grande route du progrès technique. Il y aurait impertinence de ma part à vouloir découvrir des choses qui vous sont familières.

Mais ce qui est vrai dans les sciences physiques l'est plus encore dans un domaine qui m'est familier, celui des phénomènes économiques et sociaux.

Là, le praticien, allié souvent au dogmatique, a eu en tout temps, qu'il soit fonctionnaire, parlementaire ou homme de Gouvernement, le champ libre. Ignorant les raisons pour lesquelles le monde est tel qu'il est, il a prétendu le faire directement tel qu'il voulait qu'il fût. Pour lui, la structure sociale n'est pas un effet, mais une donnée sans cause. Il ne s'étonne pas de la subtilité d'une structure sociale équilibrée. Il ne voit pas qu'une société est un organisme complexe et que son équilibre ne peut être le fait du hasard. Ignorant l'existence des mécanismes régulateurs dont l'ordre social est l'expression, il en nie purement et simplement l'existence. Alors, pour lui, tout est simple : lorsqu'il veut un résultat, il « intervient » purement et simplement, avec ses gros doigts et sa pensée confuse, pour l'obtenir.

Le résultat, il faut le chercher dans l'histoire économique du dernier demi-siècle.

Dans les périodes calmes, périodes où les changements requis par les circonstances se développaient lentement, le praticien restait relativement silencieux. Sa fortune, son autorité et son audience sont essentiellement le produit du mécontentement. L'apprenti sorcier n'apparaît que lorsqu'il y a pour la sorcellerie une forte demande.

C'est l'inflation consécutive à la première guerre mondiale qui a, pour la première fois, tendu à provoquer, dans nos structures sociales, des changements rapides et de grande ampleur. La hausse des prix incitait les propriétaires à souhaiter le remplacement des occupants titulaires de contrats anciens par des locataires nouveaux, aptes à payer les loyers répondant au nouveau niveau de vie. Cette substitution eût entraîné l'exclusion de tous les locataires dont les revenus ne suivaient pas, ne suivaient que peu ou ne suivaient qu'avec retard la hausse des prix, c'est-à-dire les rentiers, les pensionnés et toute l'immense population des salariés et provoqué pour eux une profonde régression sociale.

Très légitimement, ces catégories de la population, qui avaient droit, du fait de la modestie de leurs moyens, à une sollicitude particulière des pouvoirs publics, leur ont demandé de les protéger.

Les praticiens, avec l'autorité et avec l'apparence de bon sens qui est

(1) *Ibid.* 1 821 70.

leur marque, ont apporté le diagnostic : la perturbation sociale qui menace serait l'effet de la hausse des loyers. La solution est simple : « il n'y a qu'à » interdire la hausse des loyers et maintenir, d'autorité, les occupants dans les lieux.

Les Gouvernements les ont entendus et suivis — et ce faisant ils ont déposé dans la civilisation qu'ils croyaient servir une puissante cartouche explosive, qui a bien failli la détruire. Avez-vous mesuré l'immensité des troubles et des souffrances dont ils sont responsables : le desserrement progressif de l'occupation des locaux anciens, l'arrêt total des constructions privées, l'immobilité des populations aux endroits où elles se trouvaient à une certaine date, immobilisation qui, par la rigidité qu'elle introduit dans les structures économiques, constitue un obstacle redoutable au progrès et à l'expansion. Dorénavant, le mariage et le changement d'affectation sont devenus des aventures sans espoir. Tous ceux qui n'ont pas la chance d'installations anciennes vivent dans des taudis innommables et sont à la merci des hôteliers borgnes qui les exploitent.

Pourtant, le théoricien eût pu prévoir toutes ces conséquences. La simple théorie l'assurait qu'en immobilisant les prix en période de revenus croissants, il provoquait excès des demandes sur les offres et bloquait le mécanisme par lequel celles-ci pouvaient s'adapter à celles-là. Mais c'était pure théorie et, à ma connaissance, il n'y a qu'un seul théoricien — c'est moi — qui ait osé dire, à l'époque où la taxation des loyers commençait à devenir une marque permanente de notre structure sociale, ce que l'opinion ne désirait pas entendre. Ce sera à tout jamais la honte de la pensée économique que d'être restée pendant si longtemps silencieuse devant le mal que la simple pratique allait susciter.

Qu'eût-il fallu faire pour l'éviter ? Exactement le contraire de ce que l'on a fait : préparer l'ajustement des loyers au niveau général des prix pour rétablir un marché des logements, mais en atténuant par des subventions — qu'on appelle maintenant des allocations logement — la charge qui allait peser sur ceux dont on voulait maintenir le niveau de vie.

J'ai souvent pensé à cette occasion à un enseignement que j'ai reçu dans un amphithéâtre voisin, celui de physique, où, en 1919, le Lieutenant-Colonel Lafay était mon professeur. Il s'agissait de l'ampèremètre. Il nous expliquait que, voulant en améliorer la sensibilité, les praticiens avaient pensé qu'il fallait en alléger les pièces, mais qu'une étude théorique montrait qu'il fallait au contraire les alourdir.

Ce que les praticiens ont fait pour les locaux domestiques, ils l'ont étendu, *mutatis mutandis*, par la loi du 30 juin 1926, aux locaux commerciaux. Ce fut la propriété commerciale qui, en établissant, par la loi du 30 juin 1926, autour de tous les commerçants établis, la muraille protectrice des « pas de porte », a tendu à immobiliser les structures de distribution dans l'état où elles se trouvaient à une date fortuitement choisie, celle de la loi génératrice du maintien dans les lieux.

Ils ont procédé de même en matière de baux ruraux, par la loi de 1943 sur le statut des fermages, qui fait du bail à ferme un bien purement dynastique, puisque là il ne peut être négocié moyennant « pas

de porte », mais seulement — officiellement au moins — transmis par voie d'héritage aux enfants et petits-enfants du fermier. Avez-vous mesuré la rigidité économique qui résulte d'un régime où ne peut devenir fermier que celui qui découvre et épouse une fille de fermier — à condition qu'elle soit fille unique ?

Ces mesures d'immobilisation et de blocage furent l'effet des excès de demande issues de l'inflation. Cependant, si importantes qu'elles aient été, elles demeurent minimes relativement aux interventions qu'a provoquées l'insuffisance de demande issue de la grande dépression des années 30. A ce moment : pléthore généralisée. La production est presque partout invendable. Solution très simple pour le praticien à l'esprit fécond : « il n'y a qu'à » limiter la production.

Exemple : en 1934, trop de farine. On adopte un règlement interdisant le perfectionnement, la modernisation, le transfert, la fusion ou le développement des moulins. On assigne à chaque moulin un contingent de production, fonction de la production des années antérieures et on autorise chaque moulin à n'écraser de la farine qu'à concurrence de 50 % de son contingent de production. Sous réserve de changements minimes, cette situation existait encore au début de 1960.

Dans le domaine des transports, la dépression des affaires diminue le trafic. La S. N. C. F. voit ses recettes s'amenuiser. La solution est simple : « il n'y a qu'à » interdire, pour le transport longue distance, la mise en route de nouveaux camions. De ce fait, seuls seront autorisés, à l'avenir, à faire des transports longue distance les transporteurs qui possédaient un camion en 1934. Le privilège qui leur est concédé est constaté par une carte, constatant le droit de transporter. Il va de soi que cette carte s'est trouvée dotée d'une valeur sur le marché. Au début de 1960, elle valait plus de 300 000 anciens francs la tonne. Pour acheter un camion de 10 tonnes, il fallait commencer par acheter la permission de l'acheter, ce qui impliquait un droit d'entrée dans la profession de plus de 3 millions d'anciens francs. Il s'est alors institué une profession de « loueur de carte de camion sans camion ». On m'a assuré qu'au cours de 1960 la carte se louait plus de 50 000 anciens francs la tonne par an. Il est à remarquer que, sous réserve de quelques ajustements intervenus à la Libération, le contingent était encore, en 1960, sensiblement égal à celui qui avait été fixé en 1934.

De la même façon, jusqu'en 1937, la profession de chauffeur de taxi était libre. En 1938, on fixe, pour l'agglomération parisienne, un maximum de 22 500 taxis. Jusqu'en 1960, par suite de pressions diverses, il s'est trouvé progressivement ramené à 12 500, pour une ville qui a sensiblement doublé dans l'intervalle. Ceci vous explique pourquoi, aux heures de pointe, tant de Parisiens cherchent vainement les taxis qui leur seraient nécessaires et pourquoi, au détriment de la circulation parisienne et contre tout bon sens, ils sont incités à utiliser dans le centre de Paris la voiture particulière plutôt que les moyens de transports publics.

Je pourrais vous citer bien d'autres exemples : ils sont innombrables. Vous trouverez les principaux d'entre eux dans le Rapport de la Com-

mission pour la suppression des obstacles à l'expansion économique, dont j'avais l'honneur d'être, avec Louis Armand, le Vice-Président.

Je voudrais que vous réfléchissiez à la portée de ces mesures : elles tendent toutes à maintenir en possession d'état ceux qui s'y trouvaient à une certaine date. Par là, elles constituent un obstacle systématique à l'évolution des structures. En tendant à maintenir le passé, elles écartent l'avenir et, par là, retardent le progrès technique et l'adaptation à tout changement de débouchés. Elles pourraient notamment retarder grandement l'ajustement de la production française aux débouchés entièrement nouveaux que lui offre le marché commun.

Toutes ces mesures de résistance du passé à l'avenir tendent à retarder le progrès des niveaux de vie. Elles sont un véritable attentat contre la jeunesse et, par là, sont particulièrement inadmissibles dans la période de renouveau démographique qui devrait être notre fierté et notre orgueil. En organisant les scléroses économiques et, par elles, le refus du progrès, toutes ces mesures sont caractéristiques de l'inefficacité du praticien, qui chemine dans l'ombre et va presque toujours à l'opposé de là où il veut aller.

Mais ce n'est pas seulement le domaine de la production et des prix qui a été ravagé par l'esprit de pratique et l'abaissement de la théorie, c'est la monnaie elle-même qui domine et contrôle toutes les activités économiques.

Les mesures qui viennent d'être énumérées sont filles de la grande dépression. Je voudrais vous montrer que la grande dépression des années 30 fut elle-même le produit de l'erreur majeure que certains praticiens habillés en experts introduisirent dans la politique monétaire de l'Occident.

En 1922, après la première guerre mondiale, on craignait de manquer d'or. Ce fut simple : on convoqua à Gênes une conférence internationale. Les hommes fort respectables qui constituaient sa commission monétaire étaient certes experts dans beaucoup de domaines, mais pas dans celui où on allait les consulter. La « résolution 9 » de leur rapport recommandait la conclusion d'une convention internationale « tendant à l'économie dans l'usage de l'or par le maintien de réserves sous formes de balances à l'étranger », notamment par le système du gold exchange standard.

Le régime du gold exchange standard est caractérisé par le fait qu'il donne à la Banque d'émission l'autorisation de compter dans l'actif de son bilan, non seulement de l'or et des créances libellées en monnaie nationale, mais aussi des créances en devises payables en or et laissées en dépôt sur leur place d'origine. Autrement dit, la Banque centrale d'un pays soumis au gold exchange standard peut émettre de la monnaie, non seulement contre de l'or et des effets libellés en monnaie nationale, mais aussi contre des créances en dollars ou en toute autre monnaie échangeable contre or.

Cette réforme transforma insidieusement mais profondément le régime de l'étalon-or, en le privant d'abord de toutes ses vertus régulatrices. Dorénavant, lorsque des capitaux quittaient les États-Unis,

par exemple pour venir en Allemagne ou en France, ils entraient bien dans le système de crédit du pays qui les recevait, mais étant immédiatement replacés à New York, ils ne quittaient pas leur place d'origine. Tout se passait en celle-ci comme si elle n'avait pas perdu de capitaux. Elle pouvait continuer indéfiniment à en perdre.

Vous vous rappelez peut-être qu'en 1924, après la restauration de la monnaie allemande par le plan Dawes, d'immenses quantités de livres sterling et de dollars refluèrent vers l'Allemagne et qu'en 1926 et en 1928, après l'assainissement du franc par Poincaré, d'immenses quantités de livres sterling et de dollars refluèrent vers la France. Ces transferts provoquèrent une véritable duplication des pouvoirs d'achat, puisque du fait du gold exchange standard les capitaux qui en étaient l'objet augmentaient le crédit dans le pays qui les recevait, sans que leur transfert diminuât en rien le volume du crédit dans le pays qui les perdait. Ce sont ces duplications de pouvoir d'achat qui provoquèrent l'ampleur exceptionnelle du « boom » des années 1928-1929.

Mais il a suffi d'un petit incident financier — la catastrophe, en 1931, de la Kreditanstalt — pour provoquer l'effondrement du château de cartes construit sur le gold exchange standard. Les capitaux refluèrent en hâte vers les États-Unis, ce qui mit fin brusquement à la duplication dont ils avaient été l'objet. C'est ainsi que la crise de 1929 se trouva transformée en cette immense catastrophe mondiale que fut la grande dépression des années 30.

Le malheur est que les mêmes événements sont en train de se reproduire sous nos yeux. La reconstitution de l'économie allemande et de l'économie française a provoqué pareil reflux de capitaux, qui explique la hausse absurde des marchés financiers partout dans le monde. La double hypothèque que ces mouvements ont établie sur l'or américain crée, pour l'économie mondiale, une situation dangereusement vulnérable. Il suffira de quelque incident, où que ce soit, pour qu'à nouveau le château de cartes s'effondre et qu'à nouveau les malheurs de la dépression soient déchaînés sur le monde. Cependant, la situation n'est pas sans espoir. Il est encore temps d'écarter la menace et d'éviter le drame. Mais il faut, pour cela, en comprendre les raisons et mettre en œuvre des remèdes qui en extirpent les racines. Ceux qui sont actuellement envisagés tendent seulement à permettre de prolonger de quelques mois ou de quelques années la singulière partie de billes qu'est devenu le règlement international en régime de gold exchange standard, partie où, après chaque séance, on rend leurs billes à ceux qui les ont perdues.

Il n'est que temps de sortir le monde des mains des praticiens légers et ignares. C'est un extraordinaire paradoxe qu'à l'âge atomique, alors que l'on dépense des milliards pour explorer le noyau de l'atome, on n'accepte pas de considérer des questions qui tiennent dans leur dépendance le bien-être des hommes et la sécurité des familles, comme des questions sérieuses.

Je voudrais qu'à l'avenir tous les hommes qui agissent, les hommes

de gouvernement, les syndicalistes, les parlementaires, les chefs d'industrie fussent convaincus que « ceux que Jupiter veut perdre », il les confie à des praticiens, et que ceux qu'il veut sauver, il les met entre les mains d'autorités ayant tiré de la pratique une théorie vraie, parce que vérifiée par les faits, et qui, comme telle, peut seule leur donner la certitude d'arriver là où elles veulent aller.

*III. — ESSAIS EN L'HONNEUR DE
JACQUES RUEFF SUR LA PHILOSOPHIE
DES SCIENCES*

- Henri GUITTON
- Friedrich A. von HAYEK
- René KÖNIG
- Fritz MACHLUP
- Oskar MORGENSTERN
- Sir Karl POPPER

SCIENCE ET EXACTITUDE

Henri GUITTON, *Paris*

L'année 1965 a donné à tous ceux qui s'intéressent au développement des sciences, de nouvelles émotions. Émotion dans la joie, celle de voir solennellement reçu sous la Coupole celui que nous honorons dans cet ouvrage. Émotion dans l'inquiétude, celle qui a entouré les diverses discussions autour de la destinée du Centre National de la Recherche Scientifique (C. N. R. S.). Ce fut en effet une douloureuse surprise lorsqu'on apprit que les deux cent quarante-cinq nouveaux postes de chercheurs seraient réservés aux sciences exactes à l'exclusion des sciences humaines.

Il faut reconnaître que les sciences humaines sont en général mal connues et mal comprises par l'opinion qui n'en voit pas toujours l'utilité. L'opposition même entre ces deux catégories de sciences, l'usurpation du titre de science qu'auraient faite par exemple la littérature, l'histoire ou l'économie politique, posent en effet un problème. C'est ce mot d'exact qui peut être trompeur.

C'est pourquoi nous voudrions d'abord réfléchir sur l'idée d'exactitude.

DE LA NOTION D'EXACTITUDE

Littéralement, est exact ce qui va au bout d'une action : *ex actu*. En cela l'exact et le parfait semblent étymologiquement exprimer la même réalité. L'acte et le faire ne sont-ils pas analogues ? Le parfait est ce qui ne peut pas être fait davantage, ce qui en quelque sorte achève, épuise le faire. L'ex-act est aussi ce qui va au fond de l'acte, ce qui le réalise complètement, pleinement. On retrouverait ainsi associées les idées voisines de « complétude » (mais ce terme n'existe pas académiquement), de plénitude, de perfection, d'exactitude. Seul le mot d'exactitude nous retient. On ne parle pas de science parfaite, de science complète, encore moins de science pleine.

Quand nous consultons le dictionnaire des origines et des rectitudes, nous voyons que l'idée d'exactitude est reliée aux deux idées de conformité et de rigueur. On nous précise qu'est exact ce qui est rigoureusement conforme. Mais il faut se demander : conforme à quoi ? Et il nous est proposé deux types de conformité : la conformité à la vérité et la conformité à la règle.

Mais pour juger alors de l'exactitude, il faudrait savoir ce qu'est la vérité avant qu'on ait essayé de la représenter. Cela est facile lorsque la vérité est visible, palpable, et prend la forme d'un modèle à reproduire. On conçoit bien ce qu'est une reproduction exacte. Le portrait est parfaitement ressemblant, les couleurs sont parfaitement imitées, la mesure d'une distance, d'un poids, d'un volume est parfaitement assurée.

On conçoit de la même manière ce qu'est une réponse exacte : une année de naissance, la date d'une bataille, l'auteur d'un ouvrage, et ainsi de suite. Les concours radiophoniques nous ont assez familiarisés avec ce genre d'exactitude.

Mais il ne s'agit pas toujours de reproduire une réalité préexistante. Il peut être aussi question d'agir, pour respecter une convention. C'est une rencontre en un lieu et à une heure donnés. Il ne faut alors pas se tromper ni dans l'espace, ni dans le temps, pour être fidèle à la règle préétablie. C'est cette fois une exactitude normative, et non plus une exactitude indicative. L'exactitude engendre ici un ordre qui n'existait pas encore. L'ordre social exige ainsi certaines exactitudes.

L'exactitude n'existe que s'il y a rigueur dans la conformité. Voici qu'il faudrait maintenant définir ce qu'on appelle rigueur. Ce n'est pas tellement commode. Il semble que la rigueur implique une exigence de précision qui s'oppose à une certaine paresse, un certain laisser-aller, une certaine négligence, ce qu'on appelle vulgairement « l'à peu près ». On énonce une mesure en se servant du terme « environ ». C'est à un kilomètre environ. On environne la vérité, mais on ne l'enserre pas de près. La rigueur est, selon la lettre, la raideur, l'inflexibilité. C'est l'inverse du flou, du vague. Les topographes sont habitués à caractériser ainsi la précision : l'altitude est de tant de mètres, avec une approximation donnée : c'est au mètre ou au décimètre près. C'est bien l'idée de proximité qui domine.

Et quand vous fixez un rendez-vous, vous savez que tel ami aura facilement une demi-heure de retard. Il n'a pas le sens de l'exactitude. Il n'a pas de rigueur.

Le sens de l'exactitude est donc associé à l'énoncé d'un chiffre. Une notation est exacte quand elle est correctement chiffrée. L'exactitude est liée à l'arithmétique. Mais la notation ne suffit pas à connaître. La connaissance exige aussi que l'on puisse déterminer comment diverses notations sont liées les unes aux autres, comment l'expression de l'une permet de déduire l'expression d'une autre, l'expression de toutes les autres. La connaissance entraîne l'établissement de relations exactes. Ici nous devons constater que l'arithmétique ne permet pas de caractériser à elle seule toutes les relations exactes. L'ensemble des relations exactes pose un problème général. Avant d'étudier tel ou tel type de relations exactes, il faut penser en soi le problème de l'exactitude, de la rigueur parfaite des relations. Et nous voici inéluctablement amenés à employer le langage mathématique. L'idée de connaissance exacte, c'est une manière commode de définir la science. Comme la connaissance, la plus rigoureuse qui soit, entraîne l'emploi

des mathématiques, on ne peut pas dissocier les domaines : il n'y a d'exactitude que dans et par la mathématique. Colson l'écrivait dans la préface à l'ouvrage dont nous allons parler : « la science véritable commence avec l'application des mathématiques aux données de l'expérience ».

Selon une coutume linguistique qui doit dater du XVIII^e siècle et remonter à d'Alembert, on a associé ces deux mots qui pourraient faire pléonasme, de sciences exactes. Tout s'est passé dans la suite comme s'il y avait deux types de connaissance. La connaissance qui s'appuie sur les mathématiques et qu'on appelle science exacte. La connaissance qui ne s'appuie pas sur les mathématiques et qu'on appellera encore science. Par besoin de symétrie, il fallait bien associer au mot principal, que l'on voulait conserver, une épithète. Décemment on ne pouvait pas dire science non-exacte ; inexacte eût été péjoratif, a-exacte difficile à prononcer. Alors comme les phénomènes humains apparaissaient capables de connaissance non absolument rigoureuse, mais cependant objective et exigeante, le nouvel accollement était facile : on parlerait des sciences humaines détachées des sciences exactes.

Nous voici ramenés ainsi à l'opposition de départ. Derrière les façades du langage, par-delà ces catégories que nos habitudes ont progressivement créées, nous voudrions poursuivre, approfondir s'il était possible, l'analyse. Et puisque Jacques RUEFF nous a préparé la voie, nous voudrions rechercher à sa suite la place, la nature, l'avenir de la science économique au regard de cette notion d'exactitude.

Nous nous poserons deux séries de questions. Dans quelle mesure l'économique est-elle capable d'exactitude ? Dans quelle mesure est-elle rebelle à l'exactitude ?

L'ÉCONOMIQUE EST-ELLE CAPABLE D'EXACTITUDE ?

Nous voici en 1966. Il y a 44 ans, c'était en 1922, Jacques RUEFF avait déjà répondu à cette question (il n'avait que 26 ans) dans ce petit livre si dense intitulé : *Des sciences physiques aux sciences morales*. Ce livre est dédié à la mémoire de son père, dont nous avons appris en écoutant sous la coupole le discours d'André Maurois, qu'il était médecin. Et nous savons aussi que Jacques RUEFF se destinait, avant la guerre de 1914, à suivre la carrière de son père. J'aime à souligner cette filiation et cette vocation, pour traiter du problème de l'exactitude de la science, mieux encore, de l'exactitude d'une science. La médecine est précisément à la frontière des deux domaines. Et nous savons bien quelles relations il y a eu dans l'histoire entre la médecine et l'économie politique. Quesnay était médecin ; William Petty, Juglar l'étaient aussi. RUEFF ne sera cependant pas médecin. Le voici en 1919 à l'issue de la campagne où il était artilleur, admis à l'École Polytechnique où il suit les cours de Colson. Sa vie est désormais marquée, non pas pour devenir un représentant des sciences dites exactes. Il va passer toute son existence dans la haute administration

des finances. Mais c'est un praticien tourmenté par l'exactitude, c'est-à-dire par la vocation scientifique.

L'idée dominante de l'ouvrage de 1922, qui demeure comme la charte intellectuelle de son existence, c'est qu'il n'y a précisément pas plusieurs types de sciences. Il ne faut pas se fier aux apparences des appellations. La rigueur des méthodes, qui constitue la science, trouve à s'appliquer à la fois aux sciences physiques et aux sciences morales. Il est bien vrai d'affirmer que la science économique est capable d'exactitude.

RUEFF a sa manière pour le prouver. Pour lui les choses économiques que nous observons sont déjà révélatrices d'un ordre. Les apparences sensibles de la succession des événements obéissent à des lois qu'il qualifie d'empiriques. Ces lois existent par le fait même que règne dans notre univers la loi des grands nombres ; chaque fois que ce grand nombre existe pour des éléments libres et indépendants, il y a des régularités statistiques. L'ordre empirique est un ordre statistique. Mais la connaissance de ces lois statistiques ne constitue pas la science. Pour la constituer, il faut substituer aux relations empiriques que nous constatons, des êtres nouveaux entièrement créés par notre esprit, mais qui permettront de retrouver les apparences observées. Ainsi, ce que nous appelons la nature des choses n'est en somme qu'un artifice qui nous permet de substituer à la détermination que nous observons, la causation que nous voulons. Le principe de causalité est un habit que nous imposons au monde. La machinerie intellectuelle qui permet de découvrir ces causes est simple et rigoureuse : c'est l'ensemble des règles qui permettent la construction de raisonnements en accord avec le principe de non-contradiction. Identité, causalité, ce sont les deux clefs universelles pour expliquer le monde.

Créer des causes, c'est la fonction même de l'esprit. On peut même dire qu'il n'y a cause que là où l'esprit intervient. A cet égard il est bien vrai de dire qu'il n'y a d'exactitude parfaite que pour les choses que nous avons créées ; seules celles-ci sont redevables de logique, donc de science. Une science qui, en ce sens, ne serait pas capable d'exactitude, ne serait précisément plus une science. On comprend bien de la sorte comment il ne peut pas y avoir de différence entre la physique et l'économique.

S'il y en avait une, ce serait sur le terrain statistique, et non pas sur le terrain logique. Dans le monde économique nous sommes en effet un des éléments qui concourent à réaliser les apparences dont les lois statistiques prévoient la succession. Nous risquons ainsi de perturber l'ordre apparent en voulant le traduire ; nous ne pouvons pas être totalement extérieurs à lui. Et puis si l'ordre n'apparaît pas, c'est que, si l'on peut dire, le grand nombre ne règne pas assez, comme dans le monde physique. Nous n'avons peut-être pas la patience d'attendre le temps suffisant pour qu'il y ait assez de grands nombres. Il y a des résistances passives qui peuvent aussi empêcher l'arrivée de cet ordre.

Nous voyons bien la grandeur de cette vision. J'ai cependant quelque hésitation à y adhérer complètement, et à admettre l'existence de

lois empiriques statistiques. Cet ordre correspond en effet à ma croyance à la loi des grands nombres. Lorsque je ne constate pas un ordre, et que j'explique cette absence par l'intervention de résistances extraordinaires, ne suis-je pas sûr d'avoir toujours raison ? C'est déjà mon esprit qui a contribué à la découverte de cet ordre statistique, avant même que j'ai créé les causes pour l'expliquer. J'ai déjà créé quelque chose, avant de créer la cause explicative.

C'est pourquoi je préférerais prendre un point de départ un peu différent. Je n'appellerais pas ordre empirique la succession des apparences sensibles que me révèle l'observation. Les successions que nous relevons, peuvent être sans ordre apparent. Elles sont ce qu'elles sont, et je ne sais si cet état a droit au nom d'ordre. Elles peuvent ne révéler pour le moment qu'un ordre sans ordre, alors que j'ignore si cet ordre sans ordre est l'ordre statistique. Aussi je laisse la réalité en l'état, et à la manière Walras et de Pareto, ou aujourd'hui de Debreu, je construis, comme le fait RUEFF du reste, un ordre axiomatique, un modèle rigoureux parfaitement conforme aux prémisses que je me suis données. L'économie ainsi construite est bien exacte au sens de conforme aux hypothèses. Mais est-elle exacte au second sens, est-elle conforme à la réalité ?

Ici nous devons encore suivre notre maître. Si l'économie axiomatique peut être confirmée par les faits, alors tout va pour le mieux. Il y a bien double exactitude. RUEFF se sert ici d'une expression empruntée à la géométrie. La théorie élaborée sera dite euclidienne.

Si la coïncidence des conséquences de la causation créée avec les faits observés n'a plus lieu, la théorie reste logique, elle n'est plus vraie : on dira qu'elle est une théorie non euclidienne :

« Dans un régime libéral, par exemple dans l'Angleterre du milieu du XIX^e siècle, la théorie marxiste était absolument vraie en logique, elle constituait un édifice logique, mais elle n'expliquait pas l'état de fait existant, pas plus que la géométrie non euclidienne explique les lois de l'arpenteur. Mais à partir du moment où, en 1917, les institutions d'un État totalitaire ont été établies, la géométrie marxiste est devenue dans ce pays l'explication de l'état de fait du moment, elle a expliqué les lois de l'arpenteur, elle est devenue euclidienne (1). »

Ainsi une théorie peut être exacte au premier sens, c'est-à-dire vraie, sans l'être au second sens, c'est-à-dire explicative. Cela autorise RUEFF à préciser :

« Nous, économistes, nous ne devrions jamais dire telle chose est vraie ou n'est pas vraie. Nous devrions nous préoccuper de savoir dans quelle mesure ce que nous énonçons est vrai, dans le cadre et à l'instant considérés, par l'effet de l'histoire et de la politique où nous nous trouvons placés. »

(1) Intervention de Jacques RUEFF à la suite de la communication de Daniel VILLEY : *XXV^e Semaine de Synthèse*, p. 175,

Nous pouvons redire ainsi pour la vérification des lois ce que nous avons dit de la constatation des faits. Si les lois économiques cessent d'être vérifiées, on les conservera quand même, en imaginant des phénomènes accessoires dus à des causes perturbatrices choisies à cet effet. Et l'auteur ajoute :

« L'absence de concurrence et le manque de publicité jouent ainsi en économie politique le rôle des frottements en mécanique, et permettent de faire entrer dans un symbole unique une multitude de facteurs que nous ignorons. »

Grâce à cette procédure nous pouvons encore répéter : « nous sommes sûrs d'avoir raison ». La vérification confirme la loi. L'absence de vérification la confirme encore, à condition qu'on soit toujours sûr de trouver avec certitude le phénomène non prévu par les règles, qui a empêché la loi de jouer.

Retournons maintenant la question et demandons-nous en quel sens l'économique est-elle rebelle à l'exactitude.

L'ÉCONOMIQUE EST-ELLE REBELLE A L'EXACTITUDE ?

J'adopte ainsi une attitude dialectique. Je me permets de renverser la position de départ.

Je pourrais cependant vouloir à toute force sauver le principe d'exactitude. Nous avons dit avec Jacques RUEFF que le modèle de la concurrence ressortait intact de toute confrontation avec les faits, puisque, même lorsqu'il avait tort, nous lui faisons avoir raison. Mais ne pourrait-on pas préciser : « le modèle de la concurrence est-il le seul modèle pensable ? » Pourquoi en serait-il ainsi, comme si la structure des marchés était de type unique ? Précisément nous savons qu'en particulier, depuis Stackelberg, on a pu dresser, à partir de diverses hypothèses de départ sur le nombre et sur le comportement des sujets échangistes, un tableau à seize cases (4×4) où la concurrence parfaite ne représente que l'un de ces seize cas pensables. Il y aurait ainsi un petit musée de modèles exacts dans lequel on pourrait puiser pour trouver le meilleur. Naturellement tous ces modèles sont exacts au sens axiomatique. Mais au sens expérimental ils ne le sont jamais. Cependant, comme lorsqu'on veut s'habiller en confection, on finirait après plusieurs essayages par trouver le modèle le moins mal ajusté, c'est-à-dire le moins inexact possible.

Mais je voudrais me situer dans une autre optique. J'abandonne l'idée d'un modèle préalable. Je n'ai plus en tête aucune idée préconçue. Je suis apparemment neutre et indifférent. Je vais à la recherche d'une loi, s'il y en a une. Je ne sais pas d'avance ce que je vais trouver. Je saisis des données (que je ne qualifie plus de lois empiriques), et je vais les traiter au laboratoire. Deux problèmes se posent. Les notations que j'ai saisies sont-elles exactes ? Qu'elles le soient ou qu'elles ne le soient pas, les relations que je prétends découvrir entre elles,

comme si c'était la réalité et non pas mon esprit qui les mettait à jour, sont-elles exactes ou inexactes ?

Les notations économiques sont-elles exactes ? Il n'est pas nécessaire d'avoir beaucoup travaillé la question pour savoir que les observations économiques sont toujours inexactes. C'est un problème sur lequel on se penche dès que l'on commence à pratiquer la statistique. Une statistique quelle qu'elle soit, est toujours affectée d'erreur. Du reste cette contamination n'est pas spécifique des sciences de l'homme. Même dans les sciences dont l'objet ne réagit pas aux observations que l'on fait sur lui, même dans les sciences physiques et naturelles, on commet des erreurs, et on le signale. Jamais un physicien ou un naturaliste ne publierait ses informations sans les faire suivre de l'indication de leur marge d'inexactitude. Or, en matière économique, on ne se soucie pas de ce problème. On affirme que le chômage, ou la masse salariale, a telle valeur, que les indices de prix sont au niveau 115 par exemple. Comme, en matière d'indice, la notation indique le rapport à l'unité, une notation à trois chiffres, cela veut dire que l'on considère comme juste la troisième décimale.

Je sais bien que le manque d'exactitude des mesures n'empêche pas de faire sur elle du travail scientifique. Seulement le gros ennui des temps présents, c'est que les sciences sociales, qui devraient en être beaucoup plus préoccupées, n'ont pas encore fait de la connaissance des marges d'erreur la base de tous leurs travaux. Si les fabricants de statistiques n'ont pas fait face à ce problème, comment s'étonner des naïvetés du grand public, ou de son scepticisme ? L'éducation de l'exactitude n'est pas encore commencée.

Les fausses exactitudes des statistiques économiques n'ont ainsi pas fini de faire ravage. On veut du chiffre, mais on sait bien que qui commence à chiffrer se condamne à l'erreur. Kuznets, le grand spécialiste du revenu national, a montré comment les inexactitudes dans la connaissance du revenu national pouvaient aller de 7 à 60 %. Comment faire confiance à des évaluations aussi vulnérables, et appuyer sur elles des décisions politiques ? Une erreur de 5 % sur un produit national brut de six cent milliards de dollars, correspond à trente milliards. Cette erreur correspond à un chiffre supérieur à la production annuelle américaine de l'industrie électronique, et dépasse la valeur des exportations des États-Unis.

On aime à exprimer les taux de croissance des économies, à les comparer, à en faire la base des discussions. Mais jamais encore on ne nous a prévenus du degré d'exactitude des données qui servent à calculer ce taux. Si la notation passe de l'expression 100 à l'expression 110, et si d'aventure il y avait une erreur possible de 10 % sur les données, serait-il encore permis d'affirmer que le taux de croissance a été de 10 % ?

Dans un livre saisissant, *La précision des observations économiques*, le grand spécialiste de la théorie des jeux, Oskar Morgenstern (à qui nous empruntons ces exemples), nous a fait utilement réfléchir sur ce problème. Il ne s'agit pas de jeter le manche après la cognée en

disant : « il n'y a rien à faire, la matière économique est définitivement rebelle à l'exactitude. Laissons-la réduite aux empirismes et aux tâtonnements de jadis, laissons les plus habiles la maîtriser à leur guise. Les caprices politiques seront toujours plus forts que les velléités d'une science qui n'arrive pas à se trouver ». Non. Mais plutôt que de croire aveuglément à la grandeur d'une science pas encore faite, il faut modestement connaître ses limites, c'est-à-dire savoir les erreurs auxquelles on est inmanquablement soumis, et préciser toujours si les marges de l'inexactitude permettent ou ne permettent pas d'aboutir à des relations scientifiques. D'âge en âge il est probable que l'on verra se réduire ces marges. A l'intérieur des marges de moins en moins mal connaissables, l'absence d'exactitude n'empêchera pas le travail scientifique. Comme l'a écrit O. Morgenstern : « les économistes de demain deviendront les émules des physiiciens qui ont élaboré des thèses magnifiques et terrifiantes, malgré la précision très variable de leurs informations. »

En quoi les relations entre les phénomènes économiques mesurés peuvent-elles être dites exactes ? Nous disposons d'un certain nombre de suites statistiques issues de l'observation historique dans un cadre national et institutionnel donné, dans une période vécue, entre deux dates déterminées. Nous supposons connue la marge d'erreur de chacune de ces suites. Pour simplifier encore, nous supposons que cette marge est, pour chaque suite, du même ordre de grandeur. Nous n'avons en principe en l'esprit aucune idée préconçue, préférentielle. Du moins nous le croyons. Nous nous demandons si les phénomènes qui ont été imbriqués dans la vie concrète, puisqu'ils ont appartenu au même temps et au même espace, sont rattachés par un lien logique, comme ils l'ont été par un lien historique.

C'est le problème de la construction d'un modèle économétrique expérimental. Les techniques de la corrélation et de la régression permettent de déterminer des liaisons le plus couramment linéaires, instantanées ou diffuses dans le temps. On connaît aussi les procédures d'estimation des paramètres. Ce n'est pas le lieu d'y revenir. C'est l'esprit qu'il importe de dégager, par rapport à notre thème de l'exactitude. Quelle est la valeur d'une relation économétrique dégagée par la voie expérimentale ? En quel sens peut-on dire qu'un modèle est exact ? Cette question a-t-elle même un sens ?

Au sens strict un modèle n'est jamais exact, jamais rigoureusement conforme à la réalité dont il est extrait. Quand on demeure dans la technique de la linéarité, on sait bien que la droite ne représente pas entièrement le phénomène. Si cela était, cela voudrait dire que toutes les relations seraient strictement linéaires. Il n'y aurait pas de résidu inexplicé. Pour employer en effet le langage des spécialistes : on dira que la droite n'explique le phénomène qu'à tant pour cent près. Le rapport des variances exprime le carré du coefficient de corrélation, c'est-à-dire le degré d'exactitude. La part inexplicée exprime le degré d'inexactitude, qu'une procédure subséquente pourrait réduire à son tour.

Mais une autre question se pose. Existe-t-il une relation entre une explication expérimentale et une explication rationnelle ? Y a-t-il conformité de l'une par rapport à l'autre ? Nous retrouvons la question de la causalité. Comme on l'a fait tant de fois remarquer, jamais une liaison statistique ne pourra être assimilée à une liaison causale. Jacques RUEFF reprend tous ses droits : c'est nous qui créons la cause.

Si la science n'existe que lorsque la liaison causale est découverte, alors la procédure économétrique expérimentale ne sera jamais qu'un ersatz de science. Claude Bernard l'a écrit : quand on ne peut pas se passer de statistique, cela est la preuve que la discipline dont on s'occupe n'est pas encore une science. La statistique doit disparaître de toute science constituée. Si nous consacrons tant de temps et tant d'efforts à la technique statistique, cela serait-il donc la preuve que la science économique n'existe pas encore ?

Comme l'a écrit O. Morgenstern : « la croyance selon laquelle nous devons accumuler des monceaux de données et d'observations, avant de formuler des théories solides, est entièrement erronée. Une théorie implique un engagement, et c'est exactement ce qu'implique la vie scientifique ». Ce n'est pas seulement l'impossibilité de recueillir des observations exactes qui fait la force de cette proposition, c'est aussi la nature profonde des relations statistiques, et on pourrait ajouter des relations entre données globales, celles qu'on dénomme macro-économiques, la macro-économie étant congénitalement associée à la statistique.

Mais si la liaison statistique n'est pas, et ne sera jamais la loi économique, elle peut être un des chemins qui y conduit. La liaison statistique connue avec son degré d'erreur est-elle donc plus ou moins conforme avec la liaison logique qui nous hante ? Nous tournons toujours autour de la question.

Nous avons dit : la liaison logique est toujours exacte par nature. Elle ne peut pas être inexacte ; ce serait une contradiction dans les termes. Elle est nécessaire, elle ne peut pas ne pas être. C'est pourquoi on a pu la qualifier de tautologique. Par exemple quand on écrit la fameuse relation $PT = MV$, il s'agit d'une identité. L'expression équation des échanges n'a de sens que lorsqu'un des quatre éléments en cause est pour le moment inconnu ; la relation servira à le rendre connaissable à partir des trois autres, et ce sera la résolution de l'équation.

Mais supposons que nous n'ayons, comme tout à l'heure, aucune idée en tête. Nous sommes en face d'un univers économique où des prix se pratiquent, afférents à des transactions soutenues par une certaine masse monétaire, qui circule dans la période selon une certaine vitesse. Supposons encore que ces quatre éléments soient mesurables au degré d'exactitude que nous avons pressenti. Ce n'est pas par une opération spontanée que la combinaison statistique des suites va se faire selon la liaison $PT = MV$. D'abord on pourrait dire : ce n'est pas la neutralité ou l'indifférence qui vous aura fait choisir ces quatre éléments à l'exclusion de beaucoup d'autres. On peut ima-

gner qu'après plusieurs tâtonnements, après plusieurs recommencements, on ait quand même, sans préjugement, découvert parmi plusieurs cette relation comme la plus exacte. Il y aurait coïncidence entre la construction logique et l'expérimentation statistique. On pourrait dire alors : la science économique exacte est cette fois constituée par une conformité plus ou moins étroite entre le modèle imaginé par l'esprit et le modèle extrait de la réalité.

En fait, nous savons bien que les choses ne se passent pas ainsi, qu'elles ne se sont pas passées ainsi, qu'elles ne se passeront pas ainsi. Il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de construction scientifique dans la neutralité absolue, comme si on allait à la rencontre d'une vérité mystérieusement inscrite et cachée dans les faits. Dès que l'on construit un modèle, on risque une hypothèse, et sous cette idée, on triture la réalité, les révélations statistiques venant dire si l'hypothèse est ou non acceptable, jusqu'à quel point elle est plausible, dans l'intervalle de confiance que l'on s'est préalablement fixé.

Voilà bien en quel sens la matière économique est rebelle à l'exactitude. Nous voici revenus au point de départ. Même sans adopter l'interprétation de perfection simplifiée qu'a utilisée Jacques RUEFF, nous y sommes cependant ramenés. Il est vrai de redire avec Taine que la cause des faits est dans les faits, du moins que toute science ne peut se constituer qu'à l'intérieur de son propre domaine : « pour qu'il y ait science physique il faut que la cause des faits physiques soit dans les faits physiques ; pour qu'il y ait science économique il faut que la cause des faits économiques soit dans les faits économiques ». Cela ne veut pas dire cependant que les faits soient par eux-mêmes capables de dire qu'ils sont la cause d'autres faits. Seul l'esprit peut s'y risquer, et c'est bien en cela qu'il y a unité de l'attitude scientifique et que l'économique n'est pas différente de la physique, bien que la seconde ait eu seule le droit au titre de science exacte. RUEFF terminait son propos de 1922 par cette phrase qui peut demeurer nôtre en 1966 :

« Les choses qui sont objet de science ont été créées et choisies par nous, telles que notre logique puisse en tirer les lois qui relient les apparences sensibles. »

A ce titre, et aussi scandaleux que cela soit pour un humaniste, on peut dire qu'avec les précautions que nous avons dites, malgré les apparences, malgré les inexactitudes inéluctables que nous avons précisées et dont elle ne cessera jamais de pâtir, l'économique, dès l'instant qu'elle a vocation au titre de science, ne peut pas être autre chose qu'une science exacte.

RÉSULTATS DE L'ACTION DES HOMMES, MAIS NON DE LEURS DESSEINS (1)

Friedrich A. von HAYEK, *Fribourg (Breisgau)*

La croyance en la supériorité de la prévision et de l'action concertée sur les forces spontanées de la Société n'apparaît clairement dans la pensée européenne qu'avec le système de construction rationaliste de Descartes. Elle a pourtant des origines plus lointaines dans une dichotomie inexacte, héritée des anciens Grecs ; elle reste encore le plus grand obstacle à une bonne compréhension des tâches distinctes de la théorie et de la politique sociales. C'est la fausse distinction entre les phénomènes, qui dit les uns « naturels » et les autres « artificiels » (2). Au cinquième siècle avant Jésus-Christ les sophistes s'étaient déjà attaqués au problème et le posèrent comme la fausse alternative répartissant les institutions et les pratiques selon qu'elles sont imputables à la nature ($\varphi\upsilon\sigma\epsilon\tau$) ou à la convention ($\nu\omicron\mu\omega\varsigma$) ; adoptée par Aristote, cette division devint partie intégrante de la pensée européenne.

Il y a là une erreur grave, cependant, car les termes employés permettent d'inclure un groupe de phénomènes important et distinct dans l'un ou l'autre des deux termes, selon que l'on adopte l'une ou l'autre des deux définitions qui n'ont jamais été explicitement distinguées et sont, aujourd'hui, constamment confondues. Les termes en question pourraient servir à définir soit un contraste entre ce qui est indépendant de l'action humaine et ce qui en est le résultat, soit une opposition entre ce qui est intervenu sans le vouloir de l'homme et ce qui en découle. Cette amphibologie a permis de classer toutes les institutions qu'Adam Ferguson avait isolées, au cours du XVIII^e siècle, en les considérant comme dues à l'action de l'homme mais point à son propos délibéré, soit parmi les institutions naturelles soit parmi

(1) Traduit de l'anglais. Titre original : « The Results of Human Action but not of Human Design. »

Adam FERGUSON, *An Essay on the History of Civil Society*, Londres, 1776, p. 187 : « Les Nations reposent sur des fondations qui sont, à la vérité, le résultat de l'action des hommes, mais non le résultat d'un dessein humain. » FERGUSON fait référence à un texte des *Mémoires du Cardinal de Retz*, probablement à une citation (Paris, 1820, tome II, p. 497) de la déclaration faite par le Président Bellievre selon lequel Cromwell aurait dit que « on ne montait jamais si haut que quand on ne sait où l'on va ».

(2) Cf. F. HEINIMANN, *Nomos and Physis*, Bâle, 1945.

celles résultant de conventions, selon que l'on adoptait l'une ou l'autre des définitions. La plupart des auteurs apparaît, cependant, avoir été à peine au courant de leur existence.

Ni les Grecs du cinquième siècle avant Jésus-Christ, ni leurs successeurs au cours des deux mille ans qui suivirent, ne bâtirent une théorie sociale systématique traitant explicitement ces conséquences involontaires de l'action humaine ou rendant compte de la manière dont un ordre ou une règle pouvait découler d'actions auxquelles les protagonistes n'avaient pas donné de sens à cet égard. En conséquence, il n'apparût jamais clairement qu'il fallait une division tripartite insérant entre les phénomènes artificiels ou conventionnels (1), au sens de produits de la volonté de l'homme, une catégorie intermédiaire distincte comprenant les modèles et les règles non intentionnels dont nous découvrons l'existence dans la société et que la sociologie a pour tâche d'expliquer. Pourtant, nous manquons toujours d'un terme d'acceptation générale servant à décrire cette catégorie de phénomènes ; pour éviter d'entretenir l'équivoque, il conviendrait d'en adopter un d'urgence. Malheureusement, le terme qui apparaît évident et devrait servir à cet effet, à savoir « social », en est venu, par un curieux enchaînement, à signifier presque le contraire de celui dont nous avons besoin : résultat d'une personnalisation de la société, se refusant à reconnaître en elle un ordre spontané, le mot social a généralement fini par définir les buts d'une action concertée. Quant au néologisme « sociétal » que certains sociologues, conscients de la difficulté, ont tenté d'introduire, il apparaît trop dénué d'avenir pour satisfaire l'immédiate nécessité (2).

Il est important, cependant, de se rappeler que jusqu'à l'apparition de la sociologie moderne au cours du XVIII^e siècle, le seul moyen d'acceptation générale permettant d'exprimer le fait que certaines relations régulières observées dans les affaires humaines ne provenaient pas d'une action concertée, était de dire qu'elles étaient « naturelles ». Et, à la vérité, jusqu'à la ré-interprétation rationaliste de la loi de nature au cours du XVII^e siècle, le terme « naturel » servait à décrire un ordre ou des rapports réguliers n'ayant pas leur origine dans la volonté de l'homme. C'était avec le mot « organisme » l'un des deux termes généralement acceptés pour désigner le produit d'une croissance spontanée par opposition au voulu ou à l'inventé. Son utilisation dans cette acceptation constitue un héritage du stoïcisme ressuscité au cours du XII^e siècle (3) ; c'est finalement son propre dra-

(1) L'ambiguïté du terme « conventionnel », qui peut avoir trait soit à des accords explicites soit à des pratiques habituelles et à leurs résultats, a contribué à augmenter la confusion.

(2) Voir F. STUART CHAPIN, *Cultural Change*, New York, 1928 et M. MANDELBAUM, « Societal Facts » dans *Theories of History*, ouvrage oublié sous la direction de Patrick GARDINER, Londres, 1959. Le terme « culturel » que les anthropo-sociologues ont adopté dans leur vocabulaire technique pour décrire ces phénomènes est d'un usage difficilement généralisable, du fait que beaucoup de personnes hésiteraient à ranger le cannibalisme parmi les institutions « culturelles ».

(3) Voir en particulier le compte rendu de Sten GAGNER, *Studien zur Ideengeschichte der Gesetzgebung*, Uppsala, 1960, p. 225-240, sur Guillaume de Conches, et en

peau que les anciens maîtres espagnols choisirent pour développer les fondations d'une théorie originale de la genèse et du fonctionnement des institutions sociales de création spontanée (1).

C'est en se demandant comment les choses auraient tourné si des actes délibérés du pouvoir législatif n'étaient pas intervenus que l'on a fait successivement apparaître tous les problèmes de la sociologie et surtout de l'économie. Au cours du XVII^e siècle, cependant, cette ancienne tradition de la loi naturelle fut submergée par une autre, très différente ; il s'agit d'une vue qui, dans l'esprit du rationalisme constructiviste naissant, donnait au mot « naturel » le sens de produit de la raison (2). C'est finalement pour réagir contre ce rationalisme cartésien que les moralistes britanniques du XVIII^e siècle se fondant autant sur la théorie du droit commun que sur celle de la loi naturelle, considérée comme une théorie sociale faisant des résultats non concertés de l'activité humaine son objet central, furent à même, en particulier, d'exprimer une théorie complète de l'équilibre spontané du marché.

C'est incontestablement à Bernard Mandeville (3) que l'on doit attribuer la plus grande part de cette réaction « antirationaliste ». La mise au point complète en revient toutefois à David Hume (4), Josiah Tucker, Adam Ferguson et Adam Smith. Le ridicule déplacé jeté sur une expression de ce dernier, « la main invisible », par laquelle « l'homme est conduit à promouvoir une fin qui n'entre pas dans son

particulier le passage cité p. 231 : « Et est positiva que est ab hominibus inventa... Naturalis vero que non est homine inventa. »

(1) Voir en particulier Luis MOLINA, *De justitia et de jure*, Cologne, 1596-1600, tome II, disp. 347, n° 3, où l'auteur dit du prix naturel que « naturale dicitur, quoniam et ipsis rebus, seclusa quacumque humana lege ec decreto consurgit, dependeter tamen a multiis circumstantiis, quibus variatur, atque ab hominum affectu, ac aestimatione, comparatione diversum usum, interdum pro solo hominum beneplacito et arbitrio ».

(2) Le changement dans la signification du concept de raison que cette modification implique apparaît clairement dans un passage d'une des premières œuvres de John LOCKE, *Essays on the Law of Nature* (éd. W. von Leyden, Oxford, 1954, p. 111) dans laquelle il explique que « par le terme raison, je ne pense pas qu'on entende ici la faculté de compréhension qui forme les courants de pensée et établit des preuves par déduction, mais certains principes d'action à partir desquels apparaissent toutes les vertus et tout ce qui est nécessaire à la bonne formation morale ». Cf. aussi (*ibid.*, p. 149) : « Car cette vraie raison n'est que la loi naturelle déjà connue. »

(3) L'idée fondamentale est déjà contenue dans de nombreux passages des poèmes de 1705, en particulier :

« The worst of all the multitude
Did something for the common good. »

Mais le concept porté à sa pleine signification n'apparaît qu'au cours de la seconde partie du commentaire en prose de l'œuvre poétique, vingt ans après *The Fable of the Bees* ; voir éd. F. B. KAYE, Oxford, 1924, tome II, p. 142, 287-88 et 349-50 et comparer avec Chiaki NISHIYAMA (*The Theory of Self-Love, An Essay in the Methodology of the Social Sciences*, thèse de doctorat, Chicago, juin 1960) en particulier pour la relation entre les théories de MANDEVILLE et de MENGER.

(4) David HUME, *Works*, éd. T. H. Green et T. H. Grose, tome I et II : *A Treatise on Human Nature*, tome III et IV : *Essays, Moral, Political and Literary*, en particulier tome II, p. 296 : « ... à l'avantage du peuple bien que les inventeurs n'aient pas poursuivi ce but » ; aussi tome III, p. 99 : « ... si les vérifications et contrôles particuliers prévus par la constitution... ne donnaient aucun intérêt, même aux méchants, d'agir pour le bien général » ; également tome II, p. 289 : « J'apprends à

intention » (1), submergea, une fois de plus, cette vue profonde plongeant dans l'objet même de toute théorie sociologique ; ce n'est qu'un siècle plus tard que Carl Menger réussit enfin à l'exprimer dans une forme qui maintenant, c'est-à-dire quatre-vingts ans après, paraît être généralement admise (2), au moins à l'intérieur du domaine propre à la théorie sociologique.

Il y avait sans doute quelque excuse à la répulsion marquée à l'égard de la formule de Smith ; il avait en effet paru considérer comme trop évident que l'ordre spontanément créé fut aussi le meilleur possible. Son hypothèse implicite selon laquelle l'importante division

rendre service aux autres même sans leur porter d'affection réelle » ; et tome II, p. 195 « toutes ces institutions sont issues avant tout de la nécessité de la société humaine ».

Il est particulièrement intéressant d'observer les difficultés de vocabulaire auxquelles HUME se trouve conduit du fait que, par son opposition aux doctrines juridiques de son temps, il a préféré employer les termes d'« artifice » et d'« artificiel », ce que les anciens théoriciens de la loi naturelle désignaient par « naturel » ; voir en particulier tome II, p. 258 : « Lorsqu'une invention est évidente et absolument nécessaire, on peut à bon droit la dire naturelle comme tout ce qui procède immédiatement de principes originaux, sans intervention de la pensée ou de la réflexion. Bien que les règles de la justice soient artificielles, elles ne sont pas arbitraires. Il n'est pas non plus impropre de les appeler *Lois de Nature*, si par naturel nous entendons ce qui est commun à toute espèce, ou même si nous en limitons le sens à ce qui est inséparable de l'espèce. » Cf. mon essai sur « The Legal and Political Philosophy of David Hume », *Il Politico* (Milan), XXVIII/4, 1963.

(1) Adam SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* (1776), livre IV, chap. II, éd. Cannan, Londres, 1904, tome I, p. 421.

(2) Carl MENGER, *Untersuchungen über die Methode der Socialwissenschaften und der Politischen Oekonomie insbesondere*, Leipzig, 1883, p. 182 : « die unbeabsichtigte Resultante individueller, d. i. individuellen Interessen verfolgender Bestrebungen der Volksglieder... die unbeabsichtigte sociale Resultante individueller teleologischer Faktoren » (traduction anglaise de cette œuvre de F. J. Nock, *Problems of Economics and Sociology*, Urbana, 1963, p. 158).

La plus récente renaissance de cette conception paraît dater de mon propre article « Scientism and the Study of Society », *Economica*, N. S. IX/35, 1942, p. 276 (réimprimé dans *The Counter-Revolution of Science*, Glencoe (Ill.), 1952, p. 25) : le but des études sociologiques est « d'expliquer les résultats obtenus, sans volonté ni dessein, par les masses ».

Il semble avoir été adopté par Karl POPPER, « The Poverty of Historicism », *Economica*, N. S. XI/3, 1944, p. 122 (sous forme de brochure, Londres, 1957, p. 65), où cet auteur parle « des résultats non recherchés par l'action des hommes » et ajoute dans une note que « les institutions sociales qui ne sont pas nées d'une volonté peuvent devenir des conséquences non voulues de l'action rationnelle ». De même dans *The Open Society and its Enemies*, 4^e éd., Princeton, 1963, tome II, p. 93, où il mentionne « les sous-produits indirects, imprévus et souvent non désirés de ces actions » (c'est-à-dire « des actions humaines conscientes et intentionnelles »).

(Je ne peux, cependant, pas donner mon accord à la constatation — *ibid.*, p. 323 — fondée sur une suggestion de Karl POLANYI selon laquelle « c'est MARX qui a, le premier, conçu la théorie sociologique comme l'étude des répercussions sociales non voulues de presque toutes nos actions ». L'idée avait déjà été clairement exprimée par Adam FERGUSON et Adam SMITH, pour ne citer que les auteurs dont MARX n'a pu manquer de tirer profit.)

La même conception se trouve aussi (bien que l'auteur ne l'accepte peut-être pas) dans l'œuvre d'Ernest NAGEL, « Problems of Concept and Theory Formation in the Social Sciences » dans *Science, Language and Human Rights*, American Philosophical Association, Eastern Division, tome I, Philadelphie, 1952, p. 54, où il dit que « les phénomènes sociaux ne sont en général pas les résultats recherchés par les actions des individus ; la tâche maîtresse de la sociologie demeure, néanmoins, l'explication des phénomènes tels que les résultats imprévus des ressorts de l'action ».

Une idée semblable, mais non identique, se trouve exposée dans la conception que se fait K. R. MERTON des « Conséquences inattendues d'une action sociale concertée ». Voir son article « The Unanticipated Consequences of Purposive Social Action », *American Sociological Review*, 1936, et son commentaire ultérieur dans *Social Theory and Social Structure*, Glencoe (Ill.), 1957, p. 61-62.

du travail existant dans une société complexe pour le profit de tous ne pouvait avoir pour origine que les forces d'un ordre spontané — et non une volonté — était, cependant, largement justifiée. En tout cas, ni Smith ni aucun auteur réputé que je connaisse n'a jamais prétendu qu'il ait existé, à l'origine, une harmonie des intérêts hors ces institutions produites spontanément par l'évolution sociale. Ce qu'ils soutenaient, et l'un des contemporains de Smith s'est exprimé beaucoup plus clairement que Smith ne le fit jamais, c'est que les institutions sont le produit d'une évolution qui en éliminant les moins efficaces a permis la conciliation d'intérêts divergents. Josiah Tucker ne prétendait pas que « le moteur universel de la nature humaine, l'égoïsme », avait toujours pour effet de promouvoir l'intérêt général par les efforts qu'il appliquait à la poursuite des siens (1), mais simplement que la chose était possible dans ce cas et dans d'autres.

Le point qui, à cet égard, demeura longtemps incompris, bien que Carl Menger, au moins, l'eût parfaitement expliqué, était celui-ci : le problème de l'origine ou de la formation des institutions sociales et celui de leur fonctionnement sont essentiellement les mêmes. Les institutions se sont développées d'une certaine façon parce que la coordination des actions des parties dont elles s'assuraient le concours s'est révélée plus efficace que les autres institutions entrant en concurrence avec elles et rejetées sous leur pression. La théorie de l'évolution des traditions et habitudes qui rendirent possible la création de hiérarchies spontanées est donc en relation étroite avec celle de l'évolution de leurs différents types que nous nommons organismes ; elle a en fait fourni les concepts essentiels sur lesquels la seconde a été édiflée (2).

Mais s'il semble que dans la théorie des sciences sociales ces vues se soient imposées, le droit, autre branche du savoir et de plus grande influence, n'a pas été touché par elles. La philosophie qui domine dans ce domaine, le positivisme juridique, s'en tient encore à la vue essentiellement anthropomorphique qui considère toutes les règles de justice comme le produit d'une invention ou d'un dessein délibéré et s'enorgueillit même d'avoir enfin échappé à toute influence de cette conception « métaphysique » de la loi naturelle dont la recherche constitue, nous l'avons vu, la source de toute intelligence théorique des phénomènes sociaux. Ceci peut s'expliquer par le fait que le concept de la loi naturelle, contre lequel le droit actuel réagit, constituait une perversion de la conception rationaliste qui faisait de la loi naturelle une construction déduite de la « raison naturelle » plutôt que le résultat

(1) Josiah TUCKER, *Elements of Commerce* (1756), réimprimé dans *Josiah Tucker : A Selection from his Economic and Political Writings*, éd. R. L. Schuyler, New York, 1934, p. 59. Voir aussi mon *Individualism and Economic Order*, Londres et Chicago, 1948, p. 7.

(2) Carl MENGER, *op. cit.*, p. 88 : « Dies genetische Element ist untrennbar von der Idee theoretischer Wissenschaften ». Voir aussi C. NISHIYAMA, *op. cit.* Il est intéressant de comparer ceci avec la vue profonde tirée de la biologie et soulignée par von BERTALANFFY, *Problems of Life*, New York, 1952, p. 134 : « Ce que l'on appelle des structures sont des processus de longue durée, les fonctions sont des processus de courte durée. Si nous disons qu'une fonction telle que la contraction d'un muscle est le fait d'une structure, cela signifie qu'un processus à court terme se superpose à une vague lente et de longue durée. »

spontané d'un processus de croissance dans lequel la justice n'était pas soumise à la volonté arbitraire d'un seul mais découlait de la compatibilité avec un système hérité de règles en grande partie non formulées. La peur de la contamination par ce qui était regardé comme une conception métaphysique a conduit la doctrine juridique vers des fictions encore moins scientifiques ; plus encore, ces fictions auront privé la loi de tout lien avec la notion de justice qui en faisait un instrument compréhensible pour établir un ordre spontané.

Cependant, la conception d'ensemble selon laquelle la loi n'est que la volonté du législateur et n'existe que par une articulation préalable à la volonté d'un législateur, est fautive dans les faits en même temps qu'impossible à mettre en pratique. La loi est beaucoup plus ancienne que le pouvoir législatif ou même que l'État : la pleine autorité du législateur et de l'État découle de conceptions préexistantes à la justice ; aucun système juridique formel ne peut être appliqué si ce n'est dans le cadre de règles de droit généralement acceptées, même si elles demeurent souvent informulées (1). Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais un ensemble de règles exprimées qui soit sans faille (« lückenlos »). Non seulement les lois écrites *tendent* à la justice sans *créer* la justice, non seulement elles n'ont jamais pu remplacer toutes les règles déjà acceptées qu'elles présupposaient, mais elles n'ont même jamais permis de se passer des références explicites aux concepts non formulés ; mieux encore, l'ensemble du processus d'évolution, de modification et d'interprétation de la loi deviendrait complètement incompréhensible si nous fermions les yeux sur l'existence de ce cadre de règles non formulées dont procèdent la loi formelle et son esprit (2). L'ensemble de la conception positiviste du droit découle de l'interprétation anthropomorphique, contraire aux faits, qui voit dans les institutions établies le produit d'un dessein et que la construction rationaliste nous apporte.

Le plus sérieux effet de la prédominance de cette optique est de conduire nécessairement à la destruction de toute croyance en une justice qui puisse être découverte au lieu d'émaner de la seule volonté du législateur. Si la loi est, dans son ensemble, le produit d'un dessein arbitraire, toute loi décrétée par la volonté du législateur est juste par définition et la loi injuste devient une contradiction dans les termes (3). La volonté du législateur dûment investi est délivrée de tout lien et guidée par ses seuls intérêts matériels. Citons, à cet égard, le représentant le plus déterminé du positivisme juridique : « Du point de vue de la connaissance rationnelle, il n'existe que les intérêts des êtres humains et par conséquent que des conflits d'in-

(1) Cf. PAULUS (*Dig.* 50. 17. 1) : « non ex regula jus sumatur, sed ex jure quod est regula fiat » ; et ACCURSIVS (Glosse 9 à *Dig.* 1. 1. 1) : « Est autem jus a justitia, sicut a matre sua, ergo prius fuit justitia quam jus. »

(2) Cf. H. KANTOROWICZ, *The Definition of Law*, éd. A. H. Campbell, Londres, 1958, p. 35 : « Toute l'histoire de la science juridique, et en particulier les travaux des glossateurs italiens et des pandectistes allemands, deviendraient intelligibles si l'on considérait le droit comme un corps de règles émanant du pouvoir souverain. »

(3) Cf. T. HOBBS, *Leviathan*, chap. XXX, éd. M. Oakeshott, Londres, 1946, p. 227 : « aucune loi ne peut être injuste. »

térêts. La solution de ces conflits peut être trouvée soit en donnant satisfaction à l'un aux dépens de l'autre, soit en parvenant à un compromis entre les intérêts en présence (1). »

Tout ceci, cependant, ne prouve qu'une seule chose : la méthode de construction rationaliste ne peut aboutir à aucun critère de justice. Si nous avons conscience que le droit n'est jamais le produit intégral d'une pensée mais se juge et s'éprouve au banc d'un ensemble de règles que nul n'a inventé et qui a guidé la pensée et les actions du peuple avant que ces principes soient exprimés par des mots, nous obtenons un critère qui, pour rester négatif, nous permet pourtant, par l'élimination progressive des règles incompatibles avec le reste du système (2), d'approcher progressivement (sans peut-être jamais l'atteindre) de la justice absolue (3). Cela veut dire que ceux qui s'efforçaient de découvrir une donnée « naturelle » (c'est-à-dire n'ayant pas fait l'objet d'un dessein) se trouvaient plus proches de la vérité et par conséquent plus « scientifiques » que ceux qui prétendaient toute législation établie (« mise en place ») par la seule volonté des hommes. Appliquer cette vision profonde de la sociologie à l'intelligence du droit reste, cependant, encore à accomplir après qu'un siècle de prédominance positiviste ait presque entièrement effacé ce qui avait été réalisé dans cette direction.

En effet, pendant une période, ces optiques de la sociologie avaient commencé à affecter la théorie juridique : Savigny et son ancienne école historique, prenant très largement appui sur la conception d'un ordre évolutif, élaborée par les philosophes écossais du XVIII^e siècle, poursuivirent leurs efforts dans le domaine dit aujourd'hui de l'anthroposociologie ; il semble même qu'ils aient constitué le canal principal ayant permis à ces idées de parvenir jusqu'à Carl Menger, puis de revivre (4). Que Savigny ait, à cet égard, continué ou repris la

(1) Hans Kelsen, *What is Justice?* University of California Press, 1960, p. 21-22.

(2) Sur le problème de la compatibilité de certaines règles à titre d'épreuve, voir les intéressantes études de Jürgen von Kempster, *Recht und Politik*, Stuttgart, 1965 et en particulier, *Grundlegung zu einer Strukturtheorie des Rechts. Abhandlungen der Geistes- und Sozialwissenschaftlichen Klasse der Akademie der Wissenschaften und der Literatur*, Mayence, année 1961, n° 2.

(3) La conception d'un test négatif permettant de déceler le caractère de justice des règles légales (appartenant essentiellement à l'espèce à laquelle vivait la philosophie juridique d'I. Kant) et nous permettant d'approcher progressivement de la justice grâce à l'élimination des incohérences et des incompatibilités du corps des règles juridiques — qui constitue, à un certain moment et pour une bonne part, le patrimoine commun et indiscuté des membres d'une civilisation donnée — constitue l'un des maîtres points d'un livre sur la Loi, la Législation et la Liberté auquel je suis en train de travailler. Le présent essai en est un rameau. Je me livrerai dans mon œuvre à l'établissement du parallèle évident entre ce test de justice, négatif certes, mais suffisant et très puissant et le test de vérité (à savoir de « falsification ») également négatif élaboré dans la théorie moderne de la connaissance par Sir Karl Popper ; dans le cas du droit, il nous permet d'approcher progressivement de la vérité sans pouvoir jamais dire que nous l'avons finalement atteinte.

(4) Au sujet des voies qu'empruntèrent vraisemblablement Burke (et par l'intermédiaire de Burke celle de David Hume) paraissent être pour parvenir jusqu'à Savigny voir H. Ahrens, *Die Rechtsphilosophie oder das Naturrecht*, 4^e éd., Vienne, 1854, p. 64. Ce livre fut probablement l'une des premières sources d'information de Carl Menger.

Sur Savigny et son école voir aussi les observations très fines de E. Ehrlich, *Juristische Logik*, Tübingen, 1918, p. 84 : « Burke, Savigny und Puchta... verstehen, was

poursuite du but fixé par les anciens théoriciens de la loi naturelle est dissimulé par le fait qu'il dirigeait ses critiques, à bon droit, contre les théories rationalistes de la loi naturelle des XVII^e et XVIII^e siècles. Mais bien qu'il ait aidé à discréditer cette conception de la loi naturelle, son souci principal fut de montrer comment le droit était apparu, en grande partie sans plan établi ; il démontre même qu'il était impossible de remplacer convenablement par une conception de l'esprit les résultats d'une évolution aussi naturelle. La loi de nature qu'il combattait n'était pas celle qu'il fallait rechercher et découvrir, mais celle qui était déduite de la raison naturelle.

Mais si la vieille école historique, tout en rejetant le mot « naturel », considère encore la loi et le droit comme des données à découvrir et expliquer, il n'en reste pas moins que le positivisme abandonna l'idée de loi envisagée comme une donnée ; pour cette école la loi est le produit de la volonté délibérée du législateur. Les positivistes n'ont pas compris qu'une chose pût être objectivement donnée bien qu'il ne s'agit pas d'un élément matériel, mais d'un résultat de l'action des hommes ; et que la loi ne pourrait être véritablement l'objet d'une science que dans la mesure où elle serait, pour partie du moins, une donnée indépendante d'une volonté humaine particulière : cela conduisait au paradoxe d'une science niant expressément avoir un objet (1). En effet, s' « il ne peut y avoir de loi sans un acte législatif » (2), les problèmes qui peuvent se poser sont du ressort de la psychologie ou de la sociologie mais non de la science du droit.

L'ensemble de cette attitude se résuma dans le slogan qui régit toute la période positiviste, à savoir que « ce que l'homme a fait, il peut aussi bien le modifier selon ses désirs ». Pareille affirmation conduit à un *non sequitur* total lorsque « fait » comprend ce qui découle des actions de l'homme sans savoir été voulu. Cette opinion, dont le positivisme juridique n'est qu'un des aspects, est un produit parfait de ce constructivisme cartésien qui doit nier la possibilité de découvrir des règles juridiques : il n'y a pas place, en effet, pour ce qui « est le résultat de l'action des hommes, mais non de leurs desseins » ; il n'y en a pas non plus pour la théorie sociale.

Alors que nous avons, dans l'ensemble, débarrassé les sciences sociales théoriques de cette influence — son exclusion était la condition même de leur existence —, les conceptions qui régissent la législation actuelle appartiennent encore à la méthode pré-scientifique. Ce sont des sociologues français qui, plus tôt que les autres, ont décelé qu'il « était sorti » du célèbre *Discours de la méthode* « autant de déraison sociale et d'aberrations métaphysiques, d'abstractions et d'utopies, que de données positives, que s'il menait à Comte il avait

immer verkannt wird, unter Volk oder Nation dasselbe, was wir heute als Gesellschaft im Gegensatz zum Staate bezeichnen, allerdings in nationaler Begrenzung » ; et de Sir Frederik POLLOCK, *Oxford Lectures and other Discourses*, Oxford, 1890, qui les nommait des « Darwiniens d'avant Darwin ».

(1) Cf. Leonard NELSON, *Rechtswissenschaft ohne Recht*, Leipzig, 1917.

(2) John AUSTIN, *Jurisprudence*, 3^e éd., Londres, 1872, p. 555.

aussi mené à Rousseau » (1) ; malgré cela il semble, au moins à qui regarde de l'extérieur, qu'en France plus qu'ailleurs la loi, instrument de l'évolution sociale, demeure sous cette influence.

(1) Albert Sorel, « Comment j'ai lu la " Réforme Sociale " », *Réforme Sociale*, 1^{er} novembre 1906, p. 614, cité par A. SCHATZ, *L'individualisme économique et social*, Paris, 1907, p. 41, qui, avec H. MICHEL, *L'idée de l'État*, 3^e éd., Paris, 1898, est parmi les études les plus instructives quant à l'influence du cartésianisme sur la pensée sociologique.

MODÈLES, THÉORIES, CATÉGORIES (1)

René KÖNIG, *Cologne*

Les théories sociologiques ont pour but de déterminer des « invariances » (relations permanentes), qu'il faut inclure dans de vastes complexes théoriques, logiquement liés. Il est donc dès le départ indispensable de faire la différence entre les *diverses étapes théoriques à différents degrés d'abstraction*.

Ceci est particulièrement évident dans le domaine de la recherche empirique. On est, en effet, sans arrêt tenté d'établir au moins une relation provisoire entre certaines hypothèses, même si ce n'est que pour se rendre compte du point où l'on en est. Il faudrait néanmoins rester conscient du fait que les degrés d'abstraction des énoncés théoriques sont extrêmement différents. Surtout dans la recherche positive il vaudrait mieux marquer clairement ces différences pour ne pas attendre plus qu'on en a légitimement le droit, de telles relations établies entre les hypothèses.

Il faut que nous sachions qu'il y a des invariances, c'est-à-dire des régularités et répétitions dans les observations qui, *du point de vue théorique*, peuvent être *absolument stériles* (2). En d'autres termes : chaque relation observée (même lorsqu'elle est valable et vérifiée par la critique) ne justifie pas nécessairement la formulation d'une hypothèse (3). Il existe en effet des relations d'une portée surprenante (par exemple dans la statistique démographique) qui sont pourtant contredites par des relations opposées dans d'autres régions ou à d'autres époques. Il est donc impossible d'en déduire une théorie générale. Il suffit de penser, par exemple, à la fécondité qui est plus élevée à la campagne qu'en ville. Et pourtant il est facile de démontrer qu'à côté des régions rurales à haute fécondité, il en existe d'autres où la fécondité est très basse sans que des conditions particulières en soient responsables. On constate également que ces phénomènes subissent dans le temps des fluctuations considérables sans que les « conditions de la vie à la campagne » subissent des changements

(1) Traduit de l'allemand. Extrait de l'article « Grundlagenprobleme der soziologischen Forschungsmethoden. Modelle, Theorien, Kategorien », *Dialectica. Revue Internationale de Philosophie de la Connaissance*, XVI, 1963.

(2) Pour ce qui suit voir R. KÖNIG, « Einleitung », dans *Handbuch der empirischen Sozialforschung*, ouvrage publié sous la direction de R. KÖNIG, tome I, Stuttgart, 1962.

(3) Voir les explications fort instructives de Kurt MAYER, « Bevölkerungslehre und Demographie » et d'Amos H. HAWLEY, « Theorie und Forschung in der Sozialökologie », dans *Handbuch der empirischen Sozialforschung*, *op. cit.*

apparents. S'il est possible d'établir des hypothèses théoriques pour des régions et des époques bien définies, on ne peut cependant pas développer une théorie uniforme sur la fécondité différentielle ; ceci est également valable si nous voulons comparer le taux de fécondité des différentes classes sociales.

Tout ce que l'on peut tenter, c'est émettre des *théories ad hoc*, à savoir des hypothèses qui servent exclusivement à insérer les régularités (limitées) constatées dans un ensemble d'énoncés théoriques sans pour autant les intégrer à d'autres relations théoriques plus vastes (par exemple à une théorie démographique) et sans non plus étendre leur validité à d'autres régions ou époques. Malgré cela, de telles théories *ad hoc* remplissent toutes les conditions logiques pour la construction de théories.

Pour évaluer la portée de pareilles théories nous devons surtout être conscients du fait que, dans maintes branches de la recherche sociologique, nous ne nous sommes pas élevé au-dessus de cet état de choses : ou bien du fait qu'il n'existe pas encore d'autres relations théoriques plus vastes ou que l'on n'a pas l'intention de les établir. Le dernier cas vaut généralement pour l'étude du marché ou pour les sondages d'opinion, car le caractère particulier de l'objet de la recherche écarte toute idée de vouloir développer des théories d'une plus grande généralité.

Ceci met en évidence le fossé qui sépare la véritable recherche scientifique en sociologie de l'étude de marché et des sondages d'opinion. Nous ne devons toutefois pas oublier que certains secteurs de la sociologie n'ont pas encore dépassé le stade de théories *ad hoc*, tout particulièrement la démographie et l'écologie. De plus, quant à la théorie relative aux moyens de communication de masse et à leurs effets, on est encore loin d'une véritable théorie de la communication ; on se borne, en effet, à tirer au clair, d'une façon théorique, de nombreux aspects partiels, sans réussir à développer des théories d'une portée plus grande. D'autres domaines de la recherche sont dans la même situation.

Ce jugement nous oblige à prendre position vis-à-vis de l'expression de Robert K. Merton concernant les « théories de portée moyenne » (*middle range theories*). Une théorie *ad hoc* se distingue clairement d'une théorie de portée moyenne parce qu'elle est sans portée (donc sans aucune portée moyenne) : elle repose en effet sur une relation limitée dans l'espace et dans le temps qu'elle cherche à expliquer par les conditions données. Pour faire d'une théorie *ad hoc* une théorie de portée moyenne il faudrait, au moins, confronter la série observée d'invariances et de relations à d'autres invariances comparables, constatées pour d'autres régions et à une autre époque. Cette comparaison aboutirait soit à une théorie uniforme de portée moyenne, soit à la nécessité d'établir une différenciation typologique (comme chez Durkheim (1) entre les suicides « égoïstes », « altruistes » et « ano-

(1) Émile DURKHEIM, *Le suicide*, 1^{re} éd., Paris, 1827.

miques ». Il devient alors indispensable de développer une théorie plus abstraite qui englobe et explique uniformément les types différents. Il en résulte la série suivante :

- constatation de relations régulières,
- théorie *ad hoc*,
- théorie de portée moyenne comportant divers degrés d'abstraction,
- relations théoriques complexes.

Dans cette voie, qui est indiquée par les divers membres de la série, nous devons nous demander si la science possède des moyens systématiques et logiques permettant de progresser plus méthodiquement dans cette série. A l'heure actuelle il existe à cet égard un moyen très efficace, qui est la construction de *modèles théoriques* (1).

En introduisant ainsi la notion de modèle, nous devons déjà attirer l'attention sur une conséquence très importante : *on ne devrait jamais, sans raison valable, placer un modèle sur le même plan qu'une théorie, car la vraie fonction du modèle consiste à aider l'élaboration méthodique d'une théorie et notamment à placer celle-ci sur un plan d'abstraction plus élevé.* Le modèle exerce cette fonction importante parce que, d'une part, il organise méthodiquement les diverses variables possibles et parce que, d'autre part, il éclaire leurs relations réciproques ainsi que leur influence sur une donnée. Cela peut se faire de manières très différentes.

Il est notamment intéressant de constater que le modèle n'est pas nécessairement du type mathématique, bien qu'il existe des modèles mathématiques très importants et forts utiles pour des séries de variables, par exemple dans l'analyse des facteurs et dans les modèles fondés sur le calcul théorique des probabilités.

Il faut aussi parler ici de « l'expérience par la réflexion » (*Gedankenexperiment*) de Max Weber, où « le but de l'action des intéressés est tellement élaboré *par la pensée*, qu'il en résulte un ensemble d'idées non contradictoires (2) », utilisables pour « mesurer » le comportement empirique. Dans un modèle de ce genre, on peut, comme dans le cas d'une expérience effective, « manipuler » chaque facteur et constater les conséquences éventuelles que l'acceptation ou le rejet d'un facteur provoquent.

Pour une telle expérience conceptuelle ne disposant pas toujours des possibilités de contrôle empirique, Max Weber parle du « moyen incertain » de l'expérience par réflexion (3).

Il est important de souligner que ces modèles ne doivent pas forcément être mathématiques et qu'ils représentent au contraire, la plupart du temps, de simples systèmes de variables, liées par les rapports les plus divers (dont la causalité n'est pas toujours bien claire). En termes plus simples, on peut dire que de pareils modèles

(1) Voir à ce sujet R. KÖNIG, *op. cit.*

(2) Max WEBER, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, 1^{re} éd., Tübingen, 1922, p. 333-34.

(3) *Ibid.*, p. 510.

servent souvent à étudier les influences respectives d'une multitude de variables et à éviter d'une façon méthodique et exacte que certaines variables ou ensembles de variables ne soient « oubliés » au cours de l'analyse d'un phénomène donné. Les modèles sont, en outre, fort utiles pour déterminer des types de phénomènes ; ils permettent, en effet, de distinguer entre eux certaines constellations et syndromes de variables d'une manière quantitative ou autre.

L'évocation de ces problèmes rend immédiatement clairs les rapports entre les théories et les modèles. *Si les modèles sont des auxiliaires importants pour la construction de théories, ils restent pourtant des auxiliaires et rien de plus.* Une réflexion critique semble tout à fait indiquée, si nous pensons que certaines branches des sciences sociales contemporaines, telle l'économie politique, emploient le terme « modèle » d'une façon parfois arbitraire et inadéquate. On peut en dire autant de la psychologie sociale, de la recherche sur de petits groupes et de l'analyse de l'interaction.

Certes, il n'est pas nécessaire de rejeter toutes les utilisations du terme « modèle ». Elles sont tout à fait légitimes si l'on considère clairement le modèle comme la préparation d'une théorie. Il est d'autre part établi que le modèle en tant que tel est une *construction de la pensée*, soit comme schéma de l'observation, ou comme dispositif d'une expérience, soit comme conception rationnelle, ou comme modèle mathématique. En ce sens nous avons défini le modèle dans un autre contexte, comme une partie importante de l'évaluation logique des données, et non pas comme l'évaluation expérimentale des données, à l'intérieur de l'ensemble du processus complexe de la recherche empirique.

Si la notion de théorie implique pour nous le contrôle expérimental de certains énoncés, cela suffit à nous interdire de considérer le modèle seul comme une théorie. Le modèle constitue tout au plus l'étape préparatoire à la théorie. Nous adoptons ici l'opinion de Clyde, H. Coombs, Howard Raiffa et Robert M. Thrall (1) qui ont affirmé : « Il convient de distinguer clairement la théorie du modèle, le modèle seul ne constitue pas encore une théorie, il n'est qu'une théorie latente et potentielle. Pour faire du modèle une théorie portant sur le monde réel, il faut y intégrer une partie du monde réel. En tant que théorie, le modèle peut être accepté ou réfuté suivant qu'il est ou non confirmé par les faits. En tant que modèle, il peut être juste ou faux selon les principes de la logique. Un modèle doit uniquement satisfaire à des critères immanents. Une théorie, par contre, doit en même temps satisfaire à des critères extérieurs. »

Hans Anger (2) a montré récemment les conséquences considérables

(1) Clyde H. COOMBS, Howard RAIFFA et Robert M. THRALL, « Some Views on Mathematical Models and Measurement Theory », dans *Decision Processes*, ouvrage publié sous la direction de R. M. THRALL, C. H. COOMBS et R. L. DAVIS, New York, 1954.

(2) Hans ANGER, « Theorienbildung und Modelldenken in der Kleingruppenforschung », *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, XIV, 1962.

de cette affirmation. Il en résulte en effet la supposition que chaque théorie peut être issue d'un modèle qui en serait la structure logico-formelle ou mathématique. On peut dire d'autre part, qu'il est possible d'obtenir, par l'intermédiaire de la formalisation d'une théorie, un modèle que l'on peut manipuler de telle sorte que l'élaboration approfondie du modèle amène à élargir la théorie, ou, tout au moins, à mettre à jour la nécessité de contrôler empiriquement des aspects négligés jusqu'alors. La chose est d'autant plus facile que le modèle, en raison de son caractère formel, permet d'éviter les pièges du langage courant dans lequel les théories sont habituellement exprimées. Nous ne pouvons faire des progrès dans la voie de la connaissance qu'en écartant progressivement l'emploi du langage courant pour le remplacer par un véritable langage technique (1).

Dans cette voie, il est extrêmement utile — comme nous l'avons déjà fait remarquer — de mettre au point des modèles complexes. Ceci apparaît d'ailleurs clairement dans le rôle joué par des opérations non empiriques, c'est-à-dire des opérations logico-conceptuelles, dans le cadre de la recherche empirique.

Même si toutes ces explications sont justes, ceci ne change en rien notre constatation de départ selon laquelle les modèles n'ont qu'un rôle d'auxiliaire dans la construction de théories. Il faut donc se garder de considérer les modèles eux-mêmes comme des théories, par exemple comme des « théories supérieures » pouvant se passer d'une vérification empirique. Ce serait une fuite vers le « platonisme du modèle » qu'Hans Albert (2) a critiqué à juste titre. En effet, ce « platonisme » utilise le modèle comme une expérience phénoménologiquement « purifiée » (comme un genre d'expérience « pure ») ou comme une intuition d'essence.

L'économie politique s'engage souvent dans cette voie et parfois aussi certaines branches de la sociologie. Ni des modèles ni des « expériences conceptuelles » ne peuvent être considérés comme l'« ersatz des expériences par les faits ». Le modèle n'ouvre ainsi aucunement la voie vers une « théorie supérieure ». Il n'est donc pas « plus » qu'une théorie, même s'il n'est pas « moins » non plus. Car, hormis sa fonction d'auxiliaire et de préparation d'une théorie, il permet également de mettre au point la théorie, notamment dans le sens d'une plus grande exactitude et consistance. Décrire les fonctions du modèle est le meilleur moyen de définir la différence qui existe entre une théorie et un modèle sociologiques. *La théorie sociologique dépend toujours, en fin de compte, de l'expérience observée, qui ne joue aucun rôle dans l'établissement d'un modèle, car le modèle issu de la pensée abstraite représente un des aspects les plus importants du procédé non empirique dans la sociologie empirique.*

(1) Ce qui a été déjà entrepris par Émile DURKHEIM. Voir à ce sujet E. DURKHEIM, *Regeln der soziologischen Methode*, ouvrage publié sous la direction de R. KÖNIG, Neuwied, 1961.

(2) HANS ALBERT, « Der logische Charakter der theoretischen Nationalökonomie », *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, CLXXI, 1959.

C'est ici que surgissent d'autres problèmes au moment où nous prenons conscience que les modèles n'épuisent absolument pas les composantes non empiriques de la recherche.

Il y a, en effet, lieu d'ajouter encore les *conditions catégorielles de toute recherche sociologique* (1), car ces catégories qui sont également méta-scientifiques, organisent et systématisent la connaissance non seulement par une logique formelle, mais aussi par une logique transcendentale. Les systèmes de catégories se distinguent également de toutes les théories sociologiques dans la mesure où ils se passent d'expériences. Ce sont eux, en effet, qui ouvrent la voie aux expériences et permettent de développer des théories. En outre, ils ne disent rien de spécifique sur un objet en particulier ; au contraire, ils se limitent strictement au domaine « des objets généraux » selon Kant. Souvent des malentendus surviennent à ce sujet, car on a l'habitude de *confondre les termes et de faire rarement la différence entre indices de classification et catégories*.

Il est caractéristique que la terminologie de la classification garde toujours son caractère provisoire et hypothétique. Cela signifie, entre autres choses, que la formation d'une définition de cet ordre ne peut jamais rendre entièrement justice à l'ensemble des phénomènes qu'elle veut classer, et qu'elle ne peut jamais parfaitement approfondir un phénomène particulier. La définition, en matière de classification, s'intègre ainsi strictement à la formation empirique de théories et non pas à une théorie générale sur la société ou à l'analyse logico-formelle d'une théorie.

Pour cette raison, la formation de classifications joue un rôle très important dans toute induction. Elle aussi se trouve d'ailleurs soumise à des lois logiques ou méthodologiques comme, par exemple, à celle sur la constance ou la cohérence de l'observation ; il faut toujours se servir des mêmes termes pour désigner les mêmes complexes d'observation. Il existe également la loi d'exclusivité, à savoir que les indices de classification utilisés ne doivent pas se recouper, que les contrastes entre eux doivent rester visibles. Nous pouvons également citer la loi portant sur le risque de fausser la valeur de connaissance d'une classification en raison d'un trop grand nombre de cas résiduels qui constituent des phénomènes inclassables, etc.

Mises à part ces conditions formelles relatives à la formation de classifications, il reste que cette opération est toujours liée à la construction d'hypothèses et de leur contrôle expérimental avec tout ce que cela comporte d'instabilité. Pour cette raison, nous faisons la différence entre les diverses sortes de notions de classification, au même titre que nous distinguons les différents degrés d'abstraction dans la formation des théories. A côté des indices de classification purement descriptifs, il en existe qui impliquent uniquement un minimum de théorie, dans le sens d'une théorie *ad hoc*, et d'autres qui en exigent plus. Mais en fin de compte, nous pouvons dire que

(1) Cf. R. KÖNIC, *op. cit.*, p. 3 et *sequ.*

tous les systèmes de classification restent des *postulats* et aucunement des données invariables, puisqu'ils peuvent seulement tenir compte de l'immense diversité de la réalité. *Les catégories sont tout à fait autre chose.*

Les catégories ne sont ni hypothétiques, ni provisoires. Elles ne sont pas non plus des postulats. Elles permettent, au contraire, d'établir des aspects généraux susceptibles d'organiser la connaissance. Ces aspects ne sont déjà plus empiriques puisqu'ils précèdent forcément toute connaissance. Les catégories ressemblent aux modèles dans ce sens qu'elles ne sont pas empiriques non plus. Elles se distinguent des modèles en ce qu'elles ont non seulement une portée logico-formelle mais aussi parce qu'elles se rapportent, comme le dit Kant, aux « objets généraux ».

En ce qui concerne ce rapport avec les « objets généraux », la fonction principale des catégories est de *définir systématiquement la dimension de la réalité et de décrire d'une façon transcendente cette dimension qui englobe toutes sortes d'objets que la sociologie cherche à étudier.* Pour qu'un tel système de catégories puisse exister, il est indispensable qu'une telle dimension existe d'une façon autonome et ne puisse être intégrée et réduite à d'autres domaines de la réalité. C'est cette dimension seulement que l'on peut considérer comme le caractère spécifique des faits sociologiques. Selon Durkheim c'est là que réside « le biais par où ils sont scientifiques » (1). Ils sont cependant exclusivement caractérisés par une description transcendente. Ils n'expriment aucune hypothèse relative à une expérience quelconque, même s'ils restent la condition préalable à toute expérience. Leur caractère systématique permet d'une part de « localiser » la dimension du fait social à l'intérieur de l'ensemble du « Web of Life » et d'autre part de décrire les relations fondamentales entre l'existence sociale (humaine) et le monde physique, matériel, organique et animal, ainsi que la réalité des phénomènes psychiques et culturels (personne et culture).

De même que toutes ces dimensions ont leurs « phénomènes de base », la sociologie en a aussi. Dans ce contexte nous rencontrons les cas des à priori socio-*logiques* qui sont strictement transcendants. Ils ne se limitent pas, en effet, à établir des catégories rationnelles, mais ils sont des catégories réelles qui se rapportent « aux objets généraux ». Établir des relations par catégories n'est pas encore une science, car « les objets généraux » ne sont pas encore des objets spécifiques que l'on peut connaître uniquement par une expérience effective. Des « objets généraux » sont, par contre, considérés comme une notion analytique ; on les obtient souvent par l'analyse secondaire de données déjà établies par la recherche. Si l'on peut ainsi illustrer empiriquement les catégories sociologiques, elles ne sont pas en elles-mêmes le résultat de la véritable recherche, même si celle-ci peut servir à les rendre évidentes.

(1) E. Durkheim, *Die Regeln der soziologischen Methode*, op. cit., p. 30.

Pour connaître la structure logique de systèmes catégoriels il est relativement indifférent de savoir comment ils se sont développés. C'est seulement *après* que la connaissance a progressé considérablement, que les diverses branches de la science ressentent le besoin de procéder à une analyse par catégories. Pour parler comme Kant « la fin du sommeil dogmatique » arrive au moment où l'on commence à *s'efforcer d'établir un ordre systématique des résultats obtenus*, et ceci indépendamment de la marche irrégulière de la recherche individuelle. C'est à ce moment-là que « l'idée de science prend forme ; la critique de la raison pure est censée concevoir un projet architectonique de principe qui puisse garantir entièrement le caractère complet et la sécurité de tout ce qui fait partie de cette structure » (1). Il existe en sociologie une théorie semblable sur les catégories. Ainsi, Émile Durkheim et Georg Simmel avaient en même temps pris conscience de la nécessité d'établir une telle théorie.

Peu de temps après, Max Weber fit la même constatation et depuis, ce désir est devenu de plus en plus intense. Du point de vue historique ou plutôt de l'histoire de la science, les systèmes de catégories en sociologie n'ont été découverts qu'à une époque où la recherche était déjà en plein progrès. Ils signifient toutefois un *renversement de la conscience* car, grâce à eux, on procède à une analyse des conditions antérieures à toute connaissance d'objets d'une dimension déterminée. Voilà la véritable transformation transcendente. Or, toujours selon Kant, « un principe transcendantal est celui qui fait passer avant toute autre constatation la condition *a priori*, qui permet que les choses puissent devenir objets de notre connaissance en général » (2). Même s'il est juste que « toute notre connaissance commence *avec* l'expérience, elle ne provient malgré tout pas toujours *de* l'expérience » (3). Les critères suivant lesquels la science établit l'ordre, ne font eux-mêmes pas partie de l'expérience.

Nous devons, en effet, prendre en considération deux grands groupes d'ordre non empirique dans la recherche, à savoir :

1° — les hypothèses théoriques, postulats, systèmes de classification et modèles (mathématiques ou autres) qui ont pour but de constater des invariances, mais qui restent, cependant, en raison de leur dépendance de l'expérience, provisoires et propres à être modifiés, même si l'on arrive par cette voie, de plus en plus, à des relations théoriques complexes plus complètes ;

2° — les catégories *a priori* qui ont un caractère systématique dans un sens tout différent des hypothèses, postulats, systèmes de classification et modèles. Elles ont une *structure a priori*, elles *précèdent* l'expérience — même si en réalité la science les a connues seulement *après* que la recherche ait déjà atteint un certain degré de maturité. Ces catégories n'ont pas un caractère général mais spécifique ; ce sont des catégories *socio-logiques* dans le sens où Durkheim avait parlé de

(1) I. KANT, *Kritik der reinen Vernunft*, 2^e éd., Einleitung, p. VII.

(2) I. KANT, *Kritik der Urteilskraft*, Einleitung, p. V.

(3) I. KANT, *Kritik der reinen Vernunft*, *op. cit.*, p. I.

« faits sociaux ». C'est à cause de leur caractère spécifique que les phénomènes deviennent importants pour la sociologie (deviennent objets d'une science *propre*). Alfred Vierkandt a déclaré qu'il s'agit là de « notions ultimes », c'est-à-dire de « notions que l'on ne peut ramener à d'autres notions » (1). Vierkandt, utilisant le style de son époque, a qualifié cette sorte d'abstraction de « phénoménologique ». Mais son procédé était distinct d'une telle « intuition d'essence » en ce qu'il a repris directement les résultats de la recherche positive pour faire son analyse secondaire des catégories. Il procède donc, comme George Homans (2) le fera 25 ans plus tard dans une œuvre qui ressemble beaucoup à celle du premier.

Pour rendre plus clair ce que nous venons d'exposer, il est nécessaire de préciser que nous avons employé ici la notion « a priori » dans un sens radicalement « critique » et « conditionnel », c'est-à-dire sans référence à la métaphysique ! Nous ne pensons ni à un état temporel antérieur (ce qui est exclu par le fait que nous n'apercevons souvent les catégories d'une science que] lorsque la [recherche s'est déjà développée depuis assez longtemps) ni à une élévation a posteriori de notions obtenues par l'empirisme, — élévation qui pourrait, par exemple, aboutir à des indices ontologiques. *A priori* signifie, dans notre cas, uniquement des conditions nécessaires à la compréhension de certains rapports théoriques. La compréhension, par exemple, de la structure normative du fait social est conditionnée par sa dépendance des personnes socio-culturelles, qui ont parcouru un quelconque processus de socialisation, au cours duquel elles internalisent certaines normes d'anticipation. Dans cette phrase les expressions « norme sociale » et « personne socio-culturelle » désignent de véritables catégories ; cela vaut aussi pour « processus de socialisation » et « internalisation » et les notions comme « sanction positive » ou « sanction négative », « rôle », « statut », « contrôle social », etc. Bref, toute la partie de l'appareil de notions sociologiques qui systématise et qui, bien qu'il ne crée pas un « système fermé » (c'est plutôt le cas de la théorie de la société), permet cependant de faire entrer de longues séries de connaissances individuelles dans un contexte théorique plus ou moins intégré.

Nous tenons à souligner ici que l'emploi moyen des termes est dans ce sens-là très peu clair. Ceci a conduit, à notre avis, à ces malentendus considérables qui surviennent lors des discussions actuelles sur les fondements de la sociologie. Si nous tenons à le souligner, ce n'est que dans un sens systématiquement et logiquement scientifique (c'est-à-dire dans un sens méta-scientifique), sans vouloir nous limiter en aucune façon à une sociologie déterminée.

Comme la « préface » de *Instauratio magna* de Bacon (3), nous voulons insister sur le fait qu'il ne s'agit guère « d'opinions » sur un sujet, mais qu'il s'agit de dégager des structures logiques. En effet, il devient

(1) Alfred VIERKANDT, *Gesellschaftslehre*, 2^e éd., Stuttgart, 1928.

(2) George C. HOMANS, *The Human Group*, Londres, 1951.

(3) Ce que KANT a cité comme motto dans la *Kritik der reinen Vernunft*.

de plus en plus intolérable de voir *mélanger si souvent de nos jours les notions de la construction de théories sociologiques et celles du système des catégories sociologiques*. Or, les fonctions de ces deux systèmes conceptuels indiquent déjà clairement leur différence. La *théorie sociologique* recherche des connaissances empiriquement garanties et assemblées dans un contexte systématique ; ces connaissances dépassent les théories *ad hoc* et en fin de compte également les théories de portée moyenne, mais elles gardent toujours une certaine flexibilité. Toute théorie d'ordre général peut être réfutée par une nouvelle expérience contradictoire, mais on ne peut jamais la vérifier définitivement, *en raison du caractère asymétrique des hypothèses universelles*, selon l'expression créée par Karl R. Popper. *Le système des catégories sociologiques* ne recherche aucune « connaissance » dans ce sens-là ; il veut établir un système de jugements analytiques, qui ne se réfèrent pas à des objets particuliers, mais aux « objets en général ». Ces jugements ne dépendent pas de l'expérience, parce qu'ils la précèdent (par la logique transcendentale), même s'ils n'ont été connus que relativement tard au cours du processus effectif de recherche. Leur fonction essentielle est de systématiser, c'est-à-dire d'organiser la connaissance selon des principes aussi uniformes que possible. Ces principes sont — selon Kant — censés garantir le « caractère parfait » et la « certitude » de chaque connaissance particulière — et ceci d'après un plan architectonique.

L'HOMO OECONOMICUS ET SES COLLÈGUES (1)

Fritz MACHLUP, *Princeton*

J'ai travaillé à une courte « biographie » de l'*homo oeconomicus* et ai trouvé cela passionnant. L'histoire de cette idée est en grande partie celle des malentendus et des interprétations erronées qui traduisent l'état de la discussion sur la méthodologie des sciences sociales. Réservant la plus grande partie de cette histoire idéologique à une plus longue publication, je me propose de présenter ici, en l'honneur de mon ami Jacques RUEFF, mes observations sur quelques-uns des sujets de controverse.

Il convient de préciser, tout d'abord, deux problèmes : le premier pose la question de la légitimité et de l'opportunité de choisir des traits ou objectifs spécifiques des hommes, à travers la construction mentale d'un homme partiel (*homo partialis*), face à la vigoureuse opposition de nombreux auteurs qui rejettent une telle dissection arbitraire de l'homme total (*homo totus*). Le second problème est lié à la différence, trop souvent négligée, entre la construction de types destinés à la compréhension d'hommes particuliers — personnages historiques, hommes de l'actualité, connaissances, amis — et la construction de types personnels conçus pour aider à l'analyse de faits, d'événements et de changements observés que l'on interprète comme les résultats des actions ou réactions de personnes qui peuvent être inconnues et non identifiées.

La dissection de l'Homo Totus

Les auteurs qui n'ont pas le goût ou le talent de l'analyse ont vigoureusement protesté contre la fragmentation de « l'homme total » en types idéaux dont chacun serait doté d'une seule qualité ou serait mû par le désir de n'atteindre qu'un seul objectif. Cette position anti-analytique, la résistance à la dissection analytique de l'*homo totus* en plusieurs constructions séparées isolant des fonctions ou des traits humains particuliers, est difficile à comprendre, sinon à défendre. Après tout, aucun homme réel ne pourrait posséder toutes les qualités ou chercher à atteindre tous les objectifs choisis dans des constructions conceptuelles séparées, nécessaires à la compréhension de l'action humaine. L'*homo cholericus* et l'*homo phlegmaticus*, par exemple, sont des types qui s'excluent l'un l'autre et qui ne pourraient être « incar-

(1) Traduit de l'anglais. Titre original : « Homo Oeconomicus and His Fellow Men ».

nés » tous deux en une seule personne réelle. Sans doute, des dizaines de types idéaux nous seraient nécessaires pour interpréter la conduite d'une personne quelconque de nos connaissances ou pour saisir différents aspects de son comportement dans des situations particulières, mais *tous* les types possibles ne correspondront jamais à un quelconque homme réel.

L'analyse de l'action humaine à l'aide de constructions qui isolent, idéalisent et exagèrent quelque fonction ou trait humain est utile aussi bien pour les recherches historiques que théoriques. En d'autres termes, on a besoin de « démembrer » l'« homme total » pour comprendre les actions de personnages *historiques*, qui nous sont connus soit personnellement, soit indirectement par ouï-dire, ou pour expliquer et prévoir les conséquences probables de personnages anonymes qui ne nous sont connus que par leur fonction générale dans la société. Ces fonctions sociales peuvent être celles de consommateurs, de producteurs, d'acheteurs, de vendeurs, de patrons, d'employés, de prêteurs, d'emprunteurs, de propriétaires, de locataires, de banquiers, d'épargnants etc., toutes fonctions sociales qui interviennent en économie dans les généralisations ; ou celles d'électeurs, de candidats, de manifestants, de soldats, d'officiers, d'adorateurs, de prêtres, de juges, de voleurs, d'acteurs, de spectateurs et de centaines d'autres rôles qui interviennent dans les généralisations en science politique et en sociologie.

Quelqu'un contre n'importe qui

Après avoir mentionné divers rôles sociaux, je voudrais préciser que tout personnage réel joue différents rôles à divers moments et que l'interprétation de ses actions postule l'existence, dans l'esprit de ceux qui les interprètent, d'une vaste gamme de types idéaux. C'est ainsi que notre ami, M. Quelqu'un, peut être consommateur, acheteur, vendeur, employé, emprunteur, propriétaire, épargnant, électeur, adorateur, spectateur (pour choisir dans notre liste), mais aussi mari, père, syndicaliste, contribuable, membre d'un club, bouliste, joueur de poker (pour mentionner quelques autres rôles qu'il joue dans la société). Les interprètes des mouvements, des gestes et des mots de M. Quelqu'un doivent connaître au moins autant de types idéaux de comportement que M. Quelqu'un joue de rôles, et même davantage puisqu'à chaque rôle correspondent plusieurs manières de jouer.

Les recherches sur des personnages *particuliers*, agissant seuls ou en groupe, nécessitent habituellement l'utilisation consécutive ou simultanée de plusieurs types idéaux différents. Dans les recherches portant sur des événements qui s'expliquent comme les conséquences d'actions de personnages *anonymes*, les interprètes peuvent souvent s'en tirer avec un échantillonnage très restreint de types idéaux. Ainsi, la hausse du prix d'un produit sur un marché où joue la concurrence sera, en général, tout à fait indépendante du fait que les acheteurs soient aussi des électeurs, des maris, des joueurs de poker etc. et cela n'aura, en général, aucune importance, comme du fait qu'ils soient irascibles ou

flégmatiques, égoïstes ou altruistes, pieux ou irrégieux. Pour des recherches de cet ordre, le type anémique d'un M. N'importe qui — ne représentant qu'un robot acheteur équipé d'une « fonction d'objectif » précisée — apparaîtra comme l'instrument le plus adapté.

Quatre sujets de controverse

On doit concevoir l'*homo œconomicus* comme un type anonyme, dans le but d'interpréter les effets de l'action humaine. Non seulement les économistes, mais aussi les sociologues, les philosophes, les historiens et autres écrivains, ont eu un grand nombre de discussions sur la nature et la position de l'*homo œconomicus*. Entre autres, ils se sont attachés à rechercher : (i) d'une part si l'on pouvait utiliser l'Homme Économique comme la représentation réelle de la décision humaine ou comme une fiction heuristique ; (ii) d'autre part, si les auteurs qui avaient utilisé l'Homme Économique dans leurs recherches théoriques l'avaient vraiment considéré comme appartenant à la réalité ou seulement à la fiction ; (iii) si, par ailleurs, l'Homme Économique servait à expliquer seulement les décisions prises par les hommes d'affaires ou également par les consommateurs ; (iv) enfin si l'Homme Économique devait ou non être considéré comme un type idéal (selon l'acception de Max Weber). Ces quatre questions controversées, et notamment la quatrième, feront l'objet d'une discussion dans le présent essai.

Les points de vue sur le « réalisme » de l'Homme Économique vont des assertions selon lesquelles il s'agirait d'une *véraisemblance* raisonnable à des affirmations le qualifiant de pure et inutile *fiction*. Aucun auteur, à ma connaissance, n'a jamais soutenu que tous les hommes étaient toujours animés par des motifs égoïstes ou par le désir de porter au maximum leurs gains d'argent. Tout ce qu'ont déclaré les défenseurs de l'Homme Économique, « type réaliste » d'homme engagé dans des activités économiques, c'était qu'un certain nombre de gens se laissaient assez souvent tenter par un avantage pécuniaire pour que le résultat des activités du marché corresponde à peu près aux conclusions de la théorie du comportement appelé « maximation » (1). Plusieurs auteurs ont fait des suppositions plus modestes et quelques-uns ont prétendu qu'il importait peu que l'hypothèse d'un comportement de maximation du profit soit tout à fait irréaliste, pourvu que l'utilisation de ce postulat théorique aboutisse à des déductions utiles pour prédire correctement les conséquences de changements dans les données observables.

D'autre part, ceux qui rejetaient l'*homo œconomicus* en tant qu'apport utile en théorie économique niaient non seulement le réalisme de la théorie du comportement tendant de maximation du profit, mais

(1) « Les propositions de la théorie des variations n'impliquent pas l'affirmation que les hommes ne sont mus que par des considérations de gains et de pertes d'argent. Elles impliquent seulement l'affirmation selon laquelle l'argent joue un certain rôle dans l'évaluation des possibilités offertes. » Lionel ROBBINS, *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, Londres (Macmillan), 2^e éd., 1935, p. 98.

aussi sa position méthodologique en tant que fiction heuristique. Ils soutenaient que l'abstraction d'une grande portion de la réalité, et l'isolement d'une fraction de cette réalité, constituaient un procédé arbitraire et illégitime et ils rejetaient le principe méthodologique qui reconnaît aux constructions irréalistes ou fictives, quelque utilité à l'explication des phénomènes réels.

En tant que sujet de méthodologie, cette controverse ne peut être résolue ni par des tests empiriques ni par une démonstration de logique formelle. Le second sujet de controverse est cependant facile à résoudre en tant que question d'histoire de la pensée économique. Il suffit de prendre la peine de relire ce que les protecteurs de l'*homo œconomicus* ont réellement écrit sur lui.

Les critiques des économistes « classiques » se sont moqué de ces écrivains qui soi-disant n'ont pas reconnu que l'*homo œconomicus* n'était qu'une fiction et ils ont tourné en dérision cette prétendue erreur de prendre une caricature pour une image fidèle de la réalité. Cette accusation fait reprise sans cesse dans les ouvrages des écoles historiques. Mais ces critiques ont, de toute évidence, négligé de contrôler les sources, sans quoi ils auraient découvert des exposés très clairs sur la véritable position des théoriciens qu'ils attaquaient. John Stuart Mill, par exemple, dit d'une façon on ne peut plus explicite que « l'économie politique présuppose une définition arbitraire de l'homme en tant qu'être qui fait invariablement ce qui peut lui permettre d'obtenir le maximum du nécessaire, de l'utile et du superflu avec le minimum de travail et d'effort physique... ». Il a mis l'accent sur le fait que « l'économie politique... raisonne à partir de prémisses *hypothétiques* — prémisses qui peuvent être, en fait, dépourvues de toute base et qui ne sont pas supposées être universellement en accord avec elle... ». Et, en justifiant l'isolement des motifs économiques, il a précisé : « Ce n'est pas qu'un économiste politique fût jamais assez absurde pour supposer que les humains étaient vraiment constitués de la sorte... » (1).

Il est presque comique de voir comment les anti-théoriciens se

(1) La dernière phrase est extraite de l'exposé de MILL sur la méthode de l'économie politique en tant que science ne s'occupant que « de ces phénomènes de l'état social qui interviennent dans la poursuite de la richesse. Elle fait totalement abstraction de toute autre passion ou motif humain, à l'exception de ceux qui peuvent être considérés comme des principes en perpétuelle opposition avec le désir de richesses, c'est-à-dire essentiellement l'aversion pour le travail et le désir de satisfaire immédiatement des plaisirs coûteux... La science procède alors à la recherche des lois qui régissent ces multiples opérations, étant supposé que l'homme est un être poussé à désirer une grande quantité de richesses plutôt qu'une petite dans tous les cas, sans autre exception que les deux contre-motifs déjà mentionnés. Ce n'est pas qu'un économiste fut jamais assez absurde pour supposer que les humains étaient vraiment constitués de la sorte, mais parce que c'est là la manière dont la science doit nécessairement procéder... Afin de juger la façon dont l'homme en société se comporterait sous l'effet des divers désirs et aversions qui agissent concurremment sur lui, nous devons savoir comment il se comporterait sous l'influence de chacun de ces désirs et aversions en particulier... ». John Stuart MILL, *A System of Logic*, tome II, Londres (Parker), 1843, p. 570-572 ; « On the Definition of Political Economy and on the Method of Investigation Proper to It », *Essays on Some Unsettled Questions of Political Economy*, Londres (Parker), 1844, p. 137-139 et 144.

réjouissent lorsque, après avoir démontré la nature fictive et factice de l'Homme Économique, ils crurent avoir réfuté l'école classique et démolit la théorie économique. Un chevalier errant particulièrement Don Quichottesque dut être terriblement satisfait de lui-même lorsqu'il qualifia la « théorie pure » de grand « cirque des marchandises avec des acrobates de valeur-et-prix au trapèze mathématique et avec l'*homo œconomicus* comme clown » (1).

Bien entendu, il ne se rendait pas compte que sa comparaison, qu'il croyait réhibitore, serait tout à fait acceptable pour plus d'un théoricien. Alfred Schutz, l'un des auteurs les plus sérieux de la méthodologie des sciences sociales (2), allait comparer la pure théorie économique, non à un cirque, mais à un théâtre de marionnettes. De même, Max Weber accepta sans réserve l'affirmation des critiques selon laquelle les « constructions rationnelles » de « l'économie pure » étaient « de pures fictions » (3).

Sombart a bien résumé la discussion quand il a parlé du « légendaire *homo œconomicus*, fantôme contre lequel les générations d'économistes des écoles historiques ont livré leurs âpres batailles de moulins à vent, mais qui, à la grande lumière de la raison, apparaît comme une créature tout à fait inoffensive, à savoir le sujet virtuel décidant des actions fictives dans nos modèles (*Schemata*) rationnels explicatifs » (4).

Le troisième sujet de controverse est de savoir si l'*homo œconomicus* est un homme d'affaires, un consommateur ou les deux à la fois. Il est exact que les représentants de l'école classique furent plus préoccupés par la production, le prix de revient et les bénéfices que par la consommation et l'utilité. Mais c'est probablement une erreur de prétendre que « le système classique n'est pas du tout applicable à la consommation ou au consommateur » (5). L'hypothèse théorique de la maximation de l'utilité dans le comportement du ménage va méthodologiquement de pair avec l'hypothèse de la maximation du profit dans la théorie de la firme. De ce fait, la plupart de ceux qui ont exposé une théorie économique ont décidé de traiter le « comportement de maximation » comme la supposition fondamentale et implicite à tout principe économique.

Le quatrième sujet — l'*homo œconomicus* est-il ou n'est-il pas un type idéal au sens où l'entend Max Weber — a provoqué une vaste querelle littéraire, notamment chez les auteurs allemands (pour les-

(1) Friedrich von GOTTL-OTTLILIENFELD, *Wirtschaft als Leben*, Iéna (Gustav Fischer), 1925.

(2) « ... le sociologue remplace les être humains qu'il observe en tant qu'acteurs sur la scène sociale par des marionnettes qu'il crée et manipule lui-même ». Alfred SCHUTZ, « The Problem of Rationality in the Social World », *Economica*, tome X, mai 1943, réimprimé dans *Collected Papers*, tome II, La Haye (Nijhoff), 1964, p. 81.

(3) Max WEBER, *On the Methodology of the Social Sciences*, ouvrage publié sous la direction de SHILS et FINCH, Glencoe, Ill. (Free Press), 1949, p. 44. Traduit de *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen (J. C. B. Mohr), 2^e éd., 1951, p. 190 et sequ.

(4) Werner SOMBART, *Die drei Nationalökonomien*, Munich et Leipzig (Duncker et Humblot), 1929, p. 259.

(5) Ludwig von Mises, *Epistemological Problems of Economics*, Princeton, N. J. (Van Nostrand), 1960, p. 179.

quels les problèmes méthodologiques, aussi subtils soient-ils, prennent souvent une importance qui dépasse la compréhension des économistes anglo-saxons ordinairement plus pragmatiques). La littérature sur ce sujet est, bien qu'impressionnante, quasiment inconnue si ce n'est des exégètes de Max Weber. Je crois qu'il n'est pas inutile d'avoir un aperçu de ce débat sur le « type idéal ».

A cet égard, et afin d'illustrer les différences d'opinion, nous pouvons citer une récente histoire de la théorie dans laquelle l'Homme Économique est, sans l'ombre d'un doute, traité comme un type idéal (1), et un propos épistémologique dans lequel cette définition est rejetée avec force (2). En général, la contradiction pourrait être imputée aux désaccords sur le sens d'« Homme Économique » ou de « Type Idéal ». Les désaccords sur ces deux points existent bien, mais c'est surtout le second qui explique pourquoi les auteurs affirment ou nient que l'*homo œconomicus* soit un type idéal (3).

Le Type Idéal du « Type Idéal »

S'il était évident aux yeux de chacun que tout concept classé comme « type idéal » était un outil mental, utile pour réfléchir et parler de cer-

(1) « Malgré plusieurs points de désaccord, Menger, Jevons et Walras ont prétendu que seul l'homme économique évalue les biens et les avantages selon leur utilité marginale. Cet homme fictif, héritage des débuts du classicisme, n'avait pas un profil bien déterminé. En tant que type idéal, on l'a quelquefois identifié à un utilitariste matérialiste, puis à un comptable établissant une évaluation complète du coût et de l'utilité. » Emil Kauder, *A History of Marginal Utility Theory*, Princeton, N. J. (Princeton University Press), 1965, p. 116.

(2) « Et cependant l'*homo œconomicus* n'est pas non plus un type idéal au sens où l'entend Max Weber. » Ludwig von Mises, *op. cit.*, p. 180. « Ce fut une erreur fondamentale de l'École Historique... et de l'Institutionnalisme... d'interpréter l'économie comme la définition du comportement d'un type idéal, l'*homo œconomicus*. Selon cette doctrine, l'économie traditionnelle ou orthodoxe ne traite pas du comportement de l'homme tel qu'il est et agit en réalité, mais d'une image fictive ou hypothétique... Un tel être n'a pas et n'a jamais eu de représentant dans la réalité, c'est le fantôme d'une pseudo-philosophie... Même si c'était là le vrai sens de l'économie classique, l'*homo œconomicus* ne serait certes pas un type idéal. Le type idéal n'est pas l'incarnation d'un seul côté ou d'un seul aspect des divers buts et désirs de l'homme. C'est toujours la représentation de phénomènes complexes de la réalité, soit des hommes, soit des institutions, soit des idéologies. » Ludwig von Mises, *Human Action: A Treatise on Economics*, New Haven (Yale University Press), 1949, p. 62.

(3) Un aperçu d'une partie des écrits consacrés au type idéal de Max Weber permet d'obtenir une division évidente de la question. Parmi ceux qui affirment que l'Homme Économique est un type idéal se trouvent Schelting, Spranger, Eucken, Spiethoff et Schütz ; parmi ceux qui le nient il y a Hans Oppenheimer, Mises, Sombart et Weippert. Cf. Alexander von Schelting, *Max Webers Wissenschaftslehre*, Tübingen, 1934 ; Eduard Spranger, *Der gegenwärtige Stand der Geisteswissenschaften und die Schule*, Leipzig — Berlin (B. G. Teubner), 1925 ; Walter Eucken, *Grundlagen der Nationalökonomie*, Berlin — Göttingen — Heidelberg (Springer), 1^{re} éd., 1939, 6^e éd., 1950 ; Arthur Spiethoff, « Anschauliche und reine volkswirtschaftliche Theorie und ihr Verhältnis zueinander », *Synopsis : Festgabe für Alfred Weber*, ouvrage publié sous la direction de Edgar Salin, Heidelberg (Schneider), 1948 ; Alfred Schütz, *Der sinnhafte Aufbau der sozialen Welt*, Vienne (Springer), 1932 ; *Idem, Collected Papers*, La Haye (Nijhoff), tome I, 1936, tome II, 1964 ; Hans Oppenheimer, *Die Logik der soziologischen Begriffsbildung, mit besonderer Berücksichtigung von Max Weber*, Tübingen (J. C. B. Mohr), 1925 ; Ludwig von Mises, *Grundprobleme der Nationalökonomie*, Iéna (Fischer), 1933 ; Werner Sombart, *op. cit.* ; Georg Weippert, « Die idealtypische Sinn- und Wesenserfassung und die Denkgebilde der formalen Theorie », *Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft*, tome 100 (1940).

tains phénomènes, des divergences entre les auteurs ont apparu au moment de décider à qui appartenait l'outil et à quelles fins il était utilisé. Certains ont prétendu qu'il était la propriété exclusive des historiens et leur servait à interpréter des personnages, actions, événements, institutions et idées historiques individuels. D'autres ont réservé le type idéal à l'usage exclusif de la sociologie, d'autres encore à l'usage de l'histoire et de la sociologie. Plusieurs auteurs l'ont attribué à toutes les sciences sociales, mais seulement à des fins de raisonnement et de généralisation, c'est-à-dire à des fins de théorie générale et non de description historique. Quelques-uns, cependant, ont considéré que le type idéal était un concept approprié à des recherches historiques ou théoriques de tous phénomènes, processus, personnalités et créations du monde culturel, donc aux sciences sociales, à l'histoire et aux humanités. Il s'en trouva, enfin, un certain nombre pour inclure les sciences naturelles théoriques parmi les utilisateurs de types idéaux.

Mais ce n'est pas tout. Certains voulaient réserver l'appellation de « type idéal » aux concepts de classe — encore qu'il se serait probablement agi d'une classe nulle si on avait dû chercher des équivalents empiriques de types idéaux construits pour des recherches théoriques — tandis que d'autres étendaient l'appellation à l'image mentale de toute personne particulière ou de tout membre individuel d'une classe. (C'est ainsi que non seulement la classe « économiste » mais également « Jacques RUEFF » seraient des types idéaux ; non seulement « la ville » mais aussi « Paris » ; non seulement « la bataille » mais aussi « la Bataille de la Marne » ; non seulement « la crise » mais aussi « La Grande Crise ».)

La plupart des propositions soumises au débat sur le type idéal tentaient de limiter d'une manière ou d'une autre l'utilisation de cette appellation. Du fait que ceux qui prenaient part à la discussion prétendaient interpréter ce que Max Weber « voulait dire en réalité » (ou « devait vouloir dire »), il convient d'observer que Weber lui-même rejeta toutes les restrictions proposées par ses interprètes à l'exception d'une seule : il considérait vraiment le type comme un concept particulièrement adéquat pour l'action humaine et les effets de cette action. (Cela parce que les types idéaux mettent en jeu des « significations voulues » attribuées aux acteurs en cause, ce qui ne convient pas pour des concepts relatifs à des objets inanimés.) Quant aux autres restrictions, elles n'étaient nullement dans l'esprit de Weber et il le précisa sans équivoque.

Comment fut-il donc possible aux interprètes de Weber d'en arriver à un aussi grand nombre d'interprétations divergentes de ses idées sur le type idéal ? Il y a probablement plusieurs explications, sans parler du choix malheureux des mots — pour lesquels le lecteur doit se débarrasser de leur sens le plus courant avant de pouvoir commencer à saisir ce que Weber a voulu dire. (Ce n'est qu'après avoir exorcisé une connotation normative du terme « idéal » et une connotation empirico-taxonomique du terme « type » qu'il est possible de voir émerger ce qu'on a entendu par « construction mentale ».) A mon sens, il y a avant tout,

parmi les explications possibles, le style de rédaction de Weber et les habitudes de lecture des gens. Weber n'a développé ses concepts que lentement et il n'a donc pas pu donner immédiatement un exposé complet révélant toute leur portée. C'est ainsi qu'il a discuté ici du type idéal utilisé en recherche historique, là du type idéal en théorie sociologique, ailleurs du type idéal en économie pure. La plupart des lecteurs abordent une œuvre avec de solides idées préconçues et, alors qu'ils sont tout prêts à accepter allègrement ce qui abonde dans leur sens, ils ne sont pas du tout réceptifs aux idées qui diffèrent radicalement des leurs ; ou bien ils ne les remarquent pas, ou bien ils les rejettent d'une manière délibérée (1).

Donc, si un lecteur aborde les œuvres de Max Weber avec la conviction que les concepts historiques sont autrement constitués que les concepts théoriques, il pourra accepter une proposition nouvelle pour une des deux notions mais non pour l'autre. Il peut avoir été si sensible aux différences indéniables existant dans la formation du concept en différents endroits du propos, qu'il s'efforcera de saisir une désignation nouvelle pour une certaine sorte de concept afin de l'opposer aux autres, mais sera peu préparé à adopter un langage nouveau qui résume en un mot des idées qu'il est soucieux de conserver à part. Ainsi, Weber n'a-t-il pas réussi à persuader ses lecteurs des analogies fondamentales de la formation des concepts dans le domaine de l'action humaine. Ces analogies étaient, pour Weber, de la plus grande importance. Il n'a pas réussi à expliquer aux lecteurs les caractéristiques communes à ces concepts, surtout parce qu'il a négligé dans son exposition la règle sacrée selon laquelle on ne doit pas taire les différences sous silence lorsqu'on veut mettre l'accent sur les analogies ni taire les analogies lorsqu'on veut mettre l'accent sur les différences.

Si « le protestantisme » est un type idéal, comment pourrais-je être d'accord sur le fait que « ma Tante Marie » est également un type idéal ? Si « l'esclavage » est un type idéal, comment puis-je concevoir que « l'Architecture » en soit un aussi ? Si « le socialisme » est un type idéal, comment se fait-il que « Saint-Augustin », « les hiéroglyphes égyptiens », « la littérature espagnole », « Robinson Crusoë », « Napoléon Bonaparte », « la monarchie constitutionnelle », « l'oligopolie », « la chasse aux sorcières », « Arthur Miller », « la tragédie », « le Fonds Monétaire International », « la banque de dépôts » et « l'*homo œconomicus* » soient aussi des types idéaux ? Le fait est que *tous* ces personnages, activités, institutions, constellations, créations, idées etc. ne peuvent être compris qu'exprimés en « significations voulues » par des acteurs

(1) Il n'existe peut-être pas d'excuse à la négation de l'Homme Économique comme type idéal au sens où l'entend Max WEBER, du fait que WEBER lui-même l'a explicitement précisé. Par exemple : « La théorie économique est une discipline axiomatique... La théorie économique pure... utilise exclusivement des concepts de type idéal. La théorie économique prend certaines positions qui correspondent rarement tout à fait à la réalité mais qui s'en rapprochent à des degrés divers et qui demandent comment agiraient les hommes dans de telles conditions présumées si leurs actes étaient totalement rationnels. Elle suppose la prédominance d'intérêts purement économiques et exclut l'intervention de considérations politiques ou d'autres considérations non économiques. » Max WEBER, *On the Methodology of the Social Sciences*, op. cit., p. 43-44.

(définis ou anonymes) dont nous nous étions fait une image mentale, aussi irréaliste ou particulière soit-elle.

Bien entendu, les différences sont également importantes entre ces types idéaux. Mais ce n'est que plus tard qu'Alfred Schutz nous a fourni une terminologie plus discriminatoire. C'est ainsi, par exemple, qu'il a dégagé les différences entre les diverses sortes de « types idéaux personnels », non pas selon leur place dans le temps mais selon leur position dans nos systèmes de pensée (par exemple les « types caractérogiques idéaux » et les « types fonctionnels idéaux »)[1]. Et, qui plus est, il nous a appris que le type idéal n'est pas le concept fondamental du spécialiste des sciences morales et de l'historien mais aussi, ou même surtout, le concept de base de l'homme ordinaire pensant à ses expériences quotidiennes avec ses associés et ses contemporains et par rapport à eux. « La construction des catégories et modèles des sciences sociales est fondée sur l'expérience pré-scientifique de sens commun de la réalité sociale (2). »

Le sens commun pré-scientifique et la pensée scientifique

En fait, nous avons ici la clé pour saisir le type idéal : non seulement les savants — historiens, économistes, théoriciens des sciences sociales — pensent à leurs sujets à l'aide de types idéaux, mais aussi que chacun de nous y a recours dans sa vie de tous les jours.

Le petit enfant lui-même a probablement formé le type idéal de sa mère, et il attend le réconfort de sa voix douce, de ses mains caressantes ou de son sein tiède. L'écolier a formé des types idéaux de son maître, de ses camarades, du docteur, du curé et de ses personnages favoris à la télévision. L'adulte a formé des types idéaux des nombreuses personnes avec lesquelles il se trouve face-à-face fréquemment et de celles qu'il ne connaît pas personnellement mais dont il doit prévoir les réactions en maintes occasions. Il peut, par exemple, s'attendre à ce qu'un agent de police le siffle et le verbalise s'il ne s'arrête pas à un feu rouge, ou à ce qu'un employé des postes ramasse une lettre mise à la boîte. Le type idéal que j'ai formé de ma femme a un certain rapport avec ma ponctualité à rentrer à la maison pour le dîner car il tient compte du fait qu'elle se fera du souci si je suis en retard.

Il n'y a pas de différence essentielle dans la construction de types idéaux, concepts courants d'hommes ordinaires et concepts scientifiques d'historiens ou de théoriciens des sciences humaines, si ce n'est, bien entendu, que les concepts formés pour la recherche savante doivent satisfaire à certains impératifs de causalité et de finalité, impératifs sur lesquels ne s'arrête généralement pas l'homme ordinaire dans la vie courante. Peut-être convient-il, néanmoins, de distinguer une

(1) Alfred SCHUTZ, *Der sinnhafte Aufbau der sozialen Welt*, op. cit. Pour une traduction anglaise du passage le plus significatif, voir « The Dimensions of the Social World », *Collected Papers*, op. cit., tome II, p. 20-63. Je considère l'œuvre de SCHUTZ comme l'apport le plus précieux à la méthodologie des sciences sociales.

(2) *Ibid.*, p. 21.

catégorie intermédiaire entre celle de l'homme ordinaire dans ses relations sociales et celle du savant observateur dans le cadre de recherches professionnelles sérieuses, il s'agit de la catégorie dans laquelle se range l'observateur non scientifique de la scène sociale. Le badaud, le spectateur, l'auditeur et le téléspectateur, le public des théâtres et cinémas, le lecteur de livres, d'histoires et de nouvelles : tous ces gens ne peuvent comprendre ce qu'ils voient, entendent ou lisent que dans la mesure où ils ont conçu les types idéaux concernant les scènes observées ou décrites.

Les frontières qui séparent l'homme agissant de l'observateur profane et de l'observateur scientifique, apparaissent assez définies. *L'homme agissant* est engagé dans des activités pratiques et compte sur sa collection de types idéaux pour interpréter les actions et prévoir les réactions de ses « partenaires ». *L'observateur profane* reste étranger, il n'est qu'un spectateur curieux, qui s'en remet à la scène de types idéaux pour interpréter les actions des gens observés ou décrits. *L'observateur scientifique* est aussi un observateur utilisant les types et modèles idéaux de sa collection, mais l'intérêt qu'il porte au sujet étudié provient de son désir d'ajouter à la connaissance scientifique. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, les frontières entre les trois sortes d'interprètes de la scène sociale s'atténuent. L'observateur profane, par exemple, peut s'identifier d'une manière si intense à un ou plusieurs des acteurs observés et son implication dans la scène peut être telle qu'il pense et sent comme s'il se trouvait dans une situation réelle mettant en cause son propre bien-être. Un homme ayant une activité personnelle peut posséder une formation scientifique qui lui permette de faire usage des techniques de sa science, par exemple de l'économie ou de la psychologie, qui l'avantageront dans l'interprétation et la prévision des actions et réactions de ses « partenaires ». Nous pouvons néanmoins considérer que, *grosso modo*, les distinctions sont valables et sensées.

Le choix du type adéquat

Nous avons évoqué la collection de types idéaux que les acteurs et les observateurs peuvent utiliser dans leurs interprétations, mais nous n'avons pas indiqué la manière dont ils procédaient au choix du type adéquat dans la situation donnée. L'adresse nécessaire est ordinairement acquise par l'expérience. Le savoir-faire peut difficilement être enseigné autrement et en ce qui concerne certains types idéaux, une grande « expérience intérieure » est nécessaire pour une appréhension totale des mouvements, des gestes ou des mots d'autrui. Là, les règles empiriques sont plus nuisibles qu'utiles.

Supposons, par exemple, qu'un esprit un peu simple, ayant appris que l'*homo œconomicus* s'intéresse avant tout aux questions d'argent, en tire la règle générale que toute situation ayant affaire à l'argent, dépensé ou non dépensé, se laisse le mieux interpréter avec l'appui du type idéal de l'Homme Économique. En suivant cette règle, on serait

cruellement lésé dans ses tentatives de comprendre ce qui se passe. Toute situation où intervient l'argent exige une gamme de personnages — types logiques, psychologiques et fonctionnels — pour être interprétée et elle ne saurait être expliquée par le type idéal de l'*homo œconomicus*, qu'il soit orienté vers le maximum de profit ou le maximum d'utilité.

Afin d'illustrer le principe selon lequel le thème de l'argent n'est pas déterminant dans le choix du type idéal adéquat, je me permets de donner une série d'images, présentée chacune sous forme de scène à deux personnages et qui ne se laissent comprendre qu'à l'aide de types idéaux personnels spéciaux. J'indiquerai après chaque « scène » le type idéal désigné.

Scène 1

« Comment oses-tu », s'écria Robert d'une voix rauque, en fixant le billet de dix dollars que Georges avait posé en face de lui sur la table, le visage empourpré de colère, les yeux exorbités, les veines des tempes formant d'épais cordons bleus. Il saisit le billet, le déchira en petits morceaux et les jeta au visage de Georges.
(Le type idéal adéquat est l'*homo cholericus*.)

Scène 2

« Patron, il faut fermer l'usine de Famineville. Notre nouvelle usine peut facilement remplir toutes les commandes à un prix de revient inférieur de 36 % à celle de Famineville. »

« Combien de personnes perdraient leur emploi à Famineville ? »

« Six cent cinquante, patron. »

« Je ne peux pas faire ça. La plupart travaillent pour nous depuis des années. Qui va s'occuper d'eux à notre place ? »

« Ils passeront à l'assistance publique. Chaque semaine où nous continuons à faire marcher l'usine nous coûte 200 000 francs. Êtes-vous un homme d'affaires ou un philanthrope ? »

« Appelez ça comme vous voulez, l'usine continuera à marcher tant que j'aurai de l'argent pour le faire ou tant que je pourrai m'en procurer par quelque moyen que ce soit. Je n'abandonnerai aucun de mes employés. »

(Le type idéal adéquat est l'*homo caritativus*.)

Scène 3

« Encore un ricard », commanda-t-il en grommelant.

Jacques, le bistrot, descend la bouteille et dit : « Personnellement, je m'en fous, Pierre, mais ça ne plairait pas à ta femme que tu dépenses la moitié de ta paye à te saouler encore. »

« C'est la dernière », promit Pierre.

« La dernière jusqu'à la prochaine », plaisanta Jacques.

« Qu'est-ce que ça peut te faire ? Je fais ce que je veux de mon argent. » Il vida son verre d'un trait. « Okay, remets-moi ça. Je ne suis aux ordres de personne. »

« Pierre, je veux bien te servir tout ce que tu peux payer mais tu m'as dit que tu voulais que les gosses aient suffisamment à manger. Et ta femme a dit que tu avais promis de t'amender et de rapporter l'argent pour payer le loyer et la note de l'épicier. »

« Je m'en fous, et les gosses aussi. Sers-moi encore un coup. J'ai besoin de mon ricard et, bon sang, je l'aurai. »

(Le type idéal adéquat est l'*homo alcoholicus*.)

Scène 4

Jean la regarda, lui prit les mains puis parla d'une voix douce : « Écoute, chérie, je te donne l'argent. Mais il faut que tu saches que cet argent aurait non seulement payé la traite qui arrive à échéance demain mais aurait aussi représenté la part que je voulais mettre dans l'affaire. Sans cet argent, je perds l'option que j'avais pour m'associer et, qui plus est, en ne payant pas la traite je perds ma réputation d'honnête homme. Mais je me moque de ce qui peut arriver. Il n'y a qu'une seule chose qui compte pour moi : toi. Je t'aime. Je t'adore. »

Il la prit dans ses bras et la serra contre lui. Il attira son visage vers lui et la baisa sur les lèvres.

(Le type idéal adéquat est l'*homo amorusus*.)

Scène 5

« Cette machine sera amortie en huit mois. C'est le meilleur placement que vous ayez jamais fait, M. Halo. »

« Vous avez absolument raison, M. Moderne », répondit l'industriel avec solennité, mais tant que je ne pourrai la payer comptant à la livraison, Halo et Fils ne commandera pas la machine. »

« Mais, M. Halo, nous serons trop heureux de vous établir une facture payable dans six mois ou de vous la livrer à crédit sans terme. »

« Monsieur, Halo et Fils n'empruntent pas. Le Crédit Foncier a tenté de nous faire un emprunt de trois millions de francs à 3,5 %. Non, nous demeurerons fidèles aux traditions de notre société telles qu'elles ont été respectées par mon père, mon grand-père et mon arrière-grand-père, M. Polonius Halo. Nous n'empruntons pas et nous ne prêtons pas, et ceci, Monsieur, est définitif. »

(Le type idéal adéquat est l'*homo traditionalis*.)

Scène 6

« Quelle sottise ! » Il tira plusieurs fois sur son cigare, l'excès de cendres tombant sur le gilet qui couvrait sa bedaine. « C'est de la pure sottise ! On ne peut pas gagner des élections avec de bonnes intentions et de pareilles sornettes. Voilà vingt-six ans que je fais marcher le parti et je sais comment il faut s'y prendre. Après tout, on ne vous a pas nommé simplement parce que vous êtes un homme d'affaires réputé mais parce que vous êtes efficace avec tout le fric qu'il faut pour graisser la machine du parti. »

« Je regrette, mais quel que soit mon désir de remporter les élections et bien que je reconnaisse votre expérience comme chef du parti, je ne veux pas acheter des voix. »

« D'accord, d'accord, voyons cela autrement. Vous n'achetez pas des voix, vous vous vendez. En tant qu'homme d'affaires, vous savez que vous ne pouvez rien vendre sans payer la publicité. Le patronage politique, c'est bien. Ça ne coûte rien et ça vous rapporte des soutiens importants. Mais ça ne suffit pas. Nous avons besoin d'argent. Encore une chose : il vous faudra créer quelques postes dans votre affaire pour des fidèles du parti. »

« Qu'en diront mes actionnaires ? »

« Rien s'ils l'ignorent. Au surplus, ils seront ravis d'avoir un sénateur pour s'occuper de leurs investissements. Ce sera du gouvernement d'hommes d'affaires et des affaires d'hommes d'État. »

(Le type idéal adéquat est *l'homo politicus*.)

Scène 7

« Nous venons juste d'apprendre, M. Dupont, que Lambert a eu la commande de Toulouse. Ces filous ont dû faire toutes sortes de concessions. On m'avait promis la commande et j'étais sûr que nous l'aurions. »

« Sacrebleu, cette commande aurait été parfaite pour notre usine de Lille. Quelles sont nos chances pour la grosse affaire de Mulhouse ? »

« On ne sait jamais, M. Dupont, les gens de Lambert sont dessus aussi et on me dit que Cone Frères sont au moins à deux points au-dessous de notre prix. Si nous ne voulons pas perdre cette commande il va falloir que nous baissions nous aussi. »

« Rien à faire. Si nous baissions tant soit peu nos prix, toute l'industrie va être démoralisée. Lambert, Cone, Ganef et tous les autres vont se tomber les uns sur les autres et personne ne saura le vrai prix. »

« Est-ce qu'on va se croiser les bras, M. Dupont, et regarder ces filous nous voler les plus grosses commandes ? »

« Inutile de s'énerver. Il faut les laisser s'en tirer de temps en temps, tant qu'ils conserveront leur bon sens dans la plupart des cas. Si nous commençons à rogner les prix, on aura une chute du marché et il nous faudra nous battre pour obtenir les commandes, même les plus petites. Tenons-nous-en à nos listes de prix pour éviter le chaos. »

(Le type idéal adéquat est *l'homo oligopolisticus*.)

Le rôle de l'homo œconomicus

J'aurais pu facilement montrer une scène représentant *l'homo œconomicus* au travail. Je me suis abstenu de le faire car cela aurait pu provoquer une confusion dans l'esprit du lecteur quant au rôle propre de ce type idéal, bien différent de ceux montrés dans les scènes présentées.

Les types adéquats aux sept scènes ont été choisis pour l'interprétation des observations des actions des protagonistes, alors que *l'homo œconomicus* est conçu pour interpréter les conséquences observées des actions humaines. La différence est essentielle. Dans les scènes présentées, nous avons écouté ce que disaient certaines personnes et nous avons observé leurs gestes et leurs actions. (Il n'était

important de « regarder » que dans la seule scène 1 ; dans les autres scènes, nous avons surtout « écouté » le dialogue.) Le rôle de l'*homo œconomicus* n'est pas de nous aider à comprendre ce que nous observons des gens. Nous n'observons pas les gestes et les actions et nous n'écoutons pas les conversations. Au contraire, son rôle est de nous aider à comprendre les observations de données enregistrées, telles que rapports sur les prix, rendements, emplois et bénéfices qui sont, évidemment, les *résultats* des actions et des réactions des hommes. Nous ne pouvons pratiquement jamais observer les actions en elles-mêmes (à une exception près : nous pouvons *nous* observer — l'introspection — en train de changer d'avis sur les objets à acheter, les biens à détenir, etc.).

En économie politique, nous observons, par exemple, des données relatives aux prix et nous attribuons les variations de certains prix à des variations de prix de revient de certains articles ou à des modifications survenues dans les tarifs, dans les impôts indirects ou le revenu global ; ou bien nous attribuons les variations des indices des prix à celles des taux d'intérêt ou de la quantité de monnaie. Mais ces attributions causales présupposent que nous présumons l'intervention des agents actifs prenant des décisions en réaction à des changements dans leurs possibilités d'acheter, de vendre, de travailler, de louer, de prêter, d'emprunter, de produire etc. Les « scènes » où interviennent les personnages prenant ces décisions ne sont pas observées mais seulement imaginées. Le type idéal adéquat pour ces scènes imaginées est l'*homo œconomicus*.

L'ATTITUDE DE LA NATURE ET LE COMPORTEMENT RATIONNEL (1)

Oskar MORGENSTERN, *Princeton*

I

Quand Walras commença à formuler son système d'équations simultanées dans le but de décrire les interrelations complexes entre les prix et la production, la science économique fit un grand pas en avant. Il était naturellement guidé par les idées renfermées dans la mécanique moderne et dont la représentation pouvait s'obtenir à l'aide des mathématiques appropriées de l'époque et du fond du sujet. Mais ce serait vraiment extraordinaire que le modèle simple employé il y a presque cent ans, demeure éternellement unique en son genre. L'économie est trop compliquée et comporte trop de facettes pour cela ; il est naturel que des modèles soient remplacés par d'autres, d'abord à cause des transformations de l'économie elle-même qui sont dues en grande partie à un développement rapide de la technologie, ensuite parce qu'on obtient de meilleures descriptions des phénomènes qui, eux, sont modérément affectés par l'évolution de la technologie.

Mais quels que soient les changements, le problème reste le même : c'est-à-dire dans quelle mesure les sciences morales peuvent-elles ou doivent-elles être représentées sur le modèle des sciences physiques ? La question se complique du fait que la mécanique n'est plus la seule ni la principale branche de la physique. Les progrès de la théorie de la relativité et de la mécanique quantique entraînent de profondes transformations et d'autres sciences de la nature, comme la biologie, révélèrent de nouveaux domaines d'exploration. Donc, *a priori*, on ne distingue pas clairement laquelle de ces différentes disciplines servira de prototype. Peut-être aucune. Certains économistes nous auraient vus suivre la biologie plutôt que la mécanique ; mais depuis leur époque, la biologie elle-même a subi des bouleversements si impressionnants que l'on ne sait si ces anciens auteurs adhèreraient encore à leurs propres préceptes.

Un aspect de la physique, l'établissement de *standards* scientifiques, est certainement de la plus grande importance et doit être incontestablement suivi par les sciences morales. La tradition et l'expérience entrent dans la formation de la théorie, l'évaluation critique des

(1) Traduit de l'anglais. Titre original : « Nature's Attitude and Rational Behavior ».

données et la connaissance du rôle difficile de la mesure. Établir un fait nouveau en physique n'est pas chose facile. En comparaison, les sciences morales admettent et ont toujours admis trop de faits sans avoir de standards du même type pour faire et évaluer les observations — sans parler des expérimentations, bien que celles-ci puissent certainement porter sur de vastes domaines. Plus l'émulation des sciences morales — y compris la morale et le droit — se fera sentir sur les sciences physiques dans ces domaines, plus leur avance s'affirmera. Mais cela ne nous dit rien de leur structure qui comporte pourtant de graves problèmes.

Ces problèmes ne sont pas seulement soulevés par l'irrégularité du rythme de progression des différentes sciences qui rend difficile de les comparer. Le développement des sciences et les différences qui augmentent régulièrement entre elles dressent des obstacles toujours plus nombreux devant celui qui voudrait dégager des parallèles avec, par exemple, l'économie, et peuvent l'obliger à réviser ses vues de temps à autre. S'il en est ainsi, l'établissement d'un parallélisme risque d'être erroné puisqu'il est moins que probable que le développement de l'économie suive précisément celui de l'autre domaine choisi.

Ce que nous venons de dire n'est pas en contradiction jusqu'ici avec les vues exprimées par M. RUEFF dans son livre déjà ancien, mais d'une richesse et d'une force impressionnantes : *Des sciences physiques aux sciences morales*, paru en 1922. « Toutes les sciences, dit-il, sont des sciences rationnelles comme la géométrie et, étant donné qu'il y a une similitude profondément ancrée entre les sciences morales et les autres sciences, rien ne nous empêche de présenter la morale et l'économie politique sous une forme scientifique rigoureuse. » La forme la plus rigoureuse est la forme mathématique. Mais les mathématiques ne comprennent pas une seule branche mais plusieurs, dont certaines se sont développées en restant étroitement liées aux divers domaines empiriques dans lesquels elles sont appliquées en premier lieu. Cette évolution est à peine terminée aujourd'hui, alors que tant de sciences nouvelles apparaissent qui exigent l'analyse mathématique. On sait combien la découverte du calcul différentiel est inséparable des progrès de la mécanique et combien la mécanique quantique est étroitement liée à certains développements du calcul matriciel et de la théorie des opérateurs. Cependant, on peut aller encore plus loin. Par exemple, G. D. Birkhoff et J. von Neumann ont montré que certaines sciences peuvent même avoir leur propre logique, par exemple la « logique quantique » que l'on représente sous forme d'une géométrie projective à laquelle ne s'applique pas la loi de la distribution. Il est vraisemblable que des développements similaires interviendront dans d'autres domaines, entraînant une différenciation encore plus grande que celle que l'on peut constater actuellement ; cela pourrait même se produire en économie et en sciences politiques, car les symptômes de ce développement se précisent. C'est pourquoi des similarités qui peuvent être plausibles à une certaine époque, cessent de l'être par la suite. Dans ce sens, l'effort de Walras ferait,

sans aucun doute, l'objet de modifications importantes. Il y a incontestablement des profondeurs — pour utiliser le terme de M. RUEFF — auxquelles on trouve des similarités, mais elles peuvent être très éloignées de la surface où se poursuit le travail courant.

De plus, certaines similarités peuvent n'être qu'apparentes parce qu'aux phénomènes économiques correspondent des descriptions impropres. En effet, il sera difficile en général de faire des descriptions correctes.

Par exemple, le concept d'« utilité » a été compris pendant des siècles comme une sorte de qualité inhérente à des biens. On mit du temps à s'apercevoir qu'il n'existe rien de tel ; on peut seulement parler de préférences et on ne peut résoudre tout le problème de base de la mesure de l'utilité qu'en adoptant cette nouvelle et différente façon de considérer le vieux phénomène de la « valeur » économique.

Plus important est le fait que les individus qui font l'économie agissent volontairement soit en coopération, soit en opposition, et on est obligé de reconnaître qu'en économie, les problèmes ordinaires de maximum ne se posent pas forcément. Ce fait nous plonge dans le doute de nouveau quant à savoir dans quelle mesure le calcul différentiel et intégral conçu spécifiquement pour représenter les maxima et les minima est la technique mathématique adéquate à l'économie. C'est néanmoins de l'aptitude ou de l'inaptitude à représenter le problème économique comme le problème type des maxima et des minima, avec ou sans contraintes, que dépend un grand nombre des prétendues similarités avec la physique. Molécules et atomes ne coopèrent ni ne s'opposent : ou bien ils s'attirent ou bien ils se repoussent. Quoique superficiellement cela ressemble à de la coopération et de l'opposition, les différences sont plus nettes que les similarités.

Le fait que les hommes sont inévitablement engagés dans toutes leurs activités dans des luttes ou dans des accords, et quelquefois dans les deux en même temps, d'une manière très compliquée, est probablement le phénomène le plus important que les sciences morales ont à expliquer. Les éléments du comportement humain se retrouvent chez les animaux, mais jamais chez les êtres inanimés. La théorie des jeux de stratégie est destinée à analyser bon nombre de ces relations de base et sa structure logico-mathématique la tient de la construction d'équilibre de Walras. Celle-ci apparaît seulement comme un cas limite difficilement applicable.

II

La « théorie rationnelle » renvoie donc à la méthode. Il ne fait aucun doute que nous voulons nos théories rationnelles — dans le sens où ce mot signifie essentiellement qu'elles seraient soumises en dernier lieu à l'analyse mathématique et à l'épreuve des prévisions. Toutefois, le « comportement rationnel » des hommes est un problème différent : ici le mot « rationnel » se rapporte à autre chose qu'à

l'analyse mathématique ou « géométrique » (terme de la grande tradition française employé par M. RUEFF). Ce concept indique la recherche de l'optimalité dans les actes d'un individu ou d'une communauté. Je ne discuterai pas si cette optimalité peut être assurée ni comment elle peut l'être ; je me bornerai à souligner une condition préalable : il doit y avoir prévision des conséquences des diverses actions.

L'individu doit être informé sur les réactions de la nature et de ses semblables lorsqu'il décide d'agir. Il doit connaître tout ce qui l'entoure. L'information peut être bonne ou mauvaise, fondée sur son aptitude à l'interpréter, son expérience, son bon sens, aussi bien que sur l'analyse scientifique. De la réunion de ces facteurs naît la prévision qui, à son tour, conduit à la décision d'accepter ou de rejeter une série d'actions données jusqu'à ce que soit décidée l'action optimale. Cette action est optimale, c'est-à-dire qu'elle ne peut être surpassée. L'individu a considéré toutes les contre-actions que peuvent prendre les autres individus qui se trouvent dans la même situation que lui.

Quant il s'agit d'adversaires humains, l'individu ne peut pas faire de suppositions statistiques sur le comportement de l'adversaire : un joueur d'échecs perdrait à coup sûr s'il procédait ainsi, de même qu'un général serait vaincu dans une bataille. Mais en ce qui concerne la nature, on pense que les hypothèses statistiques courantes conviennent pour essayer de définir le comportement ou les réactions de la nature vis-à-vis de nos propres actes. Dans ce cas, le fait de se placer sur un plan statistique indique simplement une absence de connaissance des *détails* dans une situation en dernier lieu déterministe : il n'y a pas d'empêchement *de principe* à ce que nous connaissions le mouvement de toutes les molécules dans un gaz, mais il est suffisant de la connaître statistiquement. (Il faut noter que ceci ne s'applique pas à la mécanique quantique dans laquelle il est impossible *en principe* de faire des transformations de ce type.) Nous acceptons donc les incertitudes ; en fait, nous n'avons pas le choix pour des raisons pratiques, mais nous souhaitons pouvoir les réduire. On peut le faire simplement en adoptant un cadre suffisamment rigide dans lequel les événements doivent entrer selon certaines probabilités. Ainsi il y a, d'une part, des incertitudes statistiques dues à la nature, d'autre part, des incertitudes au sein des communautés sociales ; parmi ces dernières, il en est qui se trouvent aussi dans la nature, tandis que d'autres se distinguent parce qu'elles résultent des actes de nos partenaires dans ce jeu, actes qui nous concernent directement puisqu'ils exercent une influence perceptible, tangible, sur l'issue de nos propres actions.

Celles-ci, il faut l'admettre, ne sont qu'un enchevêtrement fragile et compliqué des différentes façons dont incertitudes et statistiques doivent être considérées par un individu économique. Mais la situation est impossible à simplifier. Au contraire, une autre complication pourrait surgir si nous devions prétendre que la nature n'est pas néces-

sairement amicale à l'égard de l'homme comme nous allons en débattre dans la section suivante.

III

Le but de la prévision est d'évaluer nos actes, *d'abord* du point de vue de leur efficacité vis-à-vis d'un objectif déterminé comme la recherche du profit ou de l'utilité, *ensuite* sous le rapport de leur légalité et de leurs caractéristiques morales. Cette dernière considération risque de restreindre notre choix.

M. RUEFF souligne avec raison la nécessité d'une théorie rationnelle de la morale — objectif non encore réalisé bien que depuis plusieurs dizaines d'années, principalement aidés par la logique moderne, nous reconnaissons que la plupart des systèmes de morale sont souvent tautologiques ou se contredisent eux-mêmes. C'est le premier pas vers la construction de structures axiomatiquement propres pour le monde de normes qu'est la morale, comme le droit.

Le monde physique et moral est prévisible si les attitudes que la nature et l'homme adoptent, quand nous essayons de les explorer, sont spécifiées. (Nous séparerons momentanément ces deux attitudes.) Le comportement de l'homme, c'est surtout l'hostilité *homo homini lupus* ; c'est-à-dire que la poursuite de ses propres intérêts s'oppose souvent aux intérêts des autres, quoiqu'il y ait certaines phases importantes où les intérêts sont parallèles et où les hommes coopèrent, phases dont dépendent l'organisation et le progrès humain. La nature, par contre, peut être bienveillante ou du moins indifférente vis-à-vis de nous, elle n'est généralement pas regardée comme malveillante.

Nous devons décider laquelle de ces trois attitudes possibles de la nature est la vraie puisqu'elle déterminera notre comportement vis-à-vis de la nature en tant que champ d'exploration scientifique et comme source de notre vie et de notre bien-être quotidien. Mais pourrions-nous nous décider ? Quelles indications avons-nous ?

Une plaque commémorative portant une inscription à l'Institut de Mathématiques de l'Université de Princeton nous rappelle la pensée d'Einstein : « Dieu est subtil mais n'est pas méchant ». Les idées de ce grand homme qui fit progresser notre connaissance de l'univers d'une façon décisive comptent certainement beaucoup, mais nous ne savons toujours pas si les assertions de ce genre peuvent être prouvées. Il y a de l'ironie à ce que, en droit américain, les catastrophes naturelles détruisant hommes et biens soient désignées comme « actes de Dieu » et non, comme on pourrait s'y attendre, « actes du Diable », celui-ci — du moins en tant que force de la nature — ayant été perdu de vue depuis bien longtemps par l'homme de l'Occident. Toutefois, il fait encore de fréquentes apparitions chez les hommes d'État et les hommes politiques.

Bien sûr, la pensée d'Einstein n'est pas neuve ; déjà Héraclite disait que l'harmonie cachée est supérieure à l'harmonie apparente et que la

nature n'affirme ni ne dissimule, mais « donne des indications » comme était la politique de l'oracle de Delphes. Ailleurs, il déclare que la nature « aime dissimuler ». Il est vrai que la nature nous a souvent donné des indications trompeuses. L'histoire des sciences montre combien nous avons dû patauger dans les fausses interprétations avant de trouver les descriptions exactes d'aujourd'hui. Vont-elles demeurer telles ou bien ne faisons-nous encore que poser des jalons ? Pourtant Descartes et Bacon exprimèrent l'idée de la *veracitas dei* qui est devenue plus ou moins la philosophie sous-jacente aux sciences modernes, qui excluent, du moins tacitement, la possibilité que nous soyons trompés par la « nature ».

Une exception importante est apportée par Poincaré. La célèbre expérience Michelson-Morley destinée à déterminer le « vent de l'éther » n'apporta pas la preuve de son existence et la vitesse de la terre dans l'éther ne put être détectée. Poincaré attribua cet échec à une *loi* de la nature selon laquelle la nature serait en *conspiration* pour rendre impossible la découverte du phénomène. On pensa que le système de la nature était de provoquer des changements dans les instruments de mesure pendant l'expérience elle-même. Si c'est bien ce qui s'est passé, le procédé est vraiment très subtil.

Il est incontestable que la nature ne traite pas le genre humain avec bonté puisque nous sommes étroitement confinés entre les barrières extrêmement strictes des températures, radiations, pression atmosphérique, composition de l'air, température du corps, équilibre chimique physiologique. La moindre variation peut signifier la mort, la maladie ou la stérilité. Quoi qu'il en soit, la survivance du genre humain est quelque chose de précieux, à condition de faire abstraction du fait que l'humanité a récemment acquis le pouvoir de s'éliminer elle-même, pouvoir qu'elle pourrait bien exercer un jour.

Au contraire, la nature fait preuve d'une bienveillance incontestable envers nous en nous donnant des sens et des organes grâce auxquels nous découvrons la nature elle-même, nous atteignons les confins reculés de l'univers et de l'atome. Il pourrait en être tout autrement. Des changements infimes intervenant dans nos capacités, auraient pu nous empêcher de découvrir ce que nous avons découvert. Et qui sait si d'autres légères transformations de ces capacités ne nous auraient pas conduits à la découverte de phénomènes pour toujours inaccessibles ?

Il est possible — et nous le souhaitons vivement — que dans des millénaires, nous nous rapprocherons de plus en plus de l'ultime vérité en faisant converger nos efforts comme vers un *pôle* (au sens de la théorie des fonctions) et que nous développerons nos dons de pénétration et notre adresse aux fins d'appliquer l'accroissement de notre savoir pour le bien de l'homme — à condition d'être capables de déterminer où se trouve le bien. On échappe difficilement à l'impression que nous sommes en train de nous rapprocher très vite de ce pôle — avec le risque de conséquences désastreuses d'un tel événement — lorsque l'on considère la *vitesse* incroyable et l'*intensité* des change-

ments qui caractérisent le développement de la science depuis quelques dizaines d'années et qui paraissent devoir s'accélérer.

Mais la question se pose toujours — en fait on a des soupçons — quant à savoir si nous sommes trompés par la nature qui nous fait accepter des représentations du monde (ou des « équations » si on préfère les nommer ainsi) et assumer des pouvoirs qui, en définitive, nous perdront et nous anéantiront. Ce qui ressort est un fait souvent déploré par les savants : c'est que notre connaissance du monde physique s'accroît à un rythme incroyablement plus rapide que notre pouvoir d'être à la hauteur de cette connaissance. Cette rapidité entraîne maintenant même les sciences humaines ; mais rien n'indique que, jusqu'à présent, ne serait-ce que des fondations soient établies en vue d'une science de la politique. Cependant, c'est dans le domaine politique, au sens large de gouvernement des hommes par des hommes, que notre sort est fixé. On ne peut oublier la célèbre remarque du Chancelier suédois Oxenstjerna à son fils au sujet de la stupidité des gouvernements : « Videbis, filii mii, quam parva sapientiam regitur mundus. » Bien qu'à certains égards il y ait une amélioration, les événements qui se sont produits depuis quelques dizaines d'années ne sont pas rassurants.

La différence d'allure entre le développement des sciences physiques et celui des sciences morales, c'est peut-être cela le procédé de la nature pour condamner l'homme et pour qu'il laisse la place à une autre espèce avec laquelle elle puisse se distraire.

Au stade actuel de notre connaissance, il est pratiquement impossible de qualifier l'attitude de la nature, ni de dire ce que nous entendons par « nature » pour faire un tel jugement, c'est-à-dire si nous devons y inclure l'homme ou non. Cette question n'est pourtant pas vaine puisque de la réponse dépend le choix de la méthode pour avoir, vis-à-vis de la nature, un comportement susceptible de satisfaire notre curiosité scientifique.

Nous ne devrions peut-être plus parler de « nature » mais plutôt voir devant nous une masse de processus aléatoires dont l'ensemble crée le phénomène appelé « nature ». Bien entendu, notre désir est d'aller au-delà de l'animisme et autres personnifications. Mais il n'existe pas encore de moyen de nous assurer si nous devons continuer notre progression en supposant un complet état aléatoire. Il y a peu de chances pour que ce soit le cas, mais on manque de preuves. Nous restons donc sur nos positions, celles qu'avaient adoptées Einstein et Poincaré eux-mêmes : il y a une « nature » sur laquelle on peut énoncer des jugements comme ceux que nous avons formulés plus haut et qui n'auraient sûrement pas beaucoup de sens s'ils se rapportaient à des processus purement aléatoires.

IV

Je me tourne maintenant de nouveau vers la relation entre la rationalité et la prédiction. M. RUEFF soutient à juste titre que les sciences morales doivent être capables de déterminer « l'ego rationnel ». Ce fut leur principal souci pendant longtemps et il est inséparable du fait que les actions de l'individu sont replacées en particulier dans un contexte moral quelle que soit la définition particulière de la moralité. Afin de se comporter moralement, les implications *morales* des actions doivent être évaluées en fonction du futur. Déterminer de cette manière la valeur morale des actions dans un univers absolument statique est une chose, procéder de même dans une situation dynamique en est une autre.

Une issue au dilemme de la prédiction est de suivre Kant en disant que la moralité dépend seulement de la conduite raisonnable de l'acteur, c'est-à-dire qu'on peut seulement attendre de lui qu'il ait une vision des conséquences de ses actes correspondant à son intelligence, son éducation, son expérience, sa position sociale etc. Bien mieux, certains philosophes ne voient pas du tout la nécessité de prévoir les conséquences. Pour eux, il existe apparemment une connaissance absolue du bien et du mal. Mais il n'y a pour cela aucune preuve utile pratique, étant donné qu'il est impossible de classer à l'avance dans un catalogue, tous les actes qu'un homme pourrait avoir à accomplir, ou à l'instant où il agit, sur la base d'un principe. Même dans un univers statique, l'homme trouve toujours, en tant qu'individu, en face de situations qui lui sont inconnues en tant que personne, bien qu'elles soient courantes pour le genre humain, et c'est pourquoi il ne peut se servir d'une expérience personnelle en face de ses problèmes. Nous ne pouvons donc pas échapper à la nécessité de prendre des décisions, c'est-à-dire de choisir entre plusieurs possibilités, et de reconnaître que le résultat du choix est souvent accompagné d'incertitudes du type de celles que nous venons de voir.

L'impossibilité d'établir un registre complet où seraient inventoriées les valeurs morales de toutes les situations possibles que pourraient connaître l'homme et la société, est démontrée par la pratique du droit. En droit sont établis des registres qui classent les actions comme permises ou défendues. Mais il faut les juges pour interpréter beaucoup de situations ou pour découvrir quels principes du registre doivent être appliqués à des situations non encore inventoriées. S'il existait des tribunaux de morale comme il existe des tribunaux de justice, les personnes ayant recours à eux trouveraient tout aussi difficile, dans bien des cas, de prévoir les décisions morales que l'issue d'une action en justice.

C'est une situation nouvelle et, à ma connaissance, non encore explorée par les moralistes, que la moralité de notre comportement ne puisse être connue de façon déterministe, mais seulement de façon stochastique. Mais il sera impossible aux sciences morales que réclame

également M. RUEFF, d'échapper fondamentalement à l'incertitude. Cela signifie entre autres que les conséquences morales de nos actions ne pourront être connues que statistiquement et, par suite, l'engagement moral ne sera pas défini mais approximatif.

Comme l'indique M. RUEFF, au sujet de la prise de décision, Bentham réclamait la « certitude » comme l'une des sept qualités composant, selon lui, le plaisir, et pour savoir lequel de deux plaisirs est plus grand et, pour cela, doit être préféré à l'autre, Mill conseillait de s'en remettre au jugement de ceux qui en ont fait l'expérience. Le premier auteur refuse de considérer le phénomène d'incertitude, le second rejette la nouveauté et bien plus, il prétend, sans aucun scrupule, que l'expérience de la relation plus grand-moins grand dans les plaisirs se communiquerait objectivement de l'un à l'autre. Aucune preuve que cela soit possible n'a encore été apportée à ce jour.

Étant donné les circonstances que nous venons de voir, l'individu est donc toujours dans l'embarras, tandis que l'État, qui poursuit sa politique économique en envisageant souvent un horizon indéterminé, devra faire preuve d'un maximum de prévoyance, surpassant celle des individus et des organismes, car il a à sa disposition la totalité de l'intelligence, l'éducation et la pénétration de tous les citoyens. Ceci, on le voit, n'est qu'une idée abstraite ; dans la réalité nous n'avons pas de garantie qui puisse nous permettre de voir les décisions de l'État sous ce jour.

Même si aucun des problèmes que nous avons cités n'existait, la moralité devrait toujours comprendre l'élément temporel. Cette question est généralement évitée. Jusqu'où la responsabilité morale doit-elle porter dans le futur. Bien sûr, elle porte sur un certain temps, mais certaines actions prennent beaucoup de temps pour se développer, d'autres très peu. Y a-t-il une durée applicable uniformément à tous les hommes, ou dépend-elle de leur position, leur puissance, leur intelligence, ou de l'ampleur de l'action ? Était-ce vraiment blâmable de dire « Après moi le déluge » ? Ou bien en était-il ainsi parce que c'était le roi absolu d'une grande nation qui faisait cette déclaration ? On cherche en vain une exploration approfondie de ces questions sœurs dans la vaste littérature de la morale où trop peu d'efforts ont été faits pour parvenir à des jugements quantitatifs, logiques et non tautologiques.

Prenons pour illustration les Romains qui abattirent les forêts de Dalmatie dans le but de construire la flotte grâce à laquelle ils assurèrent leur domination sur toute la Méditerranée. La conséquence fut un changement du climat du pays et, par suite, une vie très dure pour des générations jusqu'à nos jours et bien après. Les Romains ne savaient pas que ces effets se produiraient ; leur jugement se fondait sur les notions de leur époque. Mais nous en savons plus, et nous jugeons les conséquences et peut-être les Romains différemment : de toute façon, nos idées sont inapplicables à des gens qui vivaient il y a plus de mille ans. Nous connaissons aujourd'hui des situations similaires : nous épuisons le pétrole et les ressources minérales de la

terre sans une pensée pour les terribles conséquences que cela peut avoir pour les générations futures. Nous croyons que nos besoins sont grands et nos actions justifiées. En d'autres termes, nous actualisons le futur au regard de la moralité — cela donne un fait assez étrange, exprimé de la sorte —. Mais il n'y a pas de meilleur moyen de le dire. Il est néanmoins curieux que l'on soit obligé, pour définir ce mépris du futur, de faire appel à un concept économique, celui « d'actualisation », alors que nous traitons en premier lieu des aspects moraux des décisions.

Bien que la formation exacte de ce phénomène soit loin d'être simple, c'est faire une description réaliste du comportement humain que de dire que nous sommes moins préoccupés de l'avenir que du présent. On peut expliquer le fait que nous soyons plus concernés par le présent et le très proche avenir par la considération que, dans bien des circonstances, nous ne pourrions pas agir du tout s'il nous fallait tenir compte d'un horizon indéfini, *même connu*. Ce serait facile de trouver des exemples montrant que nous serions obligés de nous priver de vivre pour éviter quelque désagrément aux générations futures, désagrément que, sinon, nous n'infligerions pas forcément au présent.

La notion d'actualisation est à l'origine d'un curieux paradoxe : les décisions économiques doivent, comme nous l'avons montré plus haut, faire partie d'un cadre moral sans lequel il n'est pas de société possible. Cependant, on ne peut décrire ce cadre moral sans faire appel à des concepts économiques. On est forcé de rechercher finalement une théorie de la prise de décision qui comprenne les deux notions. L'opinion courante selon laquelle les sciences économiques seraient indépendantes des jugements de valeur, pourrait se montrer tout aussi limitée que les idées correspondantes selon lesquelles la morale est indépendante de l'économie (ou même supérieure à elle).

Tandis que le temps donne une dimension aux décisions morales, une autre quantité, la distance et le nombre d'hommes touchés par nos décisions, constituent une autre dimension. Celle-ci aussi est peu explorée. Les événements qui se produisent à une grande distance supposent une valeur morale différente, positive ou négative, que les mêmes événements ayant lieu tout près de nous. Nos nouvelles armes qui peuvent atteindre n'importe quel point de la terre sans que nous puissions en voir les horribles conséquences, sont mises en œuvre contre des femmes et des enfants innocents, plus facilement que des engins beaucoup moins radicaux ne sont brandis contre un ennemi mortel qui se trouve devant nous. Ce fait même constitue l'un des grands dangers de notre époque. De même, nous avons tendance à négliger les implications morales quand le poids de nos actions est faible en comparaison avec le phénomène global. Par exemple, bien des gens qui déplorent l'accroissement de population dans le monde n'hésiteront pas à engendrer eux-mêmes une famille nombreuse sous prétexte que leur propre contribution est négligeable par rapport à la somme totale. C'est le cas également pour ce qui est des effets secondaires des machines qui sont entrées dans notre vie : bruit, contamination de

l'air, pollution de l'eau etc. Ces problèmes réapparaissent si on examine attentivement la notion qu'a l'économiste du « Pareto Optimum » (1).

Nous voyons, en tout cas, que l'horizon facteur de durée et les facteurs spacio-numériques entrent en ligne de compte dans la moralité et il est vraisemblable que ces facteurs varient en durée et en proportion suivant les acteurs et les situations. Si nos prévisions, ayant pour base une meilleure compréhension des relations causales, avaient une portée plus grande, nous nous conduirions peut-être moralement de façon différente. La nature est-elle en train de nous inspirer une conduite qui provoquera la misère ou peut-être la disparition des générations à venir ?

V

Je vais maintenant revenir brièvement sur le problème de l'attitude de la nature vis-à-vis de l'homme et sur sa signification pour la structure de la science. Si la nature est indifférente ou même bienveillante envers l'homme, nous pouvons continuer avec les mêmes méthodes que jusqu'ici ; mais si elle était soupçonnée d'hostilité, nos études deviendraient vraiment très difficiles. Au lieu de faire jouer une stratégie pure et directe en questionnant la nature, nous aurions à mettre au point d'autres tactiques, peut-être semblables à celles qui sont utilisées en sciences morales où une approche indirecte est nécessaire pour faire jaillir la vérité des sujets étudiés et pour éviter la contamination de l'observateur résultant de son immersion dans la société qu'il étudie. Les anthropologistes se rendent bien compte que leur présence change à la fois la société à l'étude et l'observateur lui-même à cause de ses rapports avec cette société. Dans les sciences physiques, des événements très subtils se sont aussi produits, qui ont sévèrement limité les pouvoirs et le rôle de l'observateur. Celui qui mérite le plus d'être cité est la relation d'incertitude de Heisenberg. Un autre cas remarquable est l'expérience de Michelson et Morley et l'interprétation de Poincaré que nous avons mentionnées plus haut. Comme la science gagne encore en complexité, nous pouvons peut-être nous attendre à d'autres surprises de ce genre. C'est pourquoi je pense qu'il n'était pas inutile d'aborder les questions de cet article. Elles se sont présentées à moi à l'occasion d'un nouvel examen de l'ouvrage de M. RUEFF dont le sujet est aussi neuf aujourd'hui qu'il y a quarante ans. Il occupera le monde des savants encore pendant longtemps.

(1) J'ai traité quelques-uns de ces sujets dans mon article « Pareto Optimum and Social Organization », dans *Systeme und Methoden in den Wirtschafts- und Sozialwissenschaften*, Festschrift für Erwin von BECKERATH, Tübingen (J. C. B. MOHR), 1964, p. 573-586.

LA RATIONALITÉ ET LE STATUT DU PRINCIPE DE RATIONALITÉ (1)

Sir Karl POPPER, *Londres*

Dans cet article, je voudrais examiner le problème de *l'explication dans les sciences sociales*, et brièvement le comparer et l'opposer au problème analogue que connaissent les sciences naturelles. La thèse que je soutiens est que les explications des sciences sociales sont très semblables à certaines explications dans le domaine des sciences physiques, mais qu'elles créent aussi des problèmes que l'on ne rencontre pas dans les sciences naturelles.

Je commencerai par établir une distinction entre deux sortes de problèmes d'explication ou de prévision.

1) Une première catégorie de problèmes consiste à expliquer ou prévoir un *événement singulier* ou un petit nombre de tels événements ; un exemple pris dans les sciences naturelles serait le suivant : « Quand la prochaine éclipse lunaire (ou les deux ou trois prochaines éclipses lunaires) aura-t-elle lieu ? (auront-elles lieu ?) ». Voici un exemple pris dans les sciences sociales : « Quand aura lieu le prochain accroissement du taux de chômage dans les Midlands, ou dans l'ouest de l'Ontario ? ».

2) La deuxième catégorie de problèmes consiste à expliquer ou prévoir *une espèce ou un type* déterminé d'événements ; un exemple tiré des sciences naturelles serait le suivant : « Pourquoi les éclipses lunaires se produisent-elles de façon répétée, et seulement par pleine lune ? ». Et voici un exemple pris dans les sciences sociales : « Pourquoi constate-t-on des hausses et baisses saisonnières de l'emploi dans l'industrie de la construction ? ».

La différence entre ces deux catégories de problèmes est qu'on peut résoudre les problèmes de la première catégorie *sans construire un modèle*, tandis que les problèmes de la deuxième catégorie sont beaucoup plus faciles à résoudre *avec l'aide d'un modèle*.

Or il me semble que dans les sciences sociales théoriques, il n'est pratiquement jamais possible de répondre à des questions de la première catégorie. Les sciences sociales théoriques se servent presque toujours d'une méthode qui consiste à construire des situations ou conditions *types*, c'est-à-dire la méthode de construction des modèles. (Cette remarque est liée au fait que dans les sciences sociales, et selon

(1) Traduit de l'anglais. Titre original : « Rationality and the Status of the Rationality Principle ».

la terminologie de Hayek, on rencontre moins « d'explications en détail » et davantage « d'explications en principe » que dans les sciences physiques.)

Il importe de bien réaliser l'étroite similitude des explications dans le domaine des sciences sociales d'une part, et des explications de la deuxième catégorie dans le domaine des sciences naturelles d'autre part. Admettons pour ce qui est des sciences naturelles, que nous désirions expliquer l'occurrence répétée des éclipses lunaires. En ce cas, nous pouvons construire un modèle mécanique concret ou nous référer à un croquis en perspective. Pour l'objet limité que nous nous proposons, le modèle peut certes être très rudimentaire. Il peut consister en une lampe fixe, un petit globe de bois tournant en cercle autour du soleil, et une lune tournant en cercle autour de la terre. Mais un point serait essentiel : il faudrait que les plans des deux mouvements soient inclinés l'un vers l'autre de façon qu'on obtienne précisément des éclipses lunaires à certains moments, mais non à toutes les pleines lunes.

Un examen critique de notre modèle rudimentaire ferait apparaître cependant un nouveau problème : « comment la terre et la lune se meuvent-elles dans le monde réel ? » ; et avec ce problème, nous pourrions arriver aux lois de Newton. Cependant il n'est pas absolument nécessaire d'introduire dans notre solution des conditions initiales : tant qu'il ne s'agit que des problèmes de la seconde catégorie (l'explication de *types* d'événements), les conditions initiales peuvent être entièrement remplacées par la construction d'un modèle qui, pourrait-on dire, incorpore des conditions initiales *typiques*. Mais si nous voulons mettre le modèle en mouvement ou en action, ou, pourrions-nous dire, si nous voulons *l'animer*, c'est-à-dire si nous désirons représenter la façon dont les différents *éléments* du modèle agissent les uns sur les autres, alors nous devons recourir à des *lois universelles* (dans le cas présent, aux lois de Newton).

Voilà pour les sciences naturelles. En ce qui concerne les sciences sociales, j'ai avancé ailleurs (1) l'idée que nous pouvons construire nos modèles au moyen de *l'analyse situationnelle*, qui nous permet de disposer de véritables modèles (bien entendu rudimentaires) de situations sociales types. Et ma thèse est que c'est là le seul moyen que nous possédions pour expliquer et comprendre les événements sociaux.

Or, si l'analyse situationnelle nous fournit ainsi un modèle, la question suivante se pose : qu'est-ce qui correspond ici aux lois universelles de Newton qui, comme nous l'avons dit, « animent » le modèle du système solaire ? Ou, en d'autres termes, qu'est-ce qui « anime » le modèle d'une situation sociale ?

L'erreur habituellement commise sur ce point consiste à supposer que, dans le cas de la société humaine, un modèle social doit être animé par *l'animus* ou la *psyché* de l'homme, et qu'ici nous devons

(1) *The Poverty of Historicism*, 3^e éd., Londres, 1961 ; trad. française Paris, Plon.

pour cette raison remplacer les lois de Newton soit par les lois de la psychologie humaine en général, soit peut-être par les lois de la psychologie individuelle s'appliquant aux caractères individuels qui interviennent comme acteurs dans la situation envisagée.

Mais il s'agit là d'une erreur, et pour plus d'une raison. Tout d'abord, dans notre analyse situationnelle elle-même, nous *remplaçons* des expériences psychologiques concrètes par des éléments situationnels abstraits et typiques, tels que « les fins » ou « la connaissance ». En second lieu, le point important dans la méthode de l'analyse situationnelle est précisément qu'il nous suffit, pour « animer » cette analyse, de retenir l'hypothèse que les personnes ou agents qui interviennent agissent de façon *adéquate* ou *appropriée*, c'est-à-dire conformément à la situation envisagée. Nous devons naturellement nous rappeler que la situation, dans le sens où j'utilise ce terme, contient déjà toutes les fins et toutes les connaissances réalisables qui peuvent être importantes, en particulier la connaissance des moyens possibles de réaliser ces fins.

Nous ne sommes donc en présence que d'une loi d'animation — le principe d'une action appropriée à la situation ; c'est bien entendu un principe à *peu près vide*. Ce principe est connu sous le nom de « principe de rationalité », terme qui a conduit à d'innombrables malentendus.

Si l'on considère le principe de rationalité sous l'angle que j'ai ici adopté, on constatera qu'il n'a que peu ou rien à voir avec l'affirmation d'ordre empirique ou psychologique selon laquelle les hommes agissent toujours, ou en général, de façon rationnelle. Au contraire, le principe apparaît comme un aspect, ou une conséquence, du postulat méthodologique selon lequel nous devons envelopper ou comprimer tout notre effort théorique, toute notre théorie explicative, dans l'analyse de la *situation* — dans le *modèle*.

Si nous adoptons ce postulat méthodologique, il s'ensuit que la loi d'animation va devenir alors une sorte de principe du point zéro. En effet, le principe peut s'énoncer dans les termes suivants : lorsque nous avons construit notre modèle, notre situation, nous ne supposons qu'une chose et rien de plus, à savoir que les acteurs agissent dans le cadre du modèle, ou qu'ils « tirent les conséquences » de ce qui est *implicite* dans la situation. Il est à noter que c'est là ce à quoi fait allusion le terme de « logique situationnelle ».

L'adoption du principe de rationalité peut donc être considérée comme le sous-produit d'un postulat méthodologique. Ce principe ne joue pas le rôle d'une théorie empirique explicative, ou d'une hypothèse testable. Car dans ce domaine, les théories empiriques explicatives, ou les hypothèses, consistent dans nos différents modèles, dans nos différentes analyses situationnelles. Ce sont les modèles ou situations qui peuvent être le plus ou moins valides sur le plan empirique, qui peuvent être discutés et critiqués, et dont la validité peut même parfois être effectivement testée. C'est notre analyse d'une situation empirique concrète qui peut être réfutée par un test empirique, et

nous permettre de cette façon de tirer un enseignement de nos erreurs scientifiques.

Il n'est pas facile, il faut le reconnaître, de trouver des tests pour un modèle ; et leurs résultats ne sont généralement pas très clairs. Mais cette difficulté se présente également dans les sciences naturelles. Elle est liée, bien entendu, au fait que les modèles sont toujours et nécessairement rudimentaires, qu'ils sont toujours et nécessairement des simplifications schématiques. Leur caractère rudimentaire entraîne un degré comparativement faible de testabilité ; en effet, il est difficile de décider si l'écart qu'on observe est dû seulement au caractère nécessairement rudimentaire du modèle, ou s'il indique un échec, une réfutation du modèle. Il reste qu'on peut cependant parfois décider au moyen d'un test lequel de deux modèles concurrents est le meilleur. Et dans les sciences sociales, la recherche historique peut parfois fournir des tests pour une analyse situationnelle.

Certes, le principe de rationalité ne joue pas le rôle d'une proposition empirique ou psychologique, et plus particulièrement s'il n'est pas traité dans les sciences sociales comme le sujet d'une catégorie quelconque de tests ; certes les tests, lorsqu'ils existent, servent à juger un modèle déterminé, une analyse situationnelle particulière, dont le principe de rationalité constitue une partie intégrante. Mais si le test permet de décider qu'un certain modèle est inférieur à un autre, nous devons constater que les deux modèles fonctionnent sur la base du principe de rationalité, de telle sorte que nous n'avons aucune possibilité de tester le principe lui-même.

Cette remarque permet, je pense, de comprendre pourquoi l'on a souvent affirmé que le principe de rationalité était un principe *a priori*. Et en effet, s'il n'est pas empiriquement réfutable, que pourrait-il être sinon *a priori* valide ?

La question posée est d'un intérêt considérable. Ceux qui prétendent que le principe de rationalité est *a priori* veulent dire, bien entendu, qu'il est *a priori* valide ou *a priori* vrai. Mais il me semble tout à fait certain qu'ils se trompent. En effet, le principe de rationalité me semble certainement faux, même dans sa formulation la plus large, celle adoptée ici, qui peut s'énoncer de la manière suivante : « Les individus agissent toujours d'une manière adaptée à la situation où ils se trouvent ».

Je pense qu'on peut voir très facilement pourquoi. Il suffit d'observer un automobiliste énervé, qui essaye désespérément de stationner lorsqu'il n'y a aucun emplacement libre, si nous voulons nous assurer que nous n'agissons pas constamment en accord avec le principe de rationalité. En outre, il existe des différences personnelles, visiblement importantes, non seulement dans les connaissances et les aptitudes — celles-ci font partie de la situation — mais dans l'évaluation ou la compréhension d'une situation donnée ; et ceci signifie que certaines personnes vont agir de façon adaptée, et d'autres non.

Mais un principe qui n'est pas universellement vrai est faux. Par conséquent, le principe de rationalité est faux. Il me semble qu'il n'y

a aucun moyen d'échapper à cette conclusion. Ainsi, nous devons constater qu'il n'est pas valide *a priori*.

Or si le principe de rationalité est faux, il s'ensuit qu'une explication consistant dans la conjonction de ce principe et d'un modèle doit être fautive elle aussi, même si le modèle en question est vrai.

D'ailleurs ce modèle peut-il être vrai ? Et peut-on dire d'un modèle quelconque qu'il est vrai ? Ce n'est pas mon opinion. Tout modèle, aussi bien en physique que dans les sciences sociales, est nécessairement une simplification radicale. Par nécessité, il doit omettre beaucoup de choses, et en exagérer beaucoup d'autres.

Pendant, mes vues sur le principe de rationalité ont été étroitement critiquées. On m'a demandé s'il n'y avait pas une certaine confusion dans ce que je disais sur le statut du « principe de l'action adaptée à la situation » (c'est-à-dire ma version personnelle du « principe de rationalité ») ; on m'a fait remarquer, à très juste titre, qu'il me fallait décider si je le considérais comme un principe méthodologique, ou comme une hypothèse empirique. Dans le premier cas, on comprendrait qu'il ne puisse pas être vérifié empiriquement, et on en saurait la raison ; on verrait aussi pourquoi il ne saurait être empiriquement faux (et ne pourrait constituer qu'une partie d'un ensemble méthodologique, efficace ou non). Dans le deuxième cas, le principe deviendrait partie intégrante des diverses théories existant dans les sciences sociales — la partie animatrice de chaque modèle social. Mais alors il devrait être considéré comme appartenant à la théorie empirique, devrait être soumis à des tests en même temps que le restant de la théorie et rejeté si tel était le résultat.

Ce deuxième cas est précisément celui qui correspond à mes vues sur le statut du principe de rationalité ; je considère le principe de l'action adaptée (c'est-à-dire le principe de rationalité) comme partie intégrante de toute, ou presque toute, théorie testable dans les sciences sociales.

Or si une théorie est soumise à un test, et ne le passe pas, nous avons toujours à choisir celle des diverses parties constitutives de la théorie que nous rendrons responsable de cet échec. Ma thèse est la suivante : une bonne pratique méthodologique consiste à ne pas déclarer responsable le principe de rationalité, mais le reste de la théorie, c'est-à-dire le modèle.

De cette manière, il peut encore sembler que, dans notre recherche de théories meilleures, nous traitons le principe de rationalité comme s'il était un principe logique ou métaphysique échappant à la réfutation, infalsifiable ou valide *a priori*. Mais cette apparence est trompeuse. Comme je l'ai indiqué, il y a de bonnes raisons de penser que le principe de rationalité, même dans ma formulation minimum, est en fait faux — bien qu'il constitue une bonne approximation de la réalité. On ne saurait donc dire que je le traite comme valide *a priori*.

Je soutiens par contre qu'une bonne politique, une bonne pratique méthodologique, est de renoncer à accuser le principe de rationalité

de l'échec subi par notre théorie : nous aurons davantage à apprendre si nous examinons au contraire notre modèle situationnel.

Le principal argument en faveur de cette politique est que notre modèle est beaucoup plus intéressant et riche en informations, et qu'il est beaucoup plus facile à tester, que le principe de l'adaptation de nos actions. Nous apprenons fort peu de chose si nous constatons que le principe n'est pas strictement vrai : nous le savions déjà. En outre, bien qu'étant faux, il est en général suffisamment proche de la réalité ; la conséquence est la suivante : si nous pouvons réfuter empiriquement notre théorie, le résultat négatif du test sera en général assez tranché, et bien que le principe de rationalité puisse en être une des causes parmi d'autres, la responsabilité principale va échoir normalement au modèle. Un troisième argument est que toute tentative de remplacer le principe de rationalité par un autre semble conduire à un total arbitraire dans la construction de nos modèles. Et enfin, il ne faut pas perdre de vue que nous ne pouvons tester une théorie autrement qu'en bloc, et que le test consiste à trouver la meilleure de deux théories qui peuvent avoir beaucoup d'éléments communs ; or la plupart des théories ont en commun le principe d'adaptation des actions.

Cependant Churchill n'a-t-il pas écrit, dans *The World Crisis*, que les guerres n'étaient jamais gagnées, mais seulement perdues — c'est-à-dire qu'en réalité elles n'étaient pas des concours d'incompétence ? Et cette remarque ne nous conduit-elle pas à une catégorie déterminée de modèles de situations historiques types : *une catégorie de modèles qui ne seraient pas animés par le principe de rationalité ou d'adaptation de nos actes, mais bien au contraire par un principe d'inadaptation ?*

En réalité, le mot de Churchill signifie que la plupart des chefs de guerre ne sont pas à la hauteur de leur tâche et non que leurs actes ne peuvent être considérés (au moins avec un bon degré d'approximation) comme adaptés à la situation *telle qu'ils la voient*.

Pour comprendre leurs actes (inadaptés), il nous faut donc reconstruire une vision de la situation plus large que la leur propre. Et par cette reconstruction plus large nous devons pouvoir discerner comment et pourquoi la situation telle qu'ils la voyaient (avec leur expérience limitée, leurs objectifs timorés ou trop démesurés, leur imagination pauvre ou trop active) les ont conduit à agir comme ils l'ont fait, c'est-à-dire d'une manière adaptée à leur vision inadaptée de la structure situationnelle. Churchill lui-même utilise cette méthode d'interprétation avec un grand succès, par exemple dans son analyse minutieuse de l'échec subi par l'équipe Auchinleck-Ritchie (volume VI de *La seconde guerre mondiale*).

Il est intéressant de constater que nous tirons parti du principe de rationalité jusqu'à la limite du possible, chaque fois que nous essayons de comprendre un acte, même l'acte d'un fou. Nous nous efforçons de comprendre les actes d'un fou, autant que possible, au moyen de ses objectifs (qui peuvent en réalité provenir d'une manie) et par « l'information » sur la base de laquelle il agit, c'est-à-dire par ses convictions (lesquelles peuvent être en réalité des obsessions, en d'autres termes des

théories fausses conservées de façon si tenace qu'elles deviennent pratiquement incorrigibles). En expliquant de cette manière les actes d'un fou, nous nous référons à une connaissance plus large de la situation-problème, englobant la vision plus étroite de cette situation-problème qui lui est propre ; et si nous comprenons ses actes, cela signifie que nous voyons comment ils sont adaptés à sa vision (sa vision erronée et démente) de la situation-problème.

Nous pouvons même de cette manière tenter d'expliquer comment il a pu atteindre une telle vision erronée, comment certaines expériences ont troublé sa vision du monde qui était initialement correcte, et l'ont conduit à en adopter une autre — et cette autre vision est la plus rationnelle qu'il ait pu se faire avec l'information dont il disposait. Nous pouvons encore tenter d'expliquer dans cette voie comment il lui a été nécessaire de *figer irrémédiablement* sa vision nouvelle des choses, et ceci précisément parce qu'elle serait mise en échec sur le champ par des observations empiriques contraires, et que ces observations le laisseraient, lui semble-t-il, totalement démuné de toute interprétation du monde l'environnant ; et c'est là une position qu'il faut éviter à tout prix, d'un point de vue rationnel, puisqu'alors aucune action rationnelle ne pourrait être entreprise.

On a souvent dit que Freud avait découvert l'irrationalité humaine ; mais c'est là une interprétation fautive, et par surcroît très superficielle. La théorie freudienne de l'origine normale des névroses s'insère parfaitement dans notre schéma, à savoir un schéma d'explications construites avec l'aide d'un modèle situationnel *auquel s'ajoute* le principe de rationalité. En effet, Freud explique une névrose comme une attitude adoptée dans l'enfance précoce parce qu'elle constituait la meilleure issue disponible pour échapper à une situation que l'enfant était incapable de comprendre et à laquelle il ne savait pas faire face. Ainsi, l'adoption d'une névrose devient un acte rationnel de l'enfant — tout aussi rationnel, par exemple, que l'acte d'un homme adulte qui, se rejetant en arrière lorsqu'il se trouve en danger d'être renversé par une voiture, est alors heurté par un cycliste. C'est un acte rationnel en ce sens que l'enfant a choisi ce qui lui semblait s'imposer immédiatement, de façon évidente, ou peut-être constituer la moins mauvaise, la moins intolérable de deux possibilités existantes.

De la méthode freudienne en thérapie, je dirai seulement ici qu'elle est encore plus rationaliste que sa méthode de diagnostic ou d'explication ; en effet, elle est fondée sur l'hypothèse qu'à partir du moment où un homme comprend entièrement ce qui lui est arrivé dans son enfance, sa névrose va disparaître.

Mais si nous expliquons ainsi toutes choses en fonction du principe de rationalité, celui-ci ne risque-t-il pas de devenir tautologique ? Il n'en est rien ; en effet, une tautologie est vraie à l'évidence, alors que nous employons le principe de rationalité simplement comme une bonne approximation de la réalité, tout en reconnaissant qu'il n'est pas vrai.

On dira encore : dans ces conditions, que devient la distinction entre

rationalité et irrationalité ? Entre santé mentale et maladie mentale ?

Cette question est importante. La différence principale, me semble-t-il, tient à ce que les idées d'une personne en bonne santé mentale ne sont pas impossibles à corriger : une personne en bonne santé montre toujours une certaine disposition à réviser ses opinions. Elle peut n'y consentir qu'à contre-cœur ; elle reste néanmoins prête à les corriger sous la pression d'événements, d'opinions soutenues par autrui, et d'arguments critiques.

S'il en est ainsi, nous pouvons dire que la mentalité de l'homme qui a des opinions bien fixées, l'homme « engagé », est apparentée à celle du fou. Il peut arriver que toutes les opinions bien fixées de notre homme soient « adaptées », en ce sens qu'elles coïncident effectivement avec la meilleure solution possible au moment où elles ont été conçues. Mais dans la mesure où il est engagé, il n'est pas rationnel : il se refusera à toute variation, toute révision. Comme il ne peut être en possession de la vérité exacte (personne ne l'est), il ira jusqu'à refuser de corriger dans un esprit rationnel ne serait-ce que des opinions dont la fausseté est criante. Et il s'y refusera alors même que, déjà de son vivant, la société accepte la révision de ces idées.

C'est pourquoi, lorsque ceux qui glorifient l'engagement et la foi aveugle se présentent sous le nom d'irrationalistes (ou post-rationalistes), je suis d'accord avec eux. *Ils sont irrationalistes*, même s'ils sont capables de raisonner. Car ils trouvent une fierté à se rendre eux-mêmes incapables de briser leur coquille, à faire d'eux-mêmes des prisonniers de leurs manies. Ils se privent spirituellement de liberté, par un acte explicable (d'après les psychiatres), dans le sens d'acte rationnellement compréhensible. On peut le comprendre, par exemple, comme un acte commis par crainte — la crainte d'être forcés, par la critique, d'abandonner une idée à laquelle ils s'accrochent parce qu'elle constitue (ou parce qu'ils croient qu'elle constitue) la base de leur vie entière. (Le « libre engagement » et le fanatisme — qui, comme on sait, peut voisiner la folie — sont ainsi liés de la manière la plus dangereuse.)

Pour résumer : il est nécessaire de distinguer entre la rationalité comme attitude personnelle (dont, normalement, tous les hommes d'esprit sain sont capables) et le principe de rationalité.

La rationalité comme attitude personnelle consiste dans la disposition à corriger nos idées. Dans sa forme la plus développée, intellectuellement, c'est une disposition à examiner nos idées dans un esprit critique, et à les réviser à la lumière d'une discussion critique avec autrui.

Le « principe de rationalité », de son côté, n'a rien à voir avec l'hypothèse selon laquelle les hommes sont rationnels dans ce sens, et adoptent toujours une attitude rationnelle. Il constitue en réalité un principe minimum (ceci parce qu'il suppose simplement l'adaptation de nos actes à nos situations-problèmes telles que nous le voyons), qui anime presque tous nos modèles situationnels explicatifs et que, bien

que nous sachions qu'il n'est pas vrai, nous considérons avec quelque raison comme une bonne approximation. L'adoption de ce principe réduit considérablement le caractère arbitraire de nos modèles; un caractère arbitraire qui deviendrait une véritable esprit de caprice si nous tentions de construire les modèles en nous passant de lui.

DEUXIÈME PARTIE

L'ORDRE SOCIAL

I. — JACQUES RUEFF, UN LIBÉRAL MODERNE

Daniel VILLEY, *Paris*

La notoriété, l'autorité de M. RUEFF sont de par le monde apparemment inégalées d'aucun autre économiste français. Partout on l'écoute hors de nos frontières : là même où l'on ne le suit point. Avec les vrais prophètes il partage néanmoins cette disgrâce, de ne l'être guère en son propre pays : du moins parmi les prêtres de la science économique. Très volontiers on l'y répute pour un doctrinaire aprioriste, qui, sur un stock jamais renouvelé de données historiquement dépassées, enfilerait ses raisonnements en vase clos. Et que d'opaques œillères, complaisamment maintenues, laisseraient aveugle aux mutations structurelles ambiantes. A mainte oreille de chez nous son nom réflexivement évoque ce que Nogaro disait de Cassel, quand il le qualifiait de « brute déductive ». Où se mesure bien l'ironie des renommées ! Car enfin je ne crois connaître aucun économiste théoricien, à qui l'actualité économique de chaque jour soit aussi instamment, constamment, immédiatement présente qu'elle ne l'est à M. RUEFF. Avec Hegel il pourrait dire : « la lecture des gazettes est ma prière du matin quotidienne ». Sans cesse on le sent à l'écoute des événements qui surviennent, à l'affût des signes qu'ils lui peuvent apporter. Théoricien, sans doute. Mais c'est pour lui l'expérience qui juge les théories, et qui discerne celles qui sont « euclidiennes » de celles qui ne le sont pas, celles qui le sont encore de celles qui ont cessé de l'être. Tous les thèmes de son œuvre (le chômage permanent, la détermination d'un taux de change correct, le mécanisme des transferts, l'inflation, les rigidités artificielles qui font obstacle à l'expansion, le système monétaire international), n'est-ce donc pas l'actualité la plus présente, et la plus brûlante, qui les lui a fournis ? Et cette fameuse « loi de RUEFF », qui ne fait qu'appliquer en somme à la marchandise-travail la théorie rationnelle de l'offre et de la demande, ce n'est point sur un raisonnement qu'il la fonde : mais bien sur le parallélisme constaté, mesuré par des coefficients de corrélation, de deux courbes empiriques. Quand il affirme la validité intacte des mécanismes ricardiens de rééquilibre de la balance des comptes, sans doute ne serait-il point en peine d'en formuler une démonstration logique : mais il l'appuie sur une longue série — à vrai dire impressionnante — de « faits de rééquilibre », empruntés à l'histoire récente. Pour M. RUEFF l'ordre des faits certes est intelligible. Mais ce sont les faits et les chiffres qui tranchent entre les théoriciens.

Si la pensée de M. RUEFF passe chez nous assez couramment pour palinodique, sans doute est-ce largement imputable à l'étiquette libérale qu'il porte, qu'il revendique, et qui me semble qualifier authentiquement sa doctrine. Cependant qu'à l'étranger — particulièrement aux États-Unis et en Allemagne — une majorité des économistes en renom se réclame du libéralisme, il est en France de bon ton de n'en jamais parler qu'à l'imparfait. Aux yeux de certains même, le titre de la présente contribution pourra paraître provoquant. Un « libéral moderne », ne serait-ce pas une contradiction dans les termes ? L'adjectif ne jure-t-il pas avec le substantif ? Comment la pensée doctrinale pourrait-elle demeurer libérale, quand la réalité économique ne l'est plus ? Et, que la réalité économique française contemporaine ait cessé de l'être, cela ne crève-t-il pas les yeux ?

Les quelques pages qui vont suivre se proposent de mettre en relief, à la lumière de l'œuvre de M. Jacques RUEFF, ce qu'une telle perspective offre de simpliste et d'illusoire. Mais, avant tout discours, un simple fait immédiatement ne capte-t-il pas nos regards ? Depuis quarante ans, chaque fois que la politique économique et financière de la France à vacillé devant une croisée des chemins (en 1928, en 1958, aujourd'hui même pour ce qui regarde l'équilibre monétaire international), ce ne sont pas nos modernistes « économistes d'action », mais bien celui qu'ils tiennent pour le prophète attardé d'un système doctrinal périmé, qui s'est trouvé — épisodiquement mais chaque fois de façon décisive — donner l'impulsion salvatrice. L'efficacité historique n'est pas l'un des moindres critères auxquels se jauge la pensée d'un auteur.

Ceux qui reprochent à M. Jacques RUEFF l'inactualité de sa doctrine libérale ne sont au reste ordinairement point davantage dirigistes, ou socialistes. Ce sont des « adoxaux ». S'ils n'ont point de doctrine, c'est qu'il n'ont cure d'en avoir. Ce n'est pas le libéralisme seulement qu'ils tiennent pour périmé : c'est très précisément ce genre particulier de produit intellectuel que nous appelons les doctrines. Les progrès de la science leur semblent avoir définitivement rejeté dans l'obsolescence toute controverse d'école, et le conflit des systèmes économiques. Manifestement M. RUEFF ne l'entend pas ainsi. Ce chante émerveillé de l'ordre économique éprouve l'impérieux besoin d'un ordre total de l'esprit. Il lui faut un système de pensée. Pas d'action efficace sans un principe d'action. Pas de principe d'action que n'inspire et qui ne teste une théorie économique générale. Pas de théorie économique générale qui ne se rattache à — et qui ne repose sur — une épistémologie, une théorie de la connaissance, une conception générale de l'homme et du monde, un système de valeurs. En un temps et dans un pays où si complaisamment l'on s'abandonne aux facilités de l'éclectisme doctrinal et de l'empirisme technique, la figure de M. RUEFF se détache comme celle d'un homme de doctrine.

La sienne est libérale : il est partisan de l'économie de marché, il prône la propriété privée, la liberté de l'initiative et celle des contrats, et que la coordination de tous les processus économiques soit confiée

au mécanisme des prix. Doctrine moderne? Indiscutablement sans doute, au sens qu'à très juste titre conservent à ce mot les historiens, pour qui l'âge « moderne » est celui qui procède de la « *via moderna* » occamienne, et de la Renaissance. Mais le libéralisme de M. RUEFF est-il moderne encore dans l'acception qui malheureusement devient courante de ce terme, au sens moderne du mot moderne, qui de plus en plus devient synonyme de « contemporain »? Un esprit moderne, pour l'homme standard de 1966, c'est celui qui pense dans le contexte mental et dans le contexte historique d'après 1930, ou même d'après 1945. Alors, plutôt qu'un libéral « moderne », M. RUEFF ne serait-il pas un libéral classique?

Pas néoclassique en tout cas. Sans doute accueille-t-il la notion walrasienne d'encaisse désirée, et toute sa pensée est-elle axée sur l'idée, chère à l'École de Lausanne, d'équilibre économique. Plus toutefois qu'à définir l'équilibre, il s'attache à démontrer et à illustrer les mécanismes de rééquilibre. Mais surtout — à la différence d'Albert Aftalion, et plus encore de René Courtin — il doit peu à l'École autrichienne. Il ne l'a pas suivie sur la voie de l'analyse microéconomique. Il raisonne sur l'égalité de l'offre et de la demande, sur l'égalité du stock monétaire et de l'encaisse désirée, non sur l'utilité marginale ou le couple-limite. Le souffle venu de Vienne n'a pas passé sur lui, ou ne l'a guère marqué. Bien plus qu'à Wieser ou à Mises, son œuvre fait penser aux physiocrates. Comme eux le hante la vision d'un ordre économique harmonieux, principe et condition d'un ordre social total, lui-même assis sur un ordre juridique conforme à la nature des hommes et à la nature des choses. Surtout — comme me le faisait remarquer récemment mon collègue J. L. Guglielmi — le vrai maître de M. RUEFF est Ricardo. Non pas le Ricardo théoricien de la répartition, de la baisse indéfinie du taux des profits, de la marche fatale à l'état stationnaire. Mais le Ricardo de la *bullion controversy*, et de la campagne contre les *corn laws*. Bien ricardienne est la facture hypothético-déductive du raisonnement économique de M. RUEFF. C'est pour des raisons analogues à celles de Ricardo qu'il opte pour l'or : non qu'il professe aucune théorie métalliste de la valeur de la monnaie, mais pour assurer la régulation de l'émission monétaire, et prévenir de la sorte l'inflation. Toute l'œuvre de M. RUEFF vise à montrer que si certains rouages ont été changés (par exemple le rééquilibre des balances des comptes s'opère aujourd'hui par le truchement des variations relatives des revenus, plus que par celle des prix) les mécanismes ricardiens n'en demeurent pas moins en service et en bon état, qu'ils fonctionnent encore, qu'en dépit des modifications apparentes du contexte ils demeurent empiriquement significatifs, et peuvent seuls, aujourd'hui comme naguère, fonder une saine politique économique. Le grand message de M. RUEFF, c'est peut-être la valeur toujours actuelle des thermostats monétaires, des processus classiques de rééquilibre, et spécialement des mécanismes ricardiens.

Classique plutôt que néoclassique au plan théorique, M. RUEFF en revanche me semble en tant qu'homme de doctrine devoir être qualifié de néo-libéral. Je ne suis nullement assuré qu'il goûterait beaucoup ce préfixe. L'objet constant de la passion qui l'inspire n'est pas la nouveauté, mais la vérité. Seulement ici, précisément pour se faire plus vraie, sa pensée doctrinale a dû largement innover. Bien plus encore à vrai dire que des physiocrates ou des Anglais, elle s'est considérablement éloignée de l'orthodoxie libérale, telle qu'elle avait en France pignon sur rue entre 1830 et 1930.

Tout comme n'importe quel paléo-libéral M. Jacques RUEFF bien sûr est partisan de l'économie de marché. Mais à ses yeux l'économie de marché n'est rien moins qu'une donnée naturelle primitive. Ni, comme le supposait Adam Smith, le produit spontané de la poussée des instincts. Le marché, c'est un fruit de civilisation, et même de haute civilisation. Il implique des mœurs évoluées et raffinées. Et non moins un réseau d'institutions ingénieusement conçues et savamment combinées.

D'abord, des mœurs. *L'homo œconomicus* — l'homme de l'économie de marché — ne se laisse absolument pas imaginer sous les traits de l'homme primitif, tel qu'il a pu sortir des mains de la nature. Le marché implique que les hommes nourrissent le désir du gain, l'esprit d'entreprise, le goût du risque et de l'émulation, le respect discipliné des règles de la concurrence, l'esprit de prévision. Or ce ne sont point là chez l'homme des dispositions innées. Seule une longue éducation sociale peut informer chez l'individu les traits qui le rendent apte à jouer son rôle de sujet économique dans le système du marché. M. RUEFF insiste sur le contexte mental et sociologique que pré suppose l'économie libre. Il ne le fait pas à la manière de ces économistes « sociologistes » ou « psychologues », qui bien souvent n'invoquent la sociologie ou la psychologie que pour contester à notre science son autonomie, pour relativiser la théorie économique par des descriptions de comportements. Mais pour M. RUEFF l'économie de marché n'est point séparable d'une mentalité, d'un réseau de réflexes de conduite acquis et appris, d'un système de valeurs communément admises. Et pour autant à sa manière il participe de cette tendance proprement française qui, des physiocrates à Auguste Comte et à Durkheim, tient pour l'unité de la science sociale.

L'ordre économique libéral n'implique pas seulement des mœurs, mais aussi des *institutions* : créations juridiques de la volonté des hommes. Telles la propriété, et la monnaie.

L'avènement de la *propriété* marque le point de départ de la constitution de l'ordre social. Sans la propriété, tant que tout le monde a pouvoir sur toutes choses, ce ne peut être que la guerre de tous contre tous, c'est-à-dire le chaos. Maintenant, chaque chose a un propriétaire, chaque chose n'a qu'un seul propriétaire, nul n'a plus aucun droit sur les choses dont il n'est pas propriétaire, en revanche le propriétaire possède sur sa chose un droit absolu. Non seulement le droit

d'user de la chose, et celui d'en percevoir les fruits : mais surtout ce que les juristes appellent l'*abusus*. L'*abusus*, bien entendu, n'est pas le mauvais usage, comme certains contempteurs de la propriété feignent parfois de l'interpréter : c'est le droit de disposer. L'institution Française a mis fin aux démembrements féodaux, cependant même qu'advenait l'économie libérale) implique qu'à chaque instant tout propriétaire puisse librement échanger toute chose dont il est propriétaire, contre n'importe quelle autre chose, avec n'importe quel partenaire, au prix qu'à ce moment il en trouvera sur le marché. Si bien qu'en somme le véritable objet de mon droit de propriété n'est pas la chose dont je me trouve être aujourd'hui propriétaire, mais plutôt une certaine valeur, qui se conserve en mon patrimoine cependant que s'y succèdent les unes aux autres les choses possédées. La propriété, c'est « un récipient à valeur ». Un contenant durable, au contenu variable. C'est en somme le droit d'échanger ce dont on est propriétaire. Et si, contrairement à l'usage, je n'ai pas mentionné la liberté des contrats parmi les conditions institutionnelles spécifiques du régime du marché, c'est que, dans l'optique de M. Jacques RUEFF, elle me semblait incluse déjà dans le droit de propriété.

L'échange tant soit peu complexe suppose la *monnaie*. Or, non plus que la propriété, la monnaie ne se présente comme un don de la nature. C'est une convention sociale, et c'est une créature de la loi. Une institution : et qui devient singulièrement savante et complexe depuis que la monnaie se prête et s'émet, c'est-à-dire depuis l'avènement du crédit. Une monnaie saine est une monnaie neutre, qui opère la régulation des processus économiques sans leur imprimer aucune déviation. Pour que la monnaie soit neutre, il faut qu'à tout moment se trouve réalisée l'égalité de la quantité de monnaie en circulation avec l'encaisse désirée. L'institution de la monnaie suppose des institutions monétaires : c'est-à-dire que l'État ait conçu, mis en place, et qu'il maintienne un réseau de mécanismes de régulation automatique, indispensables au fonctionnement du système.

Pas plus que la propriété ni la monnaie, la *concurrence* ne peut être regardée comme un résultat des seuls comportements individuels spontanés. Elle présuppose une éducation millénaire, des habitudes, des règles volontairement obéies. Et non moins des lois contraignantes. Les foires, les marchés, plus tard les bourses, tout cela est né de l'initiative de l'autorité publique. La concurrence implique une publicité organisée des offres et des demandes, la répression des fraudes, un contrôle officiel de la véracité des annonces. Et son maintien requiert qu'en permanence l'État fasse obstacle aux ententes, aux concentrations qui la détruiraient. Avec M. Walter Lippmann, M. RUEFF estime que la prospérité du capitalisme américain tient pour beaucoup à l'effet de dissuasion qu'exercent les lois antitrusts. La concurrence ne règne qu'à la condition que l'État l'impose.

Donc la propriété, la monnaie, la concurrence — sans quoi le marché ne se concevrait pas — existent par la grâce de l'État. Elle ne

se maintiennent que pour autant qu'il les réglemente et garantit et soutient. Aussi peut-on considérer le marché lui-même comme une institution sociale, et largement comme une œuvre de l'État.

Le rôle de celui-ci ne se borne au reste point à concevoir, établir, protéger, constamment adapter et perfectionner les cadres juridiques que requiert l'économie libre. Telle sans doute est sa fonction essentielle, indispensable. Mais rien ne lui interdit d'intervenir en outre dans le fonctionnement même du marché. Au XIX^e siècle, le libéralisme était couramment défini comme la doctrine des partisans du laissez-faire. Il s'identifiait à l'antiinterventionnisme. Aujourd'hui presque tous les économistes libéraux répudient cette assimilation. Ils justifient et préconisent l'intervention. Ce faisant ils n'entendent nullement jeter du lest. Les interventions qu'ils approuvent ne représentent dans leur esprit rien moins qu'une sorte de concession, qu'aux dépens de la pureté de la doctrine ils consentiraient à l'antithèse, aux malheurs des temps, aux requêtes de la pratique, aux préjugés de l'opinion publique, voire aux erreurs de leurs adversaires. Le libéralisme tel qu'ils le professent n'a rien absolument contre les interventions... pourvu qu'il s'agisse d'interventions libérales. Et la discussion des critères de l'intervention libérale est devenue le lieu commun de la littérature économique libérale contemporaine. Nombre d'adversaires du capitalisme n'en persistent pas moins à tirer à son encontre argument de toute situation qui fait apparaître l'intervention comme nécessaire, ou seulement souhaitable. A chaque intervention nouvelle, bravement ils continuent de marquer un point sur le libéralisme. Ainsi se poursuit une sorte de dialogue de sourds.

M. Jacques RUEFF a été parmi les tout premiers qui aient brisé l'assimilation du libéralisme avec le laissez-faire. Peut-être même est-ce lui qui a mis en avant la notion d'intervention libérale. Pour être tombée par la suite dans le domaine public, cette invention doctrinale ne lui fait pas moins d'honneur. Selon M. RUEFF, une politique économique peut être aussi interventionniste que l'on veut, sans pour autant cesser d'être intégralement libérale. Ce n'est pas le nombre des interventions qui importe, ni leur poids relatif dans le système économique, mais seulement leur mode. L'intervention libérale est celle qui porte sur les données du marché, sans en altérer ni fausser les mécanismes. Les théoriciens allemands de l'École de Fribourg ont eux aussi suggéré ce même critère, lorsqu'ils ont dit que l'État pouvait agir sur les *Daten*, pourvu qu'il n'interférât pas dans le *Prozess*. Mais il semble bien qu'à M. RUEFF revienne ici la priorité chronologique. Sa théorie des interventions permises par la doctrine libérale demeure au reste originale par rapport à celle de Walter Eucken et de ses disciples. Ceux-ci ont principalement insisté sur la notion d'intervention « conforme », qui ne coïn-

cide pas précisément avec « l'intervention libérale » de M. RUEFF. L'intervention que les hommes de Fribourg qualifient de « conforme » est celle qui se donne pour objectif de produire artificiellement, dans le cadre d'un marché impur et imparfait, la situation qui se réaliserait d'elle-même par le jeu spontané du marché, si la concurrence était pure et parfaite. La politique des interventions « conformes », ils l'appellent parfois l'*Als ob Politik* (la « politique comme si »... le marché revêtait la forme polypolopolypsonopliopolopliopsonistique). Au lieu que l'intervention libérale de M. RUEFF entend bien, pour des fins politiques ou sociales, corriger l'orientation du marché, même supposé parfaitement concurrentiel : mais en utilisant les mécanismes du marché, dont elle s'interdit d'altérer le fonctionnement. L'intervention libérale laisse les sujets individuels pleinement libres de leurs offres et de leurs demandes. Seulement elle modifie les conditions du marché, de telle manière qu'ils se trouvent dans l'ensemble incités à vouloir d'eux-mêmes, pour la maximation de leur propre satisfaction personnelle, ce que l'État s'était proposé qu'ils voulussent, étant donné ce qu'il estime préférable dans l'intérêt général. L'intervention libérale ainsi définie se fait essentiellement par le moyen de l'impôt et de la subvention. Elle a deux champs d'application principaux : l'orientation des structures de la production et de la consommation, et les transferts sociaux. Supposons que le gouvernement français juge que les Français produisent et consomment trop d'alcool de bouche, et négligent abusivement le logement et son confort. Il décidera de taxer l'alcool, et de subventionner le logement. Tout alors se passera comme si une mauvaise récolte avait accru le coût de production de l'alcool, pendant qu'un progrès technique aurait allégé celui de la construction. Tous les sujets resteront absolument libres de produire ou de consommer à leur gré soit de l'alcool, soit des logements. Les prix continueront à se former librement, et les prix librement formés continueront d'égaliser l'offre et la demande, tant de l'alcool que du logement. Le mécanisme des prix demeure intact. Seulement, selon que l'État l'avait projeté, la production et la consommation d'alcool se contractent, la production et la consommation de logements s'accroissent. Supposons maintenant que l'autorité publique estime que les désirs de certains consommateurs actuellement insolubles devraient en bonne justice avoir priorité sur ceux d'autres consommateurs aujourd'hui solvables, et qui pour autant l'emportent jusqu'ici sur le marché. Rien n'empêche l'État de rendre les premiers solvables aux dépens des autres. Il lui suffit pour cela d'amputer par l'impôt progressif les revenus des riches, et de distribuer des secours aux « économiquement faibles ». La doctrine libérale n'y voit nulle objection. Une seule condition s'impose : que le montant des impôts perçus égale strictement celui des subventions accordées, autrement dit que l'État prélève quelque part l'équivalent de ce qu'ailleurs il alloue.

Lorsque cette condition n'est pas remplie, c'est l'*inflation*. Et si le libéralisme de M. RUEFF n'assigne point de limites à l'intervention qui se fait par l'impôt et la subvention, en revanche, quels qu'en soient les doses et les rythmes, il condamne absolument l'inflation. Elle figure pour lui le type même de l'intervention défendue. L'inflation, c'est le mal. Et c'est un mal « moderne », que certes l'histoire avait expérimenté déjà sous des formes localisées et épidémiques, mais qui maintenant devient universel et endémique. Nous vivons « l'âge de l'inflation ». L'inflation corrompt et sape les deux institutions fondamentales de l'économie libre : la propriété et la monnaie. Elle fausse et détraque le mécanisme des prix. Elle est le grand danger qui dans ses assises mêmes menace le système du marché, et avec lui la civilisation humaniste, le bonheur des hommes et leur liberté. L'œuvre entière de M. RUEFF est un réquisitoire impitoyable, implacable, inlassable, contre l'inflation.

L'inflation résulte de la création de « fausses créances », qui n'ont pas d'équivalents dans l'actif du débiteur. Lorsque ces fausses créances sont rendues éligibles à l'escompte, elles donnent naissance à de « vrais droits », c'est-à-dire à de vraies encaisses monétaires, mais qui sont indésirées, et donc offertes sur le marché, sans que celui-ci leur puisse, aux prix actuels, proposer de contrepartie réelle. Alors, sur tous les marchés en même temps, la demande excède l'offre, et tous les prix montent. Sans création de « faux droits » jamais aucune hausse *générale* des prix ne se pourrait produire. La hausse de tous les prix à la fois implique qu'il existe une encaisse indésirée, et qui n'ait pas son répondant dans le stock des biens matériels et des services offerts. La divergence entre l'encaisse effective et l'encaisse désirée donc est la seule cause possible des variations générales des prix. Créer des encaisses indésirées : en cela consiste le péché d'inflation.

Or ce péché, seul l'État le peut commettre. C'est bien l'une des thèses les plus originales et paradoxales — mais non moins saillante et suggestive — de la doctrine de M. RUEFF, que toujours de toute inflation le gouvernement seul est responsable. D'elle-même la pénurie n'engendre pas l'inflation : car elle provoque une contraction du volume des traites émises et des traites présentées à l'escompte, parallèle à celle des encaisses désirées. Il n'y a pas non plus d'« inflation par les coûts » : car jamais les salaires ne pourraient s'élever plus vite que la productivité, s'il ne s'était au préalable trouvé, dans le patrimoine des entreprises et dans celui de leurs clients, des liquidités disponibles. Il n'y a point davantage d'excès de crédit imputables au système bancaire : car en situation normale les banques ne prêtent jamais qu'à des débiteurs solvables, et tout un complexe de mécanismes de régulation monétaire infiniment sensibles et efficaces maintient strictement le volume des crédits nouvellement consentis dans les limites des encaisses nouvellement désirées. Jamais l'inflation ne se déclenche, à moins que l'État ne vienne fausser le système, en créant de faux droits pour couvrir des dépenses déficitaires : soit qu'il recoure aux avances de la Banque d'émission, soit qu'il instaure

l'éligibilité à l'escompte des bons du Trésor, soit qu'il rende réescomptables certains effets à moyen terme, soit qu'il pratique dans le cadre d'opérations d'*open market* le rachat d'effets à un prix supérieur à celui auquel ils trouveraient autrement preneur sur le marché, soit qu'encore il autorise la Banque centrale à gonfler son actif de devises étrangères (c'est cela, le *Gold Exchange Standard*).

S'il est grave aux yeux de M. RUEFF de fausser le taux du court terme pour le maintenir artificiellement bas — comme l'ont largement fait, au lendemain de la seconde guerre mondiale, les politiques dites « keynésiennes » de « crédit à bon marché » — bien plus l'est encore de fausser les rapports entre les divers taux — toujours extrêmement voisins les uns des autres — des divers marchés du court terme, et de permettre en particulier que le taux dit « taux du marché » (celui auquel prêtent les banques, et qui ne peut descendre au-dessous de celui des bons du Trésor) excède durablement le taux auquel les banques empruntent (c'est-à-dire le taux de réescompte de la Banque centrale).

Chaque fois qu'il y a inflation, c'est donc que l'État lui-même faut à ces disciplines monétaires équilibrantes que précisément il a pour mission d'établir et de maintenir. Parce qu'il n'a pas le courage de prélever par l'impôt l'équivalent de ce qu'il dépense, ou de subventionner lui-même les activités non rentables qu'il entend promouvoir, l'État détruit alors l'ordre économique et l'ordre social. L'inflation, de la part des gouvernants, est démagogie, lâcheté, mensonge. Comme aimait à le dire Wilhelm Röpke, c'est une indécence. Et c'est un crime. Car l'inflation d'abord est suprêmement injuste. Ces dépenses d'intérêt public que ne supportent pas les contribuables, il faut bien que quelqu'un les paie. L'inflation équivaut à un impôt. Mais elle constitue un impôt aveugle, parfaitement arbitraire, qui frappe au hasard. Un impôt sans abattement à la base, sans progressivité, sans personnalisation. Du point de vue social, le pire des impôts. Et qui ne vaut pas mieux du point de vue financier. Une faible part seulement de ce dont l'inflation spolie ses victimes bénéficie à des fins publiques. L'inflation dépouille les créanciers au profit de leurs débiteurs privés, les titulaires de revenus rigides au profit des titulaires de revenus variables — c'est-à-dire spéculatifs —, les producteurs et les consommateurs au profit des intermédiaires. C'est aussi bien l'impôt le plus anti-économique. Car l'inflation fausse les comptabilités, contracte les amortissements réels, fait apparaître des profits trompeurs, déforme la structure des prix, multiplie les distorsions, déséquilibre la balance des comptes, détraque l'économie internationale.

Enfin les effets de l'inflation que nous venons de dire paraissent vite si intolérables, qu'on est presque fatalement entraîné à tenter de la contenir. L'inflation refoulée, tel fut « le secret de Hitler ». On régleme alors les prix, pour les empêcher de monter. Le remède — qui vise à éliminer le symptôme le plus apparent de l'inflation — la hausse

des prix — sans supprimer ses causes — c'est-à-dire sans renoncer à la création de « faux droits » — se révèle pire que le mal.

La fixation autoritaire des prix, c'est là ce que M. RUEFF précisément appelle « le dirigisme ». Le blocage des prix perpétue le déséquilibre entre l'offre et la demande globales, entre l'encaisse effective et l'encaisse désirée. Sans doute fait-on valoir que les disponibilités indésirées qui ne trouvent plus de contrepartie sur le marché des produits et des services s'en vont échouer sur le marché des créances, où elles alimentent le Trésor, pour financer un déficit budgétaire qui se peut de la sorte impunément perpétuer. Mais ce fameux « circuit » tant vanté n'est pour M. RUEFF qu'une machine infernale à accumuler les déséquilibres, et préparer des explosions catastrophiques. M. RUEFF n'a cessé de s'élever contre toute réglementation des prix des marchandises, contre le blocage des salaires, contre la limitation légale des loyers des immeubles d'habitation, contre la surévaluation de la monnaie nationale sur le marché des changes. Pour lui toujours la liberté, la vérité de tous les prix, le régime des conventions collectives de travail librement débattues et conclues — et fréquemment révisées — la dévaluation chaque fois que le taux officiel du change a cessé de répondre à la situation constituent le commencement de la sagesse économique. Toute réglementation des prix d'abord est d'une application malaisée, et se montre très inégalement efficace selon les différents secteurs de l'économie : elle suscite la fraude, la corruption, la démoralisation générales. Pour autant néanmoins qu'au prix de contrôles toujours onéreux et vexatoires on parvient à faire en sorte qu'il soit respecté, le blocage des prix bloque le mécanisme des prix, qui ne peut plus adapter la structure de la production à celle de la demande. Et le blocage libère une partie des disponibilités des consommateurs, cependant même qu'il décourage la production. M. RUEFF dit qu'il « organise la disette en faisant désirer ce qu'il empêche de produire ». L'artificial maintien de l'ensemble des prix au-dessous du niveau d'équilibre provoque la généralisation des queues devant les boutiques, et l'allongement des délais de livraison. L'on n'y peut parer qu'en instaurant le rationnement des achats, et pour les entrepreneurs l'obligation de produire et de vendre. Dès lors que le mécanisme des prix n'est plus là pour inciter les sujets économiques à vouloir ce que veut l'intérêt général, il faut bien qu'on les y contraigne.

Et donc le blocage des prix conduit à ce que M. RUEFF appelle « l'intervention autoritaire ». Au lieu que l'impôt, arme par excellence de l'intervention libérale, transférait des individus à l'État une fraction déterminée de ce dont ceux-ci étaient propriétaires, mais leur laissait l'absolue disposition de ce qu'il ne leur prenait pas, l'intervention autoritaire, sans amputer leur patrimoine, limite leur droit d'en disposer à leur gré. Elle aboutit à restaurer quelque chose d'analogue à ces servitudes, à ces statuts, à ces démembrements de propriété qui caractérisaient la société féodale, et que la Révolution Française s'était

naïvement imaginé abolir pour toujours. Le sujet conserve ses revenus, mais il lui est interdit d'en disposer pour acheter telle ou telle marchandise, au-delà du moins de la quantité inscrite sur les tickets de rationnement qu'on lui aura par ailleurs distribués. Au cultivateur on interdira telle ou telle culture, jugée excédentaire. En revanche on l'obligera par exemple à semer en blé une surface pour le moins équivalente à celle qu'il avait emblavée l'année précédente. Ni l'on ne nationalise la sidérurgie, ni l'on ne confisque ses bénéfices : mais on contraint les entreprises à installer des usines dans telle ou telle région déshéritée, à embaucher une proportion minima de main-d'œuvre nationale etc... Toutes les mesures de rationnement, tous les contingents, tous les planchers et plafonds quantitatifs, ressortissent à l'intervention autoritaire. Au lieu que, dans l'intervention libérale, le mécanisme des prix pèse sur le choix des sujets individuels, pour les inciter à vouloir librement ce que l'État juge conforme à l'intérêt général, l'intervention autoritaire les contraint à faire ce que veut l'État, et pour cela elle les empêche de faire ce qu'ils veulent faire, et les oblige à faire ce qu'ils ne veulent pas. Elle est pour autant brutale, et plus pénible que l'intervention libérale. Pour un résultat donné, son coût psychique est plus élevé. Comme paradoxalement peut-être — mais justement je crois — le remarque M. RUEFF, les méthodes de gouvernement autoritaires sont généralement moins conscientes, donc moins rationnelles que les méthodes libérales. L'intervention autoritaire parsème l'organisation économique d'onéreuses et fâcheuses rigidités. Toutes les fois néanmoins qu'elle ne s'accompagne pas du contrôle des prix, elle ne détraque pas les mécanismes d'ajustement du système. Lorsque par exemple la loi limite autoritairement la durée du travail, elle modifie les données du marché, mais n'altère en rien son fonctionnement. L'offre de travail est artificiellement réduite, exactement comme elle le serait naturellement si la population active venait à diminuer brusquement. Mais le taux du salaire continue d'être déterminé par l'offre et la demande de travail, et c'est lui toujours qui égalise celle-ci à la nouvelle masse de celle-là. Le libéralisme peut s'accommoder d'une dose raisonnable de ce genre d'interventions. Le plus souvent néanmoins le contingentement autoritaire des « données » n'est en fait que le corollaire de la fixation autoritaire des prix : créatrice de faux droits, donc absolument condamnable.

Le *planisme* (intégral) n'est rien d'autre que la généralisation de ces deux pratiques conjointes. Alors que l'intervention autoritaire limitait le droit de propriété en imposant au propriétaire des servitudes, le planisme le supprime tout à fait. L'État dispose seul alors de tous les biens, il n'y a plus d'échanges, et c'est l'autorité planificatrice qui détermine quelles sortes et quelles quantités de marchandises chacun devra produire et pourra consommer. A la différence des « régimes de faux droits » (inflation, blocage des prix) le planisme n'engendre pas le désordre économique : il constitue une forme logiquement correcte

d'ordre social. Cette coordination d'ensemble des décisions économiques, que n'opèrent plus les mécanismes du marché, théoriquement la planification — pourvu qu'on la suppose absolument centralisée, omnisciente et omniprésente — peut la réaliser. Seulement le planificateur assume alors une tâche surhumaine. Pour un stock donné de ressources, il existe un nombre quasi infini de combinaisons productives possibles. Le planificateur se trouve en présence d'un système d'équations gigantesque, où le nombre des données, des inconnues, des équations, défie absolument toute solution précise. Ce sont là des problèmes que sans doute nous savons poser. Et même nous pouvons comprendre comment les mécanismes du marché les résolvent automatiquement au jour le jour. Mais non plus nos cerveaux que nos ordinateurs ne sont aussi savants que les mécanismes du marché. Ils ne les peuvent résoudre. Fatalement le planificateur se contentera de simplifications, d'approximations tout à fait grossières. En outre les quantités, les proportions, les programmes qu'il déterminera seront fixés pour un certain nombre d'années. « La rigidité du plan — écrit M. RUEFF — est exclusive de cette adaptation constante que nécessitent les changements des techniques et des goûts. » Alors que pour la coordination des décisions économiques, l'on dispose d'un mécanisme complexe, précis et souple, pourquoi donc s'aviser de faire le travail à la main ? Est-ce un progrès ? Cela coûte très cher et la tâche est beaucoup moins bien accomplie. Au fur et à mesure qu'une économie se développe et diversifie, et que par conséquent deviennent plus complexes les ajustements requis, plus aussi s'accroît l'infériorité technique de la planification par rapport à l'économie libérale. Conditionnés que plus ou moins nous demeurons tous par un marxisme vulgarisé, volontiers nous nous représentons les choses comme s'il existait une loi de succession historique des systèmes économiques, qui voudrait que chronologiquement ils se présentassent dans l'ordre : économie féodale, puis capitalisme, puis planisme. Si l'on veut bien considérer qu'aucun pays capitaliste avancé n'est devenu communiste (sauf la Tchécoslovaquie : exception qui confirme la règle, puisque bien manifestement son annexion au monde socialiste n'a nullement été le résultat d'une évolution interne de ses propres structures économiques) ; et qu'en revanche tous ceux qui le sont devenus se trouvaient encore au stade précapitaliste au moment de leur révolution, il apparaît probable que pour autant qu'il y ait un « sens de l'histoire », l'on doit situer l'économie planifiée *avant* plutôt qu'*après* le capitalisme. Elle constituerait alors une transition facultative entre l'économie féodale (régime des sociétés primaires et pauvres) et le capitalisme (qui seul conviendrait aux sociétés riches, largement secondarisées et tertiariées). Facultative, puisqu'au XIX^e siècle l'Europe et les États-Unis en ont bien fait l'économie. Pour toutes sortes d'excellentes raisons, l'on peut et doit nourrir l'espoir que les pays présentement sous-développés brûleront eux aussi cette étape.

Les gaspillages inhérents au planisme, sa moindre efficacité organique imputable à son archaïsme technique, néanmoins ne sont que

vénies, au regard de ses implications sociales, politiques et morales. S'il impose au planificateur une tâche surhumaine, non moins le suppose-t-il investi d'un pouvoir inhumain. Au stimulant de l'intérêt personnel, à la régulation spontanée par des mécanismes automatiques, il n'est d'autre substitut que la contrainte inquisitoriale de l'État policier. L'économie planifiée exclut théoriquement tout à fait — et réduit toujours très substantiellement en pratique — la liberté du travail, et celle de la consommation. Or M. RUEFF tient la liberté pour indivisible. Sacrifiée la liberté économique, c'en est fait de la liberté tout court : des libertés civiles, des libertés civiques, de la liberté intellectuelle. L'homme individuel, que l'économie libérale en « diffusant la faculté d'aiguillage » érigeait « à la dignité de cause », devient sous le planisme « semblable au bœuf à l'étable, auquel son maître octroie sa ration et impose sa tâche. » Le planisme engendre et suppose la société totalitaire, négation de la dignité humaine.

Entre le planisme et le libéralisme, il faut choisir. Il n'existe que deux modèles possibles d'ordre social. Aucune tierce solution n'est logiquement pensable. Ou bien c'est l'État omnipotent qui coordonne les décisions de produire et de consommer — et cela comporte qu'il se les réserve pour lui seul — ou bien alors — si chaque homme décide librement pour sa part — il faut bien que ce soit le mécanisme des prix : donc que soient respectées les disciplines de l'économie de marché. Toute autre formule entraîne le désordre et le chaos. La doctrine économique libérale indique la seule voie qui permette de « sauver l'homme ». Telle est la raison profonde, impérieuse, décisive de l'option libérale de M. RUEFF.

Le libéralisme économique, tel que donc il l'entend : 1^o) exclut absolument les « régimes de faux droits », c'est-à-dire l'inflation et le dirigisme des prix ; 2^o) condamne radicalement le planisme (s'il peut montrer quelque indulgence pour la planification « indicative », ce n'est que pour autant qu'il la tient pour épiphénoménale et inefficace) ; 3^o) accepte sans aucune réticence ni arrière-pensée l'intervention libérale : celle qui procède par voie d'impôts et de subventions ; 4^o) tolère l'intervention autoritaire, c'est-à-dire les contrôles quantitatifs, mais pourvu qu'ils ne s'accompagnent d'aucun contrôle des prix, et dans les cas seulement où les résultats cherchés ne peuvent être aussi bien obtenus par l'intervention libérale, qu'il leur préfère systématiquement.

Sur tous les fronts où il se bat, M. Jacques RUEFF trouve face à lui les socialistes. Presque toujours ce sont eux qui poussent à la dépense budgétaire, même non couverte par l'impôt. Au moindre ralentissement des affaires ils sont en tête pour réclamer des mesures hétérodoxes, ordinairement inflationnistes. Quoi qu'officiellement ils déclarent, on les sent congénitalement indulgents à l'inflation. Dès qu'elle sévit, ils s'érigent en champions du contrôle des prix. Chaque fois qu'il est question d'intervenir, un réflexe invariable les incline

vers les procédés autoritaires. Enfin leur doctrine officielle comporte toujours en principe, comme objectif ultime, la collectivisation des biens, c'est-à-dire la planification intégrale.

Comme tous les convaincus, M. RUEFF aspire à convaincre plus qu'à confondre ceux qui pensent autrement que lui. Intransigeant sur les vérités qu'il tient pour évidentes ou démontrées, spontanément il s'engage au devant des hommes, même les plus éloignés de ses conceptions. Il les écoute attentivement, patiemment. Il entre aussi loin que possible dans leur système de pensée. Il cherche à les rejoindre là où ils sont, pour les rallier. Par son comportement envers l'adversaire, il fait bien songer à Frédéric Bastiat. Les socialistes le rebutent moins qu'ils ne l'attirent. Et si le désaccord qui les sépare de lui n'était que malentendu ? Quand les socialistes poussent à l'inflation, et au dirigisme des prix qu'elle appelle et perpétue, ne serait-ce pas qu'ils se méprennent sur les véritables effets de ces pratiques ? Car enfin l'inflation spolie les salariés, les vieux, les petits épargnants, cependant qu'elle ménage et souvent enrichit les propriétaires fonciers, les actionnaires, les intermédiaires. Est-ce là vraiment ce que veulent les socialistes ? Le paradoxe n'est pas moindre, qui les a faits champions de la réglementation des prix. Je me souviens de 1946, et du malaise que j'ai ressenti, lors de cette conférence dite du Palais-Royal, qu'entre deux consultations électorales, un gouvernement aux abois avait conçu l'étrange idée de convoquer : comme s'il avait entendu promouvoir la collusion de tous les groupes d'intérêts privés contre la monnaie nationale. Inlassablement les représentants des syndicats et ceux des partis ouvriers poussaient au resserrement du contrôle des prix. Hantés qu'ils demeuraient par l'image marxiste de l'essentielle complémentarité des salaires et des profits, que projette la théorie de la plus-value, sans doute entendaient-ils forcer ainsi la compression des marges bénéficiaires de leurs propres patrons. Manifestement cependant, le blocage était (relativement) efficace pour les prix des produits que les ouvriers fabriquaient (c'est-à-dire pour les prix de gros des produits industriels), et pratiquement inopérant pour ceux des produits qu'ils consommaient (les prix des denrées alimentaires, et en général les prix de détail des biens de consommation). Le dirigisme des prix donc ne pouvait qu'aggraver encore l'appauvrissement de la population secondaire (ouvriers et patrons) au bénéfice des agriculteurs et des commerçants. Comment se pouvait-il que les porte-parole des ouvriers prissent ainsi le parti contraire aux intérêts des catégories qu'ils représentaient ? Serait-ce qu'ils eussent choisi la politique du pire ? Ne prêchaient-ils l'inflation et le dirigisme, générateurs de distorsions et de rigidités, que pour acculer le capitalisme à l'impasse, afin qu'un jour s'imposât le planisme ? Mais le planisme suppose la société totalitaire. Les socialistes n'avaient-ils donc si généreusement résisté à la barbarie hitlérienne que pour nous y ramener sous d'autres formes, et d'autres couleurs ?

M. RUEFF ne doute point que les socialistes au fond veuillent exactement la même chose que lui : le bien-être et la liberté pour le

plus grand nombre, la justice sociale, le progrès. Entre eux et lui, nulle divergence sur les fins poursuivies. Le désaccord ne porte que sur les moyens. Les socialistes se trompent seulement sur les méthodes propres à réaliser les buts qui sont les leurs. Une discussion qui ne met pas en cause les fins, les valeurs, les idéaux, mais qui se réduit à un débat technique devrait pouvoir être aisément dépassionnée. Soucieux sans doute qu'ils sont au premier chef de justice sociale, les socialistes répudient la répartition du revenu qu'engendre le marché. Mais presque toutes les corrections qu'ils en estiment souhaitables ne peuvent-elles pas être obtenues par le moyen de l'intervention libérale? Encore une fois, pourvu que l'on ne fasse pas de déficit budgétaire, c'est-à-dire pourvu que « l'on prenne aux uns tout ce que l'on donne aux autres », le libéralisme de M. RUEFF n'assigne aucune limite au volume des transferts sociaux. Rien non plus n'empêche que certaines productions soient encouragées, d'autres réduites, par la subvention et l'impôt, qui laisseront intacts les mécanismes du marché. M. RUEFF convie les socialistes à commander, à manœuvrer le mécanisme des prix, au lieu de s'acharner à le briser. Alors l'intervention sera claire. On n'en pourra dissimuler ni l'existence, ni le coût. Et que si le maniement de l'arme fiscale et de la subvention se révèle parfois insuffisant ou inadéquat à la situation, rien après tout n'empêche de lui adjoindre certaines mesures réglementaires. Le libéralisme ne chérit pas précisément, il ne condamne pas non plus « l'intervention autoritaire » : celle qui porte directement sur les quantités offertes ou demandées, en laissant libre la formation des prix. Aucune doctrine libérale ne songe à contester la prohibition de l'esclavage, ni la réglementation légale du travail des femmes et des enfants. Dans chaque cas concret, le choix entre la méthode fiscale et la méthode réglementaire sera le plus souvent suggéré, voire dicté par la nature des choses. Questions d'espèces, à résoudre selon des critères essentiellement techniques. Si d'abord tout le monde en convenait, ne pourrait-on dissiper le malentendu?

C'est ainsi qu'à l'instar de M. Maurice Allais, M. RUEFF répugne à tenir pour irréductible, voire pour consistante l'opposition du libéralisme et du socialisme. Ne les peut-on réconcilier en une sorte de synthèse, qui marierait ensemble les valeurs de l'humanisme et les vérités de la théorie économique, et qui devrait alors rallier la quasi-unanimité des suffrages?

A cette irénique vision prospective, dont M. RUEFF n'a jamais cessé de nourrir son espérance, nul ne contestera que plusieurs signes récents semblent donner un commencement de raison. Lors d'un congrès du Parti socialiste allemand, n'a-t-on pas entendu proclamer voici quelques années : « Le système économique que préconise la Sociale-Démocratie est celui de l'économie de marché. Nous rejetons toute planification même souple »? Et tout dernièrement n'avons-nous pas pu lire en France un libelle pseudonyme intitulé *Le Socia-*

lisme et l'Europe, dont les auteurs, qui se réclament ardemment du socialisme, n'en proclament pas moins qu'il lui faut renoncer aux « parties mortes de sa tradition », parmi lesquelles figure au premier rang « son système économique » — et que l'article premier d'un programme socialiste devrait viser à la restauration des bourses de valeurs ?

Nul doute que les champions de ces nouvelles tendances du socialisme marchent d'un bon pas aux devants de M. RUEFF. Et l'on pourrait seulement se demander pourquoi — cependant que lui-même se fait à l'égard des socialistes si accueillant, amène, et conciliant sur le vocabulaire — eux s'accrochent avec tant de ténacité provocante à l'étiquette socialiste, qu'ils paraissent brandir d'autant plus agressivement que leur doctrine un à un dépouille les titres qu'elle avait à s'en réclamer.

Rien que cette attitude pour le moins rebutante de ceux des socialistes qui s'avancent le plus loin sur la voie d'un retour aux techniques libérales suffirait à me tenir personnellement en garde contre les confusions et les illusions auxquelles risque de conduire l'audace généreuse d'un œcuménisme doctrinal insuffisamment éclairé. S'il en fallait croire M. RUEFF, socialistes et libéraux seraient d'accord sur les fins. Ils ne divergeraient que sur les moyens. Je crains que les choses ne soient pas si simples. La distinction même des fins et des moyens me semble obscure, et toute relative. Les fins, les moyens, ce ne sont pas *two different kinds of animals*. Le médicament que je consomme est un moyen pour rétablir ma santé. Or me maintenir en bonne santé, je puis regarder cela comme une fin : mais tout aussi bien comme un moyen de conserver un rythme d'activité élevé. Mon activité même est moyen d'accroître mon revenu, pour faire face aux frais d'études de mes enfants, afin qu'eux-mêmes un jour etc... Sur la chaîne sans fin des causes et des effets, du moyen primitif à la fin finale, tout est fin de ce qui le précède et moyen de ce qui le suit. Il n'existe pas d'une part des fins, de l'autre des moyens : il n'y a que des relations de moyen à fin. Les fins, nous dit-on, relèvent de jugements de valeurs, les moyens de jugements d'efficacité. Or entre les fins et les moyens que l'on met en œuvre à leur service, la relation ne me paraît pas seulement technique. Il ne suffit pas qu'un moyen soit pratiquement apte à réaliser telle ou telle fin, il lui faut encore être digne d'elle. Proposer à quelqu'un de lui verser de l'argent, c'est un bon moyen de le décider à entreprendre un travail, mais c'est un mauvais moyen de l'inciter à voter pour tel candidat à des élections politiques, ou à se faire baptiser. « Si mon royaume était de ce monde, dit Jésus, mes disciples auraient combattu pour que je ne sois pas arrêté. » N'importe quel moyen même efficace à la produire ne convient pas à n'importe quelle fin.

Cela dit, je ne suis pas si convaincu que libéraux et socialistes poursuivent les mêmes fins. Il est bien rare qu'un désaccord soit purement technique. Plus souvent les disputes sur les moyens ne sont que l'expression de plus profondes divergences — doctrinales, philosophiques, axiologiques — qu'elles dissimulent... ou révèlent. Dans

un discours récent, M. Guy Mollet s'attaquait aux « libéraux économiques » : « Ils invoquent, disait-il, l'exemple de pays comme l'Amérique... Or tout dans le régime de vie des Américains est orienté vers la consommation la plus bête : la consommation privée ; et rien n'est consacré à l'équipement collectif... Surtout l'Américain ne participe pas à la gestion de sa vie économique quotidienne... Si vous pensez que c'est bien ainsi... vous n'êtes pas socialistes. » Est-il exact que les États-Unis consacrent aux équipements collectifs une moindre part que les nations d'Europe ? Toute vérification statistique précise des propos de M. Guy Mollet se heurterait à de sérieuses difficultés : du fait que beaucoup d'équipements collectifs sont assurés là-bas par des initiatives privées, cependant que chez nous l'État finance une part considérable — et non toujours la plus intelligente — de la consommation individuelle. Quoi qu'il en soit, M. Guy Mollet croit-il que le libéralisme soit nécessairement hostile à l'extension de l'équipement collectif ? Si dans notre pays, les fonds de la Sécurité Sociale servent à soigner des rhumes au lieu de construire des hôpitaux, serait-ce donc la faute des libéraux ? Toutefois l'on comprend bien ce que M. Guy Mollet veut dire, en parlant de « la consommation la plus bête ». Que sous l'effet de la publicité, du conformisme petit-bourgeois, de la démocratisation de certains loisirs vulgaires, la demande proprement privée prenne aujourd'hui certaines orientations consternantes, cela n'est hélas que trop éclatant. Et pourtant, si vous « trouvez bien » les propos ci-dessus rapportés de M. Guy Mollet, vous n'êtes pas libéraux... Essentiellement ce qui « abêtit » la consommation privée, c'est ce que Wilhelm Röpke appelait la *Vermassung* : un mot allemand dont la meilleure traduction française pourrait bien être « socialisation ». La « socialisation » n'est certes pas l'œuvre de la seule idéologie socialiste. Il n'empêche que l'idéologie libérale vise expressément à la contenir, pour en sauver l'individu. Des socialistes, le moins que l'on puisse dire est qu'ils ne sont pas contre. C'est bien de fins qu'il s'agit là. L'idéal social des socialistes, même démocrates au sens occidental du mot, n'est pas le même que celui des libéraux. On se peut aussi bien demander en quoi l'Européen moyen « participe » plus à la « gestion de sa vie économique quotidienne » que les Américains. Le propos de M. Guy Mollet n'en est pas moins significatif. Participer au lieu de concourir : telle est bien l'ambition des socialistes. En économie libérale, l'individu, souverainement libre de ses propres choix individuels, *concourt* — grâce aux mécanismes de la concurrence — à l'œuvre économique commune. Les socialistes entendent qu'il *participe* à des décisions collectives. Ils veulent que la responsabilité se partage, se dilue, se dépersonnalise : que tout le monde soit partiellement responsable de tout. Cela reflète deux conceptions différentes, et mêmes opposées, de la dignité des hommes, et de l'organisation de la société.

Si M. RUEFF me paraît un peu pressé de s'annexer les socialistes au plan des fins, sur les moyens en revanche peut-être leur concède-t-il

trop. Le néolibéralisme, tel qu'il le conçoit, entend ne rien garder de l'hostilité traditionnelle des vieux libéraux contre l'intervention. Pourvu que les prix restent libres et la monnaie stable, il n'assigne aucune limite au volume des interventions de l'État. Sans sortir des moyens permis, le gouvernement peut légitimement poursuivre, et pratiquement obtenir n'importe quelle modification artificielle de l'équilibre du marché. Or on peut douter que l'intervention, même confinée aux moyens permis selon la théorie de M. RUEFF, puisse dépasser une certaine ampleur sans mettre indirectement en péril le mécanisme des prix, et le fonctionnement du système. La fiscalité progressive, comme l'a dit M. Sauvy, fait régressive la rémunération des services rendus. Trop lourde, et surtout mal aménagée, elle émousse le stimulant du gain, et décourage l'effort : de ceux-là précisément dont les qualifications sont les plus hautes et les plus rares, et l'activité la plus efficiente. Les transferts sociaux rompent la coïncidence entre la répartition du revenu et l'imputation du produit, qui semble pourtant essentielle à la régulation du système. M. RUEFF lui-même n'a-t-il pas montré qu'au-dessus d'un certain taux, l'allocation de chômage engendre et perpétue le chômage permanent ?

L'entreprise de rapprochement avec le socialisme, que l'originalité de M. RUEFF consiste à tenter en excluant toute concession sur l'essence de la doctrine libérale, n'a donc peut-être pas abouti, du moins à tout ce qu'en espérait son auteur. Mais elle s'est révélée singulièrement féconde. La théorie de la propriété fondée sur l'*abusus*, l'analyse critique de la genèse et des effets des pratiques génératrices de « faux droits » (inflation, blocage des prix), la théorie de l'intervention libérale qui modifie la valeur des cartes sans modifier la règle du jeu, la théorie de l'intervention autoritaire qui manipule la règle du jeu, mais — pourvu qu'elle ne s'accompagne pas du contrôle des prix — sans que la vie économique cesse d'être ordonnée en mode de jeu, telle est la riche moisson qui a levé sur les bords du chemin où s'était engagé M. RUEFF.

Classique d'inspiration, son libéralisme est moderne en ce qu'il se présente comme étroitement appliqué à l'actualité contemporaine, et en fonction d'elle largement renouvelé. Sur beaucoup de points M. Jacques RUEFF s'est rencontré avec d'autres auteurs contemporains néolibéraux : Walter Lippmann, Eucken, Hayek, Röpke. Mais outre que très souvent il les a devancés, sa propre construction demeure au regard de leurs œuvres sensiblement originale.

L'existence entière de M. RUEFF témoigne pour que soient conservés, et restaurés partout où ils se trouvent altérés, et rénovés dans toute la mesure où les circonstances le réclament, le mécanisme des prix, le régime de l'économie de marché : « admirable instrument forgé par des millénaires d'une expérience douloureuse pour donner aux hommes les bienfaits de la liberté sans leur en infliger les désordres ». Par le ralliement des socialistes ou par leur défaite, j'in-

cline à penser que l'avenir réserve aux idées de M. RUEFF les plus grandes chances de triompher. L'extension du planisme ne me paraît pas bien probable. Il convient mal pour les sociétés riches. Il implique un repli national autarcique, qui serait funeste au développement des nations pauvres, surtout lorsqu'elles sont de faible dimension. Il fait trop grande violence à la nature humaine pour rester longtemps tolérable. Quoi qu'il en soit, en tout cas, les pratiques ruineuses et génératrices d'incohérences qu'a dénoncées M. RUEFF — l'inflation, le contrôle des prix, le Gold Exchange Standard — seront bien quelque jour reléguées au musée des aberrations infantiles du dirigisme. Parce que la logique et l'efficacité finissent toujours à la longue par avoir raison des démagogues, des routines, et des erreurs. Alors, de cet homme que beaucoup tiennent aujourd'hui pour un esprit attardé, peut-être pensera-t-on que son seul tort fut d'avoir raison trop tôt. Fera-t-il pour autant figure de précurseur et de prophète ? Aux yeux de quelques érudits, sans doute. Mais il est rare que ce soient les artisans d'une victoire qui en cueillent les lauriers. Quand le capitalisme sortira de sa crise actuelle, — qui est avant tout intellectuelle et morale — quand éclatera cette renaissance libérale qui me paraît historiquement probable, et que tout comme M. RUEFF j'appelle de mes vœux, l'honneur en écherra probablement à quelques esprits superficiels, libéraux de la dernière heure, qui auront su voler au secours de la victoire, et présenter comme des nouveautés de leur invention les vieilles idées simples et vraies qu'ils viendront juste de redécouvrir. *Sic vos non vobis*. Mais ceux qui, comme moi, se seront à longueur de vie nourris de la pensée de M. RUEFF mesureront mieux encore leur dette — et celle de l'histoire — envers le maître lucide et courageux, qui — seul ou presque, du moins en son pays — aura gardé, préservé, cultivé, rajeuni le dépôt de la tradition libérale. Et préparé les renouveaux de la civilisation millénaire de l'Occident, afin de rétablir les hommes dans leur dignité spécifique.

II. — *RÉFLEXIONS DE JACQUES RUEFF*
SUR L'ORDRE SOCIAL

- Préface à la 3^e édition de *L'Ordre social*
- La crise du capitalisme
- Sur les fondements de l'ordre dans les sociétés humaines
- Le concept de liberté
- Regards sur le libéralisme moderne
- Un instrument d'analyse économique : la théorie des vrais et des faux droits
- Quelques remarques sur la programmation économique
- Des plans d'irrigation pendant le déluge

PRÉFACE A LA TROISIÈME ÉDITION DE L'ORDRE SOCIAL (1)

Jacques RUEFF

« Pendant que je suis sur la terre,
Le silence m'est parfois doux.
Lorsque je serai dessous,
Je ne pourrai plus me taire » (2).

Ce que je dirai alors, enfermé dans le domaine de l'éternel silence, ce sera certains de mes ouvrages qui le feront entendre et, parmi eux, essentiellement, celui-là, s'il se trouve encore des lecteurs pour le lire, ou des professeurs pour enseigner le message que, vivant, j'avais voulu lui confier.

Ce livre a marqué une étape importante de ma pensée. J'éprouve une profonde gratitude à l'égard de ceux qui ont bien voulu le considérer. Mais ce qu'ils en ont retenu n'était pas toujours ce que j'avais voulu y mettre. Je tenterai ici de faciliter la tâche des éventuels glossateurs, en soulignant les enseignements qu'il m'a apportés.

L'idée essentielle, dont il est empli, c'est que les richesses ne sont pas les choses « désirées » par les hommes, mais la faculté de « jouir et de disposer de pareilles choses, de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements », c'est-à-dire, aux termes de l'article 544 du Code civil, le droit de « propriété » sur ces choses.

La différence est profonde, car elle fait d'emblée de la science économique, non pas, comme on l'a souvent dit, la science des richesses, mais la science des rapports entre certaines choses désirées et l'ensemble des hommes qui les désirent. A l'un, le « propriétaire », garantie par tout l'appareil judiciaire et policier de l'État d'une faculté paisible de jouissance et de disposition, à tous les autres, obligation, imposée par le même appareil, d'une abstention totale à l'égard de la chose possédée.

Certes, en présentant cette conception, je ne prétends pas voir en elle une découverte. Bien des auteurs ont rencontré des problèmes

(1) Parue en automne 1966 aux éditions M. Th. Génin, Paris.

(2) Jean COCTEAU, *Clair obscur*, p. 77 (Éditions du Rocher).

analogues à ceux qui m'ont imposé la révision de mes vues antérieures. Les solutions qu'ils ont proposées pour les résoudre procèdent souvent de préoccupations proches des miennes et m'ont sans doute, inconsciemment ou non, inspiré.

La solution que j'ai retenue s'est imposée à moi par sa fécondité, car elle constitue, pour de nombreux aspects de la théorie économique ou juridique, voire pour l'analyse de la structure des sociétés, une véritable mutation, dont le présent ouvrage expose les principales conséquences.

La première a trait à l'existence même de la science économique. Il n'y a pas de relations économiques dans une société sauvage, car chaque individu y délimite par sa propre force le domaine dont il pourra jouir ou disposer, donc qui sera soustrait à l'emprise des volontés rivales.

Les relations économiques naissent au contraire dès qu'une force coercitive, la police, organisée et commandée par les autorités sociales, assure, en fait, à certaines personnes la jouissance paisible de certaines choses. Elle y réussit en empêchant ceux qui n'ont pas qualité pour jouir ou disposer d'une chose d'en désirer l'usage ou la disposition, compte tenu des sanctions auxquelles celles-ci les exposeraient.

Ainsi la science économique n'est qu'une modeste excroissance de la structure juridique qui impose la paix sociale. Que la police ou la justice s'évanouissent, il n'y a plus ni échange, ni don, ni prêt, ni salariat, mais seulement violence et arbitraire du plus fort.

L'institution de la propriété n'est ainsi que le moyen de la paix sociale.

Cette assertion est amplement démontrée par le fait que ce n'est pas seulement dans l'article 544 du Code civil que l'on trouve les fondements de l'appropriation des richesses, mais aussi dans les septième et dixième commandements :

« Le bien d'autrui tu ne prendras
Et retiendras à ton escient.
Biens d'autrui ne convoiteras
Pour les avoir injustement. »

En distinguant entre biens propres et biens d'autrui, en empêchant tout homme qui craint la loi ou qui craint Dieu, non seulement d'appréhender mais même de convoiter les richesses qui ne lui appartiennent pas, le droit de propriété supprime même la possibilité de prétentions rivales à la disposition d'une même chose.

Les commentateurs qui se sont penchés sur les deux premières éditions de cet ouvrage ont considéré avec méfiance, quand ils ne la critiquaient pas ouvertement, une construction où ils voyaient la

glorification du droit de propriété, fort peu à la mode à l'époque. (1)

Ces critiques, certainement de bonne foi, avaient omis de remarquer que, pour moi, la raison d'être et le mérite du droit de propriété étaient d'établir « un lien visible, justifiable à des tiers, entre une personne et une chose » et « qu'il était aussi indifférent à la personne qu'à la chose, ainsi qu'à la moralité de l'ordre qu'il établissait ».

« S'il a été équitablement attribué, ajoutai-je, l'ordre social fondé sur la propriété est équitable ; s'il a été injustement attribué l'ordre social est inique et Proudhon est fondé à déclarer que « la propriété c'est le vol ». Mais, dans les deux cas, la société sera policée, c'est-à-dire pacifique, si la police réussit, en fait, à assurer à toute personne, quelle qu'elle soit, la jouissance du domaine que ses « droits » délimitent.

Ces affirmations valent autant dans une société où tous les biens sont nationalisés que dans un régime individualiste et libéral. La seule différence est que, dans le premier cas, les droits de propriété appartiennent tous à la personne morale qu'est l'État, alors que dans le second, ils peuvent ressortir à des personnes physiques privées. On peut même observer que nulle part le droit de propriété n'est aussi solidement établi et défendu que dans les régimes totalitaires, où l'attentat contre les propriétés publiques est puni des plus rigoureuses sanctions.

Dans l'analyse précédente, le droit de propriété a même consistance que la chose possédée ; il l'enveloppe tout entière et l'attache à la personne du propriétaire. Mais il n'en est pas moins distinct, comme le contenant est distinct du contenu. Témoins : les biens vacants, qui ne sont enveloppés d'aucun droit de propriété jusqu'au moment où ils ont été appropriés.

Le droit de propriété couvre ainsi la chose possédée d'une enveloppe qui porte une marque personnelle, celle du propriétaire ; il la classe dans un patrimoine, comme la casaque du jockey classe le cheval dans une écurie.

Le contenu du droit n'est pas, directement, la chose possédée, mais la faculté d'en jouir et d'en disposer. C'est cette faculté, recherchée par les hommes, qui constitue la propriété, c'est elle qui a pour eux de la valeur.

Or la valeur est cette qualité commune à toutes les richesses qui, par l'échange, peuvent remplir un même droit.

La valeur de la chose possédée fixe donc la grandeur du droit qui la contient. Elle permet de distinguer, en tout droit de propriété, deux caractères : son volume et la nature de son contenu. Le second est subalterne et occasionnel, puisque, par l'échange, il pourra être modifié. Le premier, au contraire, est essentiel et définitif, puisque, toutes conditions égales quant aux prix, il fixe *ne varietur* la quantité de toutes richesses que le titulaire du droit pourra obtenir en échange de celles qu'il possède.

(1) 1945 et 1948.

Le droit de propriété apparaît ainsi comme un véritable récipient à valeur, de volume bien déterminé, susceptible d'être rempli, au gré de son titulaire et à concurrence de son volume, de toutes richesses offertes sur le marché, ou plus exactement de la valeur que représente la propriété de ces richesses.

Si j'ai retenu cette conception du droit de propriété, récipient à valeur, c'est parce qu'elle me paraissait renouveler la théorie de la formation des prix particuliers et des indices du niveau général des prix, celle de la demande globale, celle de la monnaie et — qu'on me permette aussi cette audace — celle du gouvernement des sociétés humaines. Ce sont ces enseignements très généraux que l'ouvrage anthume n'a que partiellement réussi à faire prévaloir. J'espère que les éditions posthumes, s'il en est, sauront mieux en montrer l'utilité et les faire accepter dans un plus large secteur de l'opinion éclairée.

a) La formation des prix.

Dans la conception du droit, récipient à valeur, la connaissance du prix d'une richesse fixe le volume du droit qui la contient.

Au cours d'un échange, intervenant nécessairement à égalité de valeur, tout se passe comme si chaque échangeur avait conservé son droit initial et s'était borné à en modifier le contenu. L'échange alors n'apparaît plus comme un double transfert de droits de propriété, mais comme un simple changement de contenu des droits de chacun des échangeurs, changement qui n'affecte pas les dits droits. Tout titulaire de droit de propriété, désireux d'en modifier le contenu, n'a qu'à vider la richesse qui le constitue, sur le marché où elle s'échange contre celle qu'il désire acquérir, et à remplir de celle-ci le droit ainsi libéré.

Il est essentiel, cependant, que l'on ne se méprenne pas sur le caractère de cette représentation : elle conduit à une analyse commode de l'opération d'échange, mais elle la défigurerait irrémédiablement si elle dissociait les deux opérations conjuguées de vidage et de remplissage qui la constituent. C'est seulement pour la commodité de l'analyse qu'elles peuvent être distinguées, car elles sont nécessairement simultanées et doivent s'accomplir solidairement, faute de quoi l'échange ne serait pas accompli.

Dans cette conception de l'échange, tout se passe comme si la totalité des richesses vidées sur chaque compartiment de marché devait être emportée, au cours de la séance où elles sont offertes, dans les droits que leurs titulaires désirent en remplir. A cette fin, on tasse plus ou moins les richesses offertes dans les droits destinés à les contenir. C'est le degré de tassement, la densité de la richesse offerte dans les droits où elle est emportée, qui fixe le niveau du prix sur le marché.

b) Les variations du niveau général des prix.

L'analyse précédente, valable pour un compartiment de marché, ne l'est pas moins pour le marché considéré dans son ensemble. En chaque séance, le volume total en monnaie des droits que leurs titulaires désirent vider d'un contenu non monétaire, quel qu'il soit,

mesure l'offre totale ; celui des droits que leurs titulaires désirent remplir d'un contenu non monétaire, quel qu'il soit, mesure la demande totale.

Tout se passe donc comme si l'indice du niveau général des prix se fixait, en chaque instant, à un niveau tel que la valeur des richesses offertes sur le marché remplisse exactement les droits que leurs titulaires désirent en remplir, mais ne remplissent qu'eux. Cet indice n'est ainsi, comme un prix particulier, que la mesure du degré moyen de tassement nécessaire pour que, en chaque séance du marché, la totalité des richesses offertes puisse être emportée dans les droits destinés à les contenir, quelles que soient les répartitions de la demande et de l'offre entre les divers articles du marché.

c) La demande globale et la théorie de la monnaie.

La conclusion précédente montre que le niveau général des prix ne pourra varier que si, en une séance du marché, le volume global des droits vidés de leur contenu s'écarte du volume des droits à remplir.

Or, tout vendeur dont l'encaisse sera au niveau de celle qu'il désire détenir — son « encaisse désirée » — videra aussitôt le droit qui contenait la richesse vendue de la monnaie acquise par la vente, pour le remplir d'une autre richesse non monétaire, évidemment désirée, puisque s'il ne désire pas plus de monnaie c'est qu'il désire une richesse non monétaire. Le volume des droits vidés sur le marché par le sujet économique considéré sera identiquement égal au volume des droits remplis par lui.

Or, ce qui est vrai de l'individu l'est aussi de la collectivité considérée dans son ensemble. Si, en une séance du marché, le montant global des encaisses effectives est au niveau du montant global des encaisses désirées, le volume global des droits à remplir de richesses non monétaires sera égal au volume global des droits vidés des mêmes richesses, quelle que soit la répartition des droits vidés et remplis entre les divers compartiments du marché. Dans une pareille situation, les prix particuliers pourront varier, mais le niveau général des prix restera inchangé.

Alors la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say sera vraie. La demande et l'offre globale seront identiquement égales.

Au contraire, tout excès ou toute insuffisance du montant global des encaisses effectives relativement au montant global des encaisses désirées majorera ou minorera, à due concurrence, le volume global des droits à remplir relativement à celui des droits vidés pendant la séance de marché considérée. Le niveau général des prix variera.

Ainsi le niveau général des prix est indifférent à l'offre et à la demande de richesses, ainsi qu'à la quantité de monnaie en circulation tant que celle-ci est désirée ; il n'est sensible qu'aux différences susceptibles de survenir entre le montant global des encaisses désirées et celui des encaisses effectives.

Cette conclusion est d'une extrême importance. Elle montre com-

bien est fallacieuse la thèse qui voit dans l'augmentation de la circulation ou l'insuffisance de l'offre les causes de la hausse des prix. Elle montre combien est dépourvue de fondement la notion si populaire d'inflation, lorsque celle-ci fait état de variations de la quantité de monnaie en circulation sans les rapprocher des variations concomitantes des encaisses désirées.

Tant que l'encaisse effective est au niveau de l'encaisse désirée, le volume des droits à remplir n'est jamais et ne peut jamais être que le volume des droits vidés pendant la même période. S'il y a plus de richesses offertes, il y a plus de droits à remplir, si moins de richesses offertes, moins de droits à remplir.

Ainsi s'expliquent et s'éclairent les cas singuliers où les théories simplistes, comme la théorie quantitative, voyaient indûment une raison de variation du niveau général des prix, alors que celui-ci restait immuable, simplement parce que, nonobstant leurs variations respectives, l'encaisse effective restait au niveau de l'encaisse désirée.

Certains esprits, qui se veulent positifs, s'étonneront sans doute de voir fonder la théorie capitale des variations du niveau général des prix sur une notion aussi nettement psychologique que celle d'encaisse désirée. Mais ce premier contact avec les réalités de l'explication dynamique ne doit pas les surprendre. Les phénomènes économiques plongent leurs racines profondes dans le cœur des hommes, là où s'élaborent, à la lumière de la conscience et souvent inconsciemment, les volontés qui engendrent des actes.

S'étonner que l'économiste trouve les causes qu'il recherche dans le désir des hommes, c'est s'étonner que l'astronome explique par des forces d'attraction les mouvements des planètes.

Le désir est en économie politique ce que la force est en astronomie ou en mécanique : l'instrument d'explication qui transformera en nécessités logiques les apparences que l'observation aura révélées.

L'analyse qui précède montre que la condition unique de la stabilité du niveau général des prix est le maintien, en toute période, de la quantité de monnaie en circulation au niveau du montant global des encaisses désirées. Elle permet de voir dans toutes les formes d'inflation ou de déflation un excès ou une insuffisance de la quantité de monnaie en circulation relativement au montant global des encaisses désirées.

Elle donne la certitude que tout le secret et tout l'art de la politique monétaire est d'assurer, à tout moment, d'une manière aussi précise que possible, l'égalité entre les deux grandeurs.

Les méthodes par lesquelles on tente de l'établir marquent les principes, essentiellement contingents, des divers systèmes monétaires. Dans « L'Ordre social », j'ai présenté, pour la première fois à ma connaissance, une ébauche des mécanismes par lesquels, dans les systèmes monétaires modernes — c'est-à-dire fondés en tout ou en

partie sur le crédit — l'émission monétaire est commandée par les variations du montant global des encaisses désirées.

La question m'a paru si importante que, malgré la complexité et le haut degré d'abstraction auxquels il fallait la porter, je l'ai reprise dans deux mémoires spécialisés : en 1953, dans « La régulation monétaire et le problème institutionnel de la monnaie » (1) et en 1957, dans « Éléments pour une théorie du taux d'escompte et de la balance des comptes » (2).

C'est la grande ambition de l'auteur de « L'Ordre social » que de laisser aux savants qui se pencheront, lorsqu'il aura disparu, sur les mécanismes monétaires, le legs de ces deux études. Il est convaincu que, si austères qu'elles soient, elles marquent la voie des recherches et des réflexions propres à donner à la théorie monétaire un sérieux et une efficacité qui lui font actuellement totalement défaut.

d) Vrais ou faux droits, fondements de la condition humaine.

La notion de « droit, récipient à valeur » permet d'introduire une distinction, que je crois importante, entre « vrais et faux droits ».

L'article 544 du Code civil promet au titulaire du droit de propriété une faculté de libre disposition de la chose possédée. Cependant, pour que cette faculté soit une réalité, il ne suffit pas qu'elle soit inscrite dans la loi ; encore faut-il qu'elle puisse être exercée.

Or, tout propriétaire de la chose ne pourra, effectivement, en disposer que s'il est assuré, au moment où il lui plaît de l'offrir à la vente, de trouver une contrepartie sur le marché. Il n'en sera ainsi que si, sur chaque compartiment de marché, le prix varie, à chaque instant, jusqu'au moment où la valeur globale des offres est ajustée au niveau de la demande globale.

Si, par exemple, un prix est maintenu, par voie d'autorité, au-dessus de son niveau d'équilibre, le volume des droits que leurs titulaires voudront vider de l'article considéré dépassera le volume des droits que, pendant la même séance de marché, leurs titulaires souhaiteront en remplir. Une partie des richesses offertes ne trouvera pas preneur. A due concurrence la faculté de disposition que le droit de propriété promettait à son titulaire sera fallacieux ; le droit correspondant sera un « faux droit ».

La notion de faux droit est un instrument efficace pour la prévision et l'explication des phénomènes observés dans tous les régimes de taxation autoritaire des prix ; mais même hors ces régimes, elle éclaire et facilite l'analyse des conséquences qu'entraîne l'éligibilité à l'escompte des Bons du Trésor, ou leur achat direct dans le cadre d'opérations d'open-market, à un prix supérieur à celui auquel ils trouveraient preneur sur le marché.

Les « faux droits » créés par l'une ou l'autre des deux techniques, mais plus généralement par la seconde, majorent de leur montant la demande globale qui trouve son origine dans le volume des droits

(1) *Revue d'Économie Politique* et une brochure à la Librairie du Recueil Sirey.

(2) *Revue Économique* (n° 4, juillet 1957), chez Armand Colin.

vidés sur le marché. Ils expliquent la quasi-totalité des désordres inflationnistes et mettent en pleine lumière les méthodes propres à y parer. Ils précisent notamment la véritable mutation que les procédures génératrices de faux droits infligent à la structure juridique des sociétés.

« L'Ordre social » a tenté de marquer l'importance de cette mutation en distinguant les « civilisations à faux droits » des « civilisations à vrais droits ». Par là, il espère rendre plus conscientes les conditions propres à concilier la stabilité monétaire et l'expansion économique, donc contribuer à résoudre l'un des principaux problèmes de notre temps.

e) La technique de la liberté.

Dans une société à vrais droits, l'homme est assuré de pouvoir effectivement accomplir, à l'intérieur du domaine dont il a « propriété », tous les actes possibles. Sous la poussée incessante de ses désirs, sa fantaisie peut se donner libre cours ; aucun obstacle ne contrarie les volontés qu'elle lui inspire. Et ses actes, si imprévus qu'ils soient, n'entraînent jamais, ni désordres sociaux, ni hausse du niveau général des prix, ni épuisement des réserves métalliques.

Dans une société à faux droits, au contraire, le maître ne peut disposer de sa chose qu'autant qu'il trouve une contrepartie prête à l'accueillir. Chaque jour certains titulaires de droits, dont le volume ne dépend que du niveau auquel les prix ont été arbitrairement fixés, se voient interdire des actes qu'ils ont le droit d'accomplir et qu'ils souhaitent accomplir. Leur déception et les efforts qu'ils font pour y échapper engendrent le désordre social.

Très rapidement et inévitablement pareils désordres, s'ils durent, seront tenus pour intolérables.

Pour les écarter, si l'on ne veut ou ne peut renoncer aux causes qui les ont fait naître, on devra fixer, par voie d'autorité, l'usage que chaque individu fera de ses droits. Ceux-ci cesseront d'être des zones de liberté pour devenir des « rations ». L'homme ne pourra plus accomplir, à l'intérieur de son domaine, que les actes que d'autres auront choisis pour lui. Ses appétits, ses désirs, cesseront d'être la source unique de ses volontés. Il ne sera plus une personne se conduisant elle-même vers les fins qu'elle a librement choisies, mais une chose, commandée de l'extérieur, comme l'esclave par son maître ou la mécanique par son mécanicien.

Et ainsi le système juridique prend sa véritable portée. Dans sa pureté originelle, il est l'admirable instrument de la dignité humaine, forgé par des millénaires d'expériences douloureuses pour donner aux hommes les bienfaits de la liberté sans leur en infliger les désordres.

Mais sa simple existence n'assure pas son efficacité. Le juriste peut la décréter ; elle reste illusoire, si l'économiste ne l'établit. Que l'on fixe a priori le volume d'un droit en immobilisant le prix de la richesse qu'il contient et l'efficacité du système est irrémédiablement compromise. Il garde l'apparence de ses vertus, mais en perd toutes les réa-

lités. Et l'homme, à qui il donnait le privilège insigne d'être, dans l'ordre social, une créature responsable et libre, retombe à l'état du bœuf dans l'étable, avant de se voir imposer celui de l'esclave dans l'ergastule.

Le système juridique est le fondement invisible de la liberté des hommes. Qui porte atteinte à son intégrité commet, quels que soient les motifs qui l'inspirent, un crime inexpiable : le crime contre la dignité humaine.

C'est parce qu'il évoque pareils thèmes que « L'Ordre social » m'a conduit, irrésistiblement, dans des zones où l'économiste hésite généralement à s'engager. J'ai mis dans ce livre tout ce que j'avais récolté, au cours de quinze années de pensée solitaire, constamment distraite par les tiraillements de ce qu'on appelle l'action. Sur la mer houleuse, il a été balloté par les vagues. Puisse cette préface remettre en place la cargaison et aider le lecteur à trouver ce que l'auteur vivant, dans sa témérité, avait souhaité y mettre.

LA CRISE DU CAPITALISME (1)

Jacques RUEFF

L'économie du monde tout entier est devenue un immense chaos ; partout, sur tous les marchés, marchés des produits ou des services, des capitaux ou de la main-d'œuvre, les équilibres sont rompus et partout la souffrance des hommes, souvent le désespoir et la ruine, nous montrent l'aspect humain de la catastrophe économique qui ravage le monde.

Assurément, la présente crise n'est pas sans précédent. Mais cependant son ampleur et sa durée en font un phénomène entièrement nouveau. C'est à la recherche des causes de ce cataclysme et à l'analyse de ses conséquences que la présente étude est consacrée.

J'espère, Messieurs, que vous excuserez ce qu'elle aura de superficiel et d'incomplet, en raison de l'ampleur du tableau que je voudrais esquisser devant vous, sans abuser à l'excès de votre bienveillante attention.

Pour marquer ce qu'a de nouveau le désordre présent de notre économie, il faut l'opposer au quasi-équilibre d'avant-guerre. Alors les paysans réussissaient à vendre leurs récoltes et les ouvriers leurs produits. Jamais il n'était arrivé que presque tous les États du monde dussent simultanément suspendre le paiement de leurs dettes étrangères ou de la convertibilité de leur monnaie. Enfin et surtout, jamais il n'avait existé de chômage permanent.

On constatait bien, de temps en temps, une augmentation du nombre des ouvriers sans travail, mais rien de comparable à la situation où l'Angleterre et l'Allemagne se trouvent depuis dix ans et surtout rien de semblable à l'état présent, où les jeunes, qui arrivent à l'âge d'homme, voient devant eux toutes les carrières bouchées, inexorablement.

Or, ce quasi-équilibre d'avant-guerre, personne ne se préoccupait de l'établir. Bien plus, l'eût-on voulu que l'on n'eût pu y réussir, car au moment même où se formaient les réalités dont il était constitué, on en ignorait les caractéristiques essentielles. Les hommes agissaient

(1) Conférence prononcée le 5 janvier 1935 à l'Académie des Sciences Morales et Politiques et reproduite dans *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 1935 et dans la *Revue Bleue*, 1935.

indépendamment les uns des autres, sans se soucier jamais des répercussions de leurs actes sur l'état général des marchés. Et, cependant, du chaos des trajectoires individuelles naissait cet ordre collectif, que traduisait le quasi-équilibre dont les faits révélaient l'existence.

Un tel équilibre, si improbable dans sa complexité, ne pouvait être fortuit. S'il existait, c'est qu'il était le résultat d'un mécanisme tendant à en assurer l'existence et l'on admettait avant la guerre que ce mécanisme n'était et ne pouvait être que le mécanisme des prix.

Un produit était-il plus demandé qu'offert, aussitôt son prix augmentait sur le marché, ce qui tendait, en écartant les demandes les moins pressantes et en augmentant les offres, à rétablir l'équilibre antérieur. Et la variation de prix ne pouvait pas ne pas être entièrement efficace, puisqu'elle ne pouvait pas ne pas se prolonger jusqu'à disparition de la cause qui l'avait provoquée.

Ainsi le mécanisme des prix gouvernait l'activité des hommes, mais sans porter atteinte à leur liberté de décision. Il les laissait libres de vouloir librement, mais il augmentait le prix de ce que l'intérêt général exigeait qu'ils n'achetassent pas jusqu'au moment où, dans leur libre arbitre, ils préféreraient ne pas l'acheter. Et ainsi les consommateurs étaient conduits, sans contrainte d'aucune sorte, à ne vouloir acheter que ce qui était à vendre, mais à vouloir l'acheter entièrement, et les producteurs à ne vouloir produire que ce qu'ils pourraient vendre mais à vouloir le produire entièrement.

Par là, le mécanisme des prix adaptait la production aux désirs des hommes et les désirs des hommes aux possibilités de production, donc aux réalités.

Or l'asservissement au réel est une pénible sujétion. Elle substitue ce qui peut être à ce qu'on voudrait qui fût. Un jour les hommes, dans leur simplicité, ont cru que la barrière qui les protégeait contre le vide de l'irréel les empêchait de le saisir ; ils ont voulu renverser la barrière et, par l'action de leurs forces associées, ils ont malheureusement réussi.

L'attaque, d'abord, a été partielle : taxation des prix pendant la guerre, législation des loyers immédiatement après, toutes mesures qui ont entraîné dans leurs domaines respectifs d'immédiates crises de quantité. Puis elle s'est peu à peu généralisée. Par suite de la baisse des prix en Angleterre, l'assurance-chômage s'est transformée en un instrument d'immobilisation des salaires, cependant que l'arbitrage obligatoire produisait en Allemagne le même résultat ; par là le chômage permanent apparaissait dans le monde, avec son cortège de souffrances et de ruines et surtout son implacable effet de démoralisation.

Cependant subsistait encore le régulateur monétaire, dont l'action tendait à assurer la stabilité des prix sans compromettre l'expansion en maintenant dans d'étroites limites l'écart entre la demande globale et la valeur globale des offres, donc les oscillations de l'activité économique. Mais l'après-guerre, étendant à la monnaie les doctrines

d'économie dirigée, a voulu s'affranchir également de cette influence directrice. La pratique des politiques d'escompte concertées, la coopération des Banques d'émission et l'institution du gold-exchange-standard ont reculé les bornes qui enfermaient l'activité des hommes dans les limites de l'équilibre monétaire. Et ainsi a été rendue possible la chute joyeuse dans la prospérité factice qui a précédé la crise de 1929.

Toutefois, la distension des liens monétaires ne les a pas supprimés. Plus on s'éloignait de la position d'équilibre, plus les réactions s'accroissaient ; et finalement la crise a éclaté.

La crise, c'est le réveil des réalités, c'est la réadaptation de la somme à payer à celle qui peut être payée ; et celle-ci est d'autant plus réduite que celle-là avait été plus élevée. Ainsi a été déclenchée la baisse générale des prix de vente, qui n'eût pu être tolérée que par une baisse corrélative des prix de revient.

Mais la baisse des prix de revient implique une adaptation douloureuse à des conditions nouvelles. Aussi, dès le lendemain de la crise, la résistance à l'adaptation s'est généralisée et tout l'effort des hommes a tendu à éviter les baisses de prix qui eussent rétabli l'équilibre économique, dont on avait tout fait pour s'écarter.

Ai-je besoin, Messieurs, de dérouler devant vous la longue chaîne des interventions qui ont caractérisé, depuis la crise, la politique économique de tous les pays du monde : politique douanière, action des trusts, des cartels et autres associations de producteurs, politique du *farm board* et des codes aux États-Unis, politique de l'alcool, du vin et du blé en France, contingentement généralisé des importations, contrôle de devises, clearings, etc., etc...

Toutes ces mesures, quelle qu'en fût la forme, avaient pour objet de paralyser le jeu des forces qui tendaient à rétablir l'équilibre économique. Certaines d'entre elles ont été entièrement efficaces ; d'autres ont seulement réussi à retarder l'adaptation, en établissant un régime d'économie pâteuse, où les équilibres sont d'autant plus longs à se rétablir qu'on a mieux réussi à faire obstacle à leur rétablissement.

Messieurs, il est une première conclusion que je voudrais dégager de ces considérations, c'est qu'il faut être singulièrement aveugle pour s'étonner de la durée et de la gravité de la présente crise, alors que tout notre effort a tendu à l'entretenir et à l'aggraver. L'étonnant, ce n'est pas que la crise dure, c'est que l'on s'en étonne.

Ma seconde conclusion aura trait à cette affirmation, souvent répétée, d'une prétendue faillite du régime libéral ou capitaliste, autrement dit du régime dont la pérennité était assurée par le libre jeu des prix. Toutes les observations que je viens de vous présenter montrent que c'est précisément en paralysant le mécanisme des prix que l'on a aggravé et entretenu la crise économique. Dans ces conditions, n'est-ce pas un mensonge flagrant que d'affirmer la faillite d'un système par

des arguments qui en démontrent, *a contrario* et d'une façon péremptoire, l'entière efficacité ?

Ce serait cependant sous-estimer la portée des transformations qu'implique la suppression ou la paralysie du mécanisme des prix, que d'en limiter le champ au domaine économique ou monétaire. Leurs aspects politiques et moraux sont plus importants encore. Ce sont eux que je voudrais maintenant rapidement évoquer devant vous.

A ce sujet, il est essentiel de constater que l'on ne saurait s'arrêter à mi-chemin dans la voie de l'économie organisée ; lorsque l'on fixe un prix à un niveau différent de celui auquel il se serait spontanément établi, on provoque une crise de quantité à l'égard de laquelle deux attitudes seules sont possibles : l'accepter, avec tous les troubles et toutes les souffrances qu'elle implique, ou essayer de la résorber par des interventions nouvelles, qui ne pourront pas ne pas avoir pour effet d'étendre à toute la vie économique l'intervention de l'État.

Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer ce qui s'est passé en France sur le marché du blé.

L'intervention n'a cessé de se généraliser jusqu'à la date récente où une réforme, que j'espère définitive, est venue en renverser l'évolution. Mais le processus de socialisation était déjà assez avancé pour qu'il fût du plus haut intérêt d'en considérer le développement.

La fixation d'un prix minimum en augmentant, relativement aux autres prix du marché, le prix du blé et de tous les produits qui en résultent, a tendu à augmenter l'offre et à diminuer la demande dont ils étaient l'objet, donc à accentuer les forces qui avaient provoqué la baisse à laquelle on voulait s'opposer. Pour atténuer la crise de mévente ainsi organisée, il n'était d'autre méthode que de réduire l'offre et d'augmenter la demande par voie d'autorité. Ainsi l'intervention initiale obligeait l'État, s'il ne se résignait pas à en accepter les conséquences désastreuses, à interdire les augmentations de rendement par sélection des semences ou emploi d'engrais efficaces, à limiter les taux d'extraction, à pourchasser tous les progrès techniques et finalement à limiter les emblavures.

Pour mettre en œuvre toutes les mesures qu'impliquaient ces prescriptions diverses, il devait obligatoirement imposer aux producteurs des contrôles minutieux et constants, que seule une police politique, armée de pouvoirs illimités, pourrait mettre en œuvre.

En outre, l'État se trouvait conduit à rechercher, pour les produits dont il avait créé la surabondance, des débouchés nouveaux, en faveur desquels il établirait des prix différentiels, entraînant dénaturation du produit et encore contrôle rigoureux de l'emploi. Il devait de même organiser le stockage des récoltes et le financer en mettant à la disposition des producteurs toutes les ressources du crédit public.

Et comme toutes ces méthodes se seraient finalement révélées insuffisantes, l'État aurait été inévitablement obligé d'acheter lui-même les excédents de production que son intervention avait provoqués.

Les conséquences de ces pratiques n'étaient d'ailleurs pas limitées au seul marché du blé ; tous les prix de revient s'en trouvaient affectés et il eût été impossible, si le système du prix minimum n'avait été purement et simplement supprimé, au bord même de la catastrophe, de ne pas étendre la politique des prix minima à de nombreux domaines de l'économie nationale.

Le même raisonnement s'applique d'ailleurs à toutes les formes de l'intervention de l'État. On pourrait démontrer, de la même façon, que le simple contingentement des importations entraîne nécessairement la réduction des dettes internationales, le contrôle des changes, les clearings, le visa des exportations, c'est-à-dire le monopole du commerce extérieur et finalement le contrôle de l'État sur toute la production du pays.

Ainsi, le régime d'économie dirigée, quelle qu'en soit la forme et que l'inspiration en soit de droite — comme en Allemagne — ou de gauche — comme en Russie — ne peut pas ne pas se généraliser à tout l'ensemble de la vie économique. Il aboutit nécessairement au système du plan, système où la décision de l'État se substitue, dans tous les domaines de la vie économique, au mécanisme des prix, pour orienter les facultés de production, répartir les produits et assurer les équilibres économiques en dehors desquels le régime ne saurait subsister.

Or la rédaction du plan exige un choix entre les diverses solutions possibles. Recherchons comment peuvent être préparées et justifiées les décisions que ce choix implique.

Messieurs, les partisans de l'économie dirigée considèrent que le problème est extrêmement simple. Pour eux, le plan devra être tel qu'il fasse des facultés de production existantes, l'emploi satisfaisant le mieux possible aux besoins et aux goûts des hommes. Malheureusement cette définition, claire en apparence, a un immense défaut : elle ne définit rien. Car pour diriger, il ne suffit pas de fixer une direction, encore faut-il pouvoir la reconnaître. Or le critère indiqué : nécessité de satisfaire le mieux possible aux goûts et aux désirs des hommes, ne permet en aucune façon de dresser le plan qui conduira au résultat que l'on veut obtenir.

En premier lieu, les goûts des hommes — essentiellement individuels — n'affleurent à la surface du conscient que lorsqu'ils vont se transformer en actes. Tous les désirs qui n'ont pas provoqué un achat conservent le caractère velléitaire des intentions refoulées. Ceux mêmes qui les éprouvent ne sauraient les énumérer ou les classer. Comment alors espérer en dresser la carte, indispensable pourtant au choix conscient des besoins qui seront satisfaits.

En outre, les goûts humains n'ont rien d'absolu. On ne préfère pas tel article à tel autre, mais telle quantité d'un article à telle quantité d'un autre. Pour choisir consciemment, il faut savoir tout ce que le choix écarte. Or si les possibles écartés apparaissent immédiatement dans un système de prix, il n'en est plus de même dans le régime du plan, où seule l'analyse des emplois qui auraient pu être faits des moyens de production existants, compte tenu de l'état des techniques,

permet de comparer ce qui est et tout ce qui aurait pu être. Et comme, dans ce domaine, le nombre des possibles est infini, aucun esprit humain ne peut embrasser le problème à inconnues innombrables que pose la nécessité du choix.

On observera, il est vrai, que le jeu des prix résout chaque jour, sous nos yeux, ce problème si complexe. Mais il le résout par un jeu d'actions et de réactions spontanées, qui conduisent à l'état d'équilibre répondant à l'emploi que veulent faire tous les participants au marché du pouvoir d'achat qu'ils détiennent. Et le problème est exactement semblable à celui de la mécanique céleste, que nous ne savons pas résoudre dès qu'il y a plus de quatre corps en présence (1), alors que chaque soir, dans le ciel, les étoiles et les planètes innombrables trouvent sans hésiter le chemin qu'elles doivent suivre.

Les rédacteurs du plan, quel que soit leur désir d'apporter aux hommes toutes les satisfactions possibles, ne disposeront donc d'aucun moyen de reconnaître la voie qui leur permettra d'y réussir. Sans doute les régimes dirigés ont-ils réussi, dans le passé, des réalisations spectaculaires, qui ont permis à des observateurs aussi enthousiastes que superficiels, d'affirmer le succès de tel ou tel plan de cinq ans. Mais c'est un domaine où les apparences sont de peu de poids. Ce qu'il faut retenir pour apprécier les réalités, c'est autant le résultat acquis que tous ceux auxquels il a fallu renoncer pour l'obtenir. Et c'est là ce que la simple observation des faits ne saurait révéler.

Ainsi, Messieurs, le choix entre tous les possibles, choix qui est la base nécessaire de tous les systèmes d'économie dirigée, ne saurait être raisonné. Et puisque, malgré cela, ce choix ne peut être évité, il devra être arbitraire. C'est là une conclusion essentielle, qui fixe le caractère politique des régimes qui prétendent s'affranchir de la dictature des prix.

De ce caractère arbitraire, j'ai trouvé une illustration décisive dans le fonctionnement des commissions qui assurent, en fait, la direction de notre économie. Ces commissions sont composées de fonctionnaires d'une honnêteté rigoureuse et qui ont l'habitude de raisonner leurs actes. Comme les décisions que leur impose l'économie nouvelle ne peuvent être raisonnées, ils ont inventé pour se guider dans le dédale des solutions possibles, des raisons dont tout le monde sait qu'elles sont déraisonnables, mais qui ont cet immense avantage de fournir à ceux qui les invoquent un moyen de comprendre et d'expliquer les décisions qu'ils arrêtent.

C'est ainsi, par exemple, que les commissions de contingentement ont inventé, pour accomplir leur tâche, la règle de l'équilibre des balances des comptes bilatérales, règle dont tout le monde sait qu'elle est proprement absurde. D'autres, sentant l'imperfection et le ridicule des calculs par lesquels on essayait de chiffrer les balances des comptes, ont été plus loin et ont recommandé seulement l'équilibre des balances

(1) Écrit, évidemment, en un temps (1934) où les ordinateurs n'étaient pas d'usage courant, si même ils existaient.

commerciales. C'est la règle si à la mode de la réciprocité — j'achète à qui m'achète — règle qui est simplement insensée. Dans d'autres cas encore — et c'est depuis quatre ans le principe de la politique allemande — on a prétendu adapter le montant des paiements étrangers au solde de la balance commerciale. On oubliait que ce solde variait lui-même avec le montant des transferts effectués et on était ainsi aussi fou que ce Nathanaël, dont André Gide dit qu'il suivait, pour se guider, une lumière que lui-même tenait en sa main.

Messieurs, tous ces artifices permettent d'accomplir les gestes extérieurs d'une action raisonnée, fondée sur des prémisses entièrement déraisonnables. Et ne trouvez-vous pas qu'il faut avoir dans la moralité des hommes une confiance singulière, pour croire que dans un régime où des choix qui ne sont jamais justifiés que par de faux arguments, font la fortune ou la ruine de ceux qu'ils affectent, les autorités à qui ces choix sont confiés résisteront toutes, indéfiniment, à la tentation de couvrir par des raisons d'intérêt général, des décisions répondant à leurs intérêts personnels, électoraux ou pécuniaires ? Et il apparaît ainsi que la turpitude est l'adjuvant naturel et quasi-inévitable de l'économie dirigée, car elle donne des raisons de choisir à des hommes dont on a voulu que le métier soit de choisir sans raison.

Ces considérations mettent en pleine lumière la différence qui sépare les systèmes d'économie dirigée des régimes anciens, qualifiés de capitalistes ou de libéraux. Dans ces systèmes, la production était constamment adaptée aux goûts des hommes par ce plébiscite constant que constituait le mécanisme des prix ; dans les systèmes dirigés, au contraire, c'est la volonté des hommes qui doit être constamment adaptée au plan. Et l'action coercitive nécessaire à cette fin devra être d'autant plus rigoureuse que le plan, arbitrairement choisi, sera lui-même plus éloigné de l'état qu'eût établi le mécanisme des prix, si l'on avait laissé les volontés individuelles modeler, par son intermédiaire, la réalité économique. Ainsi s'explique l'existence, dans tous les régimes planifiés, d'une police politique — genre guépéou — police dont les régimes du blé ou du vin établis en France avant les lois récentes eussent exigé la création — police dont la rigueur montre bien que le régime qu'elle tend à faire appliquer n'est pas celui qui répond aux volontés libres de ceux auxquels on l'applique.

En outre, on voit qu'un régime d'économie dirigée ne peut fonctionner que s'il existe, au centre, un pouvoir susceptible de décider sans raison, c'est-à-dire de prendre des décisions arbitraires. Or, Messieurs, un pouvoir qui prend des décisions arbitraires, quelle qu'en soit la forme, ce n'est et ne peut être qu'un pouvoir dictatorial.

Et ainsi la floraison présente des régimes de dictature ne peut être tenue pour fortuite. Elle est seulement l'aspect politique du mouvement qui a eu pour effet de remplacer le mécanisme des prix, instrument d'expression et de réalisation de toutes les volontés individuelles,

si humbles soient-elles, par le choix autoritaire de l'homme ou du parti au pouvoir.

Assurément, dans notre pays, les formes du Gouvernement, même aux époques où l'économie dirigée était la doctrine officielle, n'étaient pas encore dictatoriales. Mais dans beaucoup de domaines l'action administrative, qui fixait des prix ou des contingents et affectait par là, sans appel et sans loi, la fortune des individus, présentait tous les caractères d'un pouvoir absolu et arbitraire.

Sur le plan moral, les conséquences de l'économie dirigée ne sont pas moins importantes. L'intervention de l'État a pour effet d'augmenter considérablement la part de l'imprévisible dans les conditions économiques d'où dépend la possibilité d'exécuter les contrats. Comment admettre qu'un emprunt hypothécaire engage valablement le paysan qui l'a souscrit, alors que la possibilité de vendre son blé dépend du prix minimum qu'il plaira à l'État, dans sa fantaisie, de fixer. Comment penser qu'une entreprise industrielle sera tenue d'assurer le service des obligations qu'elle a émises, alors que, par l'effet des offices de compensation, elle pourra se voir empêchée d'encaisser ses créances arriérées, bien qu'elle ait pris toutes précautions utiles pour vérifier la solvabilité de ses débiteurs. Et ceci montre que le relâchement dans le respect des contrats est la conséquence nécessaire du développement des pratiques de l'économie dirigée et l'aspect moral de sa doctrine.

Enfin, ai-je besoin de vous faire remarquer que le régime du plan est exclusif de toute liberté de pensée. La découverte scientifique, le progrès technique sont des obstacles essentiels à la stabilité, en dehors de laquelle aucune prévision ne serait légitime. Aussi n'est-il pas d'organisateur conscient qui ne mette au premier plan de son programme le contrôle des inventions, considérées non comme une source de progrès, mais comme l'origine de tous les désordres.

Messieurs, un pareil régime détruit dans la personne humaine tout ce que l'on nous a appris à respecter. Il fait de la production la fin suprême et de l'homme, un instrument chargé de consommer le produit que l'on a arbitrairement choisi pour lui.

En ce qui me concerne, je me refuse à admettre qu'il puisse constituer un progrès et c'est pour cette raison que je me déclare l'adversaire irréductible de tous les régimes dirigés, qu'ils soient de droite ou de gauche, corporatistes ou syndicalistes, autarchistes ou ouverts aux échanges internationaux.

Mais alors, une question se pose. Comment est-il possible que ce régime, qui dégrade les hommes et diminue leur bien-être, ait pu se généraliser, au point d'être devenu, en moins de dix années, le régime en vigueur dans la plupart des pays du monde? Messieurs, cette situation s'explique aisément. L'économie dirigée a cet immense avantage d'être une économie libérée de toutes les contraintes que le mécanisme des prix impose à l'économie libérale. Elle doit donc être le régime désiré non seulement par les partis qui veulent confier à l'État le soin d'élever vers le ciel une économie idéale, qui serait équitable puisqu'ils l'auraient dessinée à leur gré, mais aussi par tous les

praticiens, qui espèrent être assez forts pour déformer en leur faveur l'état d'équilibre qu'aurait spontanément établi le mécanisme des prix.

Il est vrai que le goût de l'utopie et l'égoïsme ne sont pas choses nouvelles dans le monde. Ce qui est nouveau, par contre, c'est le moyen qu'ont découvert les hommes, tant par le développement du groupement sous toutes ses formes, groupements de patrons ou d'ouvriers, de producteurs ou de consommateurs, que par la généralisation du régime de représentation des intérêts, de transformer en réalités les systèmes les moins réalisables.

Ainsi, Messieurs, l'utopie jadis n'était qu'une rêverie audacieuse ; maintenant, c'est une catastrophe politique — dont j'ai essayé de préciser les traits essentiels, dans cette étude dont la longueur ne se peut excuser que par l'ampleur du mal qu'elle avait dessein de décrire.

SUR LES FONDEMENTS DE L'ORDRE DANS LES SOCIÉTÉS HUMAINES (1)

Jacques RUEFF

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je me propose de vous entretenir des fondements de l'ordre dans les sociétés humaines.

Je voudrais décrire, très succinctement, le mécanisme par lequel les autorités qui ont tenté de rendre habitables les cités humaines, se sont appliquées à leur imposer la structure et les mœurs qui leur paraissaient les meilleures.

« La réalité est ordonnée, dit Bergson, dans l'exacte mesure où elle satisfait notre pensée... L'ordre, c'est l'esprit se retrouvant dans les choses » (2). Si l'on accepte cette définition, ordonner une société, c'est lui imposer le plan que notre esprit veut pour elle.

Pour analyser le mécanisme par lequel on a progressivement essayé de civiliser les collectivités humaines, il faut prendre pour point de départ l'image d'une société où les hommes seraient seuls, en tête-à-tête avec leur propre nature, et où aucune règle d'aucune sorte, aucune discipline sociale ne leur aurait été imposée.

Pour tenter ce tableau, il suffit d'imaginer les réactions naturelles d'un individu placé au milieu des choses désirables que la nature lui offre ; mais c'est là, tâche de psychologue plus que d'économiste, et je suis sûr que tous ici vous êtes beaucoup plus préparés que moi à l'accomplir. Les économistes sont généralement de pauvres psychologues ; ils ne commettent pas cependant la faute de croire que la psychologie sommaire de l'*homo œconomicus* les renseigne sur le mécanisme nuancé par lequel l'homme fixe son comportement dans le champ très étendu de toutes les décisions possibles. Mais ils estiment que la connaissance des dispositions de l'*homo œconomicus* suffit à les renseigner sur le comportement de l'individu moyen, qui est celui qu'ils considèrent quand ils cherchent à prévoir des réactions collectives.

Or cet homme moyen, entouré des choses désirables que la nature lui offre, ne pourra pas ne pas les désirer ; les désirant, il cherchera à pouvoir en jouir et en disposer. Mais jouissance et disposition impliquent usage exclusif. Quand le chien voit un os et qu'il veut en jouir, il cherche à le soustraire au chien voisin. L'homme, pour jouir des choses qu'il désire, devra les soustraire à l'emprise des volontés rivales et

(1) Conférence prononcée le 25 mai 1946 à la Société Française de Philosophie et reproduite dans le *Bulletin de la Société Française de Philosophie*, 1947.

(2) *L'Évolution créatrice*.

pour cela, faire en sorte que ses concurrents dans la course à la possession ne puissent les lui arracher.

Nous sommes ainsi conduits à une question essentielle : celle du mécanisme par lequel on peut modifier le comportement des hommes, c'est-à-dire obtenir que tel qui voudrait s'approprier des choses que je convoite m'en abandonne l'usage et la disposition.

En soulevant cette question, j'entre très largement dans le domaine du philosophe et j'y entre en profane. Vous voudrez bien m'excuser si je n'apporte pas à cette analyse toute la minutie qui serait souhaitable. Ce qui m'occupe ici c'est le mécanisme par lequel on peut, en fait, modifier pratiquement le comportement d'un individu.

« L'homme, dit l'Écriture, est toujours aux mains de son propre conseil. » Cela veut dire que l'homme n'agit que dans la mesure où il veut agir. Il n'existe pas d'autre moyen de lui imposer un geste que de lui imposer de vouloir ce geste. Et ceci est un trait plus physiologique que psychologique de la nature humaine. Si l'on veut qu'un homme agisse autrement qu'il n'agirait abandonné à lui-même, il faut lui imposer de vouloir autre chose que ce qu'il veut. Si moi, désirant m'approprier une chose, je veux empêcher tel autre de me l'arracher, de quelle procédure puis-je disposer ? Il faut que je fasse en sorte qu'il cesse de la désirer. Et comment puis-je y réussir ? En attachant, pour lui, à la possession de cette chose des sanctions assez indésirables pour que, compte tenu de l'ensemble des résultats que la possession de la chose lui apportera, c'est-à-dire la possession désirable doublée de la sanction indésirable qui y est attachée, il cesse de la désirer et m'en laisse l'usage que je souhaite.

Eh bien, Messieurs, réfléchissez : c'est toujours par un procédé de ce genre qu'on modifie le comportement des hommes. La contrainte, c'est simplement la modification des résultats que l'acte implique pour l'individu, de sorte que « son propre conseil » le détermine à agir autrement qu'il n'eût fait s'il avait été laissé libre d'agir librement.

Si je veux empêcher un individu de voler, j'attache, au vol, des sanctions qui font que le bénéfice du vol, rapproché des dix années de prison qu'il entraînerait, cesse d'apparaître désirable à la plupart des individus. Si je veux empêcher un individu de semer du blé, j'attache au produit de la récolte une amende telle que, compte tenu d'une part du produit de la récolte, d'autre part de l'amende, il ne souhaitera plus emblaver son champ.

Voilà comment, dans tous les cas, on peut modifier le comportement des hommes.

Revenons alors à notre problème : des individus, entourés des choses désirables que la nature leur offre, vont tous désirer en jouir et en disposer et pour cela chercher à soustraire les choses qu'ils souhaitent à l'emprise des volontés rivales.

Ils y réussiront lorsqu'ils seront assez forts pour donner à tous ceux qui désirent la chose, la certitude qu'elle ne pourra être obtenue par eux qu'avec la sanction indésirable qui y aura été attachée.

Ainsi s'établira spontanément un ordre social, qui constitue l'état de nature, où chaque individu délimitera par sa propre force le champ dont il aura faculté de jouir et de disposer. Ce domaine sera, à chaque instant, celui qu'il aura réussi à soustraire à toutes prétentions concurrentes, par l'exercice ou la menace des sanctions contraignantes que sa force lui donne la possibilité d'appliquer. Et cette procédure d'appropriation par la violence s'appliquera non seulement aux choses inanimées, mais également aux hommes. Seront appréhendés tous les individus qui n'auront pas été assez forts ou assez habiles pour faire naître chez ceux qui désirent s'approprier leur corps la certitude qu'ils peuvent efficacement se défendre.

Autrement dit, asservissement des faibles, guerre constante entre les maîtres, tels seront les deux traits essentiels d'un état de nature.

C'est cet état que toutes les autorités qui ont voulu civiliser le monde ont dû réformer pour lui imposer un ordre qui leur paraissait meilleur.

Quel a été leur premier objet ? En premier lieu, éviter la guerre constante entre les maîtres, caractéristique de l'état de nature. Leur premier souci a été d'imposer la paix aux hommes.

Par quelle méthode ont-ils pu y réussir ? Simplement en appliquant à la collectivité des hommes la méthode que les forts appliquent à leur profit dans l'état de nature que je viens d'évoquer.

Pour que la possession des choses désirables ne soit pas recherchée par la violence, il faut et il suffit qu'aucune chose désirable ne puisse jamais être désirée, dans les conditions où elle peut être obtenue, que par une seule personne. A cette fin, il faut et il suffit que la jouissance et la disposition qui, par elles-mêmes, suscitent la convoitise des hommes, soient rendues indésirables à toute personne autre que celle qui a été « élue » pour l'obtenir.

Le problème de l'institution d'une société pacifique n'est ainsi que celui de l'institution d'un système particulier de sanctions. Messieurs, ces sanctions, ce sont celles qui, dans tous les décalogues, dans toutes les morales, dans tous les codes, affectent l'usage et la jouissance du bien d'autrui.

Un seul individu est à l'abri de ces sanctions : celui qui a sur la chose « droit de propriété ». Pour tous les autres, la jouissance et la disposition s'accompagnent de sanctions telles que, laissés libres d'agir librement, ils ne désireront pas disposer de la chose, car jouissance et disposition entraîneraient, pour eux, application de sanctions qui les rendraient indésirables, si désirables qu'en elles-mêmes elles pussent paraître.

L'institution du droit de propriété soumet donc chaque chose à un maître et à un seul. Pour l'individu, elle divise l'univers en deux parts : le domaine possédé, où il est souverain ; le reste du monde, où, sauf consentement du propriétaire, il est sans action.

C'est seulement à l'intérieur du domaine possédé que l'individu peut agir librement, c'est-à-dire déterminer ses actes au vu de leurs seules conséquences. A l'extérieur, son action est contrainte, puisque,

quelle que soit pour lui la désirabilité d'un acte, il sera conduit, par les sanctions contraignantes qui y sont attachées, à désirer ne pas l'accomplir.

Ainsi, pour rendre le monde habitable aux hommes tels qu'ils sont, pleins de passions et de désirs, pour leur imposer malgré eux la paix sociale, il faut, en premier lieu, infliger à leur liberté une restriction essentielle, en marquant les limites du domaine où elle peut s'exercer.

Cette restriction est indispensable, quel qu'en soit le bénéficiaire. Un État qui voudrait réserver à la collectivité la propriété de tous les biens désirables ne devrait pas moins y recourir qu'un État où tous les individus posséderaient. Et la paix sera d'autant mieux assurée que seront plus rigoureuses les pénalités qui sanctionneront la violation du droit d'autrui.

La première condition de l'ordre, dans les sociétés humaines, c'est la restriction à l'étendue du domaine possédé de la faculté de libre choix qui marque la personne humaine.

Dans une société pacifiée, le fusil sera sans emploi, l'échange se substituera au rapt, le pouvoir d'achat au pouvoir de violence.

Ainsi le maître sera assuré de pouvoir choisir librement, dans la paisible souveraineté d'une propriété indiscutée, la moisson de son champ et l'usage qu'il en fera.

Mais pareil monde sera entièrement modelé par des volontés individuelles. Encore celles qui lui imposeront leurs fins ne seront pas celles de la collectivité des hommes, mais celles des hommes que le sort aura pourvus de droits de propriété, chacun d'eux exerçant sa maîtrise dans la fraction de l'univers répondant au volume de ses droits.

Ceux qui connaissent les hommes, ne serait-ce que par la connaissance qu'ils ont de leur propre nature lorsque, dans le secret de la conscience, aucune voix ne se mêle à la sienne, ne doutent pas que l'indésirabilité des seules conséquences du meurtre, du vice ou du mensonge en laisseront subsister un grand nombre ; que l'amour du prochain suffira bien rarement à balancer l'indésirabilité des sacrifices que la charité implique ; que les différences entre les hommes conduiront spontanément à d'immenses inégalités sociales ; qu'enfin le caractère atténué, en la plupart d'entre eux, du sentiment de l'intérêt général, comparé à l'intensité des appétits égoïstes, laissera insatisfaite la quasi-totalité des besoins collectifs.

Le monde qui ne sera que pacifié sera un monde d'homicide, de luxure et de mensonge, un monde d'égoïsme et de haine, d'extrême inégalité et d'esclavage, un monde, enfin, où seuls les désirs de quelques individus seront servis, sans que rien soit fait jamais pour rendre la patrie prospère, heureuse et puissante.

Pareil monde sera rejeté avec horreur par tous ceux qui pensent qu'une société d'hommes ne doit pas seulement donner à quelques-uns

de ses membres les satisfactions que ceux-ci tiennent pour les plus désirables, mais doit tendre vers des fins qui la dominent ; par tous ceux encore qu'anime une soif d'idéal et de progrès, de charité et de justice, de prospérité et de grandeur. Ceux-là penseront que les fins qu'ils fixent à l'évolution sociale doivent lui être imposées, même si elles se substituent à partie des fins individuelles. Ils voudront que la société humaine soit gouvernée, tel un navire soumis à un pilote, vers les buts qu'il lui assignent, donc assujettie à l'intervention du « gouvernement » nécessaire pour l'y conduire.

Le problème du gouvernement, sous des formes diverses, est donc toujours le même : obtenir qu'il soit fait de la souveraineté du maître sur ses biens ou de l'homme libre sur son corps, un usage différent de celui que le titulaire du droit eût choisi au vu des seules conséquences de tous les usages possibles.

Le problème étant ainsi posé, deux méthodes et deux méthodes seulement peuvent le résoudre : déposséder le propriétaire du fragment de souveraineté dont on veut modifier l'emploi en le transférant à l'autorité gouvernementale ; obtenir, par voie de contrainte, du titulaire du droit de propriété qu'il choisisse lui-même, pour les richesses qu'il gouverne et dans sa pleine souveraineté, les fins que le gouvernement entend leur imposer.

La première méthode est celle de l'impôt. C'est, par exemple, celle que suit le gouvernement qui, voulant faire œuvre d'assistance, prélève sur des particuliers les droits qu'il attribue aux personnes dont il entend améliorer le sort.

La méthode fiscale restreint l'étendue du domaine possédé, mais n'affecte en rien la souveraineté du propriétaire sur la fraction de son domaine qu'elle ne lui retire pas.

Le propriétaire, après versement de l'impôt, demeure donc entièrement libre à l'intérieur de ses droits. C'est pour cette raison que le régime de gouvernement qui ne recourt qu'à la méthode fiscale est qualifié de libéral.

La deuxième méthode ne modifie pas la délimitation des champs de souveraineté individuels, mais elle impose au titulaire de droits de propriété l'obligation de vouloir, pour certains de ses droits, le contenu et l'usage nécessaires à l'accomplissement de la mission gouvernementale.

C'est, par exemple, la méthode que suivra un gouvernement théocratique qui, voulant améliorer le sort des pauvres, ne dépossédera pas les riches de leurs biens, mais leur inspirera, par la promesse de récompenses ou la menace de sanctions appropriées, de vouloir pour ces biens l'usage charitable qui assurera l'accomplissement des volontés gouvernementales.

C'est aussi la méthode par laquelle un gouvernement qui veut interdire certaines importations les assortit de pénalités qui les rendent moins désirables.

Ainsi la zone dans laquelle le titulaire de droits choisit librement, c'est-à-dire à l'abri de toute contrainte, est diminuée des zones où

s'exercent les sanctions contraignantes. La liberté de jouissance et de disposition du propriétaire ne s'applique plus, à l'égard de la chose possédée, qu'à certaines directions d'action : celles que l'intervention gouvernementale n'a pas affectées.

Pareils régimes, fondés sur la restriction des droits de propriété, permettent aux gouvernements de faire le monde, non tel qu'il serait si les titulaires de droits étaient laissés libres de vouloir librement, mais tel que ceux-ci le voudront après que leur volonté aura été contrainte par l'action gouvernementale. Ils donnent aux autorités contraignantes le moyen d'exercer, sans prélèvement d'impôt, donc sans atteinte apparente à la répartition des richesses, une action de tutelle toute-puissante sur les volontés individuelles : le moyen de les diriger, comme un chef dirige ses soldats. C'est pour cette raison qu'ils sont qualifiés d'autoritaires, et quelquefois, compte tenu de l'objet généralement social des interventions restrictives du droit de propriété, de socialistes.

Ainsi, pour rendre le monde habitable, il ne suffit pas de limiter géographiquement les zones de souveraineté individuelles : il faut aussi restreindre, à l'intérieur du domaine possédé, la liberté du propriétaire, soit en transférant une fraction de ce domaine à l'autorité gouvernementale, soit en limitant la faculté de choix qu'il confère à une fraction seulement du champ des actes possibles. C'est cette technique de restriction des libertés individuelles, technique sur laquelle reposent tous les systèmes gouvernementaux, que résume le définition usuelle du droit de propriété, dont l'article 544 du Code Civil indique qu'il est une faculté « de jouir et disposer de la chose de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ».

La deuxième condition d'un état social ordonné, susceptible, conformément à la définition de Bergson, de satisfaire notre pensée, c'est la restriction de la liberté humaine à l'intérieur même du domaine possédé. Dans une société gouvernée, l'homme est libre à l'égard de tout ce qu'il possède — mais seulement dans la mesure où les lois et règlements permettent qu'il le soit.

A l'intérieur du champ que les lois et règlements ne lui interdisent pas, le propriétaire décidera librement. Il accomplira les actes que, dans son libre arbitre, relativement à ses besoins ou à ses goûts, il tiendra pour les plus désirables.

Son comportement sera donc, presque toujours, fixé sans souci des conséquences qu'il peut entraîner pour les autres membres de la collectivité ou pour la société dans son ensemble.

Or, dans le régime complexe de production pour le marché et de spécialisation, aucune collectivité ne peut subsister si le comportement de chacun n'y est rigoureusement adapté au comportement de tous. Une société est un orchestre, où chaque instrument a sa partie à jouer. L'action indépendante du titulaire de droits de propriété est

aussi incompatible avec la vie sociale que celle du premier violon avec l'harmonie qu'il concourt à former.

L'entière liberté de l'individu à l'intérieur de ses droits devrait donc compromettre irrémédiablement l'ordre social.

Et pourtant nous savons bien qu'il n'en est pas ainsi.

C'est qu'en effet, lorsque l'individu agit librement, il n'agit pas sans raison. Dans leur jargon, les économistes disent que lorsque l'individu est libre, il accomplit, à chaque instant, tous les actes dont le fruit lui apparaît plus désirable que ne lui semble indésirable l'effort ou le sacrifice au prix desquels ce fruit est obtenu.

Or, dans les régimes de production pour le marché, le fruit d'un acte économique est généralement le résultat d'une vente : vente de services ou vente de produits. Sa grandeur, donc sa désirabilité, dépendent du prix du marché.

C'est donc le prix du marché qui, fixant la rémunération des producteurs, fixera la quantité dont la production sera jugée par eux, en toute liberté, plus désirable que n'est indésirable l'effort qu'elle exige.

Pareillement, l'indésirabilité d'une acquisition dépend de son prix. C'est donc encore le prix du marché qui fixera la quantité dont l'acquisition sera jugée, en toute liberté, par l'ensemble des individus susceptibles de participer au marché, plus désirable que n'est indésirable le sacrifice qui en est la condition.

Or, lorsque les prix varient librement, ils ne peuvent pas ne pas se fixer, sur chaque compartiment du marché, au niveau qui assure l'égalité des quantités offertes et demandées.

C'est ainsi que, livré à lui-même, le prix du blé sera tel qu'il porte au même niveau la quantité que les producteurs estiment désirable de produire, compte tenu des efforts que sa production implique, et celle que les consommateurs estiment désirable d'acheter, compte tenu des sacrifices que son achat exige.

De la même façon, livrés à eux-mêmes, les salaires se fixeront à des niveaux tels qu'ils attirent vers chaque profession la quantité de travail dont la prestation est jugée, par les travailleurs susceptibles de l'accomplir, plus désirable que n'est indésirable l'effort qu'elle implique, et l'acquisition, par les entrepreneurs, plus désirable que n'est indésirable le sacrifice qu'elle exige.

Une profession est-elle difficile ou pénible, le salaire augmente jusqu'au moment où sa désirabilité suffit à compenser, pour un nombre de travailleurs suffisant, l'indésirabilité de l'effort qu'elle réclame. Encore faut-il remarquer que ceux que la hausse des salaires attire sont ceux pour qui cette indésirabilité est la plus faible, c'est-à-dire les plus aptes.

Pareillement encore, une entreprise est-elle particulièrement difficile ou risquée, le profit qu'elle procure augmentera jusqu'au moment où il sera suffisant pour compenser, dans l'esprit d'un nombre suffisant d'entrepreneurs virtuels, les difficultés ou les risques de l'entreprise. Et ce seront ceux pour lesquels ces difficultés ou ces risques

seront les plus faibles, c'est-à-dire encore les plus aptes, qui seront les premiers attirés. Leur nombre sera tel, exactement, qu'il fournisse la quantité dont, au prix auquel elle est offerte, les acheteurs estiment l'acquisition plus désirable qu'indésirable le sacrifice qu'elle implique.

Ainsi le mécanisme des prix régit les activités individuelles et donne, à chaque instant, à l'appareil productif la structure par laquelle, compte tenu des conditions matérielles et de l'état des techniques, il répond le mieux aux goûts et aux désirs des hommes.

Mais, pour soumettre chaque membre de la communauté à la volonté de tous les autres, pour faire de chaque individu l'esclave de l'intérêt général, le mécanisme des prix ne supprime pas la liberté individuelle. Bien au contraire, il la respecte et la confirme. Mais il donne à chaque individu des raisons de vouloir, en pleine liberté, tout ce que l'intérêt général veut qu'il veuille.

Le mécanisme des prix, c'est un monarque absolu, mais éclairé ; il ne détruit pas la liberté des individus, il l'utilise à ses fins, pour faire de l'homme le serviteur inconscient, mais fidèle et empressé, d'une véritable communauté humaine.

On ne saurait mieux apprécier l'effet du libre jeu des prix qu'en observant la situation que crée leur immobilisation à des niveaux différents de ceux auxquels ils se seraient spontanément établis.

Le prix est-il fixé — tel celui du blé en France avant la guerre — à un niveau supérieur au prix que la liberté eût établi, les quantités que les producteurs estiment désirable de produire dépassent celles que les consommateurs estiment désirable d'acheter. Les excédents invendables s'accumulent, au grand dommage des producteurs ou de l'État, cependant que se trouve irrémédiablement perdu, pour la collectivité, l'effort au prix duquel ils ont été obtenus.

Les prix sont-ils, au contraire — comme la plupart des prix français aujourd'hui — maintenus par voie de taxation au-dessous de leur niveau naturel, sur tous les marchés, la quantité que les demandeurs ont le désir et le moyen d'acheter l'emporte sur celle que les producteurs ont le désir et le moyen de produire. Les hommes, alors, demandent en vain des richesses que personne ne se préoccupe de produire, parce qu'a été brisé le mécanisme qui en eût suscité la production.

La nécessité d'une influence directrice des volontés individuelles, en régime libéral, apparaît avec une particulière évidence lorsqu'un brusque changement de circonstances impose une modification profonde de la structure économique.

Faut-il, par exemple, après une guerre, reconstruire de vastes régions dévastées. D'importantes transformations de la structure économique, des déplacements de main-d'œuvre, des adaptations d'outillage seront indispensables. En régime de liberté des prix, les profits qu'offriront les activités nouvelles se fixeront, exactement, au niveau propre à susciter les déplacements indispensables, si pénibles que soient leurs conséquences, si grands les efforts d'initiative qu'ils impliquent. Les chantiers sortiront du sol, le bouillonnement des

initiatives réalisera des miracles et le résultat désiré sera obtenu dans le minimum de temps.

Au contraire, si, immobilisant les prix au-dessous de leur niveau d'équilibre, on laisse les hommes libres de leurs décisions, l'effort de reconstruction restera inévitablement au-dessous de ce qu'on souhaite qu'il soit, puisque, s'il ne devait pas en être ainsi, les prix n'auraient pas tendu à se fixer à un niveau supérieur à celui de la taxe, et celle-ci eût été inutile.

C'est souvent un étonnement et un scandale pour le profane que de se heurter à la résistance invincible des volontés individuelles. Mais tous ceux qui ont observé les phénomènes économiques savent bien que, à chaque niveau du prix, correspond un certain volume d'offres et un certain volume de demandes, et que, tant que les hommes resteront libres de leurs actes, on n'adaptera l'un à l'autre qu'en laissant le prix se fixer au niveau auquel le conduira la libre confrontation du marché.

On peut, il est vrai, se proposer de fixer, par voie d'autorité, le prix à ce même niveau. La taxation tendrait seulement, alors, à éviter des oscillations occasionnelles, à assurer plus de stabilité dans les conditions économiques.

Mais qui ne sait la vanité de pareils programmes ? Les influences qui tendent à fixer les prix varient constamment et leurs mouvements sont entièrement imprévisibles. Des prix fixés par voie d'autorité ne peuvent suivre la modification incessante des circonstances économiques. Ils sont toujours en retard sur le marché. Au surplus, leur niveau affecte si profondément les conditions de vie des hommes qu'il est humainement inconcevable qu'une autorité, disposant du pouvoir de fixer les prix, accepte de se laisser guider par la seule nécessité d'assurer l'équilibre de l'offre et de la demande du marché.

Le voudrait-on, d'ailleurs, que, faute de pouvoir serrer la réalité d'assez près, on serait amené à consentir aux producteurs des marges bénéficiaires infiniment supérieures à celles que la concurrence leur eût octroyées. Seule celle-ci peut donner aux libres volontés des individus le stimulant propre à leur faire consentir l'effort désiré, mais ne donner que lui.

D'aucuns, il est vrai, sont choqués par un système qui fait reposer sur l'attrait du gain la détermination de la structure sociale. Au monde égoïste, dirigé par le stimulant du profit, ils opposent la cité idéale, où l'action des hommes ne serait orientée que par la discipline du plan. Que ceux-là se rassurent. Il est un pays qui a été, depuis vingt-cinq ans, le véritable banc d'essai des systèmes économiques. C'est l'U. R. S. S.

Écoutez l'opinion de M. Mikoïan, vice-président du Conseil des Commissaires du peuple, Commissaire du peuple au Commerce extérieur :

« L'acuité de la situation alimentaire en Allemagne s'explique dans une large mesure par la politique erronée suivie par le gouvernement allemand dans le domaine des prestations agricoles et de la

répartition des denrées alimentaires. En vertu des lois en vigueur en Allemagne, les paysans doivent remettre à l'État tous les produits de la terre, à l'exclusion de ce qui est nécessaire à la nourriture de leur famille, et des semences, dont la quantité est fixée par de rigoureuses normes gouvernementales. Les paysans n'ont pas le droit de vendre librement au marché ou aux organismes commerciaux la moindre quantité de céréales, de matières grasses, de viande, de pommes de terre. *Comme il est naturel, cela a affaibli chez le paysan le stimulant à l'augmentation de la production.* Pour que l'Allemagne puisse nourrir ses villes, il faut permettre aux paysans, une fois qu'ils se sont acquittés de leurs fournitures de vivres aux organes administratifs, de disposer du reste de leur production pour vente libre au marché (1). »

Assurément ce texte ne prouve pas que la Russie soit devenue libérale — il serait absurde de le prétendre — mais que, même en Russie soviétique, le producteur a besoin d'un stimulant et que, de l'avis des autorités les plus indiscutées, ce stimulant ne peut être que le profit.

Ainsi, il faut s'y résoudre. La liberté des hommes n'est possible que dans le cadre d'un système qui les conduise à vouloir librement les actes que la société attend d'eux.

Sans mobilité des prix, la liberté des hommes entraîne anarchie et désordre.

Avec mobilité des prix, au contraire, elle crée l'harmonie d'une société disciplinée, où l'on obtient dans l'ordre, contre le minimum d'effort, le maximum de satisfactions et de bien-être.

L'entière mobilité des prix, telle est la troisième condition de l'ordre dans les sociétés humaines.

Toutefois, la liberté des prix soumet tous les prix du marché aux seules influences de l'offre et de la demande. Or, si les variations de prix sont parfaitement tolérables lorsqu'elles s'exercent en sens divers et n'affectent pas sensiblement le niveau général des prix, elles engendrent de graves et profonds désordres, lorsque, survenant toutes dans le même sens, elles entraînent variation du pouvoir d'achat de la monnaie.

Aussi la mobilité des prix pose-t-elle une question essentielle : celle de ses répercussions éventuelles sur le niveau général des prix.

A cette question, la théorie et l'expérience répondent de la même façon. Si paradoxal que ce soit, l'entière liberté des individus ne porte en rien atteinte à la stabilité du niveau général des prix tant que l'équilibre des finances publiques est assuré, mais suscite au contraire sa hausse progressive et continue dans tous les régimes de déficit financé par avances de l'Institut d'émission.

En effet, dans tout régime où l'Institut d'émission n'achète de créances qu'à leur vraie valeur, celle à laquelle elles pourraient être

(1) Interview donnée à M. OGNIÉV, correspondant de la *Pravda*, et reproduite dans tous les journaux soviétiques du 19 mai 1945.

vendues sur le marché, il n'existe aucune procédure autre que la production pour créer de nouveaux droits de propriété. Derrière toute créance, derrière la monnaie elle-même, il y a actif de même valeur. Et si créances ou monnaies deviennent indésirées, on peut, en demandant sur le marché des richesses susceptibles de les remplacer dans les droits qui les contiennent, retrouver, sous le signe qui les représente, les valeurs dont elles sont issues.

Nul alors n'a de droits qu'à la mesure des vraies richesses qu'il détient. Et toute personne qui veut modifier le contenu de ses droits, autrement dit exercer la faculté de disposition qu'ils lui attribuent, ne peut y réussir qu'en offrant sur le marché des richesses ayant même valeur que celles qu'il désire acquérir.

Alors l'entière liberté des titulaires de droits de propriété, quant à l'exercice de leur faculté de disposition, peut susciter des mouvements de prix particuliers ; mais ceux-ci n'affectent pas le niveau général des prix, parce que le volume global de la demande ne dépasse jamais la valeur globale des richesses offertes sur le marché.

En aucun cas la liberté des demandeurs n'est susceptible de compromettre l'ordre social.

Au contraire, en régime de déficit financé par avances de l'Institut d'émission, l'État ne peut trouver les ressources que contribuables ou prêteurs ne lui fournissent pas, qu'en imposant à la Banque d'émission l'achat des créances qu'il offre sur le marché, non à la valeur à laquelle elles pourraient trouver preneur, mais à la valeur purement nominale qu'il lui plaît de leur attribuer.

Ainsi, le déficit financé par avances de l'Institut d'émission engendre des droits d'un volume différent de celui que leur assigne la richesse qu'ils contiennent. Ces droits, de volume fictif, ne peuvent être vidés sur le marché, mais seulement hors marché, dans le portefeuille de l'Institut d'émission. Ils sont véritablement de « faux droits ».

Lorsque les titulaires de ces faux droits exerceront la faculté de disposition qu'ils leur confèrent, en demandant de vraies richesses sur le marché, leur demande ne sera accompagnée d'aucune offre compensatrice. La demande dépassera l'offre, et c'est par hausse du niveau général des prix que la valeur globale des richesses offertes remplira les droits destinés à les contenir. Laisser les individus libres du contenu de leurs droits dans un régime déficitaire financé par l'Institut d'émission, c'est donc s'exposer à une hausse continue du niveau général des prix.

Mais la hausse du niveau général des prix, qui a ravagé tant de pays après la première guerre mondiale, qui a réduit à néant les monnaies allemandes et autrichiennes et grandement déprécié celles de nombre d'autres pays, a laissé une marque profonde dans la psychologie des peuples.

Ils savent que la hausse des prix réduit à la misère les titulaires de revenus fixes, et tous ceux dont les ressources ne suivent qu'avec retard la dépréciation de la monnaie. Ils savent que la hausse des prix transforme plus profondément qu'aucune autre influence la structure

sociale et engendre plus de misères et de ruines qu'aucun autre cataclysme.

Depuis que cette expérience a été si douloureusement acquise, aucun gouvernement ne laissera plus se développer le processus de hausse continue des prix. Dès que les signes en apparaîtront, les gouvernements prendront des mesures pour épargner à leurs peuples les dommages qu'il inflige : ils interdiront, par voie d'autorité, tout mouvement de prix sur le marché.

Mais, ce faisant, ils agissent sur l'effet, non sur la cause. Partout où le prix est immobilisé à un niveau inférieur à celui auquel il se serait spontanément fixé, la demande dépasse la valeur globale des offres. De ce fait, certains demandeurs ne peuvent donner à leurs droits le contenu de leur choix. Les queues s'allongent à la porte des boutiques, les demandes non servies s'accumulent dans les carnets de commande.

Dans un pareil régime, il est inévitable que les individus qui ont le moyen d'acheter et qui craignent de n'y pas réussir cherchent à capter, qui par l'offre d'un prix supérieur au prix légal, qui par des rémunérations occultes, l'une des offres trop rares formulées sur le marché. Ce sera le marché noir, avec tous ses désordres et toutes ses turpitudes.

Veut-il, alors, tenter de supprimer les troubles qu'entraîne la perversion du système de la propriété par le déficit, le gouvernement, qui ne peut ou ne veut revenir à l'ordre financier, n'a plus qu'une solution : adapter par voie d'autorité le volume des droits susceptibles d'être remplis sur le marché au volume des droits qui y sont vidés.

Mais, pour y réussir, il devra abolir le privilège général de disposition afférent à la détention d'un droit de propriété. Il devra créer une situation où l'acheteur ne pourra acheter que ce que le gouvernement voudra qu'il achète, mais où l'offreur devra offrir ce que le gouvernement voudra qu'il offre. Ainsi le producteur n'aura plus liberté de choisir son produit, ni le travailleur, son travail. L'homme ne pourra plus, sous peine de mettre en question l'équilibre économique, changer de métier ou de résidence. Il sera attaché au plan, comme le serf à la terre.

Ce n'est pas seulement dans son travail que l'homme devra être dirigé, mais aussi dans l'emploi de ses loisirs. Toute demande imprévue romprait l'équilibre péniblement élaboré. Point de fantaisies individuelles, de choix inspirés par les circonstances, — seuls pourront être formulés les désirs dont la satisfaction aura été prévue et assurée.

On dira, il est vrai, que, commandé dans tout ce qui touche à sa vie matérielle, l'homme restera libre de ses activités spirituelles. Mais qui ne voit la fragilité de la liberté qui lui sera ainsi laissée ?

Sur le plan technique, toute activité inventive devra être strictement contrôlée. Seules pourront être mises en œuvre les innovations voulues par les auteurs du plan. Seules seront encouragées, sinon autorisées, les recherches qui auront leur agrément. Or, toutes les découvertes, toutes les inventions, ont toujours été faites contre les « compétences ». Il n'en est presque aucune qui n'ait eu contre elle, à son

origine, la quasi-totalité des experts. Le progrès est l'œuvre de révoltes ; le contrôler, c'est, presque toujours, l'interdire.

Mais, même dans le domaine de la pensée pure, le plan exigera une stricte discipline. Toute conception nouvelle, toute modification des sentiments collectifs, menaceront son équilibre. Les planificateurs ne résisteront pas à la tentation d'étendre leur emprise au domaine des idées, car il est peu d'idées qui ne soient susceptibles, directement ou indirectement, d'affecter le comportement des individus et, par là, d'exercer des conséquences économiques et sociales.

Et si le doute était permis, l'expérience que nous venons de vivre le laisserait-elle subsister ? Est-il un seul domaine où le Français soumis au plan (1), qu'il soit producteur ou consommateur, ouvrier ou artisan, propriétaire ou rentier, élève ou professeur, penseur ou savant, ait eu le sentiment de rester libre, entre 1940 et 1944 ? Tout, le choix de ses aliments comme le choix de ses activités, le choix de ses journaux ou de ses livres, de ses films ou de ses conférences, de ses sympathies ou de ses haines, tout lui était dicté par les autorités administratives ou gouvernementales.

Dans un régime de rationnement généralisé, il n'est pas d'homme libre. Tout homme, tel le bœuf dans l'étable, reçoit la ration et doit accomplir la tâche que le plan lui assigne.

Ainsi, dans un État déficitaire, la liberté individuelle n'engendre plus spontanément l'ordre social. Celui-ci ne peut être assuré que par l'application d'un plan englobant l'ensemble de toutes les activités humaines et exigeant, pour sa mise en œuvre, la suppression de presque toutes les libertés.

Nous pouvons maintenant prendre une vue d'ensemble des fondements de l'ordre dans les sociétés humaines.

Une société ne sera pacifiée que si les souverainetés individuelles — celles des personnes physiques comme celles des personnes morales, et celle de l'État lui-même — sont strictement compartimentées par l'appropriation de toutes les richesses existantes.

Mais l'ordre ainsi établi ne répondra aux exigences morales, sociales ou collectives issues de la conscience des hommes, que si la société se voit imposer certaines fins par des méthodes de gouvernement, qui pourront être libérales ou autoritaires.

Dans les deux cas, la liberté des individus subsistera à l'intérieur du champ — d'étendue variable avec le caractère du régime politique — que la volonté gouvernementale ne se sera pas assujetti. Pour que, dans ce domaine, la liberté n'engendre pas le désordre, il faudra qu'elle soit disciplinée par le libre jeu des prix.

Mais le libre jeu des prix ne restera tolérable qu'autant qu'il ne sera pas exclusif de la stabilité de leur niveau moyen. Et cette condition

(1) Il s'agit ici, évidemment, du plan autoritaire, caractéristique du temps de guerre ou des régimes totalitaires, et non de la planification indicative qui l'a suivi.

elle-même ne pourra être satisfaite que par l'établissement de l'équilibre financier ou par la mise en œuvre d'un « plan » généralisé, exigeant le strict contrôle des activités individuelles et la suppression de presque toutes les libertés.

Appropriation des richesses, correction par l'action gouvernementale de l'état auquel conduirait la souveraineté des « propriétaires », libre jeu des prix, équilibre financier ou planification généralisée, tels sont, au terme de cette analyse, les fondements de l'ordre dans les sociétés humaines.

LE CONCEPT DE LIBERTÉ (1)

Jacques RUEFF

L'utilisation du concept de liberté est rendue malaisée — notamment dans les sciences sociales — par l'incertitude de son contenu. Dans sa diversité, celui-ci paraît dériver de trois acceptions principales, qui sont analysées ci-après.

La liberté est d'abord le nom que l'être pensant donne à l'un des caractères de sa pensée, celui de lui appartenir en propre, d'être identifiée à sa personne, au point que la personne ne peut se concevoir hors du courant de sa pensée.

L'identification est si totale entre la pensée et l'être pensant que toute distinction entre l'une et l'autre apparaît artificielle et purement verbale. La personne existe parce qu'elle pense et dans la mesure où elle pense. « Je pense, donc je suis. » Artificielle aussi est la conception de la personne comme source de sa pensée. La personne ne se distingue pas plus de sa pensée que le courant, de l'eau qui le constitue. La personne n'est que la continuité d'un courant de pensée, dont la spontanéité créatrice assure l'identification dans le temps, en le distinguant de tous ceux qui l'environnent.

Pour la pensée, ainsi ressentie, la liberté n'est pas une qualité contingente, une sorte de privilège institutionnel, qu'une autorité pourrait à son gré donner ou refuser. Doutez-vous, vous tous qui pensez, que votre pensée est libre, simplement parce qu'elle s'élabore elle-même, parce que, dans sa croissance, elle est et reste vôtre ? Elle ne cesserait d'être libre que si elle cessait d'être vôtre, comme il arrive dans les états de suggestion ou d'hypnose.

D'aucuns ont cru trouver la liberté dans une sorte d'indifférence de choix entre plusieurs trajectoires également possibles. Mais pareille indifférence n'existe pas. Une pensée indifférente ne se choisirait pas et, ne se choisissant pas, elle cesserait d'exister. Elle ne dure qu'autant qu'elle trace sa voie, toujours unique, sur la surface indifférenciée de tous les possibles. Si elle est libre, ce n'est pas parce que rien ne la détermine ; c'est, au contraire, parce qu'elle est déterminée, mais par elle-même, faisant des circonstances qui la nourrissent sa propre substance, qui est son courant même.

(1) Publié dans *Enquête sur la liberté*, Paris (Hermann), 1953.

Ce qui caractérise la pensée libre, — et toute pensée est une pensée libre, — c'est qu'elle est ce qu'elle est, parce que l'être qui pense est ce qu'il est, et les circonstances dans lesquelles il pense, ce qu'elles sont. On ne peut expliquer la pensée libre que dans les termes où un poète galant expliquait son amour, « parce que vous êtes vous et parce que je suis moi ».

La liberté de la pensée, ainsi entendue, ou plutôt ressentie, est toute relative, puisqu'elle ne s'exerce qu'à l'intérieur d'un champ limité de possibles. Les limites dépendent des caractéristiques de l'être pensant, quant à son aptitude à percevoir ou à évoquer, à déduire ou à analyser, à associer des idées ou à éprouver des passions.

On pourrait être tenté de ne tenir pour libre qu'une pensée indépendante de toute influence extérieure. Mais pareille pensée n'est pas concevable. Le « moi » pensant, si dépendant qu'il soit des caractéristiques propres à l'être qui pense, est « conditionné » dans une mesure impossible à préciser, mais toujours importante, par son atavisme, par son éducation, par ses habitudes, par ses croyances, par le besoin d'obéir, de servir ou de se dévouer qu'engendrent ses amours, par le désir de nuire qu'engendrent ses haines, enfin par l'expérience propre à tout être doté de mémoire et de raison.

Ce « conditionnement » est indissolublement associé à la formation de l'être pensant. Même les bébés ne sont pas tout neufs, surtout si des caractères acquis peuvent leur être transmis. Mais si le conditionnement contribue à faire l'être pensant, il ne l'empêche pas d'être lui-même. Un être conditionné pense autrement qu'il ne penserait s'il ne l'avait pas été, mais il pense « librement » tant qu'il pense lui-même, tel qu'il est à l'instant où il pense, tel que le font l'ensemble des caractéristiques de tous ordres qui constituent sa personne humaine.

La liberté ainsi entendue — liberté intérieure, liberté abstraite — n'est donc pas une faculté ajoutée à la pensée par quelque don gratuit. Là où elle n'existe pas, il n'y a pas de pensée. Elle est elle-même la pensée.

La deuxième acception de la liberté est celle que découvre l'être pensant lorsqu'il considère les gestes conscients qu'il accomplit.

Un geste conscient n'est que l'expression et comme la face externe d'une volonté, dont la face interne est une pensée.

L'être qui agit, sent et éprouve que certains de ses gestes sont aussi indissolublement associés à des volontés que l'ombre, au corps qui la projette. Il sent et éprouve que nulle influence, nulle force ne peuvent le conduire à accomplir ces gestes s'il ne veut pas les accomplir, sinon en le forçant à vouloir les accomplir.

Si donc la volonté de l'homme est libre, comme il sait qu'elle l'est, ses actes conscients ne le sont pas moins.

De ce point de vue l'esclave est aussi libre que son maître, puisqu'il n'accomplira la tâche que son maître veut pour lui, que si celui-ci

réussit à lui faire vouloir l'accomplir. La seule différence entre l'esclave et le maître, c'est que l'esclave est soumis sans recours et sans défense à toutes les procédures de contrainte par lesquelles le maître peut lui imposer sa propre volonté.

De même, le soldat n'est pas moins libre que son Chef. Mais par le « commandement » et les sanctions appliquées à la désobéissance, le Chef est en mesure d'inspirer au soldat la volonté d'accomplir les gestes qu'il lui commande d'accomplir.

La liberté de l'acte est, pour l'être conscient, la conséquence du mécanisme par lequel ses actes sont commandés. Elle est donc une caractéristique structurelle. Certaines mutilations ou certaines maladies peuvent la faire disparaître. Alors l'acte cesse d'être gouverné par la pensée ou exclusivement par elle. Mais tant que l'intégrité de la personne n'a pas été compromise, celle-ci est, pour toute sa vie consciente, une mécanique à « conduite intérieure », libre parce qu'elle n'agit que lorsqu'elle a la volonté d'agir.

Cette seconde liberté, comme la première, est relative, puisque le champ qu'elle embrasse dépend des caractéristiques physiques de l'être qui en bénéficie. Tel homme est « libre » de soulever un poids de 100 kgs, mais la « liberté » de tel autre est limitée à une charge moitié moindre. La liberté de l'acte est ainsi une possibilité de vouloir à l'intérieur d'un champ de pouvoir, variable avec les conditions dans lesquelles l'acte est susceptible d'être accompli.

Dans la troisième acception, la liberté est l'état de l'être conscient qui échappe à toute influence tendant à orienter son comportement dans une voie choisie par d'autres que lui.

Si, en effet, l'homme, comme dit l'Écriture, est toujours « aux mains de son propre conseil » — c'est-à-dire libre au sens des deux acceptions précédentes — il fixe ses volontés en fonction des conséquences qu'elles entraînent pour lui. En modifiant celles-ci, on peut le conduire à modifier celles-là, c'est-à-dire à vouloir librement autre chose que ce qu'il aurait voulu si les conséquences de ses actes n'avaient pas été modifiées.

Tel individu qui, par exemple, n'éprouve pas l'horreur du vol — peut-être parce qu'il n'a pas été « conditionné » par sa morale ou sa religion à l'éprouver — pourra avoir la volonté de prendre le portefeuille de son voisin. C'est que « son propre conseil » l'inclinera à le faire, compte tenu des plaisirs qu'il attend de la disposition de l'argent d'autrui.

Mais s'il sait ne pouvoir obtenir cet argent désirable sans encourir l'indésirabilité simultanée de dix années de prison, « son propre conseil » lui suggérera de renoncer à prendre le portefeuille désiré.

De la même façon, un individu qui, tel qu'il est, ne souffre pas des souffrances d'autrui et qui n'a pas acquis de sa religion ou de sa morale le désir de les atténuer, pourra décider d'être charitable s'il sait que l'aumône lui sera rendue au centuple dans ce monde ou dans

l'autre, par l'adjonction à l'indésirabilité du don de la récompense désirable que constituent l'exaucement, ici bas, de ses prières ou la promesse du salut éternel.

Ainsi, en attachant à l'acte des récompenses ou sanctions contraignantes, ou même en faisant naître chez l'individu qui agit le sentiment que pareilles récompenses ou sanctions y sont attachées, on peut obtenir que l'homme, toujours « aux mains de son propre conseil », décide autrement qu'il ne déciderait s'il pouvait accomplir le même acte à l'abri de ces récompenses ou de ces sanctions.

Ce véritable « conditionnement des choses », par adjonction ou promesse d'adjonction de récompenses désirables ou de sanctions indésirables, met aux mains de l'autorité qui l'exerce le pouvoir d'infléchir à son gré les comportements individuels, donc de gouverner les hommes.

De ce point de vue, un homme libre — et c'est la troisième acception de la liberté — est un homme qui peut agir à l'abri de toute sanction ou récompense contraignantes, donc cueillir le fruit de ses actes sans qu'aucune autorité, divine ou humaine, y ajoute des conséquences susceptibles de modifier les résultats qu'ils entraînent pour lui.

Mais cette liberté, plus encore que les deux premières, est relative et contingente. Tel acte sera accompli librement, si celui qui l'accomplit a le désir de l'accomplir pour les seules conséquences qu'en lui-même il entraîne, mais il sera accompli par contrainte, s'il l'est seulement au vu des récompenses ou sanctions dont il est accompagné. C'est ainsi qu'un croyant qui est « conduit par l'esprit, n'est plus sous la loi » (Gal. 5. 1) et que, pour un marxiste, « la liberté n'est que le sentiment de la nécessité ».

Cette liberté est relative aussi parce que le champ qu'elle ouvre à l'action non contrainte dépend, en chaque époque, des moyens techniques dont l'acteur peut disposer. Un déplacement à 10 km à l'heure est hors du champ de liberté d'un homme à pied « aux mains de son propre conseil », en raison de l'indésirabilité de l'effort qu'il exigerait, mais il est susceptible d'être voulu par l'homme nanti d'une bicyclette ou d'une automobile.

De même, le champ de liberté dépend de l'opinion qu'a l'acteur de la réalité et de la solidité du lien qui attache la sanction ou la récompense à l'acte qu'il est susceptible d'accomplir. Tel qui sera voleur s'il espère pouvoir échapper à la sanction du vol, restera honnête s'il croit à l'efficacité de la police. Tel autre, naturellement égoïste, deviendra charitable dès qu'il craindra Dieu.

Cette conception est celle de la liberté politique ou civique. Elle définit le champ de l'action libre comme celui où l'acte peut être accompli sans entraîner d'autres conséquences que celles qu'en lui-même, hors de toute intervention divine ou humaine, il comporte.

De ce point de vue, tout droit définit une zone de liberté, c'est-à-dire un domaine dans lequel l'homme peut agir à l'abri de toute sanction ou récompense contraignantes.

Dans l'analyse d'un droit, on concentre généralement l'attention

sur l'intérieur du droit, privilège de l'individu qui en jouit. Mais l'extérieur, zone d'action contrainte, au bénéfice des autres hommes ou de la société, n'est pas moins important.

Dans la société, un homme n'est libre qu'à l'intérieur de ses droits et, en fait, le champ de liberté que ses droits lui impartissent n'est jamais qu'une très faible parcelle du champ des actes possibles.

On voit la confusion qui résulte de l'usage d'un même mot pour la désignation des trois sortes de liberté.

Les deux premières sont, pour l'homme, congénitales, la troisième lui est extrinsèque. Les deux premières sont le résultat de sa nature, la troisième de l'étendue des droits qui lui sont octroyés.

Ainsi l'usage que l'homme pourra faire de sa liberté « naturelle » dépend du champ de liberté « institutionnelle » dont il bénéficie.

Un homme n'est pas libre ou esclave. Il est libre toujours, au sens des deux premières libertés, parce qu'il est un homme ; il est esclave, au sens de la troisième, dans la mesure où il est conduit à vouloir, en dehors de ses droits, ce que d'autres que lui veulent qu'il veuille.

REGARDS SUR LE LIBÉRALISME MODERNE (1)

Jacques RUEFF

Le libéralisme économique est, partout, triomphant dans les faits, mais décrié dans les cœurs.

Par un étrange paradoxe, ceux qui le combattent sont ceux-là mêmes qui exigent tout ce que, chaque jour, sous nos yeux, il procure : expansion rapide de la production, progrès continu du niveau de vie des humbles, élargissement des institutions de protection individuelle et familiale, promotion sociale, sauvegarde de toutes les libertés.

Pour qui voit dans l'adhésion populaire la condition de la durée et de l'efficacité des institutions, il n'est pas de plus grave problème que celui du refus, par de larges secteurs de l'opinion — et notamment par ceux qui se réclament des doctrines socialistes ou chrétiennes — du régime propre à leur fournir les satisfactions auxquelles ils attachent le plus de prix.

Leur grief est fondé sur le caractère en quelque sorte spontané des structures qu'engendrent les mécanismes de marché. La société libérale serait, pour eux, le produit de forces aveugles ou égoïstes, alors qu'ils voudraient trouver dans les structures sociales la réalisation de leurs vues généreuses et des plans élaborés en vue du développement qu'ils estiment le meilleur.

C'est dans cette prise de position, respectable entre toutes, que gît une grande part du problème politique de notre époque.

Toute la question est de savoir si la société libérale est vraiment l'état inorganisé ou mal organisé qu'y voient ses contempteurs, alors que la société socialiste serait l'état conforme aux exigences morales et sociales de tous ceux qui ressentent et refusent le malheur des hommes.

Première critique : la société libérale est inorganisée.

Tous ceux qui connaissent les vertus des civilisations de marché savent qu'il n'en est pas ainsi. La société libérale est organisée, d'une façon précise et efficace, par le mécanisme des prix. Celui-ci, pourvu qu'on le laisse fonctionner, établit les équilibres économiques, qui sont la condition de la durée, et impose les structures de production propres à satisfaire au mieux les demandes formulées sur le marché.

Deuxième grief : si l'on admet que, conformément à l'argument précédent, le mécanisme des prix est efficace, c'est seulement en

(1) Publié dans *Les Essais*, cahier n° 1, 1961.

fonction des demandes solvables qu'il organise la production, et c'est seulement en fonction de la valeur donnée par le marché aux services fournis par chaque producteur qu'il organise la répartition. Dans les deux cas, seraient omises et négligées les exigences qui ne se traduisent pas par une demande exprimée en argent, parce qu'elles répondent à des fins immatérielles ou désintéressées, cependant que seraient sacrifiés les faibles, les malades, les infirmes, sujets économiques qui, pourtant, ont droit à une part de la production supérieure à la valeur des concours qu'ils lui fournissent.

La société libérale ne connaîtrait ainsi que deux influences : le règne de l'argent et la loi de la jungle.

Ces critiques étaient probablement fondées à l'époque où le libéralisme — voyant, avec Adam Smith, dans la « main invisible » du mécanisme des prix l'instrument de la divine providence — s'identifiait lui-même à un régime de non-intervention.

Mais cette époque est révolue. Le libéralisme moderne, s'il est toujours un régime de « laisser-passer », n'est plus, en fait, un régime de « laisser-faire ». Sa doctrine l'a convaincu qu'une civilisation de marché comporte de très larges possibilités d'intervention : intervention par action sur les causes et sur les effets des prix, intervention par voie légale ou réglementaire, intervention, enfin et surtout, par les redistributions de revenus que permet l'exercice de la souveraineté fiscale.

A titre d'exemple, je marquerai que la limitation de la durée du travail, la réglementation du travail des femmes ou des enfants, l'imposition de droits de douane aux frontières, l'établissement d'un impôt sur le revenu ou sur le chiffre d'affaires affectent certes profondément le niveau de certains prix, mais n'empêchent pas le mécanisme des prix, dans les conditions où il fonctionne, d'établir les équilibres économiques et de dessiner les structures sociales.

On a qualifié de néo-libéralisme ce libéralisme interventionniste. Peut-être n'est-il pas aussi nouveau que pareil vocable le laisserait supposer, car je ne sache pas qu'aucun régime, si manchestérien qu'il ait été, ait admis de se désintéresser du sort des faibles et des exigences de l'intérêt général. Il est vrai, cependant, que c'est seulement à une époque récente que le libéralisme économique a pleinement mesuré le pouvoir dont l'investissaient les facultés d'intervention compatibles avec le libre jeu du mécanisme des prix.

Je voudrais ici marquer ma conviction qu'il n'est que de faibles différences entre les fins susceptibles d'être atteintes par intervention libérale et celles que permet de poursuivre l'intervention autoritaire. Croit-on — pour prendre l'exemple le plus provocant — que, pour un volume donné de la production, il existe une différence sensible entre les niveaux de vie susceptibles d'être attribués dans le cadre d'une répartition autoritaire, et ceux qu'établit le mécanisme des prix, complété par toutes les procédures de redistribution en vigueur dans les sociétés libérales que nous connaissons. S'il existe une différence, elle apparaît nettement en faveur des civilisations de marché.

La vérité, c'est qu'actuellement les régimes libéraux ne se désintéressent pas plus que les régimes socialistes de la formation des structures sociales. Les uns et les autres ont été profondément marqués par le grand courant normatif, à fins morales et sociales, caractéristique de notre époque. Mais si tous deux interviennent et veulent intervenir, ils le font par des méthodes très différentes.

Les civilisations de marché laissent les hommes libres de se décider librement, notamment au vu des niveaux de prix qui déterminent pour eux, sur le plan économique, les conséquences de tous les actes qu'ils sont susceptibles d'accomplir. Mais ces civilisations agissent sur les influences qui affectent la formation des prix, afin que le comportement des hommes soit ce que l'intérêt général veut qu'il soit.

Au contraire, les régimes autoritaires négligent, dans une large mesure, les volitions individuelles et imposent aux sujets économiques, par voie d'autorité, le comportement que le plan prévoit pour eux.

Les uns et les autres sont soumis, par exemple, à la nécessité d'assurer à chaque secteur de production la force de travail qu'il requiert. Mais le régime libéral, dans les cas où il fonctionne, porte le salaire au niveau nécessaire, pour que, compte tenu de tous les caractères du travail à accomplir et de tous ceux des emplois concurrents, le nombre de travailleurs qui décident librement de se consacrer à une production déterminée, réponde à la demande dont cette production est l'objet sous l'effet du mécanisme des prix, lui-même affecté de toutes les interventions correctrices sus-évoquées.

Dans les mêmes conditions, le régime autoritaire pourra négliger toute différenciation de salaire en fonction du travail à accomplir, donc fixer *a priori* les rémunérations individuelles, mais devra répartir par voie d'autorité la main-d'œuvre disponible, en choisissant, pour chaque travailleur, la nature et le lieu de son travail.

Ainsi il apparaît que libéralisme et autoritarisme ne se distinguent pas par la nature des structures qu'ils établissent, mais par les méthodes par lesquelles ils les établissent. Le premier incite les sujets économiques à vouloir ce qu'il faut qu'ils veuillent pour que la société soit ce que l'ensemble des pouvoirs qui concourent à la déterminer, y compris l'État, exigent qu'elle soit ; le second oblige directement ces mêmes sujets économiques à vouloir le comportement que le plan attend d'eux.

Libéralisme et autoritarisme ne préjugent en rien la structure de la société qu'ils engendrent. Ils ne sont, l'un et l'autre, que des techniques d'organisation sociale.

La différence de principe qui les oppose explique la différence des méthodes qu'ils doivent mettre en œuvre et aussi leur très inégale efficacité.

Les décisions du Gouvernement libéral seront efficaces dans la mesure où il réussira à donner efficacité aux dispositions légales ou réglementaires par lesquelles il affecte les causes ou les effets des

prix. Au contraire, celles du Gouvernement autoritaire ne le seront que dans la mesure où il aura réussi à diriger directement tous les comportements individuels.

Il va de soi que l'opposition qui vient d'être dessinée est théorique et schématique. Elle n'a été présentée dans sa rigueur qu'aux fins d'explication. En fait, aucun régime n'est jamais ni complètement libéral, ni complètement autoritaire. Le Gouvernement communiste, par exemple, ne renonce pas à préparer et faciliter son action autoritaire, en incitant les hommes, par une hiérarchie appropriée des prix, à adopter le comportement qu'en tous cas il leur imposera. C'est donc essentiellement une différence de degré dans le recours à l'une ou l'autre des deux procédures d'intervention qui distingue les deux régimes.

Libéraux et socialistes ne sont pas les frères ennemis que les amateurs d'images d'Épinal se plaisent trop souvent à opposer. Ils sont, le plus souvent, des hommes de bonne volonté, qui poursuivent en commun certaines fins, mais sont conduits, par un inégal attachement à la liberté individuelle, à des choix différents quant aux voies propres à les conduire là où, tous deux, ils veulent aller.

Entre eux, la controverse n'est pas, pour sa plus grande part, sur les buts, mais sur les moyens. Comme telle, elle ressortit à une confrontation systématique et à une discussion consciente.

UN INSTRUMENT D'ANALYSE ÉCONOMIQUE : LA THÉORIE DES VRAIS ET DES FAUX DROITS (1)

Jacques RUEFF

L'économie politique n'est pas, comme on le dit souvent, la science des richesses, mais la science du comportement des hommes à l'égard des choses désirées que l'on nomme des richesses.

Il est vrai que certaines parties du droit paraissent traiter du même objet.

Cependant le droit objectif est fait de l'ensemble des règles juridiques applicables aux actes accomplis par les hommes.

Chacune de ces règles délimite une zone à l'intérieur de laquelle le titulaire du droit peut agir à l'abri de toute sanction contraignante, donc une zone d'action libre où il fixera souverainement son comportement.

L'économie politique, elle, étudie l'usage qui est fait de cette souveraineté, par ceux auxquels elle est attribuée.

Le plus général des droits est le droit de propriété. L'article 544 du Code Civil le définit comme donnant à la personne qui en est investie « la faculté de jouir et de disposer d'une chose, dans tous ses attributs, sauf réserve expressément formulée par les lois ou par les règlements ».

C'est du droit de propriété que je parlerai dans la suite de cet exposé. Mais les considérations que je développerai s'appliquent *mutatis mutandis* aux autres droits.

Le droit de propriété a même consistance que la chose. Il l'enveloppe dans sa totalité. Mais il en est cependant distinct, comme le contenant est distinct du contenu. Témoins : les biens vacants ou biens sans maîtres, qui ne sont enveloppés d'aucun droit de propriété.

Le droit de propriété couvre la chose d'une enveloppe qui porte une marque personnelle : celle du propriétaire. Il la classe dans un patrimoine, comme la casaque du jockey classe le cheval dans une écurie.

Le contenu du droit, ce n'est pas la chose, mais la faculté d'en jouir et d'en disposer. C'est cette faculté qui a de la « valeur ».

La valeur est la qualité commune à toutes les richesses qui, par voie d'échange, peuvent remplir un même droit.

La valeur de la chose possédée fixe donc la grandeur du droit.

(1) Conférence prononcée au Collège Libre des Sciences Sociales et Économiques et reproduite dans le *Bulletin des Anciens Élèves du Collège Libre des Sciences Sociales et Économiques*, 1955.

Elle permet de distinguer, en tout droit de propriété, deux caractères : son volume et la nature de son contenu. Le second est subalterne et occasionnel, puisque, par l'échange, il peut être modifié. Le premier, au contraire, est essentiel et définitif, puisque, toutes conditions égales quant au prix, il fixe *ne varietur* la quantité de toutes richesses que le titulaire du droit peut obtenir en échange de celle qu'il possède.

Le droit de propriété apparaît ainsi comme un véritable récipient à valeur, de volume bien déterminé, susceptible d'être rempli, au gré de son titulaire et à concurrence de son volume, de toutes richesses offertes sur le marché, ou plus exactement de la valeur que représente la propriété de ces richesses.

Le volume du droit de propriété est fixé par la valeur de la chose sur laquelle il porte : 1 000 francs, par exemple, de vin, de blé, de charbon. Mais il peut aussi être mesuré en quantité de richesse d'un prix déterminé : 10 quintaux de blé à 100 francs le quintal, ou deux tonnes de charbon à 500 francs la tonne.

Dans les régimes usuels, où tout individu a droit de propriété sur son travail et sur les services engendrés par les capitaux qu'il possède, les richesses sont appropriées dès qu'elles apparaissent. Le droit de propriété naît donc avec la richesse qu'il englobe, comme il meurt avec elle lorsqu'elle cesse d'exister par consommation ou destruction.

Dans les ouvrages classiques, l'échange est défini comme un double transfert de droits de propriété, chacun des transferts conjugués étant volontairement consenti en considération de celui qui l'accompagne.

Dans le cadre de cette définition, le prix d'une richesse B par rapport à une richesse A mesure la quantité de A dont il faut céder la propriété pour acquérir, par voie d'échange, l'unité de quantité de B.

La connaissance du prix d'une richesse par rapport à la richesse étalon fixe le volume du droit qui la contient.

De cette constatation il résulte immédiatement que les droits où sont contenues deux richesses qui s'échangent l'une contre l'autre ont même volume au moment où l'échange intervient.

Reprenons, en effet, l'exemple précédent d'une richesse B dont l'unité de quantité peut-être obtenue contre une quantité $P_{B/A}$ de A. Si l'on prend pour étalon de volume le volume contenant l'unité de A, le volume du droit contenant la quantité $P_{B/A}$ de A est $P_{B/A}$; le volume du droit contenant l'unité de quantité de B est également $P_{B/A}$. Les deux droits, bien qu'ayant des contenus différents, ont donc même volume et l'auraient aussi relativement à toute autre unité.

Ainsi les deux transferts conjugués qui constituent l'échange remplacent, dans le patrimoine de chaque échangeur, le droit cédé par un droit de contenu différent mais de volume rigoureusement égal.

Tout se passe comme si chaque échangeur avait conservé son droit initial et s'était borné à en changer le contenu.

Suivant cette nouvelle conception, l'échange n'est plus un double

transfert de droits de propriété, mais un simple changement du contenu des droits de chacun des échangeurs, changement qui n'affecte pas les dits droits. Tout titulaire de droits de propriété, désireux d'en modifier le contenu, n'a qu'à vider la richesse qui le constitue sur le marché où elle s'échange contre celle qu'il désire acquérir, et à remplir de celle-ci le droit ainsi libéré.

Le volume du droit vidé fixe *ne varietur*, toutes conditions égales quant aux prix, la quantité de toutes richesses du marché dont il peut être rempli. Son titulaire est dans la position de ces acheteurs d'arlequins qui jadis, pour un sou, pouvaient plonger une gamelle dans un récipient d'eaux grasses. La contenance de la gamelle fixait le volume de leur droit, non la nature des richesses susceptibles de le remplir.

Il est essentiel, cependant que l'on ne se méprenne pas sur le caractère de cette représentation ; elle conduit à une analyse commode de l'opération d'échange, analyse dont la suite de l'exposé montrera la fécondité, mais elle la défigurerait irrémédiablement si elle dissociait les deux opérations conjuguées de vidage et de remplissage qui la constituent. C'est seulement pour la commodité de l'analyse qu'elles peuvent être distinguées, car elles sont nécessairement simultanées et doivent s'accomplir solidairement, faute de quoi l'échange ne serait pas accompli.

Cette conception de l'échange éclaire le mécanisme de la formation des prix.

En pratique tous les échanges s'opèrent contre monnaie de sorte que tout échange comprend une vente : vidage d'un droit contenant une richesse non monétaire pour remplissage du même droit par de la monnaie et un achat : vidage d'un droit contenant de la monnaie pour remplissage par une richesse non monétaire.

Pour l'accomplissement des opérations qu'ils ont en vue, acheteurs et vendeurs d'une même richesse se rencontrent en un même compartiment de marché.

En chaque séance de marché, sur le compartiment considéré, la demande est égale au volume total, évalué en monnaie, des droits que leurs titulaires désirent vider de monnaie et remplir de la richesse considérée, alors que l'offre est égale au volume total, évalué en monnaie au prix du marché, des droits que leurs titulaires désirent vider de la richesse considérée pour les remplir de monnaie.

Si, au prix du marché, ces deux volumes sont égaux, la richesse offerte s'insère exactement dans les droits que les offreurs de monnaie désirent en remplir.

On vérifie immédiatement que, lorsqu'il en est ainsi, la monnaie offerte s'insère exactement dans les droits que les offreurs de richesses non monétaires désirent remplir de monnaie.

Ainsi vidage et remplissage s'accomplissent simultanément, conformément au désir de tous les participants au compartiment de marché

considéré. Ceux-ci ont tous obtenu l'échange qu'ils souhaitaient. Le marché est en équilibre ; le prix sur le marché ne varie pas.

Si au contraire, en une certaine séance du marché, le volume des droits que leurs titulaires désirent vider d'une richesse non monétaire pour les remplir de monnaie est, au prix du marché, inférieur au volume des droits que leurs titulaires désirent vider de monnaie pour les remplir de la même richesse non monétaire, les quantités de celle-ci offertes sur le marché ne peuvent, au prix qui y est pratiqué, remplir les droits que leurs titulaires désirent en remplir ; le prix de la richesse non monétaire en monnaie augmentera sur le marché.

Mais la hausse du prix, en augmentant la valeur de la richesse offerte, augmente, toutes conditions égales quant à la quantité offerte, le volume des droits qui la contenait. Or la hausse se poursuit tant que n'a pas disparu la cause qui l'a fait naître, c'est-à-dire tant qu'elle n'a pas élevé le volume des droits que leurs titulaires désirent vider de richesses non monétaires au niveau du volume du droit que leurs titulaires désirent en remplir.

Le mouvement de prix peut, il est vrai, modifier les quantités offertes et demandées sur le compartiment de marché considéré. Mais quelles que soient ces quantités, c'est au niveau qui assure l'égalité entre droits à vider et à remplir que se fixe le prix s'il peut varier librement. A ce niveau, la richesse non monétaire vidée des droits que leurs titulaires désirent remplir de monnaie s'insère exactement dans les droits que leurs titulaires ont vidés de monnaie pour les remplir de la richesse non monétaire considérée.

On vérifie immédiatement que lorsque ce résultat est atteint, la monnaie offerte sur le marché, s'insère exactement dans les droits vidés de la richesse non monétaire pour être remplis de monnaie.

Ainsi, malgré la disparité initiale et grâce au mouvement de prix, vidage et remplissage peuvent être simultanément accomplis, conformément au désir de tous les participants au marché.

Dans cette conception de l'échange, le mouvement de prix assure l'équilibre du marché en portant au même niveau le volume des droits à vider et à remplir. Tout se passe comme si la totalité des richesses vidées sur chaque compartiment de marché devait être emportée, au cours de la séance où elles sont offertes, dans les droits que leurs titulaires désirent en remplir. A cette fin, on tasse plus ou moins les richesses offertes dans les droits destinés à les contenir. C'est le degré de tassement, la densité de la richesse offerte dans les droits où elle est emportée, qui fixent le niveau du prix sur le marché.

Pour donner à l'analyse qui vient d'être présentée toute sa portée, il faut comprendre que le mécanisme de la formation des prix joue avec une extrême rigueur et, tant que le prix est libre, ne peut pas ne pas jouer.

Seuls ceux qui ont fréquenté des marchés de villages peuvent apprécier le caractère concret de cette analyse. Toutes les ménagères qui ont du beurre à vendre constatent qu'en certains jours le volume

des droits à vider de beurre, c'est-à-dire le volume de l'offre, l'emporte sur celui des droits contenant de la monnaie que leurs titulaires veulent remplir de beurre, c'est-à-dire sur le volume de la demande. Ce jour-là, elles savent que si le prix est libre il baissera et ne pourra pas ne pas baisser sur le marché.

Pour décrire l'ambiance d'un marché, il faut recourir aux métaphores familières aux chroniqueurs financiers, qui parlent de la pression de la demande et du poids d'offres massives. Les grands marchés de matières premières ou les marchés financiers mettent en pleine lumière à la fois la puissance et la sensibilité du mécanisme d'ajustement par variation de prix.

Cependant le mécanisme qui vient d'être décrit ne peut jouer que lorsque le prix est libre. Or il arrive que sur certains marchés, le prix soit fixé par voie d'autorité. Lorsqu'il en est ainsi, et lorsque la contrainte est efficace, le mécanisme d'ajustement ne peut pas jouer.

Envisageons par exemple le marché du blé et supposons que le prix soit fixé par la loi à un niveau sensiblement supérieur à celui qui aurait assuré l'équilibre du marché. Lorsqu'il en sera ainsi, en chaque séance du marché le volume des droits que leurs titulaires désirent vider de blé pour les remplir de monnaie est supérieur au volume des droits que leurs titulaires désirent vider de monnaie pour les remplir de blé.

S'il n'en était pas ainsi, en effet, le prix d'équilibre du marché ne serait pas inférieur au prix fixé par voie d'autorité.

Lorsque cette situation existe, il est évident que, en chaque séance du marché, faute de contrepartie, une certaine fraction des droits que leurs titulaires désirent vider de blé pour les remplir de monnaie ne peut l'être.

Les droits qui contiennent ce blé invendable ne vaudront pas à leurs titulaires, malgré la promesse de l'article 544 du Code Civil, la faculté de disposition dont ils étaient investis.

Ces droits seront devenus de *faux droits*. On constate ainsi qu'il ne suffit pas que la loi donne à un titulaire de droits de propriété la faculté d'usage et de disposition prévue par l'article 544 du Code Civil. Il faut encore pour que cette faculté de disposition existe réellement, qu'il y ait la liberté des prix assurée à chaque instant, sur chaque compartiment de marché, l'égalité entre volume des droits à vider et volume des droits à remplir.

Pour la compréhension de l'analyse précédente, il faut cependant éviter une erreur. En chaque séance de marché, lorsque le prix est fixé par voie d'autorité à un niveau supérieur au prix d'équilibre, ce n'est pas tous les droits à vider qui deviennent de faux droits, mais seulement ceux de ces droits qui ne peuvent pas être vidés conformément au désir de leurs titulaires respectifs. Leur volume global est égal à celui de l'excédent du volume des droits à vider sur celui des droits à remplir.

La situation qui vient d'être imaginée n'est nullement théorique. Elle a existé très fréquemment dans la période qui vient de se clore.

Elle est apparue en 1934, lorsque, pour essayer de parer à la chute du prix du blé, le Gouvernement français a fixé un prix minimum. A partir de ce moment une partie du blé est devenue invendable. Les paysans à qui l'article 544 du Code Civil assurait la libre disposition des richesses dont ils étaient propriétaires, parce qu'ils les avaient produites, ont bien constaté qu'une partie des droits qui leur avaient été attribués étaient de faux droits.

Cependant pour éviter la formation de faux droits dans le public et les protestations légitimes qu'elle suscite, on a souvent chargé une institution publique, par exemple le Trésor ou la Banque de France, d'acheter les richesses offertes et non demandées sur le marché lorsque leur prix avait été fixé à un niveau supérieur au prix d'équilibre. C'est ce qui est arrivé notamment lorsqu'on a constitué l'Office du Blé. Alors tous les droits qui contenaient les richesses offertes devenaient de vrais droits. Mais les richesses non demandées entraînent dans le patrimoine de l'institution acheteuse. C'est ainsi qu'en 1939, alors que j'étais Directeur du Mouvement Général des Fonds, j'avais dans les écritures du Trésor, un poste d'effets-blé d'environ 1 milliard 800 millions de francs de l'époque, qui représentait une richesse entièrement invendable. C'est alors les droits de l'institution acheteuse qui furent transformés en faux droits, l'actif qu'ils avaient reçu pour contenu n'étant pas susceptible de trouver preneur sur le marché.

L'analyse précédente permet de passer des divers compartiments du marché à l'ensemble du marché et de retenir, comme grandeur caractéristiques, l'offre et la demande globales.

Pour suivre l'évolution de l'ensemble des prix du marché, on a calculé un indice du niveau général des prix, moyenne des prix du marché.

Il existe différents types de moyennes, qui d'ailleurs présentent des variations en général assez semblables les unes aux autres. On démontre, au sens mathématique du mot, que la moyenne de tous les prix du marché, pondérée des quantités échangées sur le marché, est indifférente à la répartition de la demande entre les divers compartiments du marché et varie seulement en fonction de la demande globale.

Dès 1927, dans ma *Théorie des phénomènes monétaires*, j'avais présenté la « demande totale » comme l'instrument essentiel de l'analyse des variations du niveau général des prix.

Si l'on considère la demande globale comme le volume global des droits que leurs titulaires désirent vider de monnaie pour les remplir en une certaine séance de marché de richesses non monétaires, quelles qu'elles soient, et l'offre globale comme le volume global des droits que leurs titulaires désirent vider de richesses non monétaires, quelles qu'elles soient, pour les remplir de monnaie, la propriété sus-indiquée de l'indice du niveau général des prix montre que celui-ci varie en fonc-

tion de la demande et de l'offre globales, quelle que soit leur répartition entre les divers articles du marché.

La considération de la demande et de l'offre globales, ainsi définies, conduit à un énoncé nouveau et plus exact de la vieille théorie quantitative et de la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say.

Pour y arriver il suffit de rechercher d'où peuvent provenir les droits à remplir sur le marché. Il va de soi qu'en chaque séance de marché les droits à remplir sont, en premier lieu, fournis par les droits que leurs titulaires désirent vider de richesses non monétaires pendant la même séance du marché. Sur un marché de campagne, la demande est essentiellement alimentée par la contrepartie des offres qui ont trouvé preneur sur le marché pendant la séance considérée. Les ménagères qui ont vendu du beurre demandent de la viande ou des œufs. Autrement dit elles souhaitent remplacer le beurre que contenaient leurs droits par de la viande et des œufs au cours de la même séance du marché.

Cependant, à ces droits, d'origine non monétaire, pourront s'ajouter certains droits d'origine monétaire.

Des détenteurs d'une richesse non monétaire ont pu remettre à une banque un effet qui représentait cette richesse (tel que warrant ou effet de commerce). La banque leur a remis de la monnaie. S'ils ne désirent pas la garder, autrement dit, si elle est pour eux indésirée, ils cherchent à vider les droits qui contiennent cette monnaie de son contenu pour les remplir d'une richesse non monétaire.

Par ailleurs, certains détenteurs d'encaisses peuvent ne pas désirer garder la monnaie qui remplit leurs droits. En ce cas, ce sont des richesses non monétaires qu'ils entendent y substituer. Les droits qui contiennent la monnaie indésirée viennent à due concurrence alimenter la demande sur le marché.

En d'autres termes, la demande est constituée en premier lieu du volume des droits vidés de richesses non monétaires pendant la séance du marché considérée, en second lieu de l'excédent des créations de monnaie intervenues pendant la séance du marché considérée sur la variation des encaisses désirées pendant la même période.

En chaque séance de marché la demande est égale au volume des droits vidés de richesses non monétaires sur le marché, majoré de l'excédent des variations globales de la circulation monétaire sur les variations globales des encaisses désirées.

Si l'on représente par D le volume de la demande globale, par O le volume de l'offre globale, par ΔM la variation de la circulation monétaire et par ΔE la variation du montant global des encaisses désirées pendant la séance de marché considérée, l'énoncé précédent se traduit par la formule :

$$D = O + \Delta M - \Delta E.$$

Cette formule conduit à une version révisée de la loi des débouchés de Jean-Baptiste Say et de la théorie quantitative de la monnaie.

En ce qui concerne la loi des débouchés, elle montre que, en chaque séance du marché, l'essentiel de la demande est bien fourni, comme le prévoyait Jean-Baptiste Say, par l'offre intervenue pendant la même séance du marché. Mais à cette offre s'ajoute un terme pouvant être positif ou négatif, qui est un résidu monétaire, c'est la différence entre la variation globale de la circulation monétaire et la variation globale des encaisses désirées intervenue pendant la même séance du marché.

Ainsi la loi de Jean-Baptiste Say était approximativement exacte, mais son énoncé véritable exige que l'on considère également le résidu monétaire qui vient d'être indiqué.

Cependant ce résidu monétaire est toujours faible, sauf période d'inflation, relativement à la part de la demande qui est alimentée par l'offre. Cette nouvelle conception de la loi des débouchés donne une interprétation concrète du mécanisme de la demande sur le marché.

En ce qui concerne la théorie quantitative de la monnaie, son expression traditionnelle affirme que le niveau général des prix varie comme la quantité de monnaie en circulation. La formule précédente montre que cet énoncé est inexact. Le niveau général des prix, nous l'avons indiqué antérieurement, varie en fonction de la différence entre la demande globale et l'offre globale. Or cette différence est identiquement égale à la différence pendant chaque séance de marché entre la variation du montant global de la monnaie en circulation et la variation du montant global des encaisses désirées.

Lorsque ce terme est nul, le niveau général des prix est stable. Lorsqu'il ne l'est pas, le niveau général des prix varie en fonction de la différence entre les deux termes ΔM et ΔE , c'est-à-dire de la différence entre les variations du montant global de la quantité de monnaie en circulation et du montant global des encaisses désirées.

Pareille constatation montre que l'augmentation de la quantité de monnaie en circulation est sans effet sur le niveau général des prix lorsqu'elle répond à une augmentation simultanée du montant global des encaisses désirées. Lorsque la collectivité désire plus de monnaie, on peut sans inconvénient en émettre ; la monnaie émise n'affecte pas le niveau général des prix. Pareille constatation exorcise bien des idées fausses sur l'inflation.

L'instrument que constitue la notion de vrais et de faux droits éclaire grandement les phénomènes d'inflation.

J'ai montré antérieurement que la fixation d'un prix au-dessus du niveau d'équilibre du marché engendrait, en chaque séance de marché, un volume de faux droits égal à l'excédent du volume de l'offre sur le volume de la demande sur le compartiment de marché considéré.

Or la création de faux droits a été utilisée d'une manière systématique par les États pour la couverture de leur déficit financier.

Les trésoreries publiques sont en déficit lorsqu'elles ont épuisé leur

faculté d'emprunt sur le marché. La création de Bons du Trésor invendables ne fournirait en effet aucun pouvoir d'achat puisqu'ils auraient une valeur nulle sur le marché et que le volume des droits les contenant serait nul.

Pour parer à cette difficulté, les États ont obligé la banque d'émission à prendre à leur valeur nominale les Bons du Trésor qu'ils offraient sans pouvoir les vendre sur le marché. Cette mesure avait pour effet de transformer en vrais droits les droits contenant les Bons du Trésor créés pour le financement du déficit. Grâce à elle les États en mal d'argent pouvaient se procurer sans limites les ressources qui leur étaient nécessaires. Ils obtenaient le précieux privilège de pouvoir dépenser sans prélever.

L'éligibilité à l'escompte des Bons du Trésor est une véritable baguette magique qui libère le Trésor public de toute préoccupation financière. Mais, en même temps, elle donne à l'État qui en bénéficie la possibilité de majorer à son gré le volume global des droits susceptibles d'être remplis sur le marché.

Les droits vidés, dans les actifs des banques des Bons du Trésor qui ne sont pas demandés viennent s'ajouter, en effet, aux droits qui ont été vidés de leur contenu sur le marché, pour constituer la demande globale.

Le volume global des droits à remplir dépasse alors du montant des Bons achetés en banque le volume des droits vidés de leur contenu non monétaire sur le marché. On est en état d'inflation.

Cet excès de la demande globale sur l'offre globale provoque une hausse des prix, jusqu'au moment où les encaisses indésirées, qui sont la contrepartie des Bons du Trésor escomptés, sont rendues nécessaires pour le règlement des transactions à prix majoré.

Si l'on veut parer à la hausse des prix, il n'est d'autre moyen que d'annuler les faux droits ainsi créés : c'est la procédure du rationnement généralisé, qui limite, par voie d'autorité, le volume des droits susceptibles d'être remplis sur le marché au volume des droits qui y ont été vidés de vraies richesses.

Le temps dont je dispose ne me permet pas de vous exposer d'une façon plus complète le mécanisme de l'inflation. J'ai seulement voulu vous indiquer comment la notion de vrais et de faux droits précisait le mécanisme par lequel la création de faux droits entraînait hausse du niveau général des prix sur le marché.

Les considérations qui précèdent et les exemples qui viennent d'être présentés montrent comment la notion de droit, « récipient à valeur », avec la distinction qu'elle entraîne entre vrais et faux droits, éclaire de nombreux problèmes économiques et monétaires. Elle renseigne en premier lieu sur la structure juridique des sociétés.

Tous les biens appropriés — qu'ils appartiennent à des personnes physiques ou à des personnes morales — dorment normalement dans le berceau des droits qui les enveloppe. Lorsque leur titulaire veut

changer le contenu de l'un de ses droits, il le vide et le remplit sur les compartiments de marché appropriés. Sur chaque compartiment de marché, la variation de prix assure, en chaque séance de marché, l'égalisation globale des droits qui viennent s'y vider et s'y remplir de la richesse correspondante.

Il apparaît ainsi que la monnaie n'est que le contenu temporaire des droits auxquels leurs titulaires entendent ne pas donner un contenu non monétaire (qui peut être une richesse proprement dite ou une créance). C'est seulement pendant la période généralement courte qui sépare le moment où un droit est vidé et rempli de vraies richesses qu'il a un contenu monétaire. La monnaie n'est ainsi que le contenu des droits en sursis d'emploi. Cette simple constatation répond à des questions souvent obscures sur la fonction de la monnaie. Elle montre en tout cas que la monnaie ne remplit qu'une fraction infime des droits existants.

QUELQUES REMARQUES SUR LA PROGRAMMATION ÉCONOMIQUE (1)

Jacques RUEFF

Monsieur le Président, Messieurs, j'ai suivi avec un extrême intérêt les exposés qui ont été présentés à cette tribune et notamment les six exposés magistraux qui ont marqué la journée d'hier. Je sens que, à leur sujet, tout n'a pas été dit et que certaines questions doivent être formulées, mais je ne puis vous dissimuler que j'éprouve un grand embarras à les formuler car ces exposés d'hier sont si modérés, si nuancés, si équilibrés, en un mot, si parfaits qu'il est impossible à leur égard de marquer une autre impression que celle d'un complet et total assentiment. Je ne vois pas comment on pourrait accrocher à ce qui a été dit hier des discussions ou des doutes et je voudrais sur ce point éviter, en ce qui me concerne, tout malentendu. Je considère que les travaux qui ont été accomplis aux fins de programmation économique constituent un immense progrès dans la connaissance des structures. J'ai le grand privilège de faire partie, en France, de la Commission des Comptes de l'État. Nous devons à Monsieur Gruson, à de fréquents intervalles, une image du corps économique de la France, plus ou moins dépouillée de son enveloppe, le ventre ouvert, si je puis dire. Elle apporte une contribution importante au progrès des connaissances économiques. Je vais beaucoup plus loin et je puis dire ici que je suis d'accord sans réserve avec le programme qu'a formulé Monsieur Marjolin, du moins tel que je l'ai compris. Si je ne l'ai pas compris, j'espère qu'il me démentira demain, mais si je devais résumer son magnifique exposé, je dirais qu'il nous a enseigné qu'il était sage et prudent de réfléchir avant d'agir et qu'en outre il était préférable de baser ses réflexions sur une connaissance exacte des faits, au terme d'une étude consciencieuse préalable. Je n'imagine pas qu'un européen, nourri aux sources qui ont fait la pensée occidentale, je veux dire ce mariage si fécond du rationalisme cartésien et de l'empirisme de Bacon, puisse ne pas être entièrement d'accord avec le désir de Monsieur Marjolin d'une programmation économique raisonnée, consciente, fondée sur une connaissance exacte des structures. Je vais plus loin encore, je crois que dans de très nombreux domaines une programmation économique est absolument indis-

(1) Intervention au Colloque de Rome, le 1^{er} décembre 1962, reproduite dans *La programmation économique européenne et la programmation économique nationale dans les pays de la C. E. E.*, Actes du Colloque du Rome (30 novembre-2 décembre 1962), Florence (Vallecchi), 1963.

pensable, qu'on ne conçoit pas et qu'on n'a jamais conçu ni jamais pratiqué une politique économique sans un effort de programmation. Le mot n'est peut-être pas très conforme aux canons de la langue française, mais néanmoins je pense qu'il entrera rapidement dans le Littré et que nous devons le retenir parce qu'il exprime bien ce qu'il veut dire. Je crois en particulier que l'expérience de tous ceux qui ont approché la gestion des finances publiques ne peut pas leur laisser de doute sur le caractère absolument indispensable d'un programme en ce qui concerne les dépenses publiques, qu'il s'agisse de dépenses proprement budgétaires ou de dépenses d'investissement. Dans les pays où le secteur public est étendu, et c'est le cas de la France, il n'est pas imaginable que l'action de l'État puisse s'exercer en dehors d'un programme. Je dois encore marquer à cet égard mon assentiment à l'égard des vues exposées par Monsieur Massé, dont l'action étend la programmation, sous des formes aussi intelligentes que nuancées, du secteur public au secteur privé. Là encore je ne peux pas douter, Monsieur Demonque nous l'a rappelé ce matin, qu'il soit bon et utile que les décisions économiques, qu'elles émanent du secteur privé ou du secteur public, soient fondées sur une confrontation minutieuse des points de vue, des connaissances, des exigences ; en bref je ne peux pas mettre en doute la fécondité des échanges de vues si prudents, si modérés qui ont lieu sous les auspices du Commissariat au Plan en France.

Eh bien, malgré tout, et malgré cette dose profonde d'assentiment sur laquelle je tenais à insister, je crois qu'il pèse sur nos débats un profond malentendu et que, pour leur fécondité, il est important que ce malentendu soit dissipé. C'est pour donner aux maîtres de la programmation qui nous répondront demain l'occasion de formuler leurs points de vue, que je voudrais tenter de préciser, avec la réserve et toute la prudence qui s'imposent, le malentendu qui me paraît peser sur nos débats. Je ne dis pas que ce malentendu existe dans l'esprit de ceux qui ont parlé hier — mais je crois qu'il existe à l'extérieur, c'est-à-dire dans la quasi-totalité du monde, car nous sommes ici un petit nombre de gens, mais je crains que tous ceux qui ne sont pas ici donnent dans ce malentendu. Je pense, par exemple, que si Monsieur Massé a été porté en triomphe dans toutes les villes des États-Unis qu'il vient de visiter, et je m'en suis infiniment réjoui au nom d'une amitié qui date de plus de cinquante ans, de sorte que j'ai pris ma part de ce triomphe, ce n'est pas du tout parce qu'il apportait aux États-Unis le secret des études économétriques, ce n'est pas parce qu'il enseignait les méthodes propres à mieux pénétrer les structures économiques ; s'il était tellement désiré c'est parce que les États-Unis attendaient de lui le secret de la prospérité occidentale, c'est parce qu'ils étaient convaincus qu'il venait leur apporter la baguette magique qui allait leur permettre, enfin, de participer à la grande fête de l'Occident, à ces taux magnifiques d'expansion dont nous nous réjouissons tous. Si le gouvernement anglais a envoyé en France une mission pour l'étude des méthodes de la planification française, ce n'est pas non plus pour la découverte d'une discipline qui est aussi bien connue à

Oxford et à Cambridge qu'à Paris ; c'est parce qu'il a remarqué avec regret que le taux d'expansion britannique, depuis de nombreuses années, était sensiblement inférieur aux taux qui prévalent dans l'Occident et il s'est demandé si nous ne détenions pas le secret de la prospérité économique et du progrès social. Je vais plus loin : en écoutant hier cet exposé si nuancé et si modeste de Monsieur Massé, je ne pouvais m'empêcher d'évoquer le discours du Général de Gaulle qui, en inaugurant les travaux du Conseil Économique, a donné le Plan comme l'ardente obligation qui devait galvaniser le pays et le porter au sommet de la prospérité économique. Monsieur Massé est-il, dans l'exposé si nuancé qu'il nous a présenté hier, — je m'excuse de lui poser la question, je ne voudrais pas l'embarrasser — le serviteur fidèle de la politique qui place cette ardente obligation au premier rang de la politique française ? N'oubliez pas que le Plan français est présenté d'abord au Conseil Économique, ensuite au Parlement et que le Parlement décide du taux d'expansion qui devra être appliqué dans le pays. S'agit-il là de ces méthodes prudentes, hésitantes, qui tendent seulement à serrer les réalités de plus près et pas du tout à leur imposer les vues *a priori* d'une programmation systématique. Je crois, Messieurs, que c'est une question majeure pour nos débats et que nous ne devons pas l'éluder, car sans cela cette discussion n'aurait pas atteint son but. Le Plan est-il le secret de l'expansion économique et du progrès social ou simplement cet art nuancé qui concilie, par voie d'information, comme nous disait Monsieur Demonque tout à l'heure, des points de vue divergents, qui coordonne des décisions, élaborées indépendamment les unes des autres, bref qui ne prend aucune décision, mais se borne à formuler, et encore avec beaucoup de réserve et de prudence, des suggestions qui seront ou ne seront pas appliquées ? Autrement dit les divers Commissariats au Plan sont-ils les auteurs ou sont-ils les spectateurs de l'expansion économique ? Est-ce à eux que doit aller notre gratitude pour l'avoir provoquée ou seulement nos félicitations pour l'avoir décrite ? Messieurs, je crois bien que c'est Karl Marx qui a dit : « il ne s'agit pas de décrire le monde, mais de le transformer ». La programmation est-elle un moyen de transformer le monde ou seulement de le décrire, avec, en plus, quelques conseils, lesquels, Monsieur Demonque nous l'a dit, ne sont pas inutiles aux industriels de bonne foi, soucieux de se renseigner le mieux possible sur les structures dans lesquelles ils devront s'insérer ?

En écoutant les discours qui ont été prononcés hier et en sentant en moi cet assentiment profond que j'ai tenu à formuler, je me suis rappelé que le problème de la programmation économique, tel qu'il nous était présenté ici, avait été traité dans la littérature française, à dire vrai, non pas par un économiste, mais par un poète. Certains d'entre vous n'ont peut-être pas oublié cette pièce admirable qui s'appelle « Chantecler ». Vous vous rappelez, dans Chantecler, ce coq glorieux qui poursuivait sa mission, courageusement, imperturbablement, avec la conviction que ses cocoricos faisaient lever le

soleil et que si un jour, par malheur, il s'abstenait de chanter, le soleil ne se lèverait pas. Je ne voudrais pas être ici le mauvais coq qui tenterait de décourager ses enthousiastes collègues et de paralyser leurs efforts. Il est indispensable que des hommes généreux se préoccupent de faire lever, dans le ciel de l'Occident, le magnifique soleil de l'expansion économique et du progrès social. Il nous faut féliciter les programmeurs — puisque nous acceptons les néologismes — d'accepter de jouer ce rôle, mais la vraie question, la question fondamentale, que nous devons résoudre, c'est de savoir si la programmation, telle qu'elle est actuellement pratiquée, est vraiment cet instrument efficace que l'on nous envie à l'extérieur, que, par modestie peut-être, on ne nous a pas présenté comme tel ici, mais dans lequel la quasi-totalité de l'opinion voit le vrai ressort de l'expansion économique et du progrès social. Dans un colloque comme celui-ci on ne peut éluder la question. Je la pose, avec l'espoir que certains des éminents experts qui sont ici voudront bien y répondre.

Certaines réflexions ont été formulées au cours de ces débats ; l'une d'elles, décisive, a été présentée, *mezzo voce*, par Monsieur Meinhold qui remarquait, après que Monsieur De Lettenhove avait évoqué l'admirable expansion des échanges constatée entre les divers pays de la Communauté économique européenne, que certains d'entre eux avaient un plan et que d'autres en étaient entièrement dépourvus. Et ceci est une occasion de constater une fois de plus l'extraordinaire efficacité du processus qui a provoqué, pour le bien-être de nos populations, à l'intérieur de la Communauté Économique, cette augmentation des échanges qui est, sans aucun doute possible, la source essentielle de l'augmentation du bien-être. Monsieur Meinhold, si je l'ai bien entendu, a marqué que ce résultat avait été obtenu aussi bien dans les pays pratiquant la programmation économique que dans les pays ne la pratiquant pas.

Monsieur Massé, hier, nous a indiqué comment, grâce à la procédure commode des plans intérimaires, on pouvait adapter les programmes économiques à l'évolution des réalités. Ainsi quand on constatait que la croissance avait dépassé les prévisions, on pouvait augmenter d'un demi point le taux de croissance prévu dans le plan. Messieurs, ceci est très important lorsqu'on cherche à distinguer la cause de l'effet. Généralement la cause précède l'effet ; quand elle le suit, on peut se demander si elle est véritablement la cause, autrement dit si l'augmentation d'un demi point, marquée après constatation de l'événement, était vraiment la cause qui l'avait provoqué.

Je voudrais, en terminant, vous indiquer que la question que je pose à nos illustres rapporteurs n'est pas de pure théorie. J'espère que vous m'avez bien compris. Ce n'est pas une dissertation économique que que je vous présente ici, c'est une question capitale pour l'avenir de l'Occident. Si vraiment la programmation est la cause profonde, réelle, des taux admirables d'expansion que nous avons enregistrés dans l'Occident, alors nous sommes tous pleinement rassurés ; tant que nos six amis qui sont ici à cette tribune occuperont leurs fauteuils nous

pouvons dormir tranquilles, l'expansion continuera et aucune menace ne pèsera sur la prospérité de nos pays. Mais si la cause est différente, ou si l'influence dominante n'est pas celle de la programmation, alors ne faudrait-il pas, quel que fût l'intérêt, sur le plan économique, des recherches qui conduisent à l'élaboration des programmes, ne faudrait-il pas essayer de mettre en lumière la cause profonde de cette expansion extraordinaire.

Monsieur le Recteur Papi a remarqué tout à l'heure qu'il y avait une certaine différence entre les joies lumineuses de la recherche statistique et les obscures délices de la théorie économique. J'ai, comme nous tous, une certaine défiance à l'égard de la théorie économique, mais elle peut tout de même être soumise aux vérifications que les faits économiques, dégagés par nos programmeurs, permettent de présenter. Si l'on n'est pas convaincu que la prospérité de mon pays est due, comme les Américains et les Anglais nous font l'honneur de le croire, à l'action du Commissariat au Plan, alors elle est due à autre chose. Cette autre chose, il faut la rechercher. Je ne vous cache pas qu'en ce qui me concerne, j'ai le sentiment que la prospérité économique de l'Occident n'est pas un hasard, qu'elle a des causes, et des causes précises. Il faut mettre en pleine lumière ce fait, qui devrait avoir retenu toute notre attention, que les deux pays qui n'ont pas participé au grand banquet de l'expansion sont les États-Unis et l'Angleterre, c'est-à-dire les deux pays à monnaie-clef. Ce ne peut être un hasard que ces deux pays, États-Unis, pays de la monnaie-clef qu'est le dollar, Angleterre, pays de la monnaie clef qu'est pour la zone sterling la livre, que ces deux pays n'aient pas eu les taux exceptionnels d'expansion dont bénéficiaient les pays qui recevaient les vagues de pouvoir d'achat issues du déficit de la balance des paiements des États-Unis.

Pour moi la situation dans tout l'Occident a été dominée, au cours des dernières années, par un excès constant de la demande, excédent qui a fourni des débouchés constamment croissants à la production nationale. Pour moi, c'est cet excès de demande qui est responsable de l'état de suremploi qui existe, d'une façon si décisive, dans tous nos pays. Regardez, Messieurs, dans les journaux français, la page des petites annonces ; vous y verrez qu'on demande des cadres, des travailleurs qualifiés, des ingénieurs ; il y a partout manque de main-d'œuvre, qui marque partout l'excès de demande globale caractéristique de notre économie.

Je considère — mais là je vais très vite, je ne veux pas vous engager dans les obscurités et dans les controverses de la théorie économique — je considère que cet excès de demande a été dû pendant longtemps à nos inflations nationales. Puis, à partir du moment où, à la fin de 1958, elles ont disparu, la relève a été opérée par le déficit de la balance des paiements des États-Unis, qui a engendré l'inflation par le mécanisme bien connu du gold-exchange-standard. Je ne veux pas, je ne peux pas discuter ici ce diagnostic ; je vous le sou mets avec toute la prudence et toute la modestie qui s'imposent, mais en vous indiquant aussi que si ce diagnostic est exact, il fait peser de lourdes menaces sur

la poursuite de l'expansion au cours des prochaines années. Je vois de noirs nuages dans notre horizon économique. Sur ce point je voudrais dire ici à mon ami Triffin — il le sait bien d'ailleurs — que je suis entièrement d'accord avec lui sur le diagnostic de la situation économique de l'Occident. Nous nous séparons quant au choix du remède, parce que nous ne le recherchons pas dans la même pharmacopée, mais cependant je préfère son remède à pas de remède du tout.

Ceci montre que ce débat n'est pas du tout théorique. Si c'est vraiment la programmation qui est responsable de notre expansion, alors il n'y a rien à craindre et il faut souhaiter seulement qu'elle continue à développer ses bienfaits. Si au contraire on croit qu'elle n'est pas seule responsable de cette expansion, alors il faut ne pas omettre la recherche des menaces qui peuvent peser sur notre prospérité. Il me semble qu'un effort de programmation complet devrait mettre au premier plan de ses préoccupations la recherche de ces influences perturbatrices éventuelles. Je le crois d'autant plus que le sort de notre expansion me paraît lié au déficit de la balance des paiements des États-Unis. Or les États-Unis nous ont exposé, notamment à la dernière conférence du Fonds Monétaire, mais bien avant déjà, que, par une action administrative appropriée, c'est-à-dire par un effort de programmation, ils entendaient résorber ce déficit dans un délai assez court. Il m'a même été dit, à Washington, qu'un calendrier avait été établi selon lequel le déficit de la balance des paiements aurait disparu à la fin de 1963.

Messieurs, si j'ai vu très souvent des efforts de programmation tendant à affecter les balances des paiements, je n'ai jamais vu aucun déficit de balance des paiements supprimé par une action administrative. En France nous avons tout essayé, nous avons donné des privilèges nombreux aux exportateurs, mais tout cela a été inefficace. Par contre, quand nous avons agi sur le pouvoir d'achat global, en moins d'un mois la balance des paiements a été renversée.

Je ne néglige pas, certes, la dévaluation qui avait accompagné ce changement. Elle a pu en être un facteur efficace, mais je crois que le facteur dominant est le pouvoir d'achat global et j'en vois la preuve dans le fait que des transformations profondes de balances des paiements se sont produites en plusieurs cas sans changement de niveau monétaire par modification directe du pouvoir d'achat global.

Voilà, Messieurs, les questions que je voulais vous soumettre ; je vous répète, en terminant, que celle que nous discutons est capitale. Il s'agit de savoir à quelle technique nous confierons la gestion de notre prospérité, si nous la remettrons entièrement entre les mains de la politique de programmation économique, à laquelle, je répète, je ne veux en aucune façon porter atteinte. Je souhaite ardemment qu'elle subsiste, que les éléments d'information qu'elle apporte restent à la disposition de ceux qui dirigent nos économies ; mais je crois que ce serait une erreur dangereuse que de considérer qu'elle a été, au cours des dernières années, le moteur unique de l'expansion. Pour moi l'expansion est due à des influences tout autres et c'est parce que je

porte un immense intérêt aux débats qui ont lieu ici que je pose cette question à nos experts en programmation. C'est pour les entendre que je suis venu et je voudrais terminer en marquant ma gratitude à ceux qui nous ont obligés à considérer une question qui est probablement, au stade actuel de la conjoncture économique, la plus importante pour ceux que préoccupent l'avenir de l'Occident et la durée de sa prospérité.

DES PLANS D'IRRIGATION PENDANT LE DÉLUGE (1)

Jacques RUEFF

Le problème des « liquidités internationales » est au premier plan de l'actualité politique. Les gouvernements du groupe des Dix ont même chargé une commission, dite commission Ossola, du nom de son président, de leur présenter un rapport sur la « création d'instruments de réserve », c'est-à-dire de suppléments de moyens de règlement internationaux.

Ce document est fort remarquable. Ses auteurs ont rempli leur mandat avec une rigueur et une objectivité au-dessus de tout éloge. Que l'on me permette, cependant, de considérer leur travail avec la candeur de l'enfant du comte d'Andersen, osant dire que le roi, dont les courtisans enthousiastes admiraient le somptueux vêtement, était nu.

L'étude du problème des liquidités internationales, tel que l'a traité le rapport Ossola, est un captivant exercice d'école, mais sans lien avec les problèmes de l'heure, ni avec ceux qui se poseront dans un proche avenir.

Les « plans de stabilisation » et les « politiques de revenus », qui sévissent dans la plupart des pays de l'Occident, prouvent surabondamment qu'il n'y a pas actuellement insuffisance, mais excès de liquidités monétaires. Le problème pour ces pays, où l'inflation reste menaçante, n'est pas de créer, mais de neutraliser les trop-pleins de monnaie que le déficit de la balance des paiements des États-Unis a généreusement répandus sur le monde.

Cette opinion est aussi celle du président du Federal Reserve Board, M. Mc Chesney Martin. Il a déclaré le 30 août, devant un sous-comité du Sénat américain, que, pour lui, « le problème actuel était la conséquence, non d'une insuffisance mais d'un excès de liquidités ». Cependant, il n'excluait pas qu'il pût y avoir « un problème à terme plus éloigné en ce domaine ».

Au cours de la même séance, un autre orateur a indiqué que, selon des déclarations récentes du ministre allemand des affaires économiques, M. Schmücker, « le gouvernement fédéral allemand n'apercevait aucun besoin de liquidités additionnelles dans un avenir prévisible ».

Enfin, pour le président de la Federal Reserve Bank de New York,

(1) Publié dans *Le Monde* du 24 septembre 1965.

M. Alfred Hayes, « toute la pensée européenne, en matière de liquidités internationales, se réduit à ceci : existe-t-il un moyen de forcer les États-Unis à mettre un terme aux larges déficits de balance des paiements, qui créent sur le continent européen des excès embarrassants de liquidités et, involontairement, en augmentent régulièrement le montant » (1).

Autrement dit, c'est seulement lorsque le déluge aura pris fin que le problème étudié par les gouvernements pourra éventuellement se poser. Est-il sage, pendant que la pluie tombe encore, d'occuper tant d'experts éminents à la recherche des moyens de combattre une éventuelle sécheresse, en détournant leur attention de la lutte indispensable et urgente contre l'inondation ?

Pendant si le monde ne manque pas de liquidités, les États-Unis et l'Angleterre, pôles des deux zones de gold-exchange-standard qui ont pour axe le dollar et la livre sterling, manquent cruellement, eux, de moyens de paiement internationaux, c'est-à-dire des monnaies non-dollar et non-sterling qui leur seraient nécessaires pour couvrir, sans nouvelle perte d'or et sans recours à de nouveaux prêts de leurs créanciers, le déficit de leurs balances des paiements respectives.

C'est un euphémisme inacceptable et une scandaleuse hypocrisie que de qualifier de création de « liquidités internationales » les multiples opérations, telles que « swaps », « émission de bons Roosa », « accords généraux d'emprunts » et « augmentation des quotas du Fonds monétaire international », par lesquelles des moyens de paiement extérieurs ont été fournis, au cours des dernières années, aux États-Unis et, plus récemment, à l'Angleterre. Leur objet n'était en aucune façon de résoudre le problème d'intérêt commun que constituerait un manque de liquidités, mais seulement d'atténuer les difficultés résultant pour ces deux pays des demandes de devises auxquelles ils avaient à faire face.

L'inconvénient de cette dénomination fallacieuse apparaît pleinement lorsqu'on constate que, dans son numéro du 31 août, l'un des plus grands journaux financiers des États-Unis a rapporté l'opinion de l'un de ses correspondants, suivant lequel « de nouveaux instruments de réserve devaient être créés afin qu'il ne fût plus nécessaire, pour les États-Unis, de maintenir un déficit dans leur balance de paiements à seule fin de fournir des réserves adéquates au reste du monde ».

Cette affirmation m'a rappelé la phrase d'un ministre des finances en mal d'argent, qui disait émettre des emprunts, non pour alimenter sa trésorerie aux abois, mais simplement pour donner à ses amis politiques l'occasion de marquer la confiance que leur inspirait sa gestion.

C'est commettre une fraude de même nature que de présenter comme la conséquence d'une insuffisance générale de liquidités l'insuffisance des moyens dont disposent les États-Unis et l'Angleterre pour le règlement de leur déficit extérieur.

(1) *Hearing before the Subcommittee on National Security and International Operations, United States Senate, p. 212-213.*

Qu'on ne dise pas que les pays sous-développés sont dans la même position. Certes, eux aussi, ils manquent de ressources étrangères, mais celles qui leur sont nécessaires ne peuvent être fournies que par des opérations de prêt, non par la supercherie d'une création monétaire habillée en opération d'intérêt général.

Les difficultés des États-Unis et de l'Angleterre risquent de s'amplifier si, à la suite d'un incident financier survenant quelque part dans le monde, les titulaires de balances dollar ou sterling accentuent leurs demandes de remboursement.

En tout cas, le problème se posera dans toute son ampleur, le jour où les deux pays susnommés décideront, pour recouvrer leur indépendance financière, de rembourser volontairement le dangereux passif de leurs « balances » monétaires.

S'ils le font — et ils finiront certainement par le faire —, ils délivreront le monde des menaces que l'existence de ces passifs volatils fait peser sur la stabilité et la prospérité de l'Occident.

Ce jour-là, une opération de solidarité internationale sera indispensable et pleinement légitime. Mais ce ne sera pas la création d'instruments de réserve supplémentaires, exigée par une famine mondiale de liquidités internationales. Ce sera une opération de liquidation, à laquelle débiteurs et créanciers seront également intéressés, et dont ils porteront en commun la responsabilité en raison de la complaisance et de la légèreté avec lesquelles ils ont conjointement accepté les pratiques monétaires qui ont suscité les difficultés présentes.

En dissimulant sous le masque de l'intérêt général les créations de ressources requises seulement par la situation débitrice des États-Unis et de l'Angleterre, les gouvernements des autres pays du groupe des Dix ont commis une faute qui a entraîné des conséquences techniques d'une extrême gravité. Elle les a conduits, en effet, à accepter la création de liquidités supplémentaires sans en lier expressément l'usage au remboursement des balances existantes. Ce fut un véritable attentat contre la stabilité et la prospérité de l'Occident que de n'avoir pas fait de pareil remboursement la contrepartie obligatoire des opérations génératrices de moyens de règlement additionnels.

Qu'on ne voie pas dans les remarques qui précèdent une prise de position hostile aux États-Unis ou à l'Angleterre. Ce que l'on doit à ses amis, avant tout, c'est la vérité, surtout quand leur salut en dépend. Mon propos, en la formulant, est de les détourner des faux-semblants d'un diagnostic mensonger et de la fantasmagorie des remèdes illusoire.

Le retour à la vérité est la première condition d'une réforme efficace du système monétaire international, base nécessaire de la continuité du développement économique et du progrès social. Espérons qu'elle interviendra avant qu'il soit trop tard.

*III. — ESSAIS EN L'HONNEUR DE
JACQUES RUEFF SUR L'ORDRE SOCIAL*

- A. — L'ÉTAT ET L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ*
B. — LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

A. — L'ÉTAT ET L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

- Wilhelm RÖPKE †
- Maurice BYÉ
- Emil M. CLAASSEN
- Giovanni DEMARIA
- Ludwig ERHARD
- Carl IVERSEN
- Reinhard KAMITZ
- Gaston LEDUC
- Ludwig von MISES
- Giuseppe Ugo PAPI
- Erich SCHNEIDER
- Theodor WESSELS

L'ÉTAT DÉPENSIER (1)

Wilhelm RÖPKE †, *Genève*

Je crois que la meilleure façon de m'associer à l'hommage, ô combien mérité, rendu à mon ami Jacques RUEFF, est de livrer quelques-unes de mes réflexions sur un problème qu'il a lui-même dénoncé il y a plusieurs années avec beaucoup de fermeté. Ce problème, c'est le gonflement démesuré du budget actuel de l'État, source d'une multitude de dangers menaçant la stabilité de la monnaie, le bon équilibre entre l'État d'une part et les individus et les sociétés privées d'autre part, et enfin — Jacques RUEFF a particulièrement insisté sur ce point dans les pages impressionnantes de son *magnum opus* : *L'ordre social* — menaçant la liberté civique.

En vérité, nous avons affaire ici à une évolution tout à fait alarmante. Au cours de ces dernières années s'est opéré, dans la plupart des pays, un revirement aussi important que radical. Il faut seulement s'étonner qu'on en parle si peu, ce qui s'explique peut-être par le fait que rares sont les pays qui le prennent déjà très nettement en considération, tandis que le plus grand nombre de ceux qui en sont responsables ont été habitués à une conception étroite de leur économie par le culte des dépenses de l'État, dont Keynes fut l'initiateur.

En un mot, voici la situation : il y a quelques années seulement prévalaient certaines théories au sujet du pourcentage du budget global d'un pays imparti à l'État (et aux pouvoirs publics qui en dépendent) ; or, ces théories sont de plus en plus abandonnées aujourd'hui, et cela sans beaucoup de bruit ni protestation, comme s'il s'agissait d'un phénomène normal. Il semble que l'on tend aujourd'hui de plus en plus à désirer ou plutôt à considérer comme inévitable l'inverse de ce qui était de règle il y a dix ans encore.

Je m'explique : quand la part du produit national revendiquée par l'État se mit à doubler ou même à tripler, nous, qui faisons partie de l'ancienne génération, nous étions convaincus, comme les autres, que c'était là une évolution extrêmement néfaste que nous devions combattre par tous les moyens. Point n'était besoin d'être très lucides pour se rendre compte que cette insatiableté était effrayante et extraordinairement dangereuse. Nous étions d'accord pour constater que cette boulimie s'accompagnait d'un pouvoir d'expression que l'État moderne gagne de façon croissante sur le peuple, et cela

(1) Traduit de l'allemand.

par des moyens démocratiques. Les chiffres du budget de l'État prennent des proportions gigantesques et, surtout lorsqu'ils ne représentent pas des mesures absolues, mais l'accroissement régulier du pourcentage du revenu national exigé par l'État, ils nous donnent une idée exacte du déplacement du centre de gravité des décisions économiques à partir de l'individu et de la famille vers l'État. Ils indiquent clairement les dimensions que peut atteindre ce Léviathan en s'enflant et la puissance avec laquelle il enserme la « société », domaine du privé, de l'autonome, de tout ce qui se développe librement, le champ encore laissé aux individus pour qu'ils puissent utiliser à leur guise le fruit de leur travail. Il faudrait vouer un véritable culte à l'État et à la collectivité pour ne pas considérer ce phénomène comme tout à fait indésirable en tant que l'un des grands facteurs de destruction de la société. Seuls des collectivistes acharnés pourraient pratiquer une telle religion. Des historiens comme Rostovtzeff ou des philosophes comme Ortega y Gasset ont fait un rapprochement effrayant avec la fin de l'Empire Romain qui connut exactement le même étouffement, le même épuisement sous le poids de la fiscalité et de la bureaucratie et finit par en être victime. Nous avons beau être peu enclins à comparer notre temps à cette triste époque, nous n'avions cependant aucune raison de douter qu'il existe bien un net et inquiétant parallèle entre la fin de l'Antiquité et l'époque contemporaine.

Aux avertissements des historiens et des philosophes devaient se joindre ceux des économistes. Qui, en définitive, pourrait contester que le fait que l'État se réserve non plus 10 ou 15 % du revenu national comme autrefois, mais 30 ou 40 % est d'une grande signification pour l'ordre économique ? Tôt ou tard, nous devons atteindre le point où la quantité se change en qualité (pour parler comme Hegel). Ce qui constituait hier une partie normale de l'ordre économique libéral, à savoir le budget de l'État avec son système de dépenses et de recettes allait donc devenir un corps étranger toxique et non assimilable aussi longtemps que certaines limites seraient dépassées.

Quelqu'un d'honnête pouvait-il croire en la possibilité de concilier une superfiscalité comme il paraît s'en instituer presque partout aujourd'hui, avec une économie de marché libérale et tous les mécanismes économiques et les réactions psychologiques qu'elle comporte ? Cette fiscalité n'apparaît-elle pas beaucoup plus comme un levier dont se serviraient les adversaires notoires ou non de l'économie de marché pour la faire sortir de son cadre, budget après budget, droit de douane après droit de douane, avec la certitude qu'une fois atteinte la part du produit national revenant à l'État, on ne peut plus, selon les règles, revenir en arrière ? Le levier ne pouvait-il pas alors être replacé après chaque nouveau degré pour augmenter chaque fois les dépenses de l'État ? Dès lors, n'existe-t-il pas une politique qui saperait les progrès de l'économie de marché en empruntant la voie inoffensive des habituelles et ennuyeuses discussions de budget, et qui, dans ce but, étendrait régulièrement le domaine collectif, public et « politique » des décisions économiques ? Ce ne serait, au fond, qu'une nou-

velle forme de socialisme que l'on appellerait « Socialisme Fiscal ».

On soupçonna bientôt le Léviathan vorace d'être lié, d'une façon qu'il n'est certes pas facile de définir, mais qu'il est difficile aussi de contester, à un autre fléau de notre temps progressant aussi sournoisement que les chiffres du budget : l'inflation.

J'ai déjà évoqué la mise en garde de Jacques RUEFF qui date de presque vingt ans. Colin Clark, statisticien anglais bien connu, a défendu sa thèse à peu près à la même époque ; d'après lui, lorsque l'État réclame plus d'un quart du revenu national, il s'ensuit inévitablement et pour des raisons évidentes une inflation ; un homme comme Keynes lui-même l'avait reconnu (1). Depuis lors, la plupart des pays ont largement dépassé ce point critique et beaucoup ne sont même plus très loin du double. Avec l'approbation tacite avec laquelle beaucoup de gens ont coutume de s'en rapporter à ce mécanisme d'horlogerie remonté par une main mystérieuse qu'est l'histoire, on avait vu dans le gonflement croissant des chiffres du budget, une consécration de la « loi des dépenses publiques croissantes », loi constituant pratiquement l'unique héritage du professeur allemand d'économie financière jadis très célèbre : Adolph Wagner. Pourtant, il va de soi qu'une expérience historique que l'on élève au rang de « loi » n'en est pas pour autant expliquée ou justifiée. Une « loi de la consommation d'alcool croissante » d'un ivrogne notoire aurait la même dignité scientifique. La « loi des dépenses publiques croissantes » n'est donc rien de plus qu'une solennelle banalité. Elle est en outre soupçonnée de désarmer l'opposition à cette évolution puisqu'on nous laisse entendre que nous sommes impuissants contre une « loi » sociale. Cependant, cette opposition, il nous semblait — je parle toujours au passé — qu'elle était de notre devoir car tout nous y poussait.

C'est ainsi que nous avons vu que gouvernements et parlements ont lutté jusqu'à il y a peu avec plus ou moins d'honnêteté et plus ou moins d'efficacité pour refréner l'appétit, apparemment inextinguible, de l'État. Économie dans le budget, limitation des dépenses, diminution de la pression fiscale, tels étaient les buts que l'on révélait. On peut vraisemblablement concéder aux ministres et aux députés que toutes les fois qu'ils durent contrevenir à ces injonctions, et l'occasion s'en présenta assez souvent, ils le firent avec mauvaise conscience. Ils ne se comportèrent pas autrement que dans les cas d'inflation latente que tous les gouvernements et les partis ont l'habitude de réprouver tout en la favorisant par des agissements et des non-agissements de toutes sortes. Ils vantent l'eau en public et boivent du vin en privé, tout cela est aussi vieux que les États et les gouvernements eux-mêmes.

La route de la constante augmentation des dépenses, qui est de règle à notre époque, a cela de commun avec la route de l'enfer, c'est qu'elle est pavée de bonnes intentions. Cela ressemble par là un peu

(1) Colin CLARK, « Public Finance and Changes in the Value of Money », *Economic Journal*, 1945. Au sujet du pourcentage critique, il y a naturellement matière à discussion (voir le débat dans la *Review of Economics and Statistics*, 1952).

au cas de la lutte contre le communisme. S'il y eut des ministres des finances ambitieux et, par conséquent, tout à fait dignes de louanges, qui, dans leur lutte contre l'« État dépensier », ne se contentèrent pas du simple « containment » mais — employons encore un terme du vocabulaire anglo-saxon de la lutte contre le communisme — qui voulurent mettre en œuvre un véritable « roll-back », on ne peut plus aujourd'hui, dans ce cas comme dans le cas du communisme, parler de « containment ». Si la vertu, en matière de politique financière, ne se réduit plus qu'à l'avertissement modeste que l'accroissement annuel des dépenses de l'État doit au moins ne pas dépasser les limites de l'accroissement du revenu national, c'est qu'alors, on plane de plus en plus au-dessus de tout cela avec un cynisme caractérisé.

Dès lors est posée la question de savoir si vraiment on est encore prêt à faire honnêtement la différence entre le bien et le mal en politique financière. Quand on garde toujours ouvert le robinet des dépenses publiques, est-on au moins en conflit avec ses bonnes intentions ? A-t-on vraiment mauvaise conscience ? Parmi nous on y croit de moins en moins. La confiance de ceux qui pensaient que les gouvernements et les parlements ont assez de discernement et d'énergie pour maintenir de toutes leurs forces le barrage à l'expansion du budget est sérieusement ébranlée. Bien plus, les preuves que la négligence de la politique du budget est élevée au rang de vertu se multiplient. L'augmentation des dépenses publiques devient l'objet d'une idéologie avouée. Reprenons donc l'expression « socialisme fiscal ». Le socialisme fiscal s'appuie sur une très hautaine profession de foi envers le « Big Government » dont les États-Unis sont le meilleur exemple depuis le règne de la gauche. C'est à lui que correspond la politique financière du « Grand Gosier ». En fait cela a toujours été la marque infailible d'une idéologie économique de « gauche » caractérisée que de voir un progrès dans la croissance constante du budget déjà en elle-même, et partir de la conviction plus ou moins précise que chaque unité monétaire d'un budget privé dépensée par l'État contribue au bien de chacun. Les dépenses de l'État apparaissent donc déjà comme un bienfait parce que s'y oppose une augmentation correspondante des charges fiscales qui empêche les individus de dépenser leur argent d'après l'échelle de « l'intelligence réduite du sujet » (1). Comme le dit un auteur anglais sur un ton amer de sarcasme : « Dépenser l'argent public est le plus pur des plaisirs humains. Cela satisfait les instincts de puissance et de générosité et permet aux hommes de s'élever au-dessus de ces entraves mesquines, timides et égoïstes qui paralysent leurs propres activités et les clouent au niveau du calcul sordide et intéressé (2). »

En tant que nouvelle variante du socialisme contemporain, le

(1) L'expression, maintenant légendaire, remonte à un ministre prussien, von Rochow, qui avait désapprouvé une protestation des citoyens contre le roi de Hanovre qui, en 1837, avait aboli la constitution de son pays parce que cela ne se faisait pas que des « sujets » jugent les affaires de l'autorité étatique « à l'échelle de leur intelligence réduite ».

(2) Colm BROGAN, *The Democrat at the Supper Table*, Londres, p. 104.

socialisme fiscal mérite une analyse approfondie. En fait, il va, dans la mesure où les idéaux classiques du socialisme — socialisation et vaste économie planificatrice — perdent de leur force d'attraction, il va prendre de plus en plus la forme sous laquelle le socialisme essaie de s'imposer dans les pays industriels du monde libre. Il aboutit à une socialisation progressive de l'utilisation du revenu en poussant l'individu à regarder comme un idéal auquel il devrait renoncer le fait de prendre librement sa décision et ses responsabilités en ce qui concerne la façon de dépenser le revenu et d'organiser la vie dans les domaines toujours plus étendus de l'habitation, des loisirs, de l'éducation, de la protection contre la maladie, la vieillesse et l'invalidité et le poussant à substituer la satisfaction collective des besoins à sa satisfaction individuelle.

Le contribuable devient alors un vrai « forgotten man » de notre temps, auquel on ne demande pas son avis et qui reçoit toute la charge sur ses épaules, mais qui prend ce rôle indigne d'autant plus à la légère que le socialisme fiscal nourrit l'illusion que l'État serait une « quatrième dimension » d'où s'écoulerait la manne du bien-être moderne sans que la masse des contribuables bénéficiaires n'ait à payer quoi que ce soit. Ce qui favorise cette tactique, c'est qu'il peut être facile pour l'État de dresser à tout moment une liste de missions qui apparaissent comme plus ou moins souhaitables et de faire de leur exécution l'objet d'un programme à long terme. Routes, hôpitaux, musées, H. L. M., nouveaux groupes scolaires, w. c. publics, laboratoires et mille autres choses seront toujours assez tentants pour assurer *a priori* au gouvernement qui les promet une bonne position vis-à-vis de la critique.

La propagande pour une aide généreuse en faveur des pays sous-développés ou des projets similaires où il est fait de la publicité au nom de l'humanité peuvent également avoir pour effet d'endormir les critiques des contribuables. Tout cela réussit d'autant mieux que les gouvernements tiennent compte d'un courant de mode international dont le sens est reconnaissable à des expressions comme « infrastructure », « programmation à long terme », « plan d'expansion », « planification » et bien d'autres qui le désignent. La tentation est grande aujourd'hui, pour tout gouvernement, de se faire, grâce à ces listes d'objectifs louables ou attirants, une réputation de dynamisme et de sage prévoyance et de ne pas être gêné dans ses demandes d'argent aux contribuables ou au marché des capitaux en se référant aux « impératifs de la vie moderne » et à la doctrine de l'actuelle multiplicité de l'État et du « big government ».

Une monographie sur le socialisme fiscal — qui viendrait fort à propos — devrait aussi recueillir les suffrages des hommes politiques et des ministres qui ont toujours ouvertement estimé comme un bienfait ce qui, jusqu'à présent, est passé pour un méfait. Parmi ceux-là, un député du parti social-démocrate allemand dont voici une déclaration : « Le phénomène de la croissance du budget ne peut impressionner que les esprits naifs. » Il a été secondé par le ministre socia-

liste d'un Land allemand (Basse Saxe) qui expliqua récemment avec un ostensible cynisme qu'il ne pensait vraiment pas se limiter au taux de croissance du produit national dans sa politique budgétaire. L'État devrait même, d'après lui, prendre davantage de pouvoir d'achat au secteur privé et le transmettre au secteur public (1). Au reste, il y a là une tradition qui remonte aux Jacobins de la Révolution française (2).

Maintenant il en est pour la politique budgétaire expansionniste comme pour l'inflationnisme. La tentation pour un gouvernement de dépenser sans compter a été de tout temps aussi grande que la tendance à favoriser l'inflation. Il est toujours difficile de résister à cette tentation, surtout dans une démocratie qui pousse à acheter le goût de l'électeur. Toujours est-il qu'elle a été jusqu'à présent étouffée par la conviction générale que la modération est une vertu également dans la gestion du budget de l'État. Mais comment faire quand, tout à coup, un professeur veut nous démontrer scientifiquement qu'au contraire, l'État devrait dépenser toujours davantage et réduire encore la part du revenu national qui reste aux particuliers ; quand, en un mot, un théoricien de renon s'écrie s'adressant aux gouvernements : « *peccate fortiter!* » ?

C'est alors que nous nous trouvons bel et bien devant le danger que tous les barrages cèdent.

Dans le cas de l'inflationnisme, c'est Keynes qui fit de telles recommandations dans son *magnum opus*. Ce livre a montré et montre encore l'effet extraordinairement désastreux que peuvent avoir certaines théories conçues par des professeurs. Leur influence s'exerce peut-être lentement et indirectement, mais ces idées, venant d'intellectuels, peuvent finalement avoir plus de pouvoir que tous les intérêts et les groupes de pression.

Il semble à présent que le socialisme fiscal aurait été servi, lui aussi, de façon extraordinaire par un seul livre, aux États-Unis d'abord où eut lieu sa parution, en Europe ensuite. Le culte des dépenses publiques maximales a trouvé en l'auteur son grand prêtre. Il s'agit de *The Affluent Society* de J. K. Galbraith, professeur à l'université de Harvard et l'un des intellectuels de gauche américains qui gagnèrent de l'influence par l'intermédiaire du président Kennedy. Il est encore actuellement l'un des chefs de file idéologues de la politique expansionniste des finances et du crédit qui a été poursuivie sans interruption aux États-Unis et qui doit être considérée comme la véritable cause du déficit chronique de la balance des paiements américaine. (3)

(1) *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 8 juillet 1965.

(2) Relire à ce sujet Hippolyte TAINÉ, *Les origines de la France contemporaine*, Paris, 1885, tome II, p. 470 et *sequ.*

(3) J'ai tenté de démontrer cet enchaînement dans les publications suivantes : « Die Nationalökonomie des New Frontier », *Ordo, Jahrbuch für die Ordnung von Wirtschaft und Gesellschaft*, XVI, 1963, p. 79-107 ; *A World without a World Monetary Order*, The South African Institute of International Affairs, Johannesburg, 1963 ; « Frontlinien der Währungsdiskussion », *Aussenwirtschaft* (Saint-Gall), 1965.

Si l'on veut comprendre parfaitement pourquoi le flux des dépenses américaines a pu, ces dernières années, atteindre si rapidement toutes les rives de ses énormes vagues, dépassant largement le degré exigé par l'armement, il faut lire *The Affluent Society* — L'ère de l'opulence — et se représenter que ce livre est devenu l'un des grands best-sellers américains. Le titre lui-même s'est élevé au rang des grands mots d'ordre de notre temps. C'est pour ces raisons que nous ne pouvons nous empêcher d'en parler ici (1).

Si l'on s'attend à voir dans ce livre un ouvrage scientifique, on sera fortement tenté de le juger sévèrement. Quant à ses qualités, la comparaison s'impose avec la *General Theory of Employment, Interest and Money* de Lord Keynes.

Négligé dans le style et la suite des idées, rempli de suffisance, écrit avec un enjouement forcé que nous attendrions plutôt d'un journal populaire que d'un livre scientifique, prenant l'allure d'un pamphlet politique pendant des pages entières, ne reculant devant aucune platitude ou aucune attaque exagérée, cet ouvrage comporte tous les défauts caractéristiques d'un mauvais livre. Que ce soit justement ces atteintes au bon goût qui lui aient valu son succès populaire ne peut pas nous rendre plus indulgents.

Il est vrai que le livre est taillé aux mesures des États-Unis, proportions qui, en fait, provoquent souvent d'impatientes critiques. Mais ce n'est qu'une raison de plus pour s'opposer énergiquement à l'influence d'un tel livre en Europe. En outre, il ne faut pas oublier que si, aux États-Unis, les pouvoirs publics ont l'air de négliger les tâches importantes, ce n'est pas que leurs dépenses globales soient trop faibles, mais c'est qu'ils font un mauvais usage des moyens de l'État. Il est absolument scandaleux que, d'après un exemple dégagé par Galbraith, une ville millionnaire comme Los Angeles n'ait toujours pas de service de nettoyage tandis que des milliards et des milliards sont dépensés à des fins bien moins urgentes quand elles ne sont pas tout à fait contestables.

Le livre est fondé sur une pensée qui apparaît déjà dans le titre sous forme d'expression. Mais celle-ci n'est pas éloignée d'une des erreurs de réflexion les plus élémentaires et les plus répandues que l'on puisse faire en économie. C'est la sempiternelle « peur de la production » qui hante les esprits empruntant tantôt une forme, tantôt une autre, et dont on peut se servir dans les buts les plus variés. Nous pensons à l'image naïve de notre pouvoir productif qui libère l'esprit inventif de l'homme, nous dépassant à tel point que nous sommes bien embarrassés pour savoir comment l'employer raisonnablement.

Tantôt cette erreur de réflexion doit servir à expliquer une crise économique née d'une surproduction généralisée : c'était le cas il y a trente ans pendant la Grande Dépression et c'est aussi un peu le cas

(1) Parmi les nombreux travaux critiques sur le livre de GALBRAITH, il faut relever : RUTLEDGE VINING, *American Economic Review*, XLIX, p. 102-119 ; PROCTOR THOMSON, *Journal of Political Economy*, LXVII, p. 201-202 ; H. O. LENEL, « Gesellschaft im Ueberfluss », *Die Aussprache*, août 1961.

aujourd'hui, où le pessimisme est répandu vis-à-vis de l'« automation » dans l'industrie.

Tantôt cette idée fausse sert à rendre plausible le fait que le problème de la « production » est déjà résolu, et que tous les efforts devraient être concentrés désormais sur un autre problème, celui de la « juste répartition ».

Malheureusement, Galbraith lui-même nage dans ce sombre flot d'idées. Parlant sur un ton supérieur tout à fait déplacé, de théories soi-disant « démodées » — les siennes s'égarèrent sur les fausses pistes d'un âge vénérable — il avance, comme une découverte renversante, l'affirmation qu'un pays comme le sien (il ne dit pas un mot des pays vraiment pauvres qui sont autrement plus importants) risque d'étouffer sous une sorte de surabondance de biens. Il y aurait à cela essentiellement deux issues : une indésirable et une désirable.

L'issue indésirable de cet « embarras de richesses » serait, d'après Galbraith, d'aiguiller les produits qui, sans cela, s'amoncelleraient, vers le consommateur en stimulant la consommation privée à coup de réclame, persuasion et facilités de paiement. C'est seulement par la création artificielle d'une demande par les mêmes producteurs que ceux qui devraient la satisfaire que, à moins d'avoir recours à l'autre solution, on pourrait maintenir au même rythme la consommation et la production galopante.

Quelle est maintenant l'issue désirable ? C'est de nourrir l'insatiable Léviathan.

Tandis que le consommateur privé serait pour ainsi dire gavé comme une oie grasse — c'est ainsi que nous nous permettons d'interpréter Galbraith — le pauvre État serait frustré. En satisfaisant les besoins plus ou moins artificiels, et en tout cas réprouvés par Galbraith, des individus, on gaspillerait les forces productives dans notre société industrielle regorgeant de richesses. Cependant, les besoins collectifs urgents, et en tout cas approuvés par Galbraith, seraient insuffisamment ou ne seraient pas du tout satisfaits.

Quels besoins individuels seront satisfaits ? C'est le marché qui le détermine, c'est-à-dire l'ensemble des consommateurs, l'influence de ce marché s'exerçant toujours sur leurs décisions. Mais quels besoins individuels sont artificiels et quels besoins collectifs doit-on satisfaire à leur place, c'est le professeur J. K. Galbraith qui le détermine.

Ceci ressemble à un sarcasme, mais ce n'est pourtant qu'une simple constatation des faits réels.

Nous nous étions jusqu'ici ralliés à l'idée que c'était dans l'énorme augmentation des dépenses de l'État, de la pression fiscale et de son armée de fonctionnaires, que résidait le problème. Nous avons jusqu'ici supposé qu'il était évident qu'une quote fiscale représentant 40 % du revenu national, c'était cette fois suffisant, largement suffisant.

Mais voici que le professeur Galbraith nous dit qu'au contraire, il est de notre devoir d'aider les dépenses publiques à monter. Selon lui, la « société » est riche et nage dans l'« opulence » mais l'État est pauvre comparativement à ses missions actuelles et aux moyens qui pour-

raient et devraient lui être apportés grâce à « l'opulence » de la société à qui on serrerait un peu plus la vis des impôts. Il y aurait un manque d'« équilibre » entre le secteur privé et le secteur public. Créer cet équilibre serait l'une des grandes tâches de notre temps.

Ce mot d'ordre est séduisant pour beaucoup. Mais la fragilité des pensées qui l'ont amené s'est déjà révélée de façon si répétée et si convaincante qu'il ne reste grand-chose à en dire. Galbraith sait sûrement aussi bien que nous tous, mais il ne le dit malheureusement pas (1), que le concept d'« opulence » est, comme nous l'avons déjà vu, à double sens. Au sens strict, on peut comprendre seulement par là, la situation dans laquelle nous nous trouvons lorsque nous ne sommes pas gênés par une « pénurie » de biens. Nous n'avons alors plus besoin de mettre en œuvre de pauvres forces productives pour satisfaire nos besoins, de les appliquer scientifiquement, et de faire un choix raisonnable entre plusieurs possibilités. Bien que le terme « opulence » nous rende cette vision toute proche, nous ne pouvons bien sûr pas y songer tant que nous ne vivons pas au pays des sans-soucis. Cela ne signifie donc rien si ce n'est qu'on a employé un mot sensationnel dans le but très banal de faire la remarque, qui n'est pas neuve, que les moyens avec lesquels nous devons et devons gérer notre budget sont accrus par l'amélioration de la productivité ; qu'en un mot, nous sommes en moyenne plus riches et qu'à moins d'une catastrophe, nous serons encore plus riches à l'avenir. La pauvreté se raréfie, le besoin se fait moins sentir, et la liste des richesses que nous pouvons nous permettre s'allonge, à condition de passer sous silence en particulier les travaux et les services de tous ordres, pour lesquels nous sommes au contraire de moins en moins bien satisfaits. Il faut encore ajouter — Galbraith en fait la remarque à juste titre — qu'en plus de ces richesses que nous pouvons nous offrir plus facilement qu'autrefois, nous bénéficions de plus de loisirs, moins de précipitation et de fatigue, moins de cette obsession qui nous fait révéler comme un idéal, le maximum de production rationnelle.

Voilà en vérité le simple exposé des faits : nous sommes en définitive devenus plus riches, bien que les prix d'innombrables produits et valeurs fussent restés élevés, non sans devoir faire de gros sacrifices de toutes sortes et non sans courir des risques auxquels, maintenant, tout le monde est habitué.

Toutefois, deux choses sont incontestables dans les pays industriels développés : l'abondance de biens matériels et son extraordinaire progression. Cependant, il est inadmissible d'en tirer, comme Galbraith, la conclusion qu'il y a des raisons contraignantes pour élever

(1) Mais le sait-il vraiment ? Il ne serait pas tout à fait sans fondement d'avoir des doutes, quand on considère que, aux États-Unis, des hommes dont le nom est tant soit peu connu, prédisent en public que l'automatisme aura pour conséquence une « affluence » comme c'est le cas dans un manifeste : « The Triple Revolution » qui a été signé entre autres par le vice-président du « Fund for the Republic » qui dépend de la Ford Foundation (W. H. FERRY), le prix Nobel Linus Pauling et l'économiste suédois Gunnar MYRDAL.

Voir à ce sujet Robert CUNNINGHAM, « The Redefinition of Work », *Modern Age* (Chicago), IX, n° 3.

désormais : a part de cet accroissement de bien-être qui va à l'État. Les motifs allégués par Galbraith ne peuvent nous convaincre. Au contraire, celui qui reste malgré tout de l'avis qu'il ne faut pas que l'État gagne encore de l'influence mais qu'il en perde, et que sa part du revenu national ne doit pas être augmentée mais nettement réduite, verra dans la montée du niveau du revenu la plus grande chance de réaliser son désir.

En premier lieu, c'est justement le bien-être collectif qui permet aux individus de pourvoir aussi bien aux revers de fortune de la vie, la maladie, l'accident, la vieillesse, l'invalidité, qu'aux autres risques courus par un homme adulte, et de payer les frais d'un logement salubre avec ses propres moyens. Ainsi, une grosse partie des dépenses publiques, particulièrement celles consacrées à des objectifs dits « sociaux », se font toujours moins pressantes, tandis que d'autres dépenses visant la protection de la nature de plus en plus menacée par la société industrielle, les travaux publics, etc., ces dépenses prennent de l'importance sans que, pour cela, ne s'élève la somme globale. (1)

En deuxième lieu, il est beaucoup plus facile de faire baisser le taux d'accroissement des dépenses publiques (dont on n'a alors pas besoin de réduire le montant) car il suffit qu'elles n'augmentent pas dans la même mesure que le revenu.

Pour rendre sa thèse plausible malgré tout, Galbraith fait appel aux arguments les plus osés. L'importance relative des dépenses privées et, par suite, de celles des différentes branches de production varie avec l'augmentation du revenu national suivant le degré d'élasticité des besoins : voilà une vérité première. La demande en gruau d'avoine va, en mettant les choses au mieux, rester stationnaire, mais celle concernant les disques microsillons va augmenter considérablement. L'emploi que feront les individus de la corne d'abondance de la production dépend de circonstances nombreuses et imprévisibles, du mode de vie, des particularités du pays, de l'éducation, du climat, et de mille autres choses.

A ces circonstances appartient aussi, bien sûr, la réclame, la propagande à forte dose, mais c'est faire preuve d'une exagération qui ne nous est pas permise que de dire qu'elle nous rend esclave de la production et responsables d'un inévitable gaspillage de forces productives par le caractère artificiel ou même nuisible des besoins qu'elle suscite, si bien que nous ferions mieux de laisser cette force productive à la disposition de l'État.

(1) Pour donner une idée de la charge des dépenses sur le budget de l'État à l'heure actuelle et pour montrer l'incompatibilité avec la société de l'opulence, prenons l'exemple de la République fédérale d'Allemagne. En 1964 les frais de subventions de l'État à l'épargne ont atteint à eux seuls environ 2,6 milliards de DM. Les subventions à la construction de logements sont si importantes qu'elles ont pour effet « qu'un tiers environ des besoins annuels en capitaux de l'économie allemande sont satisfaits à des taux de faveur. Dans de telles conditions, on pouvait prévoir, en vertu de la loi de l'offre et de la demande, que les taux monteraient plus rapidement que dans une situation normale ». *Le Mois Économique et Financier*, Société de Banque Suisse, juillet 1965.

Les citoyens, aidés par le gouvernement qu'ils ont élu, retirent une partie de leurs revendications en forces productives de l'économie nationale au secteur privé, et les mettent à la disposition de l'État pour les tâches qu'il a à accomplir : voilà encore une vérité première.

Mais c'est une grave erreur de la part de Galbraith que d'affirmer la théorie selon laquelle ce transfert s'impose d'ores et déjà par le fait que le prétendu esclavage où est soumis le secteur privé par la réclame, prouve que les dépenses publiques ont le pas sur les dépenses privées. Nous n'avons pas l'intention, en disant cela, de prononcer un dithyrambe en faveur de la réclame, vis-à-vis de laquelle nous pouvons même être très sceptiques, mais bien plutôt de sauver l'honneur des personnes privées et leur liberté en tant que consommateurs, ces mêmes personnes privées qui doivent aussi, en tant que citoyens, veiller à ce que les finances de l'État soient en ordre sans qu'il y ait négligence ou abandon des besoins collectifs importants.

Allons-nous tout simplement nous laisser séduire par le probable excédent de richesses ou bien va-t-il être employé rationnellement par des personnes capables ? Cela reste un problème de grande importance. Il faut se demander également si, peut-être, une partie ne devrait pas rester inutilisée pour être réservée à une contemplation à la manière d'Horace. De fait une part considérable des progrès techniques s'applique à l'accroissement des loisirs, de préférence à l'augmentation de la production de biens. Il se dessine d'ailleurs ici une solution dont ni Galbraith ni d'autres ne parlent, par crainte que la production ne fausse compagnie à la consommation.

Cette solution comporte des possibilités de première importance si nous voulons ramener notre société à ce qui est sain et naturel. Plus grande sera la quantité des biens fabriqués en masse, plus il nous sera facile de satisfaire nos besoins plus ou moins pressants, et plus nous serons libres d'utiliser nos revenus dans des domaines plus raffinés, pour des biens de la production de qualité en petite série, pour les « beni d'ozio » comme les a nommés autrefois Luigi Einaudi (1) ; un voyage, un costume sur mesures, un livre précieux, une armoire habilement travaillée, des objets d'art ou d'artisanat.

Pour toutes ces richesses, une des sociétés qui se débattent contre les soi-disant tourments de la surabondance, devrait découvrir rapidement des possibilités de débouchés entièrement nouvelles. Seulement, il faut pour cela des gens qui possèdent le sens de la qualité ou chez qui ce sens peut être éveillé. Une telle éducation ne fait bien sûr pas l'objet du livre de Galbraith. « Individuel », « Qualité », « Privé » sont au contraire des mots-clés qui appartiennent à un monde opposé à celui de Galbraith. Une seule réflexion le prouve, et c'est avec elle que nous terminerons cette étude, puisque nous parlions de la pression et de la contrainte grandissantes exercées par l'État et de l'éventualité menaçante que notre vigilance ne faiblisse.

(1) Luigi EINAUDI, « Dell'uomo, fine o mezzo, e dei beni d'ozio », *Rivista di Storia Economica*, 1942.

Donc, lorsque Galbraith oppose le secteur « privé » au secteur « public » et prend parti pour le second contre le premier, il est clair que cette répartition parfaitement inégale des sympathies repose sur un étrange jugement de valeur. La différence d'accent saute aux yeux : là, la personne privée considérée comme incapable et sans discernement, qui a l'égoïste prétention de décider librement de l'usage qu'elle veut faire de son revenu durement gagné et de veiller elle-même à son bien-être et à celui de sa famille ; ici, l'État omniscient, l'autorité toujours bienveillante, la mère patrie généreuse, qui sait le mieux ce qui nous est utile, et qui nous accorde son aide humanitaire au nom de l'État-prospérité, de la nationalisation de l'enseignement ou des subventions à la construction de logements, au point de nous retirer des prérogatives et des frais que, dans notre secteur privé sans gloire, nous croyons faire partie du domaine des responsabilités des gens libres et émancipés. C'est ainsi qu'il nous prendra une partie toujours plus grande de notre argent de poche.

« Public » : ce mot doit nous faire penser au bien commun et couper court à toute contestation de ce qu'il sous-entend.

« Privé » : par contre est un mot qui désigne tout ce que le parfait collectiviste, étatiste et fiscaliste ne considère qu'avec méfiance et répulsion : marché, concurrence, prix, responsabilité individuelle.

Un détail d'importance décisive a été tout simplement passé sous silence et rien n'est plus significatif, à savoir que ce qui est précisément désigné péjorativement par « secteur privé » est le domaine dans lequel on décide de l'emploi des forces productives selon les principes de l'économie de marché, c'est-à-dire conformément à la liste des libertés qui la caractérisent et ne sauraient être abolies par la réclame même la plus élaborée. Tandis que ce que l'on appelle secteur « public » est en réalité celui de la contrainte (1).

Ceci n'est pas un argument contre ce secteur de la contrainte de l'État en tant que tel, sans lequel la société ne pourrait exister, mais c'est un grave reproche à la théorie qui ne dit rien de ce caractère détestable du secteur public afin de créer une atmosphère favorable à sa colossale expansion.

Cette théorie se dérobe ainsi à la question de savoir si ce n'est pas là que réside la raison essentielle pour laquelle nous maintenons ce secteur public dans d'étroites limites et que nous devons faire preuve de la plus grande sévérité quant à la justification de chaque élément de ce secteur si nous tenons à notre liberté.

(1) Henry HAZLITT, « Government Planning versus Economic Growth », *International Freedom Academy*, Zürich.

LE « JEU NORMAL DE LA CONCURRENCE »
LA COUR DE JUSTICE
ET L'INTERPRÉTATION ÉCONOMIQUE
DU DROIT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER

Maurice BYÉ, *Paris*

Le droit est « *contingent* » comme les systèmes économiques eux-mêmes. Il s'applique à une structure sociale déterminée (1). Ainsi la Cour de justice instituée par le Traité de Paris (1951) devrait-elle, pour assurer le « *respect du droit dans l'interprétation et l'application du Traité* » (art. 31), s'efforcer, à propos de chaque « cas », de connaître les relations, les proportions, les incitations, les réactions intéressant le domaine de sa compétence.

La charge assumée, pendant dix ans, par Jacques RUEFF comme membre de cette haute magistrature prend son sens à cette constatation. Les industries du charbon et de l'acier, soumises, dans six pays, à des centres de décision privés et publics divers, confrontées et transformées par l'abaissement des barrières douanières en même temps que par les interventions de la Haute Autorité, devaient se voir appliquer des règles communes.

Comme il s'agissait, en somme, de mettre en route un projet, celui de l'Europe communautaire, aussi ambitieux dans ses objectifs que faible, à l'origine, dans ses moyens, il fallait être efficace. Mais l'efficacité implique une analyse économique correcte. Il est donc bon qu'un économiste, tel que celui auquel cet ouvrage est dédié, ait été appelé à la mener.

Dans un rapport présenté en 1965 au Congrès de Droit européen de Cologne (2), Jacques RUEFF retrace l'histoire de la Cour de Luxembourg pendant la période au cours de laquelle il lui a appartenu. Il rappelle notamment l'arrêt 13-60 du 18 mai 1962 sur les Comptoirs charbonniers de la Ruhr, arrêt dont il a été juge-rapporteur. Le signataire de ces lignes avait eu à commenter ce texte peu de temps après qu'il ait été publié (3). Il en avait alors souligné la très grande signi-

(1) Jacques RUEFF a, maintes fois, souligné la « contingence » des systèmes économiques. Voir, notamment, sur ce sujet, son rapport « Dix ans de jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes » in *Kölner Schriften zum Europarecht*. Band I. Köln, Carl Heymanns Verlag Co, 1965.

(2) Il s'agit du rapport cité plus haut.

(3) Maurice BYÉ, L'arrêt 13-60 sur les comptoirs de la Ruhr, dans *Droit Social*, mai 1963, p. 257-272.

fication. L'importance de l'arrêt sur les comptoirs de la Ruhr ne peut qu'être accrue par l'enseignement qu'il apporte aux responsables de l'application du Traité de Rome. C'est donc principalement à son sujet que seront faites les observations qui suivent.

L'ancien juge-rapporteur est trop homme de science pour ne pas admettre le parti que nous avons pris pour les présenter. En plein accord avec lui sur l'analyse, c'est-à-dire sur l'essentiel, nous ne le sommes plus sur les conséquences tirées par l'arrêt de cette analyse. Nous croyons devoir, à partir de ce « tronc commun » qui est l'analyse, marquer pourquoi des directions divergentes peuvent être prises : on précisera donc les arguments qui viennent à l'appui des deux orientations. Reconnaissons que celle adoptée par Jacques RUEFF trouve, à la fois, dans le Traité et dans la pensée économique de très solides garanties. Elle est d'autant plus intéressante pour ceux qui admirent, comme nous, une œuvre cohérente, construite sur plusieurs décades, en vue, à partir de principes constants, de répondre à la multiplicité et à la variété des problèmes posés par la pratique : problèmes de change et de transfert, politique économique et sociale, techniques d'un retour à l'équilibre, et mise en route d'un « marché commun »...

Le « cas » des comptoirs de la Ruhr

En 1957, avec une production de 123 millions de tonnes de houille, le bassin de la Ruhr fournit 91 % de l'extraction de la République fédérale, 49 % de celle de l'ensemble de la Communauté. Depuis la fin du XIX^e siècle, les centres de décision qui le régissent n'ont jamais cessé d'être « grands » et « organisés ». Les groupes sidérurgiques contrôlent 84 % de la production charbonnière en 1957. Cette intégration verticale est elle-même une réaction contre les cartels du charbon dont le premier date de 1893. Quelques jours à peine avant l'ouverture du marché de la C. E. C. A, une organisation comprenant six comptoirs (le G. E. O. R. G.) avait été mise en place. En 1956, avec l'accord de la Haute Autorité, les six comptoirs furent ramenés à trois. Ils groupaient, alors, 52 sociétés charbonnières. Un bureau commun remplissait, en principe, une fonction de compensation, recevant les commandes de quelques gros consommateurs et les répartissant entre les comptoirs (1).

Le régime établi en 1956 venait à expiration en 1959. Sa reconduction n'était souhaitée ni par les industriels, ni par la Haute Autorité. C'est, notamment, qu'en 1957 les anticipations sur le marché charbonnier avaient changé de sens : la crainte de la surproduction succédait à celle de la pénurie.

Les sociétés charbonnières s'efforcèrent alors de transformer un système créé pour administrer la pénurie, en système capable d'imposer aux producteurs une discipline. A cette fin, elles demandèrent à

(1) Sur ces différents points voir J. F. BESSON. Les groupes industriels et l'Europe. Paris, P. U. F., 1962, p. 248-253 et notre préface à cet ouvrage.

la Haute Autorité l'autorisation de constituer un comptoir de vente unique. La décision 16-20 du 22 juin 1960 repoussa leur demande, la solution proposée étant, selon la Haute Autorité, incompatible avec le Traité.

Une première issue fut alors explorée : une *révision du Traité* fut proposée par le Conseil spécial de ministres. Le texte de l'article 65 eut été amendé, en vue de reconnaître, parmi les exceptions énumérées par le paragraphe 2, de façon expresse, la licéité des « *cartels de crise* ». Puisque, en définitive, à l'interdiction de principe des « *accords* » et « *associations* » inscrite dans le premier paragraphe, certaines ententes pouvaient échapper ; puisque, moyennant autorisation donnée par la Haute Autorité, toutes celles qui pouvaient invoquer les divers alinéas du paragraphe 2 pouvaient être proclamées licites ; puisque, en définitive, la C. E. C. A. admettait, comme le font d'autres législations et d'autres jurisprudences, qu'à côté des mauvaises ententes, il pouvait y en avoir de bonnes, on pouvait concevoir qu'une nouvelle catégorie de « *bonnes ententes* » soit définie.

Il eût fallu les caractériser, de façon précise, par leur raison d'être : « *adaptation des nouvelles conditions d'écoulement* » en vue d'éviter « *de graves perturbations économiques et sociales* » (1). Il eût fallu aussi en préciser le caractère provisoire et, éventuellement, soumettre leur fonctionnement à certaines restrictions ou à certains contrôles.

Mais la révision proposée imposait, d'abord, un choix de procédure. Une « *grande révision* » (art. 96) aurait pu être engagée. Elle eût exigé la ratification du nouveau texte par les parlements nationaux. A cette occasion, comme en plusieurs autres, la grande révision fut écartée parce qu'elle eût pu remettre en cause l'ensemble du Traité. Restait la « *petite révision* » (art. 95). Une recommandation de la Haute Autorité, prise sur avis conforme du Conseil statuant à l'unanimité, pouvait, effectivement, aboutir à une modification du texte. Mais, alors, un « *avis conforme* » était exigé de la Cour de Justice. Un tel avis devait reconnaître la compatibilité entre l'amendement proposé et les articles « *fondamentaux* » du Traité (art. 2, 3, 4), c'est-à-dire avec ceux qui établissaient les principes de « *l'économie de marché*. »

La réponse de la Cour fut négative. L'avis n° 1-61 du 13 décembre 1961 posa qu'il ne pouvait être procédé, par la voie de l'art. 95, à une révision dépassant la portée de l'exception déjà admise à l'art. 65, paragraphe 2, al. 1, 1 et c. L'exception éventuelle devait être compatible avec ce texte. L'amendement proposé, selon la Cour, ne l'était pas.

Une issue étant ainsi close, une seconde restait ouverte. Le texte non modifié ne permettait-il pas d'inscrire parmi les « *bonnes ententes* », susceptibles d'être autorisées, non plus les « *cartels de crise* », génériquement décrits et désignés, mais, du moins, le « *Bureau de vente* » unique projeté par les sociétés charbonnières de la Ruhr ?

Le nouveau terrain de discussion était assurément, pour les houil-

(1) Nouvelle rédaction proposée de l'article 65 du Traité de Paris.

lères allemandes, moins ferme encore que le premier. Le rejet du projet de révision créait une présomption défavorable. L'interprétation des dispositions existantes offrait, naturellement, moins d'ouvertures que la rédaction de dispositions nouvelles. L'analyse économique qui aurait pu porter sur les seuls articles « *fondamentaux* », articles concernant plutôt les objectifs que les moyens, allait être gênée : elle devrait s'accommoder de la discussion juridique des termes — fort insatisfaisants — de l'art. 65.

L'instance fut ouverte. Elle tendait, sur la requête des 38 sociétés minières qui, en 1960, subsistaient dans la Ruhr et des trois comitès auxquels elles participaient, le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie s'étant porté partie intervenante et donnant ainsi un appui public aux thèses des entreprises allemandes, à obtenir l'annulation de la décision 16-60 de la Haute Autorité, c'est-à-dire, l'autorisation d'un organisme de vente unique.

L'arrêt 13-60, rendu par la Cour de justice, le 18 mai 1962 devait rejeter ce recours.

La « concurrence praticable »

L'art. 65-2-1 met à l'autorisation d'une entente trois conditions. Mentionnées sous les lettres a), b), c) elles doivent être, toutes trois, simultanément satisfaites. L'attention s'est portée principalement sur la troisième :

« La Haute Autorité autorise, pour des produits déterminés des accords de spécialisation, d'achat ou de vente en commun, si elle reconnaît que l'accord en cause...

d)... n'est pas susceptible de donner aux entreprises intéressées le pouvoir de déterminer les prix, contrôler ou limiter la production ou les débouchés d'une partie substantielle des produits en cause dans le marché commun, ni de les soustraire à une concurrence effective d'autres entreprises dans le marché commun. »

C'est essentiellement sur ce terrain que le « *Comptoir central de vente unique* » projeté dans la Ruhr va être attaqué.

« *Le pouvoir de déterminer les prix*, réside, affirme la Cour (arrêt 13-60, Par. 5 et 6),... *dans la faculté donnée à celui qui en bénéficie d'établir les prix à un niveau sensiblement différent de celui auquel ils se seraient établis sous le seul effet de la concurrence. »*

Les autres caractères inscrits à l'art. 65. 2. c se trouvent liés à ce « *pouvoir d'agir en non-concurrence* ». Faute de contrôler une « *partie substantielle des produits en cause* », nul n'aurait le pouvoir de déterminer le prix. Et, si quelque entreprise détient ce pouvoir, elle a aussi celui de contrôler ou de limiter la production et les débouchés, celui de les soustraire à une concurrence effective.

Qu'est-ce donc que la concurrence ? Non pas n'importe quelle concurrence, mais la concurrence sur le marché charbonnier de l'Europe des Six ?

L'arrêt rédigé par Jacques RUEFF répond :

« Attendu que ce serait fermer les yeux aux réalités que de voir dans le marché du charbon ou dans celui de l'énergie un marché atomistique de concurrence parfaite ;

qu'il ne groupe pas une poussière de producteurs inaptes à affecter par le poids de leurs offres les conditions du marché, mais un nombre limité d'entreprises dont la production est presque toujours importante ; que c'est la nature des choses qui fait du marché de l'énergie un marché où s'affrontent de grandes unités (1). »

Il s'agit de savoir « quelle est la caractéristique de ce régime d'oligopole, qui est aussi celui de la concurrence imparfaite. »

Elle est « l'aptitude de chaque vendeur à tenir compte, dans ses calculs économiques, du comportement probable que ses concurrents adopteront en réponse à ses propres décisions, pour la très simple raison que ce qu'ils font est un résultat direct de ce qu'il fait ».

« Le contraste avec la concurrence pure est, sur ce point, fondamental. » (2)

Un « auteur notoire », auquel le juge-rapporteur se réfère, définit le marché oligopolistique comme un marché « où les prix peuvent être fixés par les différentes entreprises elles-mêmes et deviennent ainsi un élément de leur stratégie sur le marché. Il est particulièrement important, ajoute-t-il, que la politique de la concurrence de la communauté vise à limiter la marge stratégique que détiennent d'éventuels oligopoles sur le marché. » (3)

Or cette description s'appliquerait « très exactement » au marché du charbon et même à celui de l'énergie : « Si le marché de l'énergie est bien un marché oligopolistique offrant à ceux qui y participent la possibilité d'une véritable stratégie économique, il ne peut pas ne pas leur conférer un certain pouvoir de déterminer les prix » (4).

Ainsi, il existe des pouvoirs, une stratégie, une certaine détermination des prix inévitable.

La reconnaissance de cette donnée est fondamentale. Notre accord avec le juge-rapporteur qui a eu le mérite de l'inscrire dans l'arrêt est complet.

Il ne l'est plus sur les conséquences à en tirer.

Précisons donc les deux orientations :

— l'une, il s'agit de celle que nous avons, nous-même, prise, tendrait à appliquer au « comportement oligopolistique » des méthodes de contrôle propres ;

— l'autre, il s'agit de celle de Jacques RUEFF et de l'arrêt 13-60, tendrait à modifier la « structure de l'oligopole » en vue de créer des conditions telles que, par elles-mêmes, elles déterminent des résultats approchant l'optimum de concurrence.

(1) Nous citons l'arrêt selon la pagination de sa reproduction dans le texte annexé à notre article de Droit Social, op. cit. Ici la citation est p. 270, 1^{re} colonne.

(2) *Ibid.*, p. 270, 2^e colonne.

(3) La citation est mentionnée (p. 270, 2^e colonne) comme empruntée au Bulletin de la C. E. E. n° 7-8, juillet-août 1961, p. 21-22.

(4) *Ibid.*, p. 271, 1^{re} colonne.

Contrôle du comportement oligopolistique ?

La thèse que nous avons soutenue nous paraît pouvoir invoquer les arguments suivants.

Dès lors que les centres de décisions sont peu nombreux, une structure n'est pas, à notre sens, acceptable « *en soi* ». La stratégie oligopolistique, quelle que soit la structure, peut aller soit dans le sens de l'intérêt général, soit en sens contraire.

On peut, par exemple, observer qu'une certaine structure au niveau du marché correspond à une intégration plus ou moins grande. La Ruhr illustre particulièrement cette constatation : une part seulement du charbon produit va sur le marché, le reste étant destiné aux aciéries et autres industries « en aval », dépendant de groupes industriels.

On peut montrer aussi que, selon la nature des opérations, le « relevant market » est plus ou moins étendu suivant que le charbon domestique rencontre ou non, selon les cas, le charbon ou le fuel.

La situation en prospérité ne sera pas la même qu'en dépression, en forte qu'en faible croissance. La perspective d'une régression charbonnière et des conversions à organiser ne pouvait donner à l'action d'un « *comptoir unique* » les mêmes motivations et les mêmes possibilités que celles qu'eût apportées une conjoncture meilleure.

Plus généralement, enfin, la théorie du « *second best* » nous apprend que, si l'ensemble des conditions nécessaires à la réalisation d'un optimum ne sont par réunies, le progrès apparent obtenu par plusieurs d'entre elles ne suffit pas à donner la certitude d'un mouvement vers l'optimum : ce peut être un mouvement de sens contraire. Il n'est pas évident, en ce sens, qu'un comptoir serait nécessairement plus disposé à élever son prix, à restreindre sa production, à « exploiter » les consommateurs que ne le seraient deux ou trois comptoirs. Un comportement déterminé par l'attente réciproque de réactions peut être plus irrationnel, plus prudent, plus restrictif que ne le serait une démarche moins dépendante.

Cette observation nous paraît corroborée par la pratique de la jurisprudence anti-trust américaine, qui joint aux critères de structure des critères de conduite et de résultat. Comme le remarque, d'ailleurs, Houssiaux (1), la dimension de la firme ne serait qu'une condition, peut-être nécessaire mais non suffisante, de son « *pouvoir de monopole* ». « *Une fois abandonnée*, écrit S. H. Sosnick, *la présomption en faveur de la concurrence atomique, le problème du monopole n'a de sens que s'il est simplement présenté comme un aspect d'un problème plus général, celui de la recherche de l'optimum social sur un marché de capitalisme privé* (2). »

Si l'on suit cet itinéraire, on est conduit :

— à *minimiser* la distinction entre ententes et concentrations

(1) HOUSSIAUX. Le pouvoir de monopole. Essai sur les structures industrielles du capitalisme contemporain. Paris, Sirey, 1958.

(2) S. H. SOSNICK « A critique of workable competition ». Quart. Journ. of Economics, Aug. 1958, p. 380-623.

et, notamment, à orienter l'application du Traité de Rome plutôt vers l'usage de l'art. 86 (abus des positions dominantes) que vers la procédure de l'art. 85, capable, à notre sens, de se perdre dans le formalisme juridique ; aux États-Unis une expérience de plus de soixante-dix ans montre avec quelle facilité la forme des groupes se modifie ;

— à *user*, dans l'application du Traité de Paris, des possibilités offertes par l'article 65-2-3 permettant l'autorisation d'une entente « à des conditions déterminées ». Des possibilités semblables sont ouvertes par le Traité de Rome.

— à *appliquer*, surtout, le contrôle *a posteriori* des actes, le contrôle *a priori* ayant surtout pour but d'éclairer les intentions. Dans cet esprit, il eût fallu surtout préciser les objectifs donnés à l'autorisation de « *comptoir unique* ».

— *La difficulté majeure de la thèse*, et que l'on ne saurait minimiser, reste la définition d'optimum pour des secteurs oligopolistes, définition par référence à laquelle le comportement des firmes devrait être jugé. Nous estimons, conscients de l'apparence paradoxale de cette opinion, que la police de l'oligopole — ou la défense, si l'on veut, de la concurrence — pourrait justifier la définition d'objectifs à moyen terme, au moins pour certains secteurs-clés, susceptibles d'être soustraits à l'économie de marché. Bien entendu, la valeur des arguments juridiques et économiques qui pourraient être opposés à une telle conclusion est incontestable.

Police de la structure oligopolistique?

Effectivement, l'autre voie, celle choisie par le juge-rapporteur et par la Cour, invoque, d'abord, de très solides arguments juridiques.

Le Traité de Paris impose à la communauté « *d'accomplir sa mission* »... « *avec des interventions limitées* » (art. 5). Surtout, il affirme son intention (art. 2) de « *réaliser l'établissement progressif de conditions assurant, par elles-mêmes, la répartition la plus rationnelle de la production au niveau de productivité le plus élevé...* »

Répartir le plus rationnellement les productions ? N'est-ce pas là l'objet même d'un « *marché commun* » ? Et lorsque Jacques RUEFF souligne, comme il aime à le faire, que cette répartition doit être assurée par « *les conditions de production elles-mêmes* », le Traité ne prend-t-il pas parti en faveur du « *contrôle des structures* » plutôt que pour le « *contrôle des comportements* » ?

C'est encore l'idéal de la « *concurrence praticable* » qui amène à condamner une entente pour la seule raison qu'elle aurait « *pouvoir de déterminer les prix* » d'une « *partie substantielle des produits en cause* » (art. 62-2). Et c'est, sans doute, le même idéal qui, sans ignorer les difficultés propres à une période de crise, a confié, dans le Traité de Paris, à la Haute Autorité et au Conseil, mais non à des « *cartels de crise* », même contrôlés, la responsabilité d'actions — éventuellement rigoureuses — à entreprendre.

Il est vrai, aussi, que la jonction n'est faite, ni par les textes, ni par la

pratique, entre la « *définition d'objectifs* » et « *l'application des règles de concurrence* ».

Si, dépassant le débat juridique, on aborde les problèmes proprement économiques, on reconnaîtra encore que la position prise par le juge-rapporteur est, à la fois, conforme aux traditions de la communauté et à sa propre doctrine. L'économie de marché subit une novation substantielle, si elle n'est pas reconnue capable de réaliser « *par elle-même* » l'optimum. D'importantes recherches ont, donc, tendu à déterminer les caractères d'une structure de « *concurrence praticable* ». C'est à de telles recherches et aux leçons qui en ont été incorporées dans le Traité que l'arrêt va se référer.

Si le « *marché atomistique* » est ici « *proprement impensable* », le problème qui « *doit être résolu... est celui des dimensions à partir desquelles la masse des offres soumises à la juridiction d'une entente constituerait une partie tellement substantielle des produits en cause dans le marché commun, qu'elle rendrait imparfaite la concurrence existant sur ce marché au point de porter atteinte à la finalité du Traité* » (1).

— D'abord parce que dimension signifie *dimension absolue*, puisque la part représentée par l'ensemble des producteurs de la Ruhr dans les tonnages de houille, d'agglomérés et de coke écoulés sur le marché commun « oscille entre 26,1 % et 43,7 % » (2) ;

— ensuite et surtout parce que « *pour apprécier l'effet d'une concentration, en tant qu'obstacle à une concurrence effective ou moyen d'échapper aux règles de concurrence résultant de l'application du Traité, la Haute Autorité doit « tenir compte de l'importance des entreprises de même nature existant dans la communauté, dans la mesure qu'elle estime justifiée pour éviter ou corriger les désavantages résultant d'une inégalité dans les conditions de concurrence (art. 66-2) », que cette obligation marque l'importance que le Traité attache à l'importance relative des entreprises dans la structure de la concurrence* » (3).

Or, la production groupée de la Ruhr est environ quatre fois plus importante que celle de tout autre bassin du marché commun et s'élève à plus du double de la production globale des charbonnages de France, seule organisation comparable par son importance (4).

L'organisme unique qui le régirait commanderait donc « *une partie substantielle des produits en cause* ». Il sera, à ce titre, interdit.

Plusieurs références théoriques sont implicitement liées à cette condamnation :

— L'une concernerait les « *économies d'échelle* » qui créerait une « *inégalité dans les conditions de concurrence* ».

— Une autre aurait trait à la « *position dominante* » atteinte par une entente « *asymétrique* ». Encore que cette notion s'inscrive dans un autre article du Traité de Paris, elle ne peut être tenue pour totalement étrangère à la décision prise.

(1) Droit Social, mai 1963, p. 272, 1^e colonne.

(2) *Ibid.*, p. 272, 1^{re} colonne.

(3) *Ibid.*, p. 272, 2^e colonne.

(4) *Ibid.* p. 272, 2^e colonne.

— Une dernière, enfin, serait le concept de « *pouvoir compensateur* » dont la signification théorique est liée à la « *concurrence praticable* ». Si l'on estime, en effet, que des unités de dimension pas « trop » grandes et pas « trop » inégales peuvent par leur simple confrontation atteindre des objectifs qui se rapprochent de l'économie de marché, le contrôle de la dimension suffira à obtenir « *pratiquement* » les résultats souhaités.

Telle est, nous semble-t-il, la forte argumentation juridique, économique et pratique qui se dégage de l'arrêt.

Il convient, d'ailleurs, d'ajouter, pour lui donner toute sa portée, qu'elle se présente dans un ensemble de « *mesures concurrentielles* » convergentes. Le Traité de Paris, plus encore que le Traité de Rome, a pris soin de les établir. Les arrêts de la Cour de justice ont tenu à en imposer le respect. Nul mieux que Jacques RUEFF n'en a apprécié l'importance : ce sont, par exemple, celles qui imposent la « *transparence du marché* » grâce à la publication des barèmes, qui réagissent contre le risque de cloisonnements auquel le système des « *basing points* » pouvait exposer en organisant « *l'alignement* ». C'était encore la prohibition du « *dumping* », les mesures d'ordre ferroviaire et, notamment, la disparition des « *ruptures de charge* » qui fit, de plus en plus, de la C. E. C. A. un espace sans frontières, comportant mobilité des produits.

De même, dans la Communauté économique européenne peut-on, de toute initiative harmonisant les législations, unifiant les politiques, facilitant les déplacements du capital et de la main-d'œuvre, attendant des conditions de coût et des anticipations de débouchés plus homogènes. Tout ce qui accroît, en somme, l'intégration du marché commun rend plus vraisemblable un comportement des grandes unités répondant à des incitations semblables à celles qui régissent les petites et semble capable d'augmenter les chances d'une structure de « *concurrence praticable* ».

Il est toujours satisfaisant de voir l'ordre des décisions pratiques répondre à l'ordre d'une pensée.

LA LOI DE RUEFF : UNE CONFIRMATION
PAR LA THÉORIE DE L'ÉQUILIBRE GLOBAL
DU TYPE KEYNÉSIIEN

Emil M. CLAASSEN, *Paris et Cologne*

Par le terme de « loi de RUEFF » on entend généralement la corrélation positive entre une variation du taux de salaire réel et une variation de l'indice de chômage (1). Cette loi, déjà formulée par Jacques RUEFF dès 1925, est contenue dans le texte suivant :

« L'observation des faits permet d'affirmer que pendant toute la période 1919-1925, il a existé en Angleterre, entre le nombre des chômeurs et le rapport du niveau de salaires au niveau général des prix, une relation permanente, toute variation de la valeur de ce rapport entraînant sans délai une variation concomitante de l'indice du chômage » (2).

Un article de 1931 (3) reformule plus explicitement cette loi démontrant du même coup que les événements l'avaient confirmée (4).

A première vue, il semble que la théorie de RUEFF est en totale contradiction avec celle de Keynes pour qui la demande effective détermine le volume de l'emploi. Mais un point qui échappe parfois aux interprètes de Keynes est qu'il fonde la demande de travail sur la théorie classique de la productivité marginale, ainsi qu'il le remarque au début de sa *Théorie générale* :

« En soulignant notre point de départ du système classique, nous ne devons pas oublier un point important d'accord. Nous maintiendrons le premier postulat (le principe de la productivité marginale) comme dès maintenant soumis seulement aux mêmes qualifications que dans la théorie

(1) Cf. *Dictionnaire des sciences économiques*, tome II, ouvrage publié sous la direction de J. ROMEUF, Paris, 1958, p. 994-95.

(2) J. RUEFF, « Les variations du chômage en Angleterre », *Revue Politique et Parlementaire*, 1925, p. 432.

(3) J. RUEFF, « L'assurance-chômage, cause du chômage permanent », *Revue d'Économie Politique*, 1931 ; sous forme de brochure chez Sirey, Paris, 1931. Traduction anglaise dans le *Times* des 11 et 12 juin 1931 ; débat sur cette étude à la Chambre des Communes le 22 juin 1931. Les extraits de l'article sont réimprimés dans le présent ouvrage.

(4) Voir aussi un autre article plus récent de J. RUEFF : « Nouvelle discussion sur le chômage, les salaires et les prix », *Revue d'Économie Politique*, 1951. Des extraits des conclusions de cet article sont reproduits dans le présent ouvrage.

classique ; et nous devons nous arrêter, un moment, pour en considérer les implications.

Cela signifie que, à un niveau d'organisation, d'équipement et de technique donnés, les salaires réels et le volume de production (et à partir de là de l'emploi) sont uniquement liés. Par conséquent, une augmentation de l'emploi ne peut, en général, que résulter d'une diminution du taux des salaires réels. Ainsi, je ne réfute pas ce fait vital que les économistes classiques ont (à juste raison) affirmé comme incontestable » (1).

Dans ce qui suit, nous essayons de montrer, dans le cadre de la théorie keynésienne, que le passage d'une situation de sous-emploi à la situation de plein emploi, induit par une augmentation continue de la masse monétaire, est nécessairement accompagné par une hausse des prix étant donné que le taux de salaire nominal reste constant. Il s'ensuit qu'une éventuelle contradiction entre la théorie de RUEFF et celle de l'équilibre global du type keynésien ne trouve plus de fondement.

I

A titre de première approximation, les éléments de l'équilibre keynésien seront présentés dans l'*interprétation de Hicks* (2). Fonction d'épargne et d'investissement d'un côté, préférence pour la liquidité et quantité de monnaie de l'autre déterminent l'équilibre total. Tandis que la quantité de la monnaie (M) est supposée exogène (\bar{M}), les fonctions d'épargne (S), d'investissement (I) et de liquidité (L) dépendent des variables endogènes intérêt (R) et revenu national (Y). Toutes les valeurs sont ici considérées comme réelles.

L'égalité de S et I signifie qu'il y a équilibre sur le marché des marchandises. L'égalité de L et M exprime l'équilibre du marché de la monnaie interprété selon la théorie keynésienne de la préférence pour la liquidité. D'après celle-ci, le marché des titres est l'image inverse du marché de la monnaie.

Le système d'équilibre est représenté graphiquement par la figure 1. La condition d'équilibre du marché des marchandises est décrite par la courbe d'équilibre partiel SI. La courbe est inclinée négativement : un intérêt faible indique un volume plus important pour la consommation et les investissements, et par l'intermédiaire du multiplicateur un revenu plus élevé. A l'inverse un revenu plus élevé suppose, par l'intermédiaire de la propension marginale à l'épargne et à l'investissement, un intérêt plus bas (3).

(1) J. M. KEYNES, *The General Theory of Employment, Interest and Money*, Londres, 1936, p. 17.

(2) J. R. HICKS, « Mr KEYNES and the Classics. A Suggested Interpretation », *Econometrica*, 1937, réimprimé dans *Readings in the Theory of Income Distribution*, American Economic Association, ouvrage publié sous la direction de W. FELLNER et B. F. HALEY, Philadelphie et Toronto, 1946. Voir aussi le chapitre XI de son livre *A Contribution to the Theory of the Trade Cycle*, Oxford, 1950.

(3) Signalons qu'un équilibre stable sur le marché des marchandises implique une propension à épargner supérieure à la propension à investir.

La condition d'équilibre sur le marché de la monnaie est représentée par la courbe d'équilibre partiel LM. Pour un revenu croissant l'encaisse de transactions augmente aux dépens de l'encaisse de spéculation ; l'intérêt doit donc augmenter, pour maintenir l'équilibre sur le marché de la monnaie, toutes choses égales d'ailleurs. L'inclinaison de la courbe LM sera alors positive. La courbe de demande pour la détention d'encaisses a une forme typiquement keynésienne : son élasticité par rapport au taux de l'intérêt devient infinie pour un taux minimum » quoiqu'une telle courbe soit ambiguë (se référer à la controverse Patinkin-Hicks) (1).

Les flèches, dans la figure 1, indiquent les demandes excédentaires et les offres excédentaires en dehors de l'équilibre général, représenté par le point *s*. Ainsi $S > I$ ($S < I$) indique l'offre (la demande) excédentaire sur le marché des marchandises, $L > M$ ($L < M$) la demande (l'offre) excédentaire sur le marché de la monnaie. Lorsque le système est hors équilibre, il tend, selon la direction des flèches, à converger vers l'équilibre total.

Ainsi, par exemple, dans le secteur de la figure 1 où existent une offre excédentaire de marchandises ($S > I$) et une demande excédentaire de monnaie ($L > M$), le déséquilibre sur le marché des marchandises tend à une diminution du revenu national et celui sur le marché de la monnaie conduit à une hausse du taux d'intérêt.

Le mécanisme de l'équilibre tel que le voit Keynes (selon l'interprétation de Hicks) peut être décrit dans la figure 1 comme suit. L'intérêt (R_2) déterminé sur le marché de la monnaie entraîne avec l'efficacité marginale du capital un certain volume d'investissements. Le volume d'investissements avec la propension à épargner (dont le multiplicateur dépend) détermine le revenu (Y_2). Ce revenu peut modifier le taux de l'intérêt déterminé par la préférence pour la liquidité, ceci par l'intermédiaire de l'encaisse de transactions. Nous obtenons le « Savings-Investment-Liquidity-Cobweb » de Hicks (2), représenté, dans la figure 1, par la trajectoire linéaire formée de lignes discontinues. Puisque les forces d'équilibre émanent des déséquilibres simultanés sur les deux marchés — ce qui est illustré par les flèches — (à l'exception des lieux d'équilibre partiel), on doit plutôt concevoir le processus d'équilibre tel que le suggère la courbe *as* par exemple.

II

Analysons maintenant le système keynésien en y incorporant explicitement *le marché du travail* (voir figure 2).

La courbe de l'offre de travail (N^s) est tracée dans le quadrant b de la figure 2 : le taux de salaire nominal (w) est fixé par les syndicats

(1) D. PATINKIN, *Money Interest, and Prices*, Evanston et New York, 1956, p. 245-49 ; J. R. HICKS, « A Rehabilitation of " Classical " Economics? », *Economic Journal*, 1957 ; D. PATINKIN, « Keynesian Economics Rehabilitated : A Rejoinder to Professor Hicks », *Economic Journal*, 1959 ; D. PATINKIN, *Money, Interest and Prices*, 2^e éd., New York, 1965, p. 349-55.

(2) J. R. HICKS, *A Contribution to the Theory of the Trade Cycle*, op. cit., p. 147-51.

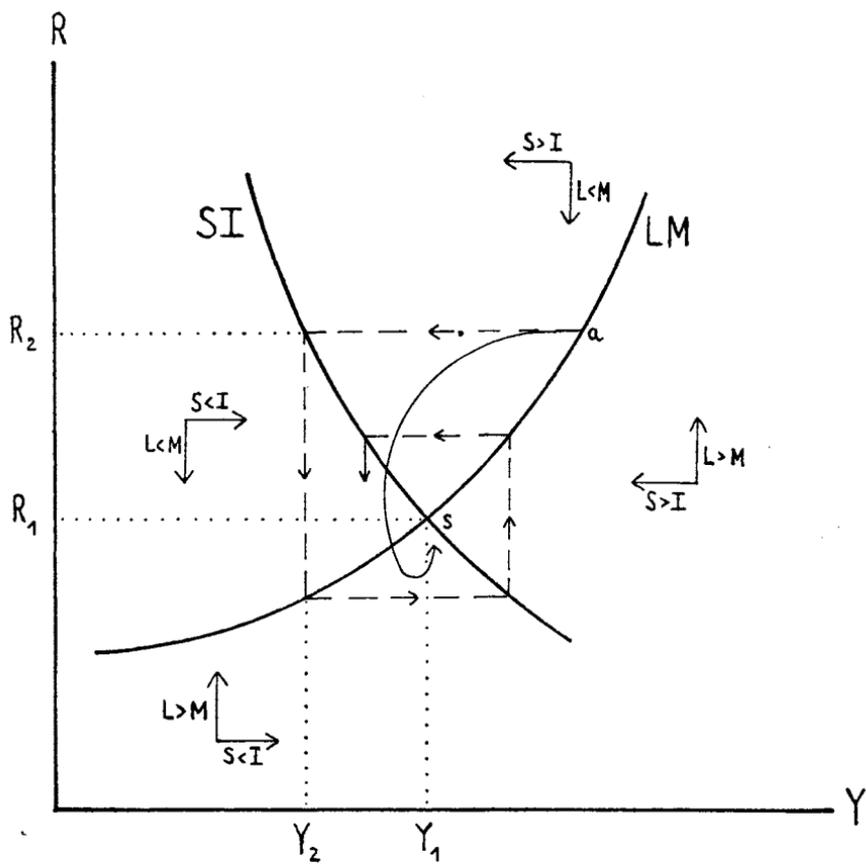


FIGURE 1.

au niveau \bar{w} jusqu'au seuil de plein emploi N_3 et au-delà de N_3 elle augmente avec un taux de salaire nominal croissant ; elle est insensible à une variation du niveau général des prix (p) (1) : $N^s = \Psi'(N)$ pour $N > N_3$ (c'est-à-dire dans le cadre d'un marché du travail syndicalisé) où $\Psi'(N)$ désigne la désutilité marginale du travail en fonction de l'emploi N ; $\Psi(N)$ représente la désutilité du travail ; on suppose qu'elle s'accroît en valeur absolue et relative lorsque l'emploi augmente [$\Psi'(N) > 0$ et $\Psi''(N) > 0$].

La courbe de la demande de travail (N^d) du type keynésien est identique à celle de la théorie classique. Étant donnée une fonction de production en courte période avec un stock de capital fixe [$Q = Q(N)$; Q représente l'« output » et N l'« input » travail ; voir fig. 2 c], caractérisée par des rendements décroissants lorsque les « inputs » croissent [$Q'(N) > 0$ et $Q''(N) < 0$], la demande de travail est fondée sur la condition de la maximisation des profits (en supposant une concurrence parfaite du côté des entrepreneurs) : égalisation entre produit marginal et salaire réel $\left[Q'(N) = \frac{w}{p} \right]$ ou en d'autres termes entre :

produit marginal en valeur et salaire nominal [$Q'(N)p = w$] : $N^d = Q'(N)p$.

La demande de travail et l'ensemble du système keynésien seront étudiés sous deux hypothèses alternatives : celle de la rigidité des prix (hypothèse A) et celle de la flexibilité des prix (hypothèse B).

Hypothèse A : rigidité des prix. Le niveau général des prix soit fixé à \bar{p} . La courbe de la demande de travail, dans la figure 2b, est la courbe de la productivité marginale du travail, évaluée par l'indice des prix supposé constant [$Q'(N)\bar{p}$]. Puisque le taux de salaire est également fixe ($w = \bar{w}$), l'égalité entre le produit marginal en valeur et le salaire nominal [$Q'(N)\bar{p} = \bar{w}$] ne se réalise qu'au niveau d'emploi N_2 . Les salaires et les prix étant supposés rigides, les entrepreneurs demandant moins (plus) de travail que N_2 , ne réalisent pas la maximisation de leurs profits ; la productivité marginale en valeur [$Q'(N)\bar{p}$] serait supérieure (inférieure) au taux de salaire (\bar{w}) — une situation que l'on pourrait appeler de « sous-production » (« sur-production ») (2).

(1) « ... une hausse des prix sans modification des salaires nominaux n'entraîne pas, en règle générale, une diminution de l'offre du travail, disponible au salaire courant, au-dessous du niveau effectivement employé avant la hausse des prix. » J. M. KEYNES, *op. cit.*, p. 13.

Les auteurs qui ont interprété de cette manière la fonction keynésienne de l'offre de travail (*ibid.*, p. 8-9, 295, 301-03 et 336) sont : F. MODIGLIANI, « Liquidity Preference and the Theory of Interest and Money », *Econometrica*, XII, 1944, réimprimé dans *Readings in Monetary Theory*, ouvrage publié sous la direction de F. A. LUTZ et L. W. MINTS, Londres, 1952, p. 189 ; O. LANGE, *Price Flexibility and Employment*, Bloomington (Ind.), 1945, p. 6. Voir à ce sujet aussi D. PATINKIN, *Money, Interest, and Prices*, *op. cit.*, 1^{re} éd., p. 238-39 et 2^e éd., p. 341-42 et A. M. CARTTER, *Theory of Wages and Employment*, Homewood (Ill.), 1959, p. 137-40.

L'existence d'une illusion monétaire pour l'offre de travail n'exclut pas, comme nous l'avons supposé à titre de simplification dans la présentation graphique, que l'offre soit sensible aux variations du niveau général des prix. Elle indique, en général, que l'offre n'est pas une fonction du salaire réel. Ainsi, une variation équilibrée du taux de salaire nominal et du niveau général des prix, laissant intact le taux de salaire réel, entraîne une variation du travail offert.

(2) Cf. R. A. MUNDELL, « An Exposition of Some Subtleties in the Keynesian System », *Weltwirtschaftliches Archiv*, XCIII, 1964, p. 309.

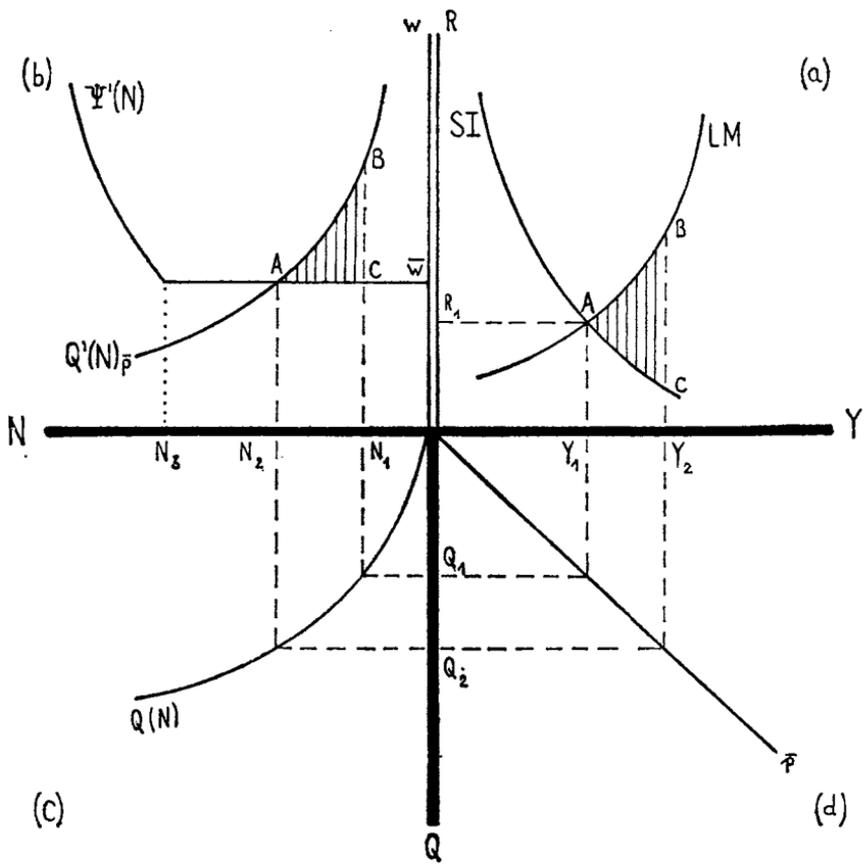


FIGURE 2.

La figure 2 illustre cette situation. Le quadrant a reproduit, par l'intermédiaire des courbes SI et LM, l'équilibre sur les marchés des marchandises et de la monnaie aux taux d'intérêt R_1 et au revenu national Y_1 .

Ce dernier, estimé en valeur nominale, détermine la production globale (Q_1) en divisant le revenu national (Y_1) par le niveau général des prix supposé donné (\bar{p}). Ceci est graphiquement présenté dans le quadrant *d* de la figure 2. L'angle de la droite \bar{p} illustre le niveau général des prix donné (1).

Pour la production globale Q_1 , l'emploi est N_1 (voir fig. 2 *c*) qui ne réalise pas la maximisation des profits (voir fig. 2 *b*). À l'emploi N_1 et au taux de salaire \bar{w} existe une situation de sous-production (2) : la productivité marginale en valeur est supérieure au salaire nominal [$Q'(N_1)\bar{p} > \bar{w}$].

(i) Ainsi, dans un modèle keynésien, la séquence déterminant l'équilibre global peut se dérouler comme suit : l'interaction des marchés de la monnaie et des marchandises fixe les valeurs d'équilibre pour le taux de l'intérêt et le revenu national ; une fois le revenu national déterminé, on connaît le niveau de l'emploi par l'intermédiaire de la fonction de production. Ce niveau d'emploi peut être un niveau de sous-emploi pour les travailleurs (voir la distance N_3N_1 dans la figure 2 *b*) et un niveau de « sous-production » pour les entrepreneurs (voir la distance N_2N_1 dans la figure 2 *b*). L'équilibre sera donc réalisé sur les marchés des marchandises et de la monnaie (R_1, Y_1) tandis qu'un déséquilibre régnera sur le marché du travail : pour les travailleurs il revêt la forme d'un sous-emploi involontaire (N_3N_1) et pour les entrepreneurs d'une sous-production (N_2N_1).

(ii) Envisageons maintenant la situation inverse dans laquelle les marchés des marchandises et de la monnaie sont en déséquilibre et où les entrepreneurs parviennent à une production « équilibrée ». Ces derniers, afin de maximiser leurs profits, vont demander une quantité de travail N_2 qui engendre un « output » de Q_2 . À cet « output » correspond un revenu national Y_2 qui entraîne une situation de déséquilibre pour les marchés des marchandises et de la monnaie : on constate à ce niveau un chômage de N_3N_2 et une offre excédentaire de marchandises. C'est le comportement que l'on peut attendre des entrepreneurs qui chercheront à augmenter leurs stocks de marchandises dans l'espoir d'une baisse future des prix.

(iii) Si l'on considère que l'hypothèse d'un déséquilibre total (relatif à la production, l'emploi, aux marchés des marchandises et de la monnaie) représente le cas général, les variantes (i) et (ii) seront des cas-limites. Dans la figure 2, les surfaces hachurées ABC délimitent

(1) Afin que la valeur de la production globale coïncide avec le revenu national, on doit supposer l'existence de firmes complètement intégrées dont le processus de production passe par la hiérarchie des matières premières aux biens finaux de consommation et d'investissement ; il n'existe ainsi aucun produit intermédiaire.

(2) Bien qu'on puisse aussi concevoir une situation contraire ou même une production « équilibrée ».

les niveaux nombreux que pourront occuper la production, l'emploi, la demande effective et le taux de l'intérêt.

Hypothèse B : flexibilité des prix. Une situation de « sous-production » ou de « sur-production » est inconcevable dès que l'on admet que les prix ne sont plus rigides. Comme nous le verrons, une telle hypothèse est plus « raisonnable », puisqu'elle permet aux entrepreneurs de maximiser leurs profits, bien qu'une situation de sous-emploi puisse continuer d'exister.

Supposons une situation de « sous-production ». Les entrepreneurs cherchent à maximiser leurs profits en augmentant leur demande de travail et, par là, leur volume de production. Ils créent ainsi une offre excédentaire de marchandises. Les prix tendent à baisser, provoquant une augmentation de la valeur réelle des encaisses détenues et une diminution de la productivité marginale *en valeur*. Quels seront alors les niveaux de l'emploi, de la production et du revenu ?

Ils dépendront de la proportion de la baisse des prix et de l'intensité de l'effet d'encaisse réelle sur les demandes des marchandises et de la monnaie. L'effet dit d'encaisse réelle est un effet qui exerce une action sur la demande de marchandises et de monnaie. Par exemple, l'accroissement de la valeur réelle de l'encaisse détenue, à la suite d'une baisse des prix ou d'une augmentation de la masse monétaire, augmente d'abord et d'un montant égal l'offre de monnaie (en valeur réelle) ; d'autre part, l'effet d'encaisse réelle exerce (a) une pression vers le haut sur la demande des biens de consommation et d'investissement, engendrant ainsi par l'intermédiaire du multiplicateur un revenu national accru ; il exerce également (b) une pression vers le haut sur la demande de monnaie (en valeur réelle) qui contrebalancera en partie l'augmentation de l'offre de monnaie ; ainsi, l'offre demeure excédentaire sur le marché de la monnaie et provoque une baisse du taux de l'intérêt qui engendrera une consommation et un investissement encore plus élevés, s'ils sont élastiques par rapport au taux de l'intérêt.

A l'opposé du modèle fondé sur l'hypothèse A, il y a un « équilibre » global qui est déterminé simultanément sur tous les marchés : marché des marchandises, marché de la monnaie et marché du travail. Ceci ressort plus visiblement du tableau ci-dessous dans lequel le système d'équations de l'« équilibre » global est exprimé alternativement dans l'hypothèse A (rigidité des prix : \bar{p}) et dans l'hypothèse B (flexibilité

des prix : p). La variable $\frac{\bar{M}}{p}$ signifie le facteur « effet d'encaisse réelle ».

Toutes les autres variables sont déjà connues. Le système des équations d'équilibre du type B diffère de celui du type A en ce que l'effet d'encaisse réelle devient actif (par hypothèse d'une flexibilité des prix) et que la maximisation des profits, de la part des entrepreneurs, sera réalisée (voir l'équation 5'). De plus, la solution des systèmes d'équilibre procède tout différemment : dans l'hypothèse A, nous avons déjà pris connaissance des solutions éventuelles (voir les cas

i à iii à la fin du paragraphe concernant l'hypothèse A) ; dans le cas (i), par exemple, le taux d'intérêt et le revenu national sont déterminés par les marchés des marchandises et de la monnaie (les équations 1 et 2), d'où résultent la production globale et l'emploi (les équations 3 et 4) ; dans l'hypothèse B, le taux d'intérêt, le revenu national, la production globale, l'emploi et le niveau général des prix sont

	Hypothèse A : rigidité des prix	Fig. 2
Marché des marchandises	(1) $S\left(R, \frac{Y}{\bar{p}}, \frac{\bar{M}}{\bar{p}}\right) = I\left(R, \frac{Y}{\bar{p}}, \frac{\bar{M}}{\bar{p}}\right)$	2 a (la courbe SI)
Marché de la monnaie	(2) $L\left(R, \frac{Y}{\bar{p}}, \frac{\bar{M}}{\bar{p}}\right) = \frac{\bar{M}}{\bar{p}}$	2 a (la courbe LM)
Revenu national	(3) $Y = \bar{p}Q$	2 d
Fonction de production globale	(4) $Q = Q(N)$	2 c
Marché du travail	(5) $Q'(N)\bar{p} \cong \bar{w} = \Psi'(N)$	2 b [$\Psi'(N)$ si $N > N_0$]
	Hypothèse B : flexibilité des prix	Fig. 3
Marché des marchandises	(1') $S\left(R, \frac{Y}{p}, \frac{\bar{M}}{p}\right) = I\left(R, \frac{Y}{p}, \frac{\bar{M}}{p}\right)$	3 a (les courbes SI)
Marché de la monnaie	(2') $L\left(R, \frac{Y}{p}, \frac{\bar{M}}{p}\right) = \frac{\bar{M}}{p}$	3 a (les courbes LM)
Revenu national	(3') $Y = pQ$	3 d
Fonction de production globale	(4) $Q = Q(N)$	3 c
Marché du travail	(5') $Q'(N)p = \bar{w} = \Psi'(N)$	3 b [$\Psi'(N)$ si $N > N_0$]

déterminés simultanément par les cinq équations indépendantes (les équations 1', 2', 3', 4 et 5'). Cependant, tous les deux systèmes peuvent être caractérisés par une situation de sous-emploi à cause d'une insuffisance de la demande effective sur le marché des marchandises.

Ceci est graphiquement illustré par la figure 3 qui prend la figure 2 comme situation de départ. La figure 2 a été caractérisée (dans le cas i) par une situation de sous-production (au niveau d'emploi N_1). Puisque nous supposons maintenant une flexibilité des prix, les entrepreneurs vont essayer d'atteindre une production « équilibrée » en produisant davantage et en vendant cette production supplémentaire par l'intermédiaire d'une baisse des prix. A la suite de la baisse des prix, la demande de travail (c'est-à-dire la productivité marginale en valeur) diminue à tel point que la maximisation des profits se réalisera à un niveau d'emploi N_0 supérieur au niveau d'emploi initial N_1 (fig. 3 b). Par conséquent, le volume de production augmente de Q_1 à Q_0 (fig. 3c) et le revenu de Y_1 à Y_0 ; l'accroissement du revenu est moins fort que

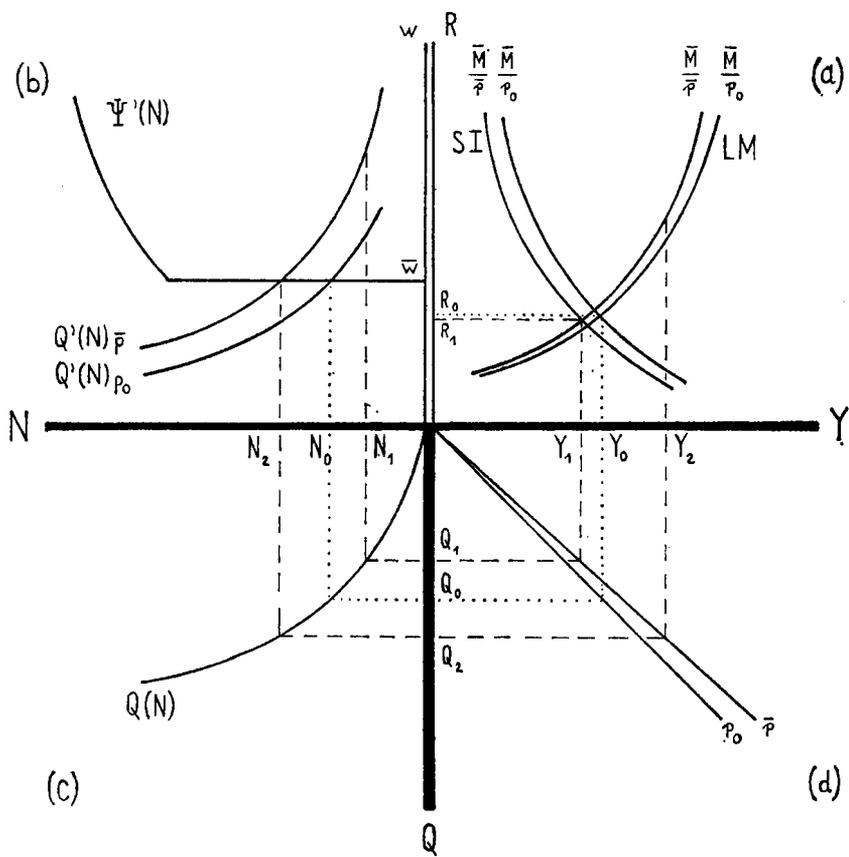


FIGURE 3.

celui de la production, car tandis que la quantité des produits a augmenté, leurs prix ont diminué (fig. 3 d). Quant à l'équilibre sur les marchés des marchandises et de la monnaie, l'effet d'encaisse réelle a déplacé les courbes SI et IM vers la droite, aux nouvelles valeurs d'équilibre R_0 et Y_0 (fig. 3 a). Bien entendu, le processus d'équilibre décrit ci-dessus est déterminé simultanément sur les trois marchés (travail, marchandises, monnaie). Ce ne sont pas, d'abord les prix, puis la demande de travail, l'emploi, la production, le revenu et le taux d'intérêt qui se fixent comme valeurs d'équilibre, mais la totalité de ces valeurs d'équilibre définitives (comme le démontre aussi le système d'équations du tableau ci-dessus) sont déterminées en même temps.

Nous ne nous sommes pas encore interrogé si l'« équilibre » global est véritablement un équilibre plutôt qu'un déséquilibre. Le fait qu'aux valeurs d'« équilibre » R_0 , Y_0 , p_0 , Q_0 , N_0 correspond un sous-emploi de N_3 , N_0 , permet d'interpréter les marchés en déséquilibre, à condition toutefois que le sous-emploi revête un caractère temporaire. Ceci est valable si l'on constate qu'à un instant précis du processus d'ajustement, le marché du travail est déséquilibré : la demande de travail « désirée » n'atteint pas le niveau $Q'(N)p_0$ de la figure 3 b, mais elle se place, pour le salaire nominal \bar{w} , au niveau du plein emploi N_0 ; ainsi, dès que le sous-emploi surgit on se trouvera en des points extérieurs à la courbe de demande de travail (et à celle de l'offre de travail également dans la mesure où on la considère comme une fonction croissante et continue de l'emploi) ; dans cette optique — qui est celle de Patinkin (1) — il y a sous-emploi (temporaire) si les salaires nominaux ou/et les prix ne s'ajustent pas immédiatement pour rejoindre le plein emploi. Cependant, que l'on interprète la situation comme un équilibre ou un déséquilibre, il n'en reste pas moins que le taux du salaire réel devra diminuer pour éliminer le chômage, continu de la Loi de RUEFF. Ce processus peut s'effectuer « automatiquement » par l'intermédiaire d'une baisse des prix et/ou du salaire nominal ou bien il sera induit par la politique monétaire qui ordonnera un accroissement de la masse monétaire.

III

Procédons finalement à une expérience de marché ; supposons une *augmentation continue de la masse monétaire*. Nous verrons que la variation de la quantité de monnaie modifie toutes les variables réelles du système (voir la figure 4).

Une politique monétaire expansive peut faire tendre l'économie, à travers une séquence d'« équilibres » instantanés de sous-emploi, vers un équilibre de plein emploi. La masse monétaire croît progressivement au cours du temps, augmentant la détention d'encaisses réelles ; l'effet d'encaisse réelle exerce son action sur la demande de marchan-

(1) D. PATINKIN, *Money, Interest, and Prices*, op. cit., 1^{re} et 2^e éd., chap. XIV.1.

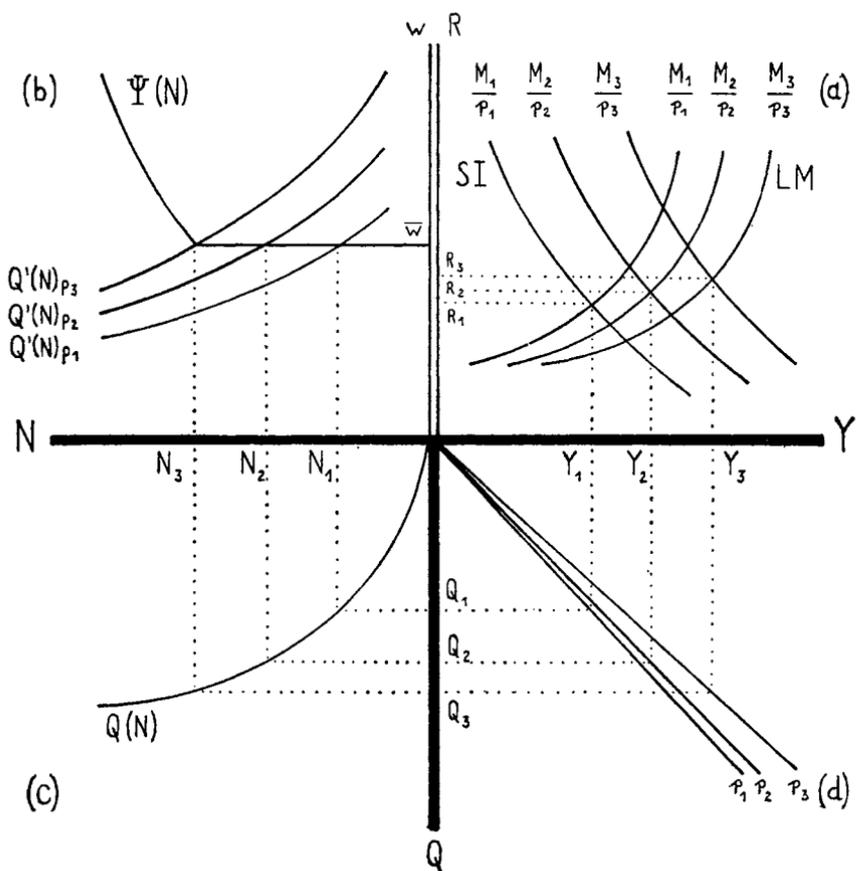


FIGURE 4.

dises et laisse décroître la demande de monnaie (en valeur nominale) et par là l'intérêt, si bien que la demande effective augmente. L'accroissement de la demande effective exerce une pression sur les prix vers le haut. Étant donné que l'offre de travail est sujette à une illusion monétaire et que sous l'action des syndicats le taux de salaire est fixe, la hausse des prix fait s'accroître la demande de travail, et, par là, la quantité de marchandises offerte jusqu'à ce que l'expansion de la quantité de monnaie et la hausse des prix aient amené l'une à l'équilibre correspondant au niveau du plein emploi et l'autre à la capacité maximale de l'offre de marchandises.

Signalons d'abord qu'une production croissante nécessite une augmentation des prix même dans un état de sous-emploi. Puisque la recherche de la maximisation des profits exige, sur le marché des produits, une égalité entre prix et coût marginal $[p = cm$; ce dernier terme étant défini comme le coût de facteur dû à une unité de production supplémentaire : $cm = \frac{w}{Q'(N)}$], un taux de salaire nominal donné et un produit marginal décroissant exigent que les prix augmentent afin que les profits soient maximisés $[p = \frac{\bar{w}}{Q'(N)}]$.

Ainsi, un accroissement de la masse monétaire ($M_1 \rightarrow M_2 \rightarrow M_3$) ne fait augmenter la demande de travail et, par là, l'emploi, la production et le revenu, qu'à la suite d'une hausse du niveau général des prix ($p_1 \rightarrow p_2 \rightarrow p_3$) — une condition *sine qua non* pour que se déplace, à un taux de salaire nominal fixe \bar{w} , N^d vers le haut [$Q'(N)p_1 \rightarrow Q'(N)p_2 \rightarrow Q'(N)p_3$] et pour aboutir ainsi à un accroissement de l'emploi, de la production, du revenu et du taux de l'intérêt.

L'effet d'encaisse réelle fait les courbes SI et LM se déplacer vers la droite pour des encaisses réelles croissantes $(\frac{M_1}{p_1} < \frac{M_2}{p_2} < \frac{M_3}{p_3})$ (1). Un niveau des prix plus élevé ($p_1 < p_2 < p_3$), pour un taux de salaire nominal donné, fait augmenter la quantité de travail demandée; le mouvement de l'« équilibre » instantané de « sous-emploi involontaire » converge alors vers l'équilibre de plein emploi ($N_1 \rightarrow N_2 \rightarrow N_3$) entraînant une production et un revenu plus élevés ($Q_1 \rightarrow Q_2 \rightarrow Q_3$ et $Y_1 \rightarrow Y_2 \rightarrow Y_3$) ainsi qu'une variation du taux d'intérêt ($R_1 \rightarrow R_2 \rightarrow R_3$).

Nous retrouvons ici la thèse de la théorie de RUEFF selon laquelle le niveau de l'emploi est une fonction inverse du taux de salaire réel, laquelle n'est *aucunement en contradiction* avec le système d'équilibre global du type keynésien. Par ailleurs, elle explique le phénomène apparemment étonnant que l'on rencontre parfois, à savoir l'existence simultanée d'une inflation et d'un chômage (2).

(1) En admettant l'existence d'un « seuil de liquidité », c'est-à-dire d'une courbe LM partiellement horizontale, l'effet d'encaisse réelle qui joue sur le marché de la monnaie, devra au moins s'affaiblir et à l'extrémité devenir nul.

(2) Cf. par exemple S. WEINTRAUB, « A Keynesian Model of the Price Level and the Constant Wage Share », *Kyklos*, XV, 1962, p. 703.

LA DÉTERMINATION DE LA DIMENSION OPTIMALE DES SERVICES PUBLICS A L'AIDE DE LA MÉTHODE DES MULTIPLICATEURS DE LAGRANGE (1)

Giovanni DEMARIA, *Milan*

Le but de cette étude est double :

1) déterminer par la méthode des multiplicateurs de Lagrange la dimension optimale des services publics fournis à la collectivité par l'État et par les autres offices publics ;

2) résoudre certaines questions mathématiques rarement ou jamais prises en considération par la plupart des spécialistes scientifiques des finances publiques.

L'État et les autres offices publics, du point de vue des facteurs de production, ont les mêmes préoccupations que les entreprises agricoles, le monde du travail, les sociétés financières et les entreprises diverses qui reçoivent une quote-part de leur chiffre d'affaires sous forme respective de rente, de salaire, d'intérêts et de profit ; mais pour l'État et les autres offices publics, cette quote-part est donnée par l'impôt, comprenant les impôts proprement dits, les taxes, les contributions, etc.

Il s'agit ainsi de déterminer une ou plusieurs fonctions à maximiser f_i à une ou plusieurs équations de liaison g_j . Si pour des raisons de simplicité on suppose une seule fonction de liaison, exprimée par une fonction de production du type par exemple Wicksell-Cobb-Douglas, dans laquelle la somme des exposants, pour simplifier encore l'exposé, est rendue égale à l'unité, on raisonnera de la manière suivante.

Dans le cas d'une entreprise quelconque faisant partie d'un certain système productif on aura, en admettant pour simplifier que pour l'entreprise considérée il n'y a qu'une seule fonction à optimiser en maximisant :

$$\pi = R p_R - T^i p_T L^j p_L K^k p_K I^l p_I S^s p_S = f(R, T, L, K, I, S)$$

π représente le profit qu'obtiendrait l'entreprise dans des conditions

(1) Traduit de l'italien. Titre original : « Sulla dimensione ottima dei servizi pubblici mediante il metodo dei moltiplicatori di Lagrange ».

de non-concurrence (1) et les différents p indiquent la valeur du produit de l'entreprise et les rémunérations des facteurs productifs employés (donnés par le marché, le bilan de l'entreprise et par le système de taxation) et en supposant que l'impôt p_s soit constant pour chaque unité de service public S.

Si de plus on admet l'existence d'une seule condition du type indiqué ci-dessus :

$$R - T^{j_1} L^{j_2} K^{j_3} I^{j_4} S^{j_5}$$

où $j_1 + j_2 + j_3 + j_4 + j_5 = 1$, l'équation de liaison sera :

$$R - T^{j_1} L^{j_2} K^{j_3} I^{j_4} S^{j_5} = g(R, T, L, K, I, S) = 0$$

De cette manière on obtiendra la fonction somme :

$$F(R, T, L, K, I, S) = f + \lambda g$$

De cette fonction l'on tire les six équations différentielles suivantes :

$$F'_R = f'_R + \lambda g'_R = 0$$

$$F'_T = f'_T + \lambda g'_T = 0$$

$$F'_L = f'_L + \lambda g'_L = 0$$

$$F'_K = f'_K + \lambda g'_K = 0$$

$$F'_I = f'_I + \lambda g'_I = 0$$

$$F'_S = f'_S + \lambda g'_S = 0$$

Ces équations conjointement à l'équation de liaison fournissent les valeurs des inconnues R, T, L, K, I, S, λ .

Ainsi, la dimension optimale du service public que l'État ou les autres offices publics doivent fournir à l'entreprise considérée sera donnée, dans l'exemple précédent, par :

$$F'_S = j_5 p_R T^{j_1} L^{j_2} K^{j_3} I^{j_4} S^{j_5-1} - j_5 T^{j_1} p_T L^{j_2} p_L K^{j_3} p_K I^{j_4} p_I S^{j_5-1} p_S \\ + \lambda j_5 T^{j_1} L^{j_2} K^{j_3} I^{j_4} S^{j_5-1} - \lambda j_5 T^{j_1} L^{j_2} K^{j_3} I^{j_4} S^{j_5-1} = 0$$

De cette manière l'on peut toujours rechercher la dimension optimale du service public.

Si les services publics fournis par l'État et les autres offices publics sont productifs et s'ils sont considérés séparément, ils agissent sur l'équation de la production de l'entreprise considérée de la manière suivante :

1) en augmentant d'une unité les arguments de la fonction de production ; pour une fonction du type Wicksell-Cobb-Douglas, à

(1) Un tel profit ne doit évidemment pas être confondu avec le profit dit normal, obtenu par la plupart des entrepreneurs au moyen d'une infinité de petites causes et compatibilisé d'une manière quasi-uniforme dans les bilans. Le profit normal est représenté en fait par le facteur de production caractéristique de l'entreprise I multiplié par un certain prix p_I . La quantité I correspond en général au chiffre d'affaires dont une proportion (fixe généralement) est touchée par l'entreprise.

côté des quatre facteurs productifs terre T, travail L, capital K entreprise I, il apparaît le facteur État S. D'où :

$$R = R(a, bT, cL, dK, eI, fS)$$

Ainsi par exemple une dimension élevée de S peut augmenter R ou nécessiter un emploi plus faible de T, L, K, I.

2) en augmentant les coefficients de T, L, K, I — qui dans la formule précédente apparaissent généralement — de manière à augmenter le revenu par catégorie correspondante. Ces coefficients sont des paramètres de position ou de pente pour lesquels de tels facteurs productifs reçoivent des rémunérations grandes ou faibles. Par exemple, si l'on augmente le coefficient c , le salaire total du travail employé dans l'entreprise sera majeur, étant donné par :

$$\frac{\partial R}{\partial L} L = j_2 R$$

si la fonction de production est du type Wicksell-Cobb-Douglas, comme précédemment. La productivité marginale du travail est :

$$\frac{\partial R}{\partial L} = j_2 \frac{R}{L}$$

Naturellement, elle est devenue plus grande qu'auparavant.

3) en améliorant les conditions d'évaluation de R, et ainsi en augmentant directement sa grandeur, indépendamment de l'emploi des facteurs productifs contenus dans la fonction de production prise en considération. Dans cette troisième activité des services publics est comprise l'influence sur la rareté des biens contenus dans R.

Inversement, si des services publics sont antiproductifs ou aprouductifs, ils agissent de la manière suivante sur l'équation (de liaison) de la production de l'entreprise considérée :

1 bis) en éliminant ou en réduisant un des arguments de la fonction de production, précisément la variable S. Cela signifie que R diminue ou qu'il en résulte un emploi majeur de T, L, K, I ;

2 bis) en diminuant les coefficients de T, L, K, I de manière à réduire le revenu par catégories correspondantes. En opérant les changements nécessaires, l'exemple illustré en 2) est valable ;

3 bis) en aggravant les conditions des marchés dans lesquels est évalué R, d'une manière analogue à ce qui a été dit en 3).

On peut en outre observer que dans certains cas l'équation de liaison dépend entièrement de la fonction à maximiser, d'où une certaine limitation dans l'application de la méthode des multiplicateurs de Lagrange à laquelle les spécialistes des finances publiques n'ont pas toujours pensé et ont obtenu ainsi des solutions imaginaires.

Ainsi, de l'exemple précédent on déduit que :

$$p_R = p_T p_L p_K p_I p_S$$

ainsi que pour la détermination des autres F' .

Donc, en appliquant sans aucune précaution le procédé des multiplicateurs de Lagrange à la fonction à optimiser, donnée en exemple et conditionnée par l'équation de liaison supposée, les inconnues que l'on voulait déterminer disparaissent. Cela est dû au fait que l'équation de liaison dépend entièrement de la fonction à maximiser.

Pour éviter que cette méthode de détermination du prix optimum des services publics n'apporte pas tout ce qu'elle peut donner, il faut respecter certaines conditions et règles que nous exposerons, en prenant le cas plus général où il existe plusieurs fonctions somme, ayant plusieurs fonctions à optimiser et plusieurs équations de liaison de la forme suivante :

$$F_i(x_1, \dots, x_n, \lambda_1, \dots, \lambda_m) = f_i(x_1, \dots, x_n) + \sum_{h=1}^m \lambda_h g_{hi}(x_1, \dots, x_n)$$

Observons de plus que pour surmonter les difficultés illustrées précédemment, non seulement toutes les équations doivent être indépendantes pour éviter que leur système soit indéterminé, non seulement les équations de condition doivent être inférieures aux inconnues x , mais il faut en général que, dans la dérivation de F_i par rapport à chaque inconnue, ces inconnues ne disparaissent pas. Il faut donc que ces inconnues aient des exposants supérieurs à l'unité ou soient liées par multiplication avec les autres inconnues.

Ainsi, la méthode de Lagrange est toujours applicable à la programmation non linéaire et aussi quand on peut transformer les variables additives de puissance un en variables additives de puissance supérieure, comme nous le suggérons dans l'exemple suivant qui n'a jamais encore été discuté par les spécialistes.

La programmation linéaire et non linéaire des services publics (ou des contributions productives de tout autre facteur de production) peut s'effectuer en prenant en considération non seulement certaines inéquations de liaison, selon l'exposé ci-dessus, mais aussi certaines liant les variables de la fonction à minimiser ou à maximiser. Dans ce cas, la programmation peut aussi être faite en ayant soin de transformer la fonction à optimiser, quand elle est de minimum, en fonction à maximiser, et l'inégalité ou les inégalités de liaison en autant d'égalités de liaison. Nous donnerons un autre exemple.

Soit $z(x_1, x_2)$ la fonction à optimiser soumise à une liaison. On suppose qu'une telle fonction est à minimiser. On suppose en outre qu'elle se présente sous la forme linéaire suivante :

$$z = a_1x_1 + a_2x_2 = \text{minimiser}$$

On suppose encore que cette fonction est soumise aux deux inéquations de liaison suivantes (de supériorité) :

$$\begin{aligned} b_1x_1 + b_2x_2 &\geq d_1 \\ c_1x_1 + c_2x_2 &\geq d_2 \end{aligned}$$

Il est très facile de transformer immédiatement ces inégalités de liaison en autant d'égalités de liaison et la précédente fonction à minimiser en une fonction à maximiser.

On écrit :

$$\varepsilon_1 = -a_1$$

$$\varepsilon_2 = -a_2$$

On obtient ainsi la fonction à maximiser :

$$z = \varepsilon_1 x_1 + \varepsilon_2 x_2 = \text{maximiser.}$$

Quant aux inégalités de liaison, elles peuvent être transformées en les égalités suivantes en introduisant deux nouvelles variables artificielles y_1 et y_2 :

$$b_1 x_1 + b_2 x_2 = y_1 - d_1$$

$$c_1 x_1 + c_2 x_2 = y_2 - d_2$$

En faisant la somme des trois relations précédentes de la manière indiquée généralement, on obtient la fonction somme F qui égalée à zéro et dérivée par rapport aux inconnues x_1, x_2, y_1, y_2 résout les problèmes posés.

Il est aussi très facile de transformer les inconnues qui apparaissent à la puissance un: il suffit de les remplacer par d'autres inconnues prises à la puissance deux, de manière à pouvoir les conserver lors de la dérivation. Par exemple, on pourra substituer à $x_1, x_1 = \omega_1^2$ et à $x_2, x_2 = \omega_2^2$.

Le dernier exemple est un peu superficiel et ainsi peu acceptable dans les applications. Cependant, il ne serait pas extrêmement difficile de l'améliorer et de le généraliser. Du point de vue méthodologique, il est intéressant et présente l'avantage d'être parfaitement compréhensible pour tout le monde malgré sa sémantique mathématique très réduite.

En fait, si l'on admet que x_2 représente le service public fourni par l'État et les autres offices publics à l'entreprise considérée, située dans l'ensemble productif général, nous aurons atteint non seulement le premier but de cette étude, mais aussi le deuxième.

LE RÔLE DE L'ÉCONOMIE DANS LA POLITIQUE D'AUJOURD'HUI (1)

Ludwig ERHARD, *Bonn*

C'est à Walter Ratheneau que nous devons la formule si souvent citée après lui : « L'Économie est notre destin à tous ». Cette expression, malheureusement, fut presque toujours mal comprise ou, du moins, considérée dans les milieux politiques comme une surestimation de l'économie. Il semble pourtant bien difficile d'en contester le bien-fondé et la justesse. Qui pourrait en effet nier encore le rôle toujours croissant du système économique et des structures sociales dans le destin des peuples, c'est-à-dire leur bien-être et leur coexistence ; et ceci n'est pas vrai seulement pour les pays occidentaux. Le terme « destin » n'est cependant pas employé ici au sens mythologique d'une fatalité toute puissante et mystérieuse, à laquelle personne ne peut se soustraire, bien au contraire. Car si le destin des individus est, en grande partie, déterminé par le système économique du pays, c'est le libre arbitre de l'homme qui, au bout du compte, en choisit l'orientation et le développement, quelles que soient les nécessités techniques et économiques du moment. L'événement économique n'est pas soumis à des lois fatales, entièrement indépendantes des décisions humaines. Les objectifs et l'organisation de l'économie ne sont pas dictés par un destin accablant mais par le comportement de la population active et le choix des instances politiques.

Ceci veut dire que la vie du citoyen et de la société tout entière est fortement influencée par le rythme de l'économie. Les questions économiques acquièrent tous les jours une importance politique plus grande. Dans notre société industrielle du xx^e siècle, il devient désormais impossible de considérer la politique et l'économie comme deux domaines entièrement indépendants l'un de l'autre. Une politique qui vise un certain nombre d'objectifs pratiques à court terme ne peut ni fermer les yeux sur les problèmes économiques existants, ni les abandonner entièrement aux mains des spécialistes sous le prétexte qu'il s'agit des questions de détail de second ordre. Inversement, un économiste ne peut pas non plus négliger les exigences politiques. La politique et l'économie sont aujourd'hui intrinsèquement liées et dépendantes l'une de l'autre. Il serait cependant faux de penser que pareille constatation signifie confusion des genres ou méconnaissance de l'autonomie propre à chaque secteur. Si l'on désire éviter une politisation complète de toutes les activités de la vie, on doit,

(1) Traduit de l'allemand. Titre original « *Wirtschaft und Wirtschaftsordnung in der modernen Politik* ».

au contraire, maintenir une démarcation très nette quant aux objectifs, aux méthodes et aux compétences. Dans une société libre, l'économie ne peut être simplement subordonnée à la politique, de même que la politique ne peut être exclusivement fondée sur des considérations économiques. Il y a primauté de la politique mais dans la seule mesure où l'économie est considérée comme un élément de la vie sociale et nationale, soumis, certes, à ses grands principes mais non à toutes les exigences quotidiennes de la première.

L'importance politique des facteurs économiques devient particulièrement visible lorsque nous examinons les rapports entre la stabilité économique et la stabilité politique. Ainsi, le développement des démocraties occidentales, et *mutatis mutandis*, des États communistes au cours des dernières décennies suffit-il à révéler les liens étroits qui unissent les conditions économiques et politiques. Il prouve, en outre, en même temps qu'une économie saine et efficace constitue toujours la meilleure garantie de la permanence et de la stabilité de l'ordre étatique. L'essor qu'a connu l'Allemagne libre après la guerre en est sans doute le meilleur exemple. Alors qu'entre 1919 et 1939, la République de Weimar se caractérisait par une instabilité économique et politique, les dix-sept années de la République Fédérale ont fait preuve d'une stabilité sans précédent dans l'histoire allemande récente, à ces deux égards. Il est absolument certain qu'une économie malade et stagnante telle qu'elle existait à l'époque de Weimar, avec son chômage, son inflation et ses maux sociaux, aurait rendu impossible la constitution de notre système politique actuel. Sans majorité constante ni décisions politiques courageuses, il aurait été bien difficile d'assainir l'économie allemande. La puissance économique actuelle de la République Fédérale résulte du travail accompli par toute la population active; ce travail n'a été rendu possible que par la sagesse des décisions politiques. Après de douloureuses expériences, on s'est enfin rendu compte qu'une économie saine sert tous les hommes et représente par conséquent la condition *sine qua non* de la justice sociale et de la liberté. Le développement que la République Fédérale a connu après la guerre apporte à tous les Allemands et à leurs voisins une preuve frappante de l'importance de la stabilité économique en matière politique. Tous les hommes politiques devraient tirer la leçon de cette expérience et agir en fonction des conditions et des exigences d'une saine croissance économique. Exploiter de façon inconsidérée les possibilités de l'économie et agir au mépris de ses lois, c'est couper à la source les possibilités de succès de toute politique. En effet, si l'on désire venir à bout de toutes les tâches sociales existantes, il est indispensable d'avoir une économie à grand rendement et une absence totale de crise. Cette vérité si simple et pourtant si souvent méconnue dans les milieux politiques, ne saurait être assez soulignée. Elle devrait être aussi évidente, aux yeux de tous, que « deux et deux font quatre ». Il est, par contre, également nécessaire que les économistes prennent conscience du fait que certains efforts politiques apparemment non-productifs sont indispensables au

développement ultérieur de l'économie. Une politique durable et couronnée de succès est tributaire d'une économie florissante, de même que le dynamisme de l'économie est favorisé par la stabilité politique. Il convient, cependant, de mettre en doute le bien-fondé de certaines tendances qui donnent la primauté à la « croissance », considérée comme une sorte de fétiche, en réléguant au second plan toutes les autres exigences.

Si l'économie joue un rôle de premier ordre dans la politique ce n'est pas uniquement à cause de ses résultats, mais aussi parce qu'elle fait partie du système politique. La politique et l'économie sont, avec la liberté individuelle, des notions inséparables. Les droits à la liberté politique doivent, par conséquent, trouver leur application dans le domaine économique, sous peine d'être considérablement amputés. C'est à l'école néolibérale que nous devons cette reprise de conscience de « l'interdépendance » des deux sphères, qu'il s'agisse de ses économistes ou de ses hommes politiques. Elle a su démontrer à nouveau qu'il était nécessaire d'organiser les différents secteurs de la société selon des principes homogènes, afin de ne pas mettre en danger les éléments les plus importants pour l'homme et les peuples libres et chrétiens. Certes, les différents domaines d'action exigent un certain nombre de mesures pratiques spécifiques, propres à chaque secteur ; les principes fondamentaux doivent cependant être orientés en fonction d'une politique d'ensemble, valable pour tous les secteurs de notre vie.

Cette nécessité d'une orientation politique homogène est particulièrement importante pour les deux domaines de la politique et de l'économie. Tous deux doivent obéir à des principes harmonieux, sous peine de mettre en danger leur propre existence. Un système étatique, fondé sur une politique de contrainte et sur l'absence de liberté, est incompatible avec la liberté économique. C'est ce qu'il convient de souligner à l'intention de ceux qui espèrent parvenir à instaurer un système mixte ou de transition. Contrainte politique et régime totalitaire sont indissociables, car la première est pour le second la seule manière de s'affirmer. La liberté politique englobe par contre et tout naturellement la liberté économique et humaine. Un État, une politique ne peuvent mériter le qualificatif de libéral que si le concept de liberté est valable pour l'économie et la société. Une démocratie constitutionnelle libre ne peut ainsi que couvrir une économie libre. Les principes fondamentaux des démocraties libérales — liberté, égalité, renoncement à la coercition, absence de privilèges permanents — doivent se refléter aussi dans l'économie.

Une économie de libre marché, qui confère à chacun le droit d'avoir l'activité économique qu'il désire et qui coordonne les différents plans décentralisés de chaque particulier par le libre jeu de l'offre et de la demande, représente dans le domaine économique la concrétisation de l'idée de liberté politique et démocratique. Tout dirigisme étatique ou corporatif de l'économie signifie par contre une restriction de la liberté fondamentale garantie de façon constitutionnelle

dans les pays occidentaux et constitue aussi un frein à l'épanouissement de chaque personnalité.

Cela ne veut pas dire que l'économie doit être entièrement abandonnée à elle-même ou au droit du plus fort. L'économie aussi exige une harmonisation des impératifs sociaux et de la liberté individuelle. La libre concurrence fondée sur le rendement constitue, dans une économie libérale, l'un des principes de base dont l'application permet à la fois de stimuler les activités et de limiter les différences sociales. Il apporte, en effet, une garantie contre toute utilisation de la liberté contractuelle et de la propriété privée en vue de restreindre consciemment la liberté économique des autres. Même dans les pays libéraux, pareil système, où ne triomphe pas le droit « faustien » du plus fort mais le meilleur rendement économique, mérite la protection des autorités gouvernementales, car l'économie de libre marché n'a de valeur politique, sociale, morale et économique, que dans la mesure où elle est régie par une concurrence véritable. Par contre, dès que la concurrence est limitée, elle perd tous ses pouvoirs de régulateur économique et de défenseur de la liberté.

Il est certain que la puissance de la concurrence, au véritable sens du mot, ne peut entièrement et à elle seule réaliser un ordre économique et social juste, harmonisant les divers intérêts. La volonté d'assurer la justice sociale et la stabilité politique exige et justifie — même dans une économie de libre marché — certaines interventions de l'État dans des buts bien précis. Ces interventions étatiques ne doivent cependant ni mettre en danger le bon fonctionnement du marché, ni réduire le rendement de l'économie dans son ensemble ; là sont leurs limites. La liberté économique comme la liberté politique peut être facilement étouffée par un enchevêtrement de dispositions, de réglementations et de prescriptions et les États comme les groupes d'intérêts n'ont que trop souvent, consciemment ou non, tendance à choisir la voie de la facilité.

Les implications politiques de la vie économique ne s'étendent pas cependant uniquement à la politique intérieure d'un pays mais aussi à sa politique étrangère et aux relations internationales. La politique extérieure des États, grands ou petits, de même que les relations internationales en général sont en effet déterminées en grande partie par les intérêts et les réalités économiques. La fonction de l'économie dans la politique étrangère apparaît ici comme une projection de son importance sur l'action extérieure du pays et sur son poids dans la vie internationale. Elle devrait tout au contraire avoir pour principale tâche de contribuer à la coexistence pacifique entre les peuples et les nations. L'« évolution politique » des relations économiques internationales, au cours des années d'après-guerre, représente un pas décisif hors d'un monde dominé par le mercantilisme, le nationalisme protectionniste et les politiques commerciales bilatérales. Le fait que l'économie soit aujourd'hui encore considérée comme le paramètre de la politique extérieure menée vis-à-vis des pays de l'Est, témoigne clairement des changements survenus dans

les relations économiques entre les États. Car c'est uniquement dans le commerce avec ces pays que la politique extérieure traditionnelle — avec ses contrats bilatéraux, ses contingentements et ses réglementations gouvernementales, ses embargos etc... — a pu garder, dans une large mesure, son rôle d'instrument de politique étrangère. Dans le monde occidental, les relations et la politique économiques sont au contraire régies par de grandes organisations internationales telles que le G.A.T.T., le F.M.I., la B.I.R.D., l'O.C.D.E. etc... qui leur confère un caractère général et une portée multilatérale. Cette réglementation commune des relations économiques internationales contribue à pacifier non seulement les relations économiques mais aussi les relations politiques des différents partenaires. L'obligation de consultation et la prise en considération des intérêts communs qui sont à la base de tous les accords, ont en outre permis d'éviter que des pays n'entreprennent une politique commerciale et monétaire agressive et ont renforcé la solidarité internationale. L'aide au programme de stabilisation italien ou encore le soutien international apporté à la Livre Sterling constituent des exemples récents qui mettent très clairement en évidence l'évolution actuelle de la situation par rapport à celle, si critique, de 1930. La libération des échanges internationaux et de la circulation des capitaux, ainsi que l'acceptation d'une réglementation commune, valable sur le plan international, ont eu pour conséquence de limiter largement les interventions directes des États dans les relations économiques internationales. Cette dépolitisation a en outre favorisé sur le plan international le caractère pacifique des échanges économiques privés. C'est pour cette raison que l'enjeu des négociations en cours pour l'élimination des barrières commerciales, dépasse largement la réduction des tarifs douaniers et l'intensification de la division du travail sur le plan international, quelle que soit l'importance de ces facteurs pour le progrès économique mondial. La mise au point des réglementations internationales destinées à garantir les échanges privés apporte une contribution décisive à la construction politique du monde libre et à la concrétisation de l'idée politique d'une communauté mondiale. L'économie et la politique doivent jouer le rôle d'entraîneur sur le chemin d'une collaboration politique pacifique de tous les peuples et toutes les nations. Il est certain que ce développement peut présenter un danger dans la mesure où une solidarité et une assistance réciproque trop grandes peuvent affaiblir la volonté ou l'obligation d'un maintien de l'ordre, en transformant un bienfait en fléau. La reconnaissance des limites à ne pas dépasser est donc d'une importance capitale.

Ce qui est vrai pour l'ensemble du monde libre — auquel viendront, il faut l'espérer, se joindre les pays de l'Est — l'est de façon toute particulière pour l'Europe libre. La Communauté Économique Européenne offre un exemple marquant de la corrélation qui existe entre l'économie et la politique. Après l'échec de la Communauté Européenne de Défense qui enterra en même temps l'idée première d'in-

tégration politique européenne, naquit, toujours dans le même but, la pensée d'une intégration économique. Une communauté économique telle que la C.E.E. ne peut, par sa nature, se limiter à des tâches uniquement économiques. L'intégration économique, qu'on le veuille ou non, rapproche en fin de compte les pays membres sur le plan politique. Ceci n'est pas uniquement dû à l'accroissement des rencontres entre les peuples, mais aussi à leur destin politique commun, qui naîtra automatiquement de l'interdépendance des économies nationales. L'intégration ne peut ainsi s'arrêter avec l'élimination des barrières douanières visant à la seule liberté des échanges économiques ; elle exige également une collaboration dans le domaine de la politique économique et dans tous les secteurs politiques touchant à l'économie, tels le droit, la recherche, les mesures sociales, la prévision etc... Les réactions qui se sont fait sentir dans ce domaine ne disent en fait que très peu de choses encore sur la valeur et l'utilité d'une tentative aussi audacieuse. Il est évident que le « pavillon » ne peut toujours suivre la marchandise et que de grands efforts — outre ceux qui sont effectués dans le cadre du Marché Commun — sont nécessaires si l'on désire aboutir à une intégration politique de l'Europe. Il n'est cependant pas déraisonnable de dire que nous sommes déjà en présence d'un embryon de politique européenne commune, en vertu de l'interdépendance de la politique et de l'économie dans le Marché Commun. Nous pouvons espérer que nous ne nous trouverons pas en fin de compte devant une Europe morcelée en deux ou trois parties.

Une intégration économique et politique dans le cadre de la C.E.E. se déroulera avec d'autant moins de heurts que les États et les instances communautaires renonceront plus aisément à réglementer l'économie et que le droit d'établissement et la libre concurrence seront plus grands. Les inquiétudes que l'on peut se faire à ce sujet ne sont que trop fondées du fait de l'apparition de certains symptômes. Une intervention politique ou gouvernementale importante dans le domaine économique pourrait très facilement, au cours du processus d'intégration, conduire à des tensions politiques, à des luttes d'influence et même à la domination de certains partenaires. Si l'interventionnisme et la planification économique devaient voir leur part s'accroître dans un processus d'intégration politico-économique, fondée sur des principes de liberté, on ne se trouverait plus alors face à des problèmes de politique économique, mais à des difficultés considérablement plus grandes d'intégration politique. Un système économique libéral est, en effet, le meilleur fondement d'une unification totale de l'Europe. Il offre et garantit à celle-ci une économie dynamique à grand rendement ainsi qu'une coopération politique à l'intérieur de chaque État et entre les différents pays membres.

C'est cet état d'esprit et ces objectifs qui ont toujours animé la pensée et les actes de Jacques RUEFF. Son action énergique fut l'expression spirituelle et politique d'une conception moderne et libre de l'État et de la Société.

ESSAI D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE COORDONNÉE AU DANEMARK (1)

Carl IVERSEN, *Copenhague*

L'idée qu'il faut essayer d'établir une meilleure coordination entre les organes chargés de la politique économique générale a fait son chemin ces dernières années dans plusieurs pays européens. En effet, on se rend compte de mieux en mieux que la politique économique générale telle qu'elle a été poursuivie depuis la guerre jusqu'à présent dans la plupart des pays, est incapable d'atteindre les objectifs qu'elle s'est assignés : plein emploi, stabilité relative du niveau des prix, équilibre de la balance des paiements et rapidité de la croissance économique.

Jusqu'à la Grande Dépression au début des années 30, prévalait l'idée que la responsabilité de la politique économique globale devait et pouvait être laissée aux banques centrales. Elles étaient chargées de régler l'activité économique au moyen de leur politique monétaire en maintenant des prix stables et des taux de change fixes.

Mais l'expérience de la Grande Dépression révéla que les instruments de la politique monétaire étaient inefficaces aussi bien pour éviter la dépression que pour y mettre fin. C'est pourquoi, on finit par adopter l'idée que c'était aux gouvernements d'assumer la responsabilité de la politique économique globale et de la poursuivre principalement par l'intermédiaire de la politique fiscale. Au même moment, le maintien du plein emploi se plaça au premier rang des préoccupations et devint l'objectif majeur de cette politique.

Cela signifiait que la responsabilité de la politique économique générale fut répartie entre les gouvernements et les banques centrales et qu'on utilisait deux catégories d'instruments. Cependant il s'avéra, en particulier après la seconde guerre mondiale, que ce partage de la tâche pouvait avoir des conséquences malheureuses.

Pendant les périodes où une politique plus expansionniste paraissait se justifier, les gouvernements et parlements n'étaient que trop disposés à alléger la politique fiscale. Quand, au contraire, il fallait avoir recours à une politique économique plus austère, ils montraient de la réticence à prendre des mesures impopulaires et ils laissaient cette tâche aux banques centrales. C'est ainsi qu'à long terme, une quantité

(1) Traduit de l'anglais. Titre original : « Coordinated Economic Policy. A Danish Attempt ». Le Professeur Iversen est Président du Conseil Économique du Danemark.

exagérée de mesures d'austérité furent prises dans le cadre de la politique monétaire. La conséquence de cette répartition disproportionnée des rôles entre les gouvernements et les banques centrales fut une élévation du niveau de l'intérêt, qui aurait pu être maintenu par d'autres moyens, un barrage à l'investissement, et un ralentissement de la consommation au détriment de la croissance économique et de la balance des paiements.

Au cours de cette évolution, les organismes du marché du travail et du monde des affaires se renforcèrent au point de devenir, elles aussi, d'importants éléments de la politique économique générale. Dès l'instant où elles se mirent à déterminer plus ou moins le niveau des salaires et des revenus, elles exercèrent une influence décisive sur les prix et les coûts. Il n'était pas garanti que les résultats de leurs négociations et de leurs décisions fussent coordonnés avec la politique de leurs gouvernements ou banques centrales.

Par exemple, si les partenaires du marché du travail d'un pays déterminé donnaient leur accord à une hausse des salaires monétaires plus rapide que l'augmentation de la production et le développement des termes d'échange, les prix et les coûts s'élèveraient, et si cette hausse était plus forte que celle des autres pays, la position du pays en question serait défavorisée.

Le déficit de la balance des paiements au compte courant qui en résulterait pourrait, il est vrai, être pallié par un resserrement de la politique monétaire et/ou fiscale, mais la situation d'après-guerre a montré que de telles mesures avaient pour effet essentiel de créer un sous-emploi et ne faisaient que renforcer à court terme la tendance au chômage, conséquence d'un niveau trop élevé du coût monétaire. En même temps, la politique d'austérité découragerait l'investissement et serait, pour un certain temps, une entrave ou un obstacle à la croissance économique.

Ce genre d'évolution a été connu par le Danemark en 1950 et 1954, et a incité le gouvernement à nommer une commission d'enquête pour étudier jusqu'à quel point les fréquentes difficultés économiques étaient dues au manque de coopération entre les organes exerçant la plus grande influence sur les développements économiques. Dans son rapport, publié en 1956, la commission tirait la conclusion que la majorité des difficultés provenait d'influences extérieures, mais l'absence de coopération aurait également joué un certain rôle. La commission soulignait en particulier :

- 1) le partage unilatéral de la tâche entre le gouvernement et la banque centrale dans le domaine de la politique économique générale ;
- 2) le manque d'harmonie entre ces influences publiques et celles qu'exercent sur l'activité économique les organisations privées. En outre, la commission faisait certaines propositions en vue d'une meilleure coordination des forces qui déterminent la politique économique globale. Mais, d'après le rapport, il fallait attendre 6 ans avant de voir ces projets se concrétiser.

Ces dernières considérations prouvent que les politiques monétaire et fiscale ne suffisent pas pour réaliser les objectifs que se sont fixés les banques centrales et les gouvernements, du moins sous la forme où elles sont vraisemblablement appliquées. La raison en est que les prix, salaires et autre formes de revenus déterminant le coût au sein d'une société moderne et parfaitement organisée, ont leur propres et inhérentes tendances à l'évolution.

D'après le point de vue traditionnel, ces éléments s'adaptent d'eux-mêmes de façon passive et relativement rapide au cadre délimité par les politiques monétaire et fiscale. Mais les expériences récentes au Danemark et ailleurs, ont démontré qu'on ne peut plus désormais se fier à ce processus. La monopolisation des marchés pour les produits et les services personnels comme pour le travail et les autres ressources productives a atteint le point où la relation est inversée : au lieu de guider l'évolution des salaires et des autres formes de revenu, la politique monétaire et fiscale n'eut plus que le rôle passif de s'adapter elle-même aux mouvements autonomes des salaires nominaux. En d'autres termes, les niveaux des prix et des coûts furent déterminés en gros par les organismes ; mais comme il était du ressort des gouvernements et des banques centrales de protéger les réserves de devises, ceux-ci devaient resserrer suffisamment leur politique fiscale et monétaire pour freiner l'épuisement de ces réserves provoqué par une trop forte élévation du niveau du coût.

Dans le rapport paru en 1956, il était souligné, à juste titre, que la position de l'agriculture danoise était exceptionnelle puisque les prix des produits étaient fixés par les marchés étrangers. Cela était vrai non seulement en ce qui concernait les deux tiers de la production qui sont destinés à l'exportation, mais également les produits agricoles vendus à ces prix sur le marché intérieur ; c'est pourquoi l'agriculture ne pouvait pas participer à la course au revenu domestique.

Aujourd'hui, cette situation est totalement différente. Comme bien d'autres pays, le Danemark a entrepris un certain nombre d'opérations de soutien à l'agriculture, soit sous la forme de subventions, soit par une hausse des prix du marché national nettement au-dessus du niveau des prix d'exportation. En conséquence, les organisations agricoles ont la possibilité d'exercer leur influence chaque fois que ces mesures de soutien, qui déterminent en partie les revenus des agriculteurs, doivent être remises à jour ou révisées. D'autre part, les réductions de tarifs et les suppressions de restrictions quantitatives sur les importations ont, ces dix dernières années, favorisé un accroissement de la concurrence sur les marchés en ce qui concerne de nombreux produits industriels.

Toutefois, il est juste de dire que vers la fin des années 50, les groupes très importants du Danemark avaient leurs organismes défenseurs de leurs intérêts qui, à tour de rôle, tentaient de faire

s'élever le montant des revenus de leurs membres, de préférence légèrement au-dessus de ceux des autres groupes.

Ce que l'on a appelé « l'explosion des revenus » de 1961 où, pour quelques mois, la plupart des revenus augmentèrent de 10 à 15 %, est un exemple particulièrement frappant de cette concurrence organisée. Les conséquences habituelles se firent rapidement sentir : le niveau des prix commença à monter et un net déficit apparut dans la balance des paiements au compte courant.

Cette situation provoqua un regain d'intérêt politique pour le rapport de 1956 à moitié oublié, et, en septembre 1962, une loi sur la Coordination économique fut promulguée. Cette loi demandait qu'un Conseil économique fût constitué et reçût la double mission 1^o) de veiller au développement économique du pays, et 2^o) de favoriser la coordination des différents intérêts économiques.

Le Conseil est présidé par trois experts indépendants, nommés pour 4 à 6 ans par le ministre des Affaires Économiques ; à l'heure actuelle, il s'agit de trois professeurs d'économie politique. Sous l'autorité du présidium, les quinze membres du Conseil représentent les organismes centraux de travailleurs et de patrons de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, etc. Le ministre des Affaires Économiques, le ministre des Finances et la Banque centrale (Nationalbanken) ont chacun un représentant. Enfin, le ministre des Affaires Économiques peut nommer un maximum de 4 experts indépendants à titre de membres ordinaires du Conseil. Jusqu'à présent, deux experts ont été ainsi nommés, en l'occurrence deux professeurs d'économie politique également, et le conseil comprend donc 22 membres. Tous les organismes ont délégué leur président ; la Banque centrale est représentée par son directeur général, et les deux ministères par des hauts fonctionnaires. Ce sont donc des personnages influents qui se réunissent au sein de ce Conseil.

La convocation est faite par le présidium ou à la demande de au moins trois des membres. Il doit y avoir au minimum deux sessions par an. En fait le Conseil s'est déjà réuni 12 fois depuis sa création, c'est-à-dire depuis 3 ans. De plus, le présidium a déjà siégé plus de 90 fois ; il est secondé par un petit secrétariat, composé à l'heure actuelle de cinq jeunes économistes.

Le Conseil n'a pas d'autres pouvoirs que celui de tenir des réunions où il discute des problèmes. En temps normal, les discussions se font sur la base d'un mémorandum préparé par le présidium. Les débats sont vivants et dans l'ensemble, très rentables. Le Conseil n'est donc qu'un simple club de discussions, un cercle d'études. Mais l'idée sous-jacente bien sûr est que le fait de se retrouver régulièrement autour de la même table ronde peut être, pour les dirigeants des principaux organismes responsables de la politique économique générale, l'occasion d'une meilleure compréhension mutuelle et d'une meilleure orientation. Bien évidemment, on ne peut faire abstraction de l'affrontement bien réel des intérêts ; mais dans les cas mêmes de conflit, on

considère qu'il est utile que les membres se représentent plus clairement le point de vue de chacun et la réalité des relations économiques. Ils peuvent ainsi prévoir les mesures que prendront vraisemblablement les différents groupes à la suite de leur propre comportement et ouvrir la voie à une plus grande modération.

Après le débat au Conseil, le présidium soumet éventuellement un rapport au gouvernement et décide de sa publication. Sept rapports ont été rédigés jusqu'ici et ont tous été publiés. La préparation de ces rapports ne relève que de la responsabilité du présidium ; le Conseil ne procède ni à leur discussion ni à leur adoption, mais il va sans dire que ses délibérations influent sur les vues des trois présidents.

Le présidium n'a pas d'autres pouvoirs. Les décisions de politique économique continuent d'appartenir aux mêmes organes qu'auparavant. C'est pourquoi le présidium peut être considéré comme un organe de référence : il peut faire des recommandations, mais il n'obtient des résultats concrets que lorsqu'il persuade les autorités, ayant pouvoir de décision, de la justesse de ses analyses et de ses arguments.

Depuis trois ans, la tâche essentielle du Conseil et du présidium a été naturellement celle qui leur avait été attribuée explicitement par la loi sur le Conseil économique, à savoir suivre le développement économique du pays et contribuer à la coordination des différents intérêts économiques. Mais, outre ces problèmes d'actualité, certains problèmes fondamentaux et portant sur une longue période ont été traités. Des rapports spéciaux ont été publiés sur les problèmes structurels de l'agriculture danoise et sur la politique du logement et ses relations avec la politique économique générale.

Nous n'allons pas nous pencher ici sur le détail de chacun de ces rapports, ni sur ceux portant sur l'analyse des tendances économiques courantes. Nous concentrerons plutôt notre attention sur les tentatives de coordination des différents intérêts économiques.

A ce sujet, le point de départ des délibérations fut l'impression de plus en plus nette, comme nous l'avons dit plus haut, que la politique fiscale et monétaire était inapte à maintenir l'équilibre de l'ensemble de l'économie. On sentait au Danemark, comme dans d'autres pays d'Europe occidentale, qu'il fallait envisager une action supplémentaire dans une sorte de politique des revenus concertée.

Dès le début des travaux, les présidents recommandèrent de ne pas regarder ce nouveau terme séduisant comme une formule magique ayant le pouvoir de résoudre tous les problèmes. La politique des revenus n'était pas entièrement nouvelle. Elle avait déjà existé pendant longtemps, menée de façon de plus en plus décisive par les organismes des marchés des affaires et du travail. Mais les suites n'avaient pas été du tout satisfaisantes. Par conséquent, il n'y avait rien de plus naturel que d'essayer de découvrir si certains changements dans le mécanisme de la formation du revenu ne donneraient pas de plus grandes garanties pour la réalisation des objectifs décidés par la politique économique.

Après de longues discussions, les grandes idées qui sont ressorties des rapports du présidium sont les suivantes. Une politique des revenus pose deux grands problèmes :

1^o) Comment empêcher que le revenu des salariés n'augmente pas plus vite qu'il n'est réputé justifiable ?

2^o) Comment pouvoir garantir aux salariés que de la modération de leur part ne risque pas d'avoir pour conséquence une hausse comparative plus forte des bénéficiaires ou des autres revenus ?

Le premier problème pourrait à son tour être divisé en deux parties : primo les conventions collectives, secundo les ajustements individuels des taux salariaux auxquels on procède fréquemment dans les différentes sociétés.

En ce qui concerne les conventions collectives, trois possibilités paraissent s'offrir :

1^o) Le public pourrait se borner à faire appel amicalement aux partenaires du marché du travail. Mais l'expérience a montré qu'en dehors des situations très critiques, ces sollicitations n'ont que peu d'effet ; il se pourrait même qu'elles ne soient plus considérées bientôt que comme de mornes répétitions.

2^o) L'autre extrême serait de confier au gouvernement tout le soin de fixer le montant des salaires. Mais cela non seulement soulèverait une forte opposition de la part des ouvriers et des patrons, mais entraînerait aussi un dangereux blocage de la structure salariale au détriment de la mobilité et de l'expansion.

3^o) Donc, seule la solution intermédiaire paraît possible, selon laquelle un organe neutre et indépendant serait chargé d'évaluer la situation économique et de fixer un cadre qui servirait à arrêter ou simplement à guider les augmentations de salaires autorisées, en laissant le soin aux partenaires eux-mêmes de remplir le cadre en donnant leur accord sur la répartition de la hausse parmi les différents groupes de travailleurs.

Naturellement, une telle procédure est inapplicable dans le cas du glissement progressif des salaires des travailleurs individuels, où les augmentations sont admises. On devra avoir recours à d'autres méthodes, par exemple un nouveau système de salaires, comme ce que l'on nomme évaluation du travail ou accroissement de la mobilité géographique et professionnelle dans le marché du travail.

Le deuxième grand problème posé par la politique des revenus et sans doute le plus difficile à résoudre est celui du contrôle plus ou moins possible des revenus des entrepreneurs.

Dans les pays où l'agriculture reçoit des subventions, il devrait être en principe relativement facile d'user des variations qui ont lieu dans les subventions comme d'un instrument de politique générale des revenus dans le but de régulariser les revenus des agriculteurs indépendants.

Il est pratiquement impossible de contrôler directement les revenus des entrepreneurs de l'industrie, du commerce, etc. Le contrôle indirect de loin le plus important est incontestablement un renforce-

ment de la concurrence des prix. On peut l'obtenir par un certain nombre de mesures gouvernementales allant de la libéralisation du commerce extérieur à la lutte contre les accords et pratiques qui tendent à la monopolisation. Si, pour une raison ou pour une autre, les conditions préalables à une concurrence de prix efficace ne peuvent être réunies, il faut recourir au contrôle de monopole. Cependant, il n'est pas conseillé d'étendre ce contrôle à une fixation générale des prix et des revenus. Non seulement cela occasionnerait des difficultés administratives sans nombre, mais encore cela diminuerait sérieusement la souplesse du mécanisme des prix.

Une méthode plus prometteuse serait de faire et de publier des études sur la formation des prix de marchandises importantes, montrant les coûts et les gains aux différents stades de la production.

C'est ainsi que le Conseil économique a fait la recommandation que les enquêtes statistiques sur le revenu danois soient complétées afin de donner des informations détaillées et rapides concernant non seulement les salaires, mais aussi toutes les autres formes de revenus. Il faut reconnaître que c'est une tâche ardue.

Enfin, il n'est pas inutile de rappeler qu'en dernier ressort, c'est le développement du revenu disponible (après paiement des impôts individuels) qui compte, et qu'il est possible de corriger la première distribution de revenu par une imposition progressive, par les impôts sur le revenu du capital etc. comme par des mesures sociales.

En dernier lieu nous nous devons de signaler un danger inhérent à une politique des revenus même couronnée de succès : elle peut facilement entraîner un blocage de la structure des revenus. Coordination des revendications et modération mutuelle peuvent rapidement signifier qu'à n'importe quel moment, tous les groupes de la population bénéficieront exactement dans la même mesure de l'augmentation continue du revenu. Le danger serait qu'une politique des revenus soit autorisée à pousser encore plus loin cet esprit de compensation qui joue un rôle croissant dans les négociations sur le revenu depuis quelques années. Si une économie de marché conserve et accroît son pouvoir d'adaptation aux changements de conditions, les secteurs en expansion devraient être autorisés à attirer la main-d'œuvre et les capitaux des secteurs en stagnation ou en régression ; cela exige des transferts de salaires et autres revenus au profit des forces productives engagées dans les secteurs en expansion.

Il nous reste à dire encore quelques mots sur les résultats obtenus à la suite des essais effectués par le Danemark pour adopter la politique des revenus dont nous venons d'indiquer les caractéristiques. Nous avons déjà signalé qu'à la création du Conseil économique en novembre 1962, l'économie du Danemark se trouvait dans une situation critique consécutive à l'explosion des revenus de 1961 qui avait provoqué une nette hausse des prix et des coûts et une dangereuse détérioration de la balance des paiements.

Dans son premier rapport publié en décembre 1962, le présidium faisait une analyse de la situation et livrait ses pronostics pour l'année suivante. Les présidents soulignaient les importantes décisions à prendre en matière de politique des revenus au printemps 1963 : arrêter de nouvelles conventions collectives sur les salaires ; décider si les subventions à l'agriculture devaient être augmentées et dans quelle mesure ; décider si une réduction d'impôts convenue entre le gouvernement et les partis de l'opposition devait être poursuivie.

Sous le rapport de ces décisions, le présidium ajoutait deux choses : premièrement il lançait un avertissement contre la conservation de méthodes traditionnelles qui consistaient à traiter ces importants sujets l'un après l'autre et pour ainsi dire indépendamment. Il était remarqué que si on déterminait ces questions une à une, il serait difficile pour les membres du groupe dont le revenu serait régularisé le premier — en l'occurrence les ouvriers — de montrer la modération exigée par la situation, puisqu'ils ignoreraient les revendications que formuleraient les autres groupes et dont on tiendrait peut-être compte. Et si les négociations sur les salaires aboutissaient à une élévation des revenus, l'expérience avait été faite que d'autres revendications semblables ou plus importantes proviendraient d'autres groupes — en l'occurrence surtout des agriculteurs —. Or, si on regardait comme nécessaire de satisfaire ces demandes totalement ou partiellement, il serait vite impossible de rétablir l'équilibre économique, et il pourrait s'ensuivre que non seulement la réduction d'impôt prévue ne puisse pas être effectuée, mais qu'au contraire, une hausse des impôts devienne nécessaire. Mais même au cas où une augmentation des revenus serait compensée par une augmentation des impôts, l'équilibre économique ne serait pas rétabli pour autant, car la hausse des prix et des coûts causée par l'accroissement des revenus persisterait et affaiblirait le pouvoir concurrentiel du Danemark vis-à-vis des autres pays.

Ces considérations amenèrent le présidium à faire appel au gouvernement pour qu'il trouve une solution commune et simultanée à tous les problèmes en cours de distribution du revenu.

Le second point sur lequel insista le présidium fut que des mesures avaient déjà été prises pour disposer de la majeure partie de l'accroissement probable de la production ; une grande part serait absorbée par exemple par ce que l'on prévoyait de compensation automatique pour les hausses des prix, conformément à la clause de l'indexation des conventions collectives sur les salaires.

En conséquence, le présidium fit valoir que c'est en résolvant les problèmes courants sur le revenu que l'on devrait éviter, dans la mesure du possible, d'autres augmentations des revenus. Ces exhortations peuvent être considérées comme un premier effort pour esquisser en gros les limites que les augmentations de revenu ne doivent pas dépasser.

Le gouvernement donna son accord aux recommandations du présidium et les présidents des deux organismes centraux du marché du travail et les leaders des partis politiques tinrent des sessions au

cours desquelles le Premier ministre obtint un accord de principe unanime à une solution de ce type.

Toutefois, il arriva bientôt que les deux partis du marché du travail ne purent se mettre d'accord d'eux-mêmes sur la façon dont ces principes devaient se concrétiser. Quand le médiateur nommé par le gouvernement eut également renoncé à poursuivre son rôle, le gouvernement intervint lui-même en soumettant une série de projets de lois qui furent lancés sous le nom de « solution d'ensemble ».

Le principe de base de cette législation qui ne fut votée que grâce aux voix des partis gouvernementaux, était que pendant la première des deux années où ces lois resteraient en vigueur, il y aurait un blocage général des salaires, dividendes et autres taux des revenus nominaux, exception faite pour une augmentation spéciale des revenus les plus bas, et une mise en sommeil de la clause d'indexation. Au cours de la deuxième année devait avoir lieu une hausse générale des salaires de 2% environ.

Ainsi nous allons voir qu'à la faillite de la politique des revenus volontaire, le gouvernement se tourna vers l'autre mesure extrême que nous avons citée plus haut, qui consiste en la fixation des salaires et autres revenus monétaires directement par le gouvernement. Cependant, il y a peu de chances pour que la situation politique permette une nouvelle application d'une « solution d'ensemble » dans un proche avenir.

Pendant la période de la « solution d'ensemble », une importante disposition a été ajoutée aux règles de procédure des discussions collectives sur les salaires, que l'on peut considérer comme une preuve de meilleure compréhension de la philosophie de la politique des revenus de la part des milieux syndicaux. D'après cette clause, les organismes centraux du marché du travail devaient fournir les éléments statistiques montrant, entre autres, l'accroissement probable de la production et utiliser ces éléments comme base de négociations sur la fixation de limites pour les demandes d'augmentation de salaires.

Il était tout naturel que soit ajouté à cette clause un avis des deux organismes déclarant qu'ils acceptaient d'user de leur influence pour convaincre les autres groupes de salariés de tenir compte de telles considérations économiques.

Pendant la première année où la « solution d'ensemble » fut en application, l'économie danoise laissa apparaître une évolution encore plus satisfaisante que celle que le présidium s'était risqué à prévoir. L'équilibre de la balance des paiements au compte courant fut rétabli, le niveau des prix stabilisé, la pression sur le marché du travail réduite. Il faut souligner en particulier que les craintes des organisations patronales qui croyaient que l'augmentation garantie aux revenus les plus bas gagnerait tous les groupes, étaient non fondées.

Mais le revers de la médaille, c'était que le ralentissement de la

demande entraînerait un taux très bas d'accroissement de la production : 1 ½ % contre 4 à 5 % l'année précédente. En fait la situation évolua de telle sorte qu'à l'automne, le présidium jugea nécessaire de faire paraître un nouveau rapport révélant une certaine crainte que le ralentissement de l'activité économique ne soit une cause de chômage pendant les mois d'hiver et conseillant au gouvernement d'assouplir légèrement et prudemment sa politique économique si de telles tendances apparaissaient. La principale raison pour laquelle le présidium s'était senti poussé à prononcer cette mise en garde était que le gouvernement avait justifié le blocage des salaires en affirmant qu'il était nécessaire pour maintenir le plein emploi. Si jamais il était au contraire à l'origine d'une augmentation du chômage, il était à craindre qu'il serait plus difficile par la suite de convaincre les travailleurs de la nécessité de faire preuve de modération.

Cependant, il apparut que les appréhensions du présidium étaient sans fondement. Même pendant l'hiver, on remarqua un renouveau de l'activité qui, prenant de la vitesse au cours de 1964, mena à un important déficit de la balance des paiements. Mais ce boom n'était pas du même type que celui de 1961-62. Cette fois la cause ne devait pas être recherchée dans une élévation trop rapide des revenus monétaires mais plutôt à une croissance considérable de l'activité des investissements public et privé.

Cette nouvelle situation souleva au Conseil économique une discussion intéressante qui éclairait d'un jour nouveau le rôle qu'il faut raisonnablement s'attendre à voir jouer par la politique des revenus.

On était généralement d'accord, bien sûr, pour prendre des mesures en vue de rétablir l'équilibre de l'ensemble économique. Mais les avis divergeaient en ce qui concernait les conclusions à tirer du déficit immédiat de la balance des paiements, alors qu'était en cours le renouvellement des conventions collectives sur les salaires du printemps 1965.

Selon certains membres du Conseil, d'autres augmentations des salaires nominaux devaient être évitées comme deux ans auparavant et on devait s'efforcer de maintenir les autres revenus aussi stables que possible. D'autres, y compris le présidium, ont prétendu que la cause du déséquilibre étant dans le boom de l'investissement, il serait plus rationnel d'appliquer une politique fiscale restrictive pour l'équilibre. En élevant les impôts, on répartissait la charge sur l'ensemble de la population ; dans cette situation, un blocage des salaires pouvant être motivé par une « explosion des revenus » comme ce fut le cas en 1963, ce serait plutôt une irrationnelle imposition des travailleurs, et ceux-ci auraient eu alors des raisons d'affirmer que tout ce bavardage sur la politique des revenus n'était qu'une version joliment travestie des traditionnels arguments des employeurs pour maintenir absolument leur salaires le plus bas possible.

En résumé, l'idée du présidium, publiée d'octobre dans le rapport

1965, était que le rôle de la politique des revenus comprise dans une politique générale de stabilisation devrait être de contribuer à maintenir l'élévation du niveau des revenus nominaux à l'intérieur d'un certain cadre pour pouvoir garder un niveau de prix relativement stable, ou, du moins, éviter une détériorisation de la position concurrentielle du pays. D'autre part, l'ajustement de la demande totale aux possibilités de la production devrait continuer à relever de la politique monétaire et fiscale. En d'autres termes, la politique des revenus devrait être considérée en premier lieu comme un instrument supplémentaire en plus des instruments de la politique générale servant à empêcher que de trop grandes élévations de niveau des revenus monétaires ne soit une tâche de plus pour la politique monétaire et fiscale dont la mission de maintenir la stabilité générale est déjà assez difficile.

Bien qu'en automne 1964 il semble y avoir eu un désir général d'essayer de poursuivre une politique des revenus volontaire qui assure la stabilité relative du niveau des prix et des coûts, il faut reconnaître que ce but n'a pas été atteint.

La hausse des salaires décidée par les conventions collectives au printemps 1965 ne s'élevait qu'à 3 % environ, mais si on compte aussi les effets de la clause d'indexation, les glissements de salaires, etc., l'augmentation totale en 1965 aura été de 10 % environ. En outre, il a été reconnu par tous que les salaires des fonctionnaires avaient piétiné pendant quelque temps derrière ceux du marché privé ; en compensation, une augmentation de 20 % fut décidée au printemps 1965. Naturellement, les répercussions se firent sentir sur les salaires du secteur privé, et finalement les revenus des entrepreneurs eux-mêmes semblent s'être élevés plus vite que ne s'est accrue la production.

Ces résultats décourageants font douter que la politique des revenus puisse permettre la stabilisation des prix et des coûts. Pourtant, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions aussi négatives. On pourrait peut-être dire que cet échec est dû, cette fois-ci, à des circonstances spéciales.

Comme nous l'avons indiqué, la situation de l'année 1964 et de la première moitié au moins de 1965 se sont caractérisées par un excès de demande créé par le boom de l'investissement.

Puisqu'il y avait déjà plein emploi, un accroissement des investissements plus rapide que l'accroissement de la production totale exigerait une augmentation des biens de consommation moindre que celle de la production totale si l'équilibre de l'ensemble devait être maintenu. Ceci exigerait également un transfert des forces productives du secteur producteur de biens de consommation au secteur de l'investissement.

Dans une économie de marché, ces transferts sont occasionnés par l'offre de plus fortes rémunérations aux forces productives du secteur

en expansion. Cette hausse des revenus dans le secteur de l'investissement provoque une augmentation de la demande des biens de consommation ; les producteurs de biens de consommation ont alors intérêt à offrir des salaires plus élevés pour conserver ou accroître leurs ressources productives. Cela peut conduire facilement à des hausses en chaîne qui rendent difficiles ou même impossibles les tentatives de réalisation des objectifs de la politique des revenus. Dans une telle situation où on essaie d'accroître relativement la production de biens productifs, l'équilibre économique général ne peut être obtenu que par l'imposition qui met un frein à la consommation.

La hausse considérable des salaires des fonctionnaires a également créé des difficultés à la politique des revenus. Alors qu'il avait été reconnu par tous que ces salaires étaient restés à l'arrière, les autres groupes auraient dû logiquement se contenter d'une faible augmentation des leurs, mais ce fut plutôt le contraire qui se produisit, puisque le brusque bond des salaires des fonctionnaires encouragea leurs revendications.

Pour éviter ces ennuis, il serait recommandé de procéder plus souvent à l'ajustement des salaires des fonctionnaires. Et si la politique monétaire et fiscale assurait l'équilibre global, il devrait encore y avoir une possibilité de mettre en œuvre la politique des revenus aux fins de ralentir la course des revenus.

LE CONCEPT DE NATIONALISATION DANS LE MONDE MODERNE (1)

Reinhard KAMITZ, *Vienne*

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale, la plupart des pays d'Europe qui en avaient subi les conséquences étaient conscients du fait qu'il fallait repartir de zéro et créer quelque chose d'entièrement nouveau déterminant d'une manière décisive l'évolution ultérieure. Si ce désir était quelque peu utopique, il était surtout inspiré par l'expérience du passé. A l'époque, les hommes s'efforcèrent en effet de ne pas retomber dans les fautes passées ; ils voulurent éliminer les situations qui prêtent en général à des conflits d'ordre économique ou politique. Trop sensibilisé par le souvenir de la souffrance et le sentiment de culpabilité laissé par les années de crise de l'entre-deux guerres, le monde occidental ne pensait qu'à créer des institutions qui, par leur existence même, devaient rendre impossible toute répétition des fautes commises autrefois ; ces institutions étaient censées assurer à l'homme une vie matérielle suffisante. Construire une société dépourvue, autant que possible, de tensions sociales, garantir l'évolution ultérieure contre des dispositions individuelles erronées, tels étaient les objectifs de l'époque. Ces mêmes idées étaient à l'origine des revendications qui visaient à une plus forte intervention de l'État en matière économique. Se réclamant du dogme communiste, les partis socialistes plaidaient pour cette conception ; les partis bourgeois, de leur côté, ne faisaient que faiblement état de leur aversion pour le dirigisme, parce qu'ils entendaient encourager une collaboration susceptible de favoriser la reconstruction et qu'ils avaient horreur de se voir traiter de réactionnaires.

Dans presque tous les pays du monde occidental, les nationalisations progressèrent de ce fait, bien que dans chaque pays et dans chaque secteur économique cette politique ait eu des motifs différents. Les arguments en faveur de la nationalisation étaient divers : on invoquait entre autres des arguments politiques inspirés par le désir d'autarcie, le désir de prévenir une influence étrangère trop forte ou la main-mise imminente de puissances étrangères sur des objets déterminés (propriété allemande). Il y avait également des arguments d'ordre moral ; la nationalisation (d'abord de la radio et plus tard

(1) Traduit de l'allemand. Titre original : « Die Idee der Verstaatlichung in der modernen Zeit ».

de la télévision) allait permettre de sauvegarder le principe qui veut que le public puisse se faire une opinion sans subir une influence quelconque. On faisait ressortir le désir de maintenir la paix sociale. À tout ceci venaient s'ajouter des complexes émotionnels qui se traduisaient par le désir de voir les collaborateurs privés de leurs biens etc. Sur le plan économique la nationalisation semblait avantageuse puisqu'elle devait permettre à l'État de diriger l'investissement par une politique conjoncturelle. Certains milieux espéraient également que la nationalisation aurait des répercussions heureuses dans d'autres domaines. Elle semblait résoudre le problème du travail dans le sens du plein-emploi, garantir des prix bas au consommateur et apporter aux pouvoirs publics des bénéfices qui devaient compenser les dépenses faites dans l'intérêt public. Cette évolution, qui tendait en fin de compte à établir un dirigisme étatique, n'épargna nul pays d'Europe, bien que ceux-ci aient presque tous fait la guerre contre la dictature fasciste. Seuls, les habitants des zones d'occupation occidentales de l'Allemagne vaincue avaient une aversion très prononcée pour la solution collectiviste. Ils avaient pendant trop longtemps souffert de la réglementation forcée et de la suppression de toute liberté dans les domaines économique et politique.

N'est-il pas surprenant que les habitants des pays de l'Est, qui font à l'heure actuelle partie du bloc communiste, soient les seuls à avouer ouvertement que la nationalisation vise sciemment à transformer les structures de la société ? Il faut admettre qu'au cours des discussions qui mettent en cause les idéologies du monde — il s'agit bien de cela en ce qui concerne la nationalisation — l'on en expose rarement avec assez de clarté les véritables raisons. Dans la réalité nous pouvons cependant négliger ce fait. Il est par contre essentiel de se rendre compte que la nationalisation constitue pour les socialistes l'aboutissement logique de l'idéologie marxiste, bien que l'histoire ait infirmé le diagnostic évolutionniste du marxisme historique et que la solution offerte ne soit pas conforme au système. Étant donné que le salarié du monde occidental perçoit une part très élevée du produit national (en général, entre 60 et 70 %), les partisans les plus orthodoxes du communisme ne pourront plus croire Marx, quand celui-ci prévoit que le salaire ne dépassera pas le strict minimum nécessaire et qu'il subira même une baisse relative par rapport au résultat général du travail. La réalité a également démenti la théorie de Marx sur l'accumulation du revenu produit par le capital. Le système des impôts sur le revenu, pratiqué dans les pays industriels, rend en effet cette accumulation impossible (dans certains cas l'impôt sur le revenu atteint 90 %). La socialisation aurait dû, selon Marx, apporter la transformation des structures économiques pour satisfaire un besoin moral. Or, Marx n'avait pas défini d'une manière concrète, comment il entendait réaliser son projet. La mise en œuvre de sa théorie ou tout au moins sa tentative n'ont contribué qu'à aggraver le dilemme idéologique.

Le fait que l'évolution ne se soit pas produite de la façon dont Marx

l'avait prévu comme conséquence automatique du processus historique, n'exclut pas forcément la nécessité d'une transformation de la société. C'est toutefois le chemin choisi qui détermine dans une large mesure le résultat des plans de réforme sociale. Pour Marx, l'État était un organisme spoliateur voué au dépérissement ; il ne l'avait jamais considéré comme le défenseur de l'idée sociale. Sur ce point seulement l'exemple même des États communistes lui a donné raison ; la terreur y a imposé un nouvel ordre social, elle a réduit les travailleurs à l'esclavage et les a spoliés de la manière la plus odieuse. Si les représentants des partis sociaux-démocrates propagent l'idée d'une concentration du potentiel économique entre les mains de l'État et si en cela ils se réclament du marxisme, c'est uniquement parce qu'ils croient que l'homme peut seulement être spolié par l'homme, et que l'État, favorable aux principes sociaux, peut en tant que propriétaire des moyens de production transformer l'image socio-politique de la société en lui conférant une structure plus équitable. Ils estiment que l'État peut agir en vue d'améliorer le bien-être général, lorsqu'il est à la fois planificateur de la vie de tous et organisateur de l'évolution économique.

On ne trouve donc pas, à l'origine de cette conception, le complexe initial qui naît de la jalousie et s'entoure d'utilitarisme sociologique ; il s'agit là, au contraire, d'une tentative pragmatique ayant pour but de construire une société plus équitable et plus morale, c'est-à-dire de garantir une économie sans crises. Le désir individuel de lucre fait place à celui de satisfaire des besoins collectifs ; le système de l'économie de marché, qui conserve encore la propriété privée et le mécanisme des prix, fait place à l'économie planifiée. Cette société repose sur la nationalisation et des décisions prises par un organisme central ; ses dirigeants sont des hommes idéaux, parfaits du point de vue moral ; le rationalisme qui y règne est inspiré par des motivations sociales et vise à une perfection à laquelle, paraît-il, il est impossible d'aboutir autrement.

Il suffit d'étudier le résultat des nationalisations effectuées après la deuxième guerre mondiale, en le comparant au tableau brossé ci-dessus, pour en arriver à se demander, s'il est possible de justifier de tels procédés en matière de politique économique. Rares sont les entreprises nationalisées qui peuvent passer pour des entreprises pilotes. La plupart du temps, elles ne sont ni assez souples ni assez rentables, leur équipement n'étant pas assez moderne. La multiplication des agents administratifs qui menace toute grande entreprise aboutit dans le secteur nationalisé à une bureaucratie hors de proportion, caractérisée par des conflits de compétence purement négatifs. La direction de l'entreprise est sujette à des influences para-économiques, qui favorisent le népotisme et la corruption. Des calculs incomplets sont à l'origine d'une gestion qui n'est pas rentable et qui se traduit par un manque de coordination dans le secteur de la production, et du gaspillage dans le secteur financier.

Si, dans une comparaison macro-économique, la productivité des

entreprises nationalisées se trouve inférieure à la moyenne, ceci est dû en partie à une conception erronée de la politique de l'emploi. L'emploi de certaines personnes superflues trouve officiellement sa justification dans le fait que les pouvoirs publics ne peuvent restreindre leurs effectifs en recourant à la fermeture d'entreprises non rentables. L'État, en tant qu'employeur dans un État Social, a, so-disant, le devoir de ne restreindre ses effectifs que s'il peut assurer aux licenciés de nouveaux postes leur conférant des avantages similaires. Étant donné le déploiement d'œuvres sociales qui existent dans les établissements nationalisés pour des raisons de prestige, le reclassement des licenciés pose des problèmes pratiquement insolubles. Aussi la mobilité de la main-d'œuvre et l'emploi du facteur de production le plus rare depuis quelques années : « le travail humain », sont-ils sérieusement entravés. Ce sont des considérations politiques qui ont inspiré les entreprises nationalisées lorsqu'elles ont essayé de satisfaire leurs employés en matière de salaire et de sécurité sociale. Mais, d'une part, la satisfaction éprouvée n'est pas proportionnelle aux frais engagés et, d'autre part, elle semble avoir subi des influences plutôt négatives du fait que le pouvoir politique a pris en main des questions purement techniques ou d'organisation.

Pour ce qui est de la gestion de l'entreprise, la nationalisation ne présente pas d'avantage non plus. Le manque d'experts à la tête de l'entreprise entrave une gestion souple. Malgré cet inconvénient, les entreprises nationalisées trouvent des compensations dans des avantages fiscaux et dans le monopole qu'elles détiennent souvent dans l'industrie des matières premières, dans les transports et dans le secteur de l'approvisionnement. C'est en effet surtout dans ces secteurs que des nationalisations tendent à se produire. Il en résulte que la situation concurrentielle sur le marché national — si la concurrence est encore sensible — est fortement influencée en leur faveur. La rigidité des lois fondamentales instaurant la nationalisation empêche en outre toute modification souhaitable à l'intérieur de l'entreprise. L'entreprise nationalisée ne se trouve jamais devant la nécessité absolue de transformer sa structure, car la vie de l'entreprise ne dépend pas du bilan en fin d'exercice ; la direction n'est même pas obligée de présenter un bilan positif.

La pratique de prix manipulés prétendument dans l'intérêt général de la société, et non dans celui de l'économie nationale, signifie pour l'entreprise la fin du contrôle normal par le résultat et supprime toute possibilité de constitution de réserves pour en maintenir la valeur intrinsèque. La formation du capital, indispensable pour procéder à de nouveaux investissements, est en outre impossible pour les entreprises nationalisées, du fait qu'elles doivent verser leurs bénéfices au budget de l'État.

L'État perçoit et redistribue donc des fonds en provenance de nombreux secteurs économiques, exerçant ainsi une influence considérable sur la vie interne des entreprises en question. L'État, à cet effet, établit le plus souvent des plans à long terme, qui, pour garantir

un fonctionnement à peu près normal du mécanisme économique, doivent forcément tenir de plus en plus compte des autres secteurs économiques et de la vie privée des citoyens. Voilà sans doute l'objectif final des organismes de planification. La réalité prouve cependant que l'évolution s'éloigne effectivement, souvent de façon considérable, de celle prévue par le plan, et ceci en raison d'événements imprévisibles. L'activité économique dans laquelle l'État s'engage par la nationalisation, se solde presque toujours par des déficits. Du point de vue comptable, les entreprises nationalisées ne rapportent en effet presque jamais de bénéfices à l'État. La mise en sommeil du mécanisme des prix entraîne tout au contraire des distorsions de structure qui créent à leur tour de nouvelles dépenses budgétaires. Ces subventions sont devenues un symptôme chronique et favorisent constamment l'inflation. Elles vont à l'encontre du but des promoteurs de la nationalisation, qui la souhaitent parce qu'ils la considèrent comme un moyen de diriger la politique conjoncturelle.

Après avoir étudié de manière analytique le résultat des nationalisations — résultat négatif il faut bien l'admettre — la question est de savoir si les inconvénients, que nous venons de citer, sont inhérents au système ou s'il est possible d'y remédier en intensifiant la nationalisation et en améliorant les méthodes scientifiques de la planification. La méthode empirique nous permet de donner une réponse à la deuxième hypothèse. Il est certain, en effet, qu'un système qui est pratiqué depuis une vingtaine d'années dans les pays communistes aurait dû faire ses preuves. La nationalisation semble donc souffrir d'une faiblesse inhérente. La meilleure preuve en est que les pays du bloc communiste ont récemment pris des mesures économiques qui tendent à consacrer l'abandon de ce système dans de nombreux secteurs économiques en vue de rétablir certaines conditions de production qui sont caractéristiques d'une économie libérale, telles que l'existence du mécanisme de la concurrence, des prix et de l'intérêt du capital. Voilà ce qui a incité Monsieur Otto Bauer, un des plus éminents représentants du socialisme, à admettre qu'une entreprise ne peut avoir de plus mauvais administrateurs que l'État. Il en résulte donc que le système de la nationalisation n'est, par rapport à celui de l'économie de marché, ni plus moral ni plus rationnel, qu'il donne au contraire libre cours à des décisions arbitraires, à des expériences coûteuses en matière économique, au gaspillage des moyens de production et à toutes sortes d'éléments qui retardent l'élévation du niveau de vie.

Des gens sceptiques se demanderont peut-être comment, en dépit de la progression des nationalisations, on a pu arriver en Europe après 1945 à reconstruire et à relever le niveau de vie d'une manière aussi spectaculaire. Nous avons en effet atteint un niveau de vie que bien des habitants des pays sous-développés d'Afrique ou d'Asie, régis par une économie centralisée, désirent atteindre. Si nous avons pu y arriver, c'est que le secteur nationalisé n'a pris, dans nul pays de l'Europe libre, une influence décisive sur l'ensemble de l'économie.

Comme nous l'avons déjà mentionné plus haut, il n'y avait que certains secteurs qui avaient été frappés par la nationalisation. Il s'agissait là dans une large mesure du secteur des services publics (transports, chemins de fer, postes et télécommunications) et rarement du secteur de la production (industrie des matières premières, énergie). L'évolution historique nous enseigne qu'une solide croissance économique ne peut se faire à longue échéance qu'à partir d'une production dynamique des biens et non à partir d'une augmentation des services. L'augmentation de l'offre de biens ne provenait qu'en faible partie des entreprises nationalisées. Il faut en outre tenir compte du fait qu'après la guerre la demande se trouvait concentrée sur des biens de première nécessité dont l'absence est plus durement ressentie que celle d'une prestation insuffisante de services. En dépit des déficiences de structure, les entreprises nationalisées avaient leur justification. Toute production était bonne à l'époque pour couvrir les besoins illimités des consommateurs insatisfaits depuis trop longtemps et pour répondre à l'envie qu'ils éprouvaient de dépenser les fonds dont ils disposaient. La nécessité de produire des biens de consommation l'emporta sur les considérations socio-économiques, sur le critère du profit ou de la rentabilité (production optimale).

Si toutefois certains secteurs de la production ont eu tendance à exagérer la planification, à former des domaines idéologiques et à développer un dynamisme individualiste négatif, la concurrence qui reprit de plus belle sur le plan international, a pu prévenir une évolution malsaine, en libéralisant les échanges de biens et de services au-delà des frontières. Des excès trop grossiers ont pu être évités grâce à la libre concurrence qui oblige les entreprises à s'affirmer et grâce à la prise de conscience de la valeur de la liberté qui s'est opérée dans de vastes couches de la population, au fur et à mesure qu'elles ont surmonté les difficultés matérielles. Tout comme au siècle passé, les progrès fulgurants faits au cours de la période de reconstruction sont dus à l'initiative privée. Nous les devons à l'entrepreneur qui a accepté volontairement de courir des risques. Responsable sur ses biens et sa personne, non seulement du succès mais aussi de l'échec de son entreprise, il est naturellement stimulé par le profit et réagit rapidement lorsque celui-ci n'est plus suffisant.

Ce n'est point par hasard que l'on découvrit à nouveau la valeur de la liberté. Le renouveau de l'esprit de liberté s'explique par les expériences faites au cours de plusieurs siècles qui virent la liberté maintes fois menacée, voire perdue. La victoire de la liberté consacra un processus douloureux de lutte et à peine remportée il fallut à nouveau la défendre contre de nombreuses autres menaces d'ordre économique ou politique. Cette lutte entretenue constamment en vue de la sauvegarder est caractéristique de la notion de liberté. Elle devint ainsi précieuse et souhaitable, même pour ceux qui n'y attachaient pas d'importance et qui craignaient plutôt que l'on indentifiât à nouveau à la liberté les excès et le dérèglement d'une période révolue. En effet, il est impossible que la liberté sans bornes puisse constituer un

critère adéquat pour l'action sociale ou pour l'action économique. L'homme qui donne une mesure à tout, qui est doué d'intelligence, est libre de se fixer lui-même des limites, non pas par amour des limites, mais par amour de la liberté. On ne peut, sans porter préjudice à leur valeur absolue, déformer les normes qui en résultent dans l'intention de les adapter à une situation passagère donnée. Les normes ne se rapportent pas à une étape donnée de l'évolution économique ou politique, elles ont au contraire une valeur universelle.

A la lumière de ces considérations, nous voyons comment nous pouvons nous acquitter de notre devoir qui est de relever le niveau de vie des pays moins développés. Pour accélérer le développement, nous ne pouvons en effet éliminer par la force les différences économiques qui existent d'un pays sous-développé à l'autre ou celles existant entre les pays en voie de développement économique, si bons qu'ils apparaissent. Dans le cadre international de l'aide pour le développement, ces constatations sont valables aussi bien pour les pays donateurs que pour les pays bénéficiant de l'aide.

La nationalisation étudiée dans un cas concret ne semble donc pas être susceptible de résoudre les difficultés économiques ; pour ce faire il faut laisser à l'initiative privée et aux entrepreneurs assez de liberté ; ils sont les seuls à pouvoir réaliser une croissance économique optimale, croissance qui constitue l'objectif principal des pays en voie de développement. Un pays qui vient de conquérir son indépendance économique, ne peut la défendre ni la conserver avec une bureaucratie anémiée. Il lui faut un appareil administratif économe. Il ne peut se permettre d'employer ses recettes fiscales pour couvrir les déficits d'entreprises nationalisées dont la création répond uniquement à des considérations de prestige ; il ne peut se risquer dans des expériences sociales entraînant de lourdes charges pour le revenu national, déjà faible.

Pour nous qui avons étudié de près les relations économiques et qui connaissons le bon chemin à prendre, nous ne pouvons plus nous contenter d'une simple profession de foi dans l'économie de marché ; nous devons au contraire agir d'une manière exemplaire. Pour ce qui est de la liberté économique, la nationalisation constitue un problème crucial. Il serait impardonnable de fermer les yeux sur la menace d'un système qui va à l'encontre de l'économie de marché. La nationalisation comme moyen de transformation de la société équivaut au dirigisme en matière économique ; entre la coercition ouverte ou déguisée dans le domaine économique et la restriction de la liberté dans le domaine privé il n'y a qu'un pas.

Ce serait une illusion dangereuse de croire que l'État se borne à réglementer le côté économique de la vie et qu'il ne s'ingère pas dans la vie privée de l'individu. La liberté est indivisible, elle ne peut rester intacte dans un domaine si elle est violée dans un autre. C'est pour cette raison que le marxisme libéral est une utopie. Le socialisme veut en effet englober l'homme tout entier, ses actions, et ses sentiments. Il veut non seulement exercer une influence sur l'établissement de projets en matière d'économie nationale, mais il se propose également de

diriger leur mise en œuvre, il veut déterminer les pensées et les actions de chaque individu.

S'il s'agit de défendre vraiment le principe de la liberté d'action de l'individu, le monde occidental doit rejeter toute idée d'expansion de secteur nationalisé. Il semble utile à ce propos de voir si le processus de nationalisation est réversible. L'Allemagne fournit la preuve qu'une telle entreprise n'est pas impossible. Bien entendu le transfert au secteur privé soulèverait des problèmes considérables dans le cadre de la politique intérieure, problèmes que nous ne pouvons développer ici en détail. Il aurait également des répercussions sur la société et ses activités économiques, notamment en ce qui concerne la formation et la répartition des richesses et la rentabilité de l'entreprise.

En raison de leur gestion étatique, les entreprises nationalisées ont enregistré des pertes de capital et de « good will » qui, à l'occasion de leur vente, se traduiraient d'une manière très défavorable. Reste à savoir, si les pertes que L'État subit par les subventions qu'il accorde, ou l'absence de recettes due à une mauvaise gestion, ne sont pas plus élevées que la différence qui existerait entre le résultat effectif d'une vente et la valeur tout au plus fictive de l'entreprise nationalisée. D'aucuns estiment qu'un transfert au secteur privé de ces entreprises favoriserait une concentration du capital susceptible de fausser le jeu de la concurrence. Cet argument pourrait être pris en considération lorsque l'on établira les conditions de rachat des entreprises nationalisées. On pourrait en effet imposer aux acheteurs éventuels certaines charges qui auraient, entre autres, pour conséquence d'encourager la formation de richesses dans de plus larges couches sociales. Le transfert ne s'oppose d'ailleurs nullement au postulat de la sécurité de l'emploi, étant donné que le corollaire de cette dernière n'est pas la nationalisation mais le plein emploi. Ce principe assure en effet, à qui le désire, un emploi correspondant à ses capacités, emploi qui cependant n'est pas lié à un endroit fixe. L'abandon d'emplois artificiels est également dans l'intérêt d'une plus grande mobilité de la main-d'œuvre qui favoriserait d'une part la division du travail et la spécialisation et d'autre part la rationalisation. Le mécanisme des prix s'appliquerait de ce fait à de nombreux secteurs.

La politique des prix que pratiquent les entreprises nationalisées, manque par trop de souplesse ; pendant de longues périodes les prix restent souvent les mêmes. Bien que l'État semble se féliciter de cette stabilité, cette situation artificielle ne traduit en aucun cas un équilibre économique fondamental ; elle est au contraire l'expression d'une décision administrative autonome, qui la plupart du temps a comme effet la fixation d'un prix arbitraire. La pseudo-rationalisation entraîne une mauvaise exploitation des facteurs de production et retarde la croissance économique.

Voici la seule conclusion que nous pouvons tirer de l'ensemble de ces constatations ; il est souhaitable d'apporter sciemment une limitation à l'influence que les pouvoirs publics exercent sur l'économie.

Il serait déjà très positif que l'État se bornât — dans le cas des

entreprises nationalisées — à être simplement propriétaire du capital ou actionnaire, s'il laissait aux entreprises la possibilité d'évoluer librement sous la direction d'experts capables comme il convient à une entreprise dans une économie libérale. Ainsi serait-il possible de réduire à un minimum les inconvénients de la nationalisation — bien entendu il ne faudrait plus jamais non plus procéder à de nouvelles nationalisations.

Certes, il y a des domaines qui justifient l'intervention des pouvoirs publics, des domaines où l'État doit même jouer un rôle primordial. Il s'agit notamment des secteurs d'intérêt public tels que la sécurité sociale, l'énergie (entre autres l'énergie atomique), certains projets de recherche (navigation dans l'espace), bref, tous les secteurs qui ont trait à des facteurs économiques et autres mettant en jeu l'existence même de la société et plus particulièrement sa souveraineté.

Si la quintessence de ces considérations peut paraître dure, il nous semble cependant indispensable de l'exprimer dans le but de sauvegarder le principe de la liberté : dans tous les secteurs économiques ordinaires qui peuvent être pris en charge par n'importe quel citoyen, l'État n'a pas à intervenir.

LA PENSÉE LIBÉRALE DEVANT LES PROBLÈMES DU DÉVELOPPEMENT

Gaston LEDUC, *Paris*

Il aurait été surprenant que la pensée libérale ne prit pas position sur les problèmes de la croissance et du développement, qui retiennent depuis une vingtaine d'années une part accrue de l'attention des économistes. Personnellement nous ne pensons pas que cette part soit devenue excessive. La question des inégalités dans les degrés de développement atteints par les différents « pays » du monde est l'une de celles qui, de nos jours, préoccupent le plus les hommes de science comme les responsables du destin politique des peuples. Elle agite partout et de manière constante l'opinion publique, sensibilisée sur des sujets tels que « la faim dans le monde », le sort et le rôle du « tiers-monde » dans l'équilibre général des forces qui commandent le destin de notre univers, ou encore l'extension du domaine des individus au plan des peuples tout entiers de notions telles que celles de pauvreté (« pauvreté des nations ») ou de situation prolétarienne (« nations prolétaires »).

L'imprécision de ces concepts suffit à elle seule à alimenter d'interminables discussions. S'il est encore facile de se mettre à peu près d'accord sur la signification et les modalités d'expression d'une « croissance » pure et simple, à condition que la notion soit appliquée à des données susceptibles de mesure et donc relativement homogènes, il l'est beaucoup moins de s'entendre sur le sens exact et la portée d'un terme comme celui de « développement », même assorti d'étapes, de stades, de niveaux et de degrés. Pourtant c'est en partant de là que l'on serait autorisé à conclure, selon les cas, à une inexistence, une insuffisance ou un simple retard, de s'affliger si un tel état se trouvait assorti de stagnation, voire de recul, alors que, justifiant une exigence, il devrait susciter une espérance et une action visant au déclenchement d'un processus de progrès. Le but immédiat serait l'engagement du ou des « pays » considérés sur la « voie » auguste du développement, ce qui n'est malheureusement pas toujours certain — à plus forte raison si le rythme du mouvement devait être marqué par une « accélération ». Mais nous arrêterons là ces propos liminaires de nature sémantique pour évoquer rapidement les motifs du si long silence de la pensée économique sur ces problèmes majeurs de notre temps.

Les grands classiques, contrairement à ce que l'on pense parfois, n'avaient pas négligé ces spéculations sur l'évolution en longue période.

Tout récemment, leur dynamique a même pu être qualifiée de grandiose (« *magnificent* ») par un auteur fort compétent (il s'agit, on le sait, de W. Baumol). Mais il est juste de reconnaître que leurs préoccupations ne dépassèrent pas en général le cadre géographique de leur propre pays, donc essentiellement de l'Angleterre ou de la France et que, lorsqu'ils s'intéressaient aux inégalités dans les niveaux, conditions ou genres de vie, c'est aux différentes catégories ou classes sociales de la nation qu'ils pensaient plutôt qu'aux différences entre les « nations » elles-mêmes. Au demeurant, au temps où la révolution industrielle se trouvait à peine amorcée, les écarts entre « pays » en avance et « pays » en retard de développement n'avaient pas l'importance qu'ils présentent aujourd'hui. Et comme l'a jadis souligné Hans Singer avec beaucoup de pertinence, il existait une sorte d'antithétisme entre les perspectives que les classiques entrevoyaient sur l'avenir respectif des uns et des autres. Ils se montraient, on le sait, relativement pessimistes sur l'avenir économique des sociétés que nous qualifierions aujourd'hui d'évoluées à l'exception, il est vrai, de Karl Marx (mais au prix, chez ce dernier auteur, d'un bouleversement révolutionnaire du système établi, lui-même prédit comme inéluctable — ce qui constituait un surcroît d'optimisme). Nous pourrions relire à ce sujet le chapitre célèbre des *Principes* de Stuart Mill sur l'« état stationnaire », considéré comme l'aboutissement et non point du tout comme l'étape de départ d'un processus de développement.

Par contre, le sort futur des « pays » pauvres parce que non encore industrialisés ne leur causait que peu de soucis, dans la mesure où les « subsistances » étaient considérées comme capables d'accompagner l'évolution démographique. Ils ne pensaient pas que la diffusion des progrès des techniques de production et l'accumulation des capitaux ne pussent être étendues à l'ensemble des territoires susceptibles de se prêter à un peuplement progressif et à une mise en valeur durable, sans que des obstacles insurmontables découlassent de l'action du climat ou des autres facteurs naturels. Ils auraient certainement tous souscrit à la prévision formulée par Karl Marx lui-même dans la préface de la première édition de *Das Kapital* et selon laquelle « le pays le plus développé industriellement ne fait que montrer à ceux qui le suivent sur l'échelle industrielle l'image de leur propre avenir » (1).

Cette façon de poser le problème du destin économique de ce que l'on appelait à l'époque les « pays neufs » s'est prolongée tout au cours de l'évolution de la pensée classique. Que l'on nous permette de renvoyer par exemple au chapitre bien connu des *Principes* d'Alfred Marshall sur les « influences générales du progrès économique » : on y verra comment la question du développement de ce que l'auteur dénommait une « localité » (« *place* » dans le texte anglais) s'y trouvait posée par le moyen d'une application de doses successives de travail et de capital aux ressources naturelles, selon des techniques commandées par « les progrès de la science et de l'organisation industrielle » et en fonction

(1) Karl MARX, *Œuvres*, tome I, Éditions de la Pléiade, Paris, p. 549.

principale « de l'accès qu'elle [la *localité*] a aux marchés sur lesquels elle peut vendre les choses qu'elle possède en excédent » (1).

Mais les vrais soucis étaient ailleurs. Durant un siècle ou presque, ce furent les analyses de courte période qui retinrent l'attention des penseurs et la science économique s'orienta, avec Léon Walras et les marginalistes, vers les recherches des lois de l'équilibre, avec Clément Juglar et ses successeurs plus ou moins avoués vers l'étude des fluctuations cycliques à période infra-décennale. Le dernier représentant de cette illustre famille de pensée devait être Keynes lui-même, pour lequel, on s'en souvient, les analyses de longue période offraient peu d'intérêt pratique, puisque, pour autant qu'elles concernent l'avenir, elles portent sur une époque où « nous serons tous morts ».

Peut-être aussi faut-il trouver l'un des motifs de cette carence dans la relative lenteur de la croissance économique, au moins pour autant qu'elle se trouve exprimée par référence à l'évolution en longue période du volume du produit annuel réel moyen par tête d'habitant. L'allure de cette croissance était au surplus impossible à préciser, tant que l'on ne disposait pas des moyens d'observation et d'expression dont nous ont dotés depuis peu de temps les progrès de la statistique et de la comptabilité nationale. Il est même vraisemblable qu'elle était insoupçonnée (2). De toute façon, elle était assez lente et nous savons aujourd'hui qu'elle n'a pas dépassé, sauf périodes très limitées et même aux États-Unis, des taux moyens annuels de 1 à 2 %.

Un certain retour aux préoccupations de longue période avait bien été marqué par l'apparition, une fois le tournant du siècle accompli, de travaux portant sur les fluctuations dites « longues », qui devaient conduire à la formulation du cycle dit de Kondratieff, à période approximativement semi-séculaire. On en vint enfin aux recherches propres à l'évolution « fondamentale », après élimination des influences de type cyclique, dans une perspective ouverte par les intuitions de J. Schumpeter et des véritables fondateurs de la dynamique, cette « Mecque des économistes du xx^e siècle », selon la prédiction d'A. Marshall déjà cité.

Le grand changement date de l'immédiat après-guerre, c'est-à-dire qu'il restera l'une des manifestations caractéristiques de la fin du demi-siècle. Il nous faut laisser à d'autres le soin de réfléchir sur le lien susceptible d'être établi entre les conséquences de la seconde guerre mondiale et l'irruption des préoccupations relatives à la croissance accélérée, dans la science aussi bien que dans la politique économique. C'est Colin Clark qu'il conviendrait ici de citer en tout premier lieu, avec son célèbre ouvrage sur *Les conditions du progrès économique*,

(1) Traduction française de F. SAUVAIRES-JOURDAN et Savinien BOUISSY : *Principes d'économie politique*, Giard et Brière, Paris, 1909, p. 501.

(2) Ce sont les travaux récents des spécialistes de la comptabilité macro-économique qui ont permis de préciser nos connaissances historiques. Citons notamment KUZNETS et GOLDSMITH pour les États-Unis, STONE et Miss DEANE pour l'Angleterre, Jan MARCZEWSKI pour la France.

pensé et écrit avant même le déclenchement du conflit, puisque sa première édition date de 1940.

Le principal mérite de cet auteur, au demeurant libéral convaincu, est d'avoir parfaitement saisi, sur la base des fameuses lois d'Engel, les rapports qui existent entre la croissance économique, pour autant que, dépassant le taux d'accroissement démographique, elle se traduit par un augmentation du produit (ou revenu) réel moyen par tête d'habitant, et les structures d'activité, c'est-à-dire de consommation et, par voie de conséquence, de production. On sait l'utilisation qu'il a faite de la distinction ternaire déjà établie par A. Fisher entre les activités dites primaires, secondaires et tertiaires, le progrès en longue période ayant nécessairement pour effet, en raison des différences dans le degré de saturation des besoins ainsi que dans les possibilités d'application des perfectionnements des techniques de production, d'orienter les activités productrices vers le secondaire d'abord (industrie), puis vers le tertiaire, essentiellement les transports, le commerce et surtout les activités portant sur les services personnels (1).

Mais le changement ne fut pas moins profond dans les faits que dans les idées. Il réside en ce que la plupart des pays économiquement les plus avancés, en raison surtout de leur degré d'industrialisation, ont connu, une fois effacées les séquelles immédiates de la guerre, des taux de croissance beaucoup plus élevés que jadis, situés d'une façon générale entre 5 et 10 % par an au global (brut ou même net).

Compte tenu des taux d'accroissement démographique situés entre 0,7 ou 0,8 % pour certains pays d'Europe Occidentale et 1,7 ou 1,8 % pour les États-Unis (*baby boom*), il en résultait une progression de 3,5 à 8 ou 9 % du produit annuel par tête. L'Allemagne fédérale et le Japon ont même atteint des taux supérieurs : effets d'une sorte de rattrapage ? On pourrait en débattre.

Il faut ajouter que cette croissance accentuée des pays déjà développés ne connaît plus la même irrégularité que jadis. Les « cycles d'affaires » qui avaient causé tant de soucis — et peut-être de migraines — à nos prédécesseurs semblent avoir disparu (à jamais ?) ou, du moins, sérieusement changé de nature. Un Schumpeter écrivait-il encore son étude célèbre de 1927 sur l'instabilité foncière du capitalisme ? On pourrait en douter.

Un autre aspect de cette évolution récente réside, comme nous l'avons dit, dans l'importance véritablement extraordinaire prise par les problèmes du « retard » de développement. Nous avons personnellement vu apparaître ces préoccupations et se former la terminologie nécessaire à la conduite de leur analyse, très précisément autour de l'année 1950.

Les raisons de cette véritable mutation ne sont pas difficiles à élucider. Elle concerne les faits autant que la pensée :

a) les faits d'abord. A quelques exceptions près, les « pays » consti-

(1) Nous ne saurions insister sur tous ces points. Rappelons l'utilisation faite en France par M. Jean FOURASTIÉ des thèses de Clark, mais dans des perspectives un peu différentes de celles de leur auteur et d'ailleurs fort intéressantes.

tuant ce que l'on est convenu d'appeler le « tiers monde » (1), bien que situés à des niveaux de croissance assez différents les uns des autres, se trouvent nettement décalés par rapport à la plupart des pays « évolués ». Pour borner nos comparaisons avec le groupe des « pays industrialisés à économie de marché », selon la terminologie de l'ONU, nous ne mentionnerons ici que quelques chiffres caractéristiques : selon les calculs de la B. I. R. D., les groupes des pays classés comme « très pauvres » (*very poor*) et « pauvres » (*poor*) ont disposé, en 1963, de produits nationaux bruts annuels par tête d'habitant situés entre 36 dollars (pour le Malawi, le plus pauvre parmi les pauvres!) et 250 dollars environ (Turquie : 235 ; Ghana : 266). On peut estimer qu'il convient de compléter la liste par les pays dotés d'un produit individuel inférieur à la moyenne mondiale (groupe sino-soviétique exclu), soit environ 600 dollars (2). Des pays comme le Japon et l'Argentine se trouvent approximativement à cette limite, avec respectivement 626 à 613 dollars (pour 1963). Par contre, les U. S. A. ont disposé en moyenne de plus de 3 000 dollars (exactement 3 090) et la plupart des pays d'Europe Occidentale de 1 300 à 2 000 dollars (France : 1 658).

Mais le point le plus grave de cette situation est que l'écart ainsi repéré entre « riches » et « pauvres », loin de se réduire, semble bien avoir tendance à s'élargir.

Nous nous sommes expliqué ailleurs sur cette évolution (3). Ce que l'on sait de l'allure de la croissance des pays « retardataires » depuis quelques années permet de conclure que celle-ci n'atteint pas en général les taux ci-dessus mentionnés pour le groupe des pays « évolués », considérés dans leur ensemble. Plus précisément, des taux comparables pour la croissance *globale* (avec, toutefois, une certaine tendance au ralentissement) conduisent à des taux nettement inférieurs (de l'ordre de 1 à 2 % l'an, avec, il est vrai, un certain nombre d'exceptions) pour la croissance *par tête*, en raison de l'importance des taux d'augmentation démographique. Ceux-ci peuvent en effet atteindre et même dépasser 3,5 % par an (4). Ainsi, comme on a pu le dire, les pays « riches » continuent-ils en général à s'enrichir, tandis que les pays « pauvres » persistent à se peupler davantage.

b) Sur le plan des idées, il est bien certain qu'une telle situation ne pouvait pas ne pas retenir l'attention des spécialistes, des hommes

(1) Par opposition au « monde des économies de marché évoluées » d'une part et au « monde communiste » d'autre part. Nous n'avons pas besoin d'ajouter combien une telle opposition manque de précision. Ces pays du « tiers monde » se sont comptés au nombre de 77 (sur un total d'environ 120) lors de la Conférence mondiale sur le commerce et le développement (U. N. C. T. A. D.) réunie à Genève au printemps de 1964. Pour l'aspect géographique du problème, voir Yves LACOSTE, *Géographie du sous-développement*, PUF, Paris, 1945, chap. I : « La notion du Tiers Monde ».

(2) Plus exactement le quotient d'environ 130 milliards de dollars par quelque 2100 millions d'individus. Cf. Escott REID, *The Future of the World Bank*, B. I. R. D., septembre 1965.

(3) Devant la Société de Statistique de Paris. Cf. son *Journal*, 2^e trimestre 1964, pp. 95-105 : « *Les inégalités économiques entre nations ont-elles tendance à s'accroître?* ».

(4) Par différence entre des taux bruts de natalité de 4 à 5 % et des taux bruts de mortalité de 1 à 2 %.

de science comme des responsables de l'action pratique. Les premières questions qui viennent à l'esprit concernent les causes de ces disparités. Comment comprendre que l'enrichissement des uns puisse s'effectuer concurremment avec le maintien, sinon avec le renforcement de la pauvreté des autres ? Ne serait-on pas tenté d'expliquer précisément l'un par l'autre, la croissance des « évolués » freinant ou bloquant toutes possibilités de développement chez les « retardataires » ? (1)

Mais sans doute faut-il aussi chercher du côté des causes d'ordre intérieur. Il en est, nous le savons, et de nombreuses, tenant aussi bien à l'influence des éléments naturels (climat — absence de ressources utilisables — difficultés de mise en valeur) qu'à celle des facteurs d'ordre humain et social (données psychiques — rôle des institutions — absence ou faiblesse de l'organisation politique, etc.).

La présence et l'action de ces facteurs n'est pas chose nouvelle, en général. On s'en était bien accommodé jusqu'à maintenant. Pourquoi ne continuerait-on pas à le faire ?

Il faut ici faire intervenir un élément de nature psychologique, ordinairement désigné par l'expression de « prise de conscience ». Sans aller, comme certains, jusqu'à faire de cette dernière l'explication fondamentale du « sous-développement » — comme si un état de fait supposait, pour exister, que l'opinion ait réellement pris « conscience » de cette situation — il faut bien reconnaître qu'une connaissance plus exacte et plus répandue dans les masses de la nature et de l'importance des disparités internationales de niveaux de vie crée des problèmes nouveaux. A tout le moins, confère-t-elle de l'importance à des questions qui pouvaient jusqu'alors passer pour secondaires. A cela s'ajoute l'influence de facteurs proprement politiques, tels que l'urgence des problèmes nés de la décolonisation, l'augmentation du « poids » du tiers monde dans l'univers du fait de sa croissance démographique, la rivalité dite Est-Ouest qui met en cause des systèmes économique-politiques différents et dont l'un, au moins, affirme sa préférence (présentée d'ailleurs comme inéluctable) au gouvernement de la terre entière.

Devant la montée des impatiences et des exigences (« *revolution of rising expectations* ») et pour tenter de parer aux périls qui résultent pour le maintien de la paix dans le monde de l'existence et, à plus forte raison, de l'aggravation de cette situation, et des tensions qu'elle provoque, il est normal que l'on en vienne à se préoccuper des remèdes. Comment, en un premier temps, empêcher que l'écart entre « riches » et « pauvres », entre nations nanties et peuples dépourvus, ne continue à s'aggraver ? Ces inégalités économiques entre nations sont-elles ou

(1) On connaît la position d'auteurs comme MYRDAL, PREBISCH, MYINT, etc. Sans compter, bien entendu, celle des marxistes, dont une partie de l'argumentation consiste à étendre la notion d'« exploitation » du plan des rapports entre classes sociales à celui des relations entre nations. Rappelons notamment les noms de BARAN, DOBB, LANGE, interprètes modernes des thèses de « l'impérialisme ». Certains néo-keynésiens (BALOGH, KALDOR, M^{me} ROBINSON, entre autres) adoptent des positions qui ne sont pas très éloignées des précédentes.

non commandées par la « nature des choses » ? Sinon comment s'y prendre pour les réduire ?

Tel est bien l'un des problèmes majeurs de notre temps. Mais il n'est pas aisé à résoudre. Par une sorte de renversement des thèmes classiques déjà évoqués au début de notre brève étude, il semble que la pensée économique moderne, quelles que soient d'ailleurs ses préférences doctrinales, ait plutôt tendance à considérer avec optimisme les possibilités offertes aux peuples « évolués » par leur richesse déjà acquise pour leur permettre d'accéder à un destin toujours meilleur, à un degré d'abondance sans cesse plus complet (1) ; tandis qu'elle se montre beaucoup plus réservée sur les possibilités dont disposent les pays « retardataires » pour sortir à leur tour d'une situation à laquelle ils ne se résignent plus, alors qu'ils ne peuvent compter que sur leur propre pauvreté ou sur des appuis extérieurs aléatoires et limités.

Comment la pensée libérale analyse-t-elle cet état de choses ? Pense-t-elle que les inégalités internationales « de position », pour faire usage d'un terme walrassien, sont le résultat d'une situation contre laquelle il serait vain de s'insurger, sous peine d'empirer ce qui existe déjà ? Ou bien une amélioration lui paraît-elle concevable et possible ? Les recettes permettant aux pays deshérités de s'enrichir, à leur tour, sont-elles aisées à formuler, puis à mettre en œuvre ? Quel est le sens du destin du tiers monde ? Est-ce le maintien de la pénurie dans un surpeuplement généralisé ou bien l'engagement sur la voie royale de l'aisance, puis de l'abondance ?

Rappelons, pour commencer, quelques noms d'auteurs aux positions particulièrement caractéristiques : Haberler, Viner, Meier, Enke pour les États-Unis, Colin Clark, Bauer, Cairncross, H. Frankel et Yamey pour l'Angleterre, Röpke pour l'Allemagne, Ugo Papi pour l'Italie, Maurice Allais pour la France (2). Il n'est pas question, bien entendu, de nous livrer ici à une étude détaillée et comparative de cet important courant de pensée. Nous n'en retiendrons donc que l'essentiel, en insistant sur les trois points suivants : la nature du problème lui-même ; les données explicatives de son existence, c'est-à-dire l'analyse des facteurs du « sous-développement » et le repérage des obstacles à la croissance économique ; enfin la formulation des remèdes susceptibles de faire cesser cet état de choses.

A) *Le fait* des décalages dans les niveaux de développement est pleinement reconnu et il n'est pas question de réduire son importance.

(1) Nous ne mentionnons que pour mémoire l'intermédiaire, aujourd'hui bien dépassé, du stagnationnisme américain. Son pessimisme n'a pas résisté à l'épreuve des faits.

(2) Pour les pays « en voie de développement », E. GUDIN au Brésil, SHENOY dans l'Inde, outre une importante école japonaise. Les deux textes les plus importants de langue française sont l'annexe E à *l'Économie mondiale aux XIX^e et XX^e siècles* de Wilhelm RÖPKE (Droz et Minard, 1959) et « *Le Tiers Monde au carrefour* » de Maurice ALLAIS, *Collection des Cahiers africains*, no 7 et 8, Paris, 1961. Il existe une traduction française de la 2^e édition de l'ouvrage déjà mentionné de Colin CLARK sur *Les conditions de la croissance économique*, P. U. F., Paris, 1960.

Nations riches, ou plutôt « enrichies » au cours de processus évolutifs spécifiques (mais présentant cependant certains traits communs, dont l'industrialisation et la réduction de la part relative des activités primaires dans la production nationale) voisinent avec nations « pauvres », voire misérables (prolétaires, si l'on veut, dans le sens où la seule « richesse » peut être constituée par les enfants).

On fera cependant remarquer en premier lieu qu'il existe des degrés dans la richesse comme dans la pauvreté des nations et qu'un classement purement dichotomique soulève un problème de frontière qui ne peut être réglé que par approximation. D'autre part, la pauvreté peut régner chez certaines catégories sociales ou dans certaines régions des pays classés comme « riches » (tel est même le cas des États-Unis), alors qu'il n'est pas prouvé que parmi les individus les plus riches du monde ne figurent pas des ressortissants de pays « pauvres ».

Mais force est, si l'on se place au niveau des nations, de raisonner sur des moyennes statistiques, notamment sur le produit (ou revenu) réel annuel moyen par habitant (1). Nos auteurs ne manquent pas de souligner l'imprécision de ces comparaisons. Il n'est plus discuté aujourd'hui que l'expression statistique des écarts relatifs entre les niveaux moyens de vie des différentes nations du monde est susceptible de varier considérablement selon les techniques dont il est fait usage. Si nous nous en tenions aux chiffres articulés précédemment, entre le pays le plus pauvre de notre planète (le Malawi) et les États-Unis (second en richesse, après le Koweït, cas exceptionnel, il est vrai), il y aurait un écart de 1 à plus de 85. Mais les travaux des spécialistes, de Kuznets et de Hagen, en particulier, ont montré ce que ces chiffres ont d'excessif.

Les corrections que l'on propose d'apporter à l'échelle internationale des « niveaux de croissance » sont elles-mêmes sujettes à caution.

Un certain accord paraît cependant régner sur les trois constatations suivantes : d'une part, l'existence d'un état de grande misère, quoique peut-être moins généralisé qu'on le dit, accompagné de sous-nutrition ou, le plus souvent, de certaines carences essentielles et fondamentales dans la satisfaction des besoins alimentaires primordiaux ; en second lieu, une certaine tendance à l'amélioration — mais avec des exceptions malheureusement nombreuses — marquée par la hausse, lente quoique continue, des produits nationaux réels annuels par tête (2) ; enfin, du fait de la poursuite de la marche en

(1) En termes comptables : produit national ou produit intérieur, brut ou net. Les comparaisons internationales se font, en général, sur la base [de données exprimées en dollars (courants ou de valeur constante), par utilisation des taux officiels de change. Tout cela est fort arbitraire.

(2) Il semble d'ores et déjà douteux que l'objectif fondamental assigné par l'O.N.U. à la décennie du développement, à savoir la réalisation d'un taux annuel de croissance cumulée des produits nationaux réels de 5 % en fin de période, puisse être atteint dans la plupart des pays du Tiers Monde. Le grand spécialiste qu'est Arthur Lewis a fait montre récemment d'un certain optimisme, dans sa conférence au Congrès de décembre 1964 de l'Association économique américaine (reproduit dans

avant des pays « avancés », une tendance à l'élargissement des écarts absolus et au maintien, sinon à l'accentuation, des écarts relatifs.

Toutes réserves faites sur les dangers d'une transposition insuffisamment nuancée de nos échelles occidentales de valeur dans des sociétés dont les fondements culturels sont très différents des nôtres et qui ne possèdent pas sur les problèmes de l'existence des idées conformes aux nôtres (1), on ne peut cependant éviter de se poser la question de savoir si les pays économiquement retardataires sont condamnés à demeurer enfermés dans leur état de pauvreté sans espoir d'en sortir ou sinon, quels obstacles ils ont à vaincre et comment ils doivent s'y prendre pour y parvenir.

B) La théorie des « cercles vicieux du sous-développement », exposée notamment par notre collègue libanais Elias Gannage (2), a connu son moment de vogue. Mais elle n'est plus guère considérée à l'heure actuelle que comme un point de départ. Car, l'essentiel est de briser ces « cercles », par le déclenchement d'une opération de rupture à laquelle les pays aujourd'hui développés ont bien dû se livrer à un moment quelconque de leur histoire. Faut-il reconnaître là le fameux « décollage » (« *take off* ») dont l'entrée dans la terminologie économique a assuré, voici une dizaine d'années à peine, la célébrité d'un Rostow ? La notion a été, depuis lors, fortement controversée. Et il en est des économies comme des aéronefs : le succès du décollage n'est pas absolument garanti. Il en est de réussis. Mais certains peuvent échouer. Les retours en arrière sont toujours possibles. Rien ne garantit qu'un processus de croissance, une fois enclenché, se poursuivra nécessairement jusqu'à la fin des temps. Rien n'assure qu'il ne cédera pas la place à des mouvements inverses, malgré la possibilité de compter sur le jeu de certains « effets de cliquet » (« *ratchet effects* »).

Telles sont les réflexions que pourraient suggérer à des esprit portés vers une certaine conception libérale de l'économie ces manifestations récentes de la théorie du développement. Ces esprits reconnaîtront volontiers que l'état de pauvreté en soi pose des problèmes, qu'en matière de développement comme en beaucoup d'autres, le succès appelle le succès et que les processus d'évolution, une fois en voie d'accomplissement, sont susceptibles de produire des effets cumulatifs (3). Mais ils se refuseront à conférer une valeur absolue à la notion

l'*American Economic Review* de mai 1965 sous le titre « A Review of Economic Development ». Il s'agit, on le sait, d'un auteur qui aime à se dire socialiste, mais dont les positions doctrinales se situent aux frontières du libéralisme, si même elles ne se confondent pas avec lui.

(1) Notre collègue et ami Sir Herbert FRANKEL a beaucoup insisté sur l'importance de ces données sociologiques, notamment dans son ouvrage : *The Economic Impact on Under-developed Societies*, Blackwell, Oxford, 1953.

(2) Dans son *Économie du développement*, P. U. F., Paris, 1962. On sait que l'auteur distingue 4 de ces cercles. Mais on peut en discerner bien d'autres. Un auteur américain a pu dire de l'état de sous-développement qu'il n'était guère composé que de « cercles vicieux ». Il en est de plus vicieux que d'autres.

(3) C'est ce qu'un auteur non libéral, Gunnar MYRDAL, qualifie de « principe de la causation circulaire et cumulative », par opposition à la « notion imprécise de cercle vicieux ». Cf. *Théorie économique et pays sous-développés*, Présence africaine, Paris, 1959, chap. II.

de « cercles vicieux » et préféreront substituer au concept de « décollage » celui, plus réaliste, de « seuils critiques de développement », utilisé aux États-Unis par Leibenstein et, en France, sur un plan plus psychologique, il est vrai, par notre collègue strasbourgeois Paul-Louis Reynaud (1).

Sur la nature et l'importance relative des obstacles à vaincre, les divergences de points de vue sont nombreuses, et l'on ne saurait s'en montrer surpris. Il n'est cependant pas très difficile d'énumérer et de classer par grandes catégories ceux qui, dans une optique libérale, doivent être l'objet d'une attention particulière. On distinguera donc les obstacles qui se manifestent à l'intérieur même de chacune des économies nationales en cause de ceux qui découlent d'un certain agencement des relations de ces économies avec le monde extérieur et spécialement avec les pays déjà « développés ».

1° Parmi les obstacles d'*ordre intérieur*, la préférence sera donnée à ceux qui découlent de l'action des facteurs d'ordre spirituel et culturel, donc aux données psycho-sociologiques. Un processus de développement régulier et prolongé suppose un certain état d'esprit, une mentalité favorable, la volonté communément partagée de lutter contre l'état de pauvreté, considéré comme un mal. Ceci peut mettre en cause jusqu'aux croyances religieuses elles-mêmes. L'acceptation passive des événements, une ambiance d'abandon et de fatalisme sont incompatibles avec les exigences du développement. Il en est de même de certaines conceptions métaphysiques (le respect de toute vie animale, par exemple). Rappelons-nous ce que déclare à ce sujet Wilhelm Röpke : « Un grand nombre de préalables sociologiques, spirituels et politiques sur lesquels repose en définition l'économie industrielle de l'Occident n'existent pas dans la plupart des pays sous-développés... Ce qui fait défaut, c'est une tradition, que l'on pourrait caractériser comme libérale, si l'on pouvait être sûr de ne pas être mal compris. Ce qui manque, c'est l'humus sociologique et spirituel dans lequel ont germé et grandi en Occident l'esprit d'entreprise, le sens civique, le sentiment de responsabilité, le goût du travail bien fait, la conscience, la ponctualité, l'instinct d'épargne, le plaisir de créer (2) ».

L'accroissement démographique accéléré est, en général, considéré comme une source de grandes difficultés. Les fruits du développement sont-ils inéluctablement destinés à être absorbés par une population en expansion ? Qu'y a-t-il de fondé dans le mécanisme décrit par Gannagé sous le vocable de « guépier malthusien », d'où découlerait ce que P. Moussa qualifie de « spoliation par le nombre » ? (3) Certaines remarques viennent toutefois à l'esprit : tout d'abord, le taux d'augmentation brute naturelle de la population ne saurait dépasser un certain plafond, d'environ 3 à 3,5 % l'an, du fait que les possibilités de reproduction se trouvent physiologiquement limitées, quelque

(1) Notamment dans son *Économie généralisée*, Librairie de Médicis, Paris, 1964.

(2) *Op. cit.*, p. 178.

(3) Cf. *Les nations prolétaires*, P. U. F., Paris, 1959, chap. VI.

prolifiques que soient les sociétés en cause, alors qu'il existe tout de même un taux au-dessous duquel la mortalité brute ne saurait descendre, en dépit des progrès de la médecine et de l'allongement généralisé de la durée moyenne de l'existence.

Il n'est donc pas impossible qu'une sorte de mécanisme rééquilibrant, du type « leibensteinien » entre en jeu si la réalisation d'un taux de croissance économique supérieur au potentiel maximal de l'expansion démographique parvient à susciter une tendance à la restriction volontaire des naissances, par diffusion d'une certaine amélioration des niveaux de vie, quelque réduite qu'elle soit. Il faut aussi compter sur les possibilités offertes au peuplement par les vastes espaces encore quasi vides de notre planète, notamment en Amérique du Sud et en Afrique, ainsi que sur les progrès de la technique de production que peut stimuler la pression démographique elle-même.

Ainsi, plutôt que sur les inconvénients de la « surpopulation », c'est sur des phénomènes tels que l'insuffisance et la mauvaise orientation des épargnes, sur les imperfections de la mobilité des forces de travail (régime des castes), sur la faiblesse de la propension, à l'effort aussi bien qu'à la mise en œuvre des innovations et au perfectionnement incessant de la productivité, que nos auteurs auront surtout tendance à placer l'accent (1).

2° En ce qui concerne l'influence des *relations d'ordre extérieur*, celle-ci est, d'une façon générale, considérée comme bénéfique. L'isolement est présenté comme un facteur de régression et toute tendance au « restrictionnisme » condamnée, parce qu'aboutissant à une réduction d'efficacité dans l'utilisation des ressources productives disponibles. Le commerce entre pays situés à des niveaux inégaux de développement est analysé comme un facteur d'entraînement pour les « retardataires », comme un moteur de croissance (*engine of growth*). On ne nie pas que certains inconvénients ne puissent résulter de l'inégale puissance des positions respectives des pays producteurs et exportateurs de matières premières, d'une part et des pays industrialisés, vendeurs de produits fabriqués, d'autre part. Mais ils ne paraissent pas sans remède. D'une façon générale, les réquisitoires d'un Myrdal ou d'un Prebisch ainsi que les affirmations relatives au néo-colonialisme ou néo-impérialisme suscitent de très sérieuses réserves. Car le commerce profite au faible autant et plus qu'au fort, la taille économique des nations participantes ne jouant qu'un rôle très secondaire (2).

C) Il semble donc bien que tous les obstacles ci-dessus inventoriés ne sont pas insurmontables, à l'exception de ceux qui tiennent aux impératifs du climat (régions polaires, par exemple) ou au manque

(1) Maurice ALLAIS émet cependant l'avis que « l'expansion démographique qui se constate actuellement dans le monde ne peut que rendre beaucoup plus difficile, sinon impossible la solution des problèmes du développement ». *Op. cit.*, p. 143.

(2) C'était d'ailleurs l'une des conclusions de la réunion organisée à Lisbonne sous l'égide de l'Association internationale des sciences économiques en septembre 1957. Cf. *The Economic Consequences of the Size of Nations*, Macmillan, Londres, 1960.

absolu de ressources exploitables (déserts, certaines parties de la forêt équatoriale, etc.).

Des espoirs raisonnables sont donc permis. Raisonnables en ce sens qu'il serait imprudent de compter sur des miracles. En somme, la vocation au développement est à peu près universelle et c'est en ce sens que l'on peut parler d'insuffisance ou de retard. Mais le succès n'est pas assuré à n'importe quelles conditions. Et, au demeurant, la voie du progrès n'est pas uniforme. L'itinéraire n'est pas unique, encore qu'il existe vraisemblablement certains « points de passage obligés » (1).

L'action thérapeutique peut de nouveau être analysée en examinant successivement le plan interne, puis le domaine des relations internationales.

1° *Les remèdes d'ordre intérieur.* L'école néo-libérale insiste sur la priorité à conférer aux efforts visant à l'extension et au perfectionnement du « capital humain ». L'homme, « ce capital le plus précieux », est bien à la fois l'agent essentiel et l'objet principal du développement économique. Pour le former, il faut l'instruire et l'éduquer. C'est ici que les concours extérieurs trouveront leur principale raison d'être, afin de rompre au plus vite le « cercle vicieux » de la pauvreté qui engendre l'ignorance et tend de ce fait à se perpétuer. Mais le maintien d'un certain état de pauvreté n'est pas incompatible avec un « décollage » réussi et définitif : l'exemple du Japon est ici significatif.

Sans doute, une révision générale des institutions peut s'avérer nécessaire, qu'il s'agisse de l'ordre proprement juridique (coutumes, régimes de propriétés et d'exploitation, notamment dans le domaine agraire), de l'ordre social (régime des castes, par exemple) ou de l'ordre politique : le développement n'est pas compatible avec un état d'anarchie, voire avec des survivances de type féodal, avec une fiscalité de classe, avec une administration vénale et corrompue, avec l'absence d'une véritable justice et d'un climat de sécurité dans les affaires courantes de la vie.

On affirme parfois que la réalisation de ces différents buts n'est pas possible sans l'adoption, au moins à titre temporaire, de formules de type socialiste. Mais il semble y avoir ici quelque confusion dans l'emploi des termes.

Le socialisme est-il ou non compatible avec l'économie concurrentielle de marché ? Tout dépend de ce que recouvre ce vocable, passablement usé depuis que l'on en fait emploi. Si, comme l'affirment certains esprits, le socialisme peut s'affirmer comme une doctrine favorable à la diffusion de la propriété privée, y compris celle des moyens de production et au perfectionnement de l'économie de mar-

(1) C'est donc en ce sens et sous ces réserves que les auteurs de tendance libérale peuvent accepter la notion de « décollage » ou mieux celle de stades, d'étapes ou de seuils de développement. L'optimisme de Rostow, faisant de son schéma un « manifeste anticommuniste » semble cependant reposer sur des bases assez fragiles. On ne peut y souscrire sans le nuancer fortement.

ché, dans toute la mesure où le jeu des forces « naturelles » tend à en altérer le fonctionnement, on ne voit plus ce qui peut différencier une telle doctrine du néo-libéralisme lui-même.

Est-ce une divergence de vues sur le principe de la nécessité d'une planification? Mais tout dépend de quelle planification il s'agit : à l'action autoritaire et centralisée, rien n'empêche d'opposer une planification concurrentielle (1). Ce qui est absolument rejeté, comme contraire aux libertés fondamentales de l'homme et source de gaspillages, c'est le plan de type purement technocratique, appuyé sur le recours systématique à la contrainte et fort peu soucieux de répondre aux impulsions du marché.

Est-ce alors une différence fondamentale de conception sur la nature et les limites du rôle de l'État en matière économique? Mais il y a place, dans une économie libre de marché, pour une politique destinée à faciliter et renforcer le jeu naturel des mécanismes, pourvu que ce soit dans un sens « libérateur ». Ce dont il convient de se méfier, c'est du désir de traduire une certaine volonté de puissance par la réalisation d'un certain mode de croissance à un rythme imposé, sans égard aux coûts d'une telle entreprise. La mégalomanie économique des dictatures n'est pas moins redoutable que les excès de militarisme ou des diverses formes d'impérialisme. On ne peut par exemple forcer sans graves dommages le rythme de l'industrialisation, notamment en recourant aux procédés hypocrites que recouvre le vocable général d'inflation. La manie de vouloir rivaliser sur l'importance des taux de croissance, par ailleurs si difficiles à chiffrer en toute objectivité, risque de se traduire par d'incalculables dommages (2).

2^o *Les remèdes d'ordre international.* Nous pouvons être bref sur ce dernier point. Dans ce domaine, la pensée libérale insistera surtout sur la nécessité de rendre le maximum de souplesse aux déplacements des hommes, des capitaux et des marchandises. La notion ricardienne de la nation considérée comme un espace clos de facteurs est depuis longtemps dépassée.

Demeurerait-elle exacte qu'il n'en résulterait pas une justification des politiques de désintégration qui ont fait tant de mal depuis plus de trente années. Elle reste assurément fondée en partie, car les hommes ne franchissent pas spontanément les frontières des nations avec autant de facilités que celles des régions ou des provinces. Mais cette viscosité, d'ailleurs toute relative, ne diminue en rien les avantages d'une circulation aussi libre que possible des marchandises et des capitaux. Sur ce dernier plan, on insistera surtout sur le rôle des libres mouvements de capitaux privés.

L'aide internationale sur fonds publics est en général reconnue comme indispensable, mais à la condition d'être utilisée comme un

(1) Tel est précisément l'objet de l'ouvrage de Maurice ALLAIS, précité.

(2) Dans une étude très suggestive, au titre significatif de *Growthmanship* (nous traduirons librement par : manie de vouloir obtenir une croissance sans égard à ses coûts), Colin CLARK a parfaitement mis ces conséquences en pleine lumière (Institut of Economic Affairs, Londres, 1962).

moyen de permettre le déclenchement d'un processus de croissance qui doit viser à devenir rapidement autonome. La politique des dons systématiques est souvent critiquée (1). On souligne au contraire la nécessité d'ouvrir aussi largement que possible les marchés des pays développés aux matières premières et même aux produits transformés en provenance des pays retardataires. Ce sont donc les placements de capitaux privés et le commerce international qui doivent constituer les canaux d'approvisionnement de ces pays pour les ressources productives qui leur sont indispensables, tant qu'il leur est impossible de les dégager sur leurs propres disponibilités.

Ainsi le développement économique apparaît-il avant tout comme une question de volonté d'abord, d'organisation ensuite. La pauvreté n'est pas fatale. Une malédiction ne pèse pas sur l'humanité. Mais le sort de l'homme se joue sur ses capacités comme sur ses institutions. Certes, l'explosion démographique, si caractéristique de notre temps, ne va pas sans donner naissance à de très difficiles problèmes dans l'ordre économique comme dans beaucoup d'autres. Mais avant que ceux-ci ne soient devenus véritablement insolubles, on peut espérer qu'une œuvre d'éducation, appuyée sur une certaine amélioration des niveaux de vie, se traduira par un freinage salutaire. Il semble aussi que la croissance des pays riches ne se poursuivra pas pendant longtemps au rythme actuel. Au demeurant, il ne tient qu'à ces pays, du moins à leurs gouvernements appuyés par une opinion éclairée, d'organiser leurs rapports avec les moins favorisés qu'eux pour que les effets d'entraînement exercés par leur propre croissance s'exercent avec le maximum d'efficacité. Le monde est un, écrivait jadis Wendell Willkie. Il importe de faire que cette unité agisse dans le sens d'une solidarité sans cesse plus accusée. Mais celle-ci ne procurera véritablement tous ses bienfaits que dans une ambiance et par une organisation aussi propices que possible à l'exercice des libertés fondamentales, condition indispensable d'un épanouissement toujours plus complet de la personne humaine.

(1) Notamment par Maurice ALLAIS, *op. cit.* Elle est, par contre, admise, au moins à titre temporaire, par un auteur comme F. BENHAM. Nous sommes personnellement de cet avis.

DU CARACTÈRE ATAVIQUE DE QUELQUES IDÉES ÉCONOMIQUES (1)

Ludwig von Mises, *New York*

La signification sociale et économique des institutions peut changer au cours de l'histoire sans que leur définition et leur caractère légal se modifient parallèlement. Chaque fois qu'il en est ainsi, de sérieux malentendus apparaissent ; ils faussent non seulement le raisonnement des masses mais aussi celui des économistes et des hommes politiques.

Nous allons traiter de deux exemples particulièrement frappants.

I

Les réformateurs et les révolutionnaires des temps précapitalistes avaient pour objectif une transformation radicale de la propriété foncière. Pour eux, Dieu avait donné la terre à tous les hommes. Celui qui possédait plus qu'il n'était nécessaire à l'entretien de sa famille privait les autres de ce qui leur était dû. La loi naturelle n'autorisait personne à conserver plus que sa part légitime. Pour établir un ordre social équitable, il convenait donc de confisquer les terres, puis de les redistribuer en parts égales à tous les chefs de famille. Les inégalités les plus criantes des conditions économiques et sociales disparaîtraient à ce prix. La pauvreté aussi ; tous les hommes seraient égaux.

Ainsi se présentait encore, au xx^e siècle, le programme des Socialistes révolutionnaires qui constituaient le parti le plus populaire de la Russie Impériale et des premières années de la dictature de Lénine. Nombre d'hommes politiques d'Amérique Latine et de certaines nations du Vieux Monde continuent de soutenir le même programme avec enthousiasme ; ils rencontrent appui et sympathie aux États-Unis et dans d'autres Pays Occidentaux.

On conçoit facilement que pareil programme soit né en milieu féodal. L'inégalité de la répartition de la terre entre les habitants d'un pays était la conséquence des institutions politiques et militaires à travers lesquelles s'exerçait l'activité gouvernementale sous la féodalité et les régimes du même type. Un système de castes rigides assignait à chacun une place définie dans la hiérarchie sociale et une fonction précise dans l'organisation économique. L'individu naissait et mou-

(1) Traduit de l'anglais. Titre original : « On Some Atavistic Economic Ideas ».

rait au rang et dans la situation qu'il avait hérités de ses ancêtres. Le vilain, déplorant sa pauvreté et son servage, ne pouvait apercevoir aucune amélioration hors la confiscation des terres suivie d'une équitable redistribution.

Dans les conditions d'une société fondée sur le marché capitaliste, pareil programme de réforme agraire n'a plus aucune signification.

Dans une économie de marché, ce sont les consommateurs qui décident tous les jours qui doit détenir les moyens de production et combien chacun doit posséder. En achetant, ou en s'abstenant d'acheter, ils affectent les facteurs matériels de la production à ceux qui savent les utiliser au mieux et au meilleur prix pour la satisfaction de leurs besoins les plus urgents. La propriété foncière dans une économie de marché traduit la souveraineté du consommateur. Les propriétaires sont ses mandataires ; tout se passe comme s'ils étaient obligés d'employer leurs propriétés aux buts fixés par celui-ci, comme s'ils tenaient leurs terres de la confiance du peuple. Lorsqu'ils échouent à cet égard, ils subissent des pertes. Ils sont alors forcés de modifier leur gestion, sinon ils finissent par se ruiner. D'autres, sachant mieux servir le consommateur, les remplacent.

Dans une économie de marché, la propriété de la terre, comme celle de tous les biens de production, ne constitue un actif que pour ceux qui l'utilisent au mieux pour la satisfaction du consommateur. La conception qui inspirait la prétendue réforme agraire n'a donc aucune signification dans une économie de marché. Une répartition plus ou moins égale du sol entre la population agricole ne constitue donc, dans les conditions actuelles de gestion de l'entreprise agricole, qu'un moyen d'accorder, aux dépens de l'immense majorité des consommateurs, un privilège à un groupe de producteurs moins efficaces. Le jeu du marché tend à éliminer tous ceux dont le coût de production est supérieur au coût marginal nécessaire à assurer le volume d'offre de produits agricoles que les consommateurs sont disposés à acheter. Ainsi le marché détermine-t-il non seulement la dimension des entreprises et les méthodes de production, mais encore les terres à cultiver et celles à laisser en friche.

II

La popularité des interventions gouvernementales en faveur des débiteurs et à l'encontre de leurs créanciers apporte un autre exemple de la survivance de conceptions réformistes héritées du passé.

Lorsqu'il y a plus de deux mille cinq cents ans Solon à Athènes, puis, quatre cents ans plus tard, les Gracques à Rome, adoptèrent pareilles mesures, ils étaient en droit de penser que leur politique favoriserait les pauvres aux dépens des riches. Avant le XIX^e siècle, en effet, seuls les gens aisés étaient en mesure de prêter de l'argent et de jouir de son intérêt. Mais le capitalisme a, là aussi, changé les conditions de fait. Dans l'état actuel du crédit, les classes riches sont plus souvent

débitrices que créditrices. Leur fortune se compose d'immeubles hypothéqués, d'entreprises endettées à l'égard des banques et des compagnies d'assurances, d'actions de sociétés ayant émis des obligations. Le citoyen moyen, à l'opposé, fait souvent figure de créancier s'il a souscrit des polices d'assurances, des bons du Trésor ou des obligations, s'il a un compte d'épargne ou des dépôts en banque, s'il a droit à une retraite ou à une pension.

Le plus spectaculaire contresens dans l'interprétation de la signification économique des relations débiteurs-créditeurs actuelles nous a été fourni par le programme du Parti National Socialiste Allemand. Leur expert économique, Gottfried Feder, est l'auteur du slogan « Brechung der Zinsknechtschaft » que l'on peut approximativement traduire par « destruction de l'esclavage économique ». La formule constitua le point 11 du programme « inaltérable » du Parti pour « l'abolition de tout revenu acquis sans peine ni travail ». Sa popularité fut irrésistible en Allemagne au cours des années Vingt et au début des années Trente. En vain, certains économistes en firent-ils la critique. L'un des rares journaux qui tenta de s'opposer à la marche des nazis vers le pouvoir publia une fois le titre suivant « Lecteur moyen, sais-tu que tu es un créancier ? ». Les électeurs allemands, qui votèrent pratiquement tous pour Hitler, l'ignoraient sans doute.

Il en est de même des citoyens d'autres pays. Les gouvernements ne peuvent s'engager dans des politiques inflationnistes qu'ils baptisent « impasse budgétaire » (« deficit spending ») ou « argent facile » (« easy money ») que parce qu'ils ne rencontrent aucune opposition de la part des masses qui s'efforcent de garantir leur vieillesse et l'avenir de leurs enfants et pourtant, de la sorte ils les spolient. Malgré toutes les expériences désagréables que leur ont apportées les politiques monétaires du passé, les électeurs considèrent avec indifférence l'effort consenti pour le maintien d'une monnaie saine.

La plus éminente vertu de l'étalon-or réside, précisément, en ce qu'il rend le pouvoir d'achat de la monnaie indépendant des ambitions et des manipulations des partis politiques et des groupes de pression. Ainsi empêche-t-il toute politique d'inflation et protège-t-il, du même coup, l'épargne du citoyen ordinaire. Cela, hélas, des millions d'Américains qui possèdent des milliards de dollars sous forme d'épargne, titres et polices d'assurances, continuent à l'ignorer. Ainsi, les impasses budgétaires et la politique d'argent facile du Gouvernement américain ne rencontrent-elles aucune opposition du fait des partis qui dominent la vie politique de la Nation.

ÉTHIQUE DU CAPITALISME ÉTHIQUE DU SOCIALISME

Giuseppe Ugo PAPI, *Rome*

Les conceptions qui vont suivre ne sont pas toutes actuelles, car certaines ont été exposées dès 1939 dans un article intitulé « Schemi recenti di comunismo e socialismo », *Giornale degli Economisti*. D'autres, par contre, sont plus récentes. Mais toutes sont tombées dans l'oubli. Aussi me semble-t-il opportun de les rappeler et d'en mettre à l'épreuve encore une fois la validité pour arriver à déterminer non seulement les fondements philosophiques de certains régimes politiques, mais aussi les possibilités substantielles de rapprochement réciproque et les antithèses irréductibles.

1. — *Caractéristiques du régime capitaliste*

Le régime capitaliste — régime de l'entrepreneur qui achète les facteurs de production et, selon le stade de la technique, essaie de les combiner, dans les proportions qui assurent le meilleur rendement pour la production d'un bien ou d'un service demandé sur le marché national ou international — présente les caractéristiques suivantes, que l'ordre juridique s'efforce de préciser dans chaque pays :

a) propriété privée des facteurs de production et de l'épargne accumulée par l'individu ;

b) liberté pour l'individu de répartir ses propres énergies entre activités différentes et son propre revenu entre consommation et production ;

c) impossibilité pour l'initiative individuelle de modifier les conditions du marché : c'est le dit « atomisme » des forces économiques ;

d) intervention de l'État confinée à des domaines restreints ;

e) liberté d'échange à l'intérieur de chaque pays et entre différents pays.

Les deux premières caractéristiques déterminent le cadre juridique dans lequel agira l'entrepreneur qui organise la production et soutient les échanges.

Les autres caractéristiques traduisent en pratique la tendance du système à l'équilibre. Car c'est seulement lorsqu'aucune parmi ces entreprises ne peut influencer à son profit la structure et le mécanisme du marché, que chaque entreprise pourra confier sa persistance au jeu

de l'équilibre de l'offre et de la demande des biens et services qu'elle produit. Lorsque l'équilibre est réalisé pour chaque produit et chaque service, le marché tend vers une situation d'équilibre dans laquelle la production tend à égaler la consommation ; le prix des biens et des facteurs de production tend à se niveler au coût de production, pour le bénéfice de tous les consommateurs. Grâce au libre jeu des forces économiques, qui se traduisent dans les prix du marché, les facteurs de production vont plutôt se placer dans les entreprises où leur propre rendement peut s'accroître et, par conséquent, où ils seront mieux rémunérés, avec un avantage réel pour n'importe quel processus de production. De cette situation ressort le maximum d'utilité concevable pour les membres d'une collectivité.

En d'autres termes, le régime capitaliste — caractérisé par certaines définitions juridiques et économiques — essaie de s'assurer les avantages de la libre concurrence, sans toutefois s'identifier à elle, puisqu'il admet les activités monopolistiques, dont les conditions d'équilibre sont absolument différentes de celles d'un régime de concurrence. Chaque entreprise capitaliste, dans le but du profit maximum — qu'elle agisse dans des conditions de concurrence ou de monopole — se présente comme centre autonome de l'activité économique, lié aux autres par des courants d'échanges et orienté par les prix, résultat de l'ensemble de l'offre et de la demande. Le consommateur devient le roi du marché : les prix se trouvent être les indicateurs de l'activité de production et d'échange.

Les deux dernières conditions — intervention de l'État confinée à des domaines restreints et liberté d'échanges entre pays — permettent de traduire en pratique un régime de libre concurrence.

Libre d'agir à l'intérieur des limites fixées par la loi, l'activité économique de l'individu porte également vers l'équilibre entre offre et demande sur le marché international. Un tel équilibre peut se réaliser sous l'action de trois « uniformités », ou « lois » : divergence des rapports entre les coûts de production de deux ou plusieurs marchandises comparés dans chaque pays ; division du travail, au sein de chaque pays, ainsi qu'entre pays divers ; afflux d'or — dans le mécanisme de l'étalon-or — provenant des pays qui en possèdent davantage vers des pays qui en ont une pénurie, afflux de marchandises et de facteurs de production.

A la base de l'activité productrice — tant à l'intérieur de chaque pays, que dans les rapports avec d'autres pays — l'« initiative de l'individu » et la « responsabilité » qui s'y rattache s'élèvent au rang de valeurs morales en mesure de justifier la finalité du gain maximum.

2. — *Avantages du régime capitaliste*

En moins de deux siècles, ces forces ont poussé l'humanité à son niveau actuel de progrès économique et social. De plus en plus l'épargne représente la source de l'activité de production et d'échange, et

le capitalisme, en assurant la propriété à l'individu, tend continuellement à promouvoir sa formation.

L'initiative privée est l'expression d'une attitude qui fait face aux risques dans une ambiance qui tend à se modifier sans arrêt. Libre de liens juridiques, elle est la réaction contre toutes les entraves du système économique antérieur, enfin submergé par la force même d'expansion de la vie humaine. Rien d'étonnant à ce que dans la période suivante la liberté soit devenue la condition indispensable à une production accrue afin de satisfaire la demande d'une population toujours croissante.

En vertu de toutes ces forces, l'organisation capitaliste a dominé une longue période et a donné aux peuples, quels que soient leurs contextes, des résultats tangibles : plus particulièrement quant à l'expansion de l'éducation et du savoir parmi les masses ; quant à la production fondée sur des économies d'échelle à des coûts décroissants, qui permet aux foules l'achat de produits qui, lors de leur première apparition, étaient l'apanage des riches ; quant à l'élévation du niveau de vie dans toutes les classes sociales, en particulier des plus dépourvues, qui sont de plus en plus admises à participer aux avantages issus d'un accroissement des richesses.

Cependant, comme n'importe quel produit de l'activité humaine, le capitalisme ne manquait pas de s'éloigner peu à peu des schémas classiques et d'en faire pâtir une grande partie de la collectivité, surtout celle qui offrait contre un salaire son énergie de travail.

3. — *Difficulté, pour un système capitaliste, d'atteindre automatiquement à l'équilibre*

Un système capitaliste ne peut parvenir à un équilibre que si toutes les conditions d'un régime de concurrence se trouvent réalisées : c'est un cas limite qui dure quelques instants.

Pour qu'un tel équilibre puisse se poursuivre, la collectivité devrait se révéler parfaitement « stationnaire » : c'est-à-dire chaque modification de ses composantes devrait avoir lieu dans les mêmes proportions que les précédentes. Si les variations sont différentes, l'équilibre s'ébranle. Le réajustement entre demande et offre s'avère difficile et coûteux. De sorte que même dans un système capitaliste, où chaque entreprise est incapable de modifier les conditions du marché, le maximum d'utilité possible pour tous les membres de la collectivité ne parvient pas à se concrétiser.

En réalité, le système capitaliste admet des situations de monopole et d'oligopole. C'est pourquoi, l'équilibre s'établira dans des conditions bien différentes de celles qui caractérisent un régime de concurrence. Il s'ensuit que, dans une collectivité donnée, la tendance à l'équilibre se réalise sous des conditions parfois opposées. Alors l'intervention de l'État se justifie pour éviter ou corriger les déséquilibres du marché.

4. — *Dans le nouveau système, la liberté effective se manifeste pour l'une seulement des parties contractantes*

La dite « liberté de contrat », prémisses fondamentale du régime capitaliste, se manifeste en contraste avec la réalité. Alors se dessine l'aspect politique de la production capitaliste : antithèse d'intérêts due au fait que l'augmentation de la population et de la main-d'œuvre tend à accroître le nombre de ceux qui demandent de travailler pour un salaire. Il s'ensuit une disparité de forces contractuelles dans la détermination du salaire : à la longue l'offre du travail sera excédentaire par rapport à la demande.

5. — *Buts fixés à la collectivité par les régimes politiques*

Incertaines dans la plupart des cas, les propositions pour réformer le capitalisme peuvent se grouper dans certains types d'organisation de la vie collective : types qui diffèrent seulement par le degré de concentration des pouvoirs aux mains des autorités publiques : communisme, socialisme à production centralisée, socialisme à production décentralisée.

Pour rester dans le domaine scientifique, on ne peut pas examiner les buts multiples que socialisme et communisme se proposent. Pour un individu de même que pour une collectivité, un problème de choix n'est pas un problème scientifique. Il s'agit d'élire des objectifs, dans la majorité des cas, au-delà de la logique et de l'expérience. La recherche scientifique peut seulement se pencher sur les « moyens » plus ou moins propres à réaliser les buts qu'une collectivité envisage.

Presque tous les gouvernements en viennent à se proposer les buts suivants :

- a) produire davantage ;
- b) répartir les revenus de plus en plus égalitairement pour parvenir à une plus grande « justice sociale » ;
- c) répartir les facteurs de production, de telle sorte qu'ils atteignent leur utilisation maximum au bénéfice de tous les membres de la collectivité ;
- d) atténuer ou éliminer les fluctuations économiques et le chômage qui en découlent ;
- e) favoriser le progrès économique dans l'activité de production et introduire continuellement les inventions techniques.

Voilà des buts communs à presque tous les gouvernements. Nous essaierons d'examiner, avant tout, si le type d'organisation proposée par les réformateurs du capitalisme est logiquement réalisable ; en second lieu si ce type d'organisation est capable de traduire en pratique les finalités énoncées, en ayant soin d'éviter les défauts du capitalisme, et d'assurer des résultats au moins aussi efficaces dans les domaines économique et social.

Faute d'espace et de temps, nous nous bornerons à examiner le type de socialisme à production décentralisée.

6. — *Caractéristiques d'un régime socialiste à production décentralisée*

La notion assez complète d'un tel régime est apparue pour la première fois dans le volume qui réunit des essais de E. O. Taylor et de Oskar Lange : *The Economic Theory of Socialism* (1), après toute une série d'études faites par d'autres auteurs, qui avaient essayé de démontrer la possibilité d'un « système de prix », même en l'absence d'un marché pour les facteurs de production, et de prouver que les conditions d'équilibre d'un tel régime étaient parfaitement concevables.

En effet, selon Taylor et Lange, un tel régime : (i) est caractérisé par la propriété collective des facteurs de production ; (ii) assure, à chaque membre de la collectivité, la liberté de choisir les biens de consommation et l'emploi auquel il préfère s'adonner : en d'autres termes, il en vient à considérer les « goûts » des consommateurs, reflétés dans les « prix de demande » respectifs, comme les éléments directeurs pour la production des biens et la distribution des facteurs productifs ; (iii) l'activité de production repose sur deux pivots : a) la détermination par les autorités centrales des prix des facteurs de production ; b) la conduite de tous ceux qui participent à l'activité de l'entreprise décentralisée, s'appuie sur les critères mêmes que suivent les entrepreneurs du régime capitaliste en libre concurrence ; la conséquence en est que le prix du produit ou du service ne peut jamais s'éloigner du coût de production ; (iv) enfin, ce régime admet des échanges entre autorités centrales et membres de la collectivité qui peuvent acheter les facteurs de production disponibles et les investir dans la production de différents biens et services.

Selon les auteurs précités, le gérant — ou les participants — d'une entreprise socialiste essaie de tenir compte de ce que les différents facteurs peuvent produire pendant une unité de temps. Il achète les services de travail manuel et intellectuel et — en conformité au critère de répartition du revenu officiellement adopté par les autorités centrales : à savoir l'égalité absolue des revenus, ou la proportionnalité en partie aux charges de famille et en partie aux sacrifices imposés par le travail — ils correspondent à des prix qui deviennent des revenus pour tous ceux qui les touchent. De la sorte les autorités centrales sont en mesure de fixer à la fois le critère de répartition des revenus et les prix des facteurs de production.

7. — *Selon Taylor et Lange, pour un régime socialiste le premier but est la meilleure distribution des revenus*

Pratiquement, une fois le critère de répartition des revenus étant choisi par les autorités centrales, l'offre de travail recherche les emplois

(1) University of Minnesota Press, Minneapolis, 1958.

où la rémunération s'annonce plus forte. Par exemple, si l'on adopte le critère d'une rémunération proportionnelle à l'intensité des sacrifices, le maximum de bien-être de la collectivité se fondera sur une répartition de l'offre de travail telle que les rémunérations correspondent enfin dans leur diversité à des sacrifices différents.

8. — *Le deuxième but d'un régime socialiste est la meilleure utilisation des facteurs de production*

D'autre part, par l'indication des « prix de demande » formulés par les consommateurs, le régime socialiste tend à produire certains biens et services de préférence à d'autres, à des prix qui s'efforcent de ne pas s'éloigner du coût de production en monnaie. Ceci d'autant plus — pense Taylor — que, si les prix étaient supérieurs aux coûts de production, le pouvoir d'achat du revenu serait réduit ; inversement, si les prix étaient inférieurs aux coûts de production, le pouvoir d'achat des revenus serait accru. Dans les deux cas, il y aurait difformité par rapport au critère de distribution adopté par les autorités centrales.

De sorte que, pour Taylor et Lange, soit les biens de consommation — vendus par les entreprises de production à des prix qui tendent à égaler le coût de production — soit les services du travail, devraient trouver, dans le régime socialiste entièrement révisé, un « marché » et des prix qui seraient inconcevables dans un régime communiste, par exemple.

Les prix tendent vers les coûts de production, pour le plus grand avantage des consommateurs et en harmonie avec la finalité que se propose le régime socialiste : celle de ne pas troubler la distribution des revenus, à partir de l'un ou l'autre critère.

9. — *Détermination des prix des facteurs de production par les autorités centrales*

A ce point, la question est de savoir par quel processus on déterminera le coût de production d'un bien ou d'un service, en l'absence d'un marché pour les facteurs de production. L'autorité centrale, qui a la propriété des facteurs de production, assigne à l'unité métrique de chaque facteur des prix basés sur les « rapports de raretés » des différents facteurs disponibles.

Selon Taylor et Lange, pour déterminer les « prix comptables » des facteurs de production, on peut employer la méthode, mentionnée par Barone (1), dite du « trial and error » (essai et erreur). Taylor démontre que — une fois certains prix assignés aux facteurs de production, même provisoirement, et une fois donnés les « prix de demande » pour les biens de consommation — l'autorité centrale qui vise l'intérêt de la collectivité est toujours en mesure de vérifier — sur la base

(1) Enrico BARONE, « Il ministro della produzione », dans *Collectivist Economic Planning*, Routledge, Londres, 1938.

des productions réalisées — si le prix assigné à chaque facteur de production correspond, oui ou non, à la « disponibilité » du facteur.

Si le flux de la disponibilité du facteur dépasse le flux de l'investissement dans les différentes productions, l'autorité centrale baissera le prix de l'unité métrique de ce facteur et en conséquence rendra le flux de l'investissement égal au flux de la disponibilité du facteur. Si, par contre, l'autorité centrale constate que le flux de la disponibilité du facteur reste inférieur au flux de son investissement, elle élèvera le prix du facteur et en restreindra l'emploi. De ce fait, le prix égalise le flux de la disponibilité du facteur au flux de son investissement — en d'autres termes l'offre à la demande de chaque facteur. Enfin, cette disponibilité représente la base pour calculer : a) le prix de chaque unité du facteur ; b) le coût de production de chaque bien ou service ; c) le prix de vente qui tend à ne pas s'écarter du coût de production. Cette méthode se décele la plus appropriée pour parvenir à la meilleure utilisation des facteurs disponibles.

Chaque individu — à l'instar d'un régime de libre concurrence — peut considérer le revenu perçu, les prix comptables des facteurs de production et les prix des biens de consommation comme des paramètres auxquels il essaiera d'ajuster son propre comportement. Et ces prémisses traduisent en pratique la fonction « paramétrique » des prix. Une fois ces prix fixés, il n'apparaît pas difficile de préciser les conditions d'équilibre d'un régime socialiste à production décentralisée, dans lequel l'entreprise, propriété de l'État, est confiée à l'activité de « participants ».

10. — *Les équilibres préconisés en régime socialiste à production décentralisée*

Tout d'abord, l'équilibre du *consommateur*, qui — pouvant s'adresser à un marché de biens de consommation et de services du travail — tend à distribuer son propre revenu pour l'achat de biens et services de façon à maximiser la satisfaction de ses propres besoins : c'est-à-dire, de façon que les utilités marginales des différents biens et services, divisées par les prix unitaires respectifs, soient égales entre elles.

Puis, l'équilibre du *producteur*, qui, contrairement au consommateur, ne peut pas s'efforcer d'atteindre un profit individuel et reçoit un revenu qui peut se différencier des autres seulement si les sacrifices qu'il consent sont différents.

Néanmoins, il peut accomplir la production optimum, pourvu qu'il s'en tienne à la combinaison la plus efficace des facteurs et qu'il pousse la production jusqu'au point où son coût marginal égale le prix de vente du bien ou du service. Selon Oskar Lange, ceci implique pour chaque entreprise les dimensions les plus économiques et — au regard d'un secteur de production — un nombre déterminé d'entreprises en mesure de survivre sur le marché,

Enfin l'équilibre de l'*organisation économique* tout entière qui (après la répartition des revenus selon l'un ou l'autre des critères choisis; après la fixation, par la méthode du « trial and error », des prix d'équilibre pour les unités des facteurs de production; par conséquent, après la fixation des coûts et prix des biens de consommation et des services du travail) peut constater que la quantité demandée de chaque bien et service est égale à la quantité offerte à prix déterminé. Aussi peut-on considérer que — étant donné les besoins des individus — la distribution des facteurs de production est la meilleure concevable, dès lors qu'elle ne s'éloigne pas trop de la distribution qui aurait lieu dans un régime de libre concurrence.

11. — *Divergences fondamentales avec un régime qui admet la propriété privée des facteurs de production*

Il est apparu indispensable d'approfondir l'examen de cette théorie, car l'ingéniosité de sa construction rend difficile l'examen de ses lacunes, si l'on ne clarifie pas auparavant les principes fondamentaux auxquels elle se réfère. Ils sont : la détermination par les autorités centrales des prix pour les unités métriques des facteurs de production; et pour les participants aux entreprises une conduite identique à celle des entrepreneurs dans un régime de concurrence.

Il est difficile de se dissimuler des doutes quant à la possibilité pour ce type de socialisme de parvenir plus parfaitement qu'un régime capitaliste à une distribution équitable des revenus. En premier lieu, pas même le type de socialisme préconisé ne peut distribuer tout ce que la collectivité produit dans l'unité de temps, aussitôt que l'on désire assurer la continuité à sa structure économique. Il est de toute évidence indispensable de prélever sur le produit total ce qui est nécessaire pour amortir et assurer les capitaux affectés à la production. Il s'agit d'une exigence élémentaire qu'aucun système économique ne peut négliger.

Quant au critère de distribution des revenus — par exemple proportionnelle au sacrifice des participants aux entreprises — lorsqu'on parvient à accorder des quotes-parts du produit total plus considérables à ceux qui prodiguent un effort plus grand — par exemple à un mineur, plutôt qu'à un entrepreneur de mines — il semble difficile d'éviter que l'afflux des individus qualifiés vers des activités plus essentielles aux processus de production devienne moindre. Ce qui, d'une part, peut paralyser la production de biens et de services, en élever le prix, diminuer la création de revenus réels et faire tomber le niveau de vie de la population. D'autre part, cela peut affaiblir l'inclination de l'individu à compléter ses connaissances et le désintéresser de tout avancement. De sorte que l'adoption d'un critère de répartition des revenus proportionnels à l'effort auquel l'individu fait face, parvient, sans doute, à une égalité plus marquée des revenus existants; mais il devient la source d'une récession dans l'activité de production. Un tel résultat ne peut pas être l'aboutissement d'une

déclaration de principes égalitaires. A moins d'inclure à la notion d'« effort » certains éléments tels que le risque plus grand, la responsabilité plus grave, la complexité plus considérable des fonctions à accomplir et du fait même le droit à une rémunération plus grande. Mais, dans ce cas, le critère de rémunération proportionnelle aux sacrifices du travail des participants se transforme tout à coup en critère de rémunération proportionnelle à la complexité et à l'efficacité du travail à accomplir : c'est-à-dire en un critère qui diffère de tous ceux qu'on peut remarquer à la base d'un régime de socialisme à production décentralisée et qui rendrait la distribution des revenus en régime socialiste tout à fait proche de la distribution qui a effectivement lieu en régime capitaliste. Ce résultat serait inacceptable pour ceux qui désirent corriger la distribution des revenus propre à un régime capitaliste, à savoir la distribution proportionnelle à l'efficacité de la production, justement parce qu'ils considèrent ce résultat plein d'injustice. Ce qui met en lumière la contradiction dans laquelle se retrouve le Pr. Lange, qui commence par proclamer la nécessité de répartir les revenus de façon plus uniforme, mais ensuite est obligé d'admettre — pour éviter les conséquences évoquées ci-dessus — une différenciation des revenus exactement en rapport avec l'efficacité des facteurs de production.

12. — *Différence dans l'offre d'un bien ou d'un service en régime de concurrence, de coalition et de socialisme à production décentralisée*

Dans un régime de concurrence caractérisé par d'innombrables entreprises, dès que le prix de demande pour chaque bien et service est déterminé sur le marché, les facteurs de production montrent une tendance à se diriger vers les entreprises ayant un coût de production plus bas, parce qu'elles seules sont en mesure de donner des rémunérations plus considérables. Dans un régime caractérisé par la présence de grandes entreprises peu nombreuses, il est difficile de parvenir automatiquement à l'équilibre de l'offre et de la demande : d'une part, la dite « dictature » du consommateur est modifiée par la « publicité », ou par l'offre avantageuse de biens et de services sur lesquels chaque consommateur peut aisément se replier ; d'autre part, les prix des biens de consommation ne sont pas déterminés par la concurrence de ceux qui demandent et offrent les mêmes biens, mais par la coalition de certains intérêts. Toutefois, en régime capitaliste, il existe toujours un « prix de demande », formulé par le consommateur, un coût de production qui est la somme des prix des facteurs de production librement échangés sur le marché, et un prix de vente pour les biens et les services. L'entrepreneur, que l'entreprise soit grande ou petite, a toujours la possibilité d'augmenter la différence entre coût de production et prix de vente sur le marché et d'offrir des unités de biens ou de services jusqu'à la limite où son propre « prix d'offre » — le prix minimum qu'il exige pour porter sur le

marché des unités du bien ou du service — vienne à égaliser le prix de vente. Pour la rationalité et l'efficacité de la production, il est à même d'orienter sa propre activité grâce à des éléments fondamentaux, tels que le « prix d'offre » — qu'il essaie de formuler par rapport à sa propre psychologie — et le « prix de vente », résultat des forces multiples de l'ensemble de ceux qui demandent et de ceux qui offrent un bien ou un service.

Par contre, dans un régime socialiste à production décentralisée, on ne décèle aucune possibilité d'orientation pour un comportement rationnel. Par définition, toute notion de profit individuel est éliminée. L'autorité centrale essaie de « comptabiliser » le prix des facteurs de production et de choisir le critère qui présidera à la distribution des revenus.

On pourrait observer qu'après tout l'autorité centrale vend les facteurs de production aux participants des entreprises socialisées qui, à leur tour, demandent des quantités de facteurs, compte tenu des prix fixés par l'autorité centrale et du « prix de demande » des consommateurs de produits finis.

De cette façon — en essayant l'interprétation la plus généreuse de la théorie socialiste — les entreprises plus économiques seraient à même d'absorber la plus grande partie des facteurs de production. Les prix des produits finis refléteraient, d'une part, le coût marginal de la production, et d'autre part, l'utilité de la dernière unité des biens et des services achetés par les consommateurs. Au milieu d'une organisation socialiste on verrait se reproduire une offre de biens et de services à des coûts par unité qui diffèrent d'une entreprise à l'autre, par la diversité des éléments objectifs et subjectifs de chacune d'elles. Malheureusement, des divergences fondamentales empêchent d'assimiler une offre de biens et de services en régime capitaliste à l'offre de biens et de services, qui peut avoir lieu en régime socialiste à production décentralisée.

13. — *Avant tout, l'intérêt personnel n'est pas aisément remplaçable par un esprit de discipline, qui porte chaque participant à se contenter de rémunérations presque uniformes*

Pour animer une activité de production considérable, l'autorité centrale se voit obligée de violer la psychologie humaine et de considérer que les participants aux entreprises socialistes — même si dépourvus de tout intérêt personnel — peuvent aboutir aux mêmes résultats que les entrepreneurs en régime capitaliste : c'est-à-dire, à la combinaison optimale des facteurs de production et aux dimensions optimales de l'entreprise. Mais, en premier lieu, il est fort douteux qu'un individu ayant les capacités exceptionnelles requises pour la conduite d'entreprises très importantes se désintéresse de la rémunération de sa propre activité. On lui demande de prodiguer à l'activité de production toute l'énergie et le soin d'un entrepreneur afin d'obtenir un coût de production minimum et les dimensions optimales de

la production décentralisée. Or, il semble difficile qu'il accepte un revenu qui ne diffère des autres qu'en proportion du sacrifice matériel de son titulaire : la proportionnalité de la rémunération aux sacrifices étant l'un des critères qui peut présider à une distribution des revenus.

14. — *En l'absence de marché pour les facteurs de production, la détermination des prix par l'autorité centrale est incontrôlable*

Pour en arriver au fond des choses, on constatera que, pour les facteurs de production ou les produits finis, ne s'établira jamais un marché vrai et propre : c'est-à-dire un ensemble des personnes qui demandent et offrent des biens et services.

En effet, il n'y a aucun marché pour les facteurs de production, dès lors que l'autorité centrale acquiert le monopole de tous les approvisionnements à l'intérieur et à l'extérieur et, qu'en qualité d'arbitre, elle régleme par tâtonnements le prix de chaque facteur de production. Malgré l'abondance ou la pénurie de tel ou tel autre facteur, l'autorité centrale n'est pas en mesure d'influencer les prix déjà fixés. D'autre part, il est presque impossible de contrôler les disponibilités des autorités centrales, même si l'on affirme — avec Dickinson (1) — que le régime socialiste fonctionne « comme dans une maison de verre ».

Un marché vrai et propre n'est pas non plus rétabli pour le service du travail, dont le prix — avant tout échange — est fixé aussitôt que l'autorité centrale choisit l'un ou l'autre critère pour la distribution des revenus et fixe sans aucune possibilité de contrôle les prix de facteurs, et par conséquent le coût de production, dont le prix de vente des produits et des services ne peut s'éloigner. En plus il faut prendre en considération la possibilité — commune du reste au régime capitaliste — qu'une fois choisi le critère pour la distribution des revenus, l'autorité centrale se trouve forcée, ou bien de recourir à l'inflation, c'est-à-dire de distribuer un revenu réel plus modeste, ou bien de diminuer ouvertement le revenu réel à la suite d'une diminution du revenu réel global. Dans les deux cas le pouvoir d'achat de chaque individu — forcé de réviser la distribution de son propre revenu — devient tout à fait différent du pouvoir d'achat indiqué par le critère de distribution choisi à l'origine.

Enfin, un marché vrai et propre n'est pas rétabli non plus pour les produits finis, puisque le prix de chaque produit tend à se calquer sur le niveau de son coût de production et qu'il suffit à l'autorité centrale de modifier le prix des facteurs de production, pour que — même si le critère adopté pour la répartition des revenus reste inchangé — la consommation des produits augmente, si les prix des facteurs de production baissent et inversement ; la consommation des produits diminue, si les prix des facteurs de production s'élèvent.

De sorte que (étant donné le critère adopté pour la distribution des

(1) H. D. DICKINSON, « Price Formation in a Socialist Community », *Economic Journal*, 1939.

revenus puisque les autorités centrales comptabilisent les prix des facteurs de production) — malgré une liberté apparente de consommation — les individus sont contraints à demander et à consommer des biens parfois sans rapport avec leurs réels besoins. Ils sont obligés de consommer les seuls produits pour lesquels l'autorité centrale a fixé un coût de production — et de ce fait un prix de vente — inférieur au prix de demande, que chaque individu est en mesure de prononcer sur le marché.

C'est donc sur ces biens que la demande effective de chaque consommateur est obligée de se replier, après avoir renoncé à consommer des biens dont le coût de production et le prix de vente sont devenus difficilement accessibles. On voit alors aisément se reproduire la situation d'un régime communiste qui, du moins avec franchise, impose la consommation de certains biens et services, malgré le changement intervenant tôt ou tard dans les goûts et les préférences des individus.

La conséquence est qu'on essaie de rétablir un marché purement figuratif. La détermination des prix ne résulte jamais de l'action des consommateurs, ni des participants aux entreprises de production. La détermination des prix dépend entièrement de la volonté de l'autorité centrale qui a tout pouvoir pour adopter un critère de distribution des revenus, pour préciser le coût de production de chaque bien ou service et, par cela même, pour déterminer les prix des produits finis et des services, du fait que ces prix doivent se niveler aux coûts de production.

Vue sous cet angle, la brillante démonstration des auteurs socialistes qui prône la possibilité, même en l'absence d'un marché pour les facteurs de production, de déterminer les prix, et par l'intermédiaire des prix le fondement économique de l'organisation socialiste, se vide de contenu. Du point de vue économique, le problème fondamental reste le problème de parvenir à déterminer les prix capables d'« orienter » vers la meilleure utilisation les facteurs de production. Si une telle utilisation ne voit pas le jour, du fait que le coût de l'activité de production est fixé en dehors du marché par les autorités qui ne sont soumises à aucun contrôle, le régime socialiste à production décentralisée reste sous le joug des mêmes conséquences défavorables qu'on peut rencontrer en régime communiste.

Pour cette raison, il ne peut pas prétendre aboutir à une allocation des facteurs de production plus efficace que celle réalisable en régime capitaliste.

15. — *Certaines admissions des réformateurs socialistes*

Les réformateurs socialistes sont prêts à admettre :

a) la possibilité de « différencier » les revenus en fonction du « rendement » des participants à l'activité productive et par cette voie, le rétablissement de l'intérêt personnel et de l'esprit de profit qui pousse à intensifier ou à ralentir le rendement de chaque facteur à l'activité productive ;

b) la possibilité d'agencer, sur la base d'un tel intérêt et d'un tel esprit, tout le développement de l'activité économique ;

c) la tendance à faire disparaître les activités les moins rentables. Dans ces conditions — même si la propriété des facteurs de production reste aux mains de l'État — l'organisation d'un régime à production décentralisée (toutes concessions faites) est finalement fondée sur une « version » du capitalisme, avec ses caractéristiques fondamentales : (i) la liberté d'achat des différents biens de consommation ; (ii) la liberté d'emploi du revenu individuel ; (iii) la liberté de contrat et d'initiative au sein de l'activité que chacun se propose.

Il est vrai que la différence persiste quant à la propriété des facteurs de production. La possibilité de les manœuvrer reste hors de tout contrôle. Mais, si l'on peut démontrer que l'État n'a pas d'intérêt à la propriété des facteurs de production, du fait qu'il est possible d'obtenir un résultat plus considérable, si les facteurs sont utilisés au maximum par des individus désireux d'en avoir la propriété plutôt que de participer à une entreprise socialiste, on aura évoqué un argument supplémentaire pour démontrer l'infériorité d'un régime socialiste à production décentralisée par rapport à l'objectif de la meilleure utilisation des facteurs de production.

De toute façon, même abstraction faite du précédent argument et en acceptant la divergence entre capitalisme et socialisme quant à la propriété des facteurs de production, il apparaît évident que les partisans d'un régime socialiste à production décentralisée franchissent — peut-être sans en être conscients — le fossé creusé avec tant de méfiance autour des piliers du régime capitaliste et finissent par en adopter certains principes que l'expérience, malgré tout, aura éprouvés, étant donné la nécessité de vivre au sein de consortiums sociaux.

16. — *Les techniques nouvelles de la programmation mathématique n'arrivent pas à combler les lacunes mentionnées*

Oskar Lange, dans la *Théorie économique du socialisme*, a reconfirmé les notions ci-dessus mentionnées en y ajoutant quelques arguments. Il se réfère à l'observation présentée par Lionel Robbins et Friedrich von Hayek : la détermination d'un système de prix comptables implique la solution d'un problème d'équilibre économique général et une telle solution exige un nombre d'équations simultanées et, pour les formuler, il serait indispensable de connaître des milliers de données statistiques, dont l'élaboration s'avère extrêmement compliquée. Lange remarque à ce propos que les techniques modernes de programmation mathématique disposent de calculateurs électroniques, de sorte que l'objection des deux auteurs reste sans fondement.

Il semble toutefois indispensable de préciser que les dits « shadow prices » (prix ombre) — c'est-à-dire la valeur des inconnues issues du double problème : minimisation du coût ou maximisation du produit en valeur qui rend égaux à zéro les profits nets des activités de pro-

duction rentables — ne représentent que les valeurs approximatives des prix comptables qu'on essaie de rechercher.

Comme le dit pertinemment H. B. Chenery (1), le recours à la « programmation linéaire » rend impossible de prendre en considération les rendements croissants et décroissants. En outre, il exclut la possibilité d'envisager à la fois les économies et les déséconomies externes. D'autre part, le recours à la programmation non linéaire permet, il est vrai, de prendre en considération les économies internes pour les entreprises, mais en aucun cas les « déséconomies », ou les augmentations de coût. Elle exclut en outre toute possibilité de tenir compte soit des économies, soit des déséconomies externes, comme l'ont bien démontré K. Harrow et L. Hunwich (2). Dans ces conditions, contrairement à ce qui a lieu sur un marché de concurrence, dans lequel les prix sont déterminés automatiquement, les « prix comptables » se révèlent comme des valeurs seulement approximatives. Il découle de cette approximation un gaspillage considérable des facteurs de production, c'est-à-dire un rendement très faible pour les investissements publics.

Une objection plus fondamentale encore peut être présentée à Lange, dans sa dernière version théorique. La possibilité de déterminer les prix des facteurs, même en l'absence d'un marché vrai et propre, reste toujours dans une conception de libre concurrence tout à fait éloignée de la réalité et tout à fait « statique ». Or l'explication plus élémentaire du développement et de n'importe quelle forme de programmation, visant à élever le niveau de vie des populations, implique des conceptions « dynamiques » et des instruments de recherche appropriés. La théorie de Lange, qui déjà soulève des perplexités invincibles, se révèle à plus forte raison inefficace pour approfondir les problèmes du développement et des fluctuations économiques d'un pays. Au stade actuel de notre connaissance, la solution adéquate à ces problèmes exige une théorie dynamique et l'existence d'un marché vrai et propre.

17. — *Impossibilité d'éliminer ou seulement d'atténuer les fluctuations économiques*

Plus encore irréalisable s'annonce la troisième finalité que se propose un régime socialiste à production décentralisée : à savoir d'éliminer ou du moins d'atténuer les fluctuations économiques.

Dans un tel régime, il est vrai, toutes les conditions d'un régime capitaliste semblent pouvoir se rétablir au stade de l'« atomisme » des entreprises de production, ou bien au stade de grandes coalitions d'entreprises. Néanmoins, aussi parfaitement que parviennent à se réaliser les conditions extérieures d'un régime capitaliste, la « possi-

(1) « Application of Inter-Industry Analysis to Problems of Economic Development », dans *The Structural Interdependence of the Economy*, New York, 1954.

(2) « The Gradient Method for Convex Programming », dans *Studies in Linear and Non Linear Programming*, Stanford University Press, 1958.

bilité d'erreur » sera d'autant plus grande à la suite d'un « événement favorable » pour la majorité des activités de production.

Aussi dans un régime socialiste, les possibilités d'augmenter la production, à la suite d'un événement favorable, donneront lieu à des erreurs de la part des entreprises : erreurs imputables principalement aux capacités de prévision très limitées que possèdent les êtres humains. Oskar Lange est amené à affirmer que dans le régime socialiste qu'il propose, les techniciens qui étudient les fluctuations économiques assisteraient finalement à la disparition de l'objet de leurs études, car il est vraisemblable qu'il y ait des erreurs dans l'investissement de l'épargne comme dans la conduite d'une entreprise. Toutefois, il est toujours possible de « localiser » de telles erreurs, c'est-à-dire d'en remonter la source et par cela même d'éviter les conséquences propres au régime capitaliste. L'entreprise peut limiter sa production de produits finis, restreindre ses commandes de biens d'équipement et aggraver ainsi la baisse des revenus issus de cette activité productive. En réalité, « localiser une erreur » — c'est-à-dire limiter l'étendue des conséquences d'un déficit qui s'est manifesté dans une entreprise — n'est possible que si les revenus des autres entreprises continuent d'augmenter, en compensant ainsi la diminution du revenu de la première entreprise. Mais si, à la suite d'erreurs, le revenu diminue dans la plupart des entreprises — c'est-à-dire, si le « point de la crise » est atteint sur un marché donné — la « localisation des erreurs » et la possibilité d'éviter une surproduction par rapport aux prix en vigueur seront de simples velléités. Dès lors la fluctuation économique sera inévitable dans ses différentes phases. Et l'autorité centrale, qui dispose des facteurs de production, ne pourra pas entraver les fluctuations économiques, ni en augmentant les prix des facteurs, si les prix des produits finis tendent à croître afin de contrecarrer toute intensification de la production, ni en diminuant les prix de ces facteurs, si les prix des produits finis tendent à baisser, dans le but de freiner la récession.

Pour réussir à entraver la phase de « boom » d'un cycle économique, il faut que l'augmentation du prix des facteurs neutralise tout l'avantage qui découle de l'événement favorable pour chaque entreprise. Mais il est très improbable de voir coïncider la disponibilité des facteurs et les directives d'une politique de conjoncture. Il est très difficile qu'une politique des prix adoptée par les autorités centrales puisse avoir une influence marquée sur le développement d'une fluctuation économique.

18. — *Impossibilité d'adopter des innovations*

Enfin, d'un point de vue formel, une fois rétablie l'autonomie de chaque entreprise, elle adoptera vraisemblablement des innovations techniques, si le profit net dépasse les frais d'amortissement des installations existantes. Plus un régime de socialisme à production décentralisée se rapproche de la libre concurrence, plus il est ouvert

au chômage de la main-d'œuvre, des capitaux, et des entrepreneurs que les nouvelles techniques vont engendrer. Mais, en cas de chômage, les facteurs déplacés de leur tâche originaires resteront malgré tout occupés. Ce qui signifie, enfin, que le remède prescrit diffère peu, quant au fond, des remèdes adoptés en régime capitaliste. Le fait est que dans n'importe quel régime, si le revenu assuré pour plusieurs années par l'innovation n'est pas capable d'assumer l'amortissement des installations existantes, les conditions dans lesquelles on pourra utiliser les facteurs déplacés ne seront pas les mêmes qu'auparavant. Dans ce cas, un emploi moins rentable équivaut à recourir aux remèdes habituels — à savoir les subsides, les affectations aux travaux publics — qu'adopte depuis longtemps le régime capitaliste.

Il serait alors plus exact de parler, non d'un manque de stabilité inhérent au régime capitaliste, qui peut renouveler son outillage, sans amortissement préalable des installations existantes, mais plutôt de variations dans les flux de revenus vérifiables pour tout régime économique qui adopte un nouveau procédé technique avant de pouvoir compenser les pertes qui s'y rattachent.

De sorte qu'un système socialiste à production décentralisée ne peut pas atteindre plus parfaitement qu'un régime capitaliste les finalités mentionnées au commencement de l'étude, ni même parvenir à des résultats comparables. La conclusion est que ni un système communiste, ni un système socialiste ne laissent entrevoir la possibilité d'un calcul économique et d'un comportement en mesure d'élever le niveau de vie des classes laborieuses, aussi longtemps que les autorités centrales peuvent déterminer le critère de répartition du revenu national et réaffirmer la propriété collective des facteurs de production, en d'autres termes, l'absence de tout marché pour ces facteurs.

Tout cela n'empêche pas de tels régimes de survivre pendant plusieurs décades. Toutefois les pertes amoindrissent sans cesse le niveau de vie de la collectivité et ralentissent le développement du pays. Et il n'est pas concevable que des innovateurs, désireux d'éliminer le système capitaliste à cause de toutes ses imperfections et ses lacunes, puissent pourtant aspirer à de tels résultats.

19. — *Synthèse de l'étude : défense de la liberté humaine*

Le fait reste que tous les régimes poursuivent pratiquement les mêmes finalités : accroissement du revenu réel national ; meilleure utilisation des facteurs de production ; meilleure distribution des revenus ; atténuation de l'importance et de la durée des fluctuations économiques, ainsi que des différences entre secteurs de production et régions du pays donné ; adoption immédiate d'innovations techniques. Les finalités étant les mêmes, ce qui différencie en réalité un régime de l'autre est le choix des moyens auxquels il recourt pour atteindre ces finalités.

Dans tout régime, le choix des moyens entraîne des conséquences

économiques et sociales, qu'il est indispensable de connaître au préalable. Une fois les conséquences approfondies, le choix du moyen découle des principes éthiques de chaque régime. De là vient la conception répandue que tout régime économique et politique repose sur des fondements philosophiques.

Jusqu'à ce que l'individu prenne conscience de toutes les conquêtes arrachées au cours des siècles pour sauvegarder le développement de la personnalité humaine, l'action de l'État ne peut pas manquer de laisser à l'activité des particuliers les limites que nous avons précisées. Mais dès que les consciences individuelles visèrent à certains idéaux d'une société — par ignorance, manque de culture, méconnaissance de la fonction de l'individu préexistante à toute conception de l'État et de ce fait impossible à éliminer — apparurent les premiers signes du déclin de la vie civile. L'activité publique l'emporte dès lors sur l'activité des particuliers et malheureusement parvient à effriter toutes les prérogatives sauvegardant la personnalité et la liberté de l'individu. Désormais chaque membre de la collectivité confie sa défense, d'une part, à un patrimoine inaliénable de valeurs morales et sociales telle l'individu, la famille, la patrie, la liberté de pensée et d'action précisée par la loi, le respect de la liberté d'autrui ; d'autre part, à la notion de plus en plus consciente de l'infériorité économique de tout régime où le marché disparaît et où l'autorité centrale domine l'activité du pays tout entière.

On voit alors nettement la frontière entre l'éthique d'un régime capitaliste et l'éthique d'un régime socialiste à production décentralisée. L'éthique du capitalisme réside dans la conscience des valeurs qui se résument dans la liberté humaine. L'éthique du socialisme dépasse ces valeurs-là, dérober l'individu à la détermination de son propre agir, prétend l'assister dans ses activités multiples, prend en main son existence et la condamne à une infériorité économique et morale, comme le montrent maints exemples au cours des dernières décades, puisqu'elle s'est propagée d'année en année sur tous les continents.

20. — *Évolution du capitalisme*

Depuis un demi-siècle au moins, le capitalisme évolue vers les « économies mixtes », où l'activité des particuliers est appelée à coexister avec une activité publique accrue.

Si nous nous référons aux États-Unis d'Amérique, il n'est pas difficile de montrer la manière dont le capital et le pouvoir économique se sont concentrés dans les grandes « corporations ». Toutefois la richesse et la propriété n'ont pas suivi ce mouvement de concentration (1). Au contraire, la richesse est de plus en plus représentée par les quotes-parts du capital dans les mains d'actionnaires des « corporations » et par une participation toujours croissante de personnes

(1) Adolphe A. BERLE, « Se Marx tornasse... », *United States Information Service*, Rome, mars 1965.

aux différentes institutions : Fonds de pension, Compagnies d'assurances et autres institutions analogues. En effet, la richesse est distribuée entre 18 et 20 millions d'actionnaires ; plusieurs millions de personnes participent aux bénéfices des institutions mentionnées.

Il en résulte une disparition du prolétariat de plus en plus accentuée. Aujourd'hui, il représente une fraction assez modeste de la population américaine. Au moins 80 % des Américains appartiennent à la « classe moyenne », qui absorbe peu à peu le prolétariat. Or, cette classe moyenne peut compter sur une augmentation d'un tiers de son propre revenu tous les 10 ans. Sur les 20 % restant de la population américaine, moins de 10 % peuvent vraiment être appelés « pauvres ». En tout cas des mesures ont été prises pour leur éviter de souffrir de la faim. En même temps la direction économique prise par les U. S. A. tend à faire disparaître aussi ces derniers 10 %. En se fondant sur l'expérience on pense y parvenir au cours de la prochaine génération.

Selon Marx, un pays capitaliste devait fatalement tourner à l'impérialisme. Aux États-Unis d'Amérique s'est avéré précisément le contraire. La redistribution de plus en plus étendue du revenu ainsi que la richesse nationale ont déterminé, à l'intérieur du pays, une expansion constante des marchés de masse. Sans doute est-il agréable aux entrepreneurs américains de vendre aussi sur les marchés étrangers. Mais ils n'en ont pas besoin en réalité. Ils ne sont pas intéressés à établir une domination sur les marchés des pays en voie de développement, moins encore à établir un système d'échanges du type colonial.

Marx prévoyait en outre que la concentration de la richesse dans les mains d'un nombre toujours plus restreint donnerait lieu à des « crises périodiques » d'une intensité croissante, crises qui finiraient par provoquer l'écroulement du régime capitaliste. A partir de 1933, les faits montrent que le Gouvernement des États-Unis a su contrôler le mécanisme de la monnaie et du crédit et adopter des mesures coordonnées pour exercer une influence déterminante sur les « crises périodiques ». Au cours de ces trois dernières décades, les États-Unis n'ont subi aucune grande crise. Ils ont eu quelques « récessions modérées », qu'on a pu réduire aussitôt à des proportions contrôlables. Ce résultat a contribué à placer le Gouvernement des États-Unis au-dessus du pouvoir économique des grandes « corporations » et au-dessus de tout le mécanisme économique privé. Or le Gouvernement contribue très largement à la distribution du revenu national. Il a modifié les résultats vers lesquels tendait le « marché libre » dans les secteurs des transports, des communications, de la production de l'électricité et d'autres formes d'énergie, car c'est bien le Gouvernement des États-Unis qui détermine le prix des produits et des services. Dans le secteur agricole également le Gouvernement prend sur lui le maintien des prix pour certains produits, tandis que dans le secteur du travail des contrats négociés entre employeurs et syndicats établissent les barèmes des salaires. Dans l'autre moitié du système

économique américain, le « marché libre » est toujours sous la protection du Gouvernement Fédéral. De sorte que le contrôle de toute l'économie américaine est assuré par un gouvernement qui représente l'opinion et la volonté de la population entière, non pas seulement celles du parti politique temporairement au pouvoir.

21. — *Équilibre entre l'activité des particuliers et l'activité de l'État*

L'évolution continue du capitalisme met de plus en plus en relief le besoin de coordonner et de planifier l'activité publique — d'autant plus pour un pays qui en est aux premiers stades de son développement économique. Cette évolution conduit inéluctablement à déterminer la *limite économique* de l'activité de l'État, par rapport à l'activité des particuliers. Et nous avons évoqué les notions « d'organisme de prélèvement », soit des revenus, soit de l'épargne, « d'organisme de dépenses publiques », « d'organisme d'interventions multiples » de l'État dans l'activité économique.

Si l'on admet qu'un État a des buts *exclusivement économiques* entre les deux sphères d'activité — celle des particuliers et celle de l'État — l'équilibre tend à se fixer, dans l'expansion des activités de l'État, à la limite qui assure le *revenu maximum* global souhaité par les particuliers, selon leurs buts individuels. Si, par contre — ce qui se rapproche davantage de la réalité — on admet que l'État a également des fins extraéconomiques, entre les deux sphères d'activités l'équilibre s'établit, à peu près à la limite d'expansion des activités extraéconomiques de l'État, au-delà de laquelle la production du revenu global commence à décroître. Il est concevable que cette limite ne se ramène pas à une ligne, mais plutôt à une « zone d'équilibre » entre activités privées et publiques. Dans la pratique, les trois notions d'organismes de prélèvements, de dépenses publiques et d'interventions aident à préciser avec une grande certitude l'ampleur de cette zone.

22. — *L'action de l'État en relation avec l'allure de la société*

La persistance d'une action de l'État — qui dépasse la limite économique et entraîne la diminution du revenu global dans le pays — n'est vérifiable que dans une société nettement « progressive », où le revenu augmente selon un rythme qui compense au moins les pertes infligées par l'activité de l'État peu conforme au principe économique.

La persistance d'une telle conduite est peu concevable dans une économie *stationnaire*. Elle l'est *encore moins* dans une économie en régression qui, en outre, ne serait pas disposée à accepter de fortes réductions du niveau de vie des citoyens.

Dans chacune de ces sociétés — en progrès, stationnaire, en régression — il n'est pas facile de préciser la quantité dont pourrait s'accroître le revenu global, si l'activité de l'État n'accusait pas de coûts trop élevés. Mais l'effort de tout gouvernement, pour mettre

en pratique les « organismes » mentionnés et réduire au minimum le coût des activités de l'État, reste la condition fondamentale à la continuité de l'action rationnelle de l'État et au développement économique du pays.

L'éthique du capitalisme qui évolue vers ce que l'on nomme les « économies mixtes » — caractérisées par un équilibre durable entre les activités des particuliers et celles de l'État, grâce au respect de la limite économique de l'action publique — met encore mieux en relief son origine. Un patrimoine de valeurs sociales et humaines, qui confluent dans la liberté individuelle ; un mécanisme de marché efficace pour tous les biens et les services.

L'ÉTAT ET L'ÉCONOMIE (1)

Erich SCHNEIDER, *Kiel*

Notre vie sur terre est placée sous le signe de la rareté. Quelle que soit l'importance du progrès technique, les trois facteurs de production — nature, capital, travail — ne répondront jamais aux désirs illimités de l'homme, jamais ils ne lui permettront de réaliser tous ses objectifs. Nous devons donc tenir compte de cette rareté ; cela signifie que nous devons décider ce qui sera produit, comment, où et pour qui. Le problème de « l'allocation des ressources » est fondamental pour l'économie. La manière dont il est résolu, caractérise chaque système économique et implique en même temps la définition des rapports de l'État et de l'économie. Une économie qui repose en effet sur la division du travail et l'échange des produits est inconcevable sans un ordre étatique.

I

En guise d'introduction, je me permets de faire quelques remarques fondamentales sur les structures économiques et les problèmes qui en résultent. Nous pouvons tout d'abord imaginer un système économique où règne la propriété privée des terres et des moyens de production, où les entrepreneurs privés ont la possibilité de choisir eux-mêmes la manière dont ils participent à la production, le lieu où ils produisent, et ce qu'ils produisent. Les revenus des entrepreneurs et des salariés peuvent être, après déduction des impôts, soit dépensés, soit épargnés par ceux qui en bénéficient. L'État n'intervient d'aucune façon dans l'élaboration des projets des personnes privées et ne participe pas personnellement à la production. Il établit uniquement un « code » destiné à régler la circulation économique. Il se borne à protéger la propriété privée, veille à ce que les contrats soient respectés et à ce que la concurrence reste loyale, établit enfin des normes civiles et pénales et entretient des cours de justice. Ce droit ainsi que ce « code de circulation » sont, par essence, purement individualistes. Ils servent l'individu et garantissent sa liberté d'action. Dans le cadre de cette législation, chaque individu est responsable de lui-même. S'il n'est pas capable d'acquérir, grâce à son travail, sa part des biens, il en est

(¹) Traduit de l'allemand. Titre original : « Staat und Wirtschaft ».

seul responsable et doit en supporter les conséquences. Nous savons que la coordination des différents plans individuels élaborés de façon complètement séparée s'effectue dans un tel système par le mécanisme des prix. La formation libre des prix sur tous les marchés est l'élément décisif qui résout le problème inhérent à l'économie de marché, l'établissement d'un équilibre économique.

Une économie de marché libre, telle que nous venons de la décrire, n'a cependant jamais existé. Le système qui s'en rapprocha le plus fut celui en vigueur au moment de l'apogée du libéralisme classique au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e siècle. Adam Smith, le grand théoricien du libéralisme économique de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ne reconnaît à l'État que trois tâches bien définies : premièrement, défendre la société contre les attaques d'autres sociétés ; deuxièmement, protéger, dans la mesure du possible, chaque membre de la société contre les injustices et les oppressions de tout autre membre de la société, c'est-à-dire faire respecter la loi ; troisièmement enfin, réaliser un certain nombre d'œuvres et d'institutions publiques, qu'aucune personne privée, ni aucun groupe de personnes privées n'auraient intérêt à construire et à entretenir.

A l'opposé d'une telle économie de marché libre se trouve une économie, à l'intérieur de laquelle seul l'État décide ce qui sera produit, comment, où et pour qui. Dans une telle économie dirigée ou collectiviste, c'est l'État qui établit la répartition des ressources (économie dirigée). La personne privée qui, dans l'économie individualiste, était considérée comme sujet, nous apparaît ici en tant qu'objet de la planification étatique de l'économie. Toute une série de biens, comme la terre, sont propriété collective de l'État et les moyens de production n'appartiennent pas non plus à des personnes privées. L'État décide, en fonction des objectifs qu'il s'est fixés, ce qui sera produit, et quels seront les rôles de chaque entreprise et de chaque travailleur dans cette production.

Le problème de l'équilibre économique doit également être résolu dans un tel système. Il ne l'est pas cependant par la formation libre de prix flexibles, mais par décision de l'État. Lorsque les prix existent, ceux-ci servent uniquement aux compensations et sont fixés par l'État. Un tel dirigisme n'a pas non plus jusqu'ici existé à l'état pur. Les systèmes qui s'en approchent le plus sont les économies de guerre, le système économique des Incas, le système mercantiliste qui régna durant deux siècles en Angleterre, ainsi que le système économique des pays communistes.

II

Dans la réalité, nous ne rencontrons que des systèmes économiques mixtes, c'est-à-dire des systèmes qui cumulent à la fois des éléments du libéralisme et du dirigisme. En définitive, c'est la prédominance

d'un groupe d'éléments qui caractérise le système en question. Les éléments du libéralisme économique sont plus marquants dans les pays de l'ouest ; ceux du dirigisme plus marquants à l'est. Dans le monde occidental, ce sont les entreprises privées qui conduisent encore en grande partie l'économie ; à l'est au contraire la propriété privée des moyens de production a été complètement supprimée. La production est presque entièrement entre les mains de l'État, même si l'exécution des plans nationaux s'effectue de manière décentralisée.

Dans le monde occidental prédomine le marché et la formation libre des prix sur les marchés ; dans le monde communiste prédominent les directives de l'État. Quel que soit l'aspect que revêt une économie nationale dirigée, celui-ci est toujours dû à une décision politique.

Toute économie est une œuvre humaine et correspond à la concrétisation de la volonté des hommes. L'année 1948 fut une heure historique pour l'économie allemande. Il aurait été tout à fait possible de maintenir le système dirigiste qui avait été instauré avant la guerre. La décision d'établir un système économique libéral n'allait absolument pas de soi et fut guidée par une conception politique bien précise. Il était également très clair qu'il ne pouvait en aucun cas être question d'un retour à l'économie libérale de l'époque classique.

On avait dès le début du XIX^e siècle pris conscience qu'une économie libérale, entièrement livrée à elle-même, menait à des tensions sociales et à des maux auxquels seule une intervention de l'État pouvait porter remède. Qu'il suffise de rappeler ici l'évolution de la politique en Allemagne et dans d'autres pays, c'est-à-dire les mesures étatiques destinées à améliorer la situation des faibles et à supprimer les abus sociaux. On s'était enfin rendu compte aussi de ce que la libre formation des prix conduisait, sous certaines conditions, à des injustices qu'on ne pouvait supprimer que par une intervention de l'État. Ces mesures, cependant, conservaient toujours un caractère exceptionnel. Elles ne correspondaient pas à une planification systématique, mais avaient uniquement pour but de pallier certaines difficultés, ou, de façon plus générale, d'atteindre certains objectifs exceptionnels. Un tel interventionisme de l'État connut son apogée au cours des années qui suivirent la première guerre mondiale — époque que l'on se plut à nommer « époque d'expérimentation de la politique économique ». C'est seulement au moment de la grande crise mondiale des années Trente qui se traduisit par un chômage de masse, que se posa à nouveau la question de la nécessité d'une intervention systématique de l'État. Ceci marqua un tournant décisif dans les rapports Économie-État. L'époque des interventions exceptionnelles était révolue ; celle des essais de planification de l'économie par l'État venait de commencer.

III

Il était bien entendu connu que l'emploi et avec lui le revenu national sont, dans une économie de marché entièrement livrée à elle-même, soumis à des fluctuations. Celles-ci étaient cependant considérées

comme un mal nécessaire, quelquefois même comme un phénomène de la nature auquel on se soumettait comme on se soumet à son destin. La longue période de chômage entre 1929 et 1932, avec ses conséquences catastrophiques, a posé à nouveau le problème de cette succession de bonnes et mauvaises périodes et l'on s'est demandé s'il n'existait pas un moyen d'atténuer ou d'écartier complètement les fluctuations de l'emploi. Afin de répondre à cette question, il était nécessaire de connaître les raisons de ces fluctuations conjoncturelles. Keynes, entre autres, a beaucoup contribué à apporter une solution dans ce domaine. Après de longues recherches, il est arrivé à la conclusion que c'est la demande effective qui détermine le niveau de l'emploi et le revenu national, et que ce sont, par conséquent, les fluctuations de la demande effective qui déterminent celles du marché du travail. Si l'on désire éviter les fluctuations économiques, il faut par conséquent essayer de diriger la demande effective afin que celle-ci ne soit ni déficitaire, ni excédentaire. C'est à cela que tend toute politique de plein emploi, sans inflation ni déflation, qui depuis 1945 fait partie du programme économique de tous les pays occidentaux. Une telle politique ne peut cependant être menée que par l'État dans le cadre d'une planification étatique, là où existe à côté d'un secteur privé prédominant un secteur étatique suffisant, à même d'influencer la demande effective. Celle-ci se compose de quatre éléments distincts : la demande privée pour la consommation, la demande privée pour les investissements, la demande de l'État pour la consommation collective et pour les investissements collectifs et la demande étrangère de biens nationaux. Il est évident que la demande effectuée par l'État est fixée par l'État lui-même et devient ainsi un instrument capable d'influencer directement la demande globale. La demande privée dépend par contre des ménages et des entrepreneurs privés. Elle est étroitement liée aux revenus disponibles et aux niveaux des prix des biens produits. L'État peut cependant, grâce aux impôts, exercer une influence sur les revenus disponibles. La demande des entrepreneurs en matière d'investissement dépend des anticipations de profit de ceux-ci. Mais l'État peut ici encore exercer une influence en augmentant ou en diminuant leur rentabilité par une politique monétaire appropriée — diminution des impôts, subventions — et grâce par exemple à des mesures politiques régionales. Il peut également, par une politique de crédit appropriée, c'est-à-dire en élevant ou en abaissant les taux d'intérêt, contribuer à augmenter ou à diminuer cette rentabilité. Bien qu'en Allemagne la banque centrale ne soit pas une banque d'État et qu'elle soit entièrement indépendante de l'État d'après la Loi, elle doit cependant, toujours d'après la Loi, respecter les lignes directrices de la politique économique du pays, c'est-à-dire ne pas mener une politique de crédit qui aille à l'encontre des objectifs de la politique économique. Le montant des produits exportés dépend naturellement des décisions fixées par l'étranger. Il est cependant possible d'influencer cette demande étrangère par des mesures gouvernementales en vue d'encourager ou de freiner l'exportation (fixation des droits

de douane, subventions). La politique fiscale et la politique de crédit sont ainsi deux instruments importants qui permettent à l'État de contribuer à l'augmentation ou à la diminution de la demande effective, instruments qui n'entravent cependant d'aucune façon la liberté de décision des personnes privées. L'État modifie uniquement les données qui influent sur les décisions que prennent les particuliers.

Dans une période où la demande trop forte doit être freinée, nous pouvons envisager plusieurs solutions. Faut-il que les particuliers ou l'État (c'est-à-dire les innombrables institutions publiques) fassent moins appel aux ressources de la nation ? Il est impossible de répondre à cette question sans avoir de données précises permettant de déterminer les demandes les plus urgentes. La préférence ainsi établie résulte uniquement d'une décision politique.

La situation se présente de manière entièrement différente lorsque nous nous trouvons en face d'une dépression. Il est alors approprié d'abaisser les impôts et le taux d'intérêt et d'augmenter les dépenses de l'État afin de provoquer une nouvelle expansion.

IV

Les quelques idées que nous venons d'esquisser auraient été, avant ou même après la première guerre mondiale, complètement étrangères aux ministres des finances et aux directeurs de la banque centrale. Le ministre des finances avait pour unique tâche de rassembler des fonds pour couvrir les dépenses de l'État ; la banque centrale se bornait à mettre à la disposition de l'économie les moyens financiers nécessaires et à jouer le rôle de gardienne de la monnaie. Mener une politique conjoncturelle en exerçant une influence sur les revenus et les dépenses de l'État et en modifiant les taux d'intérêt, c'est-à-dire diriger systématiquement, selon un plan, l'ensemble de la demande en vue d'atteindre un but économique, aurait semblé insensé. Il pouvait à la rigueur être question d'une intervention de temps à autre, mais jamais, au grand jamais, d'une politique de conjoncture. C'est seulement à partir des années trente que l'on commença, tout d'abord très timidement, à prendre conscience de la possibilité d'une politique de crédit et un peu plus tard de la politique fiscale. « Il ne s'agit plus maintenant du "management" de la monnaie, mais du "management" de l'économie nationale... Il s'agit d'une nouvelle méthode de planification de la vie économique, à l'intérieur de laquelle la politique monétaire n'a plus ni sa propre raison d'être, ni d'objectifs autonomes, mais devient un instrument purement économique, utilisé en vue d'atteindre certains buts généraux » (Schumpeter en 1925). Il est important de souligner que nous avons à faire ici à une planification qui n'a rien de commun avec le dirigisme économique des pays de l'est, mais à une technique qui s'insère dans le cadre d'une économie de marché, destinée à combler ses lacunes et à mettre en valeur ses atouts.

La politique de conjoncture que nous venons de décrire ne repré-

sente naturellement qu'une seule des importantes tâches qui incombent à l'État. On s'est entre-temps rendu compte qu'une politique de crédit et une politique fiscale n'étaient à elles seules pas suffisantes pour atteindre les grands objectifs économiques actuels que constituent le maintien du plein emploi, la stabilité des prix, une balance des paiements équilibrée et un développement harmonieux à une époque où les prix et les salaires varient de façon autonome. Ces objectifs économiques exigent une politique gouvernementale à grande échelle, c'est-à-dire ici encore une planification destinée à coordonner les différents intérêts avec les objectifs fixés par l'État. Nous savons aussi que les gouvernements jouent un rôle considérable en ce qui concerne la répartition des revenus et du patrimoine, rôle qui fait bien entendu aussi partie de la politique conjoncturelle. Il ne nous est ni possible d'approfondir ici ce problème, ni de décrire l'extension du domaine de la compétence de l'État vis-à-vis de l'administration et de la production au cours de l'histoire. Si, pendant la seconde moitié du xviii^e siècle, Adam Smith et ses contemporains ne reconnaissaient à l'État qu'un rôle dans les domaines de la défense, de la sauvegarde des lois et dans quelques rares autres secteurs qui avaient été soustraits aux sphères privées, ce rôle s'étend aujourd'hui aux transports, aux communications, à l'énergie, à l'éducation et à la production de biens, qui sans aucun doute auraient souvent pu être laissés à l'initiative privée. En Allemagne, les dépenses que l'État effectue pour la consommation, c'est-à-dire toutes les dépenses excepté les investissements et les transferts gouvernementaux, représentent à l'heure actuelle 14 % du produit national brut ; les investissements bruts du gouvernement, en ne tenant pas compte de ceux effectués par les entreprises publiques, correspondent à 3,4 % du produit national brut ; en tenant compte des entreprises publiques, les investissements globaux de l'État représentent 23 % du produit national brut.

V

Un autre aspect de l'activité économique de l'État qui prend dans notre monde actuel une place de plus en plus importante et donne souvent lieu à des controverses virulentes, doit être brièvement souligné ici. Dans quelques années, les barrières douanières seront abolies entre les six États membres de la C. E. E. et les obstacles à la libre circulation des marchandises, des services, du capital et surtout des personnes seront supprimés. La création d'un immense marché commun pose à chaque État membre un certain nombre de problèmes parmi lesquels il faut citer celui, particulièrement complexe, de l'harmonisation des politiques économiques des différents pays membres. Cette harmonisation implique cependant le fait que chaque pays soit à même de définir exactement sa politique, c'est-à-dire qu'il puisse présenter un plan économique à l'autorité supranationale, afin que celle-ci puisse le coordonner avec les objectifs de l'ensemble de la commu-

nauté. « Il reste à réaliser une fusion toujours plus parfaite des politiques économiques nationales en vue d'une politique commune à court et à long terme. Cette politique aura pour but d'assurer aussi rapidement que possible l'expansion et la stabilité, ainsi que l'affaiblissement des fluctuations économiques et l'atténuation des déséquilibres nationaux et régionaux. Elle implique nécessairement une détermination en commun des objectifs à long terme. Il est donc tout à fait logique que les mesures économiques des différents pays membres, ainsi que leur législation, soient élaborées ensemble ou harmonisées. Si les économies nationales sont intégrées, grâce à l'abolition des droits de douane entre les États membres, en une économie européenne, il est également nécessaire que la politique économique des six pays s'adapte à ce vaste territoire » (*Programme d'action*, p. 7).

Une union est en train de se créer entre les États membres dans le domaine hautement politique de l'économie ou plus précisément dans le domaine de la prise d'influence de l'État sur l'économie, c'est-à-dire dans la politique économique. Cela ne signifie d'aucune façon la disparition de toute économie nationale, mais uniquement la subordination de la politique nationale aux objectifs de la Communauté. Pareille intégration, pareille coordination des politiques économiques nationales n'indiquent pas non plus un renoncement à l'économie de marché dans laquelle nous vivons. Le programme d'action de la C. E. E. se prononce de façon très catégorique à ce sujet. La qualité de membre oblige chaque État de la C. E. E. à présenter clairement les objectifs qu'il poursuit. Ce programme n'oblige que l'État en question. La publication des programmes nationaux — programmes d'investissement, objectifs des finances publiques, programmes de développement de certaines régions — est destinée à augmenter la transparence du marché pour les personnes privées et permettre ainsi un meilleur fonctionnement de l'économie de marché. Le Président de la C. E. E., Hallstein, a décrit cet aspect très important dans les termes suivants : « Le programme que chaque État se doit de porter à la connaissance de ses citoyens a pour but d'augmenter la sécurité, qui est la raison fondamentale de son existence. »

Les économistes ont acquis la certitude qu'une économie de marché peut, à la lumière des objectifs de base actuels — plein emploi, stabilité des prix, équilibre de la balance des paiements et expansion rapide et harmonieuse — fonctionner uniquement dans la mesure où l'État dirige l'économie, y compris les secteurs privés ; l'État doit informer ceux-ci de ses projets dans un programme indicatif correspondant aux objectifs du plan ou de la programmation économique, sans cependant attenter à leur liberté de décision. Personne n'a mieux mis cela en évidence que l'éminent suédois Per Jacobsson, mort malheureusement prématurément : « Je suis persuadé qu'un taux de croissance satisfaisant et une stabilité relative du niveau des prix constituent deux objectifs parfaitement compatibles. Les résultats ne viendront cependant pas d'eux-mêmes. Non seulement les autorités publiques, mais aussi le secteur privé, le patronat et les salariés ont leur

rôle à jouer. Lorsque la situation présente des difficultés graves, il est plus important que jamais de concilier la planification indispensable avec les principes de l'économie de marché, grâce à une coordination appropriée. L'économie de marché présente de tels avantages qu'elle est un tel facteur de progrès et de liberté, dont il ne faut en aucun cas mettre les atouts en danger. C'est pour cette raison que nous devons tout faire pour garantir sa bonne marche en essayant de mieux comprendre ses règles de base et en reconnaissant la nécessité d'une planification et d'une direction qui ne soit pas en désaccord avec ses principes fondamentaux » (1). Trouver une solution à ce problème est l'une des tâches les plus importantes de notre temps, voire une question vitale pour la sécurité de toute société libérale, de tout système économique du même type.

(1) Per JACOBSON, *The Market Economy in the World To-Day*, Philadelphie, 1961.

LA CONCURRENCE, PRINCIPE D'ORGANISATION DE L'ÉCONOMIE (1)

Theodor WESSELS, *Cologne*

I

Le rôle attribué à la concurrence, en tant qu'instrument de la politique économique, a subi au cours de son évolution des changements considérables. A l'origine, le principe de la concurrence, partie intégrante d'une philosophie économique qui croit possible une auto-régulation de l'économie, exigea le renoncement à toute intervention de l'État et des Associations professionnelles dans le fonctionnement de l'économie au nom de l'« économie libre ». Les porte-paroles de cette philosophie crurent que dans une économie, qui n'est réglementée ni par les directives de l'État ni par les cartels de producteurs, se développerait automatiquement une large concurrence. Une telle conception n'était pas dépourvue, dans le passé, de réalisme, car l'économie était fondée sur une technique artisanale avec un grand nombre de petites entreprises, alors que les monopoles régionaux, possédés autrefois par les grands propriétaires terriens (dans maints pays européens) avaient été abolis par les réformes agraires. On en est arrivé ainsi à identifier l'économie libre et l'économie concurrentielle. L'introduction d'un tel système économique fut accompagnée d'espérances quasi messianiques. On crut découvrir un mode d'organisation qui assurerait, sans faire appel à un appareil régulateur, le fonctionnement sans entraver l'économie et qui serait à même d'équilibrer les intérêts de tous.

La liaison étroite entre la théorie de concurrence et la philosophie économique s'est relâchée par la suite, car l'optimisme socio-politique n'a été confirmé ni par le cours réel de l'économie ni par l'analyse scientifique ultérieure de l'« économie libre ». L'idée, à la base de l'argumentation philosophique de la concurrence, a été remplacée par la théorie « instrumentale » qui a tenté à expliquer le fonctionnement du processus économique par une économie que règle la concurrence. La nouvelle théorie ne recherchait plus l'harmonie sociale mais analysait plutôt les conditions qui mènent, à l'intérieur d'une économie de concurrence, vers un état de choses ne provoquant

(1) Traduit de l'allemand. Titre original : « Der Wettbewerb als Ordnungsprinzip der Volkswirtschaft ».

plus des changements ultérieurs dans le cours de l'économie, conduisant ainsi vers un équilibre. La théorie de la concurrence devient de plus en plus une théorie de l'équilibre.

Au cours de cette évolution, on a assisté à un rétrécissement croissant du champ d'application du principe de concurrence vis-à-vis de l'économie réelle. Il est vrai que la plupart des politiciens de l'économie — à l'exception de ceux qui s'opposaient, quant au fond, au régime économique « capitaliste » — continuèrent au fond à admettre le principe de l'économie libre. Par contre, les groupes qui se sentaient frustrés par celle-ci (comme par exemple les artisans, paysans et plus tard les ouvriers) entraînèrent l'État à l'intervention. Une lutte de longue durée s'engagea sur le problème de l'admissibilité des interventions de l'État dans l'économie libre. Les représentants orthodoxes de l'économie libre s'y opposèrent ; ils réussirent souvent à limiter, au moins, l'étendue de l'intrusion étatique dans le fonctionnement de l'économie. Il fermèrent les yeux, durant une longue période, sur le fait que le renoncement de l'État à l'intervention n'assurait nullement à l'économie un fonctionnement réglé par le jeu de la concurrence. Avec l'industrialisation toujours croissante, on assiste à la prépondérance de plus en plus étendue des grandes entreprises qui, soit par l'intermédiaire de cartels réglant le marché, soit par la puissance même de leur participation au marché, étaient, pour le moins, en mesure de limiter la concurrence. Une politique économique qui ne voulait empêcher que l'intervention de l'État, en ignorant cette évolution économique, était vouée à l'échec. Il s'est avéré que l'identification de l'économie libre et de l'économie de concurrence, à l'époque d'industrialisation, conduisait souvent à la destruction de la concurrence. Les tendances monopolistes, à l'intérieur de larges secteurs économiques, se sont imposées, en se référant notamment au principe de liberté des décisions économiques, éliminant ainsi la concurrence. Or, l'ancien principe de régulation de la concurrence n'eût nullement cédé la place à un autre. Ainsi, une longue période d'évolution (qui n'a pris fin qu'avec la deuxième guerre mondiale) est caractérisée par la coexistence de la concurrence, des monopoles et de l'intervention étatique. Cette coexistence avait engendré une multitude de contradictions dans la politique économique ainsi que de graves troubles dans le fonctionnement de l'économie. Tout s'accomplissait dans l'« économie libre » et de la sorte elle apparaissait aux yeux de beaucoup comme une forme tout à fait insuffisante de l'organisation de l'économie. Il s'ensuivait une appréciation négative d'une économie totalement indépendante de l'État, qui semblait toujours être réglée, en principe, par la concurrence, bien qu'en réalité le champ d'action du principe de concurrence fût de plus en plus restreint. La réfutation de l'économie concurrentielle atteint son apogée lors de la grande crise des années 30 qui a fait apparaître un chômage aux dimensions sans précédent. L'économie du capitalisme évolué (« Spätkapitalismus ») apparut comme incapable de résoudre le problème de l'emploi étant donné que cette

crise — en termes du cycle de conjoncture — ne pouvait plus être résolue à la façon du XIX^e siècle.

La théorie économique — le plus souvent inconsciemment — a favorisé plutôt que freiné ce pessimisme à l'égard du principe de concurrence. Le développement récent de l'analyse de concurrence a fait abandonner la notion de « concurrence libre » ; on s'est rendu compte qu'elle ne pouvait plus aider à déterminer le degré d'intensité de la concurrence et que divers effets, tous attribués à la concurrence, n'apparaissent que dans le cas extrême d'une concurrence parfaite, c'est-à-dire d'une intensité concurrentielle poussée au dernier degré. Dans l'économie réelle — comme l'a montré la théorie — prédominant, en général, des configurations du marché qu'on devait définir comme étant les manifestations d'une concurrence imparfaite. Chaque limitation de la concurrence signifie un rapprochement vers le monopole ; c'est pourquoi la « concurrence imparfaite » peut être considérée identique à la « concurrence monopolistique ». Les récentes analyses de concurrence ont montré que les influences monopolistiques, à l'intérieur d'une économie libre, interviennent également lorsque la concurrence n'est pas éliminée par l'existence de cartels ou par les entreprises qui dominent le marché. Les formes intermédiaires entre la concurrence et le monopole étaient, par conséquent, d'après les études récentes, regardées comme des configurations normales du marché. Il s'agissait ici d'une configuration qui n'autorise plus à considérer le monopole comme un terme alternatif de la concurrence, cette façon de voir ayant paralysé la lutte contre le monopolisme.

II

Après la guerre, on a assisté, dans divers pays, à une sorte de renaissance de l'idée de concurrence. Elle attaquait en premier lieu le mélange non organisé de la concurrence et du monopole et aussi les interventions non planifiées, longtemps caractéristiques pour la politique des nations européennes. La politique de concurrence moderne, à la différence du libéralisme du XIX^e siècle, exigeait l'intervention consciente de l'État lorsque la concurrence s'est trouvée menacée. En outre, on était également convaincu que la tâche de l'État consiste à établir les conditions nécessaires au fonctionnement d'une économie concurrentielle en évitant, par exemple, le sous-emploi à l'aide d'une politique monétaire qui ajuste la demande globale à l'offre globale. Les représentants actuels de l'économie de concurrence considèrent qu'un des principaux dangers pour l'économie de marché (qui peut attenter à son fonctionnement normal) est la conduite des positions dominantes sur le marché qui abolissent les règles de la concurrence. On ne rencontre plus l'enthousiasme de concurrence tributaire du paléo-libéralisme. En fait, l'adhésion actuelle au système de concurrence prend son origine moins dans une philosophie économique que dans l'idée que notre économie est

placée face à une série de problèmes qui peuvent être mieux résolus et d'une façon plus parfaite à l'aide de la concurrence plutôt que par tout autre moyen de politique économique. Cette idée est parfaitement compatible avec celle selon laquelle la concurrence est, en elle-même, incapable de résoudre tous les problèmes de la politique économique. La concurrence sera donc jugée uniquement en fonction de sa capacité à réaliser des objectifs de la politique économique. On est tenu de faire une harmonisation dans ces cas où, parmi la concurrence, d'autres « instruments » entrent en jeu. Cela est nécessaire pour éviter les contradictions.

Une des tâches les plus urgentes de la politique économique dans les années à venir consiste à assurer une croissance continue du produit national. Presque toutes les économies occidentales hautement développées ne disposent plus de réserves importantes de production. Néanmoins, elles poursuivent sans aucune exception une politique de croissance du produit national dont elles font l'objectif principal de leurs actions. La situation politique et sociale à l'heure actuelle ne devrait placer aucun gouvernement dans une position qui l'entraînerait à abandonner cette ligne de conduite, même si aux yeux de ce gouvernement la société présente quelque chose de plus qu'une immense fabrique de valeurs économiques et qu'il s'impose par conséquent des tâches d'un caractère culturel, social et politique qui ne peuvent pas être compensées uniquement par des réussites économiques. Or, à l'heure actuelle, on ne peut atteindre les buts non économiques que si l'on met en œuvre des moyens économiques assez importants. C'est le cas pour la construction des établissements scolaires et pour la réalisation de tâches militaires et sociales. On ne pourrait, dans l'impossibilité de maintenir la croissance de l'économie, réaliser les dépenses consacrées à des fins non économiques qu'au détriment du niveau de vie des individus. Il n'est pas besoin de prouver qu'un gouvernement démocratique ne parviendra pas à réunir les fonds nécessaires, par exemple pour la construction d'établissements scolaires, si de telles dépenses sont susceptibles d'abaisser le niveau de vie de la population. L'accroissement du produit national présente, comme on le voit, un problème qui n'est pas uniquement économique. Pour notre société, cet accroissement est également une condition préalable à l'accomplissement des réalisations culturelles et politiques.

Nous ne pouvons accroître davantage notre produit national, après avoir épuisé la quasi-totalité des réserves de production, que si nous procédons continuellement à l'amélioration de la mise en œuvre des facteurs de production, c'est-à-dire en augmentant d'une façon permanente la productivité. C'est pourquoi on a besoin d'avoir des stimulants permanents pour améliorer l'allocation des facteurs de production. D'après les expériences du XIX^e siècle et même plus récemment, nous sommes amenés à admettre que la force de concurrence dégage une contrainte si forte dans le choix des méthodes les plus favorables à la production que pas un seul autre parmi les instru-

ments de la politique économique n'est susceptible de l'atteindre. A mesure que la concurrence s'intensifie, l'entrepreneur isolé est obligé d'utiliser des techniques de production qui réduisent leur coût ; c'est la seule façon pour lui de maintenir sa position sur le marché. Les entrepreneurs qui appliquent les premiers les procédés nouveaux, atteignent un profit qui dépasse celui des autres. Ils stimulent les autres entrepreneurs qui les prendront comme modèle. On assiste ainsi à la pénétration rapide et complète des méthodes qui réduisent le coût de production. La concurrence conduit donc à une situation dans laquelle s'affirment sur le marché non seulement les entrepreneurs isolés et pleins d'initiative, mais aussi où le progrès technique gagne l'ensemble de l'économie. Ce dernier effet de la concurrence est incontestablement, pour l'économie contemporaine, d'une importance toute particulière, car il se manifeste malgré l'accentuation continuelle du degré de monopole dans les économies modernes. Or, justement à l'intérieur des formes du marché qui font actuellement l'objet d'analyses théoriques et qui notamment présentent les combinaisons entre la concurrence et le monopole, se produit une pression de concurrence très forte à laquelle est soumis le vendeur isolé qui est de ce fait obligé de tout mettre en œuvre pour abaisser ses frais afin d'acquérir des avantages de production.

Il est difficile de savoir comment améliorer l'allocation des facteurs de production, car on n'est jamais assuré que les nouveaux procédés seront économiquement supérieurs aux procédés existants, soit qu'il n'existe pas de critère pour définir les chances d'écouler les nouveaux produits puisque l'on ne connaît pas suffisamment les changements survenus dans la demande des biens existants. Par conséquent, une économie dynamique, pour être en mesure d'utiliser toutes les possibilités du progrès technique, se heurte constamment à des incertitudes qui doivent être surmontées. L'économie politique nous a appris, dans les dernières décennies, à prendre davantage conscience de ces phénomènes nouveaux qui ont surgi dans l'économie dynamique. La théorie économique a développé des méthodes permettant d'élaborer quantitativement des barèmes d'incertitudes. Mais nous ne sommes pas encore capables de soulever le voile de l'avenir et ne pouvons pas discerner aujourd'hui les forces décisives de l'évolution future. Nous sommes obligés, même en développant des méthodes exactes de prévision, de prendre des hypothèses de base pour tous les calculs qui, de ce fait, aboutissent à de simples suppositions concernant les tendances d'évolution. Nous ne pouvons donc, en employant la méthode de prévision, que limiter la sphère de l'incertitude. Par conséquent, nous devons toujours vérifier, d'une façon expérimentale, si un procédé donné s'avérera supérieur à l'autre et étudier les changements de la demande, etc. Ce problème peut être résolu de la façon la plus satisfaisante lorsqu'on s'appuie notamment sur la concurrence. Les chances de profit incitent les entrepreneurs à rechercher de voies nouvelles. Ils auront un profit plus élevé que leurs partenaires s'ils réussissent dans leurs recherches. Ces différences

de profit agissent comme des « signaux », qui renseignent sur les avantages et désavantages des divers procédés de production. La concurrence est donc un excellent moyen pour obtenir des informations sur la qualité économique des techniques de production. Au cours de la récente évolution de la science économique, contrastant d'ailleurs avec sa précédente étape, on n'a pas suffisamment mis l'accent sur cet effet de la concurrence. En analysant d'une façon unilatérale les conditions de l'équilibre, on a perdu de vue le caractère de la concurrence ainsi que les circonstances qui apparaissent dans la lutte concurrentielle.

La concurrence, contrainte à appliquer des procédés présentant des avantages de coût, compromet par contre les intérêts des entrepreneurs qui sont des propriétaires d'entreprises retardataires. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils cherchent à échapper au processus de sélection engendré par la concurrence et vont à l'encontre de la politique économique fondée sur la concurrence. Une situation semblable intervient lors de l'introduction de procédés nouveaux au cours d'une planification, à laquelle participent les différents groupes de pression. Les institutions d'État, dont les représentants participent à l'élaboration du plan, sont forcément intéressées (et même souvent) à ne pas procéder à une réalisation complète des meilleurs procédés de production étant donnée leur tendance à trouver un compromis, acceptable pour tous les groupes participants. Cette solution moyenne fait que les différents groupes respecteront les prises de position adverses. L'application des procédés nouveaux est « dosée » de façon à permettre le maintien des entreprises fonctionnant dans des conditions défavorables ; mais dans ce compromis, par contre, l'économie n'atteint guère le niveau de productivité que la sélection par la concurrence aurait pu obtenir.

Sans doute, dans les pays qui basent leur économie sur la concurrence, on enregistre une volonté de résistance plus forte contre les interventions isolées et non planifiées (par exemple sur les prix) que dans les années précédentes. Ce système économique a été, par contre, exposé à d'autres dangers, en particulier au cours des vingt dernières années : les groupes des producteurs, menacés par la concurrence, sont parvenus en s'associant (de façon toujours croissante) à accéder aux subventions. Les dépenses de subventions ont considérablement augmenté dans les pays occidentaux. Aux yeux de nombreux chercheurs, ces subventions apparaissent comme un moyen de politique économique en conformité avec les lois du marché étant donné qu'elles laissent intact le mécanisme de la formation des prix. Or, en réalité, ces subventions risquent de dénaturer le système de concurrence, car c'est l'État, et en dernier ressort le contribuable, qui assume une partie du coût de production. Une réaction automatique contre le subventionisme ne se déclenche que lorsqu'il entraîne une augmentation de la production tellement forte qu'elle engendre une baisse des prix. Cependant, dans certains pays occidentaux, on a la possibilité de compenser l'expansion de la production nationale par une

restriction des importations. Dans ce dernier cas, le seul frein que l'économie est susceptible d'opposer au subventionisme, cesse de se manifester. Seule une politique économique qui agit d'une façon consciente contre l'accroissement des subventions est capable d'empêcher les distorsions de la politique de concurrence par lesquelles une partie du coût de production est répercutée sur l'État.

B. — LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

- Maurice ALLAIS
- Fernand BAUDHUIN
- Milton FRIEDMAN
- Friedrich A. LUTZ
- Robert V. ROOSA

CARACTÉRISTIQUES COMPARÉES DES SYSTÈMES DE L'ÉTALON-OR, DES CHANGES A PARITÉS LIBRES ET DE L'ÉTALON DE CHANGE-OR

Maurice ALLAIS, *Paris*

« Contrairement à ce que croient les profanes, il n'est, en matière monétaire, aucune orthodoxie. On peut concevoir un grand nombre de systèmes, qui se distinguent par leurs vertus propres. C'est seulement en fonction des fins que l'on assigne à la société que l'un d'eux peut apparaître préférable aux autres.

Actuellement, la grande majorité de l'opinion exige avant tout, d'un système monétaire, qu'il ne fasse pas obstacle au développement de la production, et par là assure le « plein emploi » des facultés productrices, mais elle souhaite en même temps que le système choisi donne au niveau général des prix toute la stabilité compatible avec la fin précédente. »

Jacques RUEFF (1).

Structures comparées des principaux systèmes monétaires.

1. Les différents systèmes monétaires, celui de l'étalon-or, celui des parités de change libres, celui de l'étalon de change-or de Bretton Woods, ont donné lieu à une littérature aussi volumineuse que contradictoire. Aussi, pour faciliter la discussion, il me paraît nécessaire d'indiquer très brièvement pour les deux systèmes extrêmes de l'étalon-or et des parités de change libres (2), et pour le système actuel de l'étalon de change-or de Bretton Woods, quelles sont les relations d'interdépendance dans une situation d'équilibre, comment se font les ajustements et quels sont les caractères correspondants de la politique monétaire (3).

(1) Jacques RUEFF, « La régulation monétaire et le problème institutionnel de la monnaie », *Revue d'Économie Politique*, 1953, p. 57.

(2) Voir Maurice ALLAIS, *Économie et intérêt*, Paris (Imprimerie Nationale; en dépôt à la Librairie de Médecis), 1947, pp. 355 et *sequ.*

(3) La théorie des systèmes monétaires repose de toute évidence sur la théorie du rôle de la monnaie sur le plan interne. Sur cette théorie voir Maurice ALLAIS, *op. cit.*, chap. VIII, pp. 229-422 et « La reformulation de la théorie quantitative de la monnaie », *Bulletin SEDEIS*, 10 septembre 1965, n° 928, supplément (voir tout spécialement pp. 149-62).

Les Tableaux IA et IB résument, autant que faire se peut, les caractéristiques essentielles de ces trois systèmes. Pour bien mettre en évidence ce qui est réellement en cause, deux variantes ont été distinguées pour le système actuel d'étalon de change-or. La première correspond approximativement au modèle théorique, au moins implicite, du système de Bretton Woods. Elle est caractérisée par la fixité des parités de change, le maintien d'un certain rapport entre les circulations monétaires nationales et les volumes globaux des liquidités détenues et une répartition pratiquement constante des liquidités détenues entre l'or et les devises des pays à monnaies clés (Variante I). La seconde variante est caractérisée par un relâchement plus ou moins grand de ces trois conditions (Variante II). Dans leur esprit et leurs principes essentiels, les Statuts du Fonds Monétaire impliquent une situation assez voisine de la Variante I, mais pratiquement la situation actuelle est assez voisine de la Variante II.

Les Tableaux I A et I B se suffisent à eux-mêmes et pour la brièveté, je me suis borné à énoncer les principales propriétés des trois systèmes considérés sans aucune démonstration. En fait, les conclusions essentielles qui se dégagent de la comparaison des trois systèmes de l'étalon-or, des parités de change libres et des accords de Bretton Woods sont les suivantes.

Ajustement par les prix ou ajustement par les changes.

2. La différence radicale entre le système d'étalon-or à parités de changes fixes et le système des changes à parités libres est que dans le premier système les ajustements se font par les prix alors que dans le second ils se font par les changes. La régulation du premier est indirecte et lente ; celle du second, directe et rapide. Le premier comporte des risques de déflation, le second des risques d'inflation.

Le choix entre les deux systèmes de l'étalon-or et des changes à parités libres se ramène au choix entre la stabilité des changes et la non autonomie des politiques monétaires internes d'une part et la variabilité des changes et l'autonomie de ces politiques d'autre part (1).

Le facteur réellement essentiel dans le système de l'étalon-or à parités fixes, ce n'est pas tant le rattachement à l'or, c'est la fixité des taux de change. Un système où l'or serait complètement démonétisé, où existerait une monnaie papier internationale, mais où les parités de change seraient fixes et où les règlements des déficits devraient se

(1) Sur le choix essentiel entre la stabilité des changes et la stabilité des prix, voir Maurice ALLAIS : *Abondance ou misère*, Paris (Librairie de Médecis), 1946, p. 86 ; « Le contrôle des changes », *Bulletin des Transports et du Commerce*, février 1948, p. 96-99 ; « Observations sur l'état actuel du système des paiements internationaux », *Travaux du Congrès des Économistes de Langue Française 1949*, Paris (Éditions Domat-Montchrestien), 1950, pp. 103-09 et 169-73 ; « Observations sur la reconstruction monétaire de l'Europe », *Travaux du Congrès des Économistes de Langue Française 1950*, Paris (Éditions Domat-Montchrestien), 1951, pp. 58-64 ; « Faut-il, ou non, dévaluer le Franc », *Aux Écoutes de la Finance*, n° 940, 11 novembre 1954 ; « La convertibilité et la libération des échanges », *Nouvelle Revue de l'Économie Contemporaine*, n° 74, avril 1956, p. 12-14 ; « Le problème de la dévaluation », *Revue de Politique Étrangère*, XXII, n° 4, 1957, pp. 479-493.

TABLEAU I A. — CARACTÉRISTIQUES COMPARÉES DES PRINCIPAUX SYSTÈMES MONÉTAIRES

		ÉTALON-OR A PARITÉS DE CHANGE FIXES	PARITÉS DE CHANGE LIBRES	ÉTALON DE CHANGE-OR (Système actuel des accords de Bretton Wood)	
				Variante I (modèle théorique)	Variante II (situation actuelle)
				Situations d'équilibre	Données
	Inconnues	<p>$2n$ inconnues</p> <p>n niveaux de prix P_t</p> <p>n stocks d'or nationaux M_0^j</p>	<p>$2n - 1$ inconnues</p> <p>n niveaux de prix P_t</p> <p>$n - 1$ parités de change relatives</p>	<p><i>Caractéristiques de la Variante I</i></p> <p>Dans sa structure fondamentale, la variante I du système de Bretton Woods est, en fait, <i>identique</i> au système de l'étalon-or.</p>	<p><i>Caractéristiques de la Variante II</i></p> <p>1) Dans la mesure où les parités de change peuvent être modifiées et où la liaison entre la masse monétaire et le volume global des liquidités détenues n'est pas assurée, le système est <i>structurellement identique</i> à celui des parités de changes libres.</p> <p>2) Dans la mesure où les parités de change sont maintenues fixes et où une liaison étroite existe entre la masse monétaire globale et le volume global des liquidités, mais où la répartition des liquidités entre or et devises donne une importance croissante aux devises, le système est <i>identique au système de l'étalon-or</i>, sauf que l'accroissement du volume mondial des liquidités est plus rapide que dans le cas de l'étalon-or.</p>
	Équations	<p>$2n$ équations</p> <p>a) n équations monétaires nationales</p> $P_t Q_t = M_0^j G(Z_t) \quad (1)$ <p>Pour chaque pays, le produit du niveau des prix par le niveau d'activité est proportionnel au stock d'or national.</p> <p>b) $n - 1$ conditions d'équilibre des balances des paiements.</p> <p>c) Somme des stocks d'or = stock d'or mondial</p> $\sum M_0^j = M_0$	<p>$2n - 1$ équations</p> <p>a) n équations monétaires nationales</p> $P_t Q_t = M_t F(Z_t) \quad (1)$ <p>Pour chaque pays, le produit du niveau des prix par le niveau d'activité est proportionnel à la masse monétaire.</p> <p>b) $n - 1$ conditions d'équilibre des balances des paiements.</p>		

(1) Le coefficient de proportionnalité $F(Z_t)$ est une fonction d'un indice de conjoncture Z_t , lequel est une fonctionnelle de l'évolution passée du revenu national dont la valeur est bien déterminée à un instant donné (voir Maurice ALLAIS, « La reformulation de la théorie quantitative de la monnaie », *op. cit.*).

Fonctionnement	Ajustements	ÉTALON-OR A PARITÉS DE CHANGE FIXES	PARITÉS DE CHANGE LIBRES	ÉTALON DE CHANGE-OR (Système actuel des accords de Bretton Woods)	
		<p>a) Les ajustements se font par les niveaux de prix.</p> <p>b) <i>Les niveaux de prix dépendent du stock d'or mondial.</i> Les variations du niveau du stock d'or mondial et par suite des prix dépendent des découvertes de gisements d'or et des progrès dans leur exploitation. Un accroissement insuffisant du stock d'or mondial entraîne une lente déflation des prix.</p> <p>c) La régulation est indirecte et lente.</p> <p>d) <i>L'équilibre est stable.</i></p>	<p>a) Les ajustements se font par les taux de change déterminés par la confrontation des offres et des demandes.</p> <p>b) Les niveaux de prix sont déterminés par les politiques monétaires nationales.</p> <p>c) La régulation est directe et rapide.</p> <p>d) <i>L'équilibre peut être rendu stable</i> (système des parités de change flexibles).</p>	Variante I (modèle théorique)	Variante II (situation actuelle)
				Politique économique	<p>a) Toute inflation ou déflation massive des prix est impossible.</p> <p>b) Il n'y a <i>aucune</i> autonomie des politiques monétaires internes.</p>

Caractéristiques identiques à celles du système de l'étalon-or.

a) Une politique très déflationniste est improbable.

Les ajustements, en cas de difficultés, tendent à se faire finalement par les niveaux de changes.

Une part croissante des devises dans les liquidités est un facteur d'inflation.

b) Les politiques monétaires internes ne sont autonomes que dans la mesure où l'on renonce à la fixité des parités de change, ou dans la mesure où les pays en surplus acceptent d'augmenter leurs liquidités en devises des pays déficitaires.

faire en cette monnaie papier internationale, *aurait exactement les mêmes propriétés que le système de l'étalon-or, sauf que la quantité globale de la monnaie papier internationale pourrait être librement fixée* (1). *L'autonomie des politiques monétaires nationales serait tout aussi restreinte que dans le système de l'étalon-or.*

On voit ainsi que la plupart des arguments opposés au système de l'étalon-or ne valent pas seulement pour ce système, ils valent également pour tout système de changes à parités fixes. Ils valent donc en particulier pour le système actuel dans la mesure où il se fonde sur le maintien de parités fixes de change.

Le système de l'étalon de change-or et l'autonomie des politiques monétaires nationales.

3. Dans la mesure où le système de l'étalon de change-or de Bretton Woods respecte les trois conditions :

A. de fixité des parités de change,

B. du maintien d'un certain rapport entre les circulations monétaires nationales et les volumes des liquidités détenues,

C. d'une répartition peu variable des liquidités détenues entre l'or et les devises des pays à monnaies clés, ce système, dans ses principes essentiels, est identique au système de l'étalon-or et *il en a exactement les mêmes avantages et les mêmes inconvénients*. En particulier, sous les conditions précisées, les politiques monétaires internes ne sont ni plus ni moins autonomes que dans le système de l'étalon-or (Variante I).

Dans le système de l'étalon de change-or, les politiques économiques nationales ne peuvent devenir autonomes que si l'on renonce à la fixité des parités de change en dévaluant les monnaies des pays en déficit, ou en réévaluant les monnaies des pays créditeurs, ou si les pays créditeurs consentent à accumuler les devises des pays débiteurs. Dans ce dernier cas une accumulation excessive de ces devises conduit à des situations éminemment instables puisque leur convertibilité or ne peut plus être assurée (Variante II).

Aujourd'hui, aucun gouvernement n'est réellement prêt à préférer la fixité des taux de change à l'autonomie de sa politique monétaire interne. Qu'on approuve ou non cette préférence, toute reconstruction du système monétaire international devra en tenir compte.

Si l'on considère l'histoire monétaire de l'après guerre, on constate que tous les ajustements nécessaires de la balance des paiements se sont effectués, soit par la dévaluation, soit par la réévaluation des monnaies. Ils ne se sont jamais réalisés par le sacrifice de l'autonomie des politiques monétaires internes.

La seule exception est celle des États-Unis qui ont réussi, en raison de leur position particulière d'économie dominante, à préserver l'autonomie de leur politique monétaire interne et la parité du dollar

(1) Si le prix de l'or dans un système fondé sur l'or peut être révisé, cette différence elle-même disparaît.

tant par rapport à l'or que par rapport aux autres monnaies, malgré un déficit persistant de leur balance des paiements. Cette situation n'a pu se maintenir jusqu'ici que grâce à l'acceptation d'un volume de liquidités en dollars de plus en plus grand de la part des autres pays (1). Si cette attitude venait à se modifier d'une manière sensible, il est pour le moins douteux que les États-Unis sacrifient l'autonomie de leur politique monétaire interne sur l'autel de la parité fixe du dollar, qu'on la considère par rapport à l'or ou par rapport aux autres monnaies.

La valeur globale des liquidités.

4. Le problème des liquidités se présente d'une façon toute différente dans les différents systèmes monétaires.

Le système de l'étalon-or.

A. Sous le régime de l'étalon-or, le niveau mondial des prix or est déterminé par le volume global des liquidités or, c'est-à-dire par le volume du stock d'or monétaire mondial. Si ce stock est insuffisant au regard du volume des échanges, il y a déflation des prix, et c'est là un inconvénient majeur.

Toutefois, au point de vue du volume global des liquidités, un système d'étalon-or aurait exactement la même souplesse qu'un système de monnaie papier internationale où l'or serait complètement démonétisé, si le prix de l'or n'était pas maintenu fixe, *mais ajusté suivant les besoins de façon à éviter toute déflation des prix.*

En fait, une dévalorisation générale et continue des différentes monnaies par rapport à l'or pourrait maintenir, dans un système d'étalon-or, le volume global des liquidités au niveau désiré. Il est tout à fait injustifié de supposer que la fixité du prix de l'or est une caractéristique nécessaire d'un système d'étalon-or.

Le système des changes à parités libres.

B. Dans le cadre du système des changes à parités libres, il n'y a aucun problème spécial de liquidités sur le plan international puisque le change égalise à tout instant l'offre et la demande de chaque devise. Ce problème ne se pose que sur le plan national puisque sur ce plan il y a un lien de proportionnalité entre le niveau des prix et la masse monétaire, le coefficient de proportionnalité dépendant de la situation conjoncturelle (2).

Si toutefois le système adopté est celui des changes flexibles avec une régulation gouvernementale des fluctuations saisonnières ou aléatoires du change, des réserves or ou devises sont nécessaires.

(1) Voir Jacques RUEFF, *L'âge de l'inflation*, Paris (Payot), 1963, p. 134-35 et *Le lancinant problème des balances de paiements*, Paris (Payot), 1965, chap. I.

(2) Voir tableau I A et Maurice ALLAIS, « La reformulation de la théorie quantitative de la monnaie », *op. cit.*

Le système de Bretton Woods, modèle théorique (Variante I).

C. Dans le cas du modèle théorique du système de Bretton Woods (Variante I) que j'ai défini, le volume global des réserves est égal à la somme du stock d'or monétaire mondial et du montant global des devises des pays à monnaies clés détenues par les banques centrales. Si un rapport déterminé est maintenu entre les réserves or et les réserves en devises le problème des liquidités se pose exactement comme dans le cas du système de l'étalon-or. Dans ce cas, le niveau mondial des prix or est finalement déterminé par le stock d'or monétaire mondial. Si ce stock devient insuffisant, il y a déflation des prix or.

Le système de Bretton Woods, situation actuelle (Variante II).

D. Dans le cas de la Variante II ci-dessus de l'étalon de change-or, c'est-à-dire dans la situation actuelle, les niveaux nationaux des prix et par suite le niveau international des prix, sont essentiellement déterminés par les politiques monétaires internes qui, pour une grande part, sont largement autonomes. Depuis 1945, le niveau des prix mondiaux, c'est-à-dire des prix dollars, a été essentiellement déterminé par la politique monétaire interne des États-Unis et non par le volume global des liquidités or et devises.

Soutenir que le manque de liquidités internationales pourrait entraîner une crise déflationniste à l'échelle mondiale suppose que les principaux pays sont disposés à sacrifier l'autonomie de leur politique monétaire interne, ce que tous les faits contredisent.

Le lien étroit qui s'est constaté de 1815 à 1913 entre le niveau des prix et le stock d'or mondial résultait de trois circonstances :

a) l'or jouait un rôle monétaire interne. Dans chaque pays il y avait une circulation de pièces d'or et les billets de banque étaient librement convertibles en or,

b) pour chaque pays, l'encaisse or servait à maintenir la convertibilité or interne de la monnaie,

c) pour chaque pays, l'encaisse or servait à maintenir la convertibilité or externe de la monnaie et à régler les déficits éventuels des balances des paiements.

Or, actuellement, les conditions (a) et (b) ne sont plus remplies. Quant à la condition (c), le rôle joué avant 1913 par l'encaisse or est actuellement rempli par le volume global de l'encaisse or et des devises en monnaies clés, et le lien entre ce volume global et la circulation monétaire interne s'est considérablement relâché.

De même, il est inexact de soutenir que le volume global des liquidités internationales joue actuellement, vis-à-vis du commerce international, le même rôle que les circulations monétaires nationales vis-à-vis des transactions nationales. Le commerce international pour la plus grande part est financé par la création de moyens monétaires *internes* et il n'existe qu'une corrélation indirecte entre le développement des échanges dans le monde et le montant global des liquidités. Le mécanisme qui est à l'origine de cette corrélation est d'ailleurs très

détourné et on n'en perçoit les manifestations que lorsque l'on constate une réticence généralisée des pays à perdre leurs réserves. Dès lors, tous les raisonnements fondés sur l'existence prétendue d'un lien étroit entre le volume global des liquidités et le niveau des prix mondiaux, c'est-à-dire des prix dollars (1), ne sont que *très partiellement* valables.

En fait et du point de vue du fonctionnement du système monétaire international, la condition d'un volume suffisant de liquidités internationales n'a qu'une importance tout à fait secondaire vis-à-vis de la condition de la fixité des parités de change. *Les difficultés à craindre d'un volume insuffisant de liquidités internationales ne sont que peu de chose si on les compare aux difficultés que suscite le maintien de parités de change irréalistes.*

Pour une grande part, la nécessité de la croissance à un rythme suffisant du volume global des liquidités n'est qu'un mythe commode dont l'utilité est de justifier l'existence des déficits des principaux pays à monnaie clé, la Grande-Bretagne et les États-Unis. *Il y a en fait une surabondance de liquidités papier, inconvertibles en or, due en particulier à la permanence depuis quinze ans d'un déficit important de la balance des paiements américaine* (2) (3).

Ce qui par contre est juste, c'est que *compte tenu des niveaux nationaux actuels des prix, compte tenu de la parité actuelle de l'or à 35 dollars l'once et compte tenu de la propension croissante des principaux pays industriels à détenir de l'or, il y a une insuffisance du volume global du stock mondial d'or* (4). Il est absolument certain que si les parités or des différentes monnaies étaient maintenues, si les pays actuellement créditeurs s'efforçaient de maintenir, par une politique de prix appropriés, les surplus de leurs balances des paiements et continuaient à augmenter leurs réserves or, et si le gouvernement des États-Unis désirait maintenir son stock d'or au niveau actuel,

(1) Voir par exemple Robert TRIFFIN, *Gold and the Dollar Crisis*, Yale University Press, 1961.

(2) Voir sur ce point Maurice ALLAIS, « Observations sur le déficit de la balance des paiements américaine », *Travaux du Congrès des Économistes de Langue Française 1963*, Paris (Éditions Domat-Montchrestien), 1964 et l'excellent article de Jacques RUEFF, « Des plans d'irrigation pendant le déluge », *Le Monde* du 24 septembre 1965 (réimprimé *supra*).

(3) Certains arguments avancés en faveur d'un manque de liquidités sont pour le moins assez étonnants, sinon absurdes. Ainsi, en application de la théorie keynésienne, Roy HARROD propose de mesurer l'insuffisance de liquidités par le rapport R/M_s du revenu national au montant global des dépôts à vue (« Liquidity », dans *World Monetary Reform*, ouvrage publié sous la direction de GRUBEL, Stanford University Press, 1963, p. 204). Ce passage est à vrai dire si incroyable que je crois devoir le citer en entier : « The value of the national income in each year divided by the quantity of bank deposits outstanding (average) each year... may be designated the income velocity of circulation of money... the income velocity of circulation is the precise reciprocal of the abundance or shortage of liquidity. If the velocity is high, this means that money balances in hand are low in relation to the work that they have to do. Thus (it represents) the "measure of scarcity of liquidity" ». Avec une telle définition ce serait dans les pays en hyperinflation que l'insuffisance de liquidités serait la plus forte. Une telle position est manifestement insoutenable et ne repose que sur des confusions.

(4) Maurice ALLAIS, « Observations sur le déficit de la balance des paiements américaine », *op. cit.*

le monde occidental, et les États-Unis en particulier, serait acculé à la déflation.

Enfin, les déficits des balances des paiements des pays à monnaies clés ne sont pas les seules sources possibles de liquidités. Ainsi les opérateurs qui ont besoin de devises dollars ont toujours la possibilité de les emprunter sur le marché américain. En fait, le besoin de liquidités, pour les transactions qui s'effectuent en dollars, peuvent tout aussi bien être assurés par des prêts à court terme des États-Unis, permis par une situation créditrice de leur balance des paiements, que par une situation déficitaire de cette balance.

Pour conclure, on peut dire que le volume global des liquidités, or et devises, n'a pas actuellement l'importance qu'on lui attribue généralement. Il n'a une très grande importance que dans le système de l'étalon-or et dans la Variante I du système de l'étalon de change-or, variante toute théorique dont la situation réelle est incontestablement très éloignée.

Changes à parités libres ou changes flexibles.

5. D'excellents économistes, comme Milton Friedman, soutiennent qu'il suffirait de laisser le marché des changes jouer librement pour que se réalise une situation d'équilibre stable. Les forces libres du marché permettraient de fournir une réponse, prompte, effective et automatique aux changements survenant dans les conditions du commerce international. Les vendeurs et les acheteurs pourraient d'ailleurs s'assurer contre les risques des fluctuations en se couvrant sur le marché à terme des changes.

Cependant, il n'est pas du tout prouvé qu'un tel système puisse fonctionner d'une façon entièrement satisfaisante sans aucune régulation. Des spéculateurs peuvent avoir intérêt à susciter des mouvements de change (1) et en se dégageant à temps peuvent gagner beaucoup sans jamais rien perdre. De plus, la baisse du change d'un pays peut avoir comme conséquence sur le plan interne une diminution sensible des encaisses désirées et créer des situations dangereusement inflationnistes. Ces dangers ne sont pas du tout illusoire, comme le prouve abondamment l'histoire des hyperinflations. Pour le moins leur possibilité ne peut être absolument écartée.

Il est fort possible, et il est même probable, qu'un grand pays comme les États-Unis pourrait sans dommage laisser se fixer librement sur le marché le cours de son change, car la loi des grands nombres est en elle-même une garantie de stabilité. Mais plus la taille d'une économie est faible, et plus apparaissent grands les dangers possibles de changes fluctuants. De même qu'on ne prête qu'aux riches, de même livrer son change au libre jeu du marché paraît bien être un luxe qui n'est réellement permis qu'aux riches, et j'ajouterais aux très riches.

(1) En ce sens, voir James E. MEADE, « The Future of International Payments », dans *World Monetary Reform*, *op. cit.*, p. 310.

L'expérience des cycles économiques et celle des hyperinflations montre que, livrés à eux-mêmes, les mécanismes monétaires n'entraînent qu'une régulation retardée et il en résulte une instabilité foncière (1). On peut conclure de là qu'une certaine régulation peut être nécessaire, et c'est là sans doute la raison pour laquelle tant d'hommes d'affaires et d'hommes politiques sont foncièrement hostiles à une politique de taux de change fluctuants.

L'auteur de ce papier, si favorable qu'il ait toujours été au principe des changes à parités libres, pense néanmoins qu'un système de changes à parités libres sans aucune interférence gouvernementale pourrait risquer d'avoir sur le plan interne, au moins dans certaines circonstances, une forte action déstabilisatrice en raison des variations des encaisses désirées susceptibles d'être induites par les variations des changes. Ce danger peut être d'autant plus grand que l'économie considérée est d'une taille plus réduite.

Pour cette raison un système de changes flexibles avec une régulation gouvernementale des fluctuations saisonnières ou aléatoires du change lui paraît préférable au système de change à parités libres et en avoir les avantages essentiels sans en avoir les inconvénients.

On soutient communément qu'un système de changes flexibles conduirait à une instabilité généralisée et on avance pour soutenir cette thèse des exemples correspondant à des expériences de change flexible faites par des pays placés dans des situations très éloignées de l'équilibre.

Il est hors de doute que si l'on considère un pays au sortir d'une guerre, ayant des problèmes pressants de reconstruction à résoudre, devant faire face à des difficultés d'ordre social, n'observant pas une discipline budgétaire suffisante et pratiquant au départ une parité de change irréaliste, un système de changes à parités libres peut laisser se développer des mouvements spéculatifs très dangereux, une baisse exagérée du change pouvant donner naissance à des hausses de prix et de salaires justifiant dans un cercle infernal une nouvelle baisse du change.

Ces arguments sont peu contestables lorsqu'il s'agit de périodes de transition brutales. Cependant, dans de telles périodes, tous les systèmes sont d'application difficile, et on peut observer qu'en tout état de cause il est plus facile de maintenir un taux de change flexible au voisinage de sa parité d'équilibre par un fonds de stabilisation des changes que de maintenir un taux de change fixe, s'il est tout à fait irréaliste. En tout état de cause un grand nombre d'arguments avancés contre un système de changes à parités libres ne valent plus pour un système de changes à parités flexibles.

Par ailleurs, si l'on veut bien considérer, non pas les périodes de

(1) M. ALLAIS, *Explication des cycles économiques par un modèle non linéaire à régulation retardée*. Communication au Colloque International sur la Dynamique (Paris, mai 1955). Publiée par le C.N.R.S. dans le volume collectif « Les modèles Dynamiques en Économétrie », Collection des Colloques Internationaux, vol. LXII, 1956, pp. 169 à 308.

transition exceptionnelles mais les périodes normales où les conditions économiques relatives évoluent relativement lentement, il faut reconnaître qu'un système de changes flexibles, s'il était généralisé, aurait l'avantage de permettre une adaptation graduelle à des conditions lentement changeantes alors que dans les conditions actuelles le système des parités fixes, en refusant une évolution progressive, conduit nécessairement à terme à des situations instables, sinon explosives. Milton Friedman écrit très justement : « L'instabilité des taux de change est un symptôme d'une instabilité sous-jacente de la structure économique. L'élimination de ce symptôme par le blocage du taux de change ne remédie à aucune des difficultés sous-jacentes et elle rend simplement les ajustements nécessaires beaucoup plus difficiles » (1).

En fait, l'expérience généralisée d'un système de changes flexibles n'a jamais été faite, et si elle l'était honnêtement, tout laisse penser qu'elle se traduirait en fin de compte par des adaptations plus faciles et des situations beaucoup plus stables. Il serait en effet beaucoup moins difficile de stabiliser la valeur d'une monnaie autour de sa position d'équilibre moyenne que de la stabiliser à un niveau anti-économique ou que de stabiliser le prix de l'or à un cours irréaliste.

Toutefois si des interventions gouvernementales peuvent être considérées, au moins dans certaines circonstances, soit comme souhaitables, soit comme inévitables ; et si de telles interférences sont admises, ou prennent place, un degré de coopération internationale élevé serait indispensable pour rendre compatibles les politiques des n pays membres du Fonds Monétaire, alors que seuls doivent être déterminés ($n - 1$) taux de change relatifs. En tout état de cause et dans l'éventualité d'un système de changes flexibles, le danger d'une guerre des changes, menée par chaque pays pour améliorer sa compétitivité internationale et favoriser le développement de son économie, n'est pas du tout illusoire.

Mais, de là à conclure qu'il convient de rejeter le principe de la flexibilité des taux de change, il y a un pas qui ne me paraît pas pouvoir être franchi.

Impossibilité à la longue d'assigner deux objectifs de prix à la politique monétaire.

6. La politique monétaire peut valablement se fixer comme objectif la stabilisation d'un paramètre, par exemple le niveau des prix ou le taux de change, à un niveau donné, mais elle ne peut se proposer valablement de stabiliser deux paramètres en même temps. Toutes les expériences connues de bimétallisme depuis l'antiquité jusqu'au xx^e siècle ont surabondamment démontré qu'il était impossible de maintenir à la fois une valeur constante de l'or et une valeur constante

(1) Milton FRIEDMAN, *Capitalism and Freedom*, The University of Chicago Press, 1962, p. 69.

de l'argent, lorsque circulaient à la fois des monnaies d'or et d'argent. L'abandon récent de la frappe des pièces d'argent par les États-Unis en constitue une preuve supplémentaire. De même, depuis la première guerre mondiale, aucun pays n'a pu à la fois rester maître du niveau de ses prix internes et de son taux de change, autrement qu'en recourant à des artifices, générateurs de déséquilibres encore plus grands. Enfin, dans tout système où les règlements des soldes des balances de paiement s'effectuent en or, ou sont susceptibles d'être effectués en or, il est impossible de stabiliser à la fois le niveau des prix et le prix de l'or. Ou l'on désire stabiliser le niveau général des prix et il faut renoncer à stabiliser le prix de l'or, ou l'on désire stabiliser le prix de l'or et il faut renoncer à stabiliser le niveau général des prix. Une grande partie des difficultés actuelles proviennent de l'erreur de la politique américaine qui assigne deux objectifs *incompatibles* à sa politique monétaire : le maintien du niveau des prix à un niveau stable et le maintien de la parité or du dollar.

Le rôle de l'or et sa valeur.

7. La valeur de l'or résulte de trois facteurs : ses usages industriels, son usage monétaire, sa capacité de constituer une réserve de pouvoir d'achat.

Il est parfaitement inconsistant de soutenir, comme le fait Triffin, que la valeur de l'or résulte de sa convertibilité dollar et d'attacher par ailleurs tant d'importance à la convertibilité or des liquidités internationales. Il est également tout à fait inconsistant de soutenir que l'or ne joue aucun rôle et de s'opposer avec passion à tout changement de son prix.

Il est également tout à fait inexact de soutenir ou de suggérer que l'usage de l'or en tant qu'instrument monétaire est nuisible ou inutile. Stocker de l'or peut permettre aux citoyens de se prémunir contre les risques inflationnistes et le caractère déraisonnable des politiques monétaires de leurs gouvernements. En soi, cet arbitrage, lorsqu'il est possible, constitue un frein puissant aux politiques inflationnistes. Évidemment, on peut supprimer ce frein en interdisant la thésaurisation de l'or, comme les États-Unis et la Grande-Bretagne le font vis-à-vis de leurs ressortissants, mais cette suppression est en elle-même incompatible avec les principes généraux d'une économie de marché et d'une société libre. Laisser libre l'accès au marché de l'or et stabiliser sa valeur sont d'ailleurs deux mesures différentes. La seconde n'est possible dans la longue période que si l'on renonce par ailleurs à toute action sur le niveau des prix dans un régime de convertibilité or des monnaies suivant des parités fixes.

Il est tout à fait inexact de soutenir, comme le fait Triffin, que la valeur de l'or résulte principalement de sa convertibilité dollar, car l'or a des usages industriels et dans la mesure où le marché de l'or est accessible aux particuliers, il peut leur permettre de stocker de la valeur et constituer une réserve de valeur. Pour le moins, il n'est pas du tout certain que le prix de l'or s'effondrerait s'il venait à être tota-

lement démonétisé, mais si en même temps le marché de l'or devenait librement accessible partout, y compris aux États-Unis, il y aurait certainement une certaine baisse au début, mais le prix de l'or ne tarderait pas à remonter, car la possibilité de se prémunir contre l'inflation sous une forme très liquide présenterait des avantages considérables.

Cependant, s'il est impossible de soutenir que la valeur de l'or provient essentiellement de sa convertibilité dollar, *il est possible d'affirmer que la stabilité du prix de l'or provient de sa convertibilité dollar et non l'inverse. La stabilité de la valeur d'une monnaie provient d'une politique monétaire appropriée, essentiellement fondée sur une limitation suffisante de sa quantité, et non de son rattachement à l'or.* La stabilité approximative du pouvoir d'achat du dollar ne provient pas de son rattachement à l'or, mais résulte de la politique monétaire des États-Unis. Si l'or venait à être démonétisé et si sa thésaurisation était rendue complètement libre, on constaterait probablement de grandes fluctuations de sa valeur.

La stabilité de la valeur de l'or résulte aujourd'hui de sa convertibilité dollar, alors qu'en 1913 la stabilité de la valeur du dollar papier résultait de sa convertibilité or, la valeur de l'or étant elle-même stabilisée par son usage universel comme monnaie sur le double plan interne et externe.

Enfin, les arguments avancés contre le rattachement des monnaies à l'or, justifiés dans leur principe, sont en général tout à fait surestimés. En fait, les mouvements généraux de prix résultant du rattachement des monnaies aux métaux précieux sont toujours restés modérés par rapport à ceux qui ont été constatés dans ces cinquante dernières années depuis que l'or a été démonétisé sur le plan interne. Ainsi, au XVI^e siècle, l'inflation entraînée par l'afflux massif en Europe des métaux précieux en provenance de l'Amérique, n'a correspondu qu'à une hausse moyenne annuelle de 0,7 et de 1,3 % des prix or et des prix nominaux, taux qui seraient aujourd'hui considérés comme très modérés et comme représentant un modèle de sagesse monétaire. De même, de 1875 à 1913, le taux de variation du niveau des prix de gros *attribuable aux variations du stock d'or mondial* n'a jamais dépassé 1,5 % par an en baisse et 2,5 % par an en hausse. Ce sont là encore des variations très modérées (1). Les variations en baisse des prix dues au ralentissement de la croissance du stock d'or au XIX^e siècle auraient d'ailleurs pu être facilement évitées par une élévation graduelle et modérée du prix de l'or. De là, on peut conclure que le rattachement des monnaies aux métaux précieux, et à l'or en particulier, dans la mesure où il a pu être maintenu, a toujours exercé un effet stabilisateur.

D'ailleurs, les crises monétaires du XIX^e siècle n'ont pas du tout eu comme origine, comme on le soutient trop souvent, l'application du système de l'étalon-or (2). Leur cause essentielle a toujours été une

(1) Voir Maurice ALLAIS, *Développement économique et histoire des civilisations* (en préparation), chap. V.

(2) Voir notamment cette erreur dans la conférence du 11 février 1965 à la Maison du Droit du Ministre français des finances de l'époque, M. Valéry Giscard d'Estaing.

exagération du crédit. Le crédit bancaire équivaut à une création de monnaie. Tant que cette monnaie crédit est acceptée parallèlement à la monnaie circulante, aucune difficulté ne se présente. Par contre, si l'ensemble des déposants prétend convertir en monnaie manuelle la totalité de leurs dépôts alors que ces dépôts ne sont couverts que pour une fraction de 10 à 20 % par des encaisses, l'issue inévitable est une cascade de faillites. L'opération du crédit revient à prêter un capital que l'on n'a pas et à gager ce prêt par une promesse de payer. Tant que cette promesse de payer est communément acceptée, elle équivaut à la monnaie circulante et elle peut avantageusement la remplacer. Par contre, dès que sa validité, c'est à dire sa convertibilité, est mise en doute elle perd par là même toute valeur (1).

La crise actuelle du dollar est tout à fait comparable aux crises bancaires du xx^e siècle. Les États-Unis ont mis en circulation, sur le plan international, des dollars, c'est-à-dire des promesses de payer de l'or pour un montant tel que leur pleine convertibilité, or est devenue tout à fait invraisemblable.

Le taux de change, paramètre régulateur naturel de la balance des paiements.

8. Le paramètre régulateur naturel de l'équilibre de la balance des paiements est essentiellement le taux de change (2). Vouloir réaliser l'équilibre de la balance des paiements par une action sur le niveau des prix ou sur le taux d'intérêt ne peut que créer des difficultés plus grandes que celles auxquelles on veut remédier.

En particulier, l'usage du taux d'intérêt comme paramètre régulateur de l'équilibre de la balance des paiements, si généralisé qu'il puisse être, n'est pas en soi le moyen le plus convenable. Le rôle du taux d'intérêt est en effet d'assurer un équilibre satisfaisant entre l'offre et la demande de capital et de servir de base commune à tous les calculs d'investissement. Manipuler ce taux pour faire face à des mouvements de capitaux dont la cause première est une disparité des prix internes, compte tenu de leur évolution antérieure et de la fixité du taux de change, peut être efficace au regard de l'objectif conjoncturel poursuivi, sur le plan externe, mais une telle politique, dans son principe même, est antiéconomique sur le plan interne (3).

Aujourd'hui, la seule décision de laisser la valeur du dollar se fixer suivant l'offre et la demande sur le marché international pourrait rendre, d'un jour sur l'autre, le dollar la monnaie la plus forte du monde et, parallèlement, affranchir la politique des États-Unis de contraintes inutiles, artificielles et éminemment nuisibles tant à eux-

(1) Voir Maurice ALLAIS, *Économie et intérêt*, op. cit., p. 273-79 ; *Développement économique et histoire des civilisations*, op. cit., chap. V et « Conditions d'une expansion régulière sans inflation » (sera publié prochainement).

(2) Voir Maurice ALLAIS, *Économie et intérêt*, op. cit., p. 409-15 et *L'Europe Unie, route de la prospérité*, Paris (Calmann-Lévy), 1960, p. 138-39 et 142-44.

(3) Sur le rôle stabilisateur du taux de l'escompte, ses limites et ses inconvénients voir Maurice ALLAIS, *Économie et intérêt*, op. cit., p. 344-52 et 393-405.

mêmes qu'à tous les pays avec lesquels ils sont en relations commerciales ou politiques (1).

La doctrine des parités fixes de change repose sur un postulat, c'est que la fixité de la parité d'une monnaie constitue en soi un obstacle efficace à l'inflation. Ce postulat est malheureusement contredit par toute l'histoire.

La seule possibilité d'éviter l'inflation repose sur la sagesse des gouvernements. L'imprévoyance et la démagogie ne peuvent être mises en échec par le seul dogme de la fixité des taux de change. Il n'existe aucun système monétaire international qui puisse rendre raisonnables des gouvernements déraisonnables. Chercher sur le plan international la solution des difficultés nationales, c'est vouloir résoudre le problème de la quadrature du cercle.

Il est quelque peu difficile de soutenir qu'il suffit d'abandonner le système de l'étalon de change-or et d'adopter le système de l'étalon-or du C. R. U. (collective reserve unit), ou le système Triffin d'une monnaie crédit internationale, ou tout autre système analogue, pour que les difficultés résultant des balances des paiements soient résolues ; car les difficultés essentielles proviennent de la mise en application du dogme de la fixité des taux de change que tous ces systèmes admettent à leur point de départ, alors que tous les gouvernements donnent la priorité à l'expansion interne de leurs économies, qui implique elle-même l'autonomie des politiques monétaires nationales.

Les adversaires, comme les partisans, du système de l'étalon-or s'affrontent sur des problèmes mineurs. Les uns comme les autres méconnaissent que les difficultés majeures proviennent de la fixité des taux de change. Au regard des politiques monétaires nationales qui, en fait, sont autonomes, il est inexact de soutenir que les politiques monétaires pourront devenir autonomes en renonçant à l'or comme moyen de paiement international, si parallèlement le dogme des parités fixes de change est maintenu, comme il est tout aussi inexact de soutenir qu'un retour pur et simple à l'étalon-or supprimerait les difficultés essentielles.

En tout état de cause, l'autonomie de la politique monétaire nationale est certainement une condition nécessaire de l'expansion (2) et exige une certaine flexibilité des taux de change (3).

De même lorsque les prix se sont élevés à la suite d'une inflation prolongée, le mieux est de dévaluer la monnaie plutôt que de tenter une impossible déflation et dans sa préface aux mémoires du Gouverneur Moreau, Jacques RUEFF écrit justement :

(1) Voir Maurice ALLAIS, « Observations sur le déficit de la balance des paiements américaine », *op. cit.* ; « Observations sur la planification », *Travaux du Congrès des Économistes de Langue Française 1964*, Paris (Éditions Domat-Montchrestien), 1965 ; « L'avenir de la Communauté Atlantique », *Bulletin SEDEIS*, 20 nov. 1964, p. 37-38 et notes (29), (30), (31), et (33).

(2) Maurice ALLAIS, « Stabilisation et expansion », *Combat* des 11, 12 et 17 janvier 1966 et « Conditions d'une expansion régulière sans inflation », *op. cit.*

(3) Sur ce point voir notamment James E. MEADE, *op. cit.*, p. 318.

« Qui veut faire une politique réaliste de prospérité et de paix sociale doit reconnaître le niveau existant des salaires comme le plancher immuable de toute politique financière constructive... En tout cas, à partir du moment où les hausses de salaires sont intervenues, la hausse correspondante des prix doit être considérée comme consolidée. Maintenir, après pareilles hausses, le change au niveau ancien, c'est organiser la dépression et s'obliger, soit à exclure par voie d'autorité tous achats à l'étranger, soit à accepter l'épuisement progressif des réserves de devises. En laissant subsister un déséquilibre qui ne peut s'atténuer que par des baisses de salaires, on suscite le malaise social et on prépare, pour le lendemain, d'inévitables « fronts populaires ». Tant qu'un tel déséquilibre existe, la dévaluation de la monnaie ne crée pas une situation nouvelle ; elle se borne à reconnaître la situation existante. Ce n'est donc jamais le jour où elle s'accomplit qu'une dévaluation est décidée, mais le jour où on laisse s'établir l'état de fait qui la rend indispensable. Lorsque pareil état peut être constaté par une disparité grave entre un niveau monétaire maintenu par contrôle des changes et un niveau de vie consolidé par le niveau général des salaires, le devoir, pour un gouvernement qui veut rétablir la stabilité en sauvegardant la prospérité et la paix sociale, n'est pas de chanter des hymnes à une stabilité monétaire illusoire et en tout cas condamnée mais de reconnaître, par un changement de niveau monétaire, les erreurs passées, et de créer, sur la base ainsi établie, une situation dans laquelle on puisse assurer, à l'avenir, la stabilité de la monnaie (1). »

La stabilité de la valeur d'une monnaie ne se décrète pas. Elle est le résultat de la politique monétaire interne. Avec un gouvernement avisé, une monnaie sera bien plus stable sans aucun rattachement à l'or et avec un taux de change à parités libres que ne le sera la monnaie d'un gouvernement imprévoyant sous un régime de parités fixes de change, que ce régime soit le régime classique de l'étalon-or ou le régime actuel de l'étalon de change-or.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que des gouvernements sans grand courage politique peuvent, vis-à-vis de leur opinion publique, trouver un alibi dans le dogme de la fixité des changes pour faire face aux pressions inflationnistes internes, mais une expérience montre, qu'à défaut de tout courage politique, cet alibi ne résiste pas longtemps aux pressions démagogiques. Si le courage politique nécessaire pour mettre en œuvre une politique monétaire interne raisonnable existe, la stabilité de la valeur d'une monnaie pourra être bien plus facilement maintenue par une limitation convenable de sa quantité, sa valeur sur le plan international étant déterminée par le libre jeu de l'offre et de la demande.

Il faut conclure de là, *qu'en l'absence d'une intégration économique internationale suffisante*, la seule possibilité réelle de faire fonctionner sans difficultés insurmontables le système monétaire international, c'est d'admettre que le cours de chaque monnaie puisse être finalement fixé par la confrontation de l'offre et de la demande, et non par une décision autoritaire du gouvernement intéressé.

(1) Jacques RUEFF, Préface aux *Souvenirs d'un Gouverneur de la Banque de France* (par Émile Moreau), Paris (Librairie de Médecis), 1954, p. XIII-XIV.

Une telle détermination de la valeur de chaque monnaie par le marché n'exclut d'ailleurs en aucune façon la régulation des fluctuations à court terme des changes de type saisonnier ou erratique, à supposer qu'une telle régulation apparaisse nécessaire ou désirable. Une telle régulation distingue le système des taux de change flexibles par rapport au système des taux de change fluctuants qui implique une totale abstention des gouvernements dans la fixation du taux de change de leur monnaie par le marché (1).

(1) Ce sont sur ces différentes considérations que se fonde le « Plan pour une réforme du système monétaire international » que j'ai présenté au Congrès de Stresa du 6 septembre 1965 de la Société du Mont Pèlerin. Ce mémoire a été publié dans le journal *Combat* du 31 août 1965 et dans la revue italienne *Il Politico*, décembre 1965.

L'ÉTALON DE CHANGE-OR EN BELGIQUE DE L'AVANT A L'APRÈS-GUERRE

Fernand BAUDHUIN, *Louvain*

I. — *Avant la première guerre*

La Belgique a toujours eu, depuis très longtemps, recours à l'étalon de change-or, et l'on en trouve des traces dès 1850, année où fut créée la Banque Nationale de Belgique. Le problème du portefeuille de devises, intégré dans la couverture métallique, ou ajouté à celle-ci, a été fréquemment discuté, jusqu'à la première guerre mondiale au Parlement et entre techniciens. L'ouvrage fondamental de van Elewycck (1) en parle longuement, et le Rapport du Commissaire des Monnaies y consacre d'importants développements. Les rapports de la Banque Nationale y font des allusions généralement concises et prudentes.

Aux yeux des théoriciens de cette époque, le portefeuille de devises paraissait offrir l'avantage de constituer une réserve pour le cas de crise, et de donner un moyen de réduire le coût de l'encaisse-or, considérée comme une thésaurisation onéreuse. Mais au fond, il semble bien que ce procédé avait surtout pour objet d'accroître les revenus de l'Institut d'émission et de permettre une rémunération plus copieuse de son capital. L'État, qui percevait une partie de ces profits, avait intérêt à la pratique de ce système.

Il ne s'agissait donc pas d'une politique tendant systématiquement à économiser l'or dans un souci de solidarité internationale, mais uniquement d'un expédient qui, on doit le reconnaître, ne présentait pas d'inconvénient dans le cas de la Belgique. En effet, les dimensions du marché belge étaient trop modestes pour que cette politique ait pu avoir une influence quelconque sur la situation monétaire. A la fin de 1913, par exemple, l'encaisse se composait de 249 millions d'or, de 44 millions de pièces d'argent et de 167 millions de devises. Bien que ces chiffres aient représenté des francs-or de l'Union Latine ou de Germinal, ils étaient insignifiants à l'échelle mondiale. La loi fixait la couverture à un tiers des engagements à vue, mais ceci était interprété par l'assimilation à l'or, non seulement des pièces d'argent, mais aussi des devises.

(1) E. van ELEWYCK, *La Banque Nationale de Belgique*, 2 vol. Bruxelles, 1913.

Toutefois, dès cette époque, des inquiétudes avaient été exprimées en présence de la faiblesse de l'encaisse-or. Ce sentiment fit naître, au cours des années qui précédèrent la guerre de 1914, une légère tendance à l'accroissement de l'encaisse métallique. Il ne s'agissait cependant nullement, pas plus qu'auparavant, d'une préoccupation théorique, mais uniquement d'une contagion, dans un monde où toutes les nations voulaient renforcer leur encaisse-or, en prévision d'une guerre. A partir de 1910, on note une augmentation de la couverture-or, qui après 3 ans, en 1913, était montée de 126 à 249 millions. Cette couverture était ainsi portée de 11 1/2 à 24 %, ce qui n'avait rien d'exagéré.

Cette politique était d'autant plus nécessaire que le volume du crédit fait en Belgique était excessif. Il en résultait une disparition non seulement de la monnaie d'or, mais aussi des pièces métalliques de 5 F en argent, qui étaient exportées vers les autres pays de l'Union Latine. La monnaie belge était légèrement dépréciée par rapport notamment à la monnaie française, mais l'écart se maintenait à l'intérieur des « points d'or », ou plutôt des « points d'argent », la Banque Nationale remboursant ses billets en écus (5 francs de Germinal) seulement.

Les événements se sont chargés de résoudre toutes les difficultés rencontrées non seulement en ce qui concerne l'étalon de change-or, mais aussi le métal-argent. En 1914, la Banque Nationale de Belgique put expédier son or en Angleterre, en même temps que son portefeuille étranger, c'est-à-dire ses avoirs en devises. Celles-ci furent réalisées durant les hostilités, pour les besoins du gouvernement belge qui vivait au Havre, et d'autre part, pour des échanges limités de billets détenus par des réfugiés belges. Il n'y eut pas de problème, pas plus qu'en ce qui concerne le métal-argent, dont la Banque Nationale était encombrée. Une partie de ces pièces de 5 F avaient été remises aux porteurs de billets, lorsque, dans la panique de juillet-août 1914, le public se présenta en demandant le remboursement. L'autre partie fut valorisée et finalement, ni l'encaisse-argent, ni l'encaisse-devises n'ont laissé aucune perte à personne. Mais bien entendu, c'était le salut par la catastrophe.

II. — *L'entre-deux-guerres*

Après la première guerre mondiale, la Belgique vécut tout d'abord une période d'instabilité monétaire, à laquelle elle voulut mettre fin en 1925. Une première tentative de stabilisation sur la base de 106 F pour une livre sterling échoua en mars 1926, ce qui déclencha une nouvelle crise monétaire, violente mais brève. Après quelques mois d'une stabilité de fait, le franc belge fut stabilisé légalement en octobre 1926, sur la base de 175 F pour 1 £, correspondant à 36 F pour 1 \$. La couverture prévue par la loi de stabilisation était de 40 %, dont 30 % au moins en or.

A ce moment, le véritable problème de l'étalon de change-or s'était posé pour la Belgique. En effet, d'une part, la Conférence de Gênes, en 1922, avait formellement recommandé cette pratique, dans le but d'éviter la « chasse à l'or », résultant d'un manque de parallélisme entre l'augmentation de la production aurifère et celle des prix et du commerce mondiaux. La Belgique se trouva donc ainsi encouragée à retourner à sa pratique de l'étalon de change-or, en la systématisant.

Elle y était d'autre part incitée par le fait qu'en 1926, pour opérer la stabilisation définitive de sa monnaie, elle avait dû emprunter un capital important, qui avait servi à reconstituer son encaisse. La charge en était lourde, puisque l'emprunt, comportant un intérêt nominal de 7 %, avait été émis à 94, cédé aux banques à 90, et était remboursable en 30 ans à 105 %. La charge effective pour l'État était donc de 8 1/3 %. Il était assez naturel que l'on s'efforce d'y trouver une compensation ; le montant de l'emprunt fut converti en devises, devant rapporter un intérêt non négligeable.

Effectivement, il fut stipulé que le produit des devises serait attribué à l'État, qui pendant plusieurs années y trouva un revenu substantiel. On calcula en 1931 qu'il avait touché de ce fait environ 500 millions d'intérêt.

La Belgique participa ainsi aux erreurs de l'étalon de change-or, qui contribua si fortement à aggraver la crise des années trente.

Du moins peut-on trouver des traces d'hésitation devant ce système, et une nostalgie à l'égard de l'or. Le rapport de l'Institut d'émission sur l'exercice 1927 mentionne un accord avec la Société des Mines d'Or de Kilo-Moto (au Congo Belge) et son désir de faire un large appel au marché mondial de l'or. Une critique de l'étalon de change-or figure dans son rapport sur l'exercice 1928 :

« Si le système de l'étalon de change-or n'a pas été sans utilité, et si l'on peut encore en attendre des services, on ne saurait pourtant contester qu'il présente des inconvénients. La superposition des crédits qui résulte de l'incorporation des devises convertibles en or dans l'encaisse de nombreuses banques d'émission ne peut être méconnue. Bien qu'il soit à vue ou à très court terme, ce crédit n'en doit pas moins être maintenu dans certaines limites. A cet égard, il convient de ne jamais oublier le rôle primordial que l'or joue comme instrument régulateur de la circulation internationale de capitaux (1). »

Pendant ces années, la Belgique ne recourut que dans une mesure modérée à l'étalon de change-or ; elle accordait sa préférence à l'or métallique. Toutefois, à partir de 1930, des capitaux importants vinrent chercher refuge en Belgique, pendant que la position monétaire de la Banque d'Angleterre s'avariait. On considéra comme un

(1) Cf. Cecil de STRYCKER, *Les fonctions et les opérations de la Banque Nationale de Belgique de 1914 à 1933*, Bruxelles, 1939, p. 162-63.

devoir de ne pas aggraver la position de la Bank of England ; dès lors, le recours aux disponibilités-or fut plus ample. En 1930, les avoirs en devises progressaient de 1 600 millions, alors que le poste « or » ne s'accroissait que de 900 millions.

Dans les mois qui précédèrent l'abandon de l'étalon-or par la livre sterling, en 1931, on constata en Belgique une augmentation de 900 millions à l'encaisse métallique, pendant que les devises diminuaient de 500 millions. Mais il devait apparaître ultérieurement que dans le poste « Portefeuille-effets » la banque avait camouflé pour plus de 2 milliards de devises. Finalement, au moment où la livre sterling quitta l'étalon-or, la Banque Nationale de Belgique détenait encore des devises sur Londres pour plus de 2 200 millions, outre des devises sur d'autres pays.

L'abandon de l'étalon-or causa une perte importante à la Banque Nationale de Belgique, mais ceci n'apparut pas immédiatement. Du moins, la Banque décida-t-elle de convertir immédiatement en or toutes ses autres devises, notamment ses dollars, ce qu'elle fit dès la fin de septembre 1931.

L'expérience de l'étalon de change-or lui coûtait environ 500 millions de francs, ce qui posa en 1931 un problème délicat lorsque, à la fin de l'exercice, la Banque Nationale se mit en devoir d'établir son bilan.

Ceci donna lieu aux Chambres à des débats passionnés. La Banque Nationale avait cependant un argument de valeur à faire valoir : l'État, qui avait profité des revenus de l'étalon-or de change, devait légitimement supporter les pertes que celui-ci avait fait subir à la Banque.

Finalement, après des manœuvres plus ou moins maladroites, il fut entendu que l'État prendrait à sa charge le montant de la perte, au moyen d'un Bon du Trésor ne portant aucun intérêt, mais que ce bon serait amorti progressivement par les bénéfices ultérieurs de la Banque Nationale. C'est ce qui fut réalisé et en définitive, il n'en résulta aucune charge pour le contribuable ; le Bon du Trésor dont nous venons de parler n'a d'ailleurs jamais été compris dans la dette publique. L'État subit un préjudice indirect cependant, du fait qu'il était intéressé aux bénéfices de la Banque Nationale, bénéfices qui furent réduits par l'amortissement que nous venons de mentionner. Mais il garda le profit que les devises lui avaient procuré pendant les années antérieures.

Notons qu'après cet accident dû à la baisse de la livre sterling, la loi et les statuts ne furent pas modifiés ; la Banque Nationale pouvait encore, jusqu'à la seconde guerre et même jusqu'à la Loi Monétaire de 1957, se contenter d'une couverture minimum de 40 %, dont 30 % au moins en or. Mais elle n'usa plus de cette faculté de substitution, à partir de 1931.

III. — Le second après-guerre

Comme la plupart des autres pays, la Belgique vécut les premières années d'après-guerre sous un régime monétaire provisoire, caractérisé par l'inconvertibilité. Elle avait empiriquement adopté en 1944 un taux de change qui correspondait à 176,625 F pour 1 £, et à 43,83 F pour 1 \$. A cette époque, cette parité fut considérée comme présomptueuse, d'autant plus que les prix belges étaient plus élevés que ceux des autres pays, un retour spontané à l'équilibre étant attendu.

Les inconvénients de ce taux trop élevé furent cependant atténués par les événements, en raison de deux circonstances. D'une part, la Belgique bénéficia de rentrées importantes, qui assurèrent l'équilibre de sa balance. Elle le devait non pas au Congo, comme on l'a dit, mais au fait qu'elle fut créancière en compte Prêt-Bail, et qu'elle rendit, pendant la dernière partie de la guerre, d'importants services aux armées qui combattaient au-delà de la frontière est du pays.

La Belgique acquit ainsi pendant les derniers mois de la guerre des devises qui furent transformées progressivement en or, et en 1948, la Banque Nationale mit en ordre son bilan. Une loi y pourvut, en même temps qu'elle déterminait la réévaluation de l'encaisse-or sur les bases résultant de la nouvelle parité choisie. Rien n'était innové au point de vue du régime : l'étalon de change-or, demeurait licite, mais inutilisé.

D'autre part, l'équilibre des prix avec l'étranger fut rétabli, comme on en avait eu l'intuition, après la hausse des prix que les autres pays durent finalement admettre.

En septembre 1949, la Belgique dévaluait sa monnaie de 12 1/2 %, lorsque la livre abaissa sa parité de 30 %, entraînant avec elle la plupart des monnaies des autres pays d'Europe.

A cette époque, la Belgique était déjà largement restaurée, et elle était à même de pouvoir fournir aux autres pays d'importantes quantités de marchandises très recherchées, dont elle obtenait un prix élevé. Elle avait supprimé la plupart de ses contrôles, et elle pratiquait une économie de marché, comportant une convertibilité de fait presque complète.

Le résultat de cette politique fut qu'elle s'acquittait une balance largement créancière, au point que certains pays se trouvèrent dans l'impossibilité de lui payer la valeur des produits qu'ils avaient achetés. Après avoir cédé tout l'or dont ils disposaient, ce qui permit à la Banque Nationale de Belgique d'accroître son encaisse, ils durent ensuite recourir à des crédits provisoires, jusqu'à ce que le Plan Marshall vint relayer cette action. La Belgique put alors continuer à exporter, et à renforcer son encaisse, sans devoir faire appel au subterfuge de l'étalon de change-or. Mais elle fut obligée de consentir d'importants crédits à ses clients et ensuite à l'Union Européenne de Paiements.

Un problème spécial se posait d'ailleurs pour elle : son union écono-

mique avec la Hollande. Au début, le Benelux avait eu une existence extrêmement pénible, car il était affecté par le déficit de la balance hollandaise. Dans ce cadre, la Belgique prêta à ses voisins du Nord une somme qui finit en 1950 par atteindre 7,5 milliards, c'est-à-dire 150 millions de dollars. C'était là un crédit n'ayant pas la forme d'une application du Gold Exchange Standard, puisque cette valeur n'entrait pas dans la garantie des billets, même comme complément, mais néanmoins, l'effet inflatoire était très sensible, et il en résulta une hausse des prix qui heureusement demeura modérée.

C'est en 1957 seulement que la Banque Nationale de Belgique put retrouver un équilibre monétaire par une loi qui restaura pour elle l'obligation de couverture pour ses engagements à vue (billets et comptes courants), à raison de un tiers en or, toute autre mention étant exclue. C'était donc un système qui excluait l'étalon de change-or.

Toutefois, ceci était assez nominal, parce qu'à côté de cela figuraient, sans intervenir dans le taux de couverture, d'importantes avances consenties aux pays de l'Union Européenne de Paiements. En 1956, la situation était la suivante : les engagements à vue qui devaient être couverts représentaient 115,5 milliards (dont 111,5 milliards de billets) ; l'actif comportait 46 247 millions d'or, 995 millions de devises, et 10 936 millions de créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement.

La Belgique pratiquait donc alors l'étalon-or pur et simple, avec des crédits étrangers qui empêchaient de considérer que ce système était cependant pleinement respecté dans son esprit. Toutefois, la situation n'était pas spécialement dangereuse, comme elle devait le devenir par la suite, et les créances sur l'étranger furent remboursées progressivement, jusqu'à ce qu'un nouveau problème vint se poser, à partir de 1963, par le mécanisme du Fonds Monétaire International et des crédits d'aide à la livre sterling et au dollar.

En 1960, il apparut à certains que l'Indépendance congolaise, accordée à partir du 30 juin de cette année, allait provoquer une crise économique et politique profonde. On s'était exagéré d'ailleurs fortement l'importance que le Congo représentait pour la Belgique ; en réalité, ce n'était pour elle qu'un appoint intéressant mais secondaire dans le commerce extérieur et dans sa politique d'expansion. Néanmoins, la crise dont il s'agit provoqua une fuite intense de capitaux, tant étrangers que belges, et ceci aurait pu faire naître une situation d'autant plus grave que l'économie belge, comme l'économie mondiale, sortait à peine d'une récession mineure, dont le point le plus bas s'était situé en 1958.

A ce moment, le marché des capitaux se trouva tari en Belgique. Le gouvernement dut recourir à l'étranger, et il y plaça des certificats de Trésorerie, dont une bonne partie étaient d'ailleurs souscrits par les éléments nationaux eux-mêmes. Il s'agissait en réalité ici d'une politique d'open market, qui aurait été réalisée beaucoup plus correctement et plus économiquement, en recourant purement et simplement à un accroissement temporaire des avances de la Banque

Nationale. Mais le pays était sensibilisé devant le problème des avances à l'État, et le gouvernement n'eut pas la force d'adopter les solutions véritablement rationnelles.

Cette situation était en voie de régularisation en 1961. L'encaisse-or était remontée de 54 700 millions (son niveau de 1960) à 62 400 millions en fin d'année. Mais les devises — non comprises dans la couverture — atteignaient 20 milliards, et la participation au Fonds Monétaire International avait été portée de 4 388 à 7 988 millions.

D'où provenaient les devises ? En ordre principal, des emprunts en devises émis durant la crise aiguë du Congo. Entre la fin de 1959 et la fin de 1961, la dette extérieure était passée de 35 à 48,5 milliards, qui furent cédés par le Trésor à la Banque Nationale.

On pouvait admettre que cette façon d'opérer était autorisée par les circonstances exceptionnelles du moment, et à condition qu'une normalisation soit rapidement opérée. Mais le gouvernement issu des élections de 1961 transforma cet expédient en une pratique courante.

Que s'est-il passé en effet ? D'une part, le gouvernement de l'époque s'avéra faible politiquement, et malhabile techniquement. Il rencontra régulièrement des échéances de trésorerie très importantes, ainsi que des obligations précédemment acceptées par électoralisme. Il continua sans motif valable à emprunter à l'étranger et à court terme. Il créa ainsi une situation dont les effets étaient exactement ceux de l'étalon de change-or.

Après quelque temps, il se trouva devant une dette en devises étrangères de 25 milliards, c'est-à-dire de 500 millions de \$, qui avait provoqué l'émission inflationniste d'une somme égale de francs. C'était nettement de la fausse monnaie.

La cause immédiate des difficultés rencontrées alors réside dans la réforme fiscale de novembre 1962, qui avait instauré le système des « précomptes » (retenues à la source), contre lequel l'épargne belge s'était toujours insurgée. Peut-être les précomptes auraient-ils pu être acceptés à la longue, si le gouvernement avait admis d'en tenir compte dans ses taux d'intérêt. Mais il prétendit faire supporter les précomptes par l'emprunteur, ce qui provoquait un abaissement artificiel des taux d'intérêt.

Il en résulta pour l'État une impossibilité de trouver les capitaux qu'appelait une Trésorerie toujours à l'étroit. Or, ces capitaux existaient dans le pays, car l'épargne était abondante, mais ils prenaient soit le chemin de l'étranger, soit le chemin d'opérations immobilières dont le caractère rationnel était très contestable. Ceci provoqua une hausse des salaires dans la construction, qui se répandit ensuite dans toute l'économie, bien que les travaux publics aient été freinés après quelque temps. Mais le pouvoir d'achat excédentaire ne cessait d'être versé dans la circulation, conformément à la technique de l'étalon de change-or.

On a fait ressortir l'anomalie de ce système, qui n'avait fait que s'amplifier alors que le recours aux emprunts étrangers n'avait plus

la justification des sorties de capitaux causées par la crise congolaise de 1960-1961. Les certificats de Trésorerie étaient souscrits par des banques étrangères, et les devises que l'État belge avait obtenues par ce procédé étaient versées à la Banque Nationale, qui les replaçait immédiatement dans le marché international. Ainsi, un même montant de devises pouvait être prêté à plusieurs reprises, en un circuit pratiquement fermé, ce qui provoquait ou maintenait une inflation non seulement en Belgique, mais aussi dans les pays étrangers qui voyaient revenir leurs liquidités excédentaires.

D'autre part, la Belgique participa largement, étant donné l'importance de son commerce extérieur, au programme d'aide à la livre et au dollar, lorsqu'à partir de 1963 surtout, ces monnaies parurent ébranlées. Elle contribua de cette façon également à l'inflation mondiale, celle-ci cependant se répandant au surplus à l'intérieur du pays, car une partie des francs mis à la disposition de l'étranger en échange de dollars ou de livres, demeurait dans le circuit bancaire belge.

L'examen du mouvement des prix de détail et du coût de la vie confirme que l'expansion monétaire de 1960-1961 avait réellement le caractère d'une manœuvre d'Open Market Policy, sans aucun caractère inflatoire. En 1960, lorsque le gouvernement, en présence du retrait des capitaux, avait dû emprunter à l'étranger, l'index des prix de détail basé sur 1953 était à 110 ; un an plus tard, il se trouvait simplement à 111. La tendance était évidemment à la hausse, mais son intensité n'offrait aucun caractère dangereux. Du reste, lorsqu'en 1961, le reflux des capitaux permit d'alimenter le Trésor d'une façon raisonnable, l'encaisse en devises se contracta, jusqu'à ce qu'en 1962, une nouvelle sortie de capitaux provoquée par des mesures fiscales fit renaître le problème.

A partir d'alors, le gouvernement reprit sa politique d'endettement à l'étranger, et au lieu de transformer en or les devises qu'il recevait, il les accumula à la Banque Nationale, comme une provision pour le remboursement de ces avances. En même temps, il déversait dans la circulation le pouvoir d'achat créé en contrepartie, et la hausse des prix s'accéléra, sans autre motif que celui qu'on vient de voir. L'index des prix de détail, qui était à 111 en décembre 1961, se trouvait à 122 en décembre 1964 et à 127 en décembre 1965.

Que serait-il arrivé si la Belgique avait converti en or les devises qu'elle empruntait à l'étranger ? De toute évidence, les encaisses des autres banques d'émission eussent été mises à contribution, une raréfaction des liquidités se serait produite et le placement des certificats de Trésorerie par la Belgique aurait été interrompu. Ceci eût constitué un obstacle au renouvellement indéfini des opérations, et eût évité à la Belgique d'entrer dans un cycle d'inflation rampante mais pernicieuse qui devait contribuer largement à la détérioration de la situation financière constatée en 1965. A ce moment, on s'aperçut que le budget de cet exercice, présenté en équilibre, et qui prétendait être sincère et honnête, était en déficit de près de 10 %.

D'autre part, la contribution de la Belgique à l'aide à la livre et au dollar, entraînait la création de monnaie, qui venait joindre son effet inflatoire à celui qui résultait des emprunts étrangers. La Banque Nationale avait en effet une participation qui, au début de 1964, était de 7 milliards au Fonds Monétaire International. A la fin de 1965, conformément aux accords généraux, la participation avait été portée à 12 230 millions, et il s'y ajoutait 3 375 millions de prêts dans le cadre des accords internationaux en vue de soutenir la livre et le dollar. Or, ces contributions qui représentaient donc 15,5 milliards de francs belges, soit 300 millions de dollars, étaient en partie transformées en liquidités intérieures, qui avaient reflué pour alimenter toutes les sources d'inflation.

C'est ce que l'on constatait notamment dans le développement pris par les dépôts et comptes courants bancaires, de même que par le crédit consenti à l'État et aux affaires. Ceux-ci, en progrès régulier

SYSTÈME BANCAIRE BELGE

		Dépôts		Crédit à l'État	Crédit à l'économie
		A vue	A terme		
(en millions de francs belges)					
1959	mars	77 112	17 355	63 148	45 239
	juin	78 643	16 487	67 494	45 686
	septembre ..	76 876	17 813	67 877	45 343
1960	décembre ..	80 864	18 392	66 362	47 755
	mars	82 450	22 208	70 015	49 950
	juin	84 622	20 879	74 173	50 032
1961	septembre ..	80 305	21 657	74 142	50 196
	décembre ..	81 659	22 131	69 826	54 139
	mars	85 955	24 611	79 976	54 566
1962	juin	86 075	26 021	89 614	57 290
	septembre ..	85 401	29 511	93 756	58 812
	décembre ..	89 192	31 926	90 307	63 600
1963	mars	90 745	35 533	87 966	67 648
	juin	93 075	35 681	91 849	69 484
	septembre ..	94 143	37 176	92 588	74 158
1964	décembre ..	96 722	34 264	88 029	77 210
	mars	102 101	34 630	92 302	80 093
	juin	107 656	34 293	97 291	87 609
1965	septembre ..	108 475	33 674	97 539	91 165
	décembre ..	116 096	34 194	97 290	97 379
	mars	118 554	34 904	99 963	100 707
1966	juin	121 425	32 732	102 333	104 789
	septembre ..	121 608	34 573	101 016	110 114
	décembre ..	130 902	33 666	101 682	114 285
1967	mars	133 235	38 943	108 996	117 503
	juin	139 031	39 224	113 121	120 444
	septembre ..	139 883	40 357	118 619	126 627
	décembre ..	146 823	42 624	114 356	132 002

jusqu'en 1961, ont ensuite augmenté dans une mesure dont le caractère anormal ne fait pas de doute.

Sans doute, la Banque Nationale avait renforcé ses avoirs-or dans une mesure qui n'était pas négligeable, et qui au cours des dix dernières années se présentait comme suit. Mais ceci était insuffisant pour empêcher la manifestation des effets inflatoires résultant des emprunts étrangers et de l'étalon de change-or.

BILAN DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

A fin décembre	Or	Devises étrangères	Portefeuille belge	Billets	Comptes courants
(en millions de francs belges)					
1955	46 385	258	8 399	107 556	3 142
1956	46 247	995	11 395	111 533	3 022
1957	45 767	1 923	14 384	112 670	4 491
1958	63 487	1 415	4 103	117 353	4 658
1959	56 693	4 407	7 560	118 325	3 916
1960	58 525	12 605	6 773	124 090	3 124
1961	62 424	20 432	5 086	129 078	8 809
1962	68 248	12 848	10 083	138 481	3 893
1963	68 566	21 532	9 290	150 508	3 627
1964	72 555	26 996	7 001	160 287	1 996
1965	77 913	21 864	12 295	170 269	2 763

Conclusion.

Il apparaît donc qu'en Belgique, l'étalon de change-or a été pratiqué moins en vertu d'un principe que sous l'effet de préoccupations accidentelles, ou d'une solidarité internationale qui aurait dû viser des buts plus sains. Au total, elle a ainsi participé aux errements de notre époque ; elle a pâti largement des erreurs de direction nées des faiblesses gouvernementales, et de la passivité de la Banque Nationale, qui ne s'est pas opposée à de tels procédés.

Au point de vue des liquidités internationales, il serait évidemment exagéré de dire que la Belgique a contribué efficacement au dérèglement qui devait se préciser d'année en année. La dimension même du pays s'y opposait. Néanmoins, on peut dire qu'elle n'a pas réagi comme elle aurait dû le faire, en présence des conséquences de ses placements en devises. Elle s'est trop strictement conformée à une règle tendant à résoudre les problèmes monétaires par des expédients, plutôt que par le recours aux mécanismes classiques, les seuls efficaces.

Au point de vue des finances intérieures, les facilités que le gouvernement belge a trouvées dans les pratiques inspirées de l'étalon de change-or, ont contribué à créer le désordre. Elles ont provoqué une

hausse importante des prix qui constitue la véritable dévaluation monétaire. Elles ont retardé et amplifié les assainissements nécessaires. Elles ont élargi les dimensions du déficit budgétaire qui devait appeler ensuite des corrections extrêmement difficiles dans les domaines politique, économique et social.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE DES ACCORDS MONÉTAIRES INTERNATIONAUX (1)

Milton FRIEDMAN, *Chicago*

L'une des principales sources de confusion dans les débats concernant les accords monétaires internationaux est la tendance à se référer non à « un », mais à l'étalon-or, comme si le terme « étalon-or » avait une signification unique et évidente. Il y a quatre ans, dans une étude intitulée « Real and Pseudo Gold Standards » (2), j'ai souligné l'ambiguïté du terme, et, en particulier, l'importance de la distinction à établir entre deux grandes classes d'accords monétaires, désignées toutes deux sous le nom de gold standard : l'une — celle des véritables gold standards — est absolument conforme aux principes libéraux, mais n'est d'ordinaire sérieusement soutenue que par une petite minorité, et reste complètement étrangère aux alternatives politiquement réalisables ; l'autre — celle des « pseudo gold standards » — contredit formellement les principes libéraux, mais est pourtant soutenue par un certain nombre de libéraux, qui tous font la confusion ou l'erreur de jugement, les portant à croire que, tôt ou tard, la forme tendra à se rapprocher du fond. Cette majorité virtuelle pour « un » gold standard ne donne que l'apparence illusoire d'un accord, car cet accord est en grande partie basé sur des mots, et dissimule une profonde divergence quant à la signification qu'il faut donner à ces mots.

Dans cet article, je vais tout d'abord résumer, en termes légèrement différents, le sujet traité dans mon article précédent ; j'examinerai ensuite une série de problèmes auxquels j'avais alors simplement fait allusion, mais sans les discuter, à savoir, les implications politiques des différentes possibilités d'accords monétaires internationaux.

1. — *Monnaie unifiée contre monnaies nationales liées par des cours stabilisés*

Dans mon article précédent, j'ai établi une distinction importante entre une monnaie unifiée et un ensemble de monnaies distinctes,

(1) Traduit de l'anglais. Titre original : « The Political Economy of International Monetary Arrangements ». Version légèrement retouchée d'une étude présentée à la quinzième Assemblée Générale de la Société du Mont Pèlerin, à Stresa, Italie, en septembre 1965.

(2) Également présentée lors d'une assemblée de la Société du Mont Pèlerin, et publiée postérieurement sous ce titre dans le *Journal of Law and Economics*, IV (octobre 1962); ainsi qu'en allemand, dans *Ordo*, 1962.

liées entre elles par des taux de change stabilisés, avec ou sans l'aide du mécanisme de l'or. L'exemple le plus évident d'une monnaie unifiée est l'utilisation, dans des régions différentes, d'une monnaie absolument identique — tel le dollar américain dans les divers états des États-Unis, où la livre sterling dans différentes parties du Royaume-Uni. Cependant, d'un point de vue économique, on peut aussi parler de change unifié, lorsque divers pays attribuent des noms différents à la même monnaie, ou utilisent du papier-monnaie dont seules les images varient ou bien dont l'impression est en plusieurs langues. A condition toutefois que ces appellations multiples désignent toutes un moyen commun en qui chaque monnaie locale soit continûment convertible à un cours déterminé et invariable, sans discussion ni intervention possibles de la part d'une autorité politique. Un « véritable » étalon-or ou étalon-argent en est un exemple manifeste. Ce n'est pas parce qu'on emploie dans maints pays les mots « dollar », « livre », ou « franc », pour désigner des unités monétaires donnant droit à des quantités d'or déterminées, que le change en est moins unifié. Il y a aussi beaucoup d'exemples moins évidents. Le dollar de Hong-Kong est une monnaie unifiée avec la livre sterling britannique ; il en est de même — il en était, devrais-je dire — pour le dollar de Singapour jusqu'à l'établissement de la Malaisie.

Des éléments d'une monnaie unifiée circulant sur différentes places auront des taux de change en termes l'un de l'autre qui ne seront pas rigoureusement fixes. Aux États-Unis par exemple, avant l'instauration de la compensation au pair par le Système Fédéral de Réserve, il y avait des marchés actifs du change intérieur. On pouvait changer un dollar payable à Chicago pour une valeur parfois plus grande qu'un dollar payable à New York et parfois moindre. De 1879 à 1914, quand fonctionnait l'étalon-or (qui fut bien proche de ce qu'on appelle une monnaie unifiée), le prix du dollar américain exprimé en livres sterling variait à l'intérieur des points d'or. A l'heure actuelle, le prix d'un dollar de Hong-Kong exprimé en livres sterling varie légèrement d'un jour à l'autre. Dans tous ces exemples, l'étroitesse de la variation est due à des forces du marché, à la faiblesse des frais du transport des devises, et non à une fixation administrative des prix. Ceci est comparable aux prix locaux du sucre qui varient, par exemple, entre les régions où le commerce du sucre se fait librement, sans barrières douanières, primes à l'exportation, ou autres formes de « tripotage » des prix gouvernementaux ou privés.

Comme le suggèrent ces exemples, la caractéristique économique décisive d'une monnaie unifiée est précisément que les transferts de devises se font automatiquement, sans qu'aucune action administrative ne soit nécessaire pour les effectuer, ni ne puisse en entraver la réalisation. Si un résident d'Illinois effectue un paiement à un habitant de New York, cette transaction, en elle-même, réduit nécessairement les encaisses monétaires des habitants de l'Illinois, et augmente ceux des New Yorkais — ce qui est encore plus évident quand ce paiement revêt la forme d'un transfert littéral de monnaie. Si l'ensemble des

résidents d'Illinois verse aux habitants de New York davantage qu'ils ne reçoivent en retour, la quantité de monnaie détenue en Illinois diminuera alors nécessairement en raison de cette opération (à condition de négliger les paiements et transferts en provenance d'autres zones) tandis que la quantité détenue par les New Yorkais augmentera nécessairement.

Confrontons cette situation à une autre qui, à première vue, paraît être la même : celle où deux monnaies nationales sont liées par des taux de change stabilisés par les gouvernements. Un habitant des États-Unis a le choix entre deux moyens pour effectuer un paiement à une personne habitant en France. Il peut acquérir des francs français au cours officiel auprès du Système Fédéral de Réserve ou de la Trésorerie américaine (en un ou plusieurs retraits), puis transférer ces francs au résident français. Dans ce cas, la quantité de francs détenue par les résidents français augmentera automatiquement. Que la quantité de dollars détenue par les américains diminue ou non, dépend de l'emploi que fera le Système Fédéral de Réserve des dollars ainsi transférés. Il peut, s'il le désire, empêcher que cette transaction réduise la quantité de dollars aux États-Unis, en autorisant seulement une diminution de ses propres réserves de francs français. L'autre possibilité offerte au résident américain est de virer au français un solde créditeur en dollars, que la Banque de France lui changera en francs. Dans ce cas, la quantité de dollars détenue par les américains diminuera automatiquement, mais l'augmentation ou la diminution de la quantité de francs en possession des résidents français dépendent de la façon dont la Banque de France s'est procurée les francs remis au français : elle peut, soit les créer, soit les acquérir au moyen d'opérations d'open-market. Et, naturellement la Banque de France de même que le système Fédéral de Réserve peuvent, s'ils le désirent, compenser l'augmentation des avoirs en francs, dans le premier cas, ou la diminution des avoirs en dollars, dans le second. Si l'ensemble des habitants des États-Unis versent aux résidents français davantage qu'ils ne reçoivent en retour, le montant des devises détenues par l'ensemble des américains diminuera alors, en raison de cette opération (en négligeant, bien sûr, les paiements et transferts en provenance d'autres zones), à condition, et seulement à condition que le Système Fédéral de Réserve le veuille bien ; de même, la quantité de devises en possession des résidents français n'augmentera que si telle est la volonté de la Banque de France.

Il est évident que je suis en train de schématiser à l'extrême, et peux ainsi donner l'impression de m'attacher à des choses évidentes et de peu d'importance. La distinction que je souligne ici est pourtant capitale. Avec une monnaie unifiée, il ne peut y avoir de déséquilibres de la balance des paiements. Une région peut avoir des difficultés économiques, ou subir une baisse des prix ; il se peut que ses habitants s'appauvrissent et que certains fassent faillite ; mais, en tant que région autonome, il lui est impossible d'avoir des difficultés dans sa balance des paiements. En aucun cas, il ne peut y avoir plus de problèmes pour

effectuer les paiements internationaux ou interrégionaux que pour les paiements intérieurs ; en fait, il n'est pas facile de dissocier ces problèmes l'un de l'autre. L'Illinois n'a pas de difficultés dans le domaine de la balance des paiements — et ne possède même pas de statistiques retraçant le déficit ou l'excédent de sa balance extérieure. Hong-Kong est exactement dans la même position.

Les problèmes relatifs à la balance des paiements sont une conséquence de la substitution d'un système de monnaies nationales liées par des cours stabilisés, à un système monétaire unifié, ce qui revient à dire qu'elle est la conséquence de l'intervention dans les paiements d'une agence administrative, en général, d'une banque centrale nationale. Une banque centrale ou son équivalent est une condition nécessaire pour que des difficultés surgissent dans la balance des paiements. Dans les conditions présentes, on peut aller plus loin, à quelques exceptions près, c'est à la fois la condition nécessaire et suffisante pour qu'il y ait des difficultés occasionnelles dans la balance des paiements. La Malaisie en fournit un bel exemple, qui permettra de tester ce qui vient d'être dit.

Avant la proclamation de son indépendance, elle n'avait ni banque centrale, ni difficultés dans la balance des paiements. La monnaie locale était « forte » et les réserves en devises abondantes. Il y a quelques années, elle créa une banque centrale. Je prédis que, d'ici quelques années, elle rejoindra les autres « pays en voie de développement » — pour employer le récent euphémisme — et subira une crise du change.

Ce qui précède met en évidence la raison pour laquelle une banque centrale est la condition nécessaire pour engendrer des difficultés dans la balance des paiements. La raison qui fait qu'elle devrait si souvent être une condition suffisante est à peine moins évidente. Avec une monnaie unifiée, les ajustements tendent à être immédiats et graduels. Une petite sortie de devises produit une petite réaction interne, et inversement, il y a peu de chances pour que se développent de grands déséquilibres. Une banque centrale pourrait intervenir de façon à obtenir exactement les mêmes résultats — en fait, c'était le but du British Bank Act de 1844, bien que, malheureusement, il ne fût applicable qu'aux billets et non aux dépôts. Mais une banque centrale n'est pas obligée d'agir en vue d'obtenir les résultats identiques à ceux que donne un système de monnaie unifiée et il est peu probable qu'elle le fasse. En effet, elle serait réduite à n'être qu'une machine absolument superflue, dont les dirigeants n'auraient d'autre rôle que de suivre les indicateurs importants. Or les gouverneurs des banques centrales, comme nous tous, veulent jouer un rôle, exercer une influence sur le cours des événements. Et dans le climat politique d'aujourd'hui, étant donnée la responsabilité explicitement attribuée au gouvernement et qu'il assume effectivement par les conditions économiques, un banquier d'État qui ne se servirait pas de ses pouvoirs, ne garderait pas longtemps son poste.

Par conséquent, les banquiers exercent, à proprement parler, un

« jugement » décidant que telle sortie ou rentrée de devises est temporaire et qu'il faut la compenser et l'empêcher d'avoir une répercussion sur la masse monétaire ; ou bien, qu'elle est « structurelle » et doit être renforcée. Inutile de le dire, la compensation est tentante — à coup sûr, pour les sorties, et dans une proportion à peine moindre, pour les rentrées. Cette intervention est parfois une politique correcte et souhaitable, car elle évite des ajustements qui, bien que minimes, ne sont pas nécessaires. De temps en temps, malgré tout, le jugement est erroné ; auquel cas les interventions permettent que des désajustements minimes en amorcent de plus importants. Des mesures énergiques sont finalement exigées là où il aurait initialement suffi d'en prendre de moins fortes. Ce résultat est inévitable et ne comporte aucune critique des banquiers d'État. En remplissant leur tâche, ils peuvent faire mieux ou pis ; mieux ils l'accompliront, moins les graves désajustements seront fréquents ; mais ils auront beau s'en acquitter correctement, ils provoqueront de temps à autre des déséquilibres de la balance des paiements. Et ces déséquilibres entraîneront toutes les conséquences qui nous sont devenues familières : crises budgétaires, restrictions au commerce international, contrôle des changes par des interventions ouvertes ou déguisées.

Il n'y a rien de neuf dans tout cela. Le domaine que je viens de parcourir est familier, bien que généralement ignoré. Bien connue aussi est l'autre possibilité d'accord, qui peut concilier l'existence des banques centrales contrôlant le volume de la masse monétaire, avec le libre-échange international, l'équilibre des paiements extérieurs et l'absence de difficultés dans le domaine de la balance des paiements, à savoir un système de taux de change fluctuants librement (1).

Le point fondamental est qu'une monnaie unifiée et un système de taux de change fluctuant ont tous deux la même nature, bien qu'à première vue, ils semblent très différents. Ils sont tous deux des mécanismes du marché libre, pour les paiements interrégionaux ou internationaux. Ils permettent tous deux aux cours du change de varier librement. Ils excluent tous deux tout intermédiaire administratif ou politique dans les règlements entre résidents de différentes zones. L'un et l'autre sont compatibles avec le libre-échange ou avec une diminution des restrictions dans le commerce international.

D'autre part, les monnaies nationales liées par des taux de change stabilisés, avec ou sans l'aide du mécanisme de l'or, et un système de taux du change variables, contrôlés et manipulés par des organismes gouvernementaux au moyen d'un change fixe ajustable ou d'opéra-

(1) Pour consulter les précédentes études que j'ai faites de ces questions, voir : « The Case for Flexible Exchange Rates », dans mes *Essays in Positive Economics* (University of Chicago Press, 1953), p. 157-203 ; *A Program for Monetary Stability* (Fordham University Press, 1959), p. 77-84 ; et ma déposition devant la Commission Économique Mixte du Congrès Américain (Joint Economic Committee of the U. S. Congress), le 14 novembre 1963, dans *Hearings on the United States Balance of Payments*, troisième partie, quatre-vingt-huitième Congrès, première session (U. S. Printing Office, 1963), p. 451-58, 500-25.

tions de marché effectuées au jour le jour, appartiennent également à la même espèce. Ce sont tous deux des pratiques interventionnistes. Ni l'une ni l'autre, à mon avis, ne sont compatibles avec un abaissement permanent des barrières douanières internationales, mais seulement avec une oscillation de ces barrières, parallèle au passage des nations d'une position excédentaire à une position déficitaire.

2. — Conséquences politiques des différents accords

Jusqu'à présent, on s'est moins occupé des conséquences politiques des différentes possibilités d'accords que des problèmes économiques. Pourtant, ces conséquences politiques sont aussi d'une importance capitale, et ont été grandement mises en lumière par des faits récents.

Les problèmes politiques-clés sont, en substance, identiques à ceux qui surgissent à l'intérieur des pays à propos du caractère désirable d'une banque centrale indépendante : 1) peut-on souhaiter un système dans lequel un petit nombre d'individus, qui ne sont pas directement responsables devant le corps électoral, ni même, en principe, indirectement du fait de leur soumission à l'autorité de l'exécutif politique, ait tous pouvoirs pour influencer l'évolution de la vie économique en contrôlant le système monétaire ? Une autorité monétaire, coordonnée aux autorités exécutive, législative et judiciaire, est-elle à désirer ? 2) Souhaitable ou non, est-elle possible ? Un tel système peut-il durer ?

J'ai longuement exposé ailleurs pourquoi j'avais répondu négativement à la première question concernant les banques d'État (1). Tous les arguments que j'avais alors invoqués s'appliquent avec encore plus de force, s'il est possible, au domaine international.

J'ai moi-même été complètement convaincu de la justesse de cette opinion par un livre remarquable, édité par un membre éminent de la Société du Mont Pèlerin, Jacques RUEFF : *Les souvenirs d'un Gouverneur de la Banque de France*, d'Émile Moreau, et mes convictions ont été fortement renforcées par l'expérience contemporaine.

Moreau fut à la tête de la Banque de France à la fin des années 1920, durant la période de stabilisation du franc et de sa ré-évaluation par rapport à l'or. Dans ses mémoires, il fait un récit fascinant de son expérience antérieure, et, bien plus important pour notre propos actuel, des relations entre les grands banquiers d'État de l'époque. Cette période est sans doute celle qui se rapproche le plus de l'idéal qui semble généralement animer la foule de ceux qui se prononcent en faveur de « la consolidation des accords internationaux de coopération monétaire » au moyen d'une « surveillance multilatérale... exercée par les corps consultatifs internationaux existants », pour employer les euphémismes de la récente étude

(1) « Should there be an Independent Monetary Authority? », dans *In Search of a Monetary Constitution*, ouvrage publié sous la direction de Leland A. YEAGER (Harvard University Press, 1962), p. 219-43.

des représentants du Groupe des Dix (1). En ce temps, l'accueil favorable de l'idée de banques centrales indépendantes était à son apogée, les U. S. A. même s'étant finalement bien engagés dans cette voie. Ce fut l'ère de la célébrité pour les Gouverneurs des banques centrales, qui entretenaient mutuellement une correspondance et une coopération suivies : Moreau en France, Schacht en Allemagne, Strong aux U. S. A., et surtout, Norman en Grande-Bretagne. Ce fut aussi, comme M. RUEFF l'a si énergiquement souligné, l'ère du gold-exchange standard, qui, et je suis pleinement d'accord avec lui sur ce point, rendit le système beaucoup plus vulnérable qu'auparavant aux erreurs de politique monétaire. Ce fut, par conséquent, une période dont nous avons beaucoup à apprendre quant aux conséquences des accords de coopération monétaire internationale du genre de ceux que nous avons eus, et que nous sommes, semble-t-il, en train de consolider.

Montagu Norman a parfaitement clarifié les aspects politiques. Si l'on en juge d'après les mémoires de Moreau, comme d'après la biographie de Henry Clay, Norman faisait aussi peu de cas des masses populaires que des classes possédantes. Il envisageait un groupe de banquiers d'État éclairés, dirigeant le monde économique comme il devait être dirigé, absolument libre de tout contrôle politique intérieur, et assez puissant pour dominer les groupes capitalistes privés. Bien qu'il ne l'eût jamais exprimé de cette façon, le but qu'il visait était une dictature bienfaisante exercée par une oligarchie de banquiers d'État techniquement qualifiés, et désintéressés.

Aujourd'hui non plus, personne ne l'exprime de cette façon. De fait, le problème politique principal est encore de savoir quel pouvoir il faudrait donner à une telle oligarchie. (Heureusement aussi, il existe aujourd'hui un problème politique subsidiaire qui n'existait pas alors, à savoir le choix de l'oligarchie : banquiers d'État, ou fonctionnaires internationaux du Fonds Monétaire International). Ce n'est pas le but déclaré de nos accords actuels, ni d'aucune parmi les différentes propositions relatives au renforcement de la coopération monétaire internationale, que de déléguer à des banquiers d'État étrangers ou aux fonctionnaires d'une organisation internationale, des pouvoirs politiques d'une grande portée sur la politique économique intérieure. Mais c'est indiscutablement leur effet.

La réalité effective de ce problème fut spectaculairement mise en lumière par la récente expérience britannique, juste après l'arrivée au pouvoir du Gouvernement Travailleiste. Personnellement, je désapprouve vivement le genre de politique que le récent Gouvernement Travailleiste entend apparemment suivre, et je considère que la politique des changes imposée à la Grande-Bretagne par les banquiers d'État, en compensation pour le soutien de la livre sterling, lui était vraisemblablement bien préférable. Il n'en reste pas moins que la politique intérieure britannique, menée par des fonctionnaires

(1) *Ministerial Statement of the Group of Ten and Annex Prepared by Deputies*, 10 août 1964, p. 9.

qui n'étaient pas responsables devant le corps électoral britannique, n'était pas orientée selon le processus politique ordinaire. A cet égard, je suis en parfaite sympathie avec les idées des travaillistes qui ont taxé de quasi intolérable ce droit de veto qu'ont les « gnomes de Zurich » sur la politique économique intérieure de la Grande-Bretagne.

Les changements survenus ces dernières années dans la politique économique des U. S. A., consécutifs aux pressions de la balance des paiements, et donc l'influence indirecte des banquiers d'État étrangers et des autres fonctionnaires monétaires sur la politique intérieure américaine, ont été moins spectaculaires et moins progressifs, mais pas moins clairement importants que les changements survenus dans la politique britannique.

La puissance politique internationale acquise par l'Allemagne, et plus récemment, par la France avec de Gaulle, par suite des excédents de leur balance de paiements, en est une manifestation tout aussi évidente. De pays vaincus et effondrés, dépendants de la bonne volonté et de la pitié des U. S. A. et, à un moindre degré, de la Grande-Bretagne, les rôles se sont renversés au point que leur puissance politique dépasse de beaucoup leur force économique de base.

Il est extraordinaire de voir avec quelle fidélité cette expérience reproduit l'évolution des années 1920, telle que l'a révélée Moreau dans ses mémoires en termes plus personnels. Tout d'abord, Norman fut nettement le personnage principal, et son attitude envers Moreau et la France fut, pour le moins, condescendante, l'attitude du fort envers le faible, du vertueux en face du pécheur, du sage professeur envers l'élève de bonne volonté mais plutôt lent d'esprit. Mais ensuite, grâce à la surévaluation de la livre et à la sousévaluation du franc, lors de leurs stabilisations respectives, la France se mit à gagner de l'or et à accumuler des avoirs en livre sterling. Moreau se trouva alors dans une position telle qu'il aurait pu, à tout moment, exclure la Grande-Bretagne du système de l'étalon-or, en retirant simplement ses avoirs en livre sterling. Et les mémoires révèlent alors un changement radical de l'attitude de Norman envers Moreau. De distributeur d'aumônes, il devient mendiant, de pharisaïque conseiller, il se met à quêter les conseils de Moreau, disposé à faire presque tout pour empêcher Moreau de retirer les avoirs français en livre sterling.

Je suis parfaitement d'accord avec Jacques RUEFF sur le fait que, tout comme maintenant, la situation était aggravée par l'étalon de change-or, et que, si un système de cours nationaux liés par des taux de change fixes doit exister, il est de beaucoup préférable que toutes les réserves officielles soient en or, plutôt que d'utiliser les monnaies de certains pays comme devises de couverture. Cependant, je ne suis pas d'accord avec lui qu'il soit actuellement souhaitable d'évoluer vers une telle situation par une augmentation substantielle du prix de l'or. La raison de mon désaccord est que la situation, en remplaçant par de l'or la fraction des réserves officielles actuellement détenues sous forme non métallique, ne serait pas fondamentalement transformée, mais seulement rendue un peu moins instable. Aussi

longtemps que des monnaies nationales sont liées par des cours fixes, stabilisés par des banques centrales ou autres institutions ayant toute latitude pour réagir aux rentrées et aux sorties de devises, ces institutions pourront exercer une grande influence sur la politique intérieure des autres pays, compenser les rentrées ou les sorties de devises, laissant ainsi s'accumuler les désajustements.

Dans les discussions de ce genre, le débat donne parfois l'impression de se dérouler entre « internationalistes » et « nationalistes » ; tout défenseur du système actuel ou de tout autre système, comportant des taux de change fixes, étant considéré comme un internationaliste, et tout défenseur du taux de change flexible, comme un nationaliste. J'aime à croire que mes observations antérieures ont fait comprendre qu'il n'en était pas ainsi. Le débat n'est pas entre internationalisme et nationalisme, mais entre liberté, économique ou politique, et interventionnisme bureaucratique, pour employer un terme plus modéré que dictature. Ce n'est pas parce qu'ils sont à une échelle internationale que le collectivisme ou l'interventionnisme changent de signification. Seuls importent les rapports entre les individus, et non les rapports entre les nations ; seule importe la liberté laissée aux individus pour faire des transactions économiques ou autres, les uns avec les autres, indifféremment de la nation à laquelle ils appartiennent. Pour les libéraux, la nation est une unité administrative commode, un moyen, et non le but final ou l'objectif de leur politique.

Il m'a toujours semblé extrêmement curieux que tant de libéraux se soient prononcés en faveur des banques centrales indépendantes et, plus récemment, pour l'extension de la coopération internationale entre les banques d'État. Bien que, dans d'autres domaines, ils redoutent la puissance arbitraire, ils se sont montrés ici maintes fois favorables à un gouvernement dirigé par des hommes plutôt que par des lois, et aussi à une politique interventionniste plutôt qu'à une politique de marché. L'une des raisons est, sans aucun doute, la confusion entre un gold-standard véritable et un pseudo gold-standard. Mais je pense qu'il y a deux autres raisons encore plus fondamentales.

L'une d'elles m'a été inspirée par la lecture du récent et admirable exposé de Frank Fetter (1) sur la théorie et la politique monétaires de la Grande-Bretagne : c'est le développement fortuit de la Banque d'Angleterre, au moment où le libéralisme britannique battait son plein. Comme Fetter le met en évidence, c'était une anomalie, d'ailleurs reconnue comme telle à l'époque, qui ne faisait pas logiquement partie du courant libéral. Le Bank Act de 1844 résulta en grande partie de la reconnaissance qu'une banque centrale indépendante, dotée d'un pouvoir discrétionnaire sur la masse monétaire, était incompatible avec une politique de laissez-faire et de libre-échange. Il fallait que la monnaie fût mise en circulation par le gouvernement ou que la masse monétaire fût déterminée par le marché, comme sous un régime basé

(1) Frank Whitson FETTER, *Development of British Monetary Orthodoxy, 1797-1875* (Harvard University Press, 1965), surtout le chapitre VI.

sur un étalon métallique. En imposant à la Banque de conserver une encaisse métallique marginale de 100 %, en plus d'une circulation fiduciaire fixe, la loi Peel entendait fournir une formule mécanique supprimant toute possibilité d'intervention de la part de la Banque. Malheureusement, la loi ne s'appliquait qu'aux billets, à une époque où les dépôts étaient en train de devenir de plus en plus importants. La réserve relative à la circulation de la monnaie scripturale laissait à la Banque une liberté presque intacte. Mais, si l'on estime comme moi, qu'il en résulta un trouble financier superflu, ou, comme tant de défenseurs de la Banque l'ont soutenu, que ce fut dans l'ensemble une politique sage et bienveillante en dépit de quelques erreurs, le point crucial reste que le développement en Grande-Bretagne d'une banque centrale indépendante était un égarement et non la manifestation d'une politique libérale courante.

La seconde raison pour laquelle tant de libéraux se sont prononcés en faveur des banques centrales indépendantes et des accords monétaires internationaux basés sur la coopération entre ces banques, est qu'ils se sont bien souvent trouvés en accord avec les banquiers d'État sur des points substantiels. C'est certainement souvent ma propre position. J'ai beaucoup de respect pour l'habileté et la compétence des banquiers d'État et des financiers internationaux, j'admire leur dévouement à la tâche, et j'ai toute confiance dans le désintéressement individuel de la majorité de l'équipe actuelle. Et je suis beaucoup plus en accord avec leurs opinions sur les attitudes économiques souhaitables qu'avec les hommes que le système américain a généralement chargés de la politique économique gouvernementale. Pourtant, le fait de déléguer aux banquiers d'État de grands pouvoirs économiques me semble absolument contraire aux principes libéraux.

Qu'un tel système soit ou non souhaitable, il reste encore à savoir s'il est durable. Sur la scène intérieure, l'histoire nous fournit une réponse catégorique : les banques centrales totalement indépendantes sont des institutions des beaux jours. Chaque fois qu'il y a eu de sérieuses divergences entre leurs politiques et celles que soutenaient les autorités politiques centrales — qui reflètent généralement la politique de la Trésorerie —, les autorités politiques ont, tôt ou tard, inévitablement agi à leur guise. Lorsqu'en l'absence de telles divergences, et durant de bonnes périodes, un important soutien public intervint en faveur de la banque centrale indépendante, son influence s'en trouva renforcée pour les périodes consécutives, mais sans lui permettre toutefois de conserver longtemps l'avantage, bien qu'assez longtemps parfois pour faire un énorme gâchis — comme aux États-Unis de 1929 à 1933 —, ou pour accomplir de grandes choses, si elle a bénéficié d'une direction solide et clairvoyante — comme celle de Moreau en France durant quelques années.

Sur la scène internationale, il me semble qu'il y a infiniment moins de chances pour qu'un tel système soit valable en temps de crise, tout au moins dans notre monde actuel. Sur le plan national, les banques centrales ont été créées par un déterminisme franchement

politique, et s'intègrent à une structure politique plus vaste qui légitime leurs actions. Sur le plan international, les accords actuels sont, pour la plupart, survenus par inadvertance. L'institution du F. M. I. fut explicitement créée, c'est incontestable ; mais elle le fut à des fins qui sont presque exactement l'opposé de celles auxquelles elle allait servir — pour stimuler en fait la flexibilité des taux de change, et non pour en imposer la rigidité. La coopération des banques centrales est certainement fortuite. Naturellement, ceci n'est pas une critique et ne signifie absolument pas que les accords élaborés n'étaient pas souhaitables. Comme nous le reconnaissons tous, les accords économiques et politiques les plus importants ont été élaborés de cette façon, plus souvent que d'un propos délibéré. Après tout, cette expérience et ces possibilités constituent une grande partie des arguments en faveur du marché libre.

Mais pour le propos actuel, il est plus important que ces accords soient indépendants et ne fassent pas partie d'une structure politique plus vaste. En période de troubles, ils n'obtiendront aucun soutien du fait d'une telle structure. La Grande-Bretagne et les U. S. A. sont maintenant libres de ne pas tenir compte des conseils et des pressions d'un consortium international de banques centrales quel qu'il soit. Aussi longtemps que les accords monétaires ne seront pas intégrés à une structure politique plus vaste, chaque cas sera jugé séparément, et chaque fois qu'il faudra faire de très grandes concessions pour s'y conformer, le système s'effondrera. Il aplanira des difficultés d'ordre mineur, au prix d'une crise plus grave. Ceci est arrivé en 1931 au système si soigneusement élaboré par Norman durant les années 1920 et en fournit un exemple saisissant. Et j'ai bien peur que nous n'en ayons un autre dans un proche avenir.

Le retour à un véritable étalon-or pourrait donc être souhaitable, mais est pratiquement impossible. Il exigerait que tous les pays renoncent à utiliser la politique monétaire aux fins d'influencer le marché intérieur, l'emploi ou le niveau des prix. La substitution d'un pseudo gold-standard au pseudo gold-exchange standard actuel serait un gain positif mais minime. Tout comme l'étalon actuel, il impliquerait un interventionnisme politique sur le commerce et les paiements internationaux, ainsi que de grandes crises temporaires, et entraverait toute tentative réelle de libéralisation des échanges. L'autre alternative libérale souhaitable est un système de taux de change fluctuant librement, où l'or n'aurait aucun rôle officiel particulier. Il faudrait supprimer toutes les restrictions actuelles concernant le droit de propriété, le transfert et le prix de l'or qui deviendrait alors une marchandise d'un marché vraiment libre. Comme je l'ai démontré dans un article précédent, paradoxalement, ce plan est plus susceptible de favoriser un véritable gold-standard que de s'attacher à la forme d'un gold-standard tout en en négligeant le fond. Les libéraux, moins que personne, n'ont besoin qu'on leur dise que ce qui semble parfois le plus long chemin est souvent le raccourci qui mène au but.

LE GOLD EXCHANGE STANDARD ET L'INFLATION IMPORTÉE (1)

Friedrich A. Lutz, *Zurich*

L'inflation, qui depuis quelques années se fait sentir en Europe, a-t-elle oui ou non été importée d'Amérique? Cette question est à l'origine de la controverse qui oppose actuellement quelques économistes et hommes politiques américains à leurs homologues européens. Les experts européens y répondent affirmativement, invoquant, pour soutenir leur opinion, l'exemple des pays européens dont la balance des comptes est excédentaire. Cette situation aurait contraint les banques centrales desdits pays à acheter des dollars ou de l'or. Ces achats auraient accru la liquidité des banques, et par là même créé un excès de monnaie et contribué à l'inflation ; de ce fait, on devrait considérer l'inflation comme une importation provenant des États-Unis. Lors de la session du Fonds Monétaire International, à Tokio, M. Dillon a tenté d'infirmer cette théorie : selon lui, il suffirait d'étudier les prix de gros pour démontrer qu'il n'y a pas eu d'inflation aux États-Unis, étant donné que le niveau des prix n'a pas accusé de hausse depuis des années. Comme un pays ne peut exporter un produit dont il ne dispose pas, la thèse européenne semble, aux yeux de M. Dillon, dépourvue de fondement.

Afin de définir les relations existant entre le mouvement des prix américains et celui des prix des pays européens, dont la balance des comptes est excédentaire, il faut envisager deux cas très différents. Dans le premier, nous serions en présence d'une Amérique inflationniste face aux pays européens qui essaieraient à tout prix de combattre le fléau. Cette hypothèse ne reflète cependant pas la situation réelle des dernières années. Dans le second cas, beaucoup plus proche de la réalité présente, les États-Unis, contrairement aux pays européens ne connaîtraient pas d'inflation, dans la mesure où aucune hausse générale des prix n'a pu être constatée, mais accuseraient au même moment un déficit dans leur balance des paiements, alors que celle des pays européens serait positive.

I

Les choses se présentent de façon relativement simple si l'on admet la première hypothèse. Personne ne songera sans doute à

(1) Traduit de l'allemand. Titre original : « Golddevisenwahrung und importierte Inflation ».

contester que l'Europe a, dans ces conditions, effectivement importé l'inflation d'Amérique. Seul peut être éventuellement discuté le mécanisme de transmission.

Cette transmission peut s'effectuer de deux manières différentes. L'inflation américaine peut, premièrement, exercer une influence directe sur les prix européens. Afin de préciser notre pensée, imaginons un groupe de pays européens opposés à l'inflation, tandis que l'autre groupe adopte au contraire l'inflation américaine. Une inflation en Amérique et dans certains autres pays signifie tout d'abord une hausse des prix pour ces pays, ainsi qu'une hausse des prix de leurs marchandises à l'exportation. Or, une augmentation des prix sur le marché mondial entraînera automatiquement un relèvement de l'indice des prix dans les pays non-inflationnistes, ceci d'une part à cause de l'augmentation des prix de toute une gamme de produits importés et d'autre part, à cause de l'augmentation des prix de la plupart des produits exportables, qu'ils soient exportés ou consommés à l'intérieur des frontières des pays non-inflationnistes. Cette augmentation des prix des produits exportés est inévitable s'il s'agit de produits identiques à ceux que les États-Unis ou les autres pays inflationnistes lancent également sur le marché, puisque le prix de deux marchandises identiques, sans tenir compte des frais de transport, ne peut être que le *même*. Mais ceci est également vrai, bien que peut-être à un degré moindre, pour certains produits, tels la plupart des produits industriels finis, pouvant se substituer à des produits étrangers. Il semble par contre peu probable que, pour deux marchandises similaires, les prix des pays inflationnistes puissent s'aligner d'une façon *permanente* sur ceux des pays non-inflationnistes.

Ces répercussions directes de l'inflation étrangère sur l'indice des prix des pays non-inflationnistes sont donc inévitables, même si lesdits pays réussissent grâce à une politique monétaire appropriée, soit à empêcher, dans une économie stationnaire, une variation de l'offre domestique de monnaie, soit à adapter l'offre de monnaie au taux de croissance du produit national brut, lorsque l'on est en présence d'une économie dynamique et à condition que la vitesse de circulation de la monnaie reste constante. A l'appui de la théorie quantitative, peut-être, doutera-t-on de ces conclusions? Ces doutes seront cependant très vite dissipés, si l'on prend conscience que la balance des paiements est excédentaire dans les pays non-inflationnistes; aussi l'afflux des devises provenant de l'excédent viendra s'ajouter à l'offre nationale de monnaie. D'autre part, l'offre de monnaie dans le pays rencontrera sur le marché national une offre de marchandises diminuée de l'excédent des exportations sur les importations.

Les autorités monétaires se trouvent dans l'incapacité d'éviter cette répercussion directe de la hausse des prix étrangers sur les prix nationaux, puisqu'une politique déflationniste, tendant à compenser par une baisse des prix des produits nationaux l'augmentation des prix sur le marché international, ne peut être envisagée pour des raisons

évidentes. Cette répercussion directe des prix des pays inflationnistes sur ceux des pays non-inflationnistes étant ainsi inévitable, les pays non-inflationnistes ne peuvent pas rester entièrement à l'écart de l'inflation, au moins tant que le taux de change restera fixe.

Ce n'est cependant pas à cette transmission directe que pensent les partisans de la théorie de l'inflation importée. Nous avons déjà souligné qu'un pays non-inflationniste accuse, grâce à l'amélioration de sa position concurrentielle, un excédent dans sa balance commerciale. On peut supposer que cet excédent ne correspond pas en principe à une exportation égale de capital. Comme les pays non-inflationnistes pratiquent généralement une politique monétaire plus restrictive que les pays inflationnistes, il est probable au contraire que les pays non-inflationnistes auront une importation nette de capital ; ainsi, l'afflux d'or et de devises, dû à l'excédent de la balance commerciale, se trouvera encore accru par l'excédent de l'importation sur l'exportation de capital. Les fonds en dépôt à vue augmentent de ce fait, car les exportateurs et autres personnes, recevant de la monnaie étrangère, déposent leurs devises dans les banques d'affaires ; de leur côté ces banques vendront des devises à la banque centrale et accroîtront la liquidité à l'intérieur de tout le système bancaire ; si la banque centrale n'intervient pas, les banques vont accorder des crédits plus importants, qui renforceront l'offre de monnaie sur le marché national et favoriseront l'inflation. Ces effets se font sentir aussi bien dans un système monétaire fondé sur l'étalon-or que dans le Gold Exchange Standard, qui constitue notre système monétaire actuel. Cependant, dans le système de l'étalon-or, les pays déficitaires se voient rapidement obligés de freiner l'inflation. Dans le Gold Exchange Standard, les pays, dont la monnaie n'est pas une monnaie de réserve, doivent eux aussi freiner l'inflation, si leurs stocks de monnaie de réserve ou d'or diminuent ; le pays dont la monnaie est monnaie de réserve, peut par contre laisser libre cours à l'inflation et la répandre dans le monde, dans la mesure où les autres pays acceptent d'accumuler cette monnaie de réserve et sont disposés à financer le déficit de sa balance des paiements. Une telle inflation chronique ne serait pas possible dans un système d'étalon-or, à moins que les réserves d'or mondiales n'augmentent plus rapidement que le taux de croissance du produit national brut du monde occidental.

D'aucuns ont émis l'objection que les pays non-inflationnistes pourraient, par des mesures monétaires ou budgétaires, éviter l'importation de l'inflation.

Examinons tout d'abord les mesures monétaires. La banque centrale peut en effet, par le relèvement du coefficient de trésorerie, immobiliser l'encaisse supplémentaire des banques d'affaires, due à l'afflux de devises, ou la retirer de la circulation en vendant des titres sur le marché libre ; bien entendu, elle doit maintenir le taux d'escompte à un niveau suffisamment élevé, pour que les banques

ne puissent se procurer des liquidités en contractant des dettes auprès d'elle. Cette politique connaît cependant ses limites. Il existe d'une part, pour le coefficient de trésorerie, un plafond que la banque centrale ne peut pas dépasser, et d'autre part, la vente des titres est limitée par le montant de ceux dont dispose la banque centrale. Certes, on pourrait modifier le statut de la banque centrale afin d'élever le plafond des encaisses obligatoires, on pourrait aussi lui donner la possibilité d'émettre ses propres obligations. Si pareille modification donnait à la banque centrale des moyens plus étendus pour combattre l'inflation, elle ne saurait cependant suffire pour lui permettre de résoudre ces problèmes. Il paraît, en effet, inconcevable d'exiger des banques, qu'elles immobilisent une trop importante partie de leurs dépôts auprès de la banque centrale, et ceci sous forme d'avoirs, ne produisant pas d'intérêt. Quant à l'émission d'emprunts, productifs d'intérêts, par la banque centrale, elle est également limitée par la nécessité de préserver les bénéfices de la banque centrale.

A côté de ces limitations d'ordre monétaire, existent des limitations « réelles », n'ayant pas de caractère monétaire. Ainsi, dans le cadre d'une inflation *chronique* mondiale, un pays non-inflationniste accuserait constamment un excédent de ses exportations sur ses importations. Or, aucun pays n'est à même de mettre à la disposition des pays déficitaires une part toujours croissante de son produit national.

La politique budgétaire se heurtera aussi à ces limitations « réelles », mais rencontrera par contre moins de difficulté sur le plan monétaire. L'excédent du budget contribue d'abord, contrairement à des mesures monétaires ou à une politique de l'intérêt, à réduire la demande effective. Il est donc probable qu'un excédent du budget ferait baisser la demande de crédits d'investissements et permettrait de maintenir le taux d'intérêt à un niveau plus bas que n'aurait pu le faire une politique monétaire. Étant donné qu'un taux d'intérêt plus modeste attire moins de capital étranger, l'application d'une politique budgétaire aurait sur la balance des paiements l'effet souhaité. L'excédent budgétaire peut aussi en principe subsister indéfiniment. Cependant, une telle politique est difficile à appliquer, dans une démocratie, car l'accumulation de monnaie thésaurisée pour le compte de l'État à la banque centrale incitera tôt ou tard le parlement à abaisser les impôts et augmenter les dépenses ; de nombreux exemples pratiques le prouvent. Tout bien considéré, il serait bien peu réaliste de penser qu'un pays peut à la longue éviter une importation indirecte de l'inflation — qu'il ne faut pas confondre avec l'importation directe — en tout cas lorsqu'il s'agit d'une inflation chronique dans tout le reste du monde et à laquelle le Gold Exchange Standard offre, comme nous l'avons déjà souligné, un terrain particulièrement favorable.

II

Est-il cependant possible de parler d'une inflation importée d'Amérique, si l'Amérique n'est pas inflationniste ? Nous allons essayer de répondre de manière concrète à cette question. Si l'on regarde l'indice des prix de gros, les États-Unis ne sont pas un pays inflationniste. Prenons l'indice 100 pour 1953, celui des États-Unis n'est que de 109 pour 1959 et est resté stable jusqu'en mars 65. Au cours de la même période par contre, l'indice de la Grande-Bretagne est passé de 111 à 127, celui de la France de 127 à 145, celui de l'Allemagne de 102 à 110, celui de l'Italie enfin de 98 à 112. Bien que l'indice du coût de la vie ait également augmenté aux États-Unis, ce fut à un degré moindre que dans beaucoup d'autres pays. Ceci dit, il semble curieux de vouloir affirmer que l'Europe ait importé l'inflation des États-Unis. Il est de toute façon établi, qu'il ne peut être ici question d'une répercussion *directe*, telle que nous l'avons définie plus haut.

A notre avis, il serait infiniment plus facile de nous entendre sur les relations de cause à effet entre les phénomènes monétaires américains et ceux de l'Europe, si nous voulions bien faire abstraction de l'expression « importation de l'inflation en provenance des États-Unis ». La stabilité des prix américains en face de l'inflation européenne a considérablement contribué au fait que les États-Unis accusent un excédent dans leur balance au compte courant. Cet excédent restait cependant toujours inférieur à l'exportation de capital, de telle sorte que les États-Unis souffraient d'une perte continue d'or et voyaient s'accroître leurs engagements à court terme. Il semble que la stabilité du niveau des prix américains, par rapport à l'augmentation des prix en Europe, n'ait cependant pas été suffisante, pour que l'exportation globale de capital provoque un excédent suffisant de la balance au compte courant. Bien que l'expansion de la masse monétaire n'ait pas favorisé, aux États-Unis, une inflation interne, cette augmentation a été trop forte compte tenu des sommes considérables exportées par les États-Unis. De ce fait, une partie des capitaux exportés a dû être payée par des sorties d'or, tandis que l'autre partie a dû être accumulée dans les banques centrales et les banques d'affaires européennes, provoquant ainsi une inflation dans ces pays. Ainsi, ce qui se révèle exact dans cette théorie de l'inflation importée, est le fait qu'on aurait pu l'éviter si, le Trésor, le Federal Reserve System, ou les deux ensemble, avaient freiné quelque peu l'augmentation des liquidités.

Les expressions « exportation de l'inflation de la part des États-Unis » ou « importation de l'inflation américaine dans les pays européens » ne peuvent donc convenir ici ; elles auraient dû, sans aucun doute, être employées dans la première hypothèse que nous avons émise, à savoir que les États-Unis souffraient d'inflation au sens d'augmentation générale des prix et par conséquent aussi de déficit dans la balance commerciale. Ces expressions auraient éventuellement pu être employées pour la seconde hypothèse que nous venons

d'écrire, si le déficit de la balance des paiements avait empêché l'inflation au États-Unis. Dans ce cas-là, il aurait été possible de dire que les États-Unis exportaient l'inflation au lieu de l'avoir chez eux, comme un pays peut exporter toute sa production de pommes de terre, sans en conserver une seule. Ceci est, à vrai dire, l'avis de maints économistes, qui semblent en effet persuadés que les États-Unis auraient subi l'inflation si leur balance des paiements n'avait pas été déficitaire. Nous allons donc étudier ce problème.

Prenons l'exemple bien représentatif de l'exportation américaine de capital vers les pays en voie de développement. Ces pays utilisent les dollars, mis à leur disposition sous forme de dépôts en banque, afin d'acheter non seulement aux États-Unis, mais aussi en Europe. Les exportateurs européens déposeront ensuite ces dollars dans leur banque d'affaires. Si l'on tient pour acquis que la balance de ces pays est excédentaire, une partie de ces dollars affluera aux banques centrales européennes, qui les conserveront soit sous forme d'avoirs dans les banques d'affaires américaines, soit à la banque centrale américaine, soit sous forme d'effets du Trésor, ou bien les convertiront en or. Envisageons ces quatre possibilités.

(i) Si les banques centrales européennes déposent leurs dollars dans les banques d'affaires américaines, ces dépôts sont immobilisés. Supposons, par contre, que les États-Unis n'aient pas de déficit dans leur balance des paiements. Les pays sous-développés, par exemple, utiliseraient alors tous leurs dollars pour acheter des produits américains, et les dépôts en banque retourneraient aux exportateurs américains, qui les emploieraient probablement pour améliorer leur chiffre d'affaires. Ceci revient à dire, qu'une balance américaine équilibrée aurait provoqué une augmentation des liquidités plus forte que ne l'aurait fait une balance déficitaire, et aurait par là même favorisé l'inflation.

(ii) Si les banques centrales européennes déposent leurs avoirs en dollars à la banque centrale américaine, la liquidité des banques d'affaires américaines se trouve diminuée, puisqu'elles se voient obligées de réduire leur propre avoir auprès du système de banque centrale américain d'un montant correspondant. Pour le système de banque centrale américain, une telle accumulation d'avoirs appartenant aux différentes banques centrales européennes a, incontestablement et contrairement à la première possibilité envisagée, des effets déflationnistes.

(iii) Si les banques centrales européennes placent leurs dollars en achetant des effets du Trésor américain, ces avoirs ne sont pas immobilisés. Il est cependant très probable que si la balance des paiements américaine avait été en équilibre et que les exportateurs américains étaient rentrés en possession de ces dollars, ils ne les auraient pas placés en effets du Trésor, mais les auraient vraisemblablement investis dans leurs propres affaires. Les banques européennes n'auraient ainsi plus acheté d'effets du Trésor, et le Trésor se serait vu obligé de se tourner vers une clientèle américaine pour couvrir ses

besoins financiers. Ceci aurait exigé, soit une augmentation du taux d'intérêt à court terme, entraînant une remise en circulation des encaisses oisives, autrement dit, une augmentation de la vitesse de circulation de la monnaie et par conséquent une augmentation du niveau des prix ; soit une vente des effets du Trésor aux banques, à condition que celles-ci disposent de liquidités suffisantes ou que la banque centrale leur permette d'entrer en possession de ces liquidités. L'acquisition d'effets du Trésor par des banques entraînerait donc une expansion de la monnaie et conduirait aussi à l'inflation.

(iv) Si les banques centrales européennes convertissent enfin leurs dollars en or, l'effet sera, comme dans le second cas, déflationniste. Il suffit donc de constater que le déficit de la balance des paiements américaine ne conduit pas uniquement à une accumulation de dollars dans les banques d'affaires ou à l'achat d'effets du Trésor par les banques étrangères, mais aussi à des dépôts dans la banque centrale et à l'hémorragie d'or, pour se rendre compte de ce que nous nous serions trouvés en présence d'effets aussi bien inflationnistes que déflationnistes. Le résultat définitif reste par conséquent bien incertain. Il semble impossible de prouver que les États-Unis auraient effectivement subi une inflation, sans avoir une balance des paiements déficitaire. Cette affirmation est, selon toute probabilité, erronée.

LE CLIMAT NÉCESSAIRE A L'ACCROISSEMENT DES LIQUIDITÉS INTERNATIONALES (1)

Robert V. ROOSA, *New York*

Tout au long de son œuvre savante, en même temps qu'il a formulé une doctrine concrète, originale et hardie, Jacques RUEFF a invité avec beaucoup de modestie les autres spécialistes des questions monétaires à confronter sa doctrine avec les réalités, à l'infléchir ou à la prolonger dans le sens que pourrait dicter l'étude des faits (2). Pour ma part, j'ai tant appris de ses travaux, que j'éprouve certaines difficultés à accepter son invitation à en faire la critique, au moment même où j'ai le plaisir de collaborer à un ouvrage qui lui rend hommage.

Je peux, cependant, essayer de suivre ses propres méthodes de recherche. Ceci m'amènera d'abord à relever certains événements qui ont eu lieu en 1965 (l'année touchant à sa fin au moment où j'écris ces lignes) et qui pourraient exercer une influence sur l'évolution future de ce mécanisme financier qui a toujours été au centre de ses préoccupations : le fonctionnement du système monétaire international. Je m'efforcerai ensuite d'examiner les répercussions possibles de ces événements. Certaines porteront sur les méthodes d'ajustement que peuvent employer les pays pour parvenir à un équilibre durable dans leurs règlements réciproques. D'autres auront trait au volume des réserves monétaires dont les pays ont besoin pour soutenir leur expansion monétaire intérieure et financer les déficits enregistrés de temps à autre dans leurs paiements par suite de fluctuations saisonnières ou pour des raisons plus graves.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE 1965

Il s'est produit au cours de l'année qui vient de s'écouler, au moins trois événements qui, me semble-t-il, revêtent une grande importance pour toute analyse de l'évolution future du système des paiements internationaux. Premièrement, on a enregistré en 1965 un ralentissement de l'expansion du commerce mondial. Deuxièmement, il s'est produit un renversement de la courbe de croissance des réserves monétaires. Dans l'ensemble, le total des avoirs en or et en devises détenus

(1) Traduit de l'anglais. Titre original : « The Environment for Increasing World Liquidity ».

(2) Voir par exemple Jacques RUEFF, *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965, p. 46-47.

par tous les pays membres du Fonds Monétaire International a diminué, après avoir augmenté d'une manière appréciable pendant plusieurs années. Troisièmement, fait particulièrement décourageant, on a assisté à un retour du protectionnisme économique qui a eu notamment pour effet d'amener les négociations du Kennedy Round au bord de l'impasse.

1. *Commerce.* Les échanges de biens entre les pays situés hors du bloc communiste avaient atteint un total de près de 200 milliards de dollars dès avant 1958, année où la plupart des grands pays industrialisés revinrent au régime de la convertibilité pour les transactions courantes. En 1959, le total des échanges commerciaux de l'ensemble du monde augmenta de 6 % ; il s'accrut de 12 % l'année suivante, pour retomber au taux de 4 % seulement en 1961, une baisse due en grande partie à la récession qui, sur les grands marchés des États-Unis, provoqua une diminution, en valeur absolue, des importations pendant une deuxième année. Cependant, grâce au redressement qui se produisit aux États-Unis à partir de 1961 et au maintien de l'expansion étrangère, le volume des échanges commerciaux reprit sa progression. Les augmentations globales atteignirent 6 % en 1962, 9 % en 1963 et retrouvèrent le taux de 12 % en 1964. Mais en 1965, alors que les récessions enregistrées par d'autres pays n'eurent aucune incidence commerciale comparable à celles de 1961, le taux d'expansion de l'ensemble du commerce mondial redescendit brusquement 4 % approximativement.

Quelles furent les causes de ce changement dans le rythme des échanges commerciaux ? Sont-elles susceptibles de persister ? Faut-il considérer ce taux d'accroissement comme rationnel et favorable à un développement viable et vigoureux de l'économie mondiale dans les années à venir ? Ou bien faut-il considérer ce rythme — ou un rythme encore plus lent — à la fois comme le symptôme et la cause d'une nouvelle stagnation du progrès économique dans le monde entier ? Bien qu'une analyse approfondie exige que l'on dispose de données détaillées et que l'on suive l'évolution de la situation pendant plus longtemps, cette analyse éventuelle devra notamment consister à déterminer si la coïncidence entre le manque de croissance des réserves monétaires mondiales en 1965 et la résurgence d'un protectionnisme accru dans les mesures prises par de nombreux pays et au cours des récentes négociations, est ou non fortuite.

2. *Réserves.* Jusqu'en 1965, les réserves monétaires mondiales selon les statistiques du Fonds Monétaire International s'étaient accrues presque sans interruption depuis la Seconde Guerre mondiale, sauf en 1949, année où certains grands pays dévaluèrent leurs monnaies, et en 1959, époque à laquelle la plupart de ces mêmes pays mettaient en pratique la convertibilité de leurs monnaies pour les transactions de comptes courants. Au cours de la décennie qui a séparé la dévaluation et la convertibilité, l'accroissement annuel des réserves mondiales atteignit en moyenne près de 1 milliard de dollars. Depuis la généralisation de la convertibilité, la moyenne de cet accroissement est passée

à près de 2 milliards de dollars par an, les réserves en dollars augmentant généralement un peu plus que les réserves d'or. Le Fonds Monétaire International eut également un rôle à jouer du fait que les pays dont les monnaies sortaient du Fonds (pour être versées aux pays tirant sur lui — c'est-à-dire empruntant à cette institution) se constituaient des réserves supplémentaires sous forme de soldes créditeurs qui atteignaient une moyenne d'environ 100 millions de dollars par an au cours de la première décennie et près de 300 millions de dollars au cours des six années allant de 1959 à 1964.

En 1965, à la suite d'une chute d'environ 1 milliard de dollars des avoirs officiels en dollars détenus par l'étranger, due à la forte réduction du déficit de la balance des paiements des États-Unis, le total des réserves monétaires mondiales cessa de s'accroître. Il se serait, en fait, produit en 1965 une contraction notable du montant global des réserves de liquidité primaire, détenues par les autorités monétaires des pays membres du Fonds, si les soldes créditeurs de certains membres du Fonds n'avaient pas augmenté de plus de 1 milliard de dollars. Les paiements considérables effectués par le Royaume-Uni nécessitèrent de très importants tirages sur le Fonds. Ces tirages engendrèrent à leur tour un supplément de liquidité pour les pays dont les monnaies avaient été tirées.

Fait peut-être tout aussi remarquable d'ailleurs — que l'on peut constater au moment où j'écris — le total des sorties d'or des États-Unis en 1965 semble avoir été plus élevé que le total du déficit net de la balance des paiements. On atteignit un stade où, pendant un certain temps au moins, la capacité globale d'absorption du reste du monde pour apporter des dollars additionnels aux réserves officielles fut presque atteinte. Et chaque fois que des dollars déjà détenus dans les réserves monétaires sont à leur tour convertis en or, il se produit, toutes choses égales, une contraction du total net des réserves mondiales. Dans ces conditions, les tendances à la thésaurisation du secteur privé s'accroissent également. Il est donc parfaitement compréhensible qu'en 1965 plus de la moitié de la nouvelle offre d'or soit allée au secteur privé au lieu de venir s'ajouter à la masse des réserves mondiales détenues par les autorités monétaires.

3. *Protectionnisme.* Au même moment, des difficultés grandissantes semblaient pousser les gouvernements de nombreux pays à imposer de nouvelles restrictions aux importations ou aux mouvements de capitaux, afin de maintenir ou d'accroître leurs réserves. Pendant près de deux décennies la libération des échanges avait été le thème dominant des relations économiques entre les pays du monde occidental : réduction des restrictions quantitatives, des droits de douane, du contrôle des changes et des autres barrières à un échange plus libre des marchandises et des capitaux, pour répondre aux forces d'expansion des marchés internationaux. Pour la première fois, les événements de 1965 suscitent des doutes sérieux quant au maintien de cette tendance. Seule l'évolution future indiquera si ces événements ont marqué un tournant et si la tendance s'orientera, par la suite, dans la direction

inverse, c'est-à-dire vers un protectionnisme plus accusé et vers la fragmentation des marchés internationaux.

La plupart des mesures prises par certains pays ont été rendues nécessaires — et cela se comprend certes — par des circonstances exceptionnelles et, on l'espère, temporaires. On a assisté à l'imposition d'une surtaxe d'importation par le Royaume-Uni vers la fin de 1964, à l'apparition aux États-Unis, au début de 1965, de restrictions volontaires sur les exportations de prêts bancaires et les investissements directs, à l'interruption du calendrier de libéralisation des échanges du Marché Commun et, parfois, à la quasi-suspension des négociations du Kennedy Round (dont on avait espéré, au début, qu'elles aboutiraient à l'adoption d'une réduction linéaire, atteignant 50 % des droits de douane pour une grande gamme de produits venant des pays signataires du General Agreement on Tariffs and Trade). Même parmi les pays en expansion et possédant des réserves importantes, on notait malgré tout une préoccupation marquée quant à la situation de leurs propres réserves. Dans tous les pays, des partisans plus en plus nombreux insistaient sur la nécessité de « défendre » leurs réserves en protégeant leurs marchés intérieurs contre les importations concurrentielles les plus importantes et en freinant (ou en ne stimulant pas) les exportations de capitaux qui, autrefois, étaient l'apanage des pays créditeurs.

Cette atmosphère de progression moindre des échanges internationaux, de stagnation ou de baisse des réserves monétaires globales, de regain en faveur des restrictions mercantilistes stimulait en 1965 une grande recrudescence des études et des négociations visant à déterminer la marche à suivre pour ramener un climat de confiance propice à l'accélération de l'expansion économique dans le monde entier. Que, par la suite, cette préoccupation se révèle prématurée ou non, elle n'en aura pas moins utilement conduit à ranimer l'intérêt envers deux domaines essentiels des affaires économiques internationales : les processus d'ajustement par lesquels les pays peuvent équilibrer leurs comptes extérieurs et les mécanismes monétaires grâce auxquels peuvent se constituer des réserves abondantes sans être excessives, pour assurer l'expansion de l'économie mondiale.

SIGNIFICATION DE L'AJUSTEMENT DE LA BALANCE DE PAIEMENTS

Il existe une analogie intéressante entre la situation de la « balance des paiements » d'un pays et celle d'une entreprise, à condition, bien entendu, de ne pas pousser trop loin la comparaison. L'un comme l'autre peuvent se développer aux mieux s'ils sont entourés de pays ou d'entreprises prospères. Mais que la conjoncture soit favorable ou non, ils doivent gérer leurs affaires de façon à toujours recevoir de l'extérieur des paiements égaux à ceux qu'ils effectuent. Ils doivent toujours, en matière de paiements, parvenir à un équilibre comptable dans leurs écritures. Pour que cet équilibre puisse être maintenu, ils doivent procéder de temps en temps à des « ajustements » de certains des éléments qui affectent divers secteurs de leurs comptes.

Ces entrées et ces sorties ont des origines variées. Elles ne représentent pas simplement les recettes issues de ventes courantes ou les dépenses engagées pour l'achat ordinaire de biens et de services. Il arrive, en effet, qu'un pays ou une entreprise constate que, pendant un certain temps, le montant de ses ventes est inférieur à celui de ses dépenses, de sorte que, sans des fonds provenant d'autres sources, le pays ou l'entreprise en question deviendrait insolvable. Pareil écart, ou déficit de paiements, pourrait, par exemple, être comblé en prélevant le montant nécessaire sur les réserves constituées par des gains nets déjà réalisés au cours de périodes d'exercices antérieures. Toutefois, il n'est pas possible de tirer indéfiniment sur ces réserves et, à moins qu'il n'existe de sérieuses raisons d'espérer un revirement de la situation dans un proche avenir — dû peut-être à des fluctuations saisonnières — tout pays ou toute entreprise qui enregistre un déficit dans ses transactions courantes, doit examiner attentivement le comportement de tous ses comptes afin de trouver d'autres moyens de revenir à une viabilité réelle.

Outre le prélèvement sur les réserves provenant de l'accumulation de gains antérieurs, il existe, naturellement, d'autres solutions, même à court terme. Le pays ou l'entreprise pourrait, par exemple, couvrir le déficit de leurs recettes courantes en cédant d'autres sortes d'actifs productifs tels que des actions dans d'autres entreprises ou des actifs de propriété réelle. Cependant, même cette voie ne peut être suivie indéfiniment sans risquer de compromettre à tout moment la capacité de gain futur. Il y a encore la possibilité d'allonger le passif du bilan. Le déficit courant peut être couvert, par exemple, si le pays ou l'entreprise reçoit de l'extérieur un montant égal ou supérieur de crédits à court terme. Ou bien ils peuvent faire face aux dépenses courantes en utilisant le montant des prêts à long terme qu'ils ont sollicités ou qui leur ont été offerts.

En ce qui concerne les crédits, toutefois, qu'ils soient à court ou à long terme, ils revêtent des différences importantes d'un pays à l'autre, selon la nature des flux des capitaux en cause. Les capitaux à court ou à long terme qui entrent dans le pays sur l'initiative du prêteur ou de l'investisseur — c'est-à-dire ceux qui représentent de véritables investissements — peuvent être considérés comme des recettes courantes pour le pays bénéficiaire, du point de vue de son propre « équilibre ». Les recettes de ce genre font partie du mécanisme normal d'équilibre. Mais les crédits que le pays ou l'entreprise déficitaire doit solliciter pour couvrir l'insuffisance des recettes — c'est-à-dire les crédits obtenus pour combler l'écart des transactions courantes — représentent un « financement du déficit ». Lorsqu'un pays ou une entreprise obtient des crédits de cette nature, il se trouve devant la nécessité d'apporter des ajustements correctifs à d'autres éléments de ses comptes afin de parvenir à un équilibre durable. Il doit se rendre capable d'assurer le service de la nouvelle dette et, en définitive, son remboursement.

Il existe également des analogies intéressantes entre un pays et une entreprise lorsque l'un ou l'autre enregistre un excédent dans sa

balance commerciale, c'est-à-dire lorsque le total des recettes provenant des ventes dépasse le total des dépenses pour l'achat de biens et services. Dans ce cas, on enregistre des recettes nettes qui pourront à leur tour ressortir du pays ou de l'entreprise sous forme de crédits à court terme pour d'autres pays ou d'autres entreprises, ou qui serviront peut-être à l'achat de biens immobiliers ou à la réalisation d'autres investissements à plus long terme. Ces recettes pourront encore être affectées à la constitution de réserves dans lesquelles il sera possible de puiser, si la situation des règlements vient à se renverser. Cependant, à moins que le pays ou l'entreprise excédentaire n'emploie d'une manière fonctionnelle et permanente ses recettes nettes, l'accumulation des excédents inutilisés représentera une charge pour ses propres ressources et engendrera des difficultés pour ses voisins. Le pays ou l'entreprise excédentaire devra donc également procéder à des ajustements tendant soit au nivellement du volume des ventes et des achats pour ses transactions commerciales, soit à l'emploi actif et productif de son excédent par l'acquisition de biens économiques, l'octroi de prêts constructifs ou autres formes d'investissement extérieur.

Ces simples analogies laissent entrevoir la variété des moyens par lesquels une entreprise ou un pays peut parvenir à l'équilibre. Elles contribuent également à faire ressortir que la viabilité est elle-même une chose qui varie. La Suisse, par exemple, a présenté, selon toute apparence, une situation viable pendant des années. Pourtant, sa balance commerciale, ou même la balance de son compte biens et services, a presque toujours été négative, c'est-à-dire en déficit. Les afflux de capitaux, à court et à long terme, ont plus que comblé l'écart, lui assurant ainsi des excédents globaux assez réguliers qui se sont ajoutés à ses réserves officielles ou ont été utilisés pour augmenter les créances liquides des banques suisses sur l'étranger. Le franc suisse est, par conséquent, toujours demeuré fort. L'explication de la situation de la Suisse réside dans le fait que l'initiative de ces afflux stimulants de capitaux vient des investisseurs étrangers, qui ont choisi d'investir en Suisse à cause de la réputation de sécurité attachée aux investissements dans ce pays. La Suisse n'a pas eu à solliciter de crédits pour pallier les déficits de son compte courant.

Par contre, au cours des dernières années, les comptes courants du Royaume-Uni — dont l'économie est bien plus importante — ont oscillé entre l'excédent et le déficit. Cependant, on s'est généralement inquiété de voir ses exportations perdre leur caractère concurrentiel et on a craint que ses importations n'augmentent rapidement avec l'expansion économique intérieure et que, dans ces conditions, le Royaume-Uni ne jouisse plus de la confiance des prêteurs et investisseurs de capitaux à court terme. La situation, aggravée par l'incertitude politique, a eu pour résultat que, vers le milieu de 1965, le Royaume-Uni avait totalement épuisé ses réserves normales et s'était tourné vers le Fonds Monétaire International pour obtenir une aide de 2,5 milliards de dollars afin de ramener ses réserves à un minimum

acceptable. Ainsi, malgré une position en fait plus solide que celle de la Suisse à l'égard du compte biens et services, le Royaume-Uni doit faire face à un grave problème d'ajustement de sa balance des paiements pour reconstituer les réserves qu'il a épuisées et parvenir à un équilibre viable dans l'avenir entre l'ensemble de ses recettes et celui de ses dépenses.

Pourquoi cette différence ? Elle provient essentiellement du fait que les commerçants, les investisseurs et les banquiers du monde entier — au Royaume-Uni de même qu'à l'étranger — ont estimé que la conjoncture du Royaume-Uni n'était pas encourageante, pour un temps tout au moins, alors qu'ils étaient certains que l'ensemble des facteurs influant sur les paiements reçus et versés par la Suisse continuerait d'avoir pour résultat l'équilibre approximatif des comptes extérieurs de ce pays. Avant d'entreprendre de nouveaux mouvements de capitaux vers le Royaume-Uni, les investisseurs devaient s'assurer que l'on procédait à des ajustements de grande envergure sur les facteurs affectant ses exportations, ses importations, ses autres recettes et dépenses extérieures et ses propres exportations de capitaux — ajustements qui permettraient raisonnablement d'espérer une conjoncture susceptible d'engendrer des excédents pendant un certain temps, pour aboutir à l'équilibre.

Ces assurances données, les fonds qui avaient été retirés ou retenus par crainte, recommenceraient à affluer une fois la confiance rétablie. Et c'est ce qui se produisait vers la fin de 1965. Bien que le processus d'ajustement n'ait pas encore beaucoup progressé et que la situation se soit surtout améliorée grâce à des mesures provisoires, la portée et la vigueur des premières mesures prises par les autorités britanniques ont renversé la situation. En outre, les dispositions relatives à la liquidité ont, elles aussi, apporté, comme il se doit, leur contribution à l'ajustement entrepris. Outre le financement immédiat du déficit, elles ont obligé le Royaume-Uni à prendre des mesures décisives afin d'être à même de reconstituer ses réserves et réduire ses dettes à l'égard du F. M. I. et d'autres autorités monétaires, dettes qui n'étaient pas indéfiniment renouvelables.

Les enseignements tirés de l'année 1965, illustrés par les situations économiques contrastées de ces deux pays (mais que l'on retrouve, en fait, dans l'évolution économique de nombreux autres), sont simples et classiques. Peu importe le volume de liquidité internationale dont peut disposer un pays, sous forme de réserves propres ou de crédits temporaires accordés par d'autres pays, il lui faut avant tout faire face à la nécessité fondamentale d'un équilibre réel. Stimulé par la nécessité de reconstituer ses réserves et de rembourser ses emprunts, le pays déficitaire doit accroître sa productivité, renforcer sa position concurrentielle et rendre le climat propice aux investissements intérieurs. En même temps, bien que prélevant sur ses réserves et se servant de crédits pour pouvoir effectuer ses règlements jusqu'à ce que ses propres recettes s'accroissent, le pays déficitaire doit également restreindre ses paiements à l'étranger, à l'aide peut-être de

mesures temporaires destinées à réduire les importations ou à contenir les sorties de capitaux.

Cependant, une question plus essentielle pour l'avenir est de savoir si l'on peut ou si l'on doit s'efforcer de procéder à un ajustement correctif sans, en même temps, restreindre automatiquement la production intérieure courante et réduire le niveau de l'emploi du pays déficitaire. La réponse dépendra sans doute partiellement de la conjoncture créée par les pays excédentaires à un moment donné. Si les pays excédentaires maintiennent des restrictions importantes sur leurs propres importations, ou si, pour une raison ou une autre, ils n'augmentent pas leurs propres exportations de capitaux, les pays déficitaires risquent d'avoir l'impression de se trouver dans une impasse et verront leurs efforts d'ajustement frustrés. Ils peuvent alors recourir à des mesures restrictives tant envers l'étranger que sur le plan intérieur, pour ne réussir, semble-t-il, qu'à échanger leurs déficits. Toutefois, si les marchés des pays excédentaires autorisent davantage l'entrée des biens provenant de tous les pays, ainsi que les exportations de capitaux vers tous les pays, alors un climat général d'expansion constructive pourrait régner. Dans ces conditions la discipline, sans restriction de la production ni de l'emploi, pourrait suffire à rétablir l'équilibre du pays déficitaire, voire même à le rendre excédentaire.

L'année 1965 a laissé présager ces deux sortes de possibilités.

SIGNIFICATION DES NOUVELLES RÉSERVES

Si l'on veut qu'un climat d'expansion constructive se dégage au cours des futures décennies, il faudra sans doute beaucoup plus qu'un assouplissement progressif des restrictions faites par les pays excédentaires, et que des efforts simultanés des pays déficitaires, pour améliorer leur situation. En effet, cet assouplissement et ces efforts n'aboutiraient, par eux-mêmes, qu'à un échange constant d'excédents et de déficits d'un pays à l'autre.

Dans l'ordre naturel des choses, il n'est pas douteux qu'au fur et à mesure des innovations et des découvertes, tout pays doive s'attendre à se trouver parfois « déphasé » par rapport à l'évolution générale des échanges et des règlements internationaux ; tous les pays doivent envisager la possibilité de déficits temporaires proportionnellement plus élevés peut-être que ceux d'autrefois. Ceci est presque inévitable du fait de la complexité croissante dans la structure des échanges commerciaux, ainsi que dans l'ampleur et la variété des flux de capitaux, non seulement vers les pays moins développés, mais aussi entre les pays économiquement évolués. Pourtant, la plupart du temps, la majorité des pays peuvent et doivent espérer qu'en suivant une politique prudente d'expansion sans inflation, ils pourront réaliser l'équilibre — ou même enregistrer un excédent.

Dans un monde nettement partagé en pays excédentaires et pays déficitaires, s'il n'y a pas un accroissement net du total des réserves

susceptibles d'être détenues par l'ensemble des pays, le problème qui se pose est qu'il ne reste aucune marge correspondant à tous les excédents que les pays ont le droit d'espérer réaliser (1). Selon toute règle algébrique, l'excédent d'un pays donné doit représenter le déficit d'un autre. Cela signifie, par conséquent, que l'économie mondiale doit disposer d'une source assez sûre pour l'accroissement périodique de ses réserves totales. Sans réserves supplémentaires susceptibles d'affluer vers les pays dont les excédents dépassent les déficits des autres, la concurrence deviendra de plus en plus âpre, chaque pays poursuivant la réalisation d'un excédent, forçant du même coup les autres au déficit.

Il ne suffit pas de dire que les pays doivent, dans l'ensemble, se tirer d'affaire sans avoir la perspective d'accroître continuellement leurs réserves primaires. On ne peut guère convaincre les pays qu'ils n'ont pas besoin d'excédents du simple fait de l'élargissement continu des possibilités d'emprunt et de prêt sur les réserves existantes. Incontestablement, certaines modalités d'emprunt sont essentielles. Les améliorations qui leur ont été apportées depuis la Seconde Guerre mondiale ont déjà grandement contribué à amortir les pénibles renversements qui seraient survenus dans les balances de paiements tant pour les pays économiquement évolués que pour les pays en voie de développement. Mais aucun pays ne peut s'estimer satisfait s'il ne possède pas des réserves de base qu'il peut utiliser à son propre gré. Il en a besoin également pour garantir ses propres engagements, dans le cas où il souhaiterait recourir à des emprunts spéciaux. C'est pourquoi il faut que l'ensemble des réserves mondiales de liquidité primaire s'accroisse afin de correspondre aux efforts continus de tous les pays pour aboutir, dans un monde en expansion, à des balances de paiements excédentaires.

Naturellement, les pays s'exposeraient à des dangers et à des risques s'ils ne devaient compter que sur leurs propres réserves pour faire face, d'année en année, à toutes les vicissitudes de leur balance de paiements. Les poussées intérieures qui contraignent les gouvernements à prendre des mesures de redressement chaque fois que le pays perd son équilibre fondamental, ont effectivement tendance à être moins fortes lorsque le pays prélève sur ses propres réserves de sa propre initiative. Étant donné l'intérêt qu'ont tous les pays à ce que des pressions raisonnables s'exercent sur chacun d'eux pour parvenir à équilibrer leurs comptes, il faut dire qu'il est à leur avantage de compter, d'une manière marginale, sur les réserves empruntées pour couvrir une partie de leurs besoins. Quoi qu'il en soit, dans les cas de déficits prolongés allant au-delà d'un an ou deux,

(1) A ma connaissance, cette idée a été clairement exposée pour la première fois par M. Milton GILBERT, économiste à la Banque des Règlements Internationaux à Bâle, dans un discours intitulé « Problems of the International Monetary System », prononcé lors de la Conférence industrielle internationale à San Francisco, le 14 décembre 1965. La façon dont j'aborde ici ces problèmes découle directement de son analyse.

les pays qui comptent sur des emprunts constateront que la nécessité d'effectuer de prompts remboursements est un stimulant efficace ; sur le plan intérieur, elle leur donne la volonté de prendre des mesures de redressement qui, sans cela, leur paraîtraient pénibles ou peu urgentes.

Par conséquent, il importe, non seulement de considérer la liquidité internationale comme l'ensemble des réserves primaires et des possibilités de crédits permettant aux pays d'emprunter sur ces réserves, mais il importe également d'élaborer des moyens efficaces de limiter le montant global des réserves ou de crédit susceptible d'être engendré d'année en année ou de décennie en décennie. Il fut un temps — avant que la superstructure du crédit ne revête une telle importance dans les pays économiquement évolués — où l'on comptait sur les forces naturelles pour imposer ces limites. Une grande partie des besoins du commerce intérieur était alors couverte par des paiements en or ou autre monnaie fiduciaire. Logiquement, il s'ensuivait que l'économie mondiale devait s'appuyer principalement sur les règlements en espèces pour solder les comptes entre les nations. Mais les circonstances économiques qui permettaient d'utiliser une monnaie forte comme principal moyen d'échange à l'intérieur des pays ou entre eux, ont disparu depuis longtemps. La communauté des nations, de même que chaque pays pris isolément, se trouve maintenant devant la tâche bien plus ardue, mais aussi potentiellement bien plus stimulante et féconde, qui consiste à élaborer des méthodes permettant de créer de la monnaie et du crédit en quantités abondantes sans être excessives.

En ce qui concerne les différentes possibilités de crédit, un frein raisonnable contre toute tendance à l'excès est assuré par les pays prêteurs eux-mêmes. En fait, le plus souvent, le danger réside dans le manque injustifié de bonne volonté des pays, ou même du F. M. I., à fournir des crédits d'une ampleur et d'une durée qui favoriseraient les mouvements de redressement parfaitement efficaces dans les pays déficitaires. Cependant, quant aux possibilités de crédit, la pratique et les méthodes qui s'élaborent actuellement permettent d'espérer, si elles continuent d'évoluer dans le même sens, que l'on trouvera un équilibre satisfaisant entre le « trop » et le « trop peu ». Le domaine qui exige tout particulièrement de sérieux efforts constructifs est celui qui consiste à assurer, pour l'avenir, une source sûre de réserves de liquidité primaire — source qui fournirait un volume abondant mais non excessif. L'or, le sterling et le dollar, qui ont formé l'essentiel des réserves primaires au cours des décennies passées, ne constitueront probablement plus d'une manière satisfaisante les réserves dont les pays ont besoin — réserves qu'ils acquièrent pour les conserver — et qui représentent le fruit des efforts louables et résolus pour maintenir les comptes nationaux en excédent la plupart du temps.

La gageure est maintenant de trouver des méthodes permettant de créer, par l'action concertée de plusieurs pays, des réserves supplémentaires qui prendront place aux côtés de l'or, des livres sterling et

des dollars composant les avoirs de réserves acquis au cours des années antérieures. La création d'un nouvel instrument monétaire, et en particulier d'un instrument international, est une tâche impressionnante. Dans son genre, elle est aussi impressionnante et aussi pleine de risques pour la conduite des affaires des hommes que l'a été, il y a plus de vingt ans, la libération de l'atome dans le domaine de la physique. On ne doit donc pas s'étonner des nombreuses divergences entre les pays qui commencent à chercher les moyens d'affronter ce problème commun, qu'il faut résoudre au cours de la prochaine décennie, comme la majorité l'admet.

Cette tâche met en jeu des problèmes importants touchant à l'intérêt national de chaque pays. Ils ne peuvent être résolus — beaucoup même ne peuvent être parfaitement compris et appréciés — sans avoir fait l'objet d'études et de recherches longues et parfois rebutantes. A partir de ces divergences, examinées avec franchise, dans un climat d'intérêt mutuel, on trouvera, en définitive, certainement la voie pour mettre au point, à partir des monnaies de quelques grands pays, une unité composée acceptable, en faisant appel aux forces de tous sans exiger d'aucun un effort inéquitable.

Quelle que soit la forme des solutions qui se dégageront, elles devront satisfaire à deux exigences.

Premièrement, l'accroissement de l'offre de réserves mondiales devra être limité pour s'échelonner progressivement au cours des années à venir afin d'éviter la perturbation du système des accords de paiements qu'entraînerait une brusque variation dans le volume global des réserves primaires existantes ou disponibles. Cet accroissement devra être relativement faible par rapport au volume des réserves existantes, afin d'assurer la permanence de la discipline monétaire et le maintien de mesures anti-inflationnistes dans le monde entier.

Deuxièmement, les solutions qui se dégageront devront assurer la manifestation réelle de cet accroissement. La perspective de pouvoir détenir une partie de cet accroissement peut constituer un stimulant salutaire pour l'expansion continue de l'économie mondiale dans un climat de liberté plutôt que de restrictions défensives. Chaque nation doit savoir qu'elle peut espérer porter au maximum le volume de ses échanges extérieurs et acquérir des réserves sans avoir nécessairement à appauvrir ses voisins.

Telles sont les conditions essentielles à remplir pour préserver le rôle rationnel de la liquidité et le respect qui lui revient. Les événements de 1965 ont sonné l'alarme et attiré l'attention du monde sur la nécessité d'assurer aux pays que l'évolution du système des paiements internationaux ne les forcera pas à adopter des pratiques restrictives tant dans leur commerce extérieur que dans leur économie interne. Les perspectives de coopération financière internationale se sont ouvertes d'une manière encourageante au cours des dernières années ; elles devront être favorisées lors de l'élaboration d'un instrument d'action internationale efficace entre nations libres et souveraines,

TROISIÈME PARTIE

**INTERVENTIONS DE JACQUES RUEFF
DANS LES DÉBATS POLITIQUES**

I. — LA STABILISATION POINCARÉ

SUR UN POINT D'HISTOIRE : LE NIVEAU DE LA STABILISATION POINCARÉ (1)

Jacques RUEFF

L'article qui suit a été écrit pendant l'été 1958. Je l'avais rédigé pour tenter de rendre aux discussions, déjà passionnées et souvent aveugles, sur le cours du franc, une objectivité qui leur faisait grandement défaut. Je voulais montrer comment le problème avait été résolu dans le passé et apporter la sanction de l'expérience aux considérations théoriques qui en avaient fourni la solution.

Mais à la fin de septembre 1958, j'ai été chargé de la présidence du Comité d'Experts qui devait étudier le problème financier français.

Évoquer les avis que dans la modeste sphère d'un jeune « chargé de mission » j'avais été amené à formuler, trente années plus tôt, eût provoqué hypothèses et conjectures sur les recommandations que le Comité allait remettre au gouvernement.

J'ai donc demandé à la *Revue d'Économie Politique* de différer une publication qui est aujourd'hui, de nouveau, dépourvue d'inconvénient. Elle éclaire, rétrospectivement, le problème qu'une fois de plus — et, espérons-le, pour la dernière fois — les experts ont dû résoudre. Elle a, en outre, cet avantage de préciser les considérations que l'un d'entre eux, même après trente années d'expérience, tient pour décisives et qui ont motivé, cette fois encore, ses avis et ses choix.

Le texte ci-après est celui de l'article dont la publication avait été retardée.

Les jeunes ne savent pas l'intensité des passions qu'a éveillées, entre 1926 et 1928, le problème de la stabilisation du franc. La quasi-totalité de l'opinion voulait une solution dont nous savons maintenant qu'elle était irréalisable : le retour à la parité de 1914.

J'ai évoqué dans la préface aux souvenirs du Gouverneur Moreau (2) les aspects psychologiques de la controverse. Pour la situer je ne peux mieux faire que de reproduire la page de ses mémoires où le Gouverneur lui-même résume, en date du 30 mai 1928, le « drame de la stabilisation » :

(1) Publié dans la *Revue d'Économie Politique* en 1959.

(2) ÉMILE MOREAU, *Souvenirs d'un Gouverneur de la Banque de France*, Médicis, Paris, 1954.

« Ce mot « drame » surprendra, appliqué à un événement qui, après le relèvement financier et monétaire accompli en deux ans, était dans la nature des choses. L'équilibre budgétaire était assuré depuis juillet 1926, la Trésorerie de l'État se trouvait en super-équilibre, l'assainissement du bilan de la Banque de France allait être réalisé, les élections d'avril 1928 venaient de consacrer le triomphe de M. Poincaré et des idées de sagesse qu'il représentait. La situation politique était stabilisée, les finances publiques étaient stabilisées. Quoi de plus naturel, dans ces conditions, qu'on stabilisât à son tour la monnaie, qui depuis dix-huit mois déjà était fixée, en fait, à un niveau immuable ?

Les choses n'étaient pas si simples. Le redressement de 1926-1928 avait rendu, à ceux-là mêmes qui désespéraient de leur pays et de ses capacités de relèvement aux heures sombres de juillet 1926, la confiance..., trop de confiance même.

Des esprits distingués soutenaient qu'on pouvait ramener le franc à sa parité d'avant-guerre, au même titre que la livre sterling. Comme c'était tentant en effet d'annuler ainsi les effets de la guerre et de l'après-guerre et de payer les rentiers de l'État avec la monnaie dans laquelle ils avaient prêté ce qui représentait pour eux bien souvent toute une vie de labeur acharné.

A ceux-là, la spéculation internationale semblait donner raison puisqu'elle ne se lassait pas d'échanger ses dollars et ses livres contre des francs, dans l'espoir que ceux-ci seraient finalement revalorisés.

Raymond Poincaré, qui était l'honnêteté même, et qui avait, à un point peu commun chez les hommes politiques, le souci de l'intérêt public et de la gloire de la France, était au fond de son cœur avec les revalorisateurs.

Mais moi, j'avais le rôle ingrat de représenter les techniciens, ceux qui savaient qu'après la saignée financière des dernières années, il était impossible de retrouver la parité du franc de germinal.

Je savais que, comme l'avait établi le Comité des Experts dès 1926, il n'était pas possible de revaloriser le franc au-delà de certaines limites sans imposer un effort de réadaptation particulièrement douloureux à l'économie nationale. Si nous sacrifions les forces vives de la nation à sa richesse acquise, nous compromettons le redressement accompli et nous préparons, à plus ou moins bref délai, une contre spéculation sur notre monnaie.

Or la parité de 125 francs pour une livre avait été tenue depuis de longs mois. L'économie nationale paraissait y être adaptée. C'est donc à ce cours qu'il fallait stabiliser sans retard.

C'est ce que je fus obligé de dire à M. Poincaré au début de juin 1928, en mettant dans la balance de son jugement la menace de ma démission.

La partie était difficile à jouer. Car j'avais contre moi le sentiment de ce qu'il y avait de plus noble dans le pays. Là était le véritable drame. A ceux qui me disaient avec le Président du Conseil : « Il faut que l'État tienne ses engagements, il ne faut pas appauvrir les classes moyennes », j'étais obligé de répondre : ce n'est pas possible, il faut stabiliser. Aussi respectable que soit le passé, il faut songer à l'avenir de la France. »

La loi du 25 juin 1928 — qui stabilisait légalement le franc au cinquième de sa valeur d'avant-guerre — témoigne du succès des efforts du Gouverneur. Ses mémoires constituent, pour l'histoire, le journal de la stabilisation. Mais s'ils précisent tous les aspects politiques et psychologiques du problème que posait le retour à la conver-

tibilité métallique, ils ne contiennent que peu de renseignements sur les conditions dans lesquelles le niveau auquel elle a été établie — 125 francs pour la livre sterling, 25 francs pour le dollar — avait été choisi.

Ce niveau était pratiquement celui de la stabilisation de fait assurée par la Banque de France depuis décembre 1926. Les mémoires du Gouverneur Moreau ne font allusion au choix de ce niveau qu'en date du 20 décembre 1926 :

« Dans l'après-midi survient un événement décisif pour l'orientation de notre politique monétaire. M. Barnaud, directeur-adjoint du Mouvement Général des Fonds, me téléphone avec angoisse que le Trésor est débordé par les ventes de devises étrangères et qu'il ne peut plus arrêter la hausse du franc. La livre est tombée au-dessous de 120 francs et si l'on n'achète pas des quantités considérables de devises, sa baisse risque de s'accroître au-delà de toutes proportions raisonnables.

Malgré que je ne sois pas autorisé à intervenir par le Conseil général, je prends une décision que je considère d'intérêt public. Pour éviter un véritable désastre économique, pour empêcher l'arrêt de nombreuses entreprises industrielles et commerciales et le chômage qui s'ensuivrait forcément, je réponds à M. Barnaud que je prends la place du Trésor sur le marché des changes et que je prie le ministère des Finances de me laisser manœuvrer comme je l'entendrai.

Après avoir raccroché le récepteur, je réunis immédiatement dans mon cabinet MM. Leclerc, Rist, Verdier et Platet. Nous décidons de défendre coûte que coûte le cours de 120 francs pour la livre et de faire un barrage pour empêcher la hausse ou la baisse de notre monnaie. M. Verdier se met au travail immédiatement. Nous sommes obligés d'acheter 930 000 livres pour faire remonter le cours du sterling à 120 francs. Pour nous garantir contre les mouvements du marché de New York, nous passons, en fin de journée, un ordre d'achat de 100 000 livres sur cette place. J'ai toute confiance en M. Verdier, qui connaît à fond son métier, et qui est très fin et très honnête. S'il est possible de rétablir la situation, M. Verdier réussira.

Dans la soirée, M. Poincaré me fait porter ses remerciements par M. Moret. En outre, M. Moret me demande, au nom du Trésor, de lui acheter 40 millions de dollars avant la fin de l'année. Cette opération va encore nous charger en devises, mais j'avais promis de le faire et je tiendrai ma promesse.

D'ailleurs j'estime qu'aux cours actuels de la livre et du dollar la Banque de France ne prend pas un risque considérable : la revalorisation du franc au-delà du cours de 120 serait une catastrophe nationale, et je ne puis croire que malgré ses désirs secrets et ses conseillers intéressés M. Poincaré s'y laisse entraîner (1). »

Ce témoignage marque l'importance de l'événement qu'ont constitué la communication de M. Barnaud et le consentement, implicite d'abord, exprès ensuite, de M. Poincaré.

Mais ce que M. Moreau ne savait pas, c'est que M. Poincaré s'était depuis longtemps préoccupé, sur la suggestion de ses collaborateurs

(1) *Ibid.*, p. 182-83.

techniques et notamment de son chef de cabinet, M. Du Buit — et malgré ses inclinations personnelles — du problème de la stabilisation.

En août 1926, jeune Inspecteur des Finances, j'avais été chargé de mission à son Cabinet, pour y faire une étude sur le niveau optimum d'une éventuelle stabilisation du franc. Mon rapport avait été remis à M. Poincaré le 20 novembre 1926, alors que la livre était à environ 130 francs sur le marché. Il concluait à la nécessité de stabiliser le franc à un niveau fixant la livre sterling entre 120 et 145 francs.

J'ai appris, vingt années plus tard, que la thèse de la stabilisation avait trouvé un allié décisif en la personne de M. Léon Jouhaux, alors secrétaire général de la C. G. T. Celui-ci m'a confirmé qu'il avait à l'époque rendu visite plusieurs fois à M. Poincaré, pour attirer son attention sur les risques de chômage qu'une hausse excessive du franc serait susceptible d'entraîner. M. Rist, alors Sous-Gouverneur de la Banque de France, m'a affirmé que l'intervention de M. Jouhaux avait été le facteur décisif dans le succès final des efforts du Gouverneur Moreau. En tout cas elle explique que lors de ma mission, à une date que je n'ai pu préciser, mais qui se situe au cours du mois d'octobre 1926, M. Poincaré m'ait demandé de faire porter tout spécialement mon enquête sur le niveau des salaires. « Je désire savoir, m'avait-il dit, quel est, pour chaque industrie, le niveau minimum du change à partir duquel elle devrait réduire ses salaires pour conserver ses débouchés. »

Ce souci marque qu'il avait déjà à l'esprit — certainement sur la suggestion de Léon Jouhaux — le lien inévitable qui unit le niveau monétaire au niveau des salaires nominaux. En reconnaissant que le niveau des salaires fixe pour la monnaie une sorte de plancher au-dessous duquel on ne saurait descendre, Raymond Poincaré a évité à la France le chômage permanent qui a ravagé l'Angleterre entre les deux guerres.

C'est là un principe fondamental, de valeur permanente, qui a fait de la stabilisation de 1928 un exemple et une leçon qu'aucun programme d'assainissement financier ne saurait ignorer.

Le texte qui suit est la reproduction exacte du rapport, qui présentait au Président du Conseil, Ministre des Finances, le résultat des recherches entreprises sur ses instructions. Il importe, pour l'interpréter, de ne pas oublier qu'en 1926 les informations statistiques étaient, dans nombre de domaines, rares, difficiles à obtenir, et la théorie monétaire elle-même, beaucoup moins avancée qu'aujourd'hui.

Note sur le choix d'un cours de stabilisation

Si l'on ne peut, en aucun façon, prétendre fixer *a priori* un cours de stabilisation, il est néanmoins certaines considérations générales qui paraissent susceptibles de guider le choix entre les différents cours possibles.

On ne se propose pas ici de les indiquer toutes, mais seulement celles d'entre elles qui tirent leur origine de la considération du niveau des prix du moment.

Nous ne nous faisons pas illusion sur la précision du critérium qu'elles nous livrent, critérium qui permet de fixer seulement un ordre de grandeur et laisse toute leur importance aux considérations d'opportunité ou de tactique financières, lesquelles ne seront pas envisagées ici.

Au cours de ces développements nous tiendrons pour établi que la stabilité d'une devise, à quelque cours qu'elle s'établisse, doit avoir pour effet de diminuer grandement la prime d'exportation caractéristique des périodes de dépréciation continue.

Or cette disparition peut se réaliser, soit par baisse des changes, soit par hausse des prix intérieurs.

Dans le premier cas, la stabilisation aura profité aux rentiers et, d'une manière plus générale, aux possesseurs de créances libellées en francs ; dans le second, au contraire, elle aura été faite à l'avantage des détenteurs de stocks et des débiteurs.

Il est hors de doute que dans toute la mesure où l'on y peut recourir sans danger, tant pour l'économie nationale que pour le succès de l'opération, le premier de ces deux processus est plus conforme à l'intérêt général. Chercher à le mettre en œuvre, c'est tendre vers un cours de stabilisation aussi voisin que possible de celui qui répondrait au niveau des prix du moment.

Pour le déterminer, il conviendrait de comparer le niveau de ces prix au niveau mondial ou, d'une manière plus précise, au niveau pratiqué dans les pays soumis au régime de la circulation métallique.

Ce niveau, toutefois, n'est pas uniforme, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous, lequel fait état des derniers chiffres connus.

	Indice des prix de gros 100 en juillet 1914	Indice des prix de détail 100 en juillet 1914
Angleterre	154 (août)	162 (août)
Suède	147 (id.)	156 (id.)
Suisse	146 (id.)	157 (id.)
Allemagne (100 en 1913)	127 (id.)	146 (id.)
Pays-Bas	141 (juillet)	
États-Unis	154 (août)	153 (id.)
Moyenne	145	155

Le chiffre que l'on obtiendra pour le cours des devises étrangères répondant à la parité des prix sera, toutes conditions égales, d'autant plus élevé que sera plus réduit celui auquel on pensera voir se fixer les prix-or en France après la stabilisation. Pour prendre à cet égard toutes sûretés et ne pas négliger la possibilité de maintenir en France un niveau de prix inférieur au niveau mondial, nous admettrons

dans ces développements que le niveau des prix-or se trouve défini par celui des prix de gros allemands, soit 127, hypothèse qui paraît légitime lorsqu'on remarque que le niveau des prix en France paraissait, avant la guerre, inférieur au niveau des prix des autres pays européens.

	Valeur de l'indice français le 20 nov. (base 100 en juillet 1914)	Valeur correspondante de l'indice allemand en sept. 1925	Cours de stabilisation répondant à la parité des prix allemands	Valeur probable à laquelle s'élèverait l'indice si l'on stabilisait la £ aux cours du franc ci-après :		
				100	125	150
<i>I. Prix de gros :</i>						
Indice général	716	127	140	508	635	762
Indice des produits nationaux	710	122	145	488	610	732
Indice moyen des denrées alimentaires	658	127	127	508	635	762
Indice des aliments végétaux	743	120	152	480	600	720
Indice des aliments animaux	546	134	100	536	670	744
Indice moyen des matières industrielles	766	126	150	504	630	756
Indice des minéraux et métaux	778	126	152	504	630	756
Indice des textiles	741					
<i>II. Prix de détail ..</i>						
	618	145 (1)	105	580	725	870
		127 (2)	120	508	635	762

(1) Indice des prix de détail allemands.

(2) Indice des prix de gros allemands.

Quoi qu'il en soit, le tableau ci-dessus fait connaître, pour les différents indices existants, d'une part le cours de stabilisation qui devrait être réalisé pour porter le niveau moyen des prix du moment à la parité des prix allemands, d'autre part les valeurs que prendraient les divers indices considérés si, après stabilisation au cours de 100 francs, 125 francs ou 150 francs pour une livre sterling (coefficients 4,5 et 6), les prix-or français venaient à s'établir à la parité des prix allemands.

	Salaire horaire moyen en France oct. 1926 exprimé en frs	Salaire horaire moyen en Allemagne exprimé en frs-or 1 fr. 25 pour 1 RM	Cours de stabilisation répondant à la parité du salaire allemand	Valeur à laquelle devrait s'élever le salaire horaire français pour être à la parité des salaires allemands si l'on stabilisait la livre au cours de francs :		
				100	125	150
	Fr	Fr	Fr	Fr	Fr	Fr
III. Salaires :						
Salaire moyen en France pour 21 professions de la région parisienne..	4,81	1,00	120	4	5	6
Industries métallur- giques (chiffres de juillet 1926)	5,30 (1)	1,15 (2)	115	4,60	5,75	6,90
Mines.....	735 (3)	135 (3)	136	540	675	810

(1) Salaire horaire moyen payé en juillet 1926 aux ajusteurs des industries mécaniques, aux mouleurs à la main des fonderies d'aluminium de cuivre et de fer, aux monteurs en bronze. Chiffres fournis par l'Union des industries métallurgiques et minières et publiés par elle dans le *Journal l'Usine* du 16 octobre 1926.

(2) Salaire des ouvriers qualifiés de l'industrie métallurgique en août 1926 (*Wirtschaft*, octobre 1926, p. 714).

(3) Coefficients d'augmentation relativement à 1913 des salaires français et allemands. Le premier chiffre a été fourni par le Comité des Houillères et fait état de la dernière augmentation réalisée en novembre 1926. Le second résulte des chiffres publiés par le bulletin d'informations économiques et financières du Haut Commissariat de la République française dans les provinces du Rhin, 1^{er} novembre 1926, p. 37.

Les résultats qui figurent dans les tableaux ci-dessus et les éléments à l'aide desquels ils ont été obtenus appellent quelques observations.

Si l'on prend la moyenne des cours répondant à la parité des divers indices de prix de gros français, on obtient une parité monétaire de 138 francs pour une livre sterling. Il y a lieu de remarquer que ce cours est abaissé surtout par la faible valeur de l'indice des aliments animaux et que la considération du niveau des prix industriels conduirait pour la livre sterling à des cours supérieurs à 150 francs.

A l'indice des prix de détail correspondraient des cours sensiblement plus faibles : 107,50 si on voulait l'établir à la parité des prix de détails allemands, 125 si l'on se contentait de la maintenir à la parité des prix de gros.

On peut se demander s'il ne serait pas légitime d'accorder plus d'importance à ce dernier chiffre qu'au premier. L'indice des prix de détail allemands s'est fixé en effet à un cours sensiblement supérieur à l'indice des prix de gros, du fait de la baisse appréciable dont celui-ci

a été l'objet au cours de l'année 1925. Étant donné le très large écart qui sépare en France les indices de gros et de détail, il semble que l'on ne doive pas envisager un renversement du type allemand et que l'on puisse espérer voir pendant longtemps encore les prix de détail rester à un niveau inférieur au niveau des prix de gros.

Au surplus, il est essentiel de retenir que l'indice des prix de détail en France n'a qu'un sens très limité, puisqu'il ne comprend que 13 articles dont onze alimentaires — et que l'on ne saurait par suite en tirer des renseignements complets sur l'économie générale du pays, et notamment sur les prix industriels.

Pour calculer le niveau de stabilisation répondant à la parité des salaires allemands, une difficulté se présente, tenant à ce fait qu'il n'est pas calculé en France d'indice de salaires et que les documents fournis par l'enquête annuelle de la statistique générale (oct. 1926) n'ont pas encore été dépouillés.

On a cherché à parer à cette lacune en utilisant au prix d'une correction globale les résultats fournis par l'enquête de 1925.

A cet effet on a fait procéder à un dépouillement rapide pour 38 professions masculines des renseignements adressés à la Statistique générale de la France par les conseils de prudhommes de 40 départements. Le résultat obtenu révèle en moyenne pour octobre 1926 une augmentation de 16 % relativement aux salaires d'octobre 1925.

On a alors calculé les salaires horaires moyens d'octobre 1926, en affectant de ce coefficient de hausse les chiffres publiés en 1925.

Pour déterminer le niveau des salaires allemands, on a recouru aux éléments publiés dans la revue *Wirtschaft und Statistik* d'octobre 1926, p. 714. Le salaire horaire qui figure sur la première ligne du tableau précédent est une moyenne des salaires horaires payés en septembre 1926 aux ouvriers qualifiés et non qualifiés.

Pour les industries métallurgiques, les valeurs des salaires français ont été fournies par l'Union des Industries métallurgiques et minières, laquelle les a d'ailleurs publiées dans le numéro de l'*Usine* du 16 octobre 1926. Les salaires allemands ont été encore extraits de la revue *Wirtschaft*.

Enfin, pour les Mines, les chiffres utilisés constituent des coefficients de hausse, les salaires moyens de l'année 1913 étant représentés par l'indice 100. Leur origine est indiquée en note au-dessous du tableau III.

Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus (115 francs, 120 francs, 135 francs) se groupent autour du cours moyen de 125 francs pour une livre sterling. Toutefois, il y a lieu de remarquer que les salaires actuels peuvent être légèrement supérieurs aux salaires retenus pour le calcul des indices de la région parisienne ou des industries métallurgiques, lesquels datent d'octobre et juillet 1925. Dans les mines d'ailleurs, où l'on a tenu compte de la dernière hausse réalisée, le coefficient (136 francs) apparaît plus élevé.

On ne peut se dissimuler, d'ailleurs, l'extrême difficulté qu'il peut y avoir à préciser des indices de salaires, la rémunération ouvrière

comprenant, outre le salaire de base, divers éléments variables qui en modifient sensiblement le montant.

La comparaison, d'autre part, avec le salaire allemand ne saurait avoir, du point de vue qui nous occupe, un sens précis que si elle s'effectuait à égalité de rendement, ce qui n'est le cas en aucune façon.

Pour toutes ces raisons, on est amené à n'admettre qu'avec les plus expresses réserves les résultats qui viennent d'être indiqués, résultats qui, plus encore que les précédents, ne peuvent révéler qu'une zone de parité assez large, nullement un cours précis.

Compte tenu de toutes ces observations, on peut résumer comme suit les résultats de la présente étude.

Si l'on voulait stabiliser *actuellement* (20 novembre 1926) à la parité des prix de gros allemands, il faudrait fixer le cours de la livre sterling à 145 francs environ. A la parité des prix de détail correspondrait un cours d'environ 120 francs, et à celle des salaires un cours compris entre ces deux limites.

Il est essentiel d'ailleurs de ne pas perdre de vue le caractère provisoire de ces résultats.

Les prix de gros en effet, suivent de très près la parité des changes. Du 2 octobre au 20 novembre, rapportés à la base 100 en juillet 1914, l'indice général a baissé de 803 à 716 et l'indice des produits nationaux de 749 à 710.

De même l'indice des prix de détail, dont la valeur moyenne en septembre était de 590, a atteint le 4 novembre son maximum, soit 635, pour retomber le 20 du même mois à 618.

Si nous insistons ici sur la mobilité de ces divers éléments, c'est pour bien marquer qu'ils ne sauraient fournir d'indications rigides quant au choix d'un cours de stabilisation. Il est hors de doute qu'en fait ils s'adapteront en quelques mois au niveau de stabilité qui se trouvera réalisé; seule peut être mise en question la plus ou moins grande facilité de cette adaptation et l'intensité des troubles économiques auxquels elle pourra donner lieu.

Nous rappelons en outre que nous n'avons en aucune façon prétendu justifier ici un cours de stabilisation. Nous avons voulu montrer seulement à quels cours répondaient approximativement les diverses parités actuelles, écartant systématiquement toutes autres considérations qui peuvent soit permettre de choisir entre ces diverses parités, soit même conduire à leur préférer, pour des fins économiques ou sociales, un cours qui en soit sensiblement différent dans un sens ou dans l'autre.

II. — LE CHÔMAGE EN ANGLETERRE

- L'assurance-chômage, cause du chômage permanent (Jacques RUEFF)
- Nouvelle discussion sur le chômage, les salaires et les prix (Jacques RUEFF)

Note préliminaire

En 1925, dans un article de la Revue Politique et Parlementaire, Jacques RUEFF apporta une confirmation à une loi classique de l'économie politique. Prenant appui sur les statistiques anglaises, pour la période 1919-1924, il prouva l'existence d'une forte corrélation entre l'indice du chômage et le rapport salaires-prix (salaires réels).

Six ans plus tard, il reprit cette argumentation en analysant, toujours pour la Grande-Bretagne, les relations particulières entre le chômage et l'immobilité des salaires en période de prix décroissants. Imputant principalement l'inélasticité des salaires au niveau de l'assurance-chômage relativement à celui des prix, il voyait en celle-ci, dans les conditions où elle était appliquée, la cause du chômage permanent.

Le titre de l'article (« L'assurance-chômage, cause du chômage permanent ») paru en 1931 dans la Revue d'Économie Politique traduisait cette constatation. Le rédacteur en chef l'attribua « à un collaborateur dont l'anonymat couvre un des observateurs les plus pénétrants des choses anglaises ». A cette époque, en effet, Jacques RUEFF était attaché financier à l'Ambassade de France à Londres. On comprend dès lors l'impossibilité dans laquelle le mettait sa fonction, de signer l'article et la traduction qu'en fit Sir Josiah Stamp, publiée dans le Times des 11 et 12 juin 1931. Cependant, désirant assumer la pleine responsabilité d'une thèse qu'il savait impopulaire, il demanda à Charles Rist de lever, par voie d'allusion, dans une courte préface, le voile de son anonymat. Lui-même, d'ailleurs, se faisait directement reconnaître dès la deuxième page de l'article.

Cette thèse trouva de nombreux adhérents, qui lui donnèrent le nom de « loi de Rueff ». Mais les critiques ne manquèrent pas non plus. De toutes, la plus bruyante autant que la moins rigoureuse fut celle d'un membre du gouvernement britannique d'alors, le Ministre du travail, Miss Margaret Bondfield. Dix jours après la parution dans le Times de l'article anonyme, elle descendit dans l'arène parlementaire pour ouvrir un débat aux Communes contre « an anonymous Frenchman ».

Dans les pages qui suivent, on trouvera certains passages de l'article de 1931, qui caractérisent le contenu de la loi de RUEFF, ainsi que des extraits des conclusions de l'article « Nouvelle discussion sur le chômage, les salaires les prix » (publié par la Revue d'Économie Politique en 1951) qui présente et une réponse de M. Jacques RUEFF aux critiques plus récentes de M. Nicolas Parisiadès (1).

E. M. C.

(1) *Essai sur les relations entre le chômage, le salaire, les prix et le profit. Étude critique de la loi de M. Rueff*, Paris, 1949.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE CAUSE DU CHÔMAGE PERMANENT (1)

Jacques RUEFF

« Il est vain de se désoler d'être sans emploi, mais il faut s'inquiéter de ce qui est nécessaire pour en obtenir un. »

(CONFUCIUS, *Loun iu ts.* 2, 4^o; 14.)

Le présent exposé veut être avant tout une analyse objective des faits. A ce titre, il a été systématiquement débarrassé de toutes considérations sentimentales ou politiques. A tout moment, on s'est attaché à n'y considérer le salaire que comme un prix, c'est-à-dire comme un facteur de l'équilibre économique, susceptible de variations dont il y avait lieu d'étudier les répercussions.

Est-ce à dire que l'on ignore comment le salaire est associé à la vie du plus grand nombre, comment il détermine par ses variations le bien-être des familles, quelquefois même leur subsistance et leur vie ? En aucune façon ; mais l'auteur de ces lignes est convaincu que vouloir n'est rien, si l'on ne se préoccupe des moyens de réaliser, et que l'on aura beau se réclamer sans fin d'aspirations généreuses, on aura fait œuvre vaine et presque toujours néfaste si l'on n'a pas soumis ses espoirs ou ses désirs à l'épreuve rigoureuse du raisonnement et des faits.

Au surplus, nous prions le lecteur de juger ce travail dans son ensemble. Nous espérons le convaincre que nous désirons ardemment l'augmentation aussi large que possible du bien-être de la majorité des hommes, et notamment de ceux qui touchent sous forme de salaire le prix de leur travail. Mais nous croyons que les méthodes généralement suivies pour donner satisfaction à ce désir, en en recherchant directement l'accomplissement, produisent plus de souffrances que de bienfaits, plus de troubles et de malheurs que d'enrichissement et de prospérité.

Or il ne nous paraît pas que l'on ait le droit, en ce domaine, de cacher ou de taire une vérité sur laquelle on n'a aucun doute, sous le prétexte qu'elle heurterait des aspirations quasi universelles. Promettre à l'homme que pour voler dans les airs, il suffit de nier la pesanteur, c'est répandre le plus dangereux des mensonges, puisque

(1) Extraits d'un article publié par la *Revue d'Économie Politique* en 1931.

c'est condamner à une stérilité certaine tous les efforts de mieux-être ou de progrès. Au contraire, l'expérience le prouve, pour apprendre à voler il faut avant tout étudier les obstacles qui tendent à maintenir l'homme à terre. Et pareillement, pour rendre possible une augmentation générale de la rémunération du travail humain, il est indispensable d'analyser objectivement les effets des mouvements de salaires.

Telle est l'étude que nous avons tentée ici, en essayant de dégager des événements des dix dernières années — et de l'expérience anglaise notamment — tous les renseignements qu'ils comportent.

Le point de départ de ce travail est un article de M. Jacques RUEFF, que la *Revue politique et parlementaire* a publié en décembre 1925 (1). Cet article contenait un diagramme révélant une étonnante corrélation entre les variations du chômage en Angleterre et celles du salaire réel, quotient de l'indice des salaires par l'indice des prix (2). On constatait ainsi que depuis le début de 1920 jusqu'au moment de la publication, fin 1925, le chômage avait varié en Angleterre comme le rapport salaires/prix.

L'analogie des courbes représentant les variations de ces deux grandeurs était telle que Sir Josiah Stamp, l'éminent économiste anglais, avait pu écrire dans le supplément au *Financial Times* du 15 mars 1926 que leur coefficient de corrélation, calculé par lui, atteignait la valeur de 0,95. Il ajoutait que c'était là une corrélation tout à fait exceptionnelle dans sa permanence et que pareille corrélation permettait d'affirmer que les deux éléments considérés — chômage et rapport salaires/prix — étaient ou dépendants l'un de l'autre par une relation de cause à effet, ou dépendants d'un troisième facteur qui serait la cause commune de leurs variations.

Dans les deux cas, la généralisation du résultat observé permet d'admettre que les deux éléments sont indissolublement liés dans leurs variations et que l'un d'eux ne peut varier sans que l'autre varie également et dans le même sens.

D'ailleurs dans l'étude publiée en 1925, M. Jacques RUEFF s'exprimait dans les termes suivants, déjà en italiques, dans le texte original :

« Ainsi, l'observation des faits permet d'affirmer que pendant toute la

(1) Jacques RUEFF, « Les variations du chômage en Angleterre », *Revue politique et parlementaire*, 10 décembre 1925.

Du même auteur et sur le même sujet, communication à la Société d'économie politique de Paris le 5 décembre 1925.

(2) L'indice des salaires utilisé est celui de Bowley, publié chaque mois par le *London and Cambridge Economic Service*. L'indice des prix est l'indice des prix de gros du *Board of Trade*. On a obtenu le salaire réel en divisant l'indice des salaires par l'indice des prix de gros. Certains auteurs préfèrent employer dans ce calcul l'indice du coût de la vie ; nous avons indiqué dans l'annexe les raisons qui ont conduit à choisir l'indice des prix de gros.

L'indice du chômage est le pourcentage du nombre des ouvriers inemployés dans un certain nombre de syndicats relativement au nombre total des membres de ces syndicats.

période 1919-1925, il a existé en Angleterre, entre le nombre des chômeurs et le rapport du niveau des salaires au niveau général des prix, une relation permanente, toute variation de la valeur de ce rapport entraînant sans délai une variation concomitante de l'indice du chômage.

On est, par là, fondé à penser que la cause immédiate du chômage généralisé — non la cause profonde dont nous parlerons tout à l'heure — consiste dans le défaut d'adaptation des salaires au niveau général des prix. S'il a sévi en Angleterre une crise sans précédent dans l'histoire, c'est que la baisse des prix n'y a été suivie que tardivement par la baisse des salaires, et qu'après stabilisation, à la fin de 1921, le pourcentage d'augmentation des salaires par rapport à l'avant-guerre est resté trop élevé relativement au pourcentage d'augmentation des prix. »

Et un peu plus loin, l'auteur ajoutait :

« Il est très curieux, et en apparence contraire à toutes les lois économiques, que le niveau des salaires ait pu rester stable, alors que l'offre de travail dépassait aussi sensiblement la demande de main-d'œuvre. L'anomalie toutefois n'est là qu'apparente et l'explication s'en trouve immédiatement dans les conditions mêmes dans lesquelles elle a pris naissance.

La discipline des trade-unions, en premier lieu, est en Angleterre extrêmement puissante, et le régime du contrat de travail collectif, plus généralisé que partout ailleurs. La tradition toutefois eût été insuffisante à maintenir la résistance aux inévitables mouvements de salaires, si une politique de subsides aux chômeurs n'avait permis à ceux-ci de rester indéfiniment inoccupés, plutôt que de transgresser les instructions syndicales.

On est ainsi conduit à cette conclusion, qu'à partir du moment où les prix ont été stabilisés en Angleterre, c'est d'une part la puissance traditionnelle des syndicats anglais, obstacle à l'adaptation des salaires aux conditions nouvelles nées de l'appréciation monétaire, d'autre part la politique de secours aux chômeurs, condition nécessaire du maintien de la discipline syndicale, qui ont été la cause profonde de la subsistance en Angleterre d'une crise qui ne paraît pas en voie d'atténuation. »

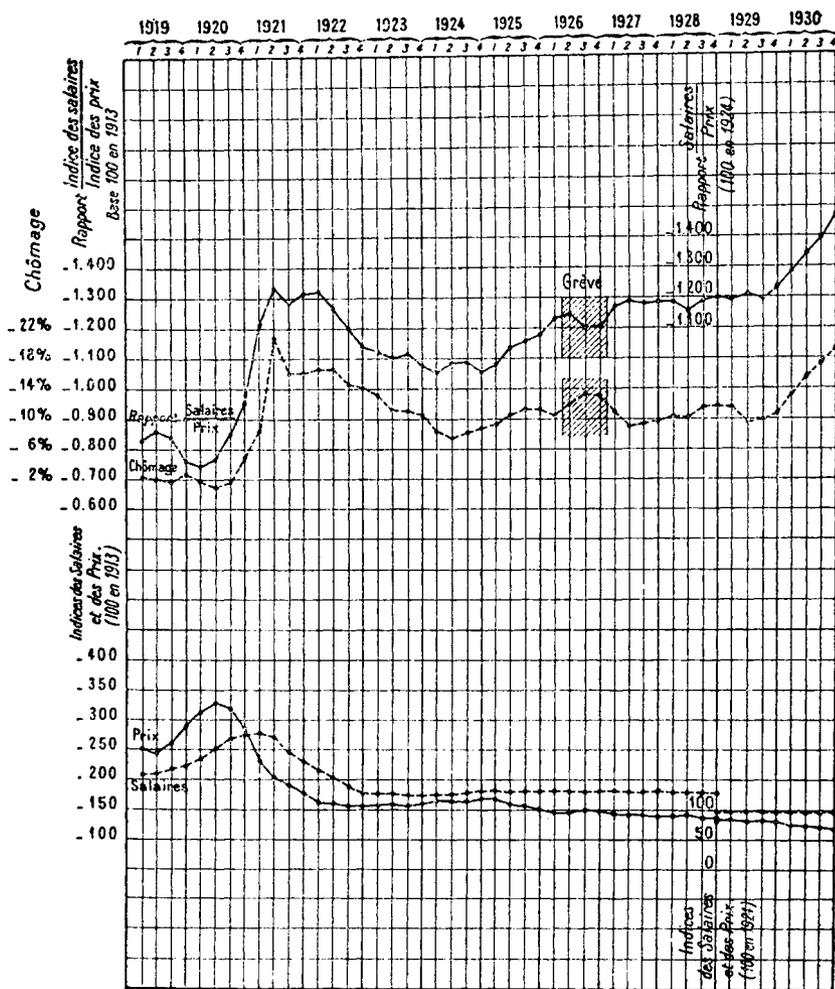
Plus de cinq années ont passé depuis le moment où ces lignes ont été écrites. Les événements les plus divers se sont succédés, dans les « climats » économiques les plus variés. Il est donc particulièrement intéressant — voire indispensable — de rechercher ce qui est advenu de la corrélation énoncée en 1925 et ce qu'il y a lieu de penser du diagnostic qu'elle avait conduit à formuler.

Nous avons reproduit, page 430, les courbes qui figuraient sur le diagramme de 1925, en nous bornant à les mettre à jour...

Or un simple coup d'œil sur le diagramme montre avec évidence que ce qui était vrai de 1919 à 1925 l'a été aussi de 1928 à 1931, et avec autant de rigueur et de précision que par le passé.

Il convient, il est vrai, de reconnaître que pendant la grève générale de 1926 et toute l'année qui l'a suivie, la corrélation a cessé d'exister. Mais il ne pouvait en être autrement : pendant la grève, en effet, les variations de salaires n'exercent aucune action sur l'emploi de la main-

d'œuvre. Bien plus même, quand la main-d'œuvre continuant à travailler malgré les ordres de grève décroît, les employeurs sont disposés à payer plus cher les ouvriers qui n'ont pas abandonné leur travail. D'où l'opposition des deux courbes, opposition suivie en 1927 d'une période de réadaptation progressive.



Dès 1928, la corrélation réapparaît, bien que l'écart entre les deux courbes soit un peu différent de ce qu'il était avant la grève. Et la corrélation est restée si parfaite que, depuis 1928, on a pu prévoir en Angleterre les variations du chômage en fonction du niveau général des prix, les faits venant toujours confirmer l'exactitude de ces prévisions.

Ainsi donc l'expérience a vérifié avec une parfaite rigueur la loi

énoncée en 1925. Or on admet en physique qu'une loi peut être tenue pour vraie lorsqu'elle a permis de prévoir un phénomène en fonction d'un autre. Les faits conduisent à affirmer que la loi énonçant le lien qui unit les variations du chômage à celles du rapport salaires/prix satisfait indiscutablement à ce critérium de vérité, et avec une précision peu commune, même dans le domaine des sciences physiques.

.....

La constance de la relation observée en Angleterre dans le passé permet de considérer que, *toutes conditions égales*, elle subsistera à l'avenir et que, tant qu'il en sera ainsi, le chômage ne variera passans variation de même sens du rapport salaires/prix.

Il est bien évident, d'ailleurs, que la corrélation constatée ne peut se maintenir que pendant des périodes assez courtes et à défaut de modifications profondes de la technique ou des conditions du travail, ce sur quoi nous avons insisté en soulignant dans l'exposé qui précède les mots « toutes conditions égales ».

Il est indispensable de bien marquer, en outre, que l'énoncé précédent n'implique pas l'existence d'un lien causal entre les variations de salaires ou de prix et celles du chômage. Nous constatons seulement que, dans le passé, le chômage n'a jamais varié sans variation de même sens du rapport salaires/prix et nous concluons que, toutes conditions égales, il en sera encore ainsi à l'avenir, soit qu'ils dépendent l'un de l'autre, soit qu'ils dépendent tous deux d'un même troisième.

En dépit de ces réserves, la constatation qui précède permet de prévoir en Angleterre les variations du chômage en fonctions du rapport salaires/prix et d'affirmer notamment que, toutes conditions égales, le chômage ne diminuera en Angleterre qu'autant que diminuera le rapport de l'indice des salaires à l'indice des prix.

Ceci étant, le chômage peut-il retomber en Angleterre au faible niveau qu'il atteignait avant la guerre en période normale ?

Pour en juger, il faut avant tout remarquer que les salaires sont actuellement, et depuis le début de 1923, entièrement immobilisés en Angleterre. Cette fixité résulte essentiellement — ainsi qu'il sera montré plus loin — de la parfaite discipline des trade-unions maintenue par le système de l'assurance-chômage. Dans les circonstances présentes, il semble peu probable que rien soit fait qui la puisse affecter. Or, tant que les salaires resteront immobilisés en Angleterre, le rapport salaires/prix ne pourra diminuer que par augmentation du niveau général des prix. Le problème est donc de savoir s'il est possible qu'au cours des prochaines années le niveau général des prix puisse augmenter assez pour que disparaisse le chômage.

.....

C'est d'ailleurs un fait très paradoxal et en apparence contraire à toutes les lois économiques, que les salaires aient pu rester rigoureusement invariables, alors que l'offre de main-d'œuvre dépassait aussi

largement et d'une manière permanente la demande de travail. Mais le paradoxe n'est ici qu'apparent. Depuis 1911, en effet, il existe en Angleterre un système d'assurance-chômage, qui donne aux ouvriers sans travail une indemnité connue sous le nom de « dole ». Ce système d'ailleurs n'a plus d'assurance que le nom, puisqu'il ne peut subsister que par les avances indéfiniment renouvelées de l'État.

La conséquence d'un pareil régime a été d'établir un certain niveau minimum de salaire, à partir duquel l'ouvrier préfère toucher la « dole » plutôt que de travailler pour un salaire qui ne lui vaudrait qu'un excédent assez faible sur la somme qu'il reçoit comme chômeur. Il semble bien qu'au début de l'année 1923 les salaires qui suivaient en Angleterre la baisse des prix (voir le diagramme ci-dessus) soient venus buter contre ce niveau d'équilibre. Ils se sont brusquement arrêtés dans leur chute et depuis ce moment ils ont pratiquement cessé de varier.

En fait, d'ailleurs, le niveau des salaires est pratiquement celui qui résulte des contrats collectifs de travail ; mais il est évident que la stricte obédience à des contrats laissant subsister un nombre important de chômeurs n'aurait pu être maintenue sans subvention aux ouvriers sans travail.

Ainsi, la « dole » a surtout pour effet d'assurer indéfiniment le maintien de la discipline syndicale. C'est elle qui est l'instrument essentiel de la stabilisation des salaires à un niveau entièrement indépendant du niveau des prix, c'est elle qui est, par là, la cause du chômage permanent.

.....

Or on entend souvent affirmer qu'en tel ou tel pays les populations ouvrières sont trop nombreuses pour pouvoir être entièrement employées ; la main-d'œuvre disponible dépasserait les possibilités d'emploi. C'est la théorie des effectifs maxima, très répandue sous cette forme condensée : il n'y a pas de travail pour tout le monde.

Pareille théorie apporterait une explication du chômage, immédiatement accessible. Elle se trouve, malheureusement, entièrement infirmée par le raisonnement et par les faits.

Par les faits d'abord : dans aucun pays avant la guerre, quelles que fussent les conditions de peuplement, bien différentes pourtant même entre les divers pays de l'Europe occidentale, il n'existait de chômage permanent. Toute la population ouvrière était à peu près employée. Mais le niveau des salaires variait grandement, il est vrai, d'un pays à un autre.

Et c'est encore, cette fois, dans les mouvements de salaires qu'il faut chercher le mécanisme assurant à chaque instant l'emploi de la totalité des bras disponibles.

De ce fait, une illustration particulièrement nette m'est apparue au cours d'un voyage dans un certain pays de l'Europe orientale. Je visitais le réseau de chemins de fer et le directeur me montrait tous les signaux manœuvrés à bras, chacun d'eux exigeant en permanence la présence d'un homme chargé d'en assurer le fonctionnement. Je

m'étonnais de cette situation ; n'aurait-il pas été avantageux d'assurer la « mécanisation » des signaux, ce qui aurait permis d'économiser pour chaque appareil le salaire de l'équipe chargée de le manœuvrer. Le directeur m'assura qu'il n'en était pas ainsi, bien au contraire. Et un rapide calcul eut vite fait de me prouver qu'étant donné le prix très bas, dans ce pays, d'une journée d'homme et le taux très élevé de l'intérêt, le coût annuel de l'équipe assurant le fonctionnement d'un signal était sensiblement inférieur à ce qu'aurait été le service annuel des capitaux à emprunter pour assurer la mécanisation dudit signal (1).

Or, s'il en était ainsi, ce n'était en aucune façon le fait du hasard, mais la conséquence de la situation existant dans le pays considéré : effectifs ouvriers très nombreux, capitaux disponibles très peu abondants.

Si dans les conditions du moment on avait fixé, en droit par une loi, ou en fait par un système d'assurance-chômage, un niveau minimum de salaire quelque peu supérieur au niveau des salaires existants, la mécanisation des signaux eût pu devenir avantageuse. Elle aurait été effectuée, mais la conséquence inévitable eût été le licenciement d'ouvriers. Ceux-ci n'auraient pu s'employer ailleurs ; il y aurait donc eu chômage permanent.

Et l'on voit ainsi que les niveaux auxquels se fixent spontanément les salaires et les taux d'intérêt sont tels que *nécessairement* toute la population disponible se trouve pourvue d'emploi (2). Il ne saurait donc être question d'excédents de population non utilisables. A chaque instant, toute la population existante est toujours assurée de trouver du travail, mais à un salaire répondant aux conditions du marché. Il ne peut y avoir chômage permanent que si on fixe un niveau minimum de salaires supérieur au niveau qui s'établirait spontanément, ce qui a pour effet de vouer au chômage permanent les ouvriers qui ne trouveraient du travail qu'au-dessous du niveau minimum ainsi fixé.

Le simple aspect des conditions de travail dans les pays d'Extrême-Orient montre avec évidence qu'il n'y a pas là seulement des vues théoriques, mais que le mécanisme décrit ci-dessus régit effectivement les faits avec une grande rigueur. Dans ces pays, on constate, en effet, que des hommes en grand nombre font le métier de « coolies-pousse », c'est-à-dire de tireurs de pousse-pousses, autrement dit encore, de bêtes de trait.

Il est bien évident que si les salaires n'étaient pas aussi lamentablement réduits, et les taux d'intérêt aussi déplorablement élevés qu'ils

(1) On pourrait développer le même raisonnement à l'occasion du choix entre énergie thermique — qui exige l'emploi d'une main-d'œuvre importante pour l'extraction du charbon — et énergie électrique dont la production requiert surtout des capitaux de premier établissement.

(2) C'est M. COLSON qui, le premier, a montré, dans son Cours d'Économie Politique (t. I, p. 359 à 372), l'existence d'une relation nécessaire entre salaires et taux d'intérêt, relation déterminée à chaque instant par l'état de la technique, c'est-à-dire par la productivité des derniers capitaux investis.

le sont actuellement en Chine, il deviendrait avantageux de remplacer ces hommes par des bêtes de trait ou par des automobiles. L'industrie des coolies-pousse ne peut subsister que parce que leur rémunération est extrêmement faible. C'est là une situation déplorable, et il faut souhaiter qu'elle disparaisse au plus tôt.

Mais qu'arrivera-t-il si, en Chine, on fixe pour les coolies-pousse un minimum de salaire sensiblement supérieur au niveau de leur rémunération présente? Ils seront remplacés par des moyens de traction plus modernes, mais resteront incapables de trouver du travail ailleurs; ils deviendront chômeurs — et leurs souffrances n'en seront assurément pas diminuées.

Si, au contraire, on réussissait à développer l'industrie en Chine, les besoins de main-d'œuvre auraient pour effet de faire augmenter les salaires et l'industrie du coolie-pousse disparaîtrait, mais spontanément cette fois et sans provoquer de chômage.

Or, pour développer l'industrie en Chine, il faudrait avant tout laisser les capitaux y affluer, c'est-à-dire établir la sécurité politique et juridique indispensables au développement spontané des activités productrices.

Et ceci suffit à montrer la différence qu'il y a entre les méthodes par lesquelles on peut paraître souhaiter la hausse des salaires et celles par lesquelles on peut la réaliser.

.....

Dans tous les cas donc, nous avons constaté que les théories qui cherchaient l'explication du chômage ailleurs que dans l'immobilisation des salaires ne résistaient pas à un examen méthodique. Il ne nous paraît pas possible de mettre en doute que, dans les conditions où se trouve actuellement l'Angleterre, c'est l'assurance-chômage, et elle seule, qui est responsable du chômage permanent, et qu'il n'est qu'un moyen de le faire disparaître, c'est de révoquer les mesures qui immobilisent les salaires au niveau où ils se trouvent actuellement fixés.

Ceci conduit à marquer en passant combien est fallacieuse cette affirmation, répandue en certains milieux, que le chômage qui sévit en Angleterre depuis 1920 est, pour le système qualifié de capitaliste — système caractérisé par le fait que les équilibres économiques s'y trouvent assurés et maintenus par le libre jeu du mécanisme des prix — une véritable crise de régime, crise qui démontrerait la nécessité d'un ordre économique nouveau.

L'erreur de raisonnement est ici manifeste : la crise ne résulte pas du système capitaliste, puisqu'elle n'est apparue qu'à l'instant et dans les domaines où l'on a empêché de jouer le mécanisme caractéristique du système dont on prétend démontrer l'inefficacité.

Ce que prouve le chômage anglais, ce n'est pas l'impuissance du mécanisme des prix, mais, bien au contraire, le fait que lorsqu'on en paralyse le fonctionnement, aucun équilibre économique ne saurait subsister.

Et c'est, d'ailleurs, la conclusion que confirment toutes les crises

qui sévissent actuellement dans les domaines où, sous le signe de l'économie organisée, on a bloqué à des degrés divers — ou quelquefois seulement ralenti — le mécanisme par lequel s'effectuaient jadis les nécessaires adaptations de la production aux circonstances changeantes de la vie économique.

Il existe, il est vrai, une doctrine — le communisme — qui prétend supprimer les crises par adaptation systématique de l'offre à la demande. Dans un pareil régime, les prix n'ont plus aucun rôle à jouer ; ils peuvent être fixés arbitrairement et devenir, aux yeux de ceux qui les fixent, de « justes prix ».

Malheureusement nous sommes convaincus, pour des raisons que, faute de place, nous devons renoncer à développer ici, que le communisme pur, parfaitement applicable dans des économies peu diversifiées et à l'intérieur de groupes peu nombreux — c'est d'ailleurs le régime en vigueur à l'intérieur de chaque groupement familial, où le père fixe par voie d'autorité ce que chacun produit et consomme — ne peut pas ne pas entraîner en permanence des crises graves d'insuffisance ou d'excès, dès qu'on prétend l'appliquer à des groupes nombreux, vivant dans une économie aussi complexe que celle des États industriels modernes.

Et ainsi, si l'on écarte la solution communiste, il faut bien se résoudre à constater que le prix du travail humain — pas plus qu'aucun autre prix — ne peut être fixé *a priori* et qu'il n'est d'autre moyen d'éviter les crises permanentes de chômage que de laisser varier les salaires sous l'action des conditions économiques du moment.

Bien plus même, nous sommes convaincus que ces variations doivent s'effectuer aussi librement que possible. En cherchant à les retarder ou à en atténuer les effets, on prolonge seulement l'intensité et la durée des crises temporaires d'adaptation. Au contraire, pour réduire au minimum l'ampleur des variations de salaires répondant à une modification déterminée des conditions économiques, on doit laisser les mouvements de salaires exercer le plus rapidement possible leur action sur la répartition et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, puisque ces mouvements ne peuvent prendre fin que lorsque l'adaptation qu'ils doivent provoquer aura été réalisée.

Ainsi, pour réduire au minimum les souffrances et les troubles qui sont la douloureuse conséquence des ruptures d'équilibre sur le marché du travail, la méthode efficace serait exactement l'inverse de celle qui a été appliquée en Angleterre et en Allemagne et que, par une extraordinaire aberration, on considère dans tous les pays, sauf aux États-Unis peut-être, comme une étape du progrès social. Pour réduire au minimum les souffrances du chômage, pour diminuer les mouvements de salaires, il n'est qu'une méthode, c'est de réduire au minimum les obstacles qui tendent à cristalliser le marché du travail, à immobiliser les salaires et à rendre impossibles les modifications dans la répartition de la main-d'œuvre.

Cette conclusion répugnera à la quasi-totalité de l'opinion ; mais si, comme nous le croyons, elle est inéluctable, a-t-on le droit de ne pas

l'exprimer ? Nous souhaitons ardemment l'augmentation du bien-être et plus encore sa généralisation. Nous croyons que l'amélioration du sort du plus grand nombre vaut tous les sacrifices. Mais nous sommes convaincus que les méthodes actuellement suivies pour y réussir vont à l'opposé du but vers lequel elles croient tendre. Assurément, en immobilisant les salaires, on peut maintenir aux ouvriers qui travaillent une rémunération quelque peu supérieure à celle qu'ils recevraient en régime de libre concurrence ; mais on en condamne d'autres au chômage et on expose ceux-ci à des maux que l'assurance-chômage n'atténue que bien faiblement. En outre, on provoque des crises profondes, dont les répercussions s'étendent peu à peu, et qui exposent aux pires dangers l'organisme économique tout entier.

Nous savons que l'on qualifiera ces vues de vaines ratiocinations libérales, qu'on les montrera uniquement inspirées de théories désuètes. Nous croyons pourtant avoir prouvé qu'elles étaient essentiellement fondées sur des constatations expérimentales, et nous ne pensons pas que ce soit faire œuvre pratique que de poursuivre, même sous une inspiration généreuse, des réalisations que le raisonnement, l'expérience et le bon sens prouvent irréalisables.

ANNEXE

*Observations relatives aux vérifications expérimentales
présentées par le bureau international du travail dans son étude
sur « les fluctuations monétaires et le chômage »*

(B. I. T., Commission du chômage, Genève 26-27 janvier 1931.
Doct. U. C. 7. Épreuve non corrigée.)

.....

Il n'est pas douteux que dans une période où le niveau des salaires ne varie pas, le rapport salaires/prix varie en raison inverse du niveau des prix. La courbe salaires/prix est donc la même que la courbe de l'inverse du niveau des prix et il n'est pas étonnant que la première étant analogue à la courbe du chômage, la seconde le soit également. Autrement dit, dans une période où les salaires sont stabilisés, l'expérience ne peut permettre de choisir entre la théorie qui voit dans les variations du rapport salaires/prix la cause immédiate du chômage et celle qui la trouve dans les variations du niveau des prix.

Mais il n'en est pas ainsi dans les périodes où les salaires varient librement. En ces périodes, le chômage varie comme le rapport salaires/prix, non comme l'inverse du niveau des prix.

.....

C'est surtout pour l'Angleterre, dans la période immédiatement postérieure à la guerre, que la thèse qui voit dans les seules variations du niveau des prix l'explication du chômage apparaît insuffisante.

En premier lieu, en effet, on constate sur le diagramme sus-indiqué qu'en Angleterre, c'est en 1920, au moment précis où les prix ont commencé à baisser, que le chômage est apparu. Mais les prix ont baissé d'une manière continue⁷ du deuxième trimestre 1920 au deuxième trimestre 1922, alors que le chômage a augmenté jusqu'au deuxième trimestre 1921, pour diminuer ensuite, présentant donc des variations de sens inverses en une période de prix constamment décroissants.

Ceci ne s'explique pas aisément si l'on considère que le chômage dépend uniquement du niveau des prix. Par contre, si l'on admet qu'il dépend du prix réel du travail, autrement dit du prix du travail relativement à l'ensemble des prix, la confirmation est lumineuse.

Du premier trimestre 1920 au premier trimestre 1923, les prix diminuent, mais jusqu'au premier trimestre 1921 les salaires augmentent. De ce fait, le rapport salaires/prix, c'est-à-dire le prix relatif du travail, augmente très rapidement, comme le chômage.

A partir du premier trimestre 1921, les salaires commencent à diminuer — mais, jusqu'au deuxième trimestre 1921, beaucoup moins vite que ne diminue pendant la même période le niveau des prix ; le rapport salaires/prix continue à augmenter, et avec lui le chômage.

Pendant le trimestre suivant, au contraire, le niveau des salaires

diminue plus vite que le niveau des prix ; le rapport salaires/prix diminue ainsi que le chômage.

Entre le troisième trimestre 1921 et le premier trimestre 1922, l'indice des salaires diminue à peu près au même rythme que l'indice des prix. Le rapport salaires/prix varie peu et, pendant la même période, le chômage reste à peu près constant.

Au contraire, du premier trimestre 1922 à la fin de l'année 1922, l'indice des salaires diminue plus vite que l'indice des prix. Le rapport salaires/prix diminue, suivi, avec un trimestre de décalage, par le chômage.

Nous ne voulons exagérer ni la précision ni la valeur de cette série de coïncidences ; mais il nous paraît impossible de nier qu'elles constituent une présomption très forte en faveur de la thèse qui admet l'existence d'un lien permanent entre les variations du chômage et celles du rapport salaires/prix, alors qu'elles seraient difficilement explicables dans l'hypothèse où le niveau des prix seul agirait sur les variations du chômage.

.....

NOUVELLE DISCUSSION SUR LE CHÔMAGE, LES SALAIRES ET LES PRIX (1)

Jacques RUEFF

.....

Je ne prendrai pas la peine de discuter la position des complaisants et des habiles. C'est seulement aux hommes sincères que je m'adresse ici. Croient-ils vraiment que je ne partage pas leurs désirs, que je n'ai pas toujours été avec eux pour souhaiter l'atténuation de la misère des hommes, et surtout de celle qui frappe, injustement, les plus démunis d'entre eux ? Croient-ils que je n'ai pas vu, comme eux, le regard de l'enfant qui contemple, dans une vitrine, des victuailles qu'il ne peut obtenir et celui de la mère qui doit les lui refuser ?

J'ai observé, en Angleterre, les horreurs du chômage permanent. Je comprends et je respecte le sentiment de ceux qui assignent pour première tâche à l'action sociale la stabilité du plein emploi.

Je voudrais seulement les convaincre qu'on ne fait pas une politique sociale efficace en niant les réalités et que le seul moyen de donner effectivement aux travailleurs, à la fois le maximum possible de sécurité et de bien-être, est d'observer les faits, tels qu'ils se présentent, dans la réalité propre à chaque système économique, social ou politique et de les utiliser aux fins que l'on se propose d'atteindre.

L'enseignement des faits, c'est qu'en Angleterre, de 1919 à 1939, ainsi que dans un certain nombre d'autres pays, en diverses périodes il a existé, dans l'état économique et social qui s'y trouvait en fait établi, compte tenu de tous les obstacles de fait opposés au libre jeu des mécanismes économiques, un certain degré de similitude, de précision d'ailleurs variable, entre les variations du rapport salaires/prix et celles du chômage.

.....

Mais vous êtes heurtés par l'existence d'un lien entre le rapport salaires/prix et le chômage, parce qu'elle conduit à penser qu'en maintenant le salaire au-dessus du niveau auquel, dans les conditions du moment, il se serait spontanément établi, on prive des travailleurs de leur emploi.

Alors, vous, hommes généreux, vous trouvez des « savants » pour dire que la relation n'a pas « la portée » que le bon sens lui prête, et d'autres, même, pour dire qu'ils ont dit qu'elle n'existait pas.

(1) Extraits d'un article publié par la *Revue d'Économie Politique* en 1951 et en brochure par la Librairie du Recueil Sirey.

Ce sont les frères de ceux qui ont affirmé, depuis 1919, que l'offre de logement dépendait de l'abondance des matériaux ou du coût de la construction, la demande de l'effectif des familles, et qu'en conséquence, il ne pouvait y avoir aucun inconvénient à désolidariser les loyers du niveau général des prix.

Les frères aussi de ceux qui ont prétendu que la demande de blé ne dépendait que du nombre de bouches à nourrir, l'offre, de la superficie susceptible d'être emblavée, et qu'en conséquence, on pouvait sans inconvénient, comme on l'a toujours fait depuis la libération, empêcher le prix du blé de suivre la hausse du niveau général des prix.

C'est à la remorque de pareils conseillers que l'opinion des masses exige, comme remède aux injustices et aux souffrances qu'entraînent les mouvements de prix, leur immobilisation ou leur baisse par voie d'autorité.

.....

Alors je vous dis, de toutes mes forces, sûr de ne pas me tromper : si c'est vraiment une amélioration de bien-être que vous souhaitez pour les masses, vous commettez une grave erreur lorsque, à la remorque de quelques docteurs inexpérimentés ou trop habiles, vous l'attendez de la fixation autoritaire des salaires ou des prix. Ils l'ont bien compris, les syndicats ouvriers qui, devant les désastres de la fixation des salaires par l'État, ont exigé et obtenu le retour aux conventions collectives librement débattues.

Mais la liberté du salaire n'est qu'une des conditions du bien-être maximum. Elle n'est aucunement suffisante. Pour que le salaire du marché soit au niveau le plus élevé possible, il faut encore faire une politique tendant à porter au maximum la productivité du travail.

Pareille politique exige une adaptation parfaite et incessante de la production à la demande et un degré élevé de mécanisation.

Or le degré de mécanisation dépend de la rentabilité des investissements possibles, donc essentiellement des taux d'intérêt à long terme sur le marché.

La condition essentielle d'une politique d'amélioration du niveau de vie est un taux d'intérêt à long terme aussi bas que possible. Vouloir sincèrement pareille politique, c'est vouloir la politique tendant à faire baisser le taux de l'intérêt à long terme.

Mais un taux d'intérêt peu élevé n'est possible qu'en régime de stabilité monétaire. L'inflation est le principal obstacle à l'amélioration des niveaux de vie. Rechercher celle-ci, c'est s'obliger à combattre celle-là.

Au surplus, lorsque les salaires du marché auront été, par l'augmentation de la productivité, portés au maximum, il restera toujours la possibilité d'améliorer tout ou partie d'entre eux par redistribution directe de revenus.

N'oubliez pas que toutes les procédures de redistribution — celles qui sont fondées sur la fixation autoritaire des salaires et des prix aussi bien que celles qui reposent sur le prélèvement fiscal et la subvention — ne disposent d'autre matière que celle que constituent les revenus

sur lesquels elles entendent exercer des prélèvements et qu'elles comportent, de ce fait, les mêmes possibilités et les mêmes limites.

Ces réflexions nous amènent bien loin des recettes simplistes qui attendent l'amélioration des niveaux de vie de la fixation autoritaire des salaires et des prix, sans égard au chômage qu'elle peut susciter.

Il y a une immense différence entre la position de ceux qui veulent réellement l'amélioration du sort des hommes et de ceux qui se contentent de paraître la vouloir. Les premiers cherchent dans l'étude objective des faits les moyens de les maîtriser et de les faire servir à leurs fins. Les seconds demandent à leur ingéniosité d'esprit le moyen de croire et de faire croire que les faits sont ce que les puissants du jour souhaitent qu'ils soient.

Les uns procurent des réalités, les autres des apparences.

Le vrai problème social, c'est, pour le peuple, de reconnaître ses vrais amis, ceux qui n'entendent pas les voix qui, déjà, au temps du prophète Isaïe, disaient aux voyants : « ne voyez point, mais dites-nous des choses qui nous plaisent ».

III. — LE MOUVEMENT GÉNÉRAL DES FONDS

Quelques notes adressées par Jacques RUEFF
au Ministre des Finances en 1937

Note préliminaire

Après avoir été quatre ans attaché financier à l'Ambassade de France à Londres, Jacques RUEFF fut nommé en 1934 directeur adjoint au Mouvement Général des Fonds, un département du Ministère des Finances qui était alors chargé des relations avec l'étranger. Puis, en 1936, il en devint le directeur. Il servit tous les ministres des Finances qui se sont succédés rue de Rivoli, de Vincent Auriol à Paul Reynaud, en passant par Georges Bonnet et Marchandeau. Il occupa ce poste jusqu'à la déclaration de guerre, date à laquelle il devint sous-gouverneur de la Banque de France.

Pour donner une idée de ce qu'était, à l'époque, l'indépendance d'un directeur du Mouvement Général des Fonds, responsable sous l'autorité du ministre des Finances de la continuité des paiements, nous présentons quelques-unes des nombreuses notes que Jacques RUEFF adressa au Ministre sur les principaux problèmes ressortissant à sa direction. Elles sont inspirées de la certitude que les problèmes financiers ne sont jamais insolubles, pourvu que l'on accepte les mesures propres à les résoudre. C'est cette même certitude, exprimée presque dans les mêmes termes, que l'on retrouvera dans la politique qu'a sanctionnée, vingt ans plus tard, le succès de l'assainissement financier de 1958.

E. M. C.

Direction
du Mouvement Général
des Fonds

N° 387 C. D.

NOTE POUR LE MINISTRE

1. — Les deux communications du Gouvernement britannique en date du 19 Février 1937 posent tout le problème de la politique économique, monétaire et financière du Gouvernement français. Elles soulèvent notamment la question des modalités de l'intervention du fonds français de stabilisation des changes. Le Gouvernement britannique indique en effet que la fixation rigide du niveau du franc lui paraît présenter de graves inconvénients, surtout parce qu'elle permet aux spéculateurs à la baisse de continuer à agir dans l'espoir d'un profit, sans encourir par ailleurs aucun risque de perte. Il déclare qu'« il a été heureux de noter que le Gouvernement français avait décidé d'adopter une technique plus souple dans le fonctionnement du fonds d'égalisation français », et que pour sa part il n'hésiterait pas à déclarer « que c'était avec son plein accord que le gouvernement français envisageait de faire usage de la liberté qui lui est donnée par la loi monétaire de faire varier la valeur du franc sans se proposer à aucun moment d'établir un taux définitif ».

La suggestion anglaise pose un problème pratique immédiat : faut-il ou non imposer au fonds de stabilisation la technique plus souple à laquelle il a jusqu'à présent refusé de se soumettre.

2. — A l'égard de ce problème, il faut marquer qu'une technique plus souple dans le fonctionnement du fonds de stabilisation ne peut être envisagée que s'il n'existe pas une pression constante sur le franc dans le sens de la baisse. En effet, si cette pression existait en permanence, la mobilité du franc l'amènerait très vite au butoir du cours minimum et à ce cours la situation serait analogue à celle qui existe actuellement, le fonds de stabilisation devant intervenir en permanence pour maintenir le franc à un niveau immuable.

Il n'y a donc de souplesse possible dans le fonctionnement du fonds d'égalisation qu'à un niveau du franc auquel les offres et les demandes de devises tendraient à s'équilibrer. Ce niveau existe-t-il dans l'intervalle des limites prévues par la loi monétaire, et dans la négative, peut-on par un ensemble de mesures appropriées l'y établir ?

Si oui, la souplesse du cours peut-être utilement recréée en vue de la recherche du niveau optimum et de l'acheminement vers une stabilisation définitive à ce niveau.

Sinon, le problème est sans issue car l'intervention du fonds de stabilisation s'exerçant toujours dans le même sens ne pourra pas ne pas avoir pour effet d'épuiser les ressources en devises assurant la défense de la monnaie.

3. — La question est donc de savoir s'il existe dans les limites prévues par la loi monétaire un niveau d'équilibre du franc.

A cette question, il semble bien qu'il faille, dans les conditions présentes et si imprudent que soit un pronostic, répondre par la négative.

Le problème de l'équilibre présente deux aspects, d'ailleurs étroitement liés : équilibre économique, équilibre financier.

Sur le problème de l'équilibre économique, il est extrêmement difficile d'apporter des conclusions péremptoires. Le niveau actuel des prix de revient permet-il, compte tenu des prix de vente rendus possibles par la protection douanière existante, le développement d'une production bénéficiaire? La réponse à cette question est très incertaine, mais l'état présent du marché semble bien montrer que beaucoup d'entreprises peuvent vivre et même prospérer dans les conditions actuelles.

Si tel était le cas, il n'y aurait pas, quoi qu'on dise, un profond déséquilibre des prix.

En tout cas, si un déséquilibre des prix existait, il pourrait être corrigé par un renforcement de la protection douanière rendant possibles des prix de vente plus élevés. Certes, je ne recommande pas cette solution en raison des répercussions qu'elle entraînerait sur le niveau de vie possible, mais j'en retiens seulement l'éventualité, en marquant qu'elle pourrait être la conséquence inévitable d'une disparité importante entre les prix français et étrangers.

En ce qui concerne l'équilibre financier, la réponse est, hélas, moins incertaine. Il existe un lien indiscutable entre les prélèvements à la Banque ou, ce qui revient au même, le financement par emprunt extérieur, et les sorties d'or. L'équilibre ne sera rétabli que lorsque la Trésorerie cessera de couvrir ses besoins par la création de francs. Or, pour qu'il en soit ainsi, il faut qu'elle puisse trouver les ressources dont elle a besoin par l'impôt ou par l'emprunt.

Cependant, il est assez improbable que dans les conditions présentes, avec un revenu national qui ne doit pas dépasser 200 milliards de francs, il soit possible de prélever par voie d'emprunt public une somme supérieure à 40 milliards de francs, soit 1/5 environ du revenu annuel.

On dira, il est vrai, que le financement par recours à l'Institut d'Émission serait sans conséquences graves si les disponibilités nouvellement créées ne quittaient pas le pays et venaient s'investir en Bons du Trésor ou en emprunts d'État.

Je crois pour ma part que cet argument est spécieux et qu'en fait le recours à la Banque, en majorant le revenu national, crée un déséquilibre des prix qui provoque nécessairement des sorties de capitaux.

Si cette conclusion était exacte, on ne pourrait éviter les sorties de capitaux, donc la pression sur le change, qu'en limitant les dépenses du Trésor au montant des ressources qu'il aurait pu trouver sur le marché sans recours à l'Institut d'Émission.

Or, les engagements pris par la Trésorerie sont inconditionnels ; elle assure en fait par voie d'avances le financement de toutes les

dépenses d'investissement qui devraient normalement être couvertes par l'emprunt.

Le financement par la Trésorerie libère évidemment les collectivités dépensières de la sujétion qu'implique le recours au marché, donc de la limitation des dépenses d'investissement résultant du volume des disponibilités existantes ; mais, en même temps, il rend inévitable le recours à la Banque toutes les fois que le marché ne fournit pas les ressources nécessaires.

Ainsi, tant que les besoins du Trésor dépasseront les capacités de prêt du marché, le déséquilibre financier subsistera, avec les sorties de capitaux qui en sont l'inévitable conséquence.

Assurément, une dépréciation massive du franc tendrait à rétablir l'équilibre, mais pour être efficace, elle devrait porter les devises étrangères à un niveau très élevé, évidemment hors des limites prévues par la loi monétaire.

C'est seulement dans des conditions voisines de l'équilibre financier que l'on peut espérer trouver un « niveau naturel » pour la monnaie. Tant que pareil équilibre n'existe pas, on doit s'attendre à une pression constante contre la monnaie dans le sens de la baisse.

Ainsi, si l'on veut pouvoir donner plus de souplesse à la technique du fonds d'égalisation, ce qui est infiniment désirable, il faut avant tout s'attaquer aux causes des difficultés présentes, causes qui ont essentiellement leur origine dans l'excès des charges de la Trésorerie.

On doit remarquer d'ailleurs qu'avec toute la discrétion désirable, le Gouvernement britannique, dans sa note, a marqué l'importance qu'il attachait à un programme d'assainissement intérieur. « Le Gouvernement anglais est enclin à attacher moins d'importance à toute nouvelle déclaration qui pourrait être faite qu'aux mesures de politique intérieure que le Gouvernement français pourrait décider d'adopter. Le Gouvernement anglais admettrait difficilement que les remèdes nécessaires se placent en dehors de la sphère d'action propre du Gouvernement français. »

3. — Le point de vue britannique est confirmé par le paragraphe qui vise l'influence d'une prétendue spéculation sur les devises : « Le gouvernement anglais demeure convaincu », dit la note britannique, « que la seule méthode efficace pour mettre fin à la spéculation sur les devises est d'écarter toute perspective de profits spéculatifs, lesquels, dans le cas présent, ont été considérés par certains comme une quasi-certitude ».

Tout ce qui précède montre, en effet, qu'un examen impartial de la situation conduit à la quasi-certitude que le niveau présent du franc ne pourra être maintenu. Dans ces conditions, expliquer la pression présente sur le franc par des manœuvres spéculatives, c'est manifestement prendre l'effet pour la cause. Comme le dit le paragraphe 2 de la note britannique, pour faire disparaître le courant constant des ventes de francs, il faut que les vendeurs de francs courent un risque et il est à craindre que ce risque n'existe pas dans les conditions présentes.

4. — La crainte que, dans les conditions présentes, il n'existe pas de niveau d'équilibre du franc dans les limites actuellement fixées par la loi monétaire, pose en pleine lumière le problème de la monnaie française.

Il y a à cet égard quatre solutions possibles :

— Ou une lutte épuisante pour maintenir sans changement dans les conditions économiques et financières existantes la monnaie à son niveau présent, lutte qui conduira nécessairement à l'épuisement progressif des réserves de devises employées à la défense du franc.

— Ou un effort vigoureux tendant à diminuer les charges qui pèsent sur notre trésorerie.

— Ou une dépréciation progressive de la monnaie, avec ou sans contrôle des mouvements de capitaux.

— Ou un contrôle total des mouvements de capitaux, avec interdiction de cotation officielle des monnaies à un cours supérieur à la parité légale.

Il est essentiel de marquer à ce sujet que ces diverses solutions ne sont pas exclusives l'une de l'autre et qu'en particulier il n'existe que des différences de nuances entre les deux dernières.

Le contrôle des changes en effet n'empêche pas la dépréciation de la monnaie sur tous les marchés où elle est librement enregistrée et ne fait que retarder le moment où elle sera officiellement reconnue.

L'exemple de l'Allemagne est décisif à cet égard : les diverses sortes de marks sont profondément dépréciées et il est certain que lorsque l'Allemagne voudra rétablir les relations économiques avec l'étranger, elle devra accepter une dépréciation très profonde de sa monnaie.

5. — *Suggestions.* — Pour ma part, je considère que le contrôle des changes ne résout pas le problème, il se borne à en dissimuler provisoirement la réalité.

Par ailleurs, j'ai le sentiment que l'ampleur du déséquilibre de la trésorerie est tel qu'il ne saurait être corrigé par une dépréciation acceptable de la monnaie.

Il n'y a donc aucun moyen d'échapper à la nécessité d'un effort tendant à alléger les charges qui pèsent sur le Trésor et c'est seulement dans le cadre d'un programme général tendant à ce résultat qu'une modification de la technique du fonds de stabilisation peut être utilement envisagée.

Le Directeur
du Mouvement Général des Fonds
Signé : Jacques RUEFF.

—
Direction
du Mouvement Général
des Fonds
—

N° 389 C. D.

NOTE POUR LE MINISTRE

1. — A la suite de ma note du 23 février, le Ministre a regretté que je n'aie pas cru devoir présenter des suggestions plus complètes en matière politique et monétaire.

Je précise donc ma pensée en indiquant que, dans les circonstances présentes, je tiens le problème monétaire pour tout à fait subalterne. Je suis convaincu que, en raison des charges qui pèsent sur la Trésorerie, le cours de 112 pas plus que le cours de 105 ne répond à une situation d'équilibre et que, à un cours quelconque entre ces deux limites, la monnaie, fût-elle ou non stabilisée, sera l'objet d'une égale pression vers la baisse, entraînant des sorties d'or et l'épuisement progressif de nos réserves de devises.

Dans ces conditions, je considère qu'il n'y a pas actuellement de problème monétaire, il y a un problème de Trésorerie, et c'est seulement dans le cadre d'une politique tendant à alléger rapidement les charges de la trésorerie que l'on peut chercher pour le franc un niveau d'équilibre dans des limites raisonnables.

Si l'on croit cette politique impossible, il n'y a qu'à se résigner à l'épuisement progressif de nos réserves de devises et à l'enregistrement d'une dépréciation nouvelle et profonde de notre monnaie, dépréciation dont un contrôle des changes permettrait seulement de retarder la constatation.

2. — Or il est impossible d'admettre que pareille politique soit impossible, il est impossible d'admettre que, d'une manière permanente ou même seulement prolongée, l'État français soit dans l'impossibilité d'équilibrer ses recettes et ses dépenses. S'il en était ainsi, en effet, il faudrait conclure que notre régime n'est pas susceptible de durer.

On observera, il est vrai, que les difficultés présentes ne résultent que pour une très faible part du déficit budgétaire et qu'elles proviennent essentiellement de l'impossibilité où se trouve l'État de trouver par voie d'emprunt les ressources nécessaires à la couverture des besoins du budget extraordinaire et des charges propres de la Trésorerie. Cette impossibilité serait essentiellement temporaire et devrait disparaître dès que la situation du marché serait améliorée.

La reprise économique améliorera évidemment la situation, mais dans l'hypothèse la plus optimiste, elle ne réussira même pas à faire disparaître le déficit du budget ordinaire.

L'État devra donc de toute façon se procurer par voie d'emprunt

les ressources nécessaires au financement du budget extraordinaire et des charges propres de la Trésorerie, soit environ 40 milliards.

Ce chiffre n'a jamais été atteint dans la passé.

Les charges de la Trésorerie ont été en 1932 de 25 milliards, en 1933 de 18 milliards, en 1934 de 19,5 milliards, en 1935 de 20,7 milliards, en 1936 de 24,5 milliards. Il est vrai que ces chiffres ne tiennent pas compte des emprunts que les collectivités publiques émettaient directement sur le marché pour couvrir des charges qui, en 1937, sont assumées par le Trésor public en leur lieu et place. Mais, malgré cela, il paraît impossible que, à moins de rapatriements massifs et tout à fait exceptionnels de capitaux, le Trésor puisse trouver par emprunt normal sur le marché les ressources qui lui seront nécessaires.

3. — Les mesures susceptibles d'améliorer l'état de la Trésorerie, qui sont en tout état de cause indispensables, ne peuvent être tenues pour inopportunes.

a) Le choix n'est pas en effet entre le *statu quo* et l'effort d'assainissement, mais entre l'effort d'assainissement et la dépréciation monétaire, que celle-ci soit ou non provisoirement dissimulée par le contrôle des changes.

Or la dépréciation monétaire, c'est la hausse continue des prix, la diminution massive des niveaux de vie et le déroulement inévitable de toutes les conséquences douloureuses ou néfastes que les mesures prises par le présent Gouvernement tendent précisément à éviter.

b) Il n'est pas concevable que l'on puisse pendant une période tant soit peu prolongée dépenser plus que l'on encaisse. C'est un état qui conduit nécessairement à une fin.

Opter pour le *statu quo*, c'est se livrer passivement à un courant qui conduit vers les pires désordres.

c) Si l'on peut à la rigueur justifier l'excès de la dépense par le désir de ranimer la vie économique, on ne peut vouloir continuer à employer les mêmes méthodes lorsque le résultat que l'on avait en vue semble atteint.

4. — Ainsi, nous avons le devoir impérieux de chercher à ramener le déficit du Trésor dans la limite des emprunts possibles, limite que seule l'expérience peut révéler, mais qui est presque certainement très au-dessous des besoins présents. Pour cela il faut :

- a) agir sur le montant des charges du Trésor,
- b) agir sur le montant de ses ressources,
- c) prévoir la résorption du déficit résiduel, soit par conversion forcée, soit par un complément de dépréciation monétaire.

a) *Action sur les charges de la Trésorerie.*

Le caractère morbide de notre situation financière résulte de l'obligation inconditionnelle pour le Trésor de pourvoir aux dépenses des collectivités qui n'ont pu trouver sur le marché, par voie d'emprunt, les ressources dont elles avaient besoin. Ainsi, au lieu que la dépense soit limitée aux possibilités du marché, elle est obligatoire

et lorsqu'elle excède la capacité du marché, elle entraîne inévitablement l'inflation.

Je n'ai pas entre les mains les éléments d'une étude approfondie des dépenses qui ont été mises à la charge de la Trésorerie ; je me bornerai donc à remarquer que MM. Cusin et Saltes, dans leur plan de Trésorerie du 26 février, estiment à 6 015 millions le montant des allègements possibles. Je me rallie entièrement à leurs propositions, en indiquant seulement qu'elles pourraient être majorées de 500 millions par réduction de 1 500 millions à 1 milliard des avances nouvelles au Crédit Foncier pour l'exercice en cours.

b) Action sur les ressources de la Trésorerie.

Il n'est pas concevable que les réseaux de chemins de fer puissent continuer à présenter un déficit annuel de 6 milliards. Une augmentation de tarifs de 20 % donnerait une augmentation de recettes d'environ 2 milliards.

Par ailleurs, on devra procéder à l'étude systématique de tous les tarifs spécifiques, qu'il s'agisse d'impôts ou du prix de services rendus. Les taxes *ad valorem* ont vu, en effet, leur rendement augmenter depuis la hausse des prix ; les taxes spécifiques (timbre, enregistrement, peut-être tabac) devraient être augmentées dans la même proportion, ce qui fournirait pour l'État au moins un milliard de ressources.

Minimum des augmentations de recettes : 3 milliards.

c) Suppression du déficit résiduel.

L'économie française ne pourra retrouver un état d'équilibre que lorsque le montant des ressources à emprunter sera ramené au niveau de celles que le marché peut fournir. L'expérience seule peut renseigner sur le montant possible.

C'est pour cette raison que la solution raisonnable serait de laisser le franc trouver son niveau d'équilibre après l'adoption des mesures qui viennent d'être indiquées.

Si l'on écartait cette solution, un complément d'ajustement ne pourrait être réalisé que par le jeu d'une conversion forcée.

La conversion obligatoire de la dette en un titre perpétuel 3 % fournirait, tant pour l'État que pour les collectivités publiques, environ 7 milliards d'économie.

Pour ma part, je regretterais vivement une mesure de conversion forcée et je lui préférerais de beaucoup une politique tendant, après l'intervention des mesures antérieurement indiquées, à laisser le franc trouver spontanément un niveau d'équilibre, étant entendu que l'effort d'adaptation directe devrait avoir été assez vigoureux pour que fut réduit au minimum l'ampleur de l'ajustement nécessaire.

Le Directeur
du Mouvement Général des Fonds
Signé : Jacques RUEFF.

Direction
du Mouvement Général
des Fonds

C. 1 Opérations de Trésorerie
N° 446 bis

NOTE POUR LE MINISTRE

1. — La situation présente est caractérisée par l'état du fonds de stabilisation des changes et par celui du Trésor.

Le fonds de stabilisation a complètement épuisé sa provision d'or. Le bilan du 24 juin, qui sera publié le 1^{er} juillet, a enregistré un prélèvement de 2 500 millions de francs sur l'or de la Banque, prélèvement qui sera à peu près intégralement utilisé pour la couverture des interventions antérieures à l'arrêté du bilan.

Quant au Trésor, il a dû recourir, pour assurer le règlement de son compte le 24 juin, aux avances de la Banque a concurrence de 400 millions. La marge qui reste disponible sur l'avance de 10 milliards ouverte par la loi du 23 juin 1936 est ainsi réduite à 800 millions de francs. Encore faut-il marquer qu'à la Chambre, M. Gaston Gérard a contesté, par un raisonnement il est vrai discutable, la disponibilité de ce solde.

Cette marge de 800 millions de francs permettra de faire face aux besoins du Trésor jusqu'au 30 juin, si aucun prélèvement imprévu ne vient affectuer le rythme de nos décaissements. Il est en tout cas extrêmement improbable que nous puissions passer la journée du 1^{er} juillet. D'où l'absolue nécessité de fournir au Trésor des ressources nouvelles avant cette date.

Pour l'avenir, nous aurons à couvrir entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre un déficit d'environ 26 milliards de frs, compte tenu de l'échéance massive du 5 octobre pour 5 400 millions de francs et du remboursement en décembre de l'emprunt anglais pour 4 200 millions de francs.

Il est à peine besoin de marquer que la continuité des paiements de l'État en régime de liberté monétaire ne pourra être assurée que si l'on réussit à provoquer d'ici peu d'importants rapatriements de capitaux.

En outre, il est certain que, même dans l'hypothèse la plus optimiste, ces rapatriements ne seront pas immédiats. Aussi est-il impossible d'échapper à la nécessité d'obtenir du Parlement des avances nouvelles de la Banque et d'autoriser le fonds de stabilisation à reconstituer ses réserves par un prélèvement sur l'or de l'Institut d'émission.

Mais cette double décision ne sera acceptable que si elle est immédiatement placée dans le cadre d'un programme qui donne à l'opinion tout entière la certitude que le problème de l'assainissement de nos

finances sera une fois pour toutes résolu, et que les expédients auxquels nous sommes condamnés sont destinés seulement au financement de nos besoins pendant la période intermédiaire au cours de laquelle sera préparé l'indispensable retour à l'équilibre économique et financier.

2.— Un pareil programme doit être essentiellement fondé sur la volonté de réduire au minimum le plus rapidement possible les besoins d'emprunt du Trésor. Pour cela, deux nécessités : équilibre budgétaire vrai, suppression pour le Trésor de toutes les charges autres que celles de la Défense Nationale.

En ce qui concerne le budget, la déclaration ministérielle doit indiquer qu'une politique, si bonne soit-elle, ne peut être efficace que si elle est susceptible de durer. Or, le déficit budgétaire conduit nécessairement à une fin. Si l'on veut assurer la pérennité de l'État, il faut écarter provisoirement tout autre programme que celui du retour à l'équilibre budgétaire, puisque des réformes qui en éloigneraient, si bonnes fussent-elles, seraient non seulement inefficaces, mais impossibles.

Pour l'équilibre du budget, trois ordres de décisions :

- déclarer solennellement que l'on n'augmentera pas les dépenses ;
- réintégrer dans le budget les dépenses des pensions de guerre ;
- majorer les recettes de 7 à 8 milliards de francs.

Pour l'équilibre de la Trésorerie : ajournement de toutes les dépenses d'investissement pendant toute la période de réarmement intense. En effet, si désirables que soient les grands travaux leur financement ne peut être cumulé avec celui des programmes militaires, qui, au surplus, a les mêmes effets en ce qui concerne la lutte contre le chômage, sauf pour la corporation du bâtiment.

Pour celle-ci, une seule exception au programme d'économies, par l'attribution de larges encouragements à la construction et à la réparation des maisons.

Moyens d'exécution : interdiction de tous engagements nouveaux en matière de grands travaux, sauf nécessité dûment reconnue par un Comité de trois membres spécialement créé à cette fin ; recherche par le dit Comité, parmi les engagements déjà consentis, de ceux qui peuvent être annulés sans inconvénient.

3.— Il est douteux que l'effort qui sera accompli suffise à rétablir l'équilibre de notre budget et de notre trésorerie. Le résidu ne peut être couvert que par une conversion forcée ou par un complément de dépréciation monétaire. Je crois la seconde solution beaucoup moins néfaste que la première.

J'observerai toutefois qu'il n'est pas possible de déterminer à priori le niveau de la monnaie susceptible d'assurer actuellement l'équilibre de notre économie. Au surplus, ce niveau dépend essentiellement de l'ampleur de l'effort qui sera consenti tant en ce qui concerne la diminution des dépenses ou l'augmentation des recettes que la pratique d'une politique tendant à limiter la surcharge des prix de revient.

Il n'est donc d'autre solution que de laisser la monnaie « chercher son niveau ». Pour cela, il faut supprimer les limites imposées au fonds d'égalisation par l'article 2 de la loi monétaire. Cette suppression est d'autant plus indispensable que l'on ne pourra se dispenser, on l'a montré au début de cette note, de recourir à de nouvelles avances de la Banque. L'emploi de ces avances risquerait de provoquer des sorties d'or importantes si le fonds d'égalisation était tenu de défendre, sans repli possible, le niveau présent de la monnaie.

Toutefois, la libération de la monnaie ne sera dépourvue de danger que dans le cadre d'une politique consciente et rigoureuse, affirmant son ferme dessein de faire de l'assainissement de nos finances et du rétablissement du crédit public l'objet essentiel et provisoirement unique de son action.

4. — Pareille politique devra tendre à rendre possibles des conversions volontaires de la dette publique. A cette fin, elle doit se placer délibérément sur le terrain du respect des contrats. Je crois donc que si l'on écarte le contrôle des changes et la conversion forcée, il faut supprimer intégralement le prélèvement de 10 % sur la rente, déjà fortement entamé par la suppression décidée par la dernière loi de finances en faveur des titres déposés.

Il y aurait avantage à rechercher à cette occasion si la nécessité de redonner de la vie à l'industrie du bâtiment ne devrait pas entraîner la suppression du prélèvement de 10 % sur les loyers — suppression qui pourrait être partiellement compensée par une aide spéciale en faveur du loyer des chômeurs.

5. — Si l'on veut donner au pays l'assurance qu'aucune catastrophe n'est à craindre, il faut écarter la menace que constitue la nécessité de rembourser le 5 octobre 1937 les 5 400 millions de Bons 4,5 % 1934 déposés avant le 5 juin aux fins de remboursement.

A cette fin, il serait légitime de prévoir que dans la mesure où ces Bons ne pourront être consolidés avant leur date de remboursement, le Trésor pourra obtenir, à due concurrence, des avances de la Banque de France en sus de l'avance de 10 milliards dont la nécessité a été indiquée ci-dessus pour le financement des besoins normaux du Trésor.

6. — Si l'on acceptait les suggestions précédentes, le Gouvernement devrait demander au Parlement, en dehors des mesures tendant à l'augmentation des recettes fiscales et de certains tarifs de services publics :

a) la suppression des limites qui résultent de l'article 2 de la loi monétaire ;

b) une avance de la Banque de France de 10 à 15 milliards de francs. On observera que, à concurrence de 10 milliards de francs, pareille avance ne serait pas à proprement parler de l'inflation, puisque le fonds de stabilisation des changes stérilise des francs pour un pareil montant ;

c) l'autorisation de demander à la Banque des avances uniquement destinées à assurer le remboursement des Bons 4,50 % 1934 déposés

aux fins de remboursement et dont la consolidation n'aura pu être obtenue avant le 5 octobre.

Il devra être expressément mentionné que le remboursement de ces avances s'imputera automatiquement lorsque le franc aura été stabilisé sur le produit de la liquidation du fonds de stabilisation des changes et sur le produit complémentaire que dégagera la réévaluation de l'encaisse de la Banque (8 milliards de frs au cours de frs : 110 pour 1 £, environ 13 milliards au cours de 125).

7. — On ne saurait trop insister en terminant sur le fait que la politique ébauchée ici — et que pour ma part je crois indispensable si l'on veut écarter le contrôle des changes — ne pourra être efficace que si son exposé est précédé d'un inventaire complet de notre situation financière. Il faut que le Pays ait le sentiment de l'impossibilité absolue où il est de supporter le déficit dont notre Trésorerie a actuellement la charge, déficit qui majore chaque année de 2 à 3 milliards de francs le service de la dette publique. Seule une sincérité totale, absolue, provocante même, peut fournir le point de départ de l'action de redressement actuellement indispensable au salut de notre monnaie.

Le Directeur
du Mouvement Général des Fonds
Signé : Jacques RUEFF.

IV. — LE NÉO-LIBÉRALISME

Interventions de Jacques RUEFF au cours de
la première séance de travail du Centre Inter-
national pour la Rénovation du Libéralisme
(1939)

Note préliminaire

C'est au cours du Colloque Walter Lippmann, tenu à l'Institut International de Coopération Intellectuelle, du 26 au 30 août 1938, que fut élaborée la doctrine pour laquelle on a proposé les noms de néo-capitalisme, de néo-libéralisme, de libéralisme social, de socialisme libéral, de planisme concurrentiel, de marché institutionnel. A ce Colloque prirent part : R. Aron, R. Auboin, L. Baudin, M. Bourgeois, J. Castillojo, J. B. Concliffé, A. Detæuf, F. A. von Hayek, B. Hopper, B. Lavergne, E. Mantoux, R. Marjolin, L. Marlio, M. Mercier, L. von Mises, A. Piatier, M. Polanyi, S. Possony, W. Röpke, L. Rougier, J. Rueff, A. Rüstow, M. Schutz, M. van Zeeland.

Le colloque Walter Lippmann aboutit à une décision importante. Ce fut la création d'un Centre International pour la Rénovation du Libéralisme qui eut pour siège social le Musée Pédagogique, 5, rue Las Cases, à Paris. Son Président fut Louis Marlio.

Le Colloque avait suscité un vif intérêt parmi les dirigeants du parti socialiste et les chefs syndicalistes. Une délégation comprenant René Belin, Louis Lacoste, Spinasse, Louis Vallon demanda à participer aux travaux du Centre. Il fut convenu que, lors des séances de travail, l'exposé de base et la conduite des discussions reviendraient, à tour de rôle, à un libéral et à un socialiste.

Le Colloque Walter Lippmann s'était terminé en soulevant le problème de la limitation des interventions de l'État. « Le problème essentiel, avait déclaré Jacques RUEFF, celui qui tient tous les autres en suspens, c'est celui de la délimitation des interventions admissibles, c'est-à-dire de celles qui ne sont pas incompatibles avec le mécanisme des prix. » Ce sujet fut l'objet de la première séance de travail du Centre, tenue le 13 mars 1939, et M. RUEFF en fut le rapporteur.

Nous reproduisons ci-dessous la discussion qui eut lieu à la suite de l'exposé de M. RUEFF (1).

E. M. C.

(1) Les allocutions de Louis ROUGIER et de Walter LIPPMANN, qui ouvrirent les débats du Colloque Walter Lippmann, et le Projet d'Agenda du Néo-Libéralisme ainsi que les conférences de Louis MARLIO et Louis ROUGIER inaugurant le Centre International pour la Rénovation du Libéralisme et la première séance de travail, n'ont été publiées qu'en 1961, dans *Les Essais*, cahier n° 2.

INTERVENTIONS DE JACQUES RUEFF
AU COURS DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE TRAVAIL
DU CENTRE INTERNATIONAL POUR LA RÉNOVATION
DU LIBÉRALISME (1939)

M. Louis Marlio. — Cher ami, je vous remercie de l'exposé si lumineux que vous venez de faire. Comme vous l'avez dit, vous avez marqué les points importants du problème et dégagé sous une forme très claire des notions extrêmement difficiles à préciser et que nous laissons trop souvent dans la pénombre de notre esprit.

Je crois qu'il y a là matière à longue et fructueuse discussion et à conclusions. Il me semble que l'idée qui s'en dégage est bien celle que nous avons tous : nous ne pensons pas qu'on puisse considérer comme non-avenues les lois économiques ; nous savons qu'elles existent et, comme le dit Walter Lippmann, que si on les laisse jouer elles amènent un point optimum dans la production des richesses. Nous admettons très bien, tout libéraux que nous sommes, que la considération du point optimum pour l'accroissement des richesses n'est pas la seule dont doivent s'inspirer les philosophes et les politiciens.

Il y a d'autres considérations, sociales, militaires, dont nous devons nous inspirer. Elles ne modifient pas les lois économiques et ne peuvent les modifier — c'est la base sur laquelle nous nous tenons — mais ce qu'il faut, c'est savoir si nous consentons, non pas à une entorse aux lois économiques, mais à nous placer en un point qui ne soit pas le point optimum, mais puisse comporter un appauvrissement. Il faut savoir pourquoi nous le faisons, ce que cela nous coûte et comment nous le payons. C'est la question que RUEFF a si bien mise en lumière.

Il serait maintenant extrêmement intéressant que nous entendions les observations de quelques-uns de nos collègues.

M. Pirou. — Je suis tout à fait d'accord avec M. RUEFF sur la partie théorique et technique de son exposé, et pour penser qu'il y a des lois économiques et un mécanisme des prix, et que quand on veut intervenir d'une manière judicieuse il faut respecter ces lois et ce mécanisme. Plus particulièrement, je pense entièrement comme RUEFF qu'agir sur le montant du prix lui-même est généralement une chose absurde, tandis qu'agir sur les causes du prix, soit sur l'offre, soit sur la demande est parfaitement compatible avec le mécanisme économique.

Je dois dire cependant que je ne me sens pas d'accord sur ses conclusions en tant que ce sont des conclusions libérales et je dirai que son

exposé, justement parce qu'il a été très loyal et très nu, m'a donné des raisons d'être parfois d'un avis autre que le sien. Vous reconnaissez et admettez très bien, M. RUEFF, qu'à côté des considérations proprement économiques et utilitaires il y a lieu de tenir compte de considérations qui peuvent être sociales ou nationales et que ces points de vue peuvent légitimement réclamer des solutions non libérales d'intervention, de fiscalité, de réglementation. Et alors je me demande, quand vous consentez à cela — et vous ne pouvez pas ne pas y consentir — si tout le libéralisme ne se trouve pas remis en question sur le terrain des solutions pratiques actuelles. C'est la question que je poserai. Mais, encore une fois, sur tout ce qui est analyse théorique je suis absolument d'accord avec vous.

M. Marlio. — Voulez-vous d'abord que M. RUEFF réponde à cette question si importante de savoir ce qu'il y a au fond d'un système libéral cent pour cent ?

M. Rueff. — Je vous rappellerai que pour moi un système libéral est un système où l'équilibre économique est établi par le mécanisme des prix. Je considère que des interventions qui laissent au mécanisme des prix le soin de maintenir les équilibres économiques ne sont en aucune façon en contradiction avec la pensée libérale.

Le point qui nous sépare est que, pour vous, la doctrine libérale exige et implique la recherche du maximum d'utilité. Moi je comprends très bien que le maximum d'utilité ne soit pas le bien suprême, et tous ceux d'entre nous qui font autre chose que chercher à gagner de l'argent ont ce sentiment. Pour moi tous les systèmes d'intervention peuvent être défendus pourvu qu'ils n'empêchent pas le mécanisme des prix d'établir l'équilibre économique. Il n'y a dans le monde que deux philosophies politiques ou économiques : celle des systèmes qui tendent à restaurer la civilisation humaine en confiant au mécanisme des prix, complété par toutes les interventions qui ne sont pas incompatibles avec son fonctionnement, le soin de rétablir les équilibres économiques. Les autres systèmes tendent à établir consciemment l'équilibre économique, au profit des classes de droite ou de gauche, mais ils sont toujours de même nature, donnent lieu aux mêmes échecs, aux mêmes abus et conduisent à la destruction de tout ce qu'on nous a appris à respecter dans la civilisation humaine.

Un système libéral comme celui que je conçois n'exclut pas les interventions économiques, mais exclut totalement les idées de Marcel Déat, qui pense qu'on peut demander à un groupe de gens d'établir systématiquement les conditions d'un équilibre économique dont le mécanisme des prix serait déchargé. C'est là un point d'une extrême importance, et je reprends la petite querelle à laquelle je faisais allusion : je pense que le terme « néo » est de nature à égarer l'opinion. L'essentiel de la pensée libérale est la confiance dans le mécanisme des prix et la volonté de lui confier le soin d'assurer l'indispensable équilibre du système économique.

M. Pirou. — Si nous prenions un exemple pratique sur lequel vous avez raisonné tout à l'heure ? Le droit de douane sur les produits

agricoles. Vous en avez parlé dans la première partie de votre exposé en le disant tout à fait compatible avec le mécanisme des prix ; puis, dans la deuxième partie, sur le plan de l'opportunité, il m'a semblé que votre sentiment était que ces droits de douane sur les produits agricoles étaient quelque chose de fâcheux.

M. Rueff. — Je vous remercie de poser la question. Je considère qu'on peut imaginer un système libéral pur avec des protections très élevées par droits de douane. C'est un système tendant à l'appauvrissement de la population. Il ne peut durer que s'il conduit vraiment à l'appauvrissement, sinon il produira l'inflation, qui en tous cas n'est pas susceptible de durer.

Et ici je voudrais préciser un point : il y a un problème d'économie politique et un problème d'art politique. Le problème d'économie politique est celui de la construction des systèmes. Nous, économistes, nous devons dire que pour qu'un système soit susceptible de durer, il faut qu'il satisfasse à telles ou telles conditions et, d'après moi, qu'il soit régi par le mécanisme des prix. Le problème d'art politique a trait aux fins du système. Elles peuvent être choisies par des consultations électorales. Mais il appartiendra aux économistes de dire si les moyens proposés sont adaptés à leurs fins. Par exemple, les droits de douane : jamais un membre du Gouvernement n'oserait dire à la population que le système de protection douanière a pour objet de l'appauvrir. Et pourtant il est facile de calculer l'excédent de dépense qu'il impose à la population.

J'ai été pendant trois ans à la Section Économique et Financière de la Société des Nations. J'ai supplié Salter (1) de faire préparer un mémorandum très simple, de trois pages, présentant les vraies raisons de faire une politique de diminution des droits de douane. C'est tellement limpide, éclatant. Il suffisait de dire : « Voulez-vous dépenser un tiers en plus ? » Les populations répondraient non. Mais si on leur dit : « Les droits de douane sont indispensables pour que vous ne soyez pas ruinés, pour que vous ayez du travail, pour que la France ne perde pas son or et que vous ne soyez pas envahis par les produits étrangers », elles croient tous ces mensonges.

L'art politique est de mettre en pleine lumière les fins du système et de les dire.

M. Marlio. — Il y a deux points essentiels : il faut savoir si une chose est possible, ou non. C'est l'économie politique pure qui le dit. Et il y a la question de savoir — c'est une question d'art à la fois politique, sociale et économique, et nationale — étant donné le point où l'on veut arriver et la possibilité préalablement reconnue d'y arriver, ce que cela coûte, et par quels moyens on y arrivera.

M. Rueff. — L'effort d'armement n'est pas du tout incompatible avec un système libéral, mais si nous voulons faire cet effort, voici comment le problème doit être posé, en pleine lumière : « Nous voulons cette année fabriquer 40 milliards d'articles qui ne contribuent

(1) Le directeur de la section économique et financière du Secrétariat de la S. D. N

en rien au bien-être des populations, et si nous voulons les fabriquer sans inflation il n'y a que deux solutions : ou que les populations consomment 40 milliards de moins, ou qu'elles produisent 40 milliards de plus. » C'est le problème économique dans toute sa rigueur et il n'a rien d'incompatible avec un système libéral. Ce qui serait *incompatible serait de vouloir, à la fois, produire des armements, ne pas produire davantage et ne pas consommer moins*. Cela ne peut manquer de conduire à de graves désordres. Les armements, de rendement nul, sont l'objet par excellence d'une intervention publique. Mais il est inexact que le mécanisme libéral soit incompatible avec un effort considérable d'armement, si l'on consent à laisser jouer le mécanisme des prix et à tirer de la réalité les conclusions qu'elle implique et qui sont celles que je viens de vous indiquer.

M. Pirou. — Ce que vous dites au sujet de l'armement, et qui ne peut être contesté, est vrai aussi pour toutes les formes d'intervention d'inspiration sociale : pour les assurances sociales, pour le chômage et même peut-être pour la fixation d'un salaire arbitral obligatoire. Ce sont des choses qui coûtent cher et il peut y avoir des raisons de les faire tout de même.

M. Rueff. — Ce que je vous en ai dit ne signifie pas du tout que je les tienne pour incompatibles avec un régime libéral. Je crois que certaines de ces interventions sont contraires à l'intérêt bien entendu de ceux auxquels elles sont destinées. Il aurait fallu consulter les intéressés, et, bien informés, c'est eux qui auraient dû se prononcer. Dans le problème de la durée du travail, je comprends qu'on demande à un syndicat : « Que préférez-vous : travailler huit heures et gagner plus, ou travailler sept heures et gagner moins ? » Là on peut se prononcer en connaissance de cause. Mais il ne faut pas dire : « Préférez-vous travailler huit heures, ou sept, et gagner la même chose ? »

M. Bernard Lavergne. — Ce qui m'a beaucoup frappé tout à l'heure, c'est que l'exposé de M. RUEFF donne au « système libéral » un sens très précis. C'est pour lui tout système dans lequel l'équilibre économique est assuré par le mécanisme des prix. Je crois qu'il a complètement raison. Il exclut uniquement les systèmes absolument opposés, ceux qui prévoient que l'équilibre sera commandé par un organe directeur qui donnera des ordres de production ou de vente. Mais cette conception, dont j'approuve les conclusions, est certainement contradictoire avec ce que les économistes libéraux du XIX^e siècle pensaient. Il n'y a pas bien longtemps que Paul Leroy-Baulieu était absolument opposé en fait à toutes les interventions de l'État dont a parlé RUEFF, aux dépenses sociales, aux droits de douane, à la limitation de la journée de travail et à presque toutes les autres.

Je crois que pour l'adoption et pour la diffusion des idées de M. RUEFF il serait essentiel de distinguer, même dans les mots, sa conception très évoluée, de ce que pensaient les libéraux. Quand on pense à un « libéral », on imagine un homme qui refusait que l'État dépense cent sous à soulager les misères sociales. Le plus grave tort et le plus grand risque que vous pouvez courir est de dire que vous

n'êtes qu'un libéral, alors que vous êtes extrêmement évolué : vous admettez toutes les interventions de l'État quand vous les croyez utiles ; vous vous opposez uniquement au fait que le prix soit bloqué par l'État, parce qu'alors il ne peut pas y avoir d'équilibre économique. C'est un libéralisme dernière manière, que j'approuve entièrement, mais qui n'est pas du tout ce que nous avons appelé jusqu'ici « libéralisme », et vous avez intérêt à le dire. On risque sans cela de vous prendre pour un disciple des libéraux du XIX^e siècle.

M. Marlio. — C'est justement la question, et je réponds à RUEFF sur le point qu'il a soulevé de notre nom. Nous l'avons donné à notre groupe après l'avoir bien discuté. Nous avons pensé à « libéralisme social », à « libéralisme de gauche », à être des « néo-libéraux » ou des « libéraux » tout court. A la majorité, nous avons conclu qu'il n'était pas indifférent d'accoupler au mot « libéral » ce mot de « néo » et de « rénovation » du libéralisme, précisément pour marquer ce que vient de dire Lavergne. Nous ne considérons pas que le libéralisme ait été figé par les écrits d'un certain nombre d'écrivains libéraux, car si l'on remontait à l'origine du libéralisme, on retrouverait au contraire chez Adam Smith la plupart des idées que nous discutons ici entre nous.

Le mot de « néo » et celui de « rénovation » nous a paru ramener à la source du libéralisme. Ils nous distinguent d'un certain nombre d'auteurs dont nous n'avons pas adopté toutes les théories et toutes les objections pratiques, sociales ou autres à l'égard d'interventions qui sont acceptées par beaucoup d'entre nous comme des choses parfaitement normales. Pour ceux qui le savent, je crois en effet que le mot de « néo » n'est peut-être pas indispensable, mais pour ceux qui ne le savent pas il est tout à fait utile pour montrer nos tendances et pour montrer que nous ne considérons pas seulement sous l'angle d'une science mais aussi sous celui d'un art économique les problèmes qui se posent, et que nous les traiterons sous leur aspect humain et pratique, en tenant compte des lois qui existent et auxquelles personnes ne peut rien changer.

Walter Lippmann a fort bien formulé ce qu'il y a de nouveau dans cette tendance quand il a fait la séparation entre ce qui est intangible, c'est-à-dire le mécanisme des prix, car c'est bien là où réside l'essentiel du libéralisme, et au contraire ce qui représente les données contingentes du cadre social au milieu desquelles s'est développé le libéralisme à l'époque où il a été fondé. Il y a eu des économistes au XIX^e siècle qui prétendaient assimiler les premières considérations, qui sont intangibles parce que ce sont des lois économiques, aux autres, qui ne sont que des créations de l'homme parce que ce sont des lois qui les ont créées et que d'autres lois peuvent les modifier. Elles n'ont pas le caractère divin, elles sont institutionnelles. C'est là la chose importante, clairement indiquée chez Lippmann.

M. Salleron. — Je voudrais poser une question à M. RUEFF : il a parlé des interventions de l'État, mais il n'y a pas que les interventions de l'État dans les questions de prix, il y a les interventions des intéressés eux-mêmes, pour peu que le jeu de l'offre et de la demande

ne se produise plus. Je n'ai pas entendu M. RUEFF parler des ententes industrielles ou des ententes commerciales pour arriver à des prix de monopole.

Comment, dans son système, M. RUEFF envisage-t-il ces ententes ?

M. Rueff. — Dans presque tous les cas elles sont le type de l'intervention incompatible avec le mécanisme des prix, et contradictoires avec lui parce que souvent elles tendent au blocage des prix — c'est aussi un point sur lequel je ne suis peut-être pas d'accord avec tous mes amis — et parce que, sous réserve de circonstances exceptionnelles, elles tendent au moindre rendement, c'est-à-dire au malthusianisme.

Je voudrais vous donner des résultats de mon expérience : j'ai toujours vu que ces ententes ne se développaient efficacement que quand elles avaient la sanction de l'État. Quand elles ne bénéficiaient pas du parrainage de l'État, elles étaient vouées à la stérilité. C'est pour cela que je considère qu'il n'y a pas de pire absurdité que le projet de loi sur les ententes obligatoires.

M. Marlio. — Je suis tout à fait d'accord avec ce que dit RUEFF. C'est mon point de vue. Je crois que les ententes sont bonnes tant qu'elles ne sont pas complètes, et mauvaises du jour où elles ont des monopoles. Il est rare qu'elles en arrivent à ce degré, qui leur donne un caractère nocif. Il serait excessivement malheureux qu'on arrive à ce résultat par la faute d'une loi analogue à celle du projet Marchandau que nous avons connu sur les ententes obligatoires, ou qu'on y arrive d'une autre manière, par l'application d'un système corporatiste analogue au système italien, ce qui revient au même.

M. Rueff. — Il suffit de voir l'ardeur avec laquelle ces ententes aspirent à la protection de l'État. L'État n'est pas désarmé à leur égard ; il l'est par la complaisance des esprits, mais dans les cas pratiques, il pourrait parer, simplement avec un peu de pensée consciente, aux principaux abus. Je suis dominé par cette impression, parce que du matin au soir je vis au milieu de ces choses, parce que je vois que depuis la première heure du matin jusqu'à la dernière heure du soir, l'État est trompé.

M. Lacoste. — En vous priant de bien vouloir excuser les imperfections de certaines des réflexions que je vais vous exposer à bâtons rompus, je vais vous dire d'abord que je connais la distinction faite entre la science économique et l'art économique. Je crois qu'elle est un peu vaine et, pour tout dire, elle me choque.

Aujourd'hui on est obligé de marier les connaissances économiques à un certain sens politique et à une perception assez nette des idées sociales. L'homme d'État de l'avenir sera l'homme qui saura marier ces trois ordres de connaissances. Le tort, sans doute, de l'économiste, et je m'excuse auprès de ceux qui sont ici, c'est de partir de postulats. Mon esprit a été assez hermétique à la notion d'équilibre telle que M. RUEFF l'a présentée : elle m'a paru quelque chose de religieux, ou alors une définition un peu simple.

L'équilibre économique résulte du mécanisme des prix, mais c'est

un moyen et non une définition. Il doit y avoir un moyen d'imaginer d'autres équilibres. En tout cas, je crois que les économistes feraient œuvre scientifique profitable si dans leurs recherches ils intégraient dès à présent des faits qu'on n'a pas l'habitude de considérer comme scientifiques et qui sont les nécessités politiques et les nécessités sociales.

Les planistes devront se réjouir d'être d'accord avec le libéralisme de M. RUEFF sur un point extrêmement important : il faut agir sur les causes du mécanisme des prix, afin d'en assurer le fonctionnement correct et régulier. Dès lors, lorsque les planistes demandent une sévère réglementation des concentrations industrielles ou financières, qui fixent d'une façon à peu près discrétionnaire certains prix très importants de produits de base, les planistes se trouvent en bonne compagnie avec les meilleurs des libéraux.

Ils ne sont plus d'accord avec eux lorsqu'ils demandent, comme l'a déjà fait Marcel Déat, M. RUEFF l'a rappelé, que les salaires et la rémunération de l'effort de travail de la production libre échappent le plus possible à l'automatisme du mécanisme des prix. Marcel Déat a parlé d'un salaire social et de prix sociaux. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui, mais toutefois je dois reconnaître — et nous devons tous reconnaître — que c'est une tendance irréversible de l'activité de tous les travailleurs et de leurs aspirations : ils veulent tous une sécurité, quels qu'ils soient, ouvriers, paysans, ou quelles que soient leur politique et la couleur et l'essence du régime politique où ils vivent. Cette sécurité, il leur paraît que le mécanisme des prix, si vous le faites jouer, ne la leur assure pas.

Je crois qu'il faut tenir compte de ces aspirations, et beaucoup plus largement qu'on ne le fait, sinon je pense qu'on va vers des frictions et des heurts sociaux qui seront plus ou moins espacés, plus ou moins violents, mais qui seront toujours inévitables.

M. RUEFF dit que l'effort d'armement est parfaitement compatible avec un régime libéral. C'est une question de quantité. En effet, si on le développe au détriment du standard de vie de certaines catégories ou de l'ensemble de la population ; mais je crains que nous n'arrivions présentement à un volume d'armements qui dépasse de beaucoup la possibilité de compression du niveau de vie de l'ensemble de la population. Je crois que nous y allons à grands pas et alors ce sera l'évidence même — et vous ne pourrez le nier — que l'effort d'armement sera incompatible avec le jeu régulier du libéralisme économique. Tout au contraire, il le fera éclater. D'ailleurs, ce n'est pas par hasard que les États totalitaires se sont mis en autarcie. D'abord parce qu'ils avaient une balance des comptes continuellement déficitaire et également parce qu'il leur fallait financer leur effort d'armement. Personne ne dit que la France et les autres pays qui sont encore plus traditionnellement libéraux qu'elle ne seront pas obligés de sortir par là du libéralisme.

M. Vallon. — On a l'impression, en entendant M. RUEFF, d'entendre quelque chose d'extrêmement lumineux et de tenir quelque

chose de fluide. Le mécanisme des prix, tel qu'il le conçoit, semble être un mécanisme purement comptable, et qui serait au mécanisme réel ce qu'est à la mécanique rationnelle la résistance des matériaux. Dans la vie, il n'y a pas de concurrence parfaite, il y a un certain nombre de facteurs secondaires et, dans cette théorie, ils seraient importants.

Voilà le point sur lequel je voudrais vous demander un éclaircissement : est-ce que le mécanisme des prix est un postulat expérimental ? Estimez-vous que le monde réel réalise dans son ensemble cet automatisme des prix que vous invoquez ? Ou bien estimez-vous que le mécanisme des prix est un idéal dont les réalités ne se rapprochent pas et dont il faudrait les rapprocher en utilisant cette notion ?

Dans votre exposé, le mot capitalisme n'a jamais été prononcé. Pour ma part je trouve cela extrêmement agréable, parce qu'il me paraît que le capitalisme actuel n'est pas nécessairement libéral et que, d'autre part, il n'est pas toujours nécessaire d'avoir recours au capitalisme pour réaliser des mécanismes libéraux. Pourquoi, dans des sociétés composées de monopoles et de coopératives, ne pas avoir un marché ? Ce qui m'a frappé en lisant von Mises c'est qu'il fait du socialisme une caricature. Je comprends qu'on le fuie dans ces conditions. Mais le socialisme est un mouvement social composé de forces agissantes.

Il n'y a pas à l'heure actuelle de forces sociales qui poussent dans le sens du libéralisme : ni les forces ouvrières ni les forces patronales n'agissent dans ce sens, c'est un fait, et plus le monde réel nécessite qu'on agisse sur lui, moins on dispose de moyens pour agir dans le sens du libéralisme au sein de ce monde. On ne peut pas demander à des gens qui disposent d'intérêts de ne pas les traduire sous leur forme la plus immédiate. S'il faut qu'ils s'élèvent à une philosophie sociale, qu'ils expliquent l'ensemble du mécanisme, je crains qu'ils ne réussissent pas à imposer à leur milieu les vues dont ils se réclameraient à ce moment.

Comment dégager ces forces sociales suffisamment pour qu'elles poussent dans le sens du libéralisme, non pas de celui que nous avons connu, mais du libéralisme à aveu social, puisqu'il admet des contraintes supportables par le mécanisme des prix et qui visent à des fins sociales. Comment les dégager dans notre monde actuel ?

M. Rueff. — En répondant à vos diverses questions je vais combler un certain nombre de lacunes qui existaient dans mon exposé. Il est une question dont je suis particulièrement reconnaissant à M. Vallon, c'est celle qui porte sur la véritable nature du mécanisme des prix. Je pensais, en l'écoutant, à l'extraordinaire précision, à l'extraordinaire sensibilité de ce mécanisme dans les circonstances présentes et malgré le degré de socialisation qui existe actuellement dans le système économique. J'ai fait jadis des recherches sur les variations du chômage en Angleterre et, je m'excuse de me citer, mais la corrélation que j'avais cru découvrir entre les variations du chômage et celles du rapport salaires/prix existe toujours en Angleterre avec la même

rigueur. J'ai beau la considérer avec toutes les ressources possibles d'objectivité, c'est simplement là un fait, qui donne l'image d'un mécanisme d'une extraordinaire précision.

On a dit que ce qui viciait cette étude c'est que l'indice des salaires ne variait pas. En 1924, au contraire, l'indice des salaires variait beaucoup.

Il y a d'autres faits pertinents. Le même phénomène se produit en Allemagne.

Il y a une notion à la base du mécanisme des prix, qui répugne à beaucoup d'esprits, c'est cette notion d'un phénomène économique collectif, qui présente une rigueur que seule l'expérience peut mesurer mais qui est souvent de l'ordre de celle de la plupart des phénomènes physiques. Le phénomène des taux d'intérêts présente exactement l'aspect d'un phénomène physique, au sens strict du mot. J'ai constaté une pareille précision dans les études que j'ai faites en matière de vitesse de circulation de la monnaie, ou de variation du volume des crédits de banques et des billets de banque. Si nous nous entendons si mal, c'est parce que l'enseignement économique a conservé pendant très longtemps un caractère doctrinal, théorique et non expérimental. Mais, dès que l'on se penche sur ces matières, on trouve des « phénomènes » au sens propre du mot. En économie politique, comme en physique, toutes les affirmations devraient toujours être soumises à une vérification dans les faits et par les faits. On éviterait des discussions interminables, comme celles sur les taux d'intérêts, et toutes ces contre-vérités si fréquentes parce que les gens disent : « Vos conceptions sur les taux d'intérêt n'existent pas, elles sont de pure théorie. » Mais l'expérience prouve qu'elles sont vraies.

Donc, le mécanisme des prix n'est pas une vue de l'esprit, c'est l'image de la réalité et c'est un point de divergence qu'il faudrait régler et étudier avec précision.

Je pense que cela s'applique aussi aux observations de M. Lacoste au sujet de la notion d'équilibre économique. Je sais que la notion de phénomène collectif rigoureux, nonobstant l'incertitude des comportements individuels, nous inquiète et nous choque. Mais il y a un exemple qui a définitivement assis ma conviction à cet égard ; c'est celui-ci : j'ai découvert au cours de ma première année d'inspection des finances que dans tous les rapports des inspecteurs des postes se trouvaient ces mots qui me semblaient mystérieux : M. le Receveur vérifie bien, ou ne vérifie pas bien la taxation de la correspondance à son bureau parce que la vente des chiffres-taxes (ce sont les timbres que l'on appose sur les correspondances insuffisamment timbrées) est inférieure, ou supérieure à 1 % de la vente des timbres au guichet. » Cela prouve que l'expérience a révélé aux inspecteurs des postes un phénomène collectif rigoureux, que les praticiens ne mettent pas en question, et qui montre qu'une correspondance bien vérifiée doit comporter une vente de chiffres-taxes de 1 % de celle des timbres au guichet.

M. Lacoste s'est félicité de voir que mon attitude à l'égard des trusts

et des cartels répondait à celle de beaucoup de planistes. Je ne suis pas tout à fait sûr qu'il en soit ainsi, car mon désir est de ne rien faire qui donne le pouvoir à des associations de producteurs... Il ne faut pas leur donner de privilèges qui leur confèrent la certitude d'être maîtres des prix. Les planistes veulent souvent utiliser pareils privilèges à leurs fins, en avoir le contrôle, et considèrent qu'entre des mains saines ce n'est pas un danger. Moi je dis qu'il ne peut pas y avoir de mains saines en cette matière et que la maîtrise des prix conduira toujours à exploiter le consommateur et aura toujours pour effet de diminuer le niveau de vie des hommes.

M. Lacoste. — Le degré de pureté des mains, évidemment, est assez important. Mais la concentration pourrait agir d'une façon discrétionnaire sur les prix. C'est la première raison pour laquelle les planistes demandent qu'elle soit réglementée, qu'elle soit nationalisée.

M. Rougier. — Un planisme étatique agirait encore beaucoup plus sur les prix.

M. Lacoste. — Nous ne discutons pas... nous avons simplement indiqué un point commun.

M. Marlio. — C'est une très grosse question. Je ne crois pas que les concentrations agissent discrétionnairement. Ce n'est pas exact. Si je regarde les principaux groupements de ce genre — je ne parle pas des monopoles bien entendu, mais de ceux qui ne tiennent pas de l'État une base régalienne qui leur permette de percevoir des taxes, je dis qu'en fait je n'en connais pas.

M. Rueff. — Moi j'ajoute que si on laissait l'Administration prendre à l'égard des intérêts qui l'assaillent l'attitude qu'elle cherche à prendre, il n'y aurait pas de monopoles. Ces groupements ne vivent qu'avec les subsides de l'État.

M. Lacoste. — Ce que nous redoutons c'est précisément la tentation pour ces concentrations d'influer sur l'État pour qu'il leur rende ces services dont vous venez de parler.

M. Marlio. — Je crois qu'il faudrait réserver cette discussion et revenir encore sur d'autres choses. Sur la question, par exemple, de savoir si les armements atteignant les proportions qu'ils atteignent, sont encore compatibles avec l'équilibre des prix, et sur celle de savoir si le régime libéral peut jouer en dehors d'un régime capitaliste. C'est fort important et c'est fort intéressant.

M. Rueff. — Je dis encore un mot à M. Lacoste. Mon sentiment très net est que les associations dont nous venons de parler agissent sur l'État généralement par la confusion qu'elles réussissent à mettre dans l'esprit des gens à qui elles s'adressent. Il y a des gens malhonnêtes, mais il y a surtout des gens lâches, peu courageux, et ce qui rend l'action des intérêts privés si dangereuse, c'est qu'ils ne trouvent généralement devant eux qu'une pensée insuffisamment consciente. Si les gouvernements prennent souvent des décisions servant des intérêts particuliers, c'est avec le sentiment réel et honnête qu'ils servent des intérêts généraux ; ils ne voient pas le problème assez clairement pour savoir reconnaître les intérêts qu'ils servent véritablement.

Je réponds maintenant à Lacoste au sujet du volume des armements.

Là il a raison. Il y a une limite. Tout ce que je peux dire est forcément schématique, mais enfin le problème théorique pour moi est celui-ci : la seule limite à la construction d'armements, c'est la capacité du gouvernement d'imposer au pays l'effort financier nécessaire à leur financement. Je n'ai jamais vu le gouvernement disant au pays : « Je vous prive, parce que mon devoir est de vous priver. » Tous les gouvernements ont essayé de dire : « Je trouverai un moyen de fabriquer des armements sans vous priver. » Mon attitude à l'égard de l'armement consisterait à monter sur la tribune la plus retentissante et à dire : « Mon devoir en ce moment est de vous empêcher d'aller vous promener le dimanche, parce qu'il ne faut pas que vous consommiez d'essence, etc. » et « tout ce qui n'a pas encore été fait attendra que les armements nécessaires aient été fabriqués. »

Il y a une limite à cet effort et il est très probable que le développement de l'effort d'armement produira une modification profonde de notre système économique. Mais que sera cette modification sinon l'obligation de ne pas pratiquer plus longtemps une politique inconsciente, c'est-à-dire de consentir enfin les sacrifices que la situation internationale exige.

M. Lacoste. — Chaque fois qu'il m'est arrivé de parler du contrôle des changes j'ai précisé que ce n'était pas pour moi une panacée, que je n'en parlais pas comme un député qui croit qu'avec le contrôle des changes il pourra distribuer du papier à tout le monde. Pour moi c'est le début d'un effort collectif, et là je m'arrête. Nous pouvons différer sur la valeur technique de cette mesure, mais j'aime à vous dire tout de suite que dans mon esprit ce n'est pas une solution de paresse, un état d'esprit déliquescents.

M. Rueff. — J'en viens aux arguments formulés par M. Vallon. « Il n'a pas été question de capitalisme », dit-il. On peut imaginer le mécanisme des prix jouant entre grandes unités concentrées, mais il jouerait mal. La gestion collective est généralement mauvaise, parce qu'elle est faite par des gens qui n'ont pas les connaissances qu'il faudrait. Toutes les gestions de sociétés dites mixtes, à apparence industrielle, sont une dérision. Et les administrateurs d'État sont des caricatures d'administrateurs. Je ne crois pas du tout qu'il y ait là une formule efficace. Mais ce n'est pas une question fondamentale. La société d'économie mixte est à mon avis une formule à faible rendement, et malthusienne. Il y a là une question à discuter.

M. Vallon m'a dit encore tout à l'heure : « Aucune force sociale ne pousse vers le libéralisme. » Or je dois dire que, pour moi, les seules forces sociales qui peuvent pousser à la rénovation du libéralisme sont les groupements de gauche, les seuls capables, probablement, de comprendre la vraie nature du problème que pose l'organisation économique. Pour moi tout le problème est un problème de niveau de vie. Pour faire une politique consciente, on doit faire porter tout l'effort sur l'amélioration du bien-être des individus. Et sur ce point je souhaiterais beaucoup avoir une discussion autour de la table avec des repré-

sentants du monde ouvrier : ce sont les interlocuteurs les plus utiles, car à mon avis le seul débat qui existe entre eux et nous repose sur les moyens et non sur les fins. (*A. M. Lacoste* :) Vous dites que les méthodes planistes sont les mieux adaptées à l'amélioration du niveau de vie ; moi je suis sûr que les méthodes libérales sont celles qui peuvent le mieux lutter contre les méthodes malthusiennes et augmenter les rendements, donc les possibilités d'amélioration du niveau de la vie.

Participant à de nombreuses commissions, je vois quotidiennement débattre les problèmes de contingent, de bonification d'intérêt, etc. J'ai toujours le sentiment que les vrais intérêts que je sers sont justement ceux que vous représentez et je pense qu'il y a quelque chose de tragique à voir les forces de gauche attelées à des formules dont l'expérience a prouvé, en Allemagne, en Italie, à quels résultats elles conduisent inévitablement. Je crois fermement que c'est une politique à tendances libérales qui peut le mieux conduire à l'amélioration des niveaux de vie et que vous viendrez à en être l'appui. M. Vallon disait que nous n'avions nulle part cet appui, mais je suis persuadé que c'est chez vous que nous le trouverons.

M. Lacoste. — Notre ami André Philipp, dans l'étude qu'il a faite sur l'économie dirigée et qui est d'inspiration planiste pourtant, a bien précisé qu'il ne s'agissait pas d'entraver cette accélération...

M. Rougier. — Il se trompe...

M. Lacoste. — Il a mis les ouvriers en garde contre les survivances du corporatisme... Il faudrait arriver à faire comprendre aux gens que ce n'est pas leur intérêt d'empêcher les chaussures Bata d'entrer en France.

M. Rueff. — C'est le problème type.

M. Lacoste. — Tout cela demande un effort.

M. Marlio. — Je crois que cette réunion a été vraiment intéressante par sa thèse, les questions et leurs réponses.

Elle laisse ouvertes des discussions importantes et en particulier sur deux problèmes qu'il faudra étudier un peu plus à fond — car nous devons, n'est-ce pas, mettre cartes sur table — et qui sont la question des ententes dont parlait M. Lacoste, et la question des grands travaux. Chacun de ces deux sujets ferait facilement l'objet d'une séance entière.

M. X... — Il y a aussi la question de l'agriculture, où l'on ne peut pas dissocier la notion de consommateur pur d'avec celle de population à moitié productrice avec fonctions de consommateur. Le problème est très vaste, mais typique. On en arrive (et j'ai entendu M. Lacoste avec beaucoup d'intérêt) à recommander l'introduction des chaussures Bata. Sur le terrain de la position agricole nous montrons que nous sommes anti-libéraux et anti-socialistes parce que nous prenons des problèmes qui ne peuvent être mis ni dans la tendance socialiste ni dans la tendance libérale et y trouver satisfaction.

M. Marlio. — M. Vallon a dit tout à l'heure : « Votre théorie est intéressante, mais vous n'avez personne avec vous. » Si nous avions tout le monde avec nous, il serait inutile de nous réunir. Nous pensons avoir raison et nous essayons de faire passer la conviction qui est la

nôtre parmi ceux qui nous écoutent ou qui pourront nous lire plus tard. Nous n'avons pas la prétention de triompher en quelques jours, ni même en quelques mois : Karl Marx a mis cinquante ans à triompher, et pour échouer finalement. Si nous mettions seulement cinq ans pour réussir, nous estimerions que notre effort n'a pas été inutile, et, comme le disait RUEFF, nous sommes absolument persuadés que c'est dans les milieux ouvriers que nous devrions trouver notre meilleur appui parce que ce sont les principaux intéressés.

V. — *LA MAGISTRATURE EUROPÉENNE
ET L'ASSAINISSEMENT FINANCIER*

- Lettre secrète adressée par Jacques RUEFF à M. Antoine Pinay, Ministre des Finances et des Affaires Économiques, le 15 décembre 1958, lors de la présentation du rapport sur la situation financière de la France
- Souvenirs de neuf années de magistrature européenne et de deux comités d'assainissement financier (Jacques RUEFF)

LETTRE SECRÈTE ADRESSÉE PAR JACQUES RUEFF
A M. ANTOINE PINAY, MINISTRE DES FINANCES
ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, LE 15 DÉCEMBRE 1958.
LORS DE LA PRÉSENTATION DU RAPPORT
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FRANCE

Le 15 décembre 1958.

Monsieur le Président,

Le comité créé en exécution de votre décision du 30 septembre 1958 a jugé utile de réserver pour une lettre secrète certaines recommandations qu'il souhaite vous soumettre au sujet de la politique monétaire. Il les considère comme partie intégrante de l'ensemble des mesures qu'il vous a suggérées.

Ces mesures comportent une incidence sur les prix. Elle peut être atténuée ou au contraire aggravée par les circonstances économiques et le climat psychologique dans lesquels elle se produira. L'expérience a souvent montré que le retour à l'équilibre monétaire s'accompagnait de mouvements divergents des prix ; il n'est pas téméraire d'espérer que certaines baisses viendront compenser, au moins partiellement, les hausses annoncées.

Encore faut-il que toutes les conditions favorables à un tel résultat soient réunies. Un niveau élevé de libération des échanges créera la pression extérieure sur les prix qui est indispensable. Le retour progressif — déjà largement amorcé — à la liberté des prix intérieurs rétablira le sens de la concurrence, qui s'émoissait à l'abri d'une réglementation conçue pour faire échec à la hausse, mais était regardée souvent par le producteur ou par l'intermédiaire comme une protection contre la baisse.

Mais surtout, le rétablissement de la confiance des Français dans leur monnaie peut provoquer une modification profonde : sur le plan économique, en entraînant un déplacement de la consommation vers l'épargne ; sur le plan financier, en faisant affluer des ressources sur le marché des capitaux ainsi que des devises étrangères sur le marché des changes.

Les mouvements de devises dépendent de l'état de la balance des comptes, lui-même étroitement lié au niveau du franc. Cependant bien des exemples ont montré que la situation des échanges extérieurs n'était pas nécessairement améliorée par un ajustement monétaire, qui ne saurait en tout cas constituer une solution au problème

fondamental de l'équilibre économique et financier. Mais si les mesures nécessaires sont prises pour la solution de ce problème, la révision de la parité monétaire peut en constituer le complément et le couronnement.

Un retour massif de capitaux sur le marché français ne pourra être espéré que lorsqu'il ne subsistera aucun doute dans l'esprit du public sur la valeur du franc. Faute de comporter l'ajustement jugé nécessaire, l'opération d'ensemble paraîtrait inachevée et l'hésitation subsisterait.

Au surplus, un tel ajustement est indispensable pour que puisse disparaître de notre système économique tout ce qui subsiste d'aides directes ou indirectes à l'exportation, soit une soixantaine de milliards au budget de 1959.

Reste à choisir le taux sur lequel sera établi solidement et durablement le niveau monétaire. Ce choix est affaire d'intuition autant que de calcul. Deux considérations toutefois doivent être soulignées. L'éventail des taux du franc sur les divers marchés des changes s'est progressivement refermé, ce qui constitue une heureuse préface à une opération de stabilisation. La fourchette actuelle donne une idée de l'appréciation du marché. Par ailleurs, il a été souvent constaté qu'une légère marge de sécurité pouvait faciliter une opération de stabilisation, en accroissant l'incitation au rapatriement des capitaux et en offrant le champ nécessaire aux ajustements de prix qui peuvent s'avérer nécessaires.

Sur la base de ces principes et dans l'intervalle assez étroit qu'ils délimitent, le cours nouveau du franc devra être choisi compte tenu des circonstances qui existeront au moment où l'opération sera accomplie.

Il est essentiel que la nouvelle parité soit tenue pour définitive. Le comité considère que l'établissement d'un franc lourd, par suppression de deux zéros dans les prix et dans toutes les stipulations en francs, donnerait à l'opinion le sentiment que l'équilibre monétaire est durablement établi sur sa nouvelle base.

Signé : Jacques RUEFF.

M. le Président Antoine Pinay,
ministre des Finances et des Affaires économiques.

SOUVENIRS DE NEUF ANNÉES DE MAGISTRATURE
EUROPÉENNE ET DE DEUX COMITÉS
D'ASSAINISSEMENT FINANCIER (1)

Jacques RUEFF

Depuis neuf ans, j'ai consacré un grand nombre d'heures à écouter, toujours avec un extrême plaisir, les membres des Barreaux européens qui venaient plaider devant nous, car pour le juge c'est le miel de la sagesse qui coule des lèvres des juristes éminents, dépositaires temporaires des intérêts des parties. Sans doute avez-vous voulu saisir l'occasion de montrer que des avocats savaient aussi écouter un juge. Cependant, ce n'est pas la loi du talion que je voudrais vous appliquer, mais d'abord exprimer ma gratitude et celle des six collègues qui constituent la Cour de justice des Communautés Européennes aux membres des Barreaux européens qui nous ont aidé à approfondir le droit nouveau exprimé dans le Traité complexe que nous avons mission d'appliquer.

Ce Traité est, en quelque sorte, la Constitution de la Communauté. C'est, je crois, Napoléon qui disait qu'une Constitution devait être courte et obscure. Nos Traités satisfont à cette double exigence en ce sens qu'ils sont courts relativement à l'ampleur de la matière dont ils traitent et qu'ils ne définissent jamais directement les mots qu'ils emploient. Ce dernier trait marque la juste sollicitude des auteurs des Traités à l'égard des professions judiciaires en général et des six Barreaux de la Communauté en particulier, car la plupart de nos procès, visant des griefs de subvention ou de discrimination, posent en premier lieu des questions sémantiques.

Cependant, ce serait une erreur de croire que l'ouverture d'un champ nouveau aux activités juridictionnelles ait été l'objet des Traités générateurs de la Communauté Économique Européenne.

On dit généralement que ces Traités ont créé le « Marché commun ». Le Marché commun, c'est un cadre institutionnel où plusieurs Nations ont placés les activités qui s'accomplissent entre elles.

Les changements intervenus dans les relations commerciales propres aux six pays de la Communauté nous offrent un exemple très net de

(1) Conférence d'introduction prononcée le 5 octobre 1961 au Palais de Justice de Paris, lors du XXXIII^e Congrès de l'Association Nationale des Avocats de France. Reproduite dans *La Vie Judiciaire*, n° 812-813, 1961.

la contingence des structures institutionnelles. Ils mettent aussi en lumière leur caractère finaliste. Si six États ont décidé, en 1950, de signer le Traité de Paris, créateur de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et, en 1957, le Traité de Rome, créateur de la Communauté Économique Européenne, c'est parce qu'ils étaient convaincus que l'institution d'un marché commun entraînerait des avantages appréciables : avantages politiques, dans la mesure où, en emmêlant, en quelque sorte, le réseau des relations économiques, ils rapprocheraient les intérêts de ces Nations et leur imposeraient de vivre ensemble, avantages économiques dans la mesure où une civilisation de marché est génératrice de productivité, donc de bien-être, le gain étant lui-même d'autant plus marqué que le domaine englobé est plus étendu.

L'expérience a confirmé d'une façon éclatante ces prévisions. Relativement à l'année précédente, les exportations françaises vers les autres pays de la Communauté Économique Européenne ont augmenté de 27 %, alors qu'elles n'augmentaient que de 6 % à l'égard des pays de la zone de libre-échange.

Il y a longtemps, il est vrai, que dans la « Richesse des Nations », Adam Smith avait montré que, sans marché, « le plus humble habitant d'un pays civilisé ne pourrait être pourvu, même de la manière qu'à tort nous imaginons simple et facile dont il est pourvu d'ordinaire ». Et pourtant depuis cette époque, les gouvernements et les hommes ont constamment cherché à se protéger contre les influences de marché, à l'intérieur par le développement des trusts et des cartels et par tous les obstacles opposés au mécanisme des prix, aux frontières, par les droits de douane, le contingentement des importations et les contrôles de change.

C'est un fait important que, sur notre planète, un seul marché commun dure depuis plus de 150 ans : celui des États-Unis, alors que l'Europe, surtout depuis un demi-siècle, n'a cessé de porter atteinte aux mécanismes de marché et de se compartimenter en domaines de plus en plus étroits.

Mais c'est un fait aussi que le niveau de vie des travailleurs américains — si difficile qu'il soit de le comparer à celui des travailleurs européens — est, en gros, trois fois plus élevé.

Réfléchissez à cette différence. Elle est humiliante pour tous ceux qui ont contribué à l'histoire de l'Europe au cours du dernier siècle. Le grand devoir de notre génération est d'effacer cette tache, qui marque notre continent, et de donner aux hommes, aux femmes et aux familles qui l'habitent, et dont nous sommes responsables, autant qu'à ceux qui résident dans les pays sous-développés, le bien-être qu'ils auraient eu s'ils étaient nés sous une autre longitude.

Si l'on compare l'évolution des structures aux États-Unis et en Europe, on constate que si un grand marché de 160 millions d'habitants existe aux États-Unis, alors que jusqu'à hier il n'existait pas en Europe, c'est d'abord parce qu'il a été créé et imposé aux États-Unis par une décision politique, comme il l'a été jadis, en Europe,

aux États qui ont constitué le Zollverein, et comme maintenant le Traité de Rome a décidé de l'établir entre les six pays signataire.

Mais s'il n'y a pas de douane ou de contingents entre l'État de New York et le Texas, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de protectionnismes locaux ou régionaux aux États-Unis, mais parce qu'il y a au centre un Gouvernement Fédéral, pourvu de l'autorité et de la force lui permettant de faire échec à toutes tentatives centrifuges d'un des États de l'Union.

Si, par ailleurs, les mécanismes de marché ont été, dans une plus large mesure que chez nous, sauvegardés, c'est qu'il existe un corps de règles de droit, notamment en matière de cartels et de politique des prix, qui tend à prohiber certaines pratiques incompatibles avec une civilisation de marché.

Si enfin ces règles sont efficacement appliquées, c'est par l'action d'un pouvoir juridictionnel, la Cour suprême, qualifiée pour dire le droit et mettre le Gouvernement Fédéral en mesure de le faire respecter là où, dans les relations économiques entre les États, il est contesté.

Cette analyse, si superficielle et incomplète soit-elle, suffit à montrer qu'un ordre international n'est jamais spontané, qu'il n'existe que si des institutions efficaces tendent à le maintenir.

En créant la Communauté Économique Européenne, c'est cette exigence que nous avons simplement reconnue. Le corps de règles de droit, c'est le Traité, le pouvoir fédéral, c'est, dans le cas de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, la Haute Autorité, dans le cas de la Communauté Économique Européenne, l'étrange entité qui résulte de la symbiose de la Commission et du Conseil de Ministres, le Pouvoir judiciaire, c'est la Cour de justice à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir et devant laquelle j'espère avoir, à une date prochaine, l'honneur de vous entendre.

Pour marquer la réalité et l'utilité de ces institutions je vous dirai seulement que la Cour de Justice, depuis qu'elle existe, comme Cour de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier d'abord, des Communautés Européennes ensuite, n'a pas été saisie de moins de 187 recours et n'a pas rendu moins de 132 arrêts.

Mais l'existence d'un grand marché n'est pas la seule condition du bien-être. Encore faut-il que les virtualités qu'il implique puissent être effectivement utilisées, par la mise en œuvre d'une politique appropriée. C'est parce que j'ai eu l'occasion, au cours des trois dernières années, de formuler certaines recommandations à cette fin, que j'ai proposé au Bâtonnier Thorp, lorsqu'il m'a fait l'honneur de m'inviter à parler devant vous, un titre qui rapprochait mes souvenirs de neuf années de juridiction européenne, de ceux que m'avaient laissés deux comités d'assainissement financier. Vous êtes tous trop familiers de l'art de la conférence pour n'avoir pas démêlé que, dans ce singulier « fourre-tout », j'avais cherché l'occasion de glisser quelques explications sur celle de nos recommandations qui intéresse spécialement les professions judiciaires, parce qu'elle vise les avocats et les avoués. Mais

cette recommandation, quelle que soit l'émotion qu'elle a soulevée, en certains milieux, n'est qu'un élément d'un large ensemble. Pour lui donner son sens et sa véritable portée, il me faut marquer la place qu'elle occupe dans le programme dont elle n'est qu'une partie.

Or donc, vous ai-je dit, pour donner à une économie sa productivité maximum, il faut la placer dans le cadre d'un grand marché. Mais cela ne suffit pas. Le grand marché permet les productions de masse, à hauts rendements. En exposant les producteurs au vent du large, la concurrence les oblige constamment à recourir aux techniques les plus modernes. La suppression des barrières permet le recours aux matières premières les moins onéreuses, aux techniciens les plus adroits. En bref, le marché rend possible, en tous domaines, la spécialisation, source des bas prix de revient.

Mais pour que le grand marché procure non des virtualités mais des réalités, encore faut-il que l'économie puisse constamment se soumettre à ses exigences mouvantes, exigences de la spécialisation à des débouchés en perpétuelle évolution, à des techniques en progrès constants. Si les ajustements de structure indispensables ne pouvaient être réalisés, les appels du marché resteraient vains.

Pour que l'économie puisse mettre en œuvre, à chaque instant, le progrès technique le plus récent, pour qu'elle puisse moderniser ses moyens de production et les ajuster, à chaque instant, aux débouchés qui lui sont offerts, il faut qu'elle puisse disposer, à des taux d'intérêt peu élevés, des masses de capitaux qu'exigent les larges investissements, caractéristiques des méthodes modernes de production.

Cette condition n'était en aucune façon remplie dans la longue période d'inflation qu'a connue la France, marquée par des taux d'intérêt élevés et l'assèchement, par les emprunts incessants du Trésor, de toutes les disponibilités du marché. Ce fut le principal objet de l'assainissement financier de décembre 1958 que de rendre à l'économie française les capitaux abondants et bon marché indispensables à son développement. Elle les a obtenus, en fait, dans une certaine mesure. Les taux d'intérêt à long terme ont baissé d'environ 2 %. Mais cette baisse eût été plus profonde, si nous n'avions, nous-mêmes, par une incompréhension singulière, interdit la baisse des taux d'intérêt à court terme et, par cette interdiction, diminué grandement celle des taux à long terme.

En second lieu, pour que la France puisse entrer dans le Marché commun, c'est-à-dire exécuter les engagements du Traité de Rome, il fallait qu'elle pût régler ses dettes à l'étranger. Or, le 31 décembre 1958, le Fonds d'égalisation des changes était vide. C'est encore l'assainissement financier de décembre 1958, et lui seul, qui, en rétablissant l'équilibre de la balance des paiements, a donné à la France la marge d'expansion que comporte la mise en œuvre du Marché commun.

Enfin, pour qu'une économie se soumette aux transformations incessantes qu'exige le progrès technique, pour qu'elle s'ajuste constamment à des débouchés en voie d'évolution constante, il ne suffit

pas qu'elle doive se modifier, encore faut-il qu'elle le puisse et qu'à cette fin elle possède une plasticité suffisante.

Or l'économie française, dans plusieurs secteurs, se trouve soumise à des dispositions de droit ou de fait, qui tendent à maintenir les structures existantes, donc à faire obstacle à leur remplacement par des structures plus modernes ou mieux ajustées aux besoins du moment.

Ces scléroses ne sont pas générales. Pendant de longues périodes et en de nombreux secteurs notre économie a efficacement répondu à l'appel de l'avenir. Nombre de ses installations n'ont rien à envier à celles qui existent à l'étranger.

Mais certaines circonstances exceptionnelles et purement accidentelles requéraient des changements profonds et rapides, qui eussent brusquement modifié, si on les avait laissés se produire, les situations individuelles et familiales. C'est contre ces menaces de perturbation que les individus ont réagi. Ils ont demandé aux pouvoirs publics, et très largement obtenu, des interventions tendant à maintenir les structures existantes, donc à exclure celles que les conditions nouvelles tendaient à établir.

Hélas les dispositions adoptées pour parer à une menace temporaire ont, comme il arrive toujours, survécu aux causes qui les avaient fait naître. Ce sont elles qui sont responsables des scléroses qui affectent aujourd'hui encore l'économie française.

Ces scléroses se rattachent à deux séries de perturbations : d'une part, celles qu'ont engendrées les excès de demande produits par l'inflation des années 20, d'autre part, celles qu'a provoquées l'insuffisance généralisée de demande issue de la « grande dépression » des années 30.

Les premières sont, en particulier, responsables de la législation des loyers. Elle a, en fait, immobilisé les locataires qui étaient en possession d'état à une certaine date, en excluant ceux qui, tels les jeunes ménages, n'avaient pas la chance d'être installés. En clouant sur place une partie de la population française, elle a constitué un obstacle grave aux ajustements indispensables.

La législation de la propriété commerciale, du 30 juin 1926, peut être rattachée aux mêmes causes. Comme la législation des loyers, elle a consolidé les commerçants en place, au détriment des jeunes non pourvus, mais désireux de s'établir.

De même, le statut du fermage assure le renouvellement indéfini et automatique des baux en cours, en fermant aux jeunes l'accès à la terre.

N'est-ce pas une situation grave dans un pays en pleine expansion démographique, que de refuser aux générations qui montent, et qui ne sont pas encore établies, les bases de l'établissement, de leur enlever pratiquement la possibilité de trouver un appartement, une boutique ou une ferme.

Les mesures qui viennent d'être évoquées ont été rendues nécessaires par l'excès de demande, donc par l'apparente rareté issue de l'inflation. Inversement, la déflation, consécutive à la « grande dépres-

sion », a entraîné, par l'insuffisance de demande qui en a été l'expression, une pléthore généralisée, source de troubles profonds, de mévente, de chômage, de destruction de richesses et souvent de graves souffrances.

Par une réaction de défense non moins légitime que celle qu'avait entraînée l'inflation, la déflation a suscité dans l'économie française, de nombreuses dispositions de droit ou de fait qui avaient pour objet d'en éviter ou d'en atténuer les conséquences.

Les mesures prises pour parer à l'insuffisance de demande peuvent être groupées en deux familles : celles qui tendent à limiter la production, essentiellement par contingentement des instruments ou des facultés de production, et celles qui tendent directement à détruire les produits.

Les mesures du premier type comprennent les ententes à objet malthusien et les pratiques restrictives qui affectent les échanges ; les dispositions légales ou réglementaires qui ferment des professions ou tendent à limiter la production et, par là, à majorer les prix ; les statuts professionnels qui, généralement, contingentent ou limitent la production à un niveau arbitrairement fixé, et ceux qui subordonnent l'accès de certaines professions à des concours, examens ou diplômes, lorsque ces diplômes ne sont pas le signe d'une compétence exclusive, dûment vérifiée, et lorsqu'ils ne sont pas directement accessibles à tous ceux qui feraient preuve de cette compétence. Il faut encore citer le système complexe de la coordination des transports, qui contingente les modes de transport concurrents du chemin de fer et impose des gênes et des charges à la production ; et aussi les pratiques qui, dans de nombreux domaines, par des dispositions de droit ou de fait, souvent indirectes et parfois clandestines, limitent la production ou, avec la même conséquence, maintiennent des prix, des marges bénéficiaires et des profits.

Les mesures du second type sont celles qui, sans limiter la production, prévoient la destruction ou la vente à vil prix, à l'intérieur ou à l'extérieur du marché national, d'une partie des produits.

Toutes ces dispositions, qui ne sont en fait que des expédients intervenus à une certaine époque, comme remèdes à des difficultés exceptionnelles et que l'on devait tenir pour temporaires, font obstacle à l'expansion dans la mesure où ils établissent ou maintiennent des situations qui ne donnent pas aux facultés de production leur productivité maximum. Tels sont par exemple les archaïsmes de notre système d'enseignement, là où il ne réussit pas à fournir, en une quantité adéquate, les types d'hommes que requièrent les systèmes modernes de production.

Telles sont aussi certaines structures très respectables, parce que très anciennes, dont beaucoup d'entre vous sont issus et dont vous attendez, certes, que je vous entretienne.

Il s'agit du fameux problème de « la fusion », au sujet duquel le rapport du Comité pour la suppression des obstacles à l'expansion économique — dont j'étais Vice-Président — a formulé très timidement et très prudemment une suggestion.

La question s'est posée parce que devant les Cours d'appel et les Tribunaux de grande instance, les officiers ministériels, que sont les avoués, ont seuls qualité, à l'exclusion des avocats, pour représenter les parties.

De ce fait, tout requérant devant l'une de ces deux juridictions doit être appuyé de deux auxiliaires : l'avoué, qui le représente, et l'avocat, qui l'assiste. L'organisation des deux professions est très différente. L'accès de la seconde n'est subordonné qu'à la constatation d'une compétence appropriée, reconnue par un diplôme d'État, mais sans limitation de nombre. La première, au contraire, est constituée en « offices » dont le nombre est strictement limité et dont la transmission s'effectue à titre onéreux, au bénéfice du cédant, sous réserve d'approbation par la Chambre professionnelle à laquelle il appartient.

Je voudrais en premier lieu marquer que la constitution en offices n'est pas l'effet d'une politique délibérée, tendant à l'amélioration de l'administration de la justice, mais le fruit d'un expédient financier, tendant à parer à l'impécuniosité du souverain. Tocqueville, déjà, remarquait que : « si vous rencontrez quelque ancien établissement du moyen âge, qui se soit maintenu en aggravant ses vices, au rebours de l'esprit du temps, ou quelque nouveauté pernicieuse, creusez jusqu'à la racine du mal : vous y trouverez un expédient... qui s'est tourné en institution » (1).

Quoi qu'il en soit, l'Institution existe. Elle n'est pas sans avantages, surtout par les garanties qu'elle offre aux justiciables. Elle leur donne en effet le bénéfice de la responsabilité personnelle et pécuniaire de l'avoué à leur égard ; elle rend possible le contrôle de la justice sur la profession, par suite de l'attachement des avoués à une juridiction et de leur faible nombre ; enfin, elle donne la garantie d'une tarification, garantie qui n'est d'ailleurs que partielle.

Cependant on observe que, en certains pays et devant certaines juridictions, les deux fonctions sont confondues en une seule et même personne.

C'est ainsi qu'en Alsace-Lorraine, les charges d'avoué, supprimées en 1871, n'ont jamais été rétablies, que devant la Cour de Cassation et le Conseil d'État l'avocat aux Conseils est un officier ministériel, qui remplit les deux fonctions, que de même la représentation des parties est assurée par une seule personne devant les tribunaux de commerce de ceux des baux ruraux, ainsi que devant les Conseils de Prud'hommes et les nouveaux Tribunaux d'instance.

Enfin, la plupart des pays étrangers, et notamment ceux de la Communauté Économique Européenne — à l'exception de la Belgique — ainsi que les juridictions internationales — et notamment la Cour à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir — ne connaissent pas la dualité des fonctions.

Or leur séparation, en imposant la rémunération de deux colla-

(1) TOCQUEVILLE, *L'Ancien Régime et la Révolution*, chap. X.

borateurs au lieu d'un, alourdit manifestement le coût de la justice et n'est peut-être pas sans lien avec la diminution du nombre des affaires portées aux rôles.

Mais ce n'est pas cet aspect qui a conduit le Comité pour la suppression des obstacles à l'expansion économique à évoquer le problème. S'il a cru nécessaire de l'examiner, c'est parce qu'il est très caractéristique des problèmes que pose une politique d'expansion économique.

La production globale d'une collectivité, source et mesure de son bien-être, dépend de l'emploi de ses facultés de production. Celles-ci ne sont pas illimitées. Pour que le produit présente l'utilité maximum, il faut que ces facultés soient employées, elles-mêmes, dans les voies qui leur donnent l'utilité maximum. Tout emploi de deux personnes là où une seule suffirait est un prélèvement sur le produit global. Le prélèvement est particulièrement important lorsqu'il s'agit de personnes éminentes, auxquelles une longue préparation est imposée et qui auraient dans toutes les activités un rendement élevé.

Cependant la question ne saurait être tranchée a priori. Il n'est pas exclu que le service produit par une seule personne doive être de qualité inférieure à celui que produiraient deux personnes. En ce cas, la division des fonctions serait économiquement justifiée.

Si le Comité pour la suppression des obstacles à l'expansion économique a cru devoir soulever le problème — comme type des problèmes de structure — il s'est gardé de conclure. Sa recommandation est formulée comme suit :

« Le comité n'a pas été en mesure de procéder à toutes les consultations nécessaires et ne pouvait faire l'étude exhaustive d'un problème dont les principaux termes relèvent du Code de Procédure Civile.

« Il recommande toutefois qu'une étude soit immédiatement entreprise, par une commission spécialisée et indépendante, qui aurait mission de mettre au point, compte tenu des impératifs d'une bonne administration de la justice, les modalités d'une réforme permettant, devant toutes les juridictions de droit commun, la représentation et l'assistance des parties par un seul corps d'auxiliaires de la justice. »

Je voudrais souligner à cette occasion que le Comité pour la suppression des obstacles à l'expansion économique n'avait pas la naïveté de penser que des structures anciennes — et même des structures plus récentes, mais imprimées dans les réalités — pouvaient être modifiées à coups de baguette magique. Il a toujours recommandé qu'aucune décision ne fût prise avant consultation des intéressés et que, dans le cas où des réformes seraient décidées, elles fussent assorties de mesures de transition et de compensation discutées avec eux. Il a souhaité que chacune de ses recommandations, visant des professions ou des groupes sociaux, fût discutée avec les intéressés, en des « Tables rondes » présidées par le Ministre responsable.

Cette procédure a été appliquée, par exemple, en ce qui concerne la pharmacie, par un Ministre de la Santé Publique, soucieux autant

de l'intérêt général que de la sécurité de ses ressortissants. J'ai eu l'honneur d'être associé à cette procédure et je puis porter témoignage de la minutie et des scrupules avec lesquels elle a été conduite. Or, ce Ministre de la Santé Publique est devenu Garde des Sceaux et il nous fait l'honneur de siéger ici. Sa personne et son caractère sont, pour tous les intéressés, la sûre garantie que rien ne sera fait à la légère et que tous les intérêts légitimes seront sauvegardés.

Les réflexions qui précèdent, quelle que soit la diversité de leur objet, convergent vers une même conclusion : la contingence des structures sociales. Comme l'écrivait mon regretté confrère, le doyen Ripert : « Les rapports entre les hommes ne sont pas des rapports nécessaires, dérivant de la nature des choses, ils sont créés par les hommes et peuvent être modifiés par eux. » Karl Marx disait à peu près la même chose, en affirmant qu'« il ne s'agissait plus d'interpréter le monde, mais de le transformer ».

Il est vrai qu'une société est le produit des comportements de toutes les personnes physiques ou morales qui la composent et que ceux-ci sont avant tout déterminés par les traits profonds et relativement permanents de la nature humaine.

Mais les hommes ont éprouvé, par les souvenirs douloureux d'une longue expérience, qu'une société qui serait le fruit de comportements purement « naturels » serait, pour tous ceux qui ne seraient pas les plus forts, peu acceptable.

Les religions ont, chacune dans sa sphère, tendu à infléchir ces comportements naturels, pour rendre plus humaines les sociétés qui en étaient le produit. Mais leurs enseignements, en général, ne visent que les comportements moraux. Ils laissent à César le soin de réglementer tout ce qui, dans le comportement des hommes, concourt à former la société civile et économique.

C'est à ce soin et à ce souci que répondent les règles de droit qui tendent à affecter, dans les conditions voulues par le souverain, qu'il soit Monarque ou Parlement, les actes individuels. Tels producteurs, par exemple, laissés libres de leurs actes, formeraient les cartels propres à leur donner la maîtrise du marché. Les législations nationales, ou les règles posées par les Traités des Communautés Européennes, s'emploient à les détourner, sous menace de sanctions, de cette tendance naturelle.

C'est l'ensemble des règles de droit affectant les comportements individuels ou collectifs qui constituent — au sens large du terme — les Institutions d'une société.

La notion d'institution a été peu étudiée. C'est à une époque récente seulement qu'un juriste philosophe, Maurice Hauriou, mort en 1929, qui fut doyen de la Faculté de Droit de Toulouse, s'est appliqué à en dégager la théorie.

Pour lui, « ce qui est institué s'oppose à ce qui est inorganisé,

séparé, strictement individualisé et à ce qui est éphémère et passager » (1).

Le trait essentiel de l'Institution, ainsi entendue, c'est son finalisme. Elle tend à réaliser une certaine structure sociale. Elle n'est qu'un moyen en vue du résultat qu'elle tend à promouvoir.

C'est ainsi que le Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et celui de la Communauté Économique Européenne tendent à réaliser un certain type de marché, comme les décrets du 27 décembre 1958 tendent à établir un certain équilibre financier. Dans les deux cas, c'est l'ordre qui est la fin et l'Institution le moyen.

Le choix des fins, « conception de l'orientation à imprimer aux choses », dit saint Thomas, est le vrai privilège de la Souveraineté.

Mais les fins étant fixées, le choix des Institutions propres à y conduire est problème de pure raison. Il est tout entier dans la recherche des dispositions institutionnelles qui feront de la société ce que le Souverain veut qu'elle soit.

Les Institutions ainsi entendues sont le produit d'une prévision sur la façon dont les règles de droit, assorties de sanctions appropriées, affecteront les comportements individuels ou collectifs. Mais toute prévision peut être confirmée ou infirmée par l'événement. On doit distinguer, ainsi, deux types d'Institutions : celles qui conduisent aux résultats souhaités et celles qui en éloignent.

On demeure confondu devant le nombre des interventions gouvernementales du deuxième type. La législation des loyers en est un exemple caractéristique. Inspirée par un désir légitime et respectable de protection sociale, elle a infligé à ceux-là mêmes qu'elle voulait protéger ou à leurs descendants, ou à leurs semblables, des conditions de vie inacceptables, et constituait en même temps, par la rigidité structurelle qu'engendrait l'immobilisation des populations dans les locaux qu'elles occupaient à la date où la législation était intervenue, un grave obstacle à l'expansion économique.

La politique du crédit à court terme de la V^e République qui, en voulant la baisse du taux de l'intérêt, a continué à fixer des taux minima sur le marché monétaire, serait l'exemple d'une contradiction plus caractéristique encore.

Pareilles Institutions ne peuvent survivre que dans le brouillard de la pensée diffuse. Elles donnent une singulière actualité à cette phrase du Chancelier suédois Oxenstierne, qui, envoyant, au xvii^e siècle, son fils faire son tour d'Europe, lui disait : « Vous verrez, mon fils, avec quelle mince sagesse sont menées les affaires des hommes. »

Qui voit la contradiction entre la fin que certaines Institutions s'assignent et les moyens qu'elles mettent en œuvre pour y parvenir ne peut échapper à l'obligation de la dénoncer, de la crier au monde et de tout mettre en œuvre pour la réformer.

(1) « Théorie de l'Institution et de la Fondation », *La Nouvelle Journée*, cahier n° 33 (Bloud et Gay, 1953).

Permettez-moi, sur ce point, de risquer une modeste défense du technocrate honni et méprisé. Il n'est pas, comme on le dit, un technicien sans entraille, obnubilé par le souci exclusif d'une orthodoxie doctrinale. Il est seulement un être de raison, qui refuse la contradiction, le mensonge et l'échec. Le technocrate n'est qu'un fabricant d'Institutions efficaces. Il ne prétend, en aucune façon, se substituer au Souverain, mais seulement le conduire, en serviteur fidèle, là où il veut aller.

Quand il n'y réussit pas, c'est alors justement qu'il est méprisé, car il a donné la preuve que sa technique était inadéquate.

Cependant l'efficacité des Institutions n'est jamais que relative et temporaire.

Relative, parce que les fins qui leur sont assignées se modifient au fil de l'histoire — celles d'une économie de guerre par exemple ne sont pas les mêmes que celles du « Welfare State ».

Temporaire, parce que les moyens dont elles disposent évoluent avec les techniques et avec l'état des équipements, issus de l'effort d'investissement antérieur.

Même parfaites en un instant de l'évolution, les Institutions cesseraient de l'être dès que fins ou moyens ne seraient plus ce qu'ils étaient. Leur usure est la conséquence inévitable de l'évolution de l'univers.

Mais l'accélération de l'Histoire, le rythme croissant du progrès technique, ont augmenté les rythmes de cette inévitable décrépitude. Dans de nombreux secteurs, l'efficacité de l'effort humain est diminuée par des structures périmées, parce qu'elles ont survécu à la cause qui les avait fait naître. D'innombrables réglementations professionnelles, des législations d'occasion, notre système et nos programmes d'enseignement, des codes de procédures, ne tiennent que médiocrement compte des changements intervenus depuis qu'ils ont été adoptés.

Le souci de l'expansion économique implique la recherche incessante des structures devenues périmées, leur révision, c'est-à-dire leur réforme.

Ainsi apparaît le véritable caractère de l'esprit de réforme. Il n'est que l'extension au social des méthodes de pensée consciente, qui ont donné aux hommes la maîtrise du monde matériel et leur immense puissance sur les choses.

Par le refus que l'esprit réformiste oppose aux Institutions inadéquates, il n'est que l'expression, en matière politique, de l'exigence rationnelle. Il en a la rigueur et l'absolu.

Le type du réformateur, c'est Turgot, dont la personne et la pensée viennent d'être évoquées avec tant de maîtrise par M. Edgar Faure. L'image qu'il en peint est celle du réformateur de tous les temps :

« Sa certitude, dit-il, n'est jamais mystique, elle est fondée sur la perfection consciente du raisonnement logique et la droiture de l'intention morale. Animé par le souci exclusif du bien général, préparant ses décisions par un examen minutieux de toutes les données,

analysant et réfutant les objections, il a de la difficulté à admettre que d'autres esprits se refusent aux évidences qui se sont imposées au sien. Il ne comprend pas qu'on résiste à ce qu'on n'est pas capable de réfuter. Cette contradiction, quand il la saisit, n'entraîne pas en lui une réaction d'orgueil et de mépris, mais plutôt la surprise, l'embaras et une sorte d'inhibition. « Il voulait gouverner par des démonstrations. »

Peut-être pourrait-on dire de lui, comme Stendhal de Julien Sorel, qu'« il se trompait à l'ordinaire en supposant trop d'esprit aux gens » (1).

C'est parce qu'il commet cette erreur que le réformateur se rend souvent odieux. Contrairement au praticien, qui ne croit en rien, il est réfractaire à la transaction, immobile et incommode. « Vous imaginez avoir l'amour du bien public ; point du tout, vous en avez la rage », disait l'Abbé de Véri à Turgot (2), qui a lui-même éprouvé, comme tous les réformateurs qui l'ont suivi, que « pour avoir le goût des réformes, il fallait avoir le goût du martyre ».

Il est vrai que les Institutions, dès qu'elles existent, marquent leur empreinte dans le réel. Et la modification des réalités sociales est difficile, pénible et souvent douloureuse. Toujours elle soulève de vives résistances. Elle implique et exige de grandes précautions, une suffisante lenteur et des compensations efficaces.

Au fond, le vrai problème du Gouvernement, en chaque période, est d'apprécier la dose de passé que l'on peut tolérer dans le présent, et la dose de présent que l'on doit laisser subsister dans l'avenir. « Qui ne réforme aucun abus est un lâche, qui prétend les réformer tous, un insensé », disait déjà votre prédécesseur, Jean-Baptiste de Montyon, avocat au Châtelet, Maître des Requêtes au Conseil d'État, Intendant d'Auvergne, de Provence et d'Aunis.

Le Gouvernement efficace est celui qui, en tout moment, sait rester dans l'entre-deux, mais en s'établissant aussi loin que possible de la lâcheté — qui, en matière politique, a nom démagogie — sans cependant devenir insensé, c'est-à-dire en poussant l'effort de réforme jusqu'à la limite qui est humainement acceptable et politiquement possible.

Cette limite est d'ailleurs mouvante et se trouve elle-même grandement dépendante de l'action gouvernementale et de la confiance qu'elle inspire. Si Turgot voulait gouverner par des démonstrations, c'est parce qu'il avait la certitude que l'action réformatrice, en tout cas impopulaire, ne serait acceptée que dans la mesure où l'opinion publique en comprendrait la nécessité. Assurément, on ne convainc pas toujours avec des raisons, mais sans raisons on ne convainc jamais.

Une politique de réforme exige avant tout un contact étroit avec l'opinion et un grand effort d'explication. Il faut que sa nécessité

(1) *La disgrâce de Turgot*, Gallimard, 1961, p. 53.

(2) *Ibid.*, p. 55.

soit rendue si évidente qu'aucun esprit de bonne foi ne puisse la mettre en doute.

Les moyens d'explication dont Turgot disposait étaient limités. Aujourd'hui, ceux qui sont offerts aux Gouvernements sont singulièrement puissants. J'ai la conviction profonde qu'employés avec l'ampleur désirable, au service d'une politique consciente de ses fins, ils élargiraient grandement le champ des réformes possibles. Par là, ils permettraient aux réformateurs de construire, par des Institutions appropriées, une société harmonieuse, donnant aux hommes, dans la proportion voulue par eux, sécurité et bien-être, stabilité et progrès, société qui serait vraiment, dans toute la mesure permise, à chaque instant, par l'état des idées et des mœurs, une société humaine.

VI. — LA DÉFENSE DE L'ÉTALON-OR

- Extrait du procès-verbal de la séance du
16 mai 1933 au Sénat
- Le système monétaire international (Jacques
RUEFF)

J. O. du 17 mai 1933

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 16 MAI 1933
AU SÉNAT

M. Joseph CAILLAUX, Président de la Commission des Finances
.....

Un de vos subordonnés, mon cher Ministre des Finances, un homme de haute valeur, dont je ne partage pas toutes les idées économiques, qui est un de mes camarades de l'inspection des finances — un jeune camarade bien entendu — M. Jacques RUEFF a écrit dans la *Revue des deux mondes*, il y a quelques années, un article intitulé « La défense de l'étalon or », où il montre combien la politique économique qui est suivie dans le monde est dangereuse. Il montre que tout notre effort consiste à immobiliser les prix. Je prie qu'on réfléchisse là-dessus. Voici ce qu'il écrit : « L'univers économique que nous avons créé est presque entièrement figé... »

Nous voulons que rien ne baisse. Il faut tout maintenir. Un écrivain socialiste a dit : « Les hommes ne veulent plus que les prix baissent ». Artaxerxès, lui non plus, ne voulait pas que la mer se fâchât ; et il la faisait fouetter. Je me suis laissé dire que cela n'avait pas modifié le cours des vagues. (Rires et applaudissements).

M. RUEFF a donc écrit :

« L'univers économique que nous avons créé est presque entièrement figé. De ce fait, le seul exutoire qui reste ouvert aux forces tendant à provoquer les adaptations nécessaires, c'est la dépréciation de la monnaie. Elle seule peut réaliser, en bloc, les variations de prix qui s'imposent. Et c'est parce que les prix de revient anglais étaient immobilisés qu'elle a été pour l'Angleterre la solution nécessaire.

« Le monde que nous avons construit est un monde où, toutes les fois qu'il se produira un renversement du mouvement des prix, une de ces crises qui survenaient avant la guerre tous les huit ou dix ans, il y aura une épidémie de dépréciations monétaires, avec tous les désordres politiques, sociaux et moraux que pareille maladie, lorsqu'elle est généralisée, ne peut pas ne pas entraîner. »

Ce sont des perspectives qui ne seraient pas réconfortantes s'il fallait les prendre à la lettre. Moi, je considère simplement qu'il y a une tendance contre laquelle il faut lutter et contre laquelle on peut parvenir à réagir ; et il est d'autant plus indispensable de réagir que je ne saurais pour mon pays — je veux le dire très nettement du haut de cette tribune — m'accommoder de l'éventualité, je dis moins de l'inflation que de la dévaluation de notre monnaie (Très bien ; très bien).

LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL (1)

Jacques RUEFF

M. le PRÉSIDENT. — Je constate avec infiniment de plaisir que la seule annonce de l'audition de M. RUEFF a provoqué la venue ici de personnalités étrangères à notre Section, même de présidents de section que j'accueille, bien sûr, avec le plus grand plaisir.

Je ne saurais mieux faire, pour répondre à l'attente de tous, que de donner la parole à notre éminent collègue, M. RUEFF.

M. RUEFF. — Monsieur le Président, Messieurs, le sujet inscrit à notre ordre du jour est : « le système monétaire international », c'est-à-dire, non pas le système monétaire en général, vaste problème que nous avons étudié dans le passé, mais les problèmes internationaux que posent le choix et le fonctionnement d'un système monétaire. C'est le sujet que j'essaierai de traiter devant vous. Il va de soi qu'en le traitant je n'oublierai pas que la monnaie n'est qu'une institution parmi d'autres institutions, qu'elle est un moyen en vue de certaines fins et que ce n'est jamais au vu d'une orthodoxie ou de principes considérés comme immuables qu'il faut la juger, mais seulement au vu des résultats qu'elle est susceptible de procurer.

Quels sont ces résultats ?

Il me paraît que ce que l'on doit attendre d'un système monétaire international, c'est, en premier lieu, qu'il assure et maintienne l'équilibre des échanges internationaux, et, en second lieu, qu'il ne fasse pas obstacle à la croissance économique, c'est-à-dire au développement de la production. Mais imposer ces fins à un système monétaire international, c'est déjà accomplir un choix. Or, je crois ne pas me tromper en pensant que ces deux exigences fondamentales, et surtout la première, ne sont pas uniformément admises.

Dire qu'un système monétaire international doit établir et maintenir l'équilibre des engagements internationaux, c'est supposer en premier lieu que cet équilibre est nécessaire ; en second lieu, qu'il ne va pas de soi ; en troisième lieu, qu'il ne peut être attendu d'une action administrative, et en dernier lieu donc, s'il ne peut être attendu d'une action administrative, qu'il implique ou qu'il exige l'existence d'un mécanisme tendant à l'assurer.

Ces quatre points, je le répète, sont l'expression d'un choix, dont je voudrais d'abord préciser les raisons.

(1) Exposé devant le Conseil Économique et Social (Section des Finances, du Crédit et de la Fiscalité), le 18 mai 1965.

Que l'équilibre des échanges internationaux soit nécessaire, évidemment le bon sens tend à l'admettre ; mais nombre de gens éclairés — surtout aux États-Unis — en doutent. Ils pensent, ou semblent penser qu'un système économique peut subsister, même s'il est d'une façon durable, sinon permanente, en déficit vis-à-vis de l'étranger.

Pour répondre à cette question, je ne peux évoquer qu'un souvenir personnel, un souvenir qui m'est commun avec mon ami Lorain, c'est que quand nous sommes penchés, en octobre 1958, sur la situation des finances françaises, le fonds de stabilisation des changes était réduit pratiquement à zéro et qu'en décembre 1958 il y avait, au fonds de stabilisation des changes, du fait des « ratissages » opérés dans les banques, moins 100 millions de dollars. Cette situation m'a donné le sentiment très concret que quand on n'avait pas de devises, on ne pouvait pas en donner.

Pour moi l'expression de la sagesse monétaire, en ce domaine, se trouve dans un proverbe que j'ai souvent cité aux États-Unis il y a quinze jours, bien que la traduction en soit un peu difficile, et qui s'exprime dans les termes suivants « on ne peut pas peigner un diable qui n'a pas de cheveux » ; et pas davantage ne peut-on donner de devises quand on en est dépourvu.

Donc l'exigence de l'équilibre des échanges internationaux n'est pas une préoccupation, comme on le dit bien souvent, d'orthodoxie ou de saine finance, c'est simplement la constatation d'une exigence de simple bon sens et à laquelle nul, quel que soit le régime monétaire établi, ne peut échapper.

Le second point, c'est que cet équilibre des échanges internationaux ne va pas de soi. Beaucoup de profanes pensent que les échanges internationaux sont simplement le produit de transactions et de décisions d'origine administrative. Il suffirait alors de coordonner les encaissements et les décaissements pour assurer l'équilibre.

Pour en juger il faut avoir un sentiment très concret de ce qu'est une balance des comptes. Messieurs, n'oubliez pas que toutes les fois qu'un Anglais boit un verre de Bordeaux, il introduit une créance dans la balance des comptes de la France ; que toutes les fois qu'un Français boit un verre de Porto ou un verre de Whisky, il introduit une dette dans la balance des comptes de la France, et qu'en dehors des décisions massives, affectées par l'intervention des pouvoirs publics ou d'organisations collectives, la balance des comptes est le produit d'un très grand nombre — et quand je dis très grand nombre je ne sais pas si je vais assez loin, je devrais dire d'un nombre presque infini — de décisions individuelles qui ne sont pas du tout coordonnées. Que cet ensemble de décisions indépendantes conduise à un équilibre global est une sorte de miracle, qui ne peut, évidemment, être fortuit ; s'il n'est pas fortuit, comment peut-il être obtenu car, en fait, il se trouve souvent réalisé ?

L'opinion prévalente actuellement aux États-Unis, c'est qu'il faut l'attendre d'une action administrative.

Laissez-moi à cet égard vous raconter une anecdote. Vous savez

que le déficit de la balance des paiements des États-Unis existe depuis 1952, mais est considérable depuis 1960. J'étais aux États-Unis en 1961 et un très cher ami, qui occupe une position élevée dans le Federal Reserve Board, m'a dit ceci : « Ne vous inquiétez pas, le déficit de la balance des paiements des États-Unis, nous l'acceptons actuellement, mais nous avons un programme, et non seulement nous avons un programme mais nous avons un calendrier ; le déficit sera réduit de moitié à la fin de 1962 et aura entièrement disparu à la fin de 1963 ; c'est d'ailleurs pour nous, disait-il, extrêmement simple ; il nous suffira de supprimer quelques dépenses à l'étranger, des dépenses d'aide, des dépenses militaires et le déficit sera rapidement effacé. »

Je lui ai dit : « Il n'en sera rien, car je n'ai jamais vu aucune balance des paiements rétablie par voie d'action administrative. Si vous supprimez des dépenses à l'étranger vous affecterez le surplus de votre balance commerciale ; vous ne modifierez pas le déficit de vos règlements internationaux qui tient à des causes d'une toute autre nature. »

Je constate, avec regret d'ailleurs, que l'expérience m'a donné raison, que non seulement le déficit n'a pas disparu, mais qu'il est toujours sensiblement au même niveau. Or, s'il y a un pays qui aurait pu, par voie d'action administrative, réduire le déficit de sa balance des paiements, si c'était possible, ce serait bien certainement le Gouvernement des États-Unis car, à ma connaissance, il n'y a aucun Gouvernement dans le monde qui emploie autant d'économistes. Et malgré ce foisonnement d'économistes, le déficit de la balance des paiements est resté ce qu'il était et ne paraît pas en voie de disparition, nonobstant les chants de triomphe que nous entendons à intervalles réguliers.

Si l'action administrative n'est pas susceptible de rétablir l'équilibre de la balance des paiements, comment peut-il l'être ?

Là vous me permettez, pendant quelques instants, un petit peu de théorie monétaire.

Nous avons constaté maintes et maintes fois, en Angleterre, cinq ou six fois depuis la guerre, en France, notamment en 1958, que pour rétablir l'équilibre de la balance des paiements il fallait rendre efficace aux mécanismes monétaires, c'est-à-dire faire en sorte que n'existe pas, à l'intérieur de l'économie, la création plus ou moins permanente d'un surplus de pouvoir d'achat, qui constitue ce qu'on appelle l'inflation. Pourquoi ?

L'essence du mécanisme monétaire, en matière internationale, c'est l'existence d'une situation dans laquelle, quand on dépense son revenu à l'étranger, on ne peut pas le dépenser chez soi.

Vous savez que dans l'hypothèse où il n'y a pas d'inflation interne, le revenu global est identiquement égal à la valeur de la production nationale et ceci pour une raison très simple, c'est que la valeur de la production nationale se décompose uniquement en revenus, qui sont des revenus de travailleurs, des revenus d'entrepreneurs, des revenus de propriétaires de logements, des revenus mobiliers et que la somme de ces revenus est identiquement égale à la valeur de la production, puisque celle-ci n'a pas d'autre source.

Ceci dit, si les titulaires de certains revenus décident d'en dépenser une partie à l'étranger, il est évident que si l'on ne crée pas de pouvoir d'achat interne, ils n'auront pas la possibilité de dépenser à l'intérieur ce qu'ils auront dépensé à l'étranger ; donc une partie de la production nationale ne trouvera pas preneur et se trouvera disponible pour vente à l'étranger.

Ceci est très schématique et exigerait des précisions. Notamment on vous dira : une partie de la production peut être disponible pour vente à l'étranger mais ne pas trouver preneur à l'étranger. Alors intervient le mécanisme des prix ou du change, qui fait que si une partie de la production n'est pas demandée par un preneur national ou étranger, son prix tend à diminuer jusqu'au moment où elle trouve preneur. Ceci s'applique aussi bien aux capitaux, par la voie des taux, qu'aux marchandises, par la voie des prix.

Je ne veux pas entrer dans le détail, mais je voudrais vous faire percevoir que ce mécanisme est, lorsqu'il n'y a pas inflation, d'une inévitable efficacité, car l'influence qui tend à rétablir l'équilibre de la balance des paiements continue à jouer jusqu'au moment où le résultat qu'elle tend à promouvoir a été obtenu.

Voulez-vous me permettre d'évoquer à cet égard un souvenir très ancien ; il est de 1929. Je crois qu'il sera sensible à notre ami Largentaye, parce qu'il met en cause la personnalité de Keynes dont il a été le traducteur et le grand prêtre dans la pensée française d'avant-guerre. C'était l'époque où on discutait du transfert des réparations allemandes ; nous avions, lui et moi, défendu des thèses adverses ; lui prétendait qu'il y avait une certaine faculté de transfert qui résultait de l'état de la balance commerciale, considérée comme une donnée structurelle, donc presque immuable, et moi je prétendais, en application des vues que je viens de vous exposer, que s'il n'y avait pas d'inflation en Allemagne le mécanisme des prix et des changes aurait pour effet, une fois le transfert accompli, de faire naître le surplus commercial qui permettrait de l'accomplir.

Nous avons été invités, Keynes et moi, à faire chacun une conférence à « l'université internationale », qui siégeait à Genève, pendant l'Assemblée de la Société des Nations ; puis après ces deux conférences, on nous avait demandé de faire une conférence contradictoire devant les étudiants, c'est-à-dire d'opposer nos vues. J'exposai ce mécanisme de l'ajustement de la balance des paiements, et Keynes dit : « mais, comment se produit cet ajustement ? » Et là j'ai exposé ce que je viens de vous dire, à savoir l'effet de l'utilisation à l'étranger d'une partie du revenu national. Et Keynes, qui marchait de long en large — c'était sur la scène d'un théâtre — s'est arrêté brusquement et a dit : « Tiens, mais, cela c'est une idée intéressante, il faudra que j'y réfléchisse. »

Je dis cela à mon ami Largentaye, parce que c'est très important pour l'histoire de la pensée keynesienne. Cela prouve qu'en 1929 la théorie de la dépense globale n'était pas encore au point dans son esprit et que c'est plus tard, dans l'ouvrage que M. de Largentaye a

traduit, qu'elle s'est élaborée, d'abord dans le *Traité sur la monnaie* et, ensuite, dans la *Théorie générale*. Et cela indique, d'ailleurs, le caractère mouvant de sa pensée ; ce n'est pas une critique que je lui adresse, c'est plutôt un éloge ; c'était un des esprits les plus actifs qui fût.

Quoi qu'il en soit, cette analyse du mécanisme du pouvoir d'achat, qui tend à maintenir l'équilibre de la balance des paiements, trouve une confirmation éclatante dans l'effet des phénomènes inflationnistes.

Qu'est-ce que c'est, en gros, que l'inflation ? Je ne veux pas raffiner, mais vous le savez, c'est la création, à l'intérieur d'un pays, d'un surplus de pouvoir d'achat, sans contrepartie de production. Il est évident que si, dans un pays, on crée un surplus de pouvoir d'achat, l'effet mécanique de l'utilisation d'une partie du revenu national à l'étranger, se trouve annulé, parce que du fait de la création de ce surplus de pouvoir d'achat, le pouvoir d'achat global, nonobstant l'utilisation d'une partie de ce pouvoir d'achat à l'étranger, peut se trouver supérieur à la valeur de la production nationale et, par suite, permettre de l'acheter intégralement et, en plus, de demander à l'étranger. Ceci vous explique ce fait absolument général, toujours vérifié, que l'inflation interne s'accompagne inéluctablement d'un déficit de la balance des paiements. La généralité de cette constatation constitue, à elle seule, une vérification très rigoureuse, et à ma connaissance sans exception, de l'existence du mécanisme stabilisateur que j'évoquais tout à l'heure.

Vous voyez donc que le système monétaire est comme le sabre de M. Prudhomme qui, vous le savez, pouvait servir à défendre les institutions ou à les combattre. De la même façon la monnaie peut tendre à maintenir l'équilibre des engagements internationaux, s'il n'y a pas d'inflation, et elle peut tendre à le détruire, lorsqu'il y a inflation.

Je vous demande de retenir cette analyse, car nous allons la retrouver dans un instant, quand nous parlerons de l'état actuel des systèmes monétaires internationaux, mais avant d'en venir là je voudrais préciser un second point.

Je vous ai dit qu'il fallait qu'un système monétaire international, pour être satisfaisant, ne fût pas un obstacle à l'expansion économique, au développement des échanges internationaux.

Sur ce point-là aussi, il y a une erreur qui est constamment commise, et qu'un éminent ambassadeur étranger, qui est depuis de nombreuses années mon ami, a commise il y a trois jours, dans un exposé qu'il a fait lors d'une réunion économique, à Paris. Il a dit : « mais comment, dans le cadre de l'étalon-or, les suppléments de liquidité internationale nécessaires au développement des échanges pourront-ils être créés ? ».

Eh bien, permettez-moi de dire qu'il y a là une assimilation fallacieuse entre la situation interne et la situation internationale. L'expansion, à l'intérieur d'un pays, exige des encaisses de plus en plus larges ; elle exige que le mécanisme monétaire ne fasse pas obstacle à l'accroissement du volume des règlements ; au contraire, sur le plan international, l'expansion n'exige l'augmentation des liquidités internationales que s'il y a augmentation du déséquilibre des échanges internationaux ;

les liquidités internationales ne servent pas à payer importation ou exportation, elles servent à payer les soldes temporaires et variables des échanges internationaux. Il n'est pas du tout nécessaire que l'expansion des échanges entraîne une augmentation des déséquilibres, autrement dit des soldes à payer. Dans la mesure où le système monétaire se perfectionne, on peut concevoir une constante augmentation des échanges internationaux sans majoration des déséquilibres ; c'est-à-dire sans augmentation des encaisses requises par le règlement des échanges internationaux.

Rappelez-vous d'ailleurs la situation qui existait avant la guerre, en Angleterre où, avec une encaisse infime relativement au montant des échanges, ce pays assurait d'une façon parfaitement satisfaisante le règlement des échanges internationaux. Pourquoi ? Parce qu'il avait un système monétaire très efficace et que ses échanges étaient toujours sensiblement équilibrés, à très peu près, ce qui était le cas également pour la France avant 1914. La masse des échanges était considérable et le solde extrêmement réduit. Plus le système monétaire est parfait, plus les soldes à régler sont faibles, plus donc peut être réduit le volume des liquidités internationales.

Après cette introduction, j'en viens à l'objet véritable de cet exposé. Le problème, vous ai-je dit, est de rechercher comment ces deux fins essentielles : établir ou maintenir l'équilibre des engagements internationaux, d'une part, ne pas faire obstacle à l'expansion économique d'autre part, peuvent être pratiquement atteintes.

On peut imaginer un grand nombre de systèmes monétaires internationaux ; on peut les concevoir fondés sur le platine, sur le diamant. Notre ami Largentaye vous a exposé les raisons qui lui faisaient souhaiter un système fondé sur l'étalon-marchandises. Mais pour ne pas trop étendre cet exposé, je me bornerai à considérer les deux systèmes les plus caractéristiques, ceux entre lesquels, généralement, on s'impose de choisir : à savoir, d'une part le système de l'étalon or, et d'autre part, le système qui est actuellement en vigueur, celui de l'étalon de change-or ou « gold exchange standard ».

Je le répète, ce n'est pas que je n'admets pas la possibilité d'autres systèmes, mais je pense que, dans les circonstances présentes, ce serait un effort un peu théorique que de les étudier, car je ne crois pas que leur adoption soit probable, dans les circonstances présentes. Je crois que le choix qui doit s'accomplir est entre ces deux systèmes fondamentaux ou plutôt entre le principe de ces deux systèmes, parce qu'ils peuvent, l'un et l'autre, s'assortir de modalités subalternes sur lesquelles je n'insisterai pas.

Quel est le principe caractéristique de l'étalon-or ? C'est que les banques nationales, les banques d'émission créent de la monnaie, soit contre or, soit contre créances libellées en monnaie nationale. Je tiens à insister sur un point, sur une erreur qui est très souvent commise. Des détracteurs de l'étalon-or pensent souvent ou feignent de penser qu'il ne comporte d'autre mode de paiement que le paiement en or. C'est absurde. Les systèmes d'étalon-or qui existent depuis de

nombreux siècles et notamment depuis la création de la Banque d'Angleterre qui est, si je ne me trompe, de 1694, comportent tous, à des degrés divers, l'intervention d'une superstructure de crédit qui leur donne toute la flexibilité requise. Il n'est pas question, quand on parle de retour à l'étalon-or, de porter atteinte à cette indispensable flexibilité du crédit. La seule caractéristique de l'étalon-or, c'est que la banque d'émission ne garde dans son bilan, en contrepartie de sa circulation, faite elle-même soit de billets de banque soit de dépôts en banque, que de l'or ou des créances libellées en monnaie nationale, c'est-à-dire des effets à court ou éventuellement à moyen terme ou des bons du Trésor.

Comment fonctionnait ce système ? Par l'effet du mécanisme que j'ai exposé tout à l'heure, c'est-à-dire par l'effet de ces mouvements de pouvoir d'achat global qui assuraient ou tendaient à assurer l'équilibre des échanges internationaux. Si, une année, par suite de sécheresse par exemple, on achetait du blé à l'étranger en plus grande quantité que l'année précédente, il fallait le régler ; pour cela, il fallait obtenir des moyens de règlement. On apportait dans le pays débiteur de la monnaie nationale, par des circuits divers, à l'Institut d'émission, qui remettait l'or nécessaire à l'accomplissement des règlements. Cet or était transféré matériellement ou sur des livres, au pays créancier qui, lui, en l'achetant, créait de la monnaie.

Il y avait tendance à contraction de pouvoir d'achat dans le pays débiteur, tendance à expansion du pouvoir d'achat dans le pays créancier et, par suite, tendance au rétablissement de l'équilibre.

Je simplifie, je schématise, car je ne veux pas trop m'étendre sur ce sujet un peu théorique. Ce qu'il est important de noter, c'est que ce mécanisme jouait au jour le jour, par des variations insensibles et que personne ne se rendait compte de son fonctionnement. Il ne provoquait jamais les crises de déflation ou d'inflation, qui sont le résultat de phénomènes cumulatifs et qui ne peuvent pas apparaître quand on se trouve dans un système au fonctionnement quotidien.

Je ne saurais mieux me faire comprendre à cet égard qu'en évoquant la marche d'une automobile. Si'on agit sur le frein à tout moment pour conserver le contrôle de la vitesse, les voyageurs ne sont pas secoués, mais si on laisse le véhicule s'emballer, alors quand on arrive sur le mur on donne un coup de frein brusque, et là, les voyageurs éprouvent une secousse désagréable.

L'étalon-or, quand il fonctionnait au jour le jour, était un système très progressif, très doux, dont personne ne constatait l'existence.

Laissez-moi vous dire — et c'est là que, peut-être, il y a matière à controverse — que ce système était d'une extraordinaire précision et que le profane sous-estime toujours la sensibilité des mécanismes de pouvoir d'achat global. La confirmation la plus décisive à cet égard, c'est que l'Angleterre réussissait à assurer le financement des échanges mondiaux avec une encaisse-or infime, ce qui marquait bien que les soldes à régler étaient au jour le jour extrêmement faibles.

Ce système, contrairement à ce qu'on dit souvent, présentait deux

marges de flexibilité importantes : d'une part la superstructure de crédit construite sur la base-or dans chaque pays du monde, et cette superstructure de crédit ne dépendait que des besoins nationaux et était en quelque sorte régulée (excusez ce néologisme) par les mécanismes que nous avons évoqués quand nous avons parlé ici de la politique de crédit, mécanismes qui sont des mécanismes de taux et comme tels extrêmement sensibles. Par eux le volume du crédit est essentiellement déterminé par les besoins de l'économie et par le montant des encaisses désirées.

Donc la flexibilité du crédit est très grande, mais elle était fondée sur une dernière réserve de flexibilité, celle qui caractérisait la production de l'or, elle-même variable suivant les besoins monétaires. Le fait est généralement ignoré, mais je tiens à souligner que la production de l'or, comme toutes les productions, était très largement influencée, non pas par le prix de l'or, qui ne pouvait pas varier, car en régime de convertibilité métallique il était fixé par la partie légale immuable de la monnaie, mais par les variations du niveau général des prix relativement au niveau immuable de l'or, une baisse du niveau général des prix avec un prix de l'or immuable exerçant le même effet qu'une hausse du prix de l'or relativement aux autres prix, et inversement, une hausse du niveau général des prix, pour un prix de l'or invariable, étant équivalente à une baisse du prix de l'or dans l'échelle des prix. Ce phénomène de régulation — et j'insiste là-dessus — était si efficace que les études qui avaient été faites, dans la période 1927-1930, par *La Délégation de l'Or* du comité financier de la Société des Nations, avaient montré qu'en période de prix décroissants, la production de l'or était sept fois plus grande qu'en période de prix croissants.

Donc la production de l'or n'est pas un phénomène immuable, dépendant seulement des capacités physiques de production, mais une grandeur économique, soumise aux influences du mécanisme des prix et présentant, de ce fait, une flexibilité qui n'est pas niable.

Je reconnais que cette flexibilité est bien moindre que celle du crédit, lequel est affecté, au jour le jour, par des variations de taux infimes, $1/32^e$ ou $1/64^e$ de point, mais elle n'en existe pas moins ; elle comporte des délais, mais elle ne tend pas moins à maintenir la base de l'édifice du crédit au niveau des besoins, dans la mesure où ceux-ci sont affectés par des variations du niveau général des prix ou du volume des échanges.

C'est ce système sensible, complexe, mal connu, efficace qui a été brisé par le développement des crises d'inflation interne qui, malheureusement, se sont produites à plusieurs reprises dans notre récente histoire. Comment ? Je vous l'ai dit tout à l'heure, mais je vous le rappelle encore pour mémoire :

Si on crée un surplus de pouvoir d'achat à l'intérieur, le mécanisme qui tend à maintenir l'équilibre de la balance des paiements ne joue plus, se trouve inversé et, de ce fait, peut assurer le maintien durable d'un déséquilibre des engagements internationaux. Les phénomènes d'inflation se produisent en diverses circonstances, mais essentielle-

ment à l'occasion des guerres. Quand l'existence du pays est en jeu, on se procure du pouvoir d'achat par tous les moyens possibles et l'inflation est celui auquel on recourt le plus souvent, à des degrés divers d'ailleurs, mais auquel aucun belligérant ne semble pouvoir échapper.

Pendant la guerre de 14 il y a eu, dans tous nos pays, des inflations internes ; d'autre part, les États-Unis restaient ou étaient les seuls producteurs disposant de tous leurs moyens de production. Pour ces deux raisons, inflation dans les pays belligérants, quasi-monopole de production aux États-Unis, la balance des paiements des États-Unis s'est trouvée pendant toute la guerre de 14-18 en considérable excédent, d'où afflux de moyens de paiements aux États-Unis, concentration de tout l'or du monde dans ce pays et hausse des prix sensible puisqu'à la fin de la guerre de 1914 elle était d'environ 50 %.

On s'est alors trouvé dans l'obligation de constater que les prix-or ayant monté dans le monde, d'environ 50 %, la quantité d'or disponible pour le rétablissement de l'étalon-or était devenue insuffisante. Le volume du stock d'or nécessaire pour servir de base à une certaine superstructure de crédit n'est pas exactement proportionnel au volume de ce crédit, mais tend à varier comme lui, que ce soit l'effet de conventions dans les régimes où la loi oblige la banque d'émission à garder un certain pourcentage d'or relativement au montant de son passif, ou que ce soit simplement l'effet des nécessités de paiement qui l'obligent en fait à garder des encaisses proportionnelles aux montants des services de caisse qu'elle doit assurer, fonction eux-mêmes des crédits qu'elle a consentis.

Pour l'une ou l'autre de ces deux raisons, les prix ayant augmenté de 50 % dans le monde, la quantité d'or qui se trouvait disponible était manifestement insuffisante, après 1918, pour le rétablissement de l'étalon-or dans le monde. Et cependant on voulait le rétablir.

Cette situation s'est trouvée dissimulée parce que tant que l'étalon-or n'était pas rétabli, tout l'or du monde se trouvait concentré aux États-Unis ; mais quand on a voulu rétablir l'étalon-or dans les pays d'Europe — et c'est l'Angleterre qui, en 1925, a fait le premier pas dans cette voie — il est apparu aux yeux de tous qu'il n'y aurait pas assez d'or dans le monde, au niveau des prix du moment, pour le rétablissement de l'étalon-or.

Évidemment, il y avait un moyen de parer à cette insuffisance, c'était de constater que tous les prix avaient augmenté de 50 % dans le monde, que le prix de l'or n'avait pas varié, mais que si on augmentait le prix de l'or comme les autres prix, la valeur nominale des stocks d'or se trouverait augmentée de 50 % et qu'alors il y aurait assez d'or pour le rétablissement de l'étalon-or. Mais tout cela n'était pas très conscient. On ne l'a pas dit expressément, sauf mon vieux maître Charles Rist, qui l'a proclamé avec force.

La Société des Nations a adopté immédiatement le dogme de l'insuffisance de l'or et une conférence qui a siégé à Gênes, en 1922, a formulé, dans sa résolution n° 5, une recommandation qui demandait

aux Gouvernements « de parer à l'insuffisance de l'or par l'utilisation de balances à l'étranger ».

Ces termes sont un peu sibyllins, mais cela voulait dire le remplacement de l'or par des devises étrangères payables en or. Ce que cette recommandation n° 5 établissait, c'était la charte du « gold exchange standard », puisqu'elle conseillait aux Gouvernements de majorer des stocks d'or réputés insuffisants par l'utilisation de devises considérées comme équivalentes à l'or.

Ce texte a été adopté par une commission de la Conférence de Gênes dont nous connaissons tous les membres ; c'étaient de très charmants amis ou camarades. Ils étaient tous experts en quelque chose, mais le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils n'étaient pas experts en questions monétaires. C'étaient tous des financiers éminents, des banquiers ou des spécialistes de questions fiscales. Ils ont adopté cette recommandation sans avoir à aucun moment le sentiment qu'ils introduisaient une cartouche explosive dans la civilisation occidentale et qu'elle allait très peu d'années après presque faire sauter le système économique de l'occident.

Cette recommandation sur l'usage des balances à l'étranger a joué ; elle a été appliquée par le Comité financier de la Société des Nations dans tous les pays dont il a reconstitué la monnaie, c'est-à-dire Autriche, Grèce, Bulgarie, Éthiopie, etc. Elle a été appliquée par le Comité Dawes et le Comité Young en Allemagne et appliquée en fait en France par une loi de 1928 qui autorisait la Banque de France à émettre de la monnaie contre devises étrangères.

Le système a joué avec une prodigieuse efficacité, en ce sens que, très rapidement, on a vu se développer les « balances à l'étranger », c'est-à-dire les devises accumulées par les banques d'émission qui renonçaient à les transformer en or. Ce mouvement est devenu très sensible lorsque, du fait du rétablissement de la situation dans les principaux pays d'Europe, notamment en Allemagne d'abord, après les plans Dawes et Young, en France ensuite sous le gouvernement de M. Poincaré, on a vu un immense reflux de Livres et de Dollars, qui à ce moment étaient les seules devises payables en or, la Livre depuis 1925, vers les pays continentaux.

Nous avons recueilli alors, comme nous recueillons maintenant, d'immenses ressources en devises étrangères.

Permettez-moi encore un souvenir personnel :

En 1930 j'étais attaché financier à l'Ambassade de France à Londres, et, comme tel, je gérais les avoirs du Gouvernement français en Angleterre. Nous avions encore à cette époque tellement de Livres sterling qu'à moi seul je représentais 10% de la clientèle de toutes les banques de la Cité de Londres, ce qui me donnait un prestige considérable dans la Cité, mais marquait le caractère insolite de la situation. Et mon collègue Monick, qui était attaché financier à Washington, gérait également les énormes encaisses-dollars qui étaient le produit du Gold Exchange Standard.

Ce système avait provoqué une grande satisfaction, en ce sens qu'il

accumulait des ressources étrangères dans tous nos pays ; il y provoquait une joyeuse inflation ; il maintenait la stabilité des prix dans les pays débiteurs, aux États-Unis et en Angleterre, comme maintenant, mais M. Hoover, le Président des États-Unis, proclamait dans tous ses discours que les États-Unis avaient découvert le secret de la prospérité indéfinie, que le monde avait, grâce à sa science, entièrement maîtrisé le problème des cycles économiques et qu'on était embarqué vers une expansion illimitée. Tout cela semblait magnifique. Plus le temps passait, plus cette prospérité s'accroissait, jusqu'au jour où le système s'est effondré.

Il s'est effondré en deux fois : d'abord en 1929, par ce qu'on a appelé le « vendredi noir » aux États-Unis, qui a provoqué — c'était une crise cyclique — un effondrement boursier, lequel s'est transformé, en 1931, après la catastrophe d'une banque viennoise, la Kreditanstalt, en la « grande dépression », qui a accumulé dans le monde — je ne sais pas si beaucoup d'entre vous sont assez peu jeunes pour s'en souvenir — des souffrances, des douleurs, des troubles sans précédent, qui a mis en état de suspension de paiement presque tous les débiteurs (le service des obligations de beaucoup de pays de l'Occident se trouvant suspendu) et qui a menacé dans son existence même, la civilisation économique dans laquelle nous vivons.

Cette situation a duré jusqu'au moment où, en 1934, le Président Roosevelt, après diverses tentatives, après une politique très empirique, a finalement décidé de relever le prix de l'or, faisant passer le prix du métal aux États-Unis, d'environ 20 \$ l'once à 35 \$ l'once, ce qui a recréé des encaisses suffisantes pour le rétablissement de l'étalon-or dans le monde et a fait sortir le monde des affres de la grande dépression.

Tous ces précédents sont importants, car beaucoup des traits de la situation que je viens d'évoquer sont très proches de ceux que nous pouvons observer dans le monde actuellement, étant entendu que nous n'en sommes pas encore à la dernière phase, mais nous sommes dans les années 1928-1929. Le bilan des banques d'émission, en particulier, a subi une évolution étrangement parallèle à ce qu'elle était dans les années 1928-1929, ce qui ne laisse pas d'être assez inquiétant.

A quoi est dû ce parallélisme ? Il est dû à une situation singulière, qui est, en certains de ses aspects, semblable à celle des années 20, mais, en d'autres aspects, très différente.

En 1945, le Gold Exchange Standard s'est trouvé rétabli dans le monde, mais pas comme en 1922. A cette époque, c'est consciemment qu'on l'a établi, à la suite d'une recommandation de la conférence de Gènes. En 1945, c'est tout à fait inconsciemment qu'on l'a rétabli, sans que jamais aucune décision ait été prise, sans que jamais il ait été considéré comme un progrès, mais d'un consentement unanime, essentiellement parce que les banques d'émission trouvaient qu'il était plus agréable d'avoir dans leurs encaisses des devises, productives d'intérêt, plutôt que de l'or qui ne rapportait rien.

Tant que nous avons eu nos inflations internes, pour les raisons évi-

denes que j'évoquais tout à l'heure, les conséquences du Gold Exchange Standard, inversées par le surplus inflationniste créé en chaque pays, étaient dissimulées par la « rareté structurelle » du dollar, dont on considérait qu'elle existait pour l'éternité, qu'elle était le fait d'une modification des structures, qu'elle était due à la puissance de l'économie américaine et qu'il fallait s'y plier comme au phénomène des marées ou à l'alternance des jours et des nuits.

Messieurs, l'affirmation de la rareté « structurelle » du dollar devrait être pour la pensée économique une tache ineffaçable et une honte que rien ne peut atténuer. Elle prouvait une ignorance totale du mécanisme du déficit de la balance des paiements, et tous les économistes qui ont chanté dans leurs publications la rareté structurelle du dollar devraient aujourd'hui se couvrir la tête de cendres en pensant qu'ils ont fait la preuve d'une ignorance totale des mécanismes monétaires. Les voix qui ont affirmé que ce déficit n'était pas structurel mais était dû à un mécanisme monétaire étaient peu nombreuses ; elles ont eu la satisfaction de constater que dès qu'à partir de 1958 les inflations nationales se sont atténuées, ce déficit structurel fondait comme neige au soleil et se transformait en un excédent que l'on qualifiera aussi de structurel, mais qui est dû à des mécanismes purement monétaires et qui, si les circonstances se renversent, disparaîtra, lui aussi, à son tour. Les mouvements monétaires sont toujours conjoncturels ; il n'y a pas de structure en matière économique ; elles se modifient avec une extrême facilité, toujours plus vite qu'on ne le croit.

Quoi qu'il en soit, le phénomène du Gold Exchange Standard a été dissimulé dans le monde jusqu'à la fin de 1958 par nos inflations internes ; mais dès que celles-ci se sont atténuées ou ont disparu dans un grand nombre de pays, alors le phénomène du Gold Exchange Standard, qui était subalterne, est devenu dominant, et on a vu se dérouler toutes les conséquences qu'on avait déjà observées dans sa première période d'application, entre 1922 et 1933.

Quelles sont ces conséquences ?

Je vous rappelle le principe du Gold Exchange Standard. C'est la faculté pour la banque d'émission d'émettre de la monnaie, non seulement contre or et créances libellées en monnaie nationale, mais aussi contre devises payables en or, ce qui, à l'époque, voulait dire uniquement dollar. En 1922 c'étaient livre et dollar ; en 1945 c'était uniquement dollar.

J'ai exposé bien souvent les conséquences de ce système, mais je vous demande la permission de vous les rappeler rapidement. M. Duret, qui m'a entendu souvent, va me reprocher certainement de me répéter...

L'existence du système fait que lorsque les États-Unis ont un déficit à l'égard de l'étranger, ils payent en dollars, naturellement. Ces dollars, qui sont reçus par le créancier, qu'il soit français, allemand, italien ou japonais, arrivent par des canaux divers à la banque d'émission, et celle-ci crée du pouvoir d'achat interne, billets ou crédits de banque contre ces actifs. Mais ces dollars sont inutilisables à Paris, à

Bonn, ou à Tokyo, donc le jour même ou la banque d'émission les reçoit, elle les replace sur le marché de New York, par télégramme, en achetant des bons du Trésor ou en les déposant en banque. On arrive alors à ce système merveilleux, incomparable, dans lequel le pays débiteur recouvre, le jour même où il les a accomplis, les versements qu'il a opérés à l'égard de l'étranger.

C'est un système magnifique ; s'il était conscient, il serait très ingénieux. Mais ce système a naturellement les effets qu'on pouvait en attendre : n'ayant jamais à subir l'effet de leurs déficits, les États-Unis ont pu continuer indéfiniment à être en déficit, à acheter ou prêter ou donner à l'étranger, puisque tout se passait pour eux comme si le déficit n'existait pas.

Je ne vais pas parler de billes, Monsieur Duret, mais je vais parler d'un fournisseur quelconque ; je vous laisse le soin de le choisir, mais je suis sûr que si vous trouviez un fournisseur qui s'engage à vous rendre le montant de votre paiement le jour où vous l'accomplissez, vous achèteriez très libéralement le produit qu'il serait susceptible de vous fournir et votre balance des paiements, de ce fait, se trouverait en déficit. Eh bien c'est ce qui est arrivé aux États-Unis. Je ne crains pas de me tromper en affirmant que, nonobstant tous les efforts faits par l'administration américaine, ce déficit continuera tant que continuera le système du Gold Exchange Standard, parce qu'il est le produit direct, nécessaire, inévitable du système.

Il est possible, d'ailleurs, qu'il ne continue pas longtemps, parce qu'il y a un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que le système maintenant est à son terme, qu'il faut le remplacer. Mais l'accord s'arrête là ; on n'est pas d'accord sur les moyens de le remplacer.

Ce système a cette première conséquence qu'il n'y a jamais rareté de capitaux sur le marché monétaire de New York, nonobstant les déficits considérables de la balance des paiements. Le marché de New York est toujours très abondamment pourvu, ce qui peut indéfiniment permettre aux États-Unis de se procurer des capitaux sur ce marché pour acheter à l'étranger, ou faire des dépenses d'aide ou des dépenses militaires ou des dépenses d'investissement. Les taux sur le marché de New York restent faibles malgré 5 ou 6 années de pesants déficits.

Pendant mes amis de Washington disent : nous reconnaissons que le mécanisme monétaire est inefficace, mais ce que ne fait pas le mécanisme monétaire, nous pouvons le faire par la voie d'une politique de crédit volontaire et consciente.

Je leur réponds : en effet, vous pouvez, théoriquement, faire ce que le mécanisme monétaire eût fait, mais d'abord est-il vraisemblable que vous le fassiez puisque vous empêchez le mécanisme monétaire de le faire ? Ensuite, est-il politiquement imaginable que vous puissiez, par voie de décisions conscientes, quand vous avez laissé s'accumuler un déficit de 3 milliards de dollars par an, faire subir brutalement au marché de New York une contraction de crédit qui serait alors, elle, très sensible parce que brutale et qui provoquerait des protestations d'autant plus vives que les États-Unis sont depuis toujours —

M. de Largentaye ne me démentira pas — dominés par le dogme de l'argent bon marché et que de risquer par une politique délibérée de faire obstacle à des niveaux d'intérêt peu élevés, c'est vraiment aux États-Unis agiter le drapeau rouge devant le taureau. Il n'y a aucune chance pour que pareille politique puisse être mise en œuvre. La meilleure preuve est que les États-Unis ne l'ont jamais mise en œuvre ; bien au contraire, ils ont neutralisé les sorties d'or et leur politique de crédit a été, et ils le reconnaissent, exactement l'inverse de ce qu'elle aurait dû être si on avait voulu mettre un terme au déficit de la balance des paiements.

Ce système a eu dans les pays créanciers l'effet attendu, c'est-à-dire qu'il a créé des tendances inflationnistes constantes. L'existence de pareilles tendances explique que nous ayons dans tous nos pays des plans de stabilisation, des politiques de revenus, qui tendent à faire obstacle aux conséquences inflationnistes du Gold Exchange Standard.

Mais la principale conséquence du système c'est que, quand on retourne les dollars aux États-Unis, on ne les abandonne pas, mais on les prête, c'est-à-dire qu'on acquiert une créance sur les États-Unis. C'est ainsi que se sont constituées ces fameuses « balances-dollars » qui sont des créances des banques d'émission étrangères sur le stock d'or américain. La situation est telle — il faut que je vous donne des chiffres pour que vous en mesuriez l'importance — qu'en application des règles du Gold Exchange Standard, les banques d'émission non américaines ont accumulé un peu plus de 13 milliards, environ 13 milliards 1/2 de dollars de créance, alors que le stock d'or des États-Unis se trouve réduit maintenant à environ 14 milliards 1/2 de dollars, c'est-à-dire qu'il dépasse à peine le montant des seules créances des banques d'émission, compte non tenu des créances privées et des sommes que la loi américaine prévoit comme garantie de la circulation interne.

Ceci suffit à marquer que si ce droit à obtenir de l'or était exercé, les États-Unis seraient en état d'insolvabilité totale, et seraient dans l'impossibilité d'assurer le paiement de leurs dettes à l'étranger.

Y a-t-il chance pour qu'il en soit ainsi ? On vous dit : cela n'a aucune importance si on ne demande pas l'encaissement de ces balances-dollars ; il n'y a que quelques pays mal intentionnés, dit-on encore aux États-Unis, qui demandent l'encaissement de leurs balances-dollars. Ces pays mal intentionnés sont d'ailleurs plus nombreux qu'on ne le croit. Il y a un pays dans le monde qui n'a jamais gardé de balances-dollars, c'est l'Angleterre. En sa qualité de meilleure amie des États-Unis, mais aussi de pays ayant une tradition monétaire très ancienne, les Anglais n'ont jamais gardé de balances-dollars, et leur stock d'or représente 92 % de leur passif. Ensuite, il y a des pays comme la Suisse, la Hollande qui n'ont gardé que très peu de dollars. Les pays qui en ont gardé le plus sont ceux qui sont les plus dépendants des États-Unis sur le plan politique, essentiellement le Japon, en premier lieu, et l'Allemagne en second lieu, mais l'Allemagne a rapatrié beaucoup d'or au cours de la dernière année.

Quoi qu'il en soit, ces balances-dollars sont inquiétantes, mais elles sont inquiétantes surtout dans l'état dynamique où nous nous trouvons, parce que chaque année le stock d'or des États-Unis diminue d'environ 1 milliard de dollars et le montant des créances sur cet or, c'est-à-dire des balances-dollars augmente d'environ 2 milliards de dollars. Il y a là le phénomène de ciseaux bien connu : un actif qui diminue, un passif qui augmente ; il va de soi que cette situation, si elle se prolonge, ne peut pas ne pas conduire, un jour, à un accident et que cet accident c'est exactement celui de 1931, c'est-à-dire l'effondrement de la superstructure de crédit fondée sur le Gold Exchange Standard.

Y a-t-il chance pour que cet accident se produise ?

Je vais vous dire pourquoi je pense qu'il y a chance pour qu'il se produise :

Je vous ai dit tout à l'heure que le déficit de la balance des paiements des États-Unis continuerait tant que continuera le Gold Exchange Standard, donc tant que ne sera pas rétabli un système de paiement sérieux, qui implique que le débiteur perde ce que gagne le créancier. Dans mon esprit, ce système ne peut être et ne sera, en fait, que l'étalon-or. Donc il arrivera un moment où, d'un consentement mutuel, unanime, pour mettre un terme au déficit de la balance des paiements aux États-Unis, on reviendra aux paiements en or du solde des échanges internationaux. C'est ce que le Général de Gaulle a demandé dans sa fameuse conférence de presse récente ; il n'a pas été plus loin.

Si on demande le paiement des déficits en or, pensez-vous que l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Japon continueront à conserver des balances-dollars, puisqu'elles ne pourront plus être utilisées à payer les échanges internationaux ? Il va de soi que ces pays exerceront leur droit de demander le remboursement en or de leurs balances-dollars. C'est un droit absolu, c'est un droit qui ne peut pas être contesté. Ils demanderont le paiement de ces balances en or, et le stock d'or des États-Unis se trouvera réduit à rien, si on n'attend pas trop longtemps, car si on attend trop longtemps, ce n'est pas à rien qu'il se trouvera réduit, mais il sera négatif puisque les balances dépasseront le stock d'or.

C'est une situation qui n'est pas pensable. Hélas nous en avons bien connu les conséquences en 1958 ; quand on n'a pas de devises pour payer les achats à l'étranger on est obligé, qu'on le veuille ou non, d'établir un embargo sur l'or, d'assurer un contrôle général des paiements à l'étranger, de limiter toutes les importations par des contingents d'importation, de consentir à une rupture totale des relations internationales.

C'est une situation qui n'est pas pensable et qui, en tous cas, ferait subir une profonde atteinte à la prospérité dans le monde, donc au niveau de vie des populations ; c'est une situation qui ne doit pas être envisagée.

Alors, problème pratique : c'est, d'une part, de liquider ces balances-dollars menaçantes ; d'autre part, de le faire sans que cela inflige au

stock d'or des États-Unis des prélèvements intolérables et qui, en tout cas, ne seront pas admis.

Quelles sont les solutions envisagées à cette fin ?

Il y a, à cet égard, deux familles de solutions, et deux seulement : la première, c'est celle qui est faite de ce que l'on appelle les plans, parmi lesquels le plan Triffin est le plus populaire.

D'une manière générale, sans trop entrer dans le détail, ces plans sont tous caractérisés par le fait qu'ils donnent à une autorité internationale, que ce soit le Fonds Monétaire International de Washington, la Banque des règlements internationaux de Bâle, le Groupe des Dix ou une autorité à créer, la faculté d'émettre une monnaie internationale à cours forcé qui pourra être mise à la disposition des États-Unis notamment, et qui leur permettra de rembourser les balances dollars sans subir une réduction trop forte de leur stock d'or. C'est une solution logique ; elle donnerait certainement le résultat qu'elle est censée fournir ; néanmoins, je crois que c'est une solution dangereuse, car elle donne, je le répète, à une autorité internationale, la faculté de créer de la monnaie, donc de décider les prélèvements que le pays bénéficiaire de ce pouvoir d'achat pourra obtenir gratuitement dans les pays où il l'utilisera.

Je n'imagine pas un seul gouvernement souverain consentant une pareille délégation de souveraineté ; cela me paraît impossible à envisager je crois surtout que l'attribution de cette faculté ouvrirait dangereusement la porte à l'inflation permanente, car on sait les pressions auxquelles les institutions, surtout internationales, sont soumises. L'accepter ce serait véritablement exposer le monde à un état d'instabilité durable, très défavorable au développement des échanges.

Alors, si on n'accepte pas cette solution, que restera-t-il ? Il reste la seconde solution, celle qui consiste à remarquer que le prix de l'or a été fixé en 1934 par le Président Roosevelt à 35 \$ l'once, et que depuis cette époque tous les prix ont doublé aux États-Unis ; donc tous les prix-or dans le monde ont sensiblement doublé, et l'on se trouve dans une situation très insolite relativement à l'or, puisqu'elle est l'équivalent de celle qui existerait si on vendait le blé, par exemple, au prix de 1934, ou le charbon, ou l'acier, au prix de 1934.

Donc, ceci conduit à se demander s'il ne conviendrait pas de procéder à une remise en ordre, c'est-à-dire de faire ce que le Président Roosevelt a fait lui-même en 1934, et de remettre le prix de l'or sensiblement à la parité des autres prix, c'est-à-dire d'en doubler approximativement le niveau ; je dis doubler, je ne sais pas quel serait le chiffre optimum, mais comme ordre de grandeur c'est probablement au doublement qu'il faudrait recourir.

Jusqu'à présent, et notamment dans mes articles de 1961 par lesquels j'avais saisi l'opinion du problème du Gold Exchange Standard, je m'étais imposé de rester assez sibyllin sur cette question de l'augmentation du prix de l'or, parce que je ne voulais pas risquer de provoquer des spéculations et de désorganiser les marchés. Depuis, la situation a entièrement changé ; la question est discutée sur la place

publique et je considère que ce serait faire plus de mal que de bien que de dissimuler sa propre pensée sur ce point essentiel.

Que produirait le doublement du prix de l'or ?

Je remarque d'abord que les balances-dollars, c'est-à-dire les créances sur l'or américain, sont des créances dollars ; elles n'ont pas de clause or, et vous savez tous que la clause-or ne se présume pas, qu'aucun tribunal dans le monde ne reconnaîtrait une clause-or à des créances qui n'ont pas de clause-or, pour des raisons très simples, c'est que les créances avec clause-or ne comportent pas les mêmes taux de rémunération que les créances sans clause-or, et que la clause-or ne peut résulter que d'une convention expresse. Donc ce sont des créances dollars. Si, demain, on doublait le prix de l'or aux États-Unis, le stock d'or qui est encore, je le disais, d'un peu moins de 15 milliards de dollars, vaudrait en valeur nominale environ 30 milliards de dollars. Avec ces 30 milliards de dollars, les États-Unis pourraient rembourser les 13 milliards de dollars des banques d'émission étrangères et resteraient avec une encaisse-or d'environ 17 milliards de dollars, c'est-à-dire un peu supérieure à ce qu'elle est actuellement.

Donc, contrairement à ce qui a été dit, aucun risque de déflation d'aucune sorte aux États-Unis, puisque la base du crédit ne serait aucunement modifiée et que, de ce fait, aucune contraction de pouvoir d'achat n'est à redouter. Du côté des pays créanciers, leurs balances dollars seraient remboursées, donc elles disparaîtraient, mais ils gagneraient, pour un même montant en dollars, l'or qui leur serait versé ; donc leur situation, de ce point de vue, ne serait aucunement modifiée ; ils auraient la même encaisse qu'antérieurement et, là encore, aucune déflation à redouter. Il est vrai que les États qui ont des encaisses or sans dette dollars à rembourser réaliseraient un surplus. Il y aurait lieu de prévoir une utilisation de ce surplus qui soit susceptible d'éviter les effets inflationnistes. Mais il est beaucoup plus facile de parer à un excès qu'à un manque de ressources, et je suis convaincu que, compte tenu notamment de la situation de la Livre Sterling, il n'y aurait aucune difficulté à trouver, par voie de convention internationale, une utilisation de ces surplus de ressources. Mais ceci est un peu étranger à notre problème et je n'insiste pas.

Ce qu'on peut dire, c'est que cette solution, si elle était adoptée, loin d'être déflationniste, provoquerait un immense mouvement d'expansion dans le monde entier. Pourquoi ? Parce que, nous l'avons toujours observé dans le passé, quand l'accident est derrière vous au lieu d'être devant, on assiste toujours à un grand dégel de toutes les ressources thésaurisées. On assisterait à une baisse profonde de tous les taux d'intérêts ; on assisterait à une augmentation considérable des facultés d'investissement, donc à un mouvement d'expansion d'activité et de bien-être, mais cette fois, de longue durée, car il ne serait plus menacé par l'effondrement du système.

Je vous rappelle d'ailleurs, encore une fois, que c'est par ce procédé là qu'en 1934 le Président Roosevelt a fait sortir le monde des horreurs de la grande dépression.

Je crois que cette solution finira par s'imposer, parce que je n'en vois pas d'autres dont l'adoption soit vraisemblable. La seule question est de savoir si elle sera adoptée avant ou après la crise. J'ai la conviction que si nous ne faisons rien le monde continuera à dériver, dans une prospérité croissante, vers une crise analogue à celle de l'année 1931, qu'il se produira un jour, quelque part dans le monde, un accident et que cet accident provoquera l'effondrement de la double structure de crédit issue du Gold Exchange Standard. Tout le problème est de savoir s'il y a quelque chance qu'on puisse adopter le remède avant la crise, à froid, et éviter par là au monde les dommages que lui causerait une nouvelle crise monétaire.

Quels seraient ces dommages ? Sans dramatiser, avec certitude : l'embargo sur l'or aux États-Unis ; avec certitude : l'établissement de contingents d'importation aux États-Unis et un contrôle des changes général qui, d'ailleurs, est virtuel actuellement, car vous savez que les États-Unis ont découvert la solution du « self restraint », c'est-à-dire du contrôle volontaire des exportations de capitaux. Le Président des États-Unis a rassemblé toutes les banques et leur a demandé de lui prêter leur concours et de contrôler les exportations de capitaux, c'est-à-dire que d'ores et déjà il y a, aux États-Unis, un contrôle des changes moral, qui s'exerce d'ailleurs efficacement et je dois rendre hommage sur ce point au loyalisme des citoyens américains. Ils semblent très désireux de respecter ces obligations, mais elles seront inefficaces. Le contrôle des changes volontaire, le self restraint, s'il a une action, réduira le surplus commercial, mais, conformément à tous les précédents, ne changera pas le déficit de la balance des paiements. Donc il échouera, et quand il aura échoué il n'y aura pas d'autre solution que l'embargo sur l'or avec toutes les conséquences qu'il entraînera. Ce sera un choc extrêmement violent pour l'Occident, car il va de soi que nous prendrons des mesures de rétorsion, et que tout ce qui a été fait en matière de libéralisation des échanges se trouvera compromis ; donc il faut, à tout prix, essayer de l'éviter, essayer d'obtenir que le remède soit adopté avant la crise et que se trouvent épargnés au monde les dommages et les troubles d'une nouvelle crise monétaire.

Quelles sont les chances pour qu'il en soit ainsi ? Elles ne sont pas négligeables. Je vous ai dit, tout à l'heure, qu'il y avait un grand changement depuis 1961 ; je l'ai constaté aux États-Unis ; tout le monde est d'accord sur le fait que le système est à bout ; tout le monde est d'accord sur la nécessité de le remplacer, mais l'accord s'arrête là et l'hésitation, à partir de là, continue dans le choix entre plan Triffin ou autres plans et la hausse du prix de l'or.

Il faut peut-être que j'ouvre une petite parenthèse pour vous parler du C. R. U. qui est le système que M. Giscard d'Estaing a proposé à la conférence de Tokyo du Fonds Monétaire International. Le C. R. U., c'est le système des « Collective Reserve Units ». C'est un système sur lequel j'ai quelque peine à me prononcer, d'abord parce que je ne le connais pas entièrement, mais essentiellement parce

que tel que je l'aperçois, c'est un système à double visage, suivant les conditions dans lesquelles il sera employé. Ou les unités monétaires nouvelles seront attribuées en fonction des encaisses or, c'est-à-dire proportionnellement aux encaisses or existantes et c'est, si j'ai bien compris, la thèse française, ou elles seront attribuées suivant les besoins, c'est-à-dire arbitrairement.

Dans le premier cas, le système est sensiblement équivalent à une hausse du prix de l'or, puisqu'il consiste à majorer les encaisses or en fonction de leur montant et proportionnellement à celui-ci. Il n'est, en réalité, qu'une anticipation de la hausse du prix de l'or. Mais si ce système est automatique, il exige des révisions très fréquentes, car si on continue, à partir du moment où il sera établi, à payer en or, les encaisses or se modifieront ; donc il faudra constamment réajuster le montant des C. R. U. au montant des encaisses or. S'il en est ainsi, c'est un système ingénieux, rationnel et qui, je le répète, est très proche d'une hausse du prix de l'or.

Si, au contraire, l'attribution de « C. R. U. » est laissée au libre arbitre d'institutions monétaires internationales, c'est un système très proche du plan Triffin et, comme tel, soumis, pour moi, à toutes les réserves que j'énumérais tout à l'heure à l'égard des plans en général et du plan Triffin en particulier.

Donc, sur le C. R. U., je ne crois pas qu'on puisse d'ores et déjà se prononcer ; tout dépend de la façon dont il sera appliqué. Mais ce qui me paraît essentiel, et j'en ai fini, en m'excusant d'avoir retenu si longtemps votre attention, c'est de savoir si le monde civilisé sera assez maître de ses destinées pour adopter un remède avant la crise. Gouverner, c'est prévoir, dit-on, mais c'est surtout agir ; il ne suffit pas de prévoir, il faut encore agir, et agir en cette matière, c'est mettre en œuvre une solution qui soit susceptible de parer aux dangers qui résultent de la situation présente, laquelle, pour moi, conduit inéluctablement à un accident si on la laisse se développer.

Quelles sont les chances pour une action délibérée, à froid, avant la crise ? Elles ne sont pas inexistantes, mais elles sont faibles. Le problème est à la fois aux États-Unis et dans les autres pays de l'Occident.

Il y a, aux États-Unis, une hostilité profonde dans l'opinion, à l'égard de tout ce qui touche au prix de l'or. Je ne sais pas s'il sera possible de la surmonter. On m'a fait observer que dans la charte du Fonds Monétaire International il y a un article qui prévoit que la hausse du prix de l'or peut être réalisée simultanément dans tous les pays signataires. C'est donc une solution qui n'est pas nouvelle et qui a été envisagée par les créateurs du régime de Bretton Woods. Mais cette solution, pour être adoptée, en raison des pourcentages de voix au Fonds Monétaire, doit recevoir la voix du représentant américain, et le Congrès, en ratifiant l'accord de Bretton Woods, a stipulé que cette voix ne pourrait être donnée qu'après assentiment du Congrès. Donc il y a là une difficulté. Par contre, on m'a fait remarquer à Washington que le Président conser-

vait le pouvoir, de sa seule autorité, de décréter l'embargo sur l'or, donc de suspendre les paiements en or à l'étranger.

Quelles sont les chances pour que cette solution soit adoptée ? Cela dépend, je vous l'ai dit, des États-Unis, mais cela dépend beaucoup aussi de la détermination des autres pays de l'Occident. Or, depuis trois ans, on a beaucoup discuté dans les comités occidentaux, c'est-à-dire à l'O. E. C. E., au Comité des Dix, dans un comité que présidait mon ami Roosa, mais malheureusement ce qu'on a discuté ce n'est pas le problème que pose le déficit de la balance des paiements. On a dit que le problème à résoudre, c'était de donner au monde des liquidités supplémentaires ; mais nous ne manquons pas de liquidités dans le monde ; il y en a trop, et la meilleure preuve c'est que nous avons dans tous nos pays des plans de stabilisation ou des politiques de revenu qui tendent à stériliser l'usage des liquidités existantes. Donc, ce n'est pas un problème de liquidités. La « recherche de liquidités », c'est un terme honnête pour dissimuler le véritable problème traité depuis plusieurs années par les Institutions Internationales : la recherche de devises non américaines pour payer plus longtemps le déficit de la balance des paiements des États-Unis. Dans cette recherche on a fait merveille ; on a inventé une série d'expédients qui ont des noms singuliers ; ce sont les swaps ; ce sont les accords de Bâle ; c'est l'augmentation des quotas du Fonds Monétaire International, tous moyens de permettre aux États-Unis de payer un peu plus longtemps, sans prélèvement sur leur stock d'or, le déficit de la balance des paiements. C'est très habile, mais cela ne touche en rien au vrai problème, qui est celui des causes du déficit. Donc, on n'a pas commencé l'examen du problème monétaire international ; j'ai le sentiment que si on en discutait réellement, sérieusement, les chances d'un accord ne seraient pas inexistantes, à la condition qu'on ose dire aux États-Unis la vérité en cette matière et la vérité c'est d'abord l'affirmation qu'appeler problème des liquidités ce qui n'en est pas un, c'est un mensonge. J'ai éprouvé d'ailleurs qu'on pouvait le dire. J'ai dit cela aux États-Unis ; j'ai fait, il y a quinze jours, trois exposés, dont un public ; je n'ai pas été lapidé, bien loin de là...

M. DURET. — Vous a-t-on applaudi ?

M. RUEFF. — Très largement. Mais ce qu'on m'a dit, et ce que m'a dit notamment le Gouverneur du Federal Reserve Board, qui m'a fait l'honneur d'assister au premier de ces exposés, c'est essentiellement ceci : « trois Présidents des États-Unis ont affirmé qu'on ne changerait pas le prix de l'or ; donc nous sommes engagés ; nous ne pouvons pas moralement le changer ».

Je lui ai répondu : « Mon cher Gouverneur, si c'est une question, d'honneur pour les États-Unis, la première façon d'y répondre c'est, puisque vous avez pris l'engagement de payer à vue les balances-dollars, de ne pas protester quand certains pays prétendent exercer le droit que vous déclarez vouloir leur conserver. Si vraiment vous voulez respecter vos engagements, il faut les honorer sans amertume et sans reproches quand on vous demande de les remplir.

Le second point c'est que si vous continuez dans la voie présente, vous vous trouverez, que vous le vouliez ou non, dans l'impossibilité matérielle d'honorer vos engagements et votre honneur sera aussi grandement menacé. »

Donc, pour moi, la bataille n'est pas absolument perdue ; cependant les chances pour qu'elle soit gagnée sont faibles ; il ne faut pas se le dissimuler ; la solution la plus vraisemblable, c'est que nous continuerons à dériver dans l'inaction et dans les discours vers l'accident, qui provoquera l'embargo sur l'or aux États-Unis, et, à ce moment, les dommages seront tels que la situation ne pourra pas durer et que le problème sera vraisemblablement résolu par l'une des deux méthodes que je vous ai indiquées et, à mon avis, par la seconde.

Voilà, Monsieur le Président, les réflexions que je peux vous soumettre. Je vous prie de m'excuser d'avoir été aussi long, mais le sujet était difficile et j'ai essayé de vous dire mon point de vue sur ses divers aspects.

LISTE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS
DE JACQUES RUEFF (1)

1. — MÉTHODOLOGIE

- † *Des sciences physiques aux sciences morales*, Alcan, Paris, 1922 ; actuellement Presses Universitaires de France. Traduit en anglais en 1929, sous le titre *From the Physical to the Social Sciences*, John Hopkins University Press, Baltimore Maryland, et Oxford University Press, Londres.
- * « L'économie politique, science statistique », *Revue de Métaphysique et de Morale*, 1925.
- « La statistique, instrument de la connaissance », *Journal de Statistique*, 1930 et *Revue Économique Suisse*, 1930.
- « L'École libre des Sciences politiques », dans numéro du cinquante-naire de la *Revue d'Économie politique*, 1937.
- « Clément COLSON (notice nécrologique) » dans *Revue d'Économie Politique*, n° 2 de 1939 et dans *Information*, mai 1939.
- * « Éloge de la théorie », *La Jaune et la Rouge*, Bulletin de l'École Polytechnique, 1955.
- « L'étalon monétaire » dans *Connaissances et mesure*, décembre 1955.
- « La statistique, instrument de la connaissance », *Bulletin de la Société de Statistique de Paris*, 1961.
- « De l'esprit de réforme », *Revue politique et parlementaire*, de décembre 1961.
- « L'enseignement, clé de l'expansion économique et du progrès social. » (Discours à l'assemblée du Collège libre des Sciences sociales et économiques, 17 décembre 1962) et *Revue politique et parlementaire* de février 1963.

2. — ORDRE SOCIAL

- * « La crise du capitalisme », *Séances et Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 1935 et *Revue Bleue*, 1935.

(1) Les publications indiquées par un astérisque (*) sont réimprimées dans le présent ouvrage. Celles ayant une croix (†) y sont reproduites partiellement.

- † « Les formes d'interventions des pouvoirs publics compatibles avec le mécanisme des prix », intervention au cours de la première séance de travail du Centre international pour la rénovation du libéralisme, 13 mars 1939 et reproduit dans *Les Essais*, 1961, tome II.
- † *L'ordre social*, 2 vol., Sirey, Paris, 1945 ; 3^e édition en 1 vol. chez Médicis, Paris, 1966. Édition abrégée, sous le titre *Monnaie saine ou État totalitaire*, éditions Sedif, Paris, 1947. Traduction allemande de *L'ordre social*, sous le titre *Die soziale Ordnung*, Eilers Verlag, Brême, 1952. Traduction espagnole : *El Orden Social*, Aguilar, Madrid, 1964.
- « Sur la technique de la liberté », *Société d'Économie politique de Belgique*, séance du 14 Mai 1946.
- « Défense et illustration de la liberté », dans *La Nef*, juin 1946.
- * « Les fondements de l'ordre dans les sociétés humaines », *Bulletin de la Société Française de Philosophie*, 1947.
- « Le dilemme français », *Le Figaro* des 17, 18 et 19 décembre 1947.
- « L'ère des économies désordonnées », *Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 1948.
- « The Case for the Free Market », *Foreign Affairs*, 1948.
- « Réflexions sur l'ordre économique », *Bulletin d'Information du Rotary Club de Paris*, 1948.
- « Les ressorts de l'économie de guerre : économie dirigée ou économie libérale », *Conférence à l'Institut des Hautes Études de la Défense nationale*, 30 novembre 1948.
- Épître aux dirigistes*, Gallimard, Paris, 1949. Traduction anglaise : « A letter to the Advocates of a Controlled Economy », dans *Essays in European Economic Thought*, ouvrage publié sous la direction de L. Sommer, Princeton (N. J.), 1960. Traduction italienne : « Epistoli ai dirigenti » (Quaderni di Orientamenti).
- « Discours aux Indépendants », *Revue d'Économie Contemporaine*, 1951 ; sous forme de brochure chez Médicis, Paris, 1951.
- « Économie libérale ou économie dirigée — non, l'histoire n'a pas décidé », *La NEF*, 1951.
- * « Le concept de liberté », dans *Enquête sur la liberté*, Hermann, Paris, 1953.
- « La conception de l'homme : Orient-Occident », dans *Humanisme et éducation en Orient et en Occident*, ouvrage publié par l'U.N.E.S.C.O. en 1953 dans la série *Unité et diversité culturelles*. Traduit en anglais : « The conception of Man-East West » (même publication).

- « Les sociétés humaines, ces belles choses artificielles », *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 1955.
- « L'ordre dans la nature et dans la société », *Diogène*, 1955.
- « Mission et responsabilité des élites dans une civilisation de masses », *Centre Économique et Social de Perfectionnement des Cadres*, Paris, 1956.
- « The Intransigence of Ludwig von Mises », dans *On Freedom and Free Enterprise, Essays in Honor of Ludwig von Mises*, ouvrage publié sous la direction de M. Sennholz, Princeton (N. J.), 1956.
- « Grandeur et décadence des civilisations de marché », *Revue des Deux Mondes*, octobre 1957.
- « Vers une économie fine », dans *Stabile Preise in wachsender Wirtschaft : Das Inflationsproblem. Erich Schneider zum 60. Geburtstag*, ouvrage publié sous la direction de G. Bombach, Mohr, Tübingen, 1960.
- * « Regards sur le libéralisme moderne », *Les Essais*, 1961.
- « Démocratie bénéficiaire ou démocratie inflationniste ? », *La Nef*, septembre-novembre 1963.

3. — THÉORIE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- « Les variations du chômage en Angleterre », *Revue Politique et Parlementaire*, 1925.
- « Chômage et salaires réels en Angleterre dans la période 1919-1925. », *Société d'Économie Sociale*, janvier 1926.
- † « L'assurance-chômage, cause du chômage permanent », *Revue d'Économie Politique*, 1931 ; sous forme de brochure chez Sirey, Paris, 1931. Traduction anglaise dans le *Times* des 11 et 12 juin 1931 ; débat sur cette étude à la chambre des Communes le 22 juin 1931.
- « Chômage, salaires et prix », *Documents du Travail, Bulletin de l'Association Française pour le Progrès Social*, 1932.
- « De quelques hérésies économiques qui ravagent le monde. » Conférence prononcée dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne le 27 février 1933 (nouvelle école de la Paix).
- « L'enseignement de M. Colson », *Revue des Deux Mondes*, 1933.
- « Pourquoi, malgré tout, je reste libéral ». Conférence au Centre polytechnicien d'études économiques, 8 mai 1934.
- Préface pour la traduction française de « La grande dépression » de Lionel Robbins, Payot, 1935.*

- « Économie et finances de guerre », *Leçon à l'École de Guerre de Compiègne*, 25 avril 1940.
- « Les erreurs de la théorie générale de Lord Keynes », *Revue d'Économie Politique*, 1947. Traduit en anglais en 1947, sous le titre : « The Fallacies of Lord Keynes' General Theory », *Quarterly Journal of Economics* et réimprimé dans *The Critics of Keynesian Economics*, ouvrage publié sous la direction de H. Hazlitt, van Nostrand Company, Princeton, New Jersey, 1960.
- « Reply » à James Tobin, *Quarterly Journal of Economics*, 1948.
- † « Nouvelle discussion sur le chômage, les salaires et les prix », *Revue d'Économie Politique*, 1951, n° 5, et sous forme de brochure Librairie du Recueil Sirey, Paris, 1951.
- « Une vérification a contrario : la résurrection de l'Allemagne », *Revue des Deux Mondes*, 1953 et réimprimé dans J. RUEFF, *L'âge de l'inflation*, Payot, Paris, 1963. Traduction allemande : « Natürliche Erklärung eines Wunders », dans *Wirtschaft ohne Wunder*, ouvrage publié sous la direction de A. Hunold, Erlenbach-Zürich, 1953.
- « L'économie globale et l'étalon des valeurs », *Revue d'Économie Politique*, 1957.
- Rapport sur les obstacles à l'expansion économique présenté par le comité créé par le décret n° 59-1284 du 13 novembre 1959* (Rapport RUEFF-Armand), 2 vol., Imprimerie Nationale, Paris, 1960.
- « La colpa imperdonabile dei governi », *Via Aperta*, n° 11, octobre-novembre 1959 (L'Economista, Milan).
- « Introduction au volume sur Condition agricole et développement industriel », *Les Essais*, 1960.
- « Conditions et méthodes de l'expansion économique », *Bulletin de l'Association des Anciens Élèves du Collège Libre des Sciences Sociales et Économiques*, 1961.
- « Die französische Wirtschaftsreform. Rückblick und Ausblick », *Ordo*, 1961.
- * « Souvenirs de neuf années de magistrature européenne et de deux comités d'assainissement financier », *La Vie Judiciaire*, 1961.
- † « La programmation économique », intervention au Colloque de Rome, le 1^{er} décembre 1962, reproduite dans *La programmation économique européenne et la programmation économique nationale dans les pays de la C. E. E.*, Actes du Colloque de Rome (30 novembre-2 décembre 1962), Vallecchi, Florence, 1963.
- † « L'enseignement, clé de l'expansion économique et du progrès social », discours à l'assemblée du Collège libre de Sciences sociales et économiques le 17 décembre 1962 et imprimé dans *Revue Politique et Parlementaire*, février 1963.

« Rapport de la Commission pour l'étude des problèmes du logement », publications de l'Institut de France ; *Académie des Sciences Morales et Politiques*, 1963, n° 7.

Report on the Economic Aspects of Malaysia by a Mission of the International Bank for Reconstruction and Development, under the Chairmanship of Mr. Jacques Rueff, Government Press. Federation of Malaya, Kuala Lumpur, 1963.

4. — THÉORIE MONÉTAIRE ET POLITIQUE MONÉTAIRE

« Sur une théorie de l'inflation », *Bulletin de la Société de Statistique de Paris*, 1925 ; sous forme de brochure chez Berger-Levrault, Paris.

« Les conditions du salut financier », *Revue Politique et Parlementaire*, 1925.

« Le mécanisme de l'escompte et le taux des bons de la défense nationale », *Revue Politique et Parlementaire*, 1926 et *Information*, juin 1925.

Théorie des phénomènes monétaires, 1 vol. : Payot, Paris, 1927 (épuisé).

« Les fluctuations anormales du pouvoir d'achat de l'or » dans *Documents sélectionnés soumis à la Délégation de l'or du comité financier de la Société des Nations*, Genève, 1930, C. 374, M. 160, 1930, II.

« Les aspects monétaires d'une politique économique de guerre », *Revue d'Économie Politique*, 1940.

« La notion d'inflation à la lumière d'une théorie du niveau général des prix », *Communication au Congrès de la Société d'économétrie à Washington*, septembre 1947.

« Sur la théorie quantitative et le phénomène de régulation monétaire », *Proceedings of the International Statistical Conference*, 1947, vol. V, International Institut of Statistics.

« Le destin de l'homme se joue sur la monnaie », *Rassegna Italiana*, 1950, n° 303. Centro internazionale per la reconciliazion internazionale.

« Exposé sur la liquidité », *Congrès bancaire de Rome*, 18-24 septembre 1951.

« Programme contre l'inflation », *Comité Parlementaire du Commerce*, 16 novembre 1951.

« La régulation monétaire et le problème institutionnel de la monnaie », *Revue d'Économie Politique*, 1953 ; sous forme de brochure chez Sirey, Paris ; réimprimé dans J. RUEFF, *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965 ; traduit en anglais, sous

- le titre « Influences Regulating the Amount of Currency and the Institutional Problem of Money », *Economia Internazionale*, Gênes, 1953, et en allemand sous le titre : « Die monetäre Steuerung und die Problematik der Geld Institute » dans *Zeitschrift für das gesamte Kreditwesen*. Heft 16, 17, 18, 1953. Verlag Fritz Kumpf, Frankfurt am Main.
- « Réflexions sur la stabilité monétaire ». Préface à *Souvenirs d'un Gouverneur de la Banque de France*. Librairie de Médicis, 1953. Reproduit dans *Revue des Deux-Mondes*, 1954.
- « L'épargne et la monnaie », *Revue des Deux-Mondes*, 1954.
- « Le crédit à moyen terme et la flexibilité monétaire », préface à un ouvrage de Ph. Simon et Léon Pavis : *Le crédit à moyen terme* (P. U. F., 1955), et *Revue Banque*, 1955.
- * « Un instrument d'analyse économique : la théorie des vrais et des faux droits », *Bulletin des Anciens Élèves du Collège Libre des Sciences Sociales et Économiques*, 1955.
- « Le rôle de Charles Rist dans la stabilisation monétaire », *Revue d'Économie Politique*, 1955.
- « Souvenirs et réflexions sur l'âge de l'inflation », *Bulletin du Centre Universitaire Méditerranéen*, 1956 et réimprimé dans J. RUEFF, *L'âge de l'inflation*, Payot, Paris, 1965.
- « Éléments pour une théorie du taux d'escompte et de la balance des comptes », *Revue Économique*, 1957. Édition abrégée dans J. RUEFF, *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965.
- Rapport sur la situation financière présenté à Monsieur le Ministre des finances et des Affaires Économiques en exécution de sa décision du 30 septembre 1958, rapport du Comité des Experts (septembre-décembre 1958) sous la présidence de Jacques Rueff* (Rapport RUEFF), Imprimerie Nationale, Paris, 1959. Traduction allemande : *Bericht über die Finanzlage Frankreichs*, Bonn. Traduction anglaise : *Report on the Financial Situation of France*, publié par le United States Council of the International Chamber of Commerce, New York, 1961.
- « Promesses et perspectives de l'Assainissement financier. » Conférence des Ambassadeurs, 7 janvier 1959.
- * « Sur un point d'histoire : le niveau de la stabilisation Poincaré », *Revue d'Économie Politique*, 1959.
- « Le franc et la France au lendemain de décembre 1958 », dans *Les Essais* de 1959.
- « The Rehabilitation of the Franc », *Lloyds Bank Review*, 1959.

- « L'assainissement financier ». Conférence au Forex Club, 23 septembre 1959, publiée intégralement dans *Agence économique et financière* du 24 septembre 1959.
- « Monétaire Sanering hergaf Frankrijh de Zeberheid van morgen » dans *Algemeen Handelsblad* du 19 janvier 1960.
- » La fin et les moyens de l'expansion économique », *Revue des travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques*, 1960, 2^e semestre.
- « L'expansion sans inflation », *Bulletin des anciens élèves de la rue St-Guillaume*, 1961.
- « Le passé et l'avenir de l'assainissement financier », Résumé de la communication présentée à la Société d'Économie politique, *Annales de la Société d'Économie Politique*, 1960.
- « Regards et réflexions sur une politique d'assainissement financier et d'expansion économique », *Annales de la Société d'Économie Politique*, 1961.
- Discours sur le crédit*, édition Celse, Collège des Sciences Sociales, 184 boulevard St.-Germain, Paris, 1962.
- « Au sujet du crédit », *Le Monde* du 13 mars 1962.
- « The Control of Inflation by Monetary and Credit Policy », dans *Inflation, Proceedings of a Conference held by the International Economic Association*, ouvrage publié sous la direction de D. C. Hague, Mac-Millan, Londres, 1962. Texte français dans les comptes rendus de la Conférence de l'Association économique internationale, Elsenieur, septembre 1959.
- « Le sort de l'homme se joue sur la monnaie », dans J. RUEFF, *L'âge de l'inflation*, Payot, Paris, 1963 ; traduit en allemand, sous le titre « Geld — Schicksal des Menschen » dans *Inflation und Weltwährungsordnung*, ouvrage publié sous la direction de A. Hunold, Rentsch, Erlenbach-Zürich, 1963.
- L'âge de l'inflation*, Payot, Paris, 1963. Traduction anglaise : *The Age of Inflation*, Gateway Editions, Regnery, Chicago, 1964 ; traduction italienne : *L'era dell'inflazione*, L'Economista, Milan, 1966 ; traduction portugaise : *A era da inflação*, Companhia Editora Nacional, São Paulo, 1966 ; à paraître prochainement traduction espagnole chez Guadarrama, Madrid.
- « Le problème du crédit. » Exposé à la Section des Finances du Conseil économique et social, 2^e partie du P. V. de la séance du 2 juillet 1963.
- La situation actuelle du Crédit à court et moyen terme. Proposition au Conseil économique et social dans *l'Information* du 10 janvier 1964.

- « L'Occident attend et cherche l'homme d'État qui lui rendra une monnaie », Interview à *Notre République*, du 8 mars 1963.
- « Facteurs et mécanismes déterminant la quantité de monnaie en circulation », *Cahiers du Séminaire d'Économétrie*, n° 7, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1964.
- « Entretien avec Jacques RUEFF », par Claude Darcey (sur la réforme monétaire), *La Vie Française* du 4 février 1966.

5. — RELATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

- « Le change, phénomène naturel », *Revue Générale des Sciences*, 1922 et *Bulletin de la Société de Statistique de Paris*, 1922 et *l'Opinion* du 1^{er} décembre 1922.
- « Une erreur économique, l'organisation des transferts », *L'Information*, les 4, 7 et 8 novembre 1928 ; sous forme de brochure chez Doin (*épuisé*), Paris ; réimprimé dans J. RUEFF, *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965.
- « A propos de la question des transferts », *Revue Politique et Parlementaire*, 1929.
- « Les idées de M. Keynes sur le problème des transferts », *Revue d'Économie Politique*, 1929 ; réimprimé dans J. RUEFF, *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965. Traduit en anglais en 1929, sous le titre « Mr. Keynes' Views on the Transfer Problem : A Criticism », *Economic Journal*.
- « Le marché de Paris devant les problèmes internationaux du crédit », dans *Les problèmes actuels du crédit*, Alcan, Paris, 1930.
- « Les fluctuations anormales du pouvoir d'achat de l'or », *Documents sélectionnés soumis à la Délégation de l'Or du Comité financier*, publié sous la direction de la Société des Nations, Genève, 1930.
- « Défense et illustration de l'étalon-or », *Revue des Deux-Mondes*, 1932 et dans *Les doctrines monétaires à l'épreuve des faits*, Alcan, Paris, 1933 ; réimprimé dans J. RUEFF, *L'âge de l'inflation*, Payot, Paris, 1963.
- « Une erreur économique du protectionnisme : l'argument de la balance commerciale », *Revue d'Économie Politique*, 1933 ; réimprimé, sous le titre « Une erreur de tous les temps : l'argument de la balance commerciale », dans J. RUEFF, *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965.
- « Les Réparations » dans *Nouveaux aspects du problème allemand*, Centre d'études de politique étrangère, n° 17 de 1947.

La nouvelle conception des relations économiques internationales dans Liens entre Nations, SPID, Paris, 1947 et dans *Agence économique et financière* du 5 mai 1947.

- « Les échanges internationaux en 1948. Apparences et réalités », Conférence prononcée devant la XXVI^e Assemblée générale du Comité Central de la Laine en mai 1948 ; réimprimé dans J. RUEFF, *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965.
- « L'état actuel du système des paiements internationaux », *Revue d'Économie Politique*, 1949 ; sous forme de brochure chez Sirey, Paris ; réimprimé, sous le titre « Le problème de 1949, avec gros plans sur la rareté du dollar », dans J. RUEFF, *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965.
- « L'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas », *Synthèse*, Bruxelles, 1950 ; réimprimé dans J. RUEFF, *L'âge de l'inflation*, Payot, Paris, 1963.
- « Demain le franc-or ? », dans *Monnaie d'hier et demain*, SPID, 372 rue St.-Honoré, Paris, 1952 ; réimprimé dans *L'Information* du 19 novembre 1958 et dans J. RUEFF, *L'âge de l'inflation*, Payot, Paris, 1963.
- « Exposé sur la convertibilité monétaire », *Commission des finances du Conseil national économique*, 27 février 1952.
- « Une proposition de marché commun vieille de 24 ans », *Rivista Internazionale Economica e Commerciali*, 1957, n° 12, Padoue.
- « Le marché commun », *Comité parlementaire du Commerce*, mai 1957.
- « Le marché commun peut-il rendre à l'Europe bien-être et prestige ? », *Stato sociale*, janvier 1957, Turin. Le projet de communauté européenne, *Stato sociale*, juillet 1957, Turin.
- « Une mutation dans les structures politiques : le marché institutionnel des Communautés Européennes », *Revue d'Économie Politique*, 1958.
- « Le concept de marché commun selon la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes » dans *Festschrift für Otto Riese*, Verlag, CF Muller, Karlsruhe, 1964.
- « Un danger pour l'Occident : le Gold Exchange Standard », *Le Monde* des 27, 28 et 29 juin 1961 ; traduction anglaise : « Gold Exchange Standard : A Danger to the West », *The Times* des 27, 28 et 29 juin 1961 ; traduction allemande dans *Neue Zürcher Zeitung* des 27, 28 et 29 juin 1961 et traduction italienne dans *Corriere della Serra*, mêmes dates. Réimprimé dans *Orientacion Economica*, Caracas, octobre 1961 et dans *World Monetary Reform. Plans and Issues*, ouvrage publié sous la direction de H. G. Grubel, Stanford (Calif.), 1963.

- « The West is risking a Credit Collapse », *Fortune Magazine*, juillet 1961, New York.
- « Réflexions sur le problème monétaire de l'Occident », *Annales de l'Académie des Sciences Morales et Politiques*, 1961 ; réimprimé dans J. RUEFF, *L'âge de l'inflation*, Payot, Paris, 1963.
- « La Cour et l'économie politique », dans *Dix ans de jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes*, Congrès Européen de Cologne du 24 au 26 avril 1963, organisé par l'Institut du Droit des Communautés Européennes de l'Université de Cologne, Heymanns, Cologne-Berlin-Bonn-Munich, 1965.
- « Argument with Jacques RUEFF. A Special Interview by the Economist », *The Economist* du 13 février 1965 ; réimprimé, sous le titre *The Role and the Rule of Gold : An argument*, Essays in International Finance, n° 47, Princeton University, Princeton, 1965.
- « The Gold Standard », dans *International Monetary Problems*, The Federal Trust for Education and Research, Londres, 1965.
- « *Le lancinant problème des balances de paiements*, Payot, Paris, 1965. Traduction anglaise chez McMillan, New York pour paraître au début de 1967.
- * « Le système monétaire international », exposé devant le Conseil économique et social, le 18 mai 1965.
- * « Des plans d'irrigation pendant le déluge », *Le Monde* du 24 septembre 1965 et *The Times*, Londres, même date.
- « Breaking the world Money deadlock », interview conjointe avec Robert Triffin par Michel Gabrysiak dans *Sunday Times*, Londres, 3 juillet 1966, *L'Aurore*, 4 juillet 1966.
- « Le Temps de l'Action », *Le Monde* du 27 septembre 1966.
- « Allegiance to an outdated fetish », *The Times* (business review), 26 septembre 1966.
- « Is the strongest economy of the world going bankrupt ? Interview à *U. S News and World Report*, 17 octobre 1966.

6. — DIVERS

- « La philosophie de l'économie dirigée : « Brave new world », roman d'Aldous Huxley ». Conférence au déjeuner de la Société d'études économiques, 22 mai 1934.
- « Jupiter et le fermier, ou l'économie dirigée d'après Jean de la Fontaine », Conférence à l'American Club, 2 mai 1935.
- « L'école libre des sciences politiques », *Revue d'Économie Politique*, 1937.

« The age of frozen economies », Conférence au *Council of foreign relations*, New York, septembre 1947.

Discours pour l'inauguration du Conseil international de la philosophie et des Sciences humaines, dans le Bulletin du Conseil, publié par l'Unesco, 1949.

« L'action diplomatique, facteur essentiel des structures économiques du monde moderne », *Académie diplomatique internationale*, 26 novembre 1951.

« Discours sur Léon Bourgeois », à l'occasion du Centenaire de sa naissance. Grand amphithéâtre de la Sorbonne, 29 janvier 1952.

« Discours de prise de présidence à la Société de Statistique de Paris », *Bulletin de la Société*, n° 1, 2 et 3 de 1953.

« Hommage à Sri Aurobindo », Sorbonne, décembre 1955.

« L'économie mexicaine », *Leçon à l'Institut des Hautes Études de l'Amérique latine et Préface du volume sur le même sujet*, juin 1956.

« Au sujet de l'Europe : Institutions et marché commun », *Leçon à l'Institut des Hautes Études de la Défense nationale*, 8 avril 1957.

« *Discours de clôture*, Congrès d'études juridiques sur la CECA », Milan, Université Bocconi.

Discours à la distribution des prix de l'École St^e Geneviève, Versailles, 11 juin 1961.

« Les 3 niveaux d'organisation de l'espace atlantique », *Leçon au SHAPEX*, 23 mai 1962 (Shape).

« L'économie et la vie », Conférence à l'Institut de la vie, 3 février 1962. Publiée dans *Médecine de France*.

« Exposé » au *Conseil de la recherche pédagogique*, Ministère de l'Éducation nationale, 8 juin 1962.

« Essai sur les relations de l'Économie et de la vie », *Les Essais*, Tome I, 1962.

« Discours pour l'inauguration de l'exposition Georges Braque, au Grenier à Sel de Honfleur », *Revue de Paris*, août-septembre 1964.

Discours de réception à l'Académie française et réponse de M. André Maurois, Gallimard, Paris, 1965.

« Discours pour la remise du prix de la deuxième biennale de peinture figurative à Trouville », *Bulletin de la Société des Amis du musée de Trouville*, juillet 1966.

ACHEVÉ D'IMPRIMER LE
30 JANVIER 1967 SUR LES
PRESSES DE L'IMPRIMERIE
BUSSIÈRE, SAINT-AMAND (CHER)

N° d'imp. 951.
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1967.

Imprimé en France

LES FONDEMENTS PHILOSOPHIQUES DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

Préparé en l'honneur de M. Jacques Rueff, à l'occasion de son 70^e anniversaire, cet ouvrage rassemble, d'une part différents articles et travaux de Jacques Rueff (certains inédits, d'autres épuisés et aujourd'hui introuvables), d'autre part plusieurs essais rédigés en son honneur par des savants français ou étrangers.

Évitant l'écueil de la dispersion, tous ces textes traitent du thème indiqué par le titre de l'ouvrage, sous deux rubriques consacrées l'une aux problèmes de méthodologie, l'autre à l'ordre social.

Ont participé à cet hommage :

Maurice ALLAIS	Gaston LEDUC
Fernand BAUDHUIN	Friedrich A. LUTZ
Maurice BYÉ	Fritz MACHLUP
Emil M. CLAASSEN	Ludwig von MISES
Giovanni DEMARIA	Oskar MORGENSTERN
Ludwig ERHARD	Ugo PAPI
Milton FRIEDMAN	Sir Karl POPPER
Henri GUITTON	Wilhelm RÖPKE †
Friedrich v. HAYEK	Robert V. ROOSA
Michael HEILPERIN	René ROY
Carl IVERSEN	Erich SCHNEIDER
Reinhard KAMITZ	Daniel VILLEY
René KÖNIG	Theodor WESSELS

(photographie de couverture © Karsh, Ottawa)

PAYOT, 106, boulevard Saint-Germain, PARIS .